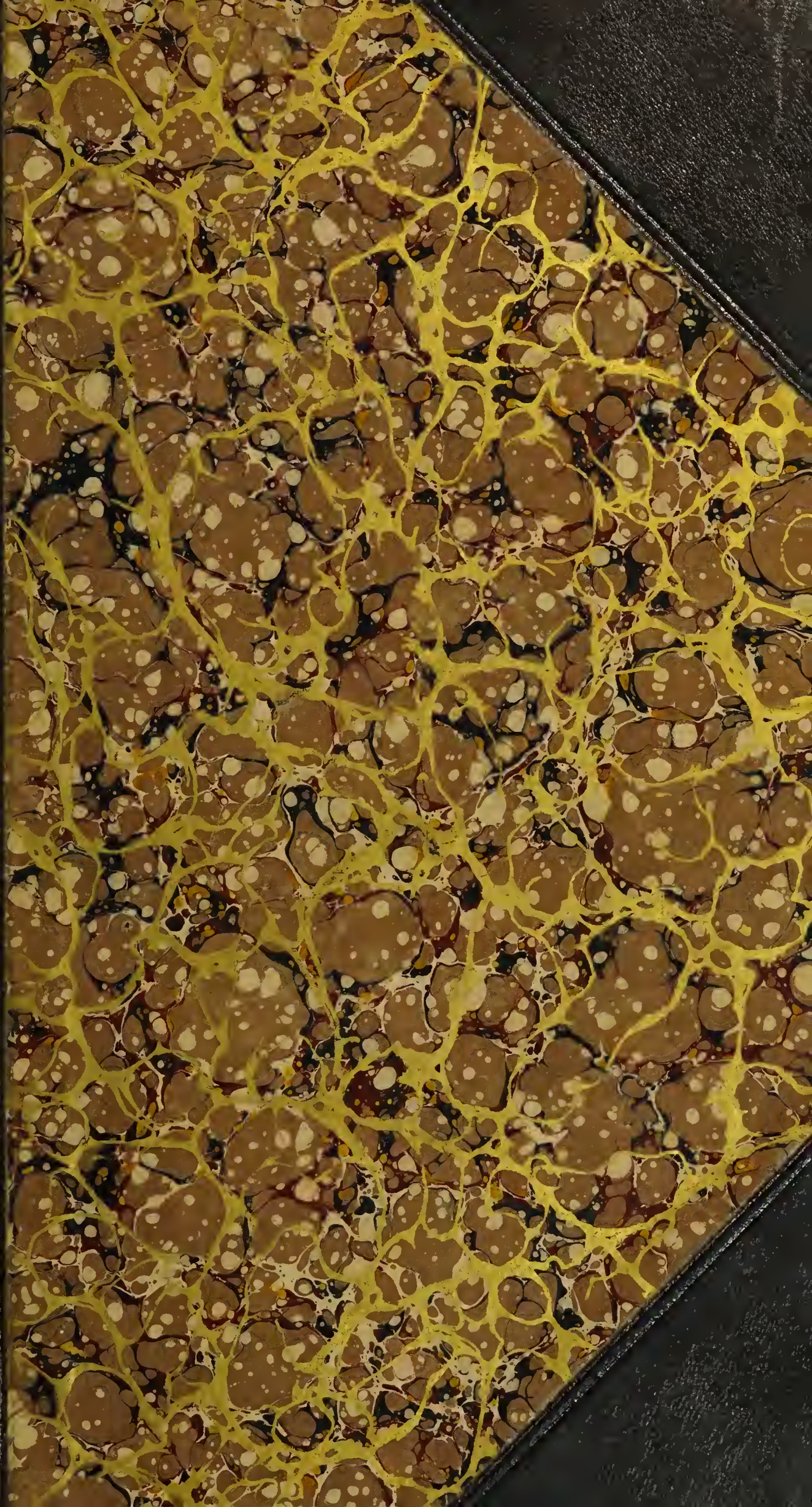

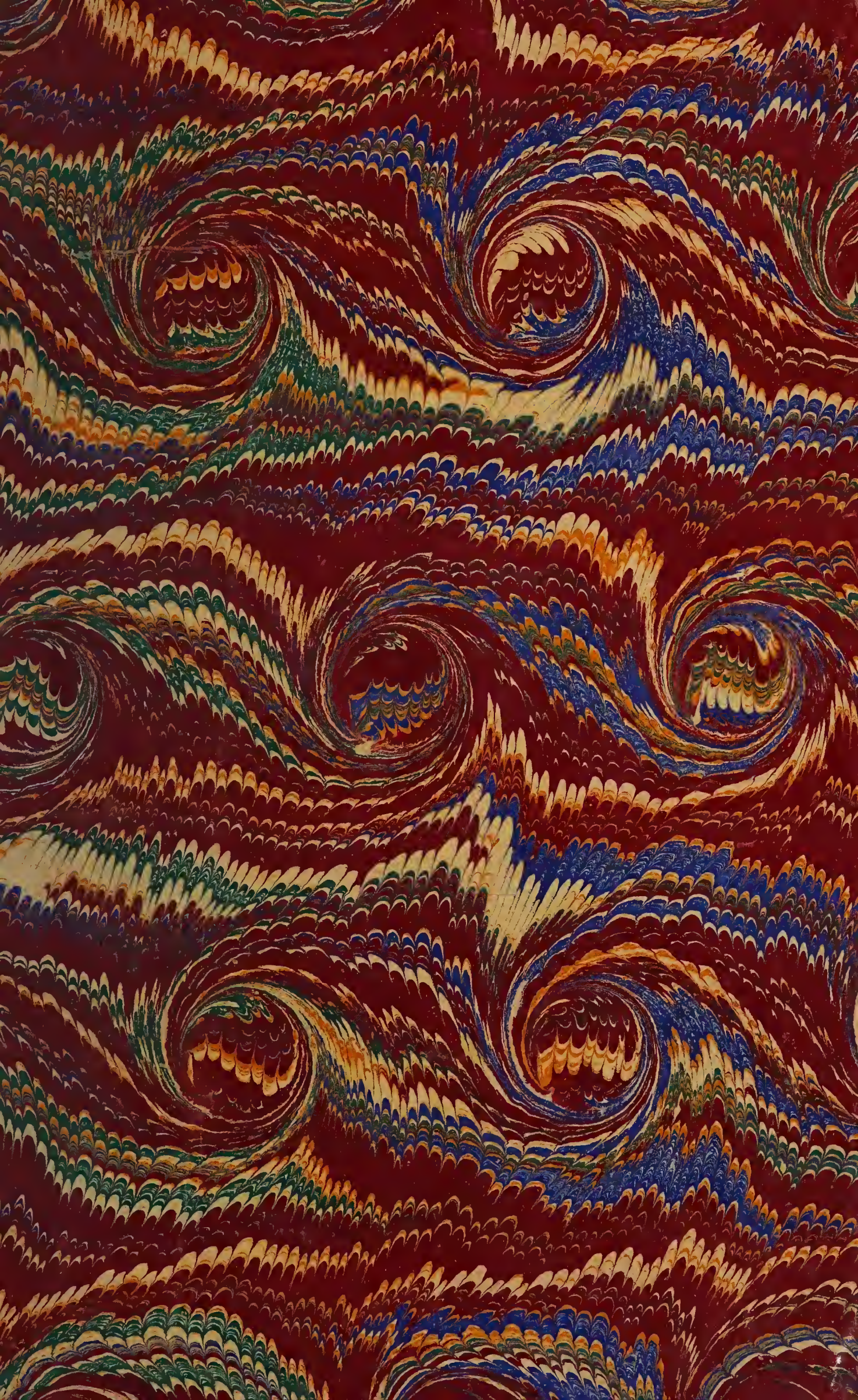

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

VANNES. — IMP. LAFOLYE, 2, PLACE DES LICES

# REVUE

DU

# BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

*15me Année. — 1re Livraison.*

*Directeur* : René VALLETTE

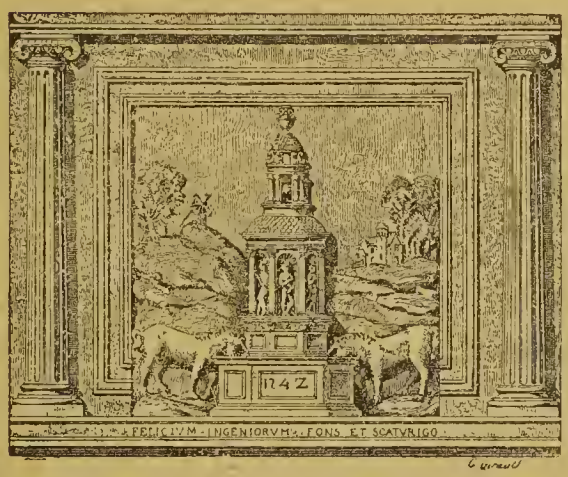


FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : PLACE THIVERÇAY

PARIS
E. LECHEVALIER
39, Quai des Gds-Augustins.

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1902

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LES ANCIENNES SEIGNEURIES DU BAS-POITOU

# LA SEIGNEURIE DE VOUVANT

(SUITE[1])

Trois fiefs rendaient aveu à Vouvant dans la paroisse de Puy-de-Serre : Puy-de-Serre, Barrot et la Briandière.

Il ne reste que trois aveux de la basse justice de Puy-de-Serre, fief réuni à la couronne à la même époque que Vouvant. L'aveu de 1609 fut rendu par dame Jeanne de Poix, femme de messire Guillaume Fouquet, chevalier des ordres, et veuve de messire Guy Girard, écuyer, comme mère et tutrice de Louise Girard, fille mineure du premier lit. Louise Girard épousa René de la Varenne, chevalier, qui fut par elle marquis de Puy-de-Serre, et qui fit aveu en 1635.

Louise devint veuve, et survécut jusqu'en 1673 au moins. C'est à sa mort que Puy-de-Serre fit retour à Vouvant, puis au roi. L'ancien château de Puy-de-Serre, dont il ne reste plus guère aujourd'hui que le souvenir, et dont nous avons donné une description ailleurs, témoigne du rang élevé que tenaient ses anciens seigneurs.

Le Barrot, consistant en un hébergement entouré de terres,

[1] Voir le fascicule de juillet, août, septembre 1901.

donna son nom à une famille de moyenne noblesse, qui n'exerçait que basse justice. L'aveu de 1392 est de Nicolas du Barrot, écuyer ; celui de 1404, de Catherine Barillonne, comme tutrice de Guillaume du Barrot, fils d'elle et du précédent ; ce fils, devenu majeur, rendit aveu en 1428. Une alliance porta le fief à Henri Osquier. écuyer, seigneur de Puy-Chabot, avant 1446. L'aveu de 1459 fut rendu pour sa fille, Françoise Osquier, par son tuteur, Jean de la Roche, puis, en 1449, par Colas Gazeau, son mari, sieur de Landourie.

Aveu d'Emeri Girard en 1540, de Colas Gazeau en 1562, de René de la Varenne, chevalier, marquis du Barrot, conseiller du roi en ses conseils, en 1635, à cause de dame Girard, sa femme, laquelle, veuve, rendit aveu en 1673.

Soixante ans plus tard, le Barrot était à Louis Hubert, comte de Champagné et de Chavagne, et, en 1787, sans que les aveux expliquent ces mutations de vassal, au marquis de la Châtre, au lieu et place de la duchesse de Beauvillier.

Les aveux de la basse justice de la Briandière portent les noms de Jean de la Vergne en 1405, Olivier de Lassy, écuyer, en 1469, Robin de Lassy, écuyer, frère et héritier du précédent, en 1471 ; Jean de Lassy, son fils, en 1477 ; François de Lassy, écuyer, fils du précédent, en 1496. Ici, lacune de 177 ans dans les aveux, qui reprennent avec messire Louis Bernardeau écuyer, en 1673, Pierre Bernardeau en 1698, Suzanne Drouint, sa veuve, en 1712, messire Louis-Philippe Bernardeau en 1776, et se terminent en 1787 à M. Bernardeau de la Briandière, naturellement.

Assez écartée de Vouvant, la paroisse de Réaumur lui portait néanmoins trois hommages : Réaumur, Chêne-sec et les Champs.

Réaumur, *aliàs* la vieille Tour, souvenir d'une antique origine, avait haute justice. Les aveux conservés ne remontent pas au de là de 1519, au nom de Louis Châteigner, écuyer. En 1576, Louise Châteigner l'apporta en dot à Pierre Masson, écuyer ; leur fille, Antoinette, fit de même, en 1587, en faveur

d'Antoine Bouchet, écuyer, et renouvela l'aveu, après la mort de son mari, en 1598. Les inventaires ne disent pas comment le fief passa à Jean Ferchault, écuyer, d'une ancienne famille du pays, qualifié premier gentilhomme de la Grande Fauconnerie du roi. Son fils, Jean, conseiller du roi, lieutenant général aux Sables-d'Olonne, le remplaça à l'aveu de 1673, puis René, fils de Jean, en 1687, conseiller du roi, juge au présidial de La Rochelle, et marié à Geneviève Bouchet, de la famille des précédents titulaires. Leur fils, René-Marc-Antoine, auteur de l'aveu de 1721, où il est porté directeur de l'Académie des Sciences, n'est rien moins que le célèbre physicien connu sous le nom de Réaumur, et qu'ont immortalisé ses travaux sur la fabrication de l'acier, sur le thermomètre, etc. En 1787, ce fief vendu par la famille Ferchault, avait pour maître Poirault du Châtellier, avocat à Thouars.

La basse justice de Chêne-sec, écrit aussi Chaignesec d'accord avec la prononciation locale, appartint aussi aux Ferchault à partir de 1640, et, antérieurement aux Masson, que précédèrent encore les Gaudicheau de 1371 à 1484, et Nicolas Poirier en 1363.

Le fief des Champs consistait en une borderie, avec basse justice, dont le premier aveu relaté, de 1402, est au nom de Guillaume Genet, à cause de Guillemette Anfaude, sa femme. L'aveu de 1409 est de Jean Baudin, prêtre ; en 1445, aveu de Jean Pigeon, dont la famille se maintient jusqu'en 1541, et fait place en 1559, à demoiselle Jeanne Combellière. Jean Guignard, écuyer, seigneur de la Salle, paraît en 1598 ; Jacob Aguet, écuyer, sieur de Bord, en 1633; Pierre Baron en 1698 : Joseph Baron, sieur de la Bastière, en 1733, et jusqu'à la fin.

La paroisse de Sérigné comptait trois fiefs dans la mouvance de Vouvant : Sérigné, le Buignon-Potereau, Bon-Repos.

Le cartulaire de l'Absie mentionne, vers 1150, un Raymond de Sérigné, dont le fief, « qui s'appelait la haute justice

de Mervent », dit assez peu clairement l'inventaire de 1790, fit retour de bonne heure au seigneur dominant, puisque le premier aveu est de 1709, après l'aliénation du fief consentie par le roi, le 6 février de la même année, en faveur de Marie-François Brunet, « à la condition que ledit seigneur tiendrait lesdites choses noblement à foi et hommage-lige ».

Le Buignon-Potereau, basse justice, prit son nom en partie de ses seigneurs : l'aveu de 1426 est de Pernelle Potrelle, veuve de Guillaume du Fouilloux. Trois aveux antérieurs subsistent : en 1301, de Jean Baryn, sieur des Bouynières ; quelques mois après, de Jean Potereau du Buignon, dont la fille Pernelle, déjà citée, épousa, en 1404, Guillaume du Fouilloux, écuyer. Leur descendant, Jean du Fouilloux, est porté à l'aveu de 1469, et remplacé, en 1476, par Brient Bonnet, son gendre, à cause de Marie du Fouilloux, sa femme. Veuve, et sans enfants, Marie se remaria avec Jean de Melun, dont elle eut deux fils, Louis et Hugues, qui rendirent aveu par curateur en 1479. En 1575, l'aveu fut rendu par René d'Escoubleau, écuyer, sieur de Sourdis, « comme héritier universel de défunt Louis de Melun, écuyer ». Anne de Rostaing, veuve de René d'Escoubleau, fit l'aveu de 1601, et, après elle, en 1632, son fils, René d'Escoubleau, chevalier des ordres, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. En 1673, le Buignon-Potereau était avoué par dame Anne Faure, veuve de messire Thomas Le Liepvre, chevalier, marquis de Fouville, comme mère et tutrice de leur fils mineur, Armand-Joseph Le Liepvre, marquis de la Grange, qui rendit aveu en 1711. Par mariage, le fief échut, avant 1769, à Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, époux de Marie-Renée Le Liepvre de la Grange, fille du précédent ; l'aveu de 1787 est de Joly de Fleury, procureur général.

L'inventaire de 1451 appelle village le fief de Bon-Repos, avec haute justice. Pendant près de deux siècles, à partir de 1402, les aveux mentionnent les Bigot de la Girardrie, écuyers ou chevaliers. En 1613, François Girard, écuyer sieur des

Echardières est en nom ; puis, en 1650, demoiselle Catherine de Launay, veuve de haut et puissant messire Eusèbe Girard, comme tutrice de Jacques Girard, leur fils mineur ; en 1672, aveu dudit Jacques, chevalier, seigneur de Beaurepaire ; en 1699, d'Eusèbe Girard, seigneur de la Girardrie ; en 1711, de Suzanne-Renée Mauras, veuve de Jean de Massogne, tutrice de leurs enfants ; en 1736, d'un des enfants devenu majeur, messire René-Nicolas de Massogne, chevalier, seigneur de la Tour ; en 1775, de Marie-Antoine de la Tour, fils du précédent.

Vouvant avait droit à l'hommage de six fiefs dans la paroisse de Saint-Sulpice; la Court Barabin, la Fenêtre-Gautron, la Motte Saint-Sulpice, le Puyviau Chevalier, le Puyviau-Claveau, les dîmes de Saint-Sulpice.

La Court Barabin, ou Barabin-Barabinière, n'avait que basse justice; le premier aveu, de 1361, est de Jean Chevalier, à cause de Marguerite des Fontaines, sa femme ; le second, de 1386, est de leur gendre, Jean Aumosnier, comme administrateur de Pierre, son fils, à qui le fief revenait du chef de sa mère. Ledit Pierre Aumosnier, clerc et majeur, rendit aveu en 1395 et en 1402, où il est qualifié valet, puis en 1427. Son fils Innocent, écuyer, lui succéda en 1459, et son petit-fils, Pierre, écuyer, en 1466. Le feudiste ne sait pas, ou ne dit pas comment, dès 1469, la Court Barabin était passée à Guillaume Charruyau, que remplaça Alliette Charruyau, sa fille, veuve en 1505 de Guillaume Barbot, écuyer, sieur des Châtelliers, et encore en possession en 1518. Elle mourut sans enfant, et le fief revint à Joachim Georgeau, dont l'aveu est de 1540 ; il mourut avant 1549, car l'aveu du 20 mars fut rendu par Antoine Goulard, écuyer, comme curateur des enfants mineurs de Joachim Georgeau. Perdus pendant près d'un siècle, les aveux se retrouvent en mai 1651, au nom de Quentin Pinaud, écuyer, sieur du Colombier, à cause de Suzanne de La Roche, sa femme ; en 1656, aveu de François Barazan, comme mari de demoiselle Bonaventure Georgeau, qui nous

ramène aux anciens propriétaires. Quentin Pinaud, fils, sieur de la Joubertière, avoue en 1699 et 1716. En 1734, l'aveu est de messire Philippe-Léon Lynier, chevalier, seigneur des Loges ; l'aveu de 1776, de son fils, Philippe-Quentin Lynier, chevalier, seigneur de Saint-Sulpice, qui le renouvela en 1787.

Les aveux de la Fenètre-Gautron, modeste fief, qui payait 50 sols de devoir annuel, sont clairsemés ; ce fief dut être érigé en faveur de François Gautron, seigneur de la Fenètre, auteur du premier aveu de 1532 ; en 1776, le fief était aux Lynier de Saint-Sulpice, et au baron du Landreau en 1787.

La Motte Saint-Sulpice, *aliàs* Voussard ou Chevalier, était vraisemblablement le plus ancien fief de la paroisse, encore que les aveux relevés ne remontent pas au-delà de 1669 ; il possédait haute, moyenne et basse justice, et devait un cheval de service estimé à 4#, estimation qui prouve l'ancienneté de son institution féodale. En 1669, Anne Després le tenait en quenouille ; il passa en 1699 à Quentin Pinaud, puis aux Lynier, jusqu'à la fin de la féodalité.

Le Puyviau-Chevalier, à basse justice, se composait de deux borderies et d'une garenne. Son nom lui venait de ses premiers seigneurs, les Chevalier, dont dix aveux affirment la vitalité masculine, de 1404 à 1560. En 1584, ce fief avait pour maître Jacob d'Auché, écuyer, dont les trois enfants, Claude, François et Sébastienne, mariée à Gédéon de Pons, rendirent aveu en 1631. En 1672, l'aveu est au nom de René Terronneau, écuyer, qui le renouvelle en 1698, et fait place à son fils en 1719, représenté à son tour, en 1722, par sa veuve, Elisabeth Verteuil, tutrice de leurs enfants mineurs. L'aîné, René Terronneau, chevalier, seigneur de Puyviau, fit aveu en 1737, et maria sa fille à M. des Roches de Chassay, propriétaire du fief en 1787.

La basse justice de Puyviau-Claveau consistait en une garenne et une fuie. Les Claveau en rendirent aveu de 1427 à 1539 ; le mariage de Jeanne Claveau avec Christophe de Montbron, écuyer, mit au nom de ce dernier l'aveu de 1576 ;

leur fille Madeleine était veuve de Michel Rousseau lorsqu'elle rendit aveu en 1596. Faute d'enfant, le fief était passé en 1638, à Pierre Béreau, sieur de la Journière ; à son fils, Louis Béreau, écuyer, en 1673 et 1698; à Françoise de Rié, veuve du précédent, en 1722 ; à Louis Béreau, leur fils, conseiller du roi en l'élection de Fontenay, en 1722 ; à Louis-Suzanne Béreau, écuyer, fils et successeur, en 1730 ; à son frère cadet, Louis-Marie Béreau, écuyer, prêtre, curé de l'Orberie, en 1737 ; à Louis-Amable de Villedon, chevalier, seigneur de la Chalonnière, neveu du précédent, du chef de sa mère, Marie-Françoise Béreau, en 1756 ; en 1777, à sa fille, Louise-Florimonde de Villedon, et, en 1787, à M. Brisson de la Martière.

L'inféodation des dîmes de Saint-Sulpice datait au plus tard du XIV^e siècle; en 1402, le seigneur était André Chevalet de la Motte. Dès 1439, le fief était échu à une branche cadette de la famille Voussard, représentée à cette date par Joseph Voussard, écuyer ; en 1455, par Louis Voussard, écuyer, en 1466 et 1469 par François Voussard, écuyer. Une lacune de plus de cent cinquante ans dans la suite des aveux ne permet pas de savoir comment, en 1629, Pierre de La Roche en était propriétaire ; une seconde lacune, d'un siècle, met l'aveu en 1722 au nom de Quentin Pinaud, seigneur de la Joubertière, dont la fille, Anne-Hyacinthe, épousa avant 1734 Philippe Lynier, seigneur des Loges, dont aveu en 1738 ; à celui-ci succéda son fils, Philippe-Quentin Lynier, chevalier, seigneur de la Motte Saint-Sulpice, remplacé lui-même avant 1787 par Vincent-Henry Lynier, seigneur des Loges et de Saint-Sulpice. Les Lynier avaient accaparé, on le voit, les principaux fiefs de la paroisse, dont ils avaient pris le nom.

Vincent-Henry Lynier émigra en 1791, ou du moins, « menacé, dit-il plus tard, de voir brûler son château, chercha son salut dans la fuite et se retira dans l'Ardèche, à Saint-Fortunat, d'où il revint lors de la dernière guerre de la Vendée, à laquelle il prit part ». Inscrit comme émigré, puisque parti

sans laisser d'adresse, ses biens furent confisqués, et, en 1798, après l'amnistie consentie à la Vendée, il demanda au Directoire sa radiation, c'est-à-dire l'autorisation de rentrer dans ses biens. La police la lui refusa sous prétexte que sa résidence à l'étranger était constatée par ses propres lettres, de 1792 à 1796. Sur ces entrefaites, le 18 brumaire supprima le Directoire, et Lynier renouvela sa requête au nouveau régime, en protestant contre l'argument tiré de sa correspondance, attendu que « c'était son frère, connu sous le nom de Commandeur et bailly de Saint-Sulpice, qui avait écrit de Spa, où il était allé prendre les eaux ». L'erreur fut en effet reconnue, et le seigneur de Saint-Sulpice fut rayé de la liste fatale en 1801 : il avait 73 ans.

Deux fiefs devaient hommage à Vouvant dans la paroisse de la Tardière : Bourg-Bastard et le prieuré.

La haute justice de Bourg-Bastard, ayant ci-devant le titre de châtellenie, appartenait, avant le XIV^e siècle, aux Châteigners, dont une fille, Jeanne la porta en mariage, avant 1390, aux Grignon, de vieille souche aussi dans le pays. Les aveux de 1428, de 1459 et 1469, sont d'André Grignon, chevalier ; celui de 1477 est de Jacques Grignon, écuyer, licencié en décrets, fils cadet du précédent, ayant transfert de Jean Grignon, écuyer, son frère aîné. En 1549, François Bigot, écuyer, seigneur de la Ménardière, fit l'aveu, et, cent vingt-quatre ans plus tard, la perte des aveux intermédiaires s'arrête à Olivier de la Tour, comme tuteur de ses enfants mineurs, héritiers du fief du chef de leur mère décédée, haute et puissante dame Louise de la Motte. Leur fils aîné, Henri-Auguste de la Tour, chevalier, seigneur d'Aizenay, rendit aveu en 1698 : en 1740, on trouve Henriette-Catherine de la Tour, épouse non commune en biens de messire Louis-Henry d'Asnières. Par lettres patentes du 6 juillet 1776, Bourg-Bastard fut réuni au marquisat d'Asnières-La-Chasteigneraye ; le dernier aveu, en 1787, est au nom du marquis d'Asnières, cadet.

Exceptionnellement, le prieuré de la Tardière n'était pas

un fief à franche aumône, comme la plupart des inféodations ecclésiastiques ; il payait à Vouvant 3 sols de service annuel à la Saint-Jean et autant à Noël ; il n'avait que basse justice. Un seul aveu est retenu aux inventaires, au nom de Nicolas Laisné, prieur commandataire de la Tardière, de l'ordre de saint Augustin, et prieur-curé du Breuil-Barret ; il est du 8 août 1548.

A Thouarsais, les fiefs de la Bobinière et de la Grange à la Bertille rendaient hommage à Vouvant. Les seigneurs hauts justiciers de la Bobinière ne furent pas des moins marquants dans la contrée. L'aveu de 1381 fait connaître Pierre de Chastellier, écuyer, comme curateur de Jeanne Prévost, dame de la Caillère ; celle-ci porta le fief en dot à Hugues de Montfaucon, chevalier, qualifié seigneur de la Bobinière dans les aveux de 1406 et de 1407 ; leur fille unique, Marguerite de Montfaucon, épousa Jamet de la Musse, dont le fils aîné, Jean de la Musse, rendit aveu en 1434, puis Jamet, son fils, en 1459 et 1469 ; ce dernier mourut tôt, car, en 1477, Nicolas Girard, écuyer, seigneur de la Faye, rendait hommage de la Bobinière au nom des enfants mineurs de Jamet de la Musse. L'aîné Jacques figure à l'aveu de 1484. Par mariage encore, la Bobinière appartenait, en 1528, à Gilles de la Claretière, sieur de Saint-Denis, de qui elle alla aux Châteigners, puisque l'hommage de 1575 est de François de Beaumont, écuyer, à cause de Nicole Châteignier, sa femme, sœur unique et seule héritière de défunt noble Gilles Châteigner, en son vivant sieur du Breuil. En 1633, aveu de Jacques Girard, écuyer : en 1641, de Marie Girard donataire du précédent, mariée en 1645 à haut et puissant messire René Duvert, chevalier, seigneur de l'Etang, dont elle était veuve en 1673 ; elle survivait encore en 1699, et mourut en 1705, après avoir fait donation de ses biens à Marie Prévost. L'aveu de 1721 est de cette dernière, qui épousa peu après le comte de Montaigu. Leur fils, Pierre-François, comte de Montaigu, figure à l'aveu de 1743, puis à celui de 1760, avec le titre de brigadier des armées du roi. En

1776 il est remplacé par son fils, Louis-Antoine-Geneviève de Montaigu, mort sans enfant ; en 1787, la Bobinière était aux héritiers de son beau-frère, M. de Bois-David.

La Grange à la Bertille, ou l'Autonnière, était un des rares fiefs ayant moyenne justice ; il n'en reste que trois aveux : l'un, de 1548, au nom de François Guillot, sieur de Fougeray ; un autre, de 1594, de René Brossard, écuyer ; le dernier, de 1787, de Pierre Perrochain, maréchal, à cause de N. Malleraye, sa femme.

Le fief de Vignolle était le seul mouvant de Vouvant en la paroisse de Xanton. Il consistait « en 3 minées de terre, et tenait d'une part au chemin public par où l'on va de Saint-Hilaire-sur-l'Autise à Xanton ; d'autre part à la terre du prieur de Xanton, d'un côté et d'autre aux terres dudit prieuré. » Son nom venait de ce qu'il était planté en vignes lors de l'inféodation ; il ne jouissait que du droit de basse justice. La plupart des aveux sont perdus; il reste celui de 1402, rendu par Etienne Bonnet, à cause de Berthomée Brisson, sa femme ; un autre de 1408, de Jean Boutet ; les Boutet renouvellent l'hommage, sous le nom de Jean père et fils, en 1459 et 1467, de Nicolas en 1484 et 1496, d'Antoine en 1501, de Bernon, frère et héritier de Michel en 1573. L'aveu de 1644 est de Michel Tiraqueau, chevalier, seigneur de Denans ; celui de 1672, de son gendre, Philippe Thévenin de la Roche, chevalier, seigneur de la Roche ; celui de 1703, de Jacques Thévenin, seigneur de la Roche, son fils, héritier sous bénéfice d'inventaire de dame Claude Tiraqueau, sa mère ; celui de 1718, de Charles Thévenin, seigneur de la Piraudière. La fortune des Thévenin subit alors une éclipse, car, en 1740, le fief était saisi par Joseph Perrin, avocat au Parlement, commissaire aux saisies réelles. Mais les affaires s'arrangèrent ; en 1787, les enfants de M. de la Roche-Thévenin étaient redevenus paisibles possesseurs du fief de Vignolle.

La seigneurie de Vouvant recevait encore l'hommage d'autres fiefs, situés en dehors des limites actuelles de l'arrondisse-

ment et du département qui nous intéressent. Aussi, nous bornerons-nous à une indication sommaire.

Souvigny, *aliàs* le moulin de Souvigny dans la paroisse de Coulonges-les-Royaux, devait à Vouvant, à muance de vassal « douze tourtes estimées 2 sols pièce, payables en temps et saison quand on en peut trouver ». C'était une moyenne justice qui passa des Rincent aux Boutou de la Baugizière, puis aux Crussol d'Uzès, et aux Lusignan de Lezay, comme le château de Coulonges.

Le fief des Nouhes, paroisse de Sazay (Deux-Sèvres), relevait de Vouvant, avec basse justice. En 1690, il appartenait au sieur Ganacheau, lieutenant-prévôt à Fontenay. Il fut saisi sur lui en 1694, et les aveux s'arrêtent à cette mésaventure.

La châtellenie de Fontaine-Chalandray, en Charente-Inférieure, ou des Gourds, relevait de Vouvant ; les aveux commencent aux de Montbron et finissent aux Montmorency-Laval.

A La Ronde, même département, la basse justice de la Boucherie porta à Vouvant les aveux des Appelvoisin de 1445 à 1645, auxquels succéda, par son mariage avec Marie d'Appelvoisin, Claude-Bonaventure de Crevant, chevalier, prince souverain d'Yvetot, dont les descendants s'y maintinrent jusqu'à la Révolution.

Le plus important de ces fiefs du dehors était la haute justice de Bois-Chapleau, paroisse de la Chapelle-Tireuil, dans les Deux-Sèvres, soumis à la gracieuse redevance d'un chapeau de roses, à chaque Pentecôte. Bois-Chapleau appartint longtemps aux Appelvoisin. Au commencement du dix-septième siècle, demoiselle Françoise d'Appelvoisin le porta par mariage à Paul de Vandé. A la Révolution, ce fief avait pour maître Jean-Jacques de Losmerie, comte de Choisy et chevalier de Malte.

Par sa valeur immobilière, par l'étendue et par l'importance de sa mouvance, Vouvant fut longtemps au premier rang des nombreuses seigneuries du Bas-Poitou.

EDGAR BOURLOTON.

PASTELS VENDÉENS

# LA CÈPE

*A Madame Pichard du Paty*

Le régiment faisait halte depuis quelques heures. Les cavaliers avaient aligné leurs cuirasses dans les guérêts où les dernières fleurettes d'été ne trouvaient pas grâce sous leurs grosses bottes. Le soleil, après nous avoir brûlé le visage toute la journée se couchait plus rouge derrière la ligne cendrée de quelques villages beaucerons, par delà les grandes plaines infinies dorées et désertes. J'avais cueilli un coquelicot et assis sur une motte de terre, je m'appliquais à déloger du cœur de la fleur de petits insectes noirs qui y avaient fait leur nichée. Devant moi un grand diable de trompette ébauchait dans une trompe un air de chasse. Il regardait fixement l'horizon, comme s'il y découvrait quelque chose de visible à lui seul.

— Que sonnes-tu là, trompette ? lui dis-je.

Ses grosses lèvres quittèrent l'embouchure ; il fit tourner comme un cerceau deux ou trois fois son cor autour de son poignet, et d'une voix grave, qui est celle du sillon :

(1) Cèpe : ce mot est emprunté au gascon *Cep*, mot qui a la même origine que le français *Cep* (*cippum* proprement *pieu*, *colonne funéraire*) et dont le sens est une extension du sens de *tronc*.

— Les adieux de Vouvant, me dit-il.

— De Vouvant, en Vendée ?

— Mais oui, pourquoi pas ?

— C'est que je connais la Vendée et Vouvant aussi : une jolie vallée où ondoie la plus gaie des rivières, la plus féconde en paillettes d'argent et en légendes dorées. Ah ! la belle colline aux flancs de rochers et de feuillage ! c'est bien cela, n'est-ce pas ?

— C'est mon pays, dit le trompette. Il tira de sa poche une lettre qui venait de là-bas et qui, hélas ! avait perdu au fond de sa tunique de gros drap le fin arome de laurier sec qui remplit les armoires et les bahuts en Poitou. Connaissiez-vous le père Barbotin ?

— Ma foi non.

— Eh bien, il est mort, et ce n'est pas une mort ordinaire que la sienne, je vous assure. Tout le pays est dans l'épouvante. Les gens comme ça devraient vivre seuls à l'autre bout de la terre et ne point faire le malheur du pauvre monde innocent qui prie Dieu et honore ses saints.

— Voyons, puisque nous campons ici ce soir, trompette, prends mon bidon de café — allume ta pipe et conte, moi l'histoire du père Barbotin.

Alors, accoudé sur la paille sèche et craquante des seigles coupés, la tige de mon coquelicot entre les dents, et les yeux amusés par la fumée qu'il chassait vers le ciel bleu, j'écoutai l'histoire que je vais vous traduire. Ne m'en veuillez pas si je ne transcris point fidèlement le patoi de mon félibre.

Il y avait au pays une petite sente buissonneuse, caillouteuse, couverte comme une alcôve en été et chaude comme une serre en hiver, un vrai chemin pour les convalescents. Sur le talus moussu de cette sente, il y avait aussi une vieille cèpe, si inclinée vers le sol que quelques-unes de ses racines servaient de branches aux oiseaux. Les vers et les fourmis la creusaient depuis des centaines et des centaines d'années si bien que c'était un vrai miracle que de la voir encore de

ce monde, avec sa couronne de jolies feuilles vertes piquées de petites baies rouges. Songez donc qu'elle était née sous Geoffroy la Grand'dent à l'époque où la sente faisait partie de son domaine privé sous forme de charmille. Et elle en savait long, allez, sur le compte de bien des gens. Sa vieille tête noueuse racontait de piquantes histoires par les soirées chaudes d'été. Depuis qu'était venue s'asseoir sur un banc de pierre, près d'elle, dans sa robe de futaine blanche, la belle Marie de Dunois qui demeurait des heures le front dans les mains, bien des robes de futaine avaient caressé son tronc au passage, bien des chevelures avaient frôlé le bout de ses feuilles. Que d'entretiens charmants elle avait surpris, combien de serments s'étaient inscrits en initiales entrelacées sur sa pauvre chair d'arbre ; et (mon Dieu, faut-il le dire ?) que de jolis baisers s'étaient blottis dans son feuillage, légers et purs comme le chant des cigales ! Ainsi ayant beaucoup vu, elle souriait dans son écorce ; prenait des mines de douairière en beauté, accusait des frissons de jeune pousse et avait tout l'air, ma foi, de faire des projets d'avenir.

Ici mon conteur fut interrompu par un camarade : Le cheval de Loupic s'était, paraît-il, détaché ; et on pouvait le voir de loin, gros comme un crochet de gourmette et faisant des gambades et des sauts de mouton dans des flots de poussière.

— Continue, dis-je à mon trompette.

— Eh bien oui, et c'est en été surtout qu'il fallait la voir, la cèpe ! Ah ! en été ! tous les oiseaux du pays y venaient dormir pendant la canicule. D'aucuns même nichaient au dedans en société d'un tas de petits insectes qu'on ne voit jamais au grand jour. La végétation lui faisait fête. C'était une escalade de mousses et de lierres enguirlandés de pervenches et de liserons : et tout autour, un parterre de pieds d'alouette, de violettes et de thyms sauvages. Au crépuscule, des frémissements d'ailes, la chanson monotone des grillons dont s'amusaient quelques vieux bourdons goguenards, la prière du soir des coccinelles, tout cela montait comme une

harmonie familière conviant les scarabées sans asile à ce seuil où s'abritait la gracieuse virginité des belles libellules bleues.

— Et le père Barbotin, trompette ?

— Eh bien, justement, le père Barbotin habitait dans l'endroit, et c'est ce qui fit sa perte. Il était veuf ; sa femme était morte, disaient les méchantes langues, en se frappant la poitrine comme pour accuser un gros péché. En attendant, le père Barbotin, sceptique, un tantinet railleur, dégustait en pleine liberté les dernières années de sa vie, belles d'une égoïste vigueur. Sa maisonnette s'abritait sous un épais rideau de noisetiers pourpres, si fournis qu'il restait tout juste assez de toiture pour laisser passer un petit filet de fumée bleue aux senteurs de résine et de feuille morte.

En raison de ses intérêts, le père Barbotin, chaque jour, prenait la sente et passait devant la cèpe.

Eh bien, le croiriez-vous, il était seul au pays à prendre ce chemin-là ; aussi, dès qu'ils entendaient son pas ferré sur la mousse, les lierres se poussaient entre eux avec un bruit frais de cymbales aériennes ; les insectes, qui buvaient la rosée de l'aurore et qui le soir prenaient le frais à l'entrée de leur trou, se faisaient entre eux des signes que Barbotin ne voyait pas, heureusement.

Un soir, un soir de malheur, une guêpe emportée par une brise folle heurta la joue de Barbotin et l'y piqua. Vous dire avec quelle colère il jeta son bâton contre la cèpe pourtant bien innocente et jura de se venger, et avec quelle joie il conçut son infâme dessein, serait vraiment se plaire à conter de vilaines choses.

Bref, le lendemain, à pareille heure, une écharpe de lumière rose frangeait la limite frissonnante des champs. Peu à peu la nuit tomba, on ne vit plus guère que des formes noires indécises sur lesquelles ressortaient les petites taches blanches qu'avaient faites aux têtards des clôtures les dernières coupes. Une orfraie chanta. Barbotin

s'arrêta devant la cèpe. Elle, confiante et hospitalière comme toujours, sommeillait dans cette vapeur des premières heures de nuit qui charrient les parfums égarés des fleurs et des essences d'arbres ; et ce soir-là le nez de Barbotin recueillait des bouffées d'acacias voluptueusement amenées par les brises tranquilles. Mais le temps des séductions n'avaient pas sonné pour lui. Il fut implacable. Quelques instants plus tard une épaisse fumée où couraient des langues de feu montait dans le feuillage, avec des craquements sourds, des plaintes profondes, des gémissements lointains, comme si des âmes mortes depuis très longtemps, réfugiées dans le corps de la cèpe s'éveillaient en voyant s'effondrer leur tombe.

Une flamme rouge lêcha l'espace et se tordit autour du pauvre tronc avec un crépitement sonore, dans un affolement d'ailes de phalènes surpris dans leur sommeil ; l'écorce bien vieille, s'amollit, noircit, brûla et l'aurore se répandit joyeuse sur un monceau de cendres.

— Ce Barbotin, dis-je, était un bien méchant homme.

— Ce n'est pas tout, continua-t-il.

Le lendemain soir le père Barbotin aperçut dans le chemin une forme blanche. Il ne voulut point reculer et se trouva en présence d'une femme.

— Vois, lui dit-elle, à la place de la cèpe brûlée par toi j'ai mis une fougère, et quand cette fougère aura un an révolu, quand son feuillage sera assez large pour contenir autant de rosée que ce dé de perles, l'heure de ton expiation aura sonné. Je suis Eustache, fille du dernier Chabot.

Barbotin tomba à genoux. La Mélusine, s'écria-t-il.

Mais la Mélusine s'était élancée dans les airs et on entendait encore dans les nuages le sifflement de son vol.

L'année s'écoula dans les transes pour Barbotin, comme vous le pensez. Pauvre Barbotin, il ne passait plus par la sente. Il eut l'idée de faire détruire la fougère ; mais, baste !

la Mélusine voyait tout du haut de sa tour. Il prit décidément le parti de hausser les épaules comme c'est quelquefois la ressource des faibles. Malgré tout il ne dormait pas ; la peur le talonnait.

Une nuit il fut réveillé en sursaut par une grande lueur ; les flammes et une épaisse fumée remplissaient sa chambre. Il se précipita à la porte où l'attendait Eustache, fille du dernier Chabot. Voici, lui dit-elle, mon dé de perles rempli de la rosée de la fougère. Si ces quelques gouttes peuvent éteindre l'incendie de la maison, je les mets en ton pouvoir.

— Grâce, puissante Melusine ! grâce ! Et il tomba le visage contre terre.

Pendant ce temps, une ronde d'esprits nocturnes folâtrait autour de la maisonnette en flammes. Et ces esprits étaient les âmes des rêveuses, jadis séduites par le charme des confidences clandestines, sur le tapis des mousses fraîches et fleuries et à l'ombre de la cèpe qui avait en mourant emporté leurs secrets. Je crois bien, le diable me le pardonne, que la mère Barbotin dansait avec eux, ce qui ne fait honneur ni à sa vertu, ni à sa prudence. Il est vrai que le père Barbotin fut trouvé mort au lever du jour sur le pas de sa maison consumée au-dessus de laquelle frissonnaient les noisetiers pourpres enfumés et roussis, penchés sur la pierre découverte de son foyer comme des saules pleureurs. Seulement, pour ne pas déplaire à la Mélusine et écarter sa colère, on n'a pas enterré l'homme en terre sainte.

— Pauvre père Barbotin ! méritait-il un châtiment si cruel ?

— Ileu ! fit le trompette, qui dira le fin fond de toutes ces choses-là ?

. . . . . .

Je jetai mon coquelicot qui, au cours de ce récit, avait achevé de se faner et m'étendis sur le dos, la nuque dans les mains. Je vis alors dans les formes des nuages des Mélusines qui marchaient lentement comme des officiantes vêtues de robes

à longues traînes de velours et de soie ; puis aussi la tête de Barbotin, triste, comique, faite d'une nuée grise. . . . .

. . . . . .

A ce moment une fanfare éclatait dans l'air. C'était mon trompette qui, sur les ordres du capitaine de semaine, sonnait la rentrée au camp.

R. DE CHATEAUBRIANT.

# CARNET DE DÉPENSES

DE

# DEUX ÉTUDIANTS BAS-POITEVINS

## AU XVIII^e SIÈCLE

A la fin du XVII^e siècle, la famille Querqui qui occupait depuis longtemps un rang honorable en Bas-Poitou, n'était plus représentée que par un seul membre, François Querqui de Challais, fils de Jean Querqui, s^r de Challais, avocat au Parlement,et de Jeanne Moussyau, dame de la Pouzaire.

Rompant avec de vieilles traditions de famille, il embrassa la carrière des armes, fut reçu dès l'âge de 18 ans dans les mousquetaires noirs, commandés alors par le m^is de Vins, et il y servit jusqu'en 1697, époque où ses états de services lui permirent d'obtenir des lettres de noblesse dont il se fit, à ce moment-là, une distribution de cinq cents dans tout le Royaume[1].

Il quitta bientôt les mousquetaires pour passer dans les Gardes de la Porte du Roy.

De son mariage avec Françoise-Anne Bousseau, fille de Jean Bousseau, s^r de la Cholletière, et d'Anne-Marie Béranger, il eut cinq enfants, deux fils et trois filles. Ce sont ces deux fils, Jean-Alexandre Querqui, éc. sgr de Challais, et Jacques-Auguste Querqui, éc. sgr du Châtelier, qui après avoir terminé

Les Querqui portent : *d'argent à trois coqs de gueules placés 2, 1.*

leurs études au collège d'Harcourt, très en renom à l'époque, séjournèrent encore vingt mois à Paris pour y suivre des cours et compléter leur éducation.

François-Alexandre Querqui de Challais appartenait à la Religion réformée, ce qui l'amena, lorsqu'il eut assuré l'avenir de ses deux fils, à se retirer à l'étranger où il devait rencontrer plusieurs membres de sa famille. Il se fixa à Dublin avec les deux filles qui lui restaient et y est décédé en 1735.

Les deux jeunes gens avaient été confiés pendant leur séjour à Paris, à un sieur Parmentier dont nous transcrivons ci-dessous le mémoire très détaillé. On y trouvera des renseignements intéressants sur le prix des choses et sur certains usages au commencement du règne de Louis XV.

Mémoire de toustes les avances etc.

. . . . . .

. . . . . .

Jean Alexandre Querqui de Challais, qui est appelé M. Challais dans le mémoire ci-dessous, choisit également la carrière des armes ; admis après son père dans les Gardes du roy, il prit part en cette qualité à la campagne de Philipsbourg, dans laquelle il perdit plusieurs chevaux et tomba même malade à la suite des fatigues qu'il avait éprouvées. Dans un mémoire adressé au roi, il estime le total des pertes subies par lui dans cette pénible campagne, à plus de deux mille écus ; il se maria par contrat du 16 juin 1748, reçu par Debout et Cahaye, notaires à Melle, avec Louise Marie Françoise Reigner (1), fille de Jean Louis Reigner, écuyer seigneur de Champeau, la Soquetière et autres lieux, et de Marie Louise Nau (2). Il fut l'auteur de la branche de la Pouzaire.

Il est décédé à la Rochelle en 1781, laissant huit enfants dont plusieurs, encore mineurs, eurent pour curateur messire

(1) Les Reigner portent : *d'azur à trois coquilles d'argent 2. 1.*

(2) Armoiries de la famille Nau, originaire de Melle : *d'azur à un vaisseau d'or sur une mer d'argent, surmonté d'une main d'or tenant un mât en argent.*

Jean Louis Reigner, chevalier de Champeau, capitaine au régiment Dauphin-Dragons, leur oncle maternel.

Son frère Jacques Auguste Querqui du Châtelier, auteur de la branche qui a résidé depuis au Puybelliard, officier de la maison de monseigneur le duc d'Orléans, épousa en octobre 1741 Marie-Marguerite Clémenceau, fille de Jacques Clémenceau, écuyer seigneur des Chaffauds, officier de la maison Royale, et de Marie Charretier.

De Gouttepagnon.

*Mémoire de toutes les avances que j'ay faittes pour Messieurs Challas Querqui, depuis le premier octobre 1729.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *1er octobre 1729.* | Donné au crocheteur qui a déménagé les meubles de ces Messieurs, quarante sols. . . . . | 2# | » |
| *Du 9 dit.* . . . | Donné à M. Challais six livres. . | 6 | » |
| *Du 18 dit.* . . . | Payé au sieur Legrand deux paires de souliers à 5# chacun et un mois de blanchissage . . . . | 13 | » |
| *Du 20 dit.* . . . | Pour deux habits noirs quatre-vingt-quatre livres. . . . . | 84 | » |
| *Du 1er janvier 1730.* | Donné neuf livres à ces Messieurs. | 9 | » |
| *Du 4 février.* . . | Payé à M. Legrand, deux paires de souliers à 5# la paire et 52 sols pour avoir raccomodé du linge à ces Messieurs. . . . . | 12 | 12s |
| » | Donné à ces Messieurs par ordre de M. leur père pour leurs étrennes chacun 10#. . . . | 20 | » |
| *Du 27 dit.* . . . | 16 aulnes calmande à 50s pour deux robes. . . . . | 40 | » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | 11 aulnes flanelle croisée d'Angleterre à 55s pour doubler les robes de chambre . . . . . | 30 | 5 |
| » | 3 aulnes flanelle d'Angleterre pour deux camisolles pour M. l'aîné, à 6# 5s . . . . . | 18 | 15 |
| » | 2 aulnes finnette d'Angleterre double croisée pour une camisolle pour M. le cadet à raison de sept livres l'aune. . . . | 14 | » |
| » | Pour boutons pr les camisolles 45s. | 2 | 5s |
| » | Pour ruban, pour les border 12s. | » | 12s |
| *Du 4 mars.* . . . | 10 aulnes 1/2 de toille à matelas à 16s. | 8 | 8s |
| » | Pour avoir fait rebattre les deux matelas. . . . . | 6 | » |
| » | Pour le remplissage à neuf de la paillasse et l'avoir nettoyée, quarante sols. . . . . | 2 | » |
| *Du 6 dit..* . . . | 3 aulnes de batiste, à 5 livres 10s pour faire des manchettes à ces Messieurs. . . . . | 16 | 10s |
| | 2/3 de toilles de quarante-cinq sols pour faire des poignets. . | 2 | 5s |
| | 1 aulne 72 de mousseline à 5# pour faire des cols. . . . . | 7 | 10s |
| | Une douzaine de mouchoirs de 15# | 15 | » |
| | Une paire de souliers de 5#. . . | 5 | » |
| *Du 24 mars.* . . | Une paire de souliers de 5#. . | 5 | » |
| | Donné à M. Challais 8# 5s. . . | 8 | 5s |
| *Du 7 avril.* . . . | Donné à M. Querqui 9#3s. . | 9 | 3s |
| | Pour raccomodage de bas 22s. . . | 1 | 2s |
| *Du 11 may.* . . | Donné à M. Querqui 18#. . . | 18 | » |
| *Du 18 dit.* . . . | Pour accommodage et repassage de chapeau. . . . . | 3 | » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | Pour une paire de souliers 5#. . | 5 | » |
| » | Pour deux bourses à cheveux 9#. | 9 | » |
| » | Donné à M. Querqui 22 sols. . | 1 | 2s |
| *Du 1er juin.* . . | Donné à M. Challais six livres. . | 6 | » |
| » | Six aulnes de bazin rayé à 50s pour faire deux vestes. . . . | 15 | » |
| » | Quatre aulnes de toille à 40s pour les doubler. . . . . | 8 | 0 |
| » | Six douzaines de boutons à 6s . | 1 | 16s |
| *Du 14 dit.* . . . | Donné à M. Querqui neuf livres. | 9 | » |
| *Du 72 dit.* . . . | Donné à M. Querqui, 24s. . . | 1 | 4s |
| » | Pour une paire de souliers 5#. . | 5 | » |
| » | Donné à M. Challais 4# 10s. . | 4 | 10s |
| *Du 1er juillet.* . . | Donné à M. Challais 14s. . . . | | 14s |
| » | Donné à M. Querqui 7# 10s. . . | 7 | 10s |
| » | 17 aulnes 1/2 de droguet double et fin à 55s. . . . . | 48 | 2s |
| » | 11 aulnes demy raze à 30s. . . | 16 | 10s |
| » | 1/2 aulnes de toile bize de 16s. . | » | 16s |
| » | 6 aulnes de flauelle à 22s. . . . | 6 | 12s |
| » | Donné à M. Querqui 10s. . . . | » | 10s |
| *Du 7 dit.* . . . | Donné à M. Challais 30s. . . . | 1 | 10s |
| *Du 13 dit.* . . . | Donné à M. Querqui 24s. . . . | 1 | 4s |
| » | Payé au perruquier pour M. Challais, plusieurs perruques, 43#. | 43 | » |
| » | Pour les boutons d'argent et jarrettières, pour les habits de ces Messieurs, 30#. . . . . | 30 | » |
| » | Plus six aulnes 1/2 toille bize fine à 40s, pour des vestes. . . . | 13 | » |
| » | Pour repassage de chapeaux, 3#. | 3 | » |
| » | Donné à M. Challais, 45s. . . . | 2 | 5s |
| *Du 17 dit.* . . . | Donné à M. Querqui six livres, cy. | 6 | » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Du 5 aoust.* . . . | Donné à M. Querqui douze sols, cy. | » | 12s |
| » | Une paire de souliers de 5#. . | 5 | » |
| *Du 11 dit.* . . . | Donné à M. Querqui six livres. . | 6 | » |
| » | Donné à M. Challais 11s. . . . | » | 11s |
| *Du 22 dit.* . . . | Donné à M. Querqui 4#. . . . | 4 | » |
| *Du 30 dit.* . . . | Payé à la ravaudeuse 34s. . . . | 1 | 14s |
| » | Pour des plumes 4s. . . . . | » | 4s |
| » | Donné à l'ouvrière en linge pour raccomoder les chemises de ces Messieurs 3 aulnes 1/2 de batiste à 5 livres 10s. . . . . | 18 | 4s |
| » | Un morceau de toille de 16s. . . | » | 16s |
| » | Une aulne de mousseline de 5#. | 5 | » |
| *Du 1er septembre.* . | Payé à l'ouvrière pour avoir fait du linge neuf et raccomodé tout le vieux . . . . . | 15 | » |
| *Du 7 dit.* . . . | Donné à M. Querqui pour acheter des livres 15#. . . . . | 15 | » |
| » | Donné à M. Querqui six livres. . | 6 | » |
| » | Pour deux paires de souliers à 5#. . . . . | 10 | » |
| » | Donné à M. Challais six livres. . | 6 | » |
| » | Plus pour du papier. . . . . | » | 4s |
| *Du 11 dit.* . . . | Donné à M. Querqui six livres. . | 6 | » |
| » | Payé pour raccomodage de souliers quarante sols. . . . . | 2 | » |
| » | Pour coeffes de bonnet de nuit. . | 2 | » |
| *Du 20 oct.* . . . | Payé à la ravaudeuse, 15s. . . | » | 15s |
| » | Pour plumes, papier et encre 34s. | 1 | 14s |
| *Du 4 oct.* . . . | Donné à M. Challais douze livres. | 12 | » |
| » | id. à M. Querqui, neuf sols. . | » | 9s |
| *Du 13 dit.* . . . | Pour une paire de souliers, 5#. . | 5 | » |
| » | Une main de papier de 8s. . . | » | 8s |
| » | Pour encre et plumes. . . . . | » | 4s |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Du 16 dit.* . . . | Un raccomodage de souliers, quarante sols. . . . . | 2 | » |
| » | Donné à M. Querqui, six livres. | 6 | » |
| *Du 1er novembre.* . | Pour un ruban pour son épée. . | » | 15s |
| *Du 25 dit.* . . | Payé pour raccomodage de bas 40s. | 2 | » |
| » | Donné à M. Querqui, douze sols. | » | 12s |
| *Du 6 décembre.* . | Pour raccomodage de deux paires de souliers, quatre livres. . . | 4 | » |
| *Du 17 oct.* . . . | Payé deux paires de souliers à 5#. | 10 | » |
| *Du 30 oct.* . . . | Donné à M. Challais, 4# 10s. . | 4 | 10s |
| » | Trois aulnes de ruban de Serge à 10s. . . . . | 1 | 10s |
| » | Pour 7s de petit ruban. . . . | » | 7s |
| » | Pour du papier, 12 sols, cy . . | » | 12s |
| » | Donné à M. Querqui, six livres cy. | 6 | » |
| *Du 4 janvier 1731.* | Donné aux garçons barbiers par ordre de ces Messieurs, trois livres pour leurs étrennes, cy. | 3 | » |
| *Du 12 oct.* . . . | Donné à M. de Querqui, six livres. | 6 | » |
| *Du 15 oct.* . . . | Donné à M. Challais, six livres. | 6 | » |
| *Du 16 oct.* . . . | Payé deux paires de souliers à 5#. | 10 | » |
| *Du 20 oct.* . . . | Donné à ces Messieurs, douze fr. chacun pour leurs étrennes. . | 24 | » |
| » | Pour du papier à lettre. . . . . | » | 7s |
| » | Pour raccomodage de chapeaux. | 3 | » |
| *Du 30 oct* . . . | Donné à M. Querqui pour 14s de ruban de soye. . . . . | » | 14s |
| *Du 4 février.* . . | Donné à M. Querqui, douze sols. | » | 12s |
| » | Donné à M. Challais, six livres. . | 6 | » |
| » | Pour des plumes, 7s. . . . . | » | 7s |
| *Du 16 dit.* . . . | Une main de papier de 8s. . . . | | 8s |
| *Du 17 dit.* . . . | Pour papiers, plumes et encres donnés à M. Querqui. . . . | » | 11 |
| *Du 1er mars.* . . | Payé deux paires de souliers à 5#. | 10 | » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | Donné à M. Challais des épingles et des petits rubans pour 8s. | » | 8 |
| *Du 13 dit.* | Donné à M. Querqui 25s. | 1 | 5 |
| *Du 16 dit.* | Donné à M. Querqui six livres. | 6 | » |
| *Du 21 dit.* | Une main de papier de 8s. | » | 8s |
| » | Donné à M. Challais 6#. | 6 | » |
| *Du 1er avril.* | Une paire de souliers de cent sols. | 5 | » |
| *Du 7 dit.* | Donné à M. Querqui 6#. | 6 | » |
| *Du 20 dit.* | Pour papier et ruban, 14s. | » | 14s |
| » | Pour plumes, faveurs et encre. | » | 12s |
| *Du 21 dit.* | Donné à M. Querqui 6#. | 6 | » |
| *Du 30 dit.* | Donné à M. Challais 6#. | 6 | » |
| *Du 8 may.* | Livré au tailleur pour retourner les habits de ces messieurs. | | |
| » | 5 aulnes flanelles à 20s. | 5 | » |
| » | 1 » de treilly de 30s. | 1 | 10s |
| » | 2 » de bord à 3s. | » | 6s |
| » | Donné à M. Challais 10#. | 10 | » |
| *Du 17 dit.* | Payé pour raccomodage d'un chapeau. | 1 | 10s |
| » | Pour une paire de souliers 5#. | 5 | » |
| *Du 31 dit.* | Pour raccomodage de souliers, 40s. | 2 | » |
| » | 20 ports de lettre à 7s. | 7 | » |
| » | 15 dit. à 4s. | 3 | » |
| » | 9 » à 10s. | 4 | 10s |
| » | 11 » à 6s. | 3 | 6 |
| » | 8 » à 12s. | 4 | 16s |
| » | 16 » à 5s. | 4 | » |
| » | 8 » à 3s. | 1 | 4s |
| » | Avoir payé à M. Huquart suivant l'ordre de M. Challais père. | 90 | » |
| *Du 24 dit.* | Au sieur Dautin, tailleur 81#. | 81 | » |
| » | A la première maladie de M. Challais, j'ai payé trente-sept livres dix sols pour quinze jours à 50s. | 37 | 10 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| » | . . . Pour une consultation douze #. | 12 | » |
| » | . . . Payé à l'apotiquaire 90#. . . | 90 | » |
| » | . . . Payé au médecin 80#. . . . | 80 | » |
| » | . . . Payé à l'herboriste 27#6s. . . | 27 | 6 |
| » | . . . Payé à M. Desormeaux, chirurgien, pour la première maladie de MM. Challais et Querqui, deux cent livres et pour la dernière soixante-dix livres cy. . . . | 270 | » |
| » | . . . Pour le loyer d'un lit pour séparer ces Messieurs dans leurs maladies. . . . . | 81 | » |
| » | . . . Pour la volaille pour manger, pour faire de l'eau de poulet, pour les bouillons, cent vingt sept livres. | 127 | » |
| » | . . . Pour extraordinaire dans les maladies de ces Messieurs, vin d'alicante, biscuit, sucre, confiture, carrosses dont on a eu besoin, etc. . . . . | 92 | » |
| » | . . . Payé à Mme Robert, la dernière garde qui a gardé M. Challais dans sa petite vérolle. cinquante sept livres dix sols. . . . . | 57 | 10s |
| » | . . . Avoir acheté neuf voies de bois pour ces Messieurs à 18# y compris la voiture et le sciage. | 162 | » |
| » | . . . Pour la chandelle, 50#. . . . | 50 | » |
| » | . . . Vingt mois de blanchissage à 3#. | 60 | » |
| » | . . . Donné à ces Messieurs, tous les premiers de chaque mois, chacun 3# et il y en a 20. . . . | 120 | » |
| » | . . . Payé à M. Cornet, chirurgien, tant pour s'estre servi de luy dans la première maladie que pour avoir | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | accomoder ces Messieurs, à raison de 4# par mois pour les deux depuis qu'ils sont à la maison, le tout se monte à. . . | 121 | » |
| » | . . . Avoir payé à M. Arnaud, tailleur, cent trante-et-une livres. . . | 131 | » |
| » | . . . Avoir payé au bonnetier . . . | 77 | 1s |
| » | . . . Pour du vin d'absinthe ordonné à M. Querqui, il y en a pour vingt-six livres. . , . . . . . | 26 | » |
| » | . . . Payé à un maître à danser que ces Messieurs ont eu pendant quatre mois, vingt-quatre livres. | 24 | » |
| » | . . . Avoir payé pour ces Messieurs dans le temps de mon mariage, quatre-vingt-dix livres. . . | 90 | » |
| » | . . . Donné aux filles qui ont demeuré à la maison 40s par mois suivant l'ordre de M. Challais père. | 40 | » |
| » | . . . Avoir payé à M. Audierme maître d'arithmétique neuf mois à vingt livres par mois. . . . . | 180 | » |
| » | . . . Avoir payé six aulnes de draps de Lodève à 8#, pour les deux redingottes de ces Messieurs. . | 48 | » |
| » | . . . Pour velours pour les collets, sept livres. . . . . | 7 | » |
| » | . . . Avoir payé en dernier 26#, pour des boutons d'argent pour les deux habits de ces Messieurs, qu'ils ont fait retourner. . . | 26 | » |
| » | . . . Pour blanchissage extraordinaire de draps et linge que j'ay fourni depuis longtemps à ces Messieurs, le leur étant usé. . | 6 | » |

| | |
|---|---|
| » . . . Vingt mois de pension à raison de mille livres par an font. . | 1666 13s 4 |
| TOTAL. . . . . | 4811 # 6s 4 |
| J'ay reçu. . . . . | 3181 5s 4 |
| Reste à payer. . . . . | 1630 # » |

Je reconnais avoir receu de Monsieur de Challais Querqui la susdite somme de seize cent trentte livres qu'il me restait à recevoir pour le parfait payement du contenu au mémoire cy-dessus et des aultres parts transcrit, au moyen de quoy ledit sieur demeure quitte avec moy, de toutes les avances que j'avois faittes pour Messieurs ses enfants, et de vingt mois de leur pension échuts aujourd'huy qu'ils sont sortis de chez moy. A Paris, le premier jour mil sept cent trente-et-un.

PARMENTIER.

MIETTES D'HISTOIRE

# LES RIVERAINS DU LAY

## EN 1705

Trop souvent l'intérêt public se trouve en lutte avec des intérêts privés bien ou mal compris, lutte inégale, car l'intérêt public c'est tout le monde et ce n'est personne, tandis que les intérêts privés ont des représentants tenaces, actifs et vigilants. Cette lutte explique l'incohérence et les variations de notre législation fiscale, qui arrive, par exemple, à nous faire payer 60 centimes, dans l'intérêt des départements à betteraves, la livre de sucre que nous vendons 25 centimes aux Anglais, et qui hérisse nos frontières de droits protecteurs quand le vent tourne à sacrifier l'industrie à l'agriculture, quitte à abolir ces mêmes droits quand vient le tour de sacrifier l'agriculture à l'industrie.

L'administration d'avant la Révolution, décentralisée à l'excès, dépourvue des moyens rapides de contrôle et d'action qu'on possède aujourd'hui, eut souvent à se défendre contre les prétentions et les représailles des intérêts particuliers, et, pour être juste, il faudrait aussi lui tenir compte de ses bonnes intentions, si souvent paralysées ou contrariées par l'opposition obstinée et sournoise des égoïsmes menacés ou atteints.

La rivière du Lay avait été canalisée aux frais de l'Etat dans les dernières années du XVII siècle, afin d'être utilisée comme route commerciale. Le travail achevé, en attendant les bateaux qui n'avaient pas encore l'habitude de ce nouveau chemin, les riverains du canal s'empressèrent d'y établir des boucheaux pour prendre du poisson, et même une digue, envahissement peu favorable au but que s'était proposé l'Etat, qui avait eu l'initiative et qui avait les frais de la canalisation.

Un arrêt du conseil du roi, de janvier 1706, tenta de remédier à cet état de choses :

« *Le roi s'étant fait représenter en son Conseil l'arrêt rendu en iceluy le 26 août 1704, par lequel Sa Majesté avait ordonné que les particuliers qui ont construit des boucheaux et une digue sur le nouveau lit de la rivière du Lay, seraient tenus de les démolir incessamment, et que les propriétaires voisins du canal seraient tenus, chacun en droit soy, le réparer, sinon et à faute de ce faire, qu'il y serait mis des ouvriers à leurs frais et dépens, par le sieur Pinon, cy devant intendant de la généralité de Poitiers, et Sa Majesté étant informée qu'encore que cet arrêt, ensemble les ordonnances rendues en conséquence par le sieur Pinon ayant été publiées et affichées dans les paroisses voisines dudit canal et signifiées aux propriétaires desdits héritages, avec injonction d'y satisfaire, ils seraient demeurés sans exécution, ce qui aurait obligé le sieur Doujat, intendant en la généralité de Poitiers, successeur dudit Pinon, de rendre son ordonnance du 12 décembre 1705, portant que ledit arrêt sera exécuté.* » (Arch. départ. Vienne, C. 47.)

Les riverains se départirent de leur indifférence après cette seconde sommation ; ils enlevèrent les boucheaux et la digue, mais ne curèrent pas le canal envasé par leur faute, « quoiqu'il fût d'une grande utilité pour le commerce du pays d'Aulnis, de l'île de Ré et autres lieux circonvoisins. »

L'intendant Doujat prit une seconde ordonnance en date du 27 juillet 1706, portant que « les héritages voisins du nouveau

lit du Lay seraient arpentés devant le sieur de Cheusse, subdélégué à Fontenay, sur lequel arpentage il estimerait ce que chacun desdits particuliers devait contribuer, pour être ensuite procédé à la répartition, en exécution de l'ordonnance signifiée aux intéressés les 9 et 10 septembre 1705. »

Il n'y avait plus à compter sur la bonne volonté des riverains ; aussi l'intendant s'était enfin saisi de l'affaire, en en assumant la direction et l'exécution jusqu'au bout, jusqu'à la bourse des contribuables.

Moriceau de Cheusse se fit assister par Amédée Girard, arpenteur. D'après le procès-verbal, dressé le 19 septembre 1706 et jours suivants, l'arpentage accusa 18132 1/3 toises cubes à curer, estimées par l'arpenteur 30 sols l'une, soit une dépense de 27.263 livres 15 sols.

Le total des terres arpentées, ou des propriétés qui devaient contribuer au curage, s'éleva à 3.263 arpents 77 chaînées 3/4. On reconnut nécessaire de faire des portes ouvrantes et fermantes pour l'écoulement des eaux, et une maison pour loger l'employé, dépense évaluée à 3.731 l. 8 sols.

M. Roujault, commissaire à ce départi dans la généralité de Poitiers, rendit en conséquence une ordonnance, datée du 29 avril 1710, portant qu'il serait procédé, le 28 juillet suivant, à l'adjudication au rabais desdits travaux. Personne ne se présenta. Le nom de syndicat est moins ancien que la chose ; les soumissionnaires, trouvant les prix de l'arpenteur trop peu rénumérateurs, s'étaient entendus pour s'abstenir.

Une nouvelle ordonnance du 12 janvier 1711 remit l'adjudication au 4 juillet suivant, sur hausse de mise à prix. Elle fut couverte, cette fois, par Charles Gobin « comme moins disant, pour la somme de 30.990 livres, auxquelles furent appelés à contribuer tous les riverains, pour le grand avantage qu'ils recevront de ces réparations, qui dessécheront leurs marais et augmenteront leurs revenus ».

L'état de répartition fut dressé à Fontenay, le 18 octobre 1711, par Roujault, devenu chevalier, conseiller du roy en

ses conseils, et intendant de la généralité de Poitiers, sur le taux de 9 livres 11 sols 6 deniers par arpent.

Nous ne citerons que quelques-uns des noms les plus marquants de la liste individuelle des taxés :

La duchesse de Duras fut taxée, pour 661 arpents à 5.886 l. 18 s.

Le sieur Veillon de la Rabastelière, à 38 l. 3 s.

Le sieur de la Claye, à 1.801 l. 18 s. 1 d.

La paroisse de Lairoux, à 4093 l. 14 s. 4 d.

L'abbé de Bois-Grolland, à 699 l. 2 s. 6 d.

Le sieur Citois, à 229 l. 16 s. 10 d.

Le baron du Poiroux, à 1438 l. 11 s.

La fabrique de l'église de Curzon, à 69 l. 9 s.

L'abbé de Jard, à 1489 l. 2 s. 4 d.

Le sieur de Curzon, à 945 l. 3 s.

Le sieur de Saint-Cyr, à 1158 l. 13 s. 6. d.

La paroisse de Curzon, à 4090 l. 14 s. 4 d.

Les R. P. Jésuites de Luçon, à 857 l. 4 s. 4 d.

La paroisse de la Claye, à 19 l. 6 s. 6 d.

Le village de Nouaille, à 846 l. 11 s. 7 d.

Le sieur de Coupinçon, à 626 l. 2 s. 11 d.

Le village de Tollet, à 1023 l. 7 s. 6 d.

La dame de la Grenouillière, à 615 l. 1 s. 6 d.

Le sieur Davière à 264 l. 14 s. 6 d.

Le prieur de la Couture, à 268 l. 6 s. 9 d. etc.

« Lesdits, ajoutait l'ordonnance de répartition, seront contraints, comme pour les domaines de Sa Majesté, à deux paiements entre les mains du sieur Jouet à Fontenay, le premier terme au 31 janvier 1712, le deuxième terme au 30 juin en suivant. »

Que M^me^ la duchesse de Duras, voire la dame de la Grenouillière (d'une noblesse bien autochtone) ne se soient pas fait tirer l'oreille, c'est ce qui ressort du silence des documents à leur égard. Mais beaucoup d'autres protestèrent avant l'échéance du premier terme, et en appelèrent au Con-

seil d'Etat. A la tête des récalcitrants il faut placer les Jésuites de Luçon, les abbés de Trizay et de Jard, le prieur de la Couture, la paroisse de Curzon, le sieur Charles Citois, chevalier, seigneur de la Touche, et d'autres seigneurs de moindre importance.

La procédure du Conseil d'Etat étant non moins lente en 1711 que de notre temps, pas un des réclamants ne versa une obole, pas plus à l'échéance du premier terme qu'à l'échéance du second, et l'Etat se trouva créancier des opposants, empêché d'ailleurs de les poursuivre tant que le Conseil d'Etat n'aurait pas statué sur leur requête.

L'affaire contentieuse n'avait pas avancé d'un pas en octobre 1712 quand, ce que voyant, le sieur Veillon de la Rabastelière, non opposant, car il n'était taxé qu'à 38 l. 3 s., eut une idée. Il offrit à la fois à l'Etat et aux réclamants de payer les taxes imposées « à la charge qu'il ne resterait aux riverains, une fois les travaux terminés, que telle portion de leur fonds qui sera jugée de même valeur et revenu qu'ils ont à présent, ou qu'ils ont produit depuis dix années communes, et que le surplus lui demeurera en propre ».

En somme, Veillon offrait de payer de ses deniers les 30990 livres dues à l'adjudicataire Gobin, en garantissant aux propriétaires un revenu égal à celui dont ils avaient joui jusqu'à présent, et en s'adjugeant le surplus des terres excédant la garantie de ce revenu.

L'opération était compliquée, d'une réalisation malaisée, le revenu foncier étant variable d'une année à l'autre. Veillon comprit vite le défaut de sa proposition, et il en formula bientôt une seconde, beaucoup plus claire et plus simple ; il offrit de tout payer, à la condition que les riverains lui céderaient et abandonneraient la propriété du tiers de leurs marais pour le dédommager de ses dépenses et avances.

L'Etat eût accepté facilement les propositions de Veillon, mais les riverains ne se résignèrent pas plus à payer à Veillon qu'à Gobin, et pas plus en nature qu'en espèces.

Il fallait en finir, et le Conseil d'Etat commença par débouter les opposants de leur opposition. Puis un arrêt du Conseil du Roi décida que le rôle de répartition arrêté serait exécuté suivant sa forme et teneur, et que les opposants seraient tenus de payer quinze jours après la signification du présent arrêt, « sinon, Sa Majesté a promis et promet au sieur Veillon d'accepter ses offres ». Arrêt du 20 octobre 1713.

Alors tout le monde s'exécuta, et le sieur Veillon n'eut que l'honneur, sans le profit, d'une combinaison dont le roi seul put tirer parti, par la seule menace d'en faire usage.

EDGAR BOURLOTON.

# QUATRE CADETS DE FAMILLE EN BAS-POITOU

## AU XVIII^e SIÈCLE[1]

Le chevalier DU PÉRÉ. — Le chevalier DE LA LOGE. — Le général Comte de GRIMOARD. — L'amiral Comte DE GRIMOÜARD.

Il y a peu d'années, la *Revue du Bas-Poitou* publiait une esquisse[2] attrayante : le portrait et la vie de deux dames fontenaisiennes élégantes et spirituelles, « Mesdames de Grimoüard de Saint-Laurent et du Vignault ». Une femme seule pouvait faire revivre quelque chose de leur charme, soit au récit de leur héroïque intervention qui sauva les prisonniers républicains après l'entrée à Fontenay des armées vendéennes, soit par la description de leur vie mondaine suivie de tant d'adversités.

A cette gracieuse peinture, je voudrais opposer un tableau plus viril : la vie de quelques hommes du même nom au même temps. Ce ne sont pas les époux de ces dames, mais ils leur tiennent de près cependant, ce sont leurs beaux-frères ou leurs cousins. On y verra que toute cette société brillante et polie, à la fin du XVIII^e siècle, ne s'absorbait pas uniquement dans les fêtes mondaines et ne rêvait pas seulement dentelles ou sonnets.

[1] D'après les archives du château des Places.

[2] « *Deux grandes dames fontenaisiennes : Mesdames de Grimoüard* » par M^me Renée Monbrun — *Revue du Bas-Poitou*, 9^e année, 1^re et 2^e livraisons

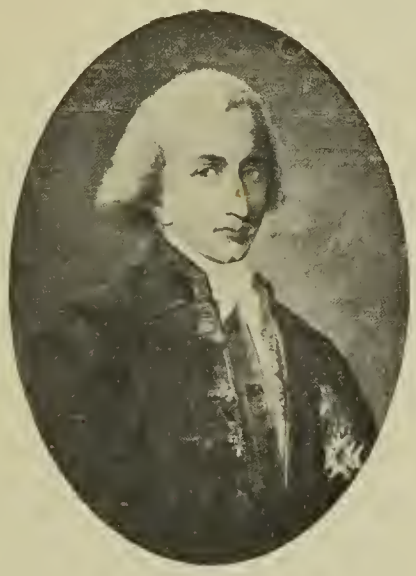

PORTRAIT DU GÉNÉRAL COMTE DE GRIMOUARD

J'ai pris pour types quatre cadets[1] choisis chacun dans l'une des quatre branches[2] dont se composait alors la famille.

Leur vie est plus intéressante que celle de leurs aînés ; ceux-ci en effet, très spécialement occupés à remplir la mission sociale que leur imposait leur situation féodale et terrienne, tantôt restaient au foyer, où ils avaient fort à faire dans l'exercice de leurs devoirs et de leurs droits seigneuriaux, tantôt allaient à la cour pour servir à la magnificence du trône. Ils n'avaient pas le temps de suivre une carrière. Leurs frères puînés au contraire entraient dans la vie sans y trouver une place toute faite et pouvaient parvenir. Il est curieux de le remarquer : plus les hommes du temps passé naissaient éloignés de la branche aînée de leur famille, plus ils faisaient brillante figure en ce monde, étant sans doute moins éteints par la perspective d'un avenir assuré.

C'est du moins ce qui arriva pour nos quatre cadets, tous contemporains, dont la fortune fut certainement en raison inverse de leur origine. J'aime à les opposer deux à deux, c'est un moyen de prendre sur le fait l'évolution sociale qui s'opère à la fin du XVIII^e siècle et de comparer la manière d'agir et de penser de personnages d'ancien régime imbus des idées d'autrefois, avec les allures d'hommes dont la vie plus remplie, fait prévoir nos temps modernes où chacun vaut selon ses œuvres.

Le chevalier du Péré et le chevalier de la Loge, l'un frère de l'aîné de sa maison, l'autre puîné d'une branche cadette aussi féodalement assise sur ce sol vendéen, naquirent tous les deux au château paternel, ils en portèrent le nom : le Péré

[1] Il est permis à un cadet du même nom de préférer raconter la vie de ceux qui l'ont devancé dans la même situation, c'est un devoir de piété filiale de ma part de leur rendre un public hommage.

[2] La branche aînée habitait le château du Péré, paroisse de Coulonges-les-Royaux, actuellement dans les Deux-Sèvres; un rameau en était sorti et vivait à Verdun. La seconde branche, connue sous le nom de Saint-Laurent, était fixée au château de la Loge, paroisse de Saint-Laurent-de-la-Salle (Vendée). Un rameau venait de s'en séparer pour s'établir à Fontenay, plus tard il se fixa en Saintonge.

et la Loge. Sans ambition, ils servirent dans les armées du roi, pour l'honneur. Ils s'y distinguèrent l'un et l'autre suivant les hasards de la fortune, car ils étaient doués d'une égale bravoure. Après 20 à 25 ans de service, ils se retirèrent avec le grade de capitaine et la croix de Saint-Louis ; avides de vie de famille après l'abandon des camps, ils vinrent habiter le château paternel où commandait le frère aîné ; ils y vécurent heureux, entourés de l'affection et des soins de neveux et de nièces empressés à écouter le récit de leurs prouesses ; puis, las d'entendre les ris de cette turbulente jeunesse, ils se créèrent un foyer propre dans la ville la plus voisine à Niort et à Fontenay, où leur dot, modeste mais suffisante, leur permit de prendre femme, quand le cœur leur en dit. Tous deux émigrèrent à la Révolution, l'un servit même ensuite aux armées vendéennes, aussi leurs biens furent-ils vendus nationalement; après les épreuves de ces mauvais jours, l'aurore joyeuse de la Restauration vint égayer les dernières années de ces vieillards modestes et simples, morts l'un et l'autre nonagénaires, laissant en exemple un passé fait de loyauté et d'honneur. Cette existence sentait l'ancien régime. Les deux autres, d'allure plus moderne, vécurent dans un milieu tout différent. Ils ne portaient pas de nom de terre; leur nom patronymique seul, précédé du titre de chevalier, servait à les désigner. L'un était fils d'un cadet[1], sorti de la branche du Péré, officier sans fortune, parvenu au grade de colonel, et fixé à Verdun sa garnison. L'autre était le second fils d'un cadet de la branche de Saint-Laurent, marié à Fontenay au retour du service militaire.

Ces deux chevaliers de Grimoüard[2], comme on les appelait

[1] Son grand-père, Henry Grimoüard, chevalier, seigneur de Vagne, né au château du Péré le 2 mars 1666 était le cinquième enfant de Jacques Grimoüard, chevalier, seigneur du Péré et de dame Marie de Sainte-Marthe. Il fut placé à Verdun en qualité de commissaire provincial de l'artillerie, y épousa le 16 février 1706 Marie Gabrielle Le Géant et y fit souche.

[2] Celui de Verdun, sans doute pour attester sa croyance à la tradition de famille rattachant le 1er Grimoüard, fixé en Bas-Poitou à la fin du XIVme siècle,

l'un et l'autre, sans grand crédit dans le monde, se firent place par leur mérite et leur valeur, aux plus hauts rangs de la société. Le premier fit sa carrière dans les bureaux de la guerre : son intelligence et son habileté le menèrent au grade de général de division. Le second fut marin ; après une série de coups d'audace où il se couvrit de gloire, il devint vice-amiral. Louis XVI les estimait tous les deux, il les dota l'un et l'autre d'un titre de Comte ; leur carrière fut brisée par la Révolution ; le premier, pour échapper à l'orage, dut se renfermer dans une retraite obscure et mourut subitement en 1815 quand le retour du roi allait le rappeler à la vie publique, le second porta sa tête sur l'échafaud en 1794. La fortune après les avoir conduits au faîte de la gloire et des honneurs les traita durement au déclin de leur vie.

Nous suivrons nos quatre héros dans l'ordre chronologique, afin de mieux comparer les faits et gestes de leurs carrières comme les tendances de leurs esprits.

Le plus âgé était Charles-Louis-Marie Grimoüard, dit le chevalier de la Loge. Il naquit de haut et puissant Messire Henri-Marie Grimoüard de la Loge, chevalier, seigneur de la Loge, Saint-Laurent de la Salle, Guinefolle, Grissais, la Touche-Mourault, la Pescherie, et de haute et puissante dame Marie-Louise d'Espinose, et fut baptisé le 17 janvier 1743. Il eut pour parrain son oncle maternel Charles-Paul-Augustin d'Espinose, chevalier, seigneur de la Rousselière et pour marraine sa tante Anne-Bénigne Camus, madame du Péré.

Huit jours après, Marie-Marguerite de Villedon de Gournay, veuve de Pierre-Marthe Grimoüard, chevalier, baron de Guinefolle, frère cadet d'Henri-Marie de la Loge, mettait au monde à Fontenay, le 25 janvier 1743, un fils posthume Nicolas-Henri-René. Il fut baptisé le lendemain, son parrain fut son grand-oncle maternel Nicolas-Henri de Mouillebert, seigneur

à la famille de Grimoard du Gévaudan qui a donné à l'Eglise le pape Urbain V, supprima l'u de son nom et était connu sons le titre de chevalier de Grimoard ; pour le distinguer de autre, nous adopterons cette orthographe.

du Lys et sa marraine, sa tante Renée-Marguerite Grimoüard, mademoiselle du Péré. Par déférence sans doute, les cadets de la branche de Saint-Laurent demandaient aux aînés du Péré de tenir leurs enfants sur les fonts baptismaux. Malgré l'éloignement de la parenté, le voisinage des deux demeures rapprochait les deux branches. Monsieur de la Loge était seulement en effet cousin issu-de-germain de Monsieur du Péré. Celui-ci, il est vrai, avait épousé, en 1733, sa cousine Marie-Angélique Grimoüard de la Loge, mais elle mourut sans avoir eu d'enfants ; le chef de famille ne pouvait rester sans postérité, Jacques-Geoffroy Grimoüard, chevalier, seigneur du Péré, Cougou, Cougoulet, Vagne, la Tabarotière, Saint Mesmin, la Garrelière, etc, épousa en secondes noces un an après le mariage de son cousin de la Loge, vers la fin de l'année 1739, Anne-Bénigne Camus, dame de la Beuvrie ; c'est de cette union que naquit au château du Péré, le 24 décembre 1744, Abel-Joseph Grimoüard dit le chevalier du Péré. Il fut baptisé à Coulonges et eut pour parrain François-Abel Camus, chevalier seigneur de Villefort[1] le cousin germain de sa mère, et pour marraine sa tante Gabrielle-Anne Grimoüard, mademoiselle de Vagne.

Le quatrième cadet, Philippe-Henri, chevalier de Grimoard, était un peu plus jeune que les trois autres, il naquit et fut baptisé à Verdun, 10 ans plus tard, le 13 août 1753; il était fils d'Henri-

[1] Villefort, paroisse d'Yzernay (Maine-et-Loire), était la terre patrimoniale de la famille *Chevalier* qui prit le nom de Grimoüard par substitution, Jean Chevalier, écuyer, seigneur de Villefort, fils de François Chevalier, écuyer, seigneur de la Roylière et de Madeleine Grimoüard, ayant changé son nom en celui de Grimoüard suivant le testament du 28 novembre 1592, et les dernières volontés de son oncle maternel Philippe Grimoüard, chevalier, prieur de Coulonges et seigneur du Péré qui lui fit un grand don à cet effet. — La situation de Jean Chevalier, dit Grimoüard, qui s'établit au Péré à la mort du vieil oncle, fut régularisée par lettres patentes du roi Henry IV du mois de novembre 1595. — La terre de Villefort fut vendue le 3 novembre 1647 par Geoffroy Grimoüard, chevalier, seigneur du Péré, fils de Jean, à François Camus, écuyer, seigneur de Fontaines ; elle rentra dans la famille par l'alliance de Jacques-Geoffroy avec Anne-Bénigne à la mort du fils de monsieur de Villefort en 1779.

Barthélemy Grimoüard[1], chevalier, seigneur de Vagne et de Barbe-Catherine Robert de Butgneville.

De l'enfance de nos cadets il y a peu de choses à dire. Les chevaliers du Péré et de la Loge, plus heureux que les deux autres, furent élevés au grand air de la campagne, dans le manoir de famille et notre imagination se plaît à les représenter à la tête d'une bande de bambins de leur âge, fils de vassaux ou de domestiques, faisant déjà la petite guerre ou grimpant aux arbres des futaies, qui du Péré, qui de la Loge, pour dénicher les petits oiseaux. Ce système avait l'avantage de développer les forces physiques, il était excellent pour la santé mais leur instruction dut s'en ressentir et leur bagage intellectuel fut sans doute mince. Au contraire leur cousin, Nicolas-Henri-René, reçut à Niort une instruction soignée au collège des Pères de l'Oratoire.

Naturellement tous les quatre devaient être soldats : ils entrèrent jeunes dans la carrière. Par une supercherie fréquemment usitée alors, M. du Péré faisait nommer son fils, avant l'âge réglementaire, lieutenant au régiment de Poitou-Infanterie le 1er janvier 1756, sous le nom et en place de son cousin Louis Grimoüard, fils du baron de Guinefolle et frère aîné de Nicolas-Henri-René. Évidemment l'éducation rurale, consistant à le lâcher, pour y courir ou y chasser à son gré, dans les champs et les bois à l'entour du Péré, avait été profitable à l'enfant, qui s'était développé physiquement de très bonne heure, on ne l'aurait pas pris s'il n'eut porté plus vieux que son âge : il n'avait pas douze ans ! Son cousin aîné, l'élève

[1] Après treize campagnes en Bohême, en Flandre et en Allemagne, durant les guerres de la succession d'Autriche et de Sept Ans, il fut retraité colonel en 1779 et se retira à Verdun ; compromis dans l'affaire de la reddition de Verdun aux Emigrés et aux Prussiens réunis, en 1792, il fut accusé d'avoir manifesté sa joie à l'entrée des Prussiens, de leur avoir fait un accueil bienveillant et d'avoir quelque dépôt appartenant aux émigrés. Il reçut en effet chez lui son neveu, monsieur du Péré, qui était à l'armée des Princes et venait de s'y casser la jambe. Il n'en fallut pas plus pour le rendre suspect : transporté à Paris, il fut guillotiné le 6 floréal an II (25 avril 1794) sur la place de la Révolution.

du collège de l'Oratoire, n'entra au service que deux années plus tard à quatorze ans passés. Le 17 décembre 1757, il fut envoyé comme garde de la marine à Rochefort. L'année suivante en 1758 nous trouvons, seulement à l'âge de 15 ans, le chevalier de la Loge lieutenant au Régiment de Saintonge. Philippe-Henri fut admis à l'école royale militaire à l'âge de 12 ans en 1765, après avoir dû faire preuve de sa noblesse devant d'Hozier et établir huit degrés de filiation masculine[1] depuis Jean Chevalier, écuyer, seigneur du Petit-Puy et Jeanne Vezelier qui vivaient à la fin du XV^e siècle.

Le premier qui reçut le baptême du feu fut le chevalier du Péré. Il fit en Allemagne la campagne de 1757 : le 5 novembre, après avoir été blessé à la cuisse d'un coup de feu à la bataille de Rosbach, il donnait sur le champ de bataille des soins à son colonel atteint plus grièvement que lui, quand il fut fait prisonnier. Le grand Frédéric envoya à Berlin ce lieutenant de 13 ans, en recommandant de lui donner des maîtres, et ainsi le jeune chevalier, qui n'avait guère étudié sans doute, avant de quitter la maison paternelle, fit ses classes en Prusse pendant les loisirs que lui laissait sa détention. En 1761 et 1762 il faisait de nouveau campagne en Allemagne.

En 1759[2] ce sont le chevalier de la Loge et son cousin, le marin, qui vont à leur tour se distinguer; le premier était

[1] La filiation suivie du nom de Grimoüard remonte à Pierre Grimoüard, écuyer, qui épousa le 30 novembre 1391 Jeanne de Mazée, héritière de la maison du Péré, comme le rapporte un arrêt de maintenue rendu par Pierre Brisson, écuyer, seigneur du Palais, sénéchal de Fontenay, en faveur de Philippe Grimoüard, écuyer seigneur du Péré, le 22 juin 1582 et conservé actuellement aux archives des Places.

[2] L'année précédente, en juin 1758, les Anglais menaçant les côtes du Poitou, le maréchal de Sénecterre convoqua à La Rochelle l'arrière-ban de la province. Celui du Bas-Poitou se réunit à Fontenay durant tout l'été ; Jacques-Geoffroy Grimoüard du Péré y fut avec son fils aîné, Jacques-Claude-René de la Thimarière, comme nous l'apprend une note manuscrite du Chevalier de la Loge ; Henri-Marie Grimoüard de la Loge y était aussi. Les autres du nom étaient tous employés dans différents corps ou à l'armée : le chevalier du Péré lieutenant au régiment de Poitou, celui de la Loge même grade au régiment de Saintonge, Monsieur de Saint-Laurent son frère aîné cornette au régiment de Marbœuf-Dragons ; leurs cousins des branches

embarqué avec son régiment sur le *Soleil Royal* commandé par M. de Conflans, le chef de l'Escadre, quand ce navire se brisa sur la côte du Croisic, lors du malheureux combat du 20 novembre. L'amiral anglais Hawke détruisit en détail la flotte française dans les parages de Quiberon, en la forçant à se jeter sur des écueils.

Nicolas-Henri-René Grimoüard prit lui aussi part à ce combat. Il était à bord de l'*Inflexible* commandé par Caumont. Son bâtiment parvint avec quelques autres à sortir de la fatale impasse et à se jeter dans la Vilaine, mais il n'échappa au feu des Anglais que pour se perdre dans la rivière.

En récompense de sa conduite durant l'affaire, Charles-Louis-Marie fut nommé capitaine au régiment de Saintonge, le 15 mars 1760, mais il fut réformé à la suite de l'ordonnance de 1762. Au contraire Nicolas-Henri-René passa de suite à bord du *Solitaire*, capitaine l'Accary, et reprit la mer aussitôt ; il ne vint désarmer dans le port de Brest qu'à la paix de 1763.

Comme lui, le chevalier du Péré fut maintenu à son corps ; en 1770, le 3 janvier, il passait lieutenant de la compagnie colonelle. Dès le mois de mars de la même année, le plus jeune, Philippe-Henri entrait en scène et était nommé sous-lieutenant au régiment de Dauphin-Infanterie.

Pendant les loisirs que laissait à notre marine le honteux traité de Paris, l'instruction astronomique et géographique des navigateurs, négligée jusque-là, devint très sérieuse. Le chevalier de Grimoüard participa à ce mouvement intellectuel : sous les ordres de Caumont, son premier capitaine, et du célèbre la Touche-Tréville, il fit cinq campagnes d'évolutions qui développèrent ses connaissances techniques et son expérience ; l'avancement, si rapide en temps de guerre, se produisait alors très lentement, la paix laissait les cadres

cadettes étaient : Louis Grimoüard, cornette au régiment de Charost-Cavalerie et son frère le chevalier, garde de la marine à Rochefort. Monsieur de Vagne était alors capitaine de grenadiers royaux. Il y avait donc cette année-là, neuf Grimoüard aux armées ; c'est le cas de dire, comme l'écrivait plus tard Charles-Louis-Marie, « Ils ont tous servis ».

encombrés ; il avait vingt-sept ans et treize années de service, quand le 1er février 1770, il fut nommé enseigne de vaisseau. Il remplit ce grade avec distinction et, moins d'un an après, il était promu second lieutenant de la compagnie des grenadiers-matelots à Rochefort. Puis le 2 mars 1772 il embarquait sur le vaisseau l' « Hippopotame » et ensuite sur la frégate la « Terpsichore » avec laquelle il fit encore une campagne d'évolutions.

Vers le même temps le 5 mai 1772, Abel Joseph était enfin devenu capitaine et commandait la compagnie colonelle de son régiment. Ses notes militaires portaient « très bon, propre à tout », puis en 1774 « Bon capitaine, très intelligent ».

Ce fut en 1774 que le jeune chevalier de Grimoard commença à travailler à Paris dans les bureaux de la guerre : pendant la paix, pour avancer il valait mieux être placé au ministère, près du pouvoir, que de rester attaché à un corps de troupes.

D'ailleurs en 1775, à peine âgé de 22 ans, il publiait son « Essai théorique et pratique sur les batailles », traité de tactique apprécié des connaisseurs. Le succès de l'ouvrage atlira l'attention de Louis XVI qui employa l'auteur à la correspondance militaire et à l'étude des réformes qu'on essayait alors d'introduire dans les corps de troupes.

Le chevalier de la Loge que nous avions laissé mis en réforme en 1762, rentra au corps le 31 janvier 1774. Il fut en garnison à Toul en 1775. C'est de là que, le treize avril, il écrivait à sa mère :

« Ma très chère mère,

Je viens de resevoir par mon oncle 600 # dont je vous prie de ressevoir et mon cher père mes très humbles remerciments j'avais toujours espéré que vous voudriez bien l'un et l'autre me continuer les 800 # que vous avié eû la bonté de me donner j'intersède pour les obtenir vous pouvez être surs qu'à moins d'évènements, maladies ou guerre vous ne serés pas persécutés par mes demendes, ce n'est pas mon genre, je scai

que ce serait vous déplaire, mon but sera toujours de chercher à mériter vos bontés. L'ogmentation d'appointements dont j'ay à peinne joui par les cinq cent livres que j'ay été obligé de donner pour y parvenir et que j'ay eu l'honneur de vous mander en son tems et trois concordats m'ont mis à l'étroit.

Dans les petits régiments les frais sont considérables. les compagnies en pied ne rapportent, quand il ni a point de retraite, que 1200 # La musique chirurgien major quatre deniers pour livre comédie cappitation repas et bals emportent le reste et quelquefois plus un petit individus ne peut pas s'opposer à tout cela le grand nombre l'emporte et les absens ne paient rien pendant l'hyvert cet usage a toujours subsisté au régt vous voyé d'après cela que mon aisance est médiocre je ne scai pas en imposer... Quand je demeurais à la maison paternelle vous aviez la bonté d'entretenir ma garde robbe ces douceurs me sonts actuelment interdittes, il faut subvenir à tout faire comme ses camarades et voir la bonne compagnie c'est le principe que vous m'avé donné et que je suis. Je vous pris ma chère mère d'avoir égard à ma demande et d'intéreser mon cher père pour me continuer 800 # de pension cette ogmentation ne sera pas pour vous considérable et sera pour moy d'un grand secours. Je vous demande la continuation de vos bontés et vous soite une parfaitte santé je suis avec un très profond respec, Ma très chère mère

Votre très humble et très obéissant serviteur et fils

LE CHEVALIER DE LA LOGE.

Je vous prie d'assurer mon cher père de mon très humble respec, je dis mille choses tendres à mes sœurs »

L'orthographe et la ponctuation donnent à penser que l'instruction du chevalier fut sommaire, mais son thème est de tous les temps.

(*A suivre.*) HENRY DE GRIMOÜARD.

# ARCHÉOLOGIE BAS-POITEVINE

## LA SÉPULTURE DE BOIS-JOLIN ET LA CACHETTE DE BRONZE DE ROIDON, PRÈS DES ESSARTS.

### I

Je me propose simplement de signaler aux lecteurs de la Revue deux découvertes encore inédites qui ont été faites, l'an passé, dans la campagne des Essarts.

C'est tout d'abord la mise au jour d'une sépulture de la première époque gallo-romaine :

Dans une prairie de la ferme de Bois-Jolin, près de la route des Herbiers à la Roche-sur-Yon, se trouve une source alimentant un abreuvoir qui, de mémoire d'homme, n'avait jamais encore été privé d'eau. L'an passé pourtant cette mare se dessécha et le fermier voulut profiter de cette circonstance pour faire répandre sur son pré le terreau que les débris végétaux avaient formé au fond de l'eau.

Sous la vase la pelle rencontra des pierres posées en pavage et du charbon qui contrastaient avec le gravier formant le reste du sol. Les pierres furent enlevées et l'on constata qu'il avait été jadis pratiqué dessous, au sein du sol naturel, une excavation, circulaire dans sa coupe horizontale et ovoïdale dans sa section verticale ; ce trou avait été comblé avec un mélange de terre arable, de petites pierres et de charbon.

Au milieu de ce remplissage on avait posé obliquement deux superbes amphores de fabrication romaine. Ces grands

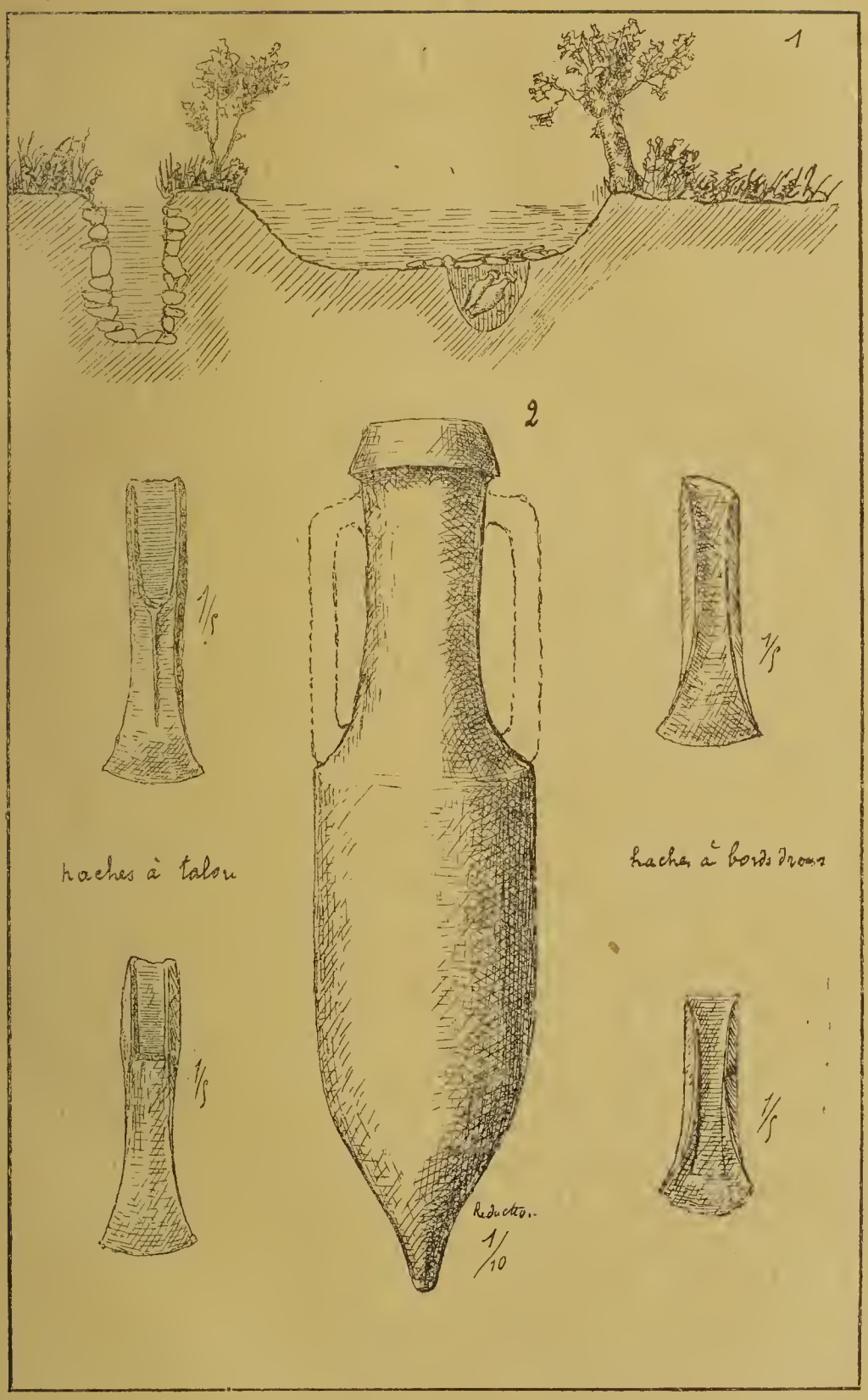


LA SÉPULTURE ET LA CACHETTE DE BRONZE DES ESSARTS

*(Dessins du F. René)*

vases étaient surmontés d'une sorte de « terrine » en terre noire grossière, très charbonneuse, identique à la poterie préromaine rencontrée à Pouzauges par F. Parenteau dans ses fouilles du Bournigal[1] et par moi dans celles du ponnes ovoïdes du Bourbelard. Ce vase pouvait être déjà ancien à la date de son enfouissement, laquelle nous est indiquée par les amphores.

L'une d'elles, probablement déjà brisée par la charge des pierres, a été achevée par les ouvriers : l'autre dont les anses paraissent avoir été cassées intentionnellement à une époque ancienne, est à l'école libre des Essarts. Ce beau vase mesure 1m02 de hauteur, 0m26 de diamètre à la panse et 0m15 à l'ouverture. Les deux amphores étaient inclinées dans l'excavation, la pointe tournée vers l'orient dans la position indiquée par le croquis. Elles étaient remplies de menus fragments de charbon, de cendres et d'ossements concassés et calcinés, toutes choses qui permettent d'y reconnaître une sépulture incinérée.

A part le fait singulier d'avoir été rencontrée dans le fond d'une mare, cette sépulture ne se distingue que par la beauté de son mobilier des ponnes ovoïdes que je signalais plus haut comme ayant été découvertes à Pouzauges et de celles que j'ai fouillées aux Chatelliers-Châteaumur en collaboration avec M. Allaire de Lépinay ; elle est cependant plus récente. D'après les objets qu'elles fournissent, ces excavations que l'on rencontre dans le voisinage de tous nos anciens camps celto-gaëliques semblent avoir été en usage pendant toute l'époque marnienne et jusque vers le milieu du second siècle après l'invasion césarienne, date qui doit être à peu près celle de la sépulture de Bois-Jolin.

Tout en fournissant l'eau à l'abreuvoir du pré de Bois-Jolin, la source qui l'entretient alimente aussi une fontaine creusée en forme de puits ; source et fontaine ont leurs légendes qui

[1] F. Parenteau, *Inventaire Archéologique*, p. 10.

nous disent qu'autrefois s'y montraient dans la nuit des apparitions et des lumières étranges. Il y a lieu de penser que l'une et l'autre étaient aux époques anciennes l'objet d'un culte comme cela se pratiquait alors si souvent en Poitou[1] ; cette hypothèse expliquerait peut-être la présence des amphores dans le bassin alimenté par cette source et par cette fontaine. Il faudrait alors voir dans le choix de l'endroit l'expression d'un sentiment religieux.

La terre de Bois-Jolin a donné un certain nombre de hachettes polies en silex, roche jaspoïde et diorite[2] et j'ai constaté la présence de nombreux débris de tuiles à rebord, apportés des champs voisins, dans le chemin qui conduit à la Thibaudière. Les recherches préhistoriques du reste seraient fructueuses dans toute la campagne des Essarts et de Sainte-Florence ; les vieilles désignations de lieux dits y abondent : La *Brosse, Pumets,* qui avaient fournis des haches polies à la collection Ballereau[3] ; La *Touche*, le *Chaillou*, le *Breuil,* le *Ravard, Plessis-Cosson*, *Bourdigal*[4] où l'on retrouverait — il est quasi possible de l'assurer d'avance — des sépultures analogues à celle de Bois-Jolin. Puis dans Sainte-Florence : La *Charie*, le *Moulin de la Pierre* dont les appellations gardent le souvenir de mégalithes disparus, puis les *Ageos*, le *Beignon*, *Ruauden, Roidon,* vieux noms celtiques qui n'ont guère changé en traversant les siècles.

## II

Il y a quelques jours seulement, M. le vicomte de Rougé me faisait l'honneur de me signaler une autre trouvaille faite aussi près des Essarts, au village de Roidon, en Sainte-Florence ;

[1] A. F. Lièvre. Cours d'archéologie régionale professé à la Faculté des Lettres de Poitiers. *Revue Poitevine et Saintongeaise*, an. 1890, n° 81.

[2] Collection René de Fontaines. Saint Vincent d'Esterlanges (Vendée.)

[3] Parenteau, *La collection Léon Ballereau*, page 9.

[4] F. Parenteau, *Les Cabournes, les Bourniers et les Bournigals*, p. 7.

M. Couturier, cultivateur à la Cossardière des Essarts, défonçait le sol d'une vieille vigne dans un ténenement appelé le *Fief-Brulé* ; à 0,60 centimètres de profondeur environ, l'extrémité du soc de sa charrue brisa un pot de terre dans lequel était empilées *vingt et une haches* en bronze, pesant ensemble 17 kilogs 500. Les vides laissés par les haches étaient remplis par du charbon, aucun autre objet de métal n'a été recueilli avec, ce qui ne permet pas de classer ce dépôt avec les *cachettes de fondeurs* ordinairement bien fournies de débris et d'armes hors d'usage, les échantillons qui m'ont été adressés sont au contraire absolument neufs, les bavures du moule n'ont même pas été abattues. Les celts de Roidon se partagent en deux catégories : les « haches à bords droits » de deux genres différents, et les « haches à talon » ; ces deux variétés de haches nous reportent à la plus ancienne période de l'âge du bronze c'est-à-dire à l'époque *Morgienne* de la classification de G. de Mortillet.

Je n'ai point eu le temps de faire procéder à l'analyse chimique de ces bronzes qui paraissent au simple examen contenir une assez forte proportion d'étain.

Ici se pose naturellement la question de savoir à quelle date se reporte cette industrie du bronze pour notre région de l'ouest? Dans le classement du Musée de l'Oratoire à Nantes et dans ses notes manuscrites, feu Parenteau attribuait au VII^e siècle avant Jésus-Christ des objets de fer qui accusaient le plein développement de la sidérurgie ; d'autre part le savant le plus documenté sur la préhistoire dans l'ouest, M. Chauvet de Ruffec qui a beaucoup étudié cette question de la date du bronze, a cru pouvoir faire terminer au X^e siècle avant notre ère le règne exclusif de cet alliage dans la métallurgie[1] préhistorique et il a vu son opinion partagée par l'un des savants les plus autorisés d'Europe, M. O. Montélius[2].

[1] Gustave Chauvet, *Statistique et Bibliographie des Sépultures préromaines de la Charente*, p. 48.

[2] Lettre de M. O. Montéluis à M. Chauvet, 18 décembre 1898.

Il n'est donc nullement téméraire de repousser au-delà du X^e siècle avant notre ère la fin du Morgien c'est-à-dire la date à laquelle remontent les haches de Roidon.

Je remercie vivement M. le vicomte A. de Rougé et le Cher Frère Stanislas de Kostka, directeur de l'Ecole Libre des Essarts, de l'empressement avec lequel ils m'ont si aimablement facilité l'étude des deux découvertes dont je viens de parler.

F^re^ René.

*Saint-Laurent-sur-Sèvre, Pensionnat Saint-Gabriel, 6 mars 1902.*

# LE CHEMIN ROUGE

*A Mademoiselle Lucy Linyer.*

Au milieu de vieilles futaies,
Un chemin rouge entre deux haies
Monte au flanc d'un âpre coteau.
L'automne a jauni les feuillages :
C'est un de ces sites sauvages
Qu'eût aimé Chintreuil ou Rousseau.

Le ciel rafraîchi par la pluie,
Traversé d'un vent qui l'essuie,
A des teintes d'un bleu charmant,
Que font valoir les frênes jaunes
Et le vert sombre encor des aulnes
Qui se flétrissent lentement.

Ce chemin rouge est solitaire,
Il conduit vers une clairière
Où s'élève un ancien château.
Ce n'est plus qu'une métairie
Dont la valériane fleurie
Couvre les murs comme un manteau.

Devant le porche au cintre immense,
Un troupeau de moutons s'avance
Suivi par un petit berger.
Il tient dans sa main une corne ;
A ses côtés un dogue énorme
Semble là pour le protéger.

Dans le chemin rouge ils descendent ;
Sans s'être rien dit ils s'entendent
Et marchent comme un bataillon.
Le petit berger paraît brave ;
Le gros chien s'en va d'un pas grave,
Aussi tranquille qu'un mouton.

JOSEPH ROUSSE.

# AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

*Biographies inédites des Chefs Vendéens et Chouans*

(Suite[1]).

VOYRIE (de la). — Gentilhomme bas-poitevin, se distingua dans les rangs des Vendéens, notamment à l'attaque de Noirmoutier, ce qui fit que le général de Charette le nomma aide-major de cette île, après sa reddition. Il se battit aussi très vaillamment lorsque les républicains vinrent à leur tour attaquer Noirmoutier et après la capitulation, on crut que le jeune âge de la Voirie lui sauverait la vie. Mais un soldat patriote rapporta qu'il l'avait vu sabrer un de ses camarades et le général Haxo le fit fusiller sur-le-champ.

VOYRIE (Le chevalier Auguste de la), frère du précédent, servit avec distinction, et quoique encore enfant parmi les Vendéens, et joua un rôle assez marquant dans la campagne de 1799. Après la pacification il fut détenu pendant plusieurs années, en raison de ses opinions, dans la citadelle de Saint-Martin-de-Ré. A la Restauration, il a signé l'adresse au Roi et y a pris le titre de divisionnaire. Peu après il fut nommé maréchal-des-logis des gardes du corps de Monsieur, et chevalier de Saint-Louis.

En 1815, Auguste de la Voirie, devint chef de la division

[1] Voir la 1re livraison de 1900.

de Saint-Vincent-sur-Graon, adjudant-commandant, et plus tard fut nommé chef d'état-major de la division militaire de Toulouse (1).

Le premier mouvement royaliste qui eut lieu dans la Vendée en 1793, appela M. de Lavoyrie, père, brigadier des armées navales du roi à la tête des insurgés de la partie du Bas-Poitou qu'il habitait, aux environs de Luçon et des Sables d'Olonne, Charles-André-Auguste, son fils, âgé alors de 14 ans, prit part à l'insurrection et fit ses premières armes comme gentilhomme volontaire à l'état-major général, fut blessé à l'attaque des Sables dans la même année et continua d'être attaché à l'état-major jusqu'au mois de décembre suivant, époque de la fatale bataille du Mans. A cette journée désastreuse, où périrent plus de quinze mille royalistes de tout âge et de tout sexe, M. de Lavoyrie père, fut tué en combattant et son épouse et sa fille y furent massacrées. M. de Lavoyrie fils, suivit la retraite de l'armée royale jusqu'à la bataille de Savenay, où elle fut presque anéantie, et se réfugia avec ses débris, dans les forêts de la Bretagne jusqu'au moment où il trouva moyen de rentrer dans l'intérieur de la Vendée, où les généraux la Rochejaquelein, Charette et Sapinaud étaient encore à la tête d'un parti puissant.

Ce fut au mois de juin 1794, qu'il repassa la Loire et joignit l'armée du général Charette, où il fut employé en qualité d'aide-de-camp auprès du chef de division le Moal. Il continua à y servir pendant deux ans dans les grades successifs d'aide-de-camp, d'aide major et de major, et enfin de chef de division.

Le 6 mars 1796, M. de Lavoyrie fut fait prisonnier de guerre, passa devant une commission militaire et fut condamné à être détenu jusqu'à la paix générale, en avril 1801.

(1) Grâce aux renseignements que nous a obligeamment donnés M. G. de Ponsay, petit-fils du chevalier de la Voyrie, nous pouvons avantageusement compléter les notes recueillies par M. de la Fontenelle sur le rôle glorieux joué par les membres de cette famille, pendant l'insurrection vendéenne.

Etant interné dans la citadelle de l'île de Ré, il était sur le point d'être déporté à Sinnamary, lorsqu'il fut sauvé par un chirurgien, qui apprenant qu'il était le parent d'un officier de marine, de ses amis, le retint dans l'île comme malade, au moment de l'embarquement des autres prisonniers.

Rentré chez lui, il trouva la maison paternelle incendiée et les propriétés qui en dépendaient entièrement dévastées. Il s'y livra à ses affaires domestiques, jusqu'au premier retour du Roi en 1814, époque où il fut désigné par ses compatriotes pour faire partie de la députation vendéenne chargée d'aller lui présenter les hommages de la constante fidélité des Vendéens.

Le 1er août suivant, il fut admis dans la Maison militaire de Son Altesse royale *Monsieur* en qualité de maréchal des logis à la 1re brigade de la compagnie de M. le comte François Descars. Au 20 mars 1815, il accompagna le Roi et les Princes en Belgique et repassa immédiatement dans la Vendée avec deux de ses frères, dont un fut tué en combattant pour la cause royale, peu de jours après le général de la Rochejaquelein. A cette reprise d'armes de la Vendée, M. de Lavoyrie reprit le commandement de son ancienne division et fut appelé ensuite aux fonctions d'adjudant près le général en chef de l'armée royale, comme commissaire du IIIe corps d'armée.

Au second retour des Bourbons, la commission désignée par le Roi et par une décision ministérielle du 31 janvier 1815 pour l'examen et la reconnaissance du titre des officiers vendéens, délivra à M. de Lavoyrie, le 12 octobre suivant, un brevet provisoire portant reconnaissance du grade de colonel.

Par suite de cette reconnaissance, cet officier fut nommé le 31 décembre suivant, chef d'état-major à la 10e division militaire, où il exerça cet emploi auprès du général Partouneaux, jusqu'au 1er juillet 1818 ; époque de l'organisation du corps royal d'état major, dans lequelle il fut classé parmi les colonels de cavalerie en disponibilité.

Enfin, le 17 mars 1823, le colonel de Lavoyrie fut appelé aux fonctions de vaguemestre général de l'armée des Pyrénées, et

les exerça pendant toute la campagne d'Espagne au quartier général du prince généralissime.

Le 28 mai suivant, il fut chargé du commandement du 3e quartier militaire de Madrid. Le 1er juin, il fut nommé président du premier conseil de guerre du grand quartier général qu'il continua de présider pendant toute la campagne au cours de laquelle il se distingua souvent, et fût notamment cité à l'ordre du jour sous les murs de Pampelune.

L'un de ses frères, *Eugène*, fut assassiné à Malcôte, près les Moustiers-des-Mauxfaits, en 1815.

Deux autres plus jeunes, *Similien-Casimir*, qui fut capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et *Benjamin* qui, après avoir été au moment de l'insurrection, sauvé des massacres républicains par sa nourrice la femme Begaudeau, ne prirent aucune part au soulèvement de la Vendée à cause de leur bas âge.

H. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ ET RENÉ VALLETTE.

LES

# CHEVALIERS DU SAINT-ESPRIT
## DE LA PROVINCE DU POITOU
### DE 1578 A 1700

*Notices extraites d'un manuscrit conservé à Paris, à la Bibliothèque nationale et publiées avec des notes*, par le Vicomte PAUL DE CHABOT.

(*Suite*[1]).

Vingtième création des chevaliers du Saint-Esprit, qui fut la sixième, faite par le roy Louis XIII, à Paris, le 20 avril 1625.

**DU PLESSIS DE RICHELIEU (Alphonse-Louis)**[2], cardinal, archevêque de Lyon, primat des Gaules, grand-aumônier de France, commandeur des ordres du Roy, fils de *François du Plessis*, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres qui a eu son rang ci-dessus, fut d'abord évêque de Luçon qu'il céda au *Cardinal de Richelieu*, son frère puîné et se fit chartreux, mais depuis, par le crédit de son dit frère, le cardinal, il fut aussi fait *Cardinal*, quitta la Moinerie et fut archevêque d'Aix, puis de Lyon, abbé de Saint-Victor de Marseille, etc., et grand-aumônier de France. Il mourut à Lyon, le 23 mars 1653.

Il portoit : *d'argent, à trois chevrons de gueules.*

[1] Voir le 2e fascicule 1900.
[2] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 565.

Vingt-unième création des chevaliers du Saint-Esprit, qui fut la septième faite par le roy Louis XIII^e, en la chapelle du château royal de Fontainebleau. le quatorzième jour du mois de may, veille de la feste de la Pentecoste en l'année 1633.

**DU PLESSIS (Armand-Jean)**[1], cardinal, évêque de Luçon, duc de Richelieu et de Fronsac, pair, grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France, gouverneur de Bretagne, premier ministre d'Etat et chef des conseils du Roy, troisième fils de *François du Plessis IV^me* du nom, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres, qui a eu ci-devant son rang. Il fut aussi abbé et général de Cluny, Cîteaux et Prémonstré, de Montmajour, d'Arles, de Fleury, de Saint-Médard, à Soissons, Saint-Réquier, Charroux, La Chaise-Dieu, Signy, etc., commandeur des ordres du Roy, né à Paris, le 5 septembre 1585, fut élevé dans les lettres et pourvu de l'évesché de Luçon, à 22 ans, sur la démission de son frère. Il s'avança à la cour, par ses prédications et à la faveur de la marquise de Guercheville, dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, régente du royaume, et on le fit secrétaire d'Etat. Après la mort du maréchal d'Ancre, en 1618, il se retira à Avignon, où il composa quelques livres de piété et pour la défense de la religion ; quelque temps il fut rappelé à la cour et moyenna l'accord de la Reine-Mère avec le Roy son fils, ce qui plut si fort à ce monarque qu'il lui obtint un chapeau de cardinal en 1622, du pape Grégoire XV. En 1625, il eut l'adresse de se faire déclarer principal ministre d'Etat et se fit donner ses autres emplois. Par ses soins, l'île de Ré fut conservée et la Rochelle prise en 1628. Il accompagna le roy en Italie, au secours du duc de Mantoue, et ensuite plusieurs personnes de qualité, l'ayant décrié dans l'esprit du Roy, il résolut de se retirer au Hâvre de

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 367-368.

Grâce et chacun le regardait comme un homme perdu, lorsqu'au lieu de prendre le chemin de sa retraite, il alla trouver le Roi, à Versailles, et connoissant son esprit il répara par le charme de ses paroles tout ce que ses ennemis avoient machiné contre luy ; il devint plus puissant que jamais et poussa fortement ses ennemis. Cette journée qu'on nomme la journée des dupes produisit de funestes effets, il y eut beaucoup de sang répandu par les mains des bourreaux et étant remis en grâce il moyenna la trêve entre la France et la Suède en 1631, auquel an il fit ériger sa terre de Richelieu en Duché-Pairie et fut fait commandeur des ordres en 1633. Il contribua à la réduction des places de Nancy, Arras, Perpignan, Sédan, suscita la révolte des Catalans et les Portugais à secouer le joug des Espagnols et porta en un très haut point la gloire de la France. Il mourut néanmoins, peu regretté, en son palais, à Paris, le 4 décembre 1642, gît sous un magnifique mausolée en l'église de Sorbonne qu'il avait fait rebâtir ; plusieurs personnes ont écrit sa vie : les uns lui ont donné des louanges ; les autres, en très grand nombre, ont fort noirci sa réputation, car s'il avoit de belles qualités, on prétend qu'il ne manquoit pas de vices.

Il portait : *d'argent, à trois chevrons de gueules.*

**D'ESCOUBLEAU (Henri**[1]), archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, commandeur des ordres du Roy, président du conseil de la marine, fils de *François d'Escoubleau*, seigneur de Sourdis, qui a eu son rang ci-dessus, fut d'abord évêque de Maillezais et succéda en 1628, à l'archevêché de Bordeaux, après la mort du Cardinal de Sourdis, son frère. Comme il avoit un génie capable de toutes choses, il suivit le Roy Louis XIII, au siège de la Rochelle, puis au voyage d'Italie. Il travailla partout pour la Religion, il eut des affaires fâcheuses avec le duc d'Espernon, gouverneur de Guyenne qu'il excommunia, mais ce différend fut terminé par le pape

[1] *Bibl. Nat., Français*, 32860, p. 575-576.

et le roy. En 1633, il fut fait commandeur des ordres, depuis, en 1635, il présida à l'assemblée du clergé. En 1637, il fut fait président du conseil de la marine, et en cette qualité, il suivit le comte d'Harcourt qui reprit les îles Saint-Honorat et Saint-Marguerite, sur les Espagnols, joignant les côtes de Provence. Le maréchal de Vitry, qui était gouverneur de cette province, eut quelques démêlés avec ce prélat et s'emporta violemment contre lui. Ce procédé déplut à la cour et fut fatal au sieur de Vitry, car, ayant été mandé, pour rendre raison de sa conduite, il fut arrêté, à Paris, et mis à la Bastille, après quoi, l'archevêque revint en son diocèse et étant député à l'assemblée du clergé de France, il mourut à Auteuil-sur-Seine, le 18 juin 1645. Le clergé fit son service magnifique aux Grands-Augustins, à Paris.

Il portait : *d'azur, parti de gueules, à la bande d'or brochant sur le tout.*

**LA TRÉMOILLE (Henry[1], seigneur de)**, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmond, comte de Laval, chevalier des ordres du Roy, fils de *Claude*, seigneur *de la Trémoïlle*, duc de Thouars, etc., et de *Charlotte-Brabantine de Nassau*, fille de *Guillaume de Nassau*... du nom, prince d'Orange, fut élevé en l'hérésie de Calvin, par ses parents qui la professoient et tint quelque temps le parti des religionnaires. Il fut néanmoins chéri du Roy Henry IV, qui en août 1595, avoit érigé en faveur de son père, en pairie, la terre de Thouars, que le roy Charles IX, avoit fait simple duché, en juillet 1653. Il servit avec beaucoup de réputation, sous le commandement des princes d'Orange, ses parents, dans les guerres de Hollande contre les Espagnols et ne contribua pas peu par ses belles actions à affermir les républicains dans leurs conquêtes que leur rébellion leur avoit acquises et dont la maison d'Espagne avoit été dépouillée. Il épousa en 1603[2], *Marie de la*

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 583-584.

[2] Le 19 janvier 1619, elle était sa cousine germaine. (*Les La Trémoïlle pendant 5 siècles*, t. IV, Nantes, Grimaud, 1895 p. VI et VII.

*Tour d'Auvergne,* fille aînée de *Henry de la Tour*, duc de Bouillon, prince de Sedan, maréchal de France et d'*Isabelle de Nassau-Orange.* Il en eut plusieurs enfants. Le premier : *Henry-Charles de la Trémoïlle,* duc de Thouars, prince de Tarente, pair de France, chevalier de la Jarretière, prince de Talmond, gouverneur de Boisleduc et général de la cavalerie des Hollandais qui a laissé postérité. Le second : *Louis-Maurice de la Trémoïlle*, comte de Laval, abbé de Charroux. Le troisième : *Marie de la Trémoïlle*, mariée à *Bernard de Saxe, duc de Weymard.* Le quatrième : *Elisabeth*, morte à Thouars, en 1640. Le duc Henry de la Trémoïlle, abjura l'hérésie de Calvin en 1622[1], ce qui lui acquit l'estime du feu roy Louis XIII, lequel, en 1633, le fit chevalier de ses ordres, mourut en catholique romain et reçut sépulture, en l'église Notre-Dame du château de Thouars, en Poitou, avec ses ancêtres, d'où l'on ôta les corps de ses père et mère et quelques autres qui y avoient été enterrés quoique morts huguenots.

Il portait : *écartelé au premier : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules qui est de la Trémoïlle, au 2 : de France, au 3 : de Bourbon-Condé, au 4 de Laval, et pour cimier une tête d'aigle d'azur becquée d'or. Supports : deux aigles d'or.*

**MAILLÉ (Urbain de**[2]), marquis de Brezé, chevalier des ordres du Roy, maréchal de France, capitaine des gardes du corps de la Reine Marie de Médicis, puis du corps du Roy,

[1] En 1623, au siège de la Rochelle, entre les mains du Cardinal de Richelieu. Il fut investi par Louis XIII de la charge de mestre de camp de la cavalerie légère de France. Ce fut lui qui pendant la campagne de Piémont, enleva le défilé du Pas-de-Suze, grièvement blessé en allant reconnaître les approches de Carignan, il n'en prit pas moins la ville. Il commandait en 1636, à la prise de Corbie 400 hommes pour la plupart Poitevins et vassaux du duché de Thouars. Avec l'agrément de Louis XIV, Henri fit valoir, au Congrès de Munster, les droits au royaume de Naples, qu'il tenait de sa trisaïeule Charlotte d'Aragon. En 1643, il remplit les fonctions de Grand-Maître de France, aux obsèques de Louis XIII. Il mourut à Thouars, le 21 janvier 1674. (*Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, tome IV, p. IV et VII, Nantes, Grimaud, 1895.)

[2] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 613-614.

gouverneur des villes de Calais, Saumur, Angers et du duché d'Anjou, fils de *Charles de Maillé*, seigneur de Brézé et de *Jacqueline de Theval*, fille unique de *Jean de Theval*, qui a eu ci-devant son rang ; quoi qu'il eut beaucoup de mérite personnel, il devoit sa fortune au cardinal de Richelieu, son beau-frère. Il servit en Piémont en 1629 et 1630, ensuite on l'envoya ambassadeur en Suède ; à son retour il fut fait maréchal de France et gouverneur de Calais. En 1633, le feu roy Louis XIII le fit chevalier de ses ordres, en 1634, il eut le commandement de l'armée, en Allemagne, il y secourut en 1635 Heidelberg et prit Spire, le 12 mai de cette même année, il gagna la bataille d'Aurin, peu après il fut ambassadeur en Hollande et gouverneur d'Anjou, en 1636. En 1642, il fut vice-roi de Catalogne et fut élevé à d'autres honneurs considérables, à la faveur dudit cardinal. Il prit Lens et Bapaume en 1641. Il mourut âgé de 53 ans, le 13 février 1650. Il avait épousé *Nicole du Plessis-Richelieu*, sœur puînée du cardinal et fille de *François du Plessis*, seigneur de Richelieu qui a eu ci-devant son rang. Il en eut deux enfants. Le premier : *Armand de Maillé-Brezé*, duc de Fronsac et de Caumont, pair, grand maître, chef, surintendant général de la navigation et commerce de France qui fut tué d'un coup de canon au siège d'Orbitelle, en Italie, sans alliance, à l'âge de 27 ans, le 14 juin 1646. Le second : *Claire-Clémence de Maillé-Brezé*, qui fut mariée à *Louis de Bourbon*, second, prince de Condé, de laquelle il eut un fils et sa conduite n'ayant été des plus régulières, elle fut renfermée à Châteauroux, et y mourut après une détention de plusieurs années, le 14 avril 1694, âgée de 66 ans.

La maison de Maillé-Brézé originaire d'Anjou est ancienne; l'histoire des comtes de cette province fait souvent mention de seigneurs de cette famille et en parle avec éloge. Elle a produit plusieurs branches. Hardouin de Maillé, un de ses chefs vivait environ l'an 1200, elle a eu deux archevêques à Tours, dans les XV^e^ et XVI^e^ siècles et plusieurs officiers de la Couronne.

Il portait : *fascé ondé, enté ou nébulé d'or et de gueules de six pièces. Cimier : une tête de Léopard d'or entre deux aisles de même, supports : un lévrier d'or, à dextre et à senestre, un levrier de même accolé de gueules, cloué d'or.*

**ESCOUBLEAU (Charles d'**[1]), marquis de Sourdis et d'Alluye, chevalier des ordres du Roy, mestre de camp de la cavalerie-légère de France, gouverneur de l'Orléanais, pays Chartrain et Blésois, fils puîné de *François d'Escoubleau* seigneur de Sourdis, aussi chevalier des ordres, mentionné cy-devant. Il servit, sous Louis XIII, en Languedoc, contre les Huguenots, puis au siège de la Rochelle, en Piémont et en Catalogne. Il fut fait chevalier, en 1633, continua ses services, sous Louis XIV, et mourut à Paris, le 21 décembre 1666[2]. Il avait épousé *Jeanne de Montluc de Foix*, comtesse de Carmaing, princesse de Chabanois, fille d'*Adrien de Montluc*, seigneur de Montesquiou, comte de Carmaing et de *Jeanne de Foix*. Il en eut sept enfants. Le premier, *François d'Escoubleau*, marquis d'Alluye, tué au siège de Renty, d'une mousquetade à travers les reins, en 1637. Le second, *Paul*, marquis d'Alluye, épousa en 1660, *Bénigne de Meaux du Fouilloux*, dont il a laissé des enfants. Le troisième, *Henry*, comte de Montluc, a épousé *Marguerite Le Lièvre*, fille du marquis de la Grange, président au Grand-Conseil, le quatrième, *François d'Escoubleau*, 2e marquis de Sourdis, cy-après mentionné, chevalier des ordres, cy-devant nommé le chevalier de Sourdis. Le cinquième, *Isabelle*, femme d'*Antoine Ruzé*, marquis d'Effiat. Le sixième, *N...*[3] coadjutrice de l'abbaye de Montmartre. Le septième, *N...*[4] abbesse d'Origny.

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 629-630.

[2] Il fut Maréchal des Camps et armées du Roi. Le Roi érigea en Comté sa terre de Jouy par lettres patentes du mois de décembre 1654. Il fut inhumé dans l'Eglise de Jouy. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 73.)

[3] Jeanne. (*Id*).

[4] Anne. (*Id*), et aussi Marie-Madeleine abbesse de Grigny et de Royaulieu, près de Compiègne (*Id*).

Il portoit : *d'azur, parti de gueules, à la bande d'or, brochant sur le tout. Supports : deux levriers d'argent, accolés de gueules, cloués d'or. Cimier : un demi levrier de même.*

**VIGNEROT** (**François de**[1]), marquis du Pont-de-Courlay, baron de Glenay, gouverneur de la ville et citadelle du Hâvre de Grâce et pair de Caux, chevalier des ordres du Roy, général des galères de France[2], fils de *René de Vignerot*, seigneur du Pont-de-Courlay, et de *Françoise du Plessis*, sœur aînée du cardinal de Richelieu, à la faveur duquel il devait son élévation et celle de sa famille, car il l'insinua dans les bonnes grâces du feu roy Louis XIII, qui le combla d'honneurs et de bienfaits. Il le pourvut d'emplois considérables, l'enrichit de bonnes pensions et le fit chevalier de ses ordres en 1633. Il épousa en 1626 *Françoise de Guémadeuc*, fille unique de *Thomas*, baron de Guémadeuc, et de *Jeanne de Ruellan*, et il mourut, à Paris, le 26 janvier 1645, laissant cinq enfants. Le premier, *Armand de Vignerot du Plessis*, duc de Richelieu, pair de France, prince de Mortagne, marquis du Pont-de-Courlay, etc., général des galères de France, en 1643, lequel fut substitué aux nom et armes de Richelieu par le cardinal, son oncle ; il a laissé postérité. Le second, *Amador-Jean-Baptiste de Vignerot*, marquis de Richelieu, baron de Québriac, gouverneur de Saint-Germain, qui a aussi laissé postérité. Le troisième, *Emmanuel-Joseph de Vignerot du Plessis*, comte de Richelieu, abbé de Marmoustier et Saint-Ouen, prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris, mort à Venise en 1665. Le quatrième, *Marie-Marthe de Vignerot*, morte sans alliance ; et le cinquième, *Marie-Madeleine de Vignerot*, duchesse d'Aiguillon, dame d'A..., noir, non mariée.

Il portait : *écartelé au 1 : d'or, à trois hures de sanglier de sable, qui est de Vignerot. Au 2 : d'argent, à trois chevrons de*

[1] *Bibl. Nat. Français* : 32860. p. 639-640.

[2] En 1635, et remporta le 1er septembre 1638 une grande victoire sur la flotte espagnole près de Gênes. Il mourut le 26 janvier 1646 agé de 37 ans. (B.-F. *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 798.)

*gueules, qui est du Plessis-Richelieu. Au 3 : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 oiseaux d'argent. Au 4 : d'or, au lion de gueules. Supports : deux léopards d'or. Cimier : un demi léopard de même.*

**LA PORTE** (**Charles de**[1]), duc de la Meilleraye, pair, maréchal et grand-maître de l'artillerie de France, chevalier des ordres du roy, gouverneur du duché de Bretagne, ville et château de Nantes, surintendant des finances[2], fils de *Charles de la Porte de Vezins*, seigneur de la Meilleraye et de *Claude de Champlais* de Courcelles, au Maine. Il s'avança dans les charges par les armes, il se distingua à l'attaque du Pas-de-Suze, en 1629, au combat de Carignan en 1630, ensuite de quoi le feu roy Louis XIII, le fit chevalier de ses ordres en 1633, et servit avec bravoure au siège de la Mothe, en Lorraine, en 1644 ; et ayant eu assez d'adresse, pour se bien mettre dans l'esprit du cardinal de Richelieu, sa faveur servit beaucoup à l'avancer. Il fut à la bataille d'Aurin, au siège de Louvain, de Dôle, etc. ; et le 30 juin 1639, il fut fait maréchal de France, sur la brèche d'Hesdin. Le 4 août suivant, il défit les troupes du marquis de Fuentes et contribua à la prise d'Arras en 1640, ensuite, il prit Aire, la Bassée, et Bapaume, en 1646, il prit Piombino et Portolongonne, en Italie. Tous ces services furent récompensés de la charge de Grand-Maître de l'artillerie et du gouvernement de Bretagne que le roy Louis XIII lui donna, et avoit érigé, en sa faveur, le marquisat de la Meilleraye, en duché pairie, en 1642, et, en 1648, il fut fait surintendant des finances. Il mourut, à l'Arsenal, à Paris, âgé de 62 ans, le 8 février 1664. Il épousa en premières noces, *Marie Ruzé*, fille du *Mareschal d'Effiat*, mention-

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 641-642.

[2] Né vers 1602, fut élevé dans la religion P.R. qu'il abandonna dans la suite. Il avait reçu le nom si glorieux pour un général de *Preneur* de Villes. Il fut d'abord inhumé dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine. Son corps fut ensuite porté à Sainte-Croix de Parthenay et son cœur à l'abbaye de la Celle. (B.-F., *Dict. des Fam. du Poitou*, 1re éd., t. II, p. 540.)

né cy-devant et en seconde noces, *Marie*, fille de *François de Cossé*, *duc de Brissac*, de laquelle il n'eut point d'enfants, mais du premier lit, il eut un fils unique nommé *Armand-Charles de la Porte*, duc de Mazarin, Rhételois, Mayenne et la Meilleraye, chevalier des ordres du roy, etc., lequel en vertu de son contrat de mariage du..... avec *Hortense Mancini*, nièce du cardinal Mazarin quitta les noms et armes de la Porte et pris ceux de Mazarin. Il en sera parlé ci-après.

Il portait : *de gueules, au croissant montant, chargé de cinq mouchetures d'hermines ; supports : deux léopards d'or. Cimier : un demi léopard de même.*

La maison de la Porte de Vezins est originaire de Touraine et a produit plusieurs grands hommes, elle se vante d'avoir 3 à 400 ans d'ancienneté.

**ROCHECHOUART (Gabriel de)**[1], duc de Mortemart, pair de France, prince de Tonnay-Charente, comte de Maure et de Vivonne, marquis de Lussac et Saint-Victurnien, baron de Lochac et de Bréac, seigneur de Verrières, Clavières, Bellefontaine et autres lieux, premier gentilhomme de la chambre du Roy, chevalier de ses ordres, gouverneur de Paris, fils de *Gaspard de Rochechouart*, marquis de Mortemart, prince de Tonnay-Charente et de *Louise, comtesse de Maure*, veuve d'*Odet de Matignon*, comte de Torigny et fille de *Charles, comte de Maure*. Il eut le bonheur d'être dans les bonnes grâces du Roy Louis XIII[2], qui le fit chevalier de ses ordres en 1633, et le roy Louis XIV, eut tant de considération pour lui qu'il le fit gentilhomme de sa chambre et gouverneur de Paris, et pour comble de faveur, il érigea en duché-pairie le marquisat de Mortemart, en Angoumois, par lettres de l'année 1653. Il épousa *Diane*, fille de *Jean de Grandsaigne*,

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 643-644.

[2] Il fut un des plus fins et déliés courtisans de son époque, il avait passé la plus grande partie de son enfance auprès du Dauphin qui devint roi à 8 ans et demi, il en résulta pour lui de grands avantages. (*Hist. de la Maison de Rochechouart*, t. II, p. 75 à 81, Paris, 1859.)

seigneur de Marcillac et de *Catherine de la Béraudière*. Il en eut cinq enfants et mourut le 26 décembre 1675, gît à Tonnay-Charente. Le premier de ses enfants eut nom *Gabrielle*, princesse de Tonnay-Charente et fut mariée à *Claude-Léonor de Damas*, comte de Thianges, etc. Le second, *Marie-Emmanuelle*, religieuse à Chaillot. Le troisième, *Louis-Victor de Rochechouart*, duc de Vivonne et Mortemart, pair, maréchal et général des galères de France, qui a laissé postérité de son épouse, *Antoinette-Louise*, de même. Le quatrième, *Diane-Françoise-Athénaïs de Rochechouart*, épouse de *Henry-Louis de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, duquel* elle eut deux fils, puis elle fut maîtresse du roi Louis XIV, avec lequel elle eut plusieurs enfants naturels qui ont été légitimés, et honorés d'emplois considérables par ce puissant monarque. Le cinquième, *Marie-Magdelaine-Gabrielle*, abbesse de Fontevraud.

Il portoit : *fascé, ondé, enté de six pièces, d'argent et de gueules*, et sur la fin de ses jours, il chargea son écusson de plusieurs alliances de sa maison, et ses armes étoient : *Coupé de quatre pièces en chef, soutenu de quatre en pointe. La première : de Maure, la deuxième : de Bourbon, la troisième : de Rohan, la quatrième : de la Rochefoucauld, la cinquième et première de la pointe : de Milan, la sixième : de Navarre, la septième : d'Escars, la huitième : de Bretagne, et sur le tout : de Rochechouart. Tenants : deux sauvages au naturel, cimier : un demi-sauvage de même.*

**BAUDÉAN (Henry de**[1]), comte de Parabère, marquis de la Motte-Saint-Héraye, et Noaillan, chevalier des ordres du Roy, lieutenant du Roy, au gouvernement du Haut et Bas-Poitou[2], fils de *Jean de Baudéan*, seigneur de Parabère, etc.,

[1] *Bibl. Nat. Français*, 32860, p. 656-657.

[2] Il fut gouverneur de Poitou, lieutenant-général pour le Roi ès-provinces d'Angoumois, Saintonge et Aunis, gouverneur des villes et citadelles de Cognac, Eauzan, Mancie, etc. Gouverneur du château de Niort en 1613. Il mourut le 11 janvier 1653. (Bauchet-Filleau, *Dict. des Fam. du Poitou*, 2me édit., t. I, p. 332.)

lieutenant pour Sa Majesté au même gouvernement et de *Louise Gillier de Salles*; fut fait chevalier des ordres du Roy, par Louis XIII, en 1633, pour récompenser ses services. Il épousa *Catherine de Pardaillan*, fille de *Jean-François*[1] *baron de Pardaillan* et de Pavias. Il en eut ...[2] enfans. Le premier : *Jean de Baudéan*, marquis de Parabère, marié à *Henriette*, fille de *François Voisins*, baron de Montaut. Le second : *Alexandre de Baudéan*, marquis de la Mothe-Saint-Héraye, lieutenant-général pour le Roy, en Poitou. Le troisième : *Philippe*, chevalier de Malte, mort en Candie. Le quatrième : *César*, abbé de la Réole, au diocèse de Tarbes. Le cinquième : *Charles-Achille*, chevalier de Malte. Le sixième : *Louise*, femme de *Louis de Souillac*, seigneur d'Azerac. Le septième : *Louise-Charlotte*, religieuse à Coignac. Le huitième : *Catherine*, femme de *Louis de Lepernais, dit d'Esparbès-d'Aubeterre*, seigneur de Saint-Martin. Les neuvième et dixième : *Henry* et *Dorothée* de Baudéan.

Il portoit : *écartelé au 1 : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois macles de gueules, qui est de Gillier-Villedieu-Puygarreau, au 2 : d'argent, à cinq cottices d'azur, au chef de gueules, chargé d'un cerf passant d'or, au 3 : d'argent, à deux fasces d'azur, coupé de gueules; au 4 : d'or, au lion de sable qui est de Flandre, et sur le tout : de Baudéan, qui est d'or, à l'arbre de sinople, écartelé d'argent, à deux ours de sable, en pied.*

(*A suivre.*)

[1] Fille de François-Jean-Charles de Pardaillan et de Jeanne de Tignouville, dame d'honneur de la duchesse de Bar. (*Id.*)

[2] Douze enfants. Aux dix nommés dans l'article, il convient d'ajouter : Charles-Louis, mestre de Camp de Cavalerie, mort sans alliance, et Catherine, religieuse à la Mothe-Saint-Héraye. (*Id.*)

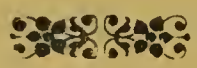

SOUVENIRS DE LA GRANDE GUERRE

# UNE POIGNÉE DE HÉROS

## LES GARS DE SAINT-FULGENT

Le premier courage dont fit preuve la Vendée fut la patience. Les gentilshommes pour la plupart servaient dans les armées du Roi. Après le licenciement, retirés tristement dans leurs châteaux, ils ne songeaient qu'à se faire oublier et les paysans ne demandaient comme toujours que le repos et le travail. Mais on avait insulté la Vendée dans ses croyances religieuses, dans son amour monarchique ; on voulut la violenter dans ses mœurs et la jeter les armes à la main contre des ennemis inconnus.

Par la levée en masse elle comprit que c'était un parti pris dans la Convention, qu'il fallait couber lâchement le front devant le niveau sanglant, et lui sacrifier tout: religion, devoir, paix, liberté. Ce ne fut point des châteaux, ce fut des chaumières que partit l'étincelle qui alluma cette guerre si patriotique qui devint sainte aux yeux de Dieu. Aussi n'est-ce que justice de célébrer les mérites des obscurs héros, après avoir chanté la gloire des chefs illustres.

## I. — MAINDRON

Pierre Maindron naquit en 1766 à la métairie de la Bleure, commune de Chauché, canton de Saint-Fulgent. Son père était fermier de madame de Martel, dame de la Rabatelière, connue au loin par ses immenses charités. Un jour qu'elle visitait la métairie de la Bleure, elle fut frappée de l'intelligence de Pierre Maindron, le prit à son service, et, quand son vieux cocher décéda, lui confia les rênes de son carrosse.

Lorsque la guerre éclata (1793) la puissante dame de la Rabatelière se réfugia à Nantes et donna ordre à Maindron de conduire ses chevaux, pour les soustraire aux réquisitions, dans le fond de ses marais de Machecoul.

Pierre débuta dans la guerre de la Vendée par le combat de la Guérinière. Comme il montait fort habilement à cheval, il ne tarda pas à aller à Machecoul chercher l'une des juments qu'il y avait conduite, et fit, à dater de ce moment, partie de la cavalerie vendéenne.

Lorsque l'armée royaliste passa la Loire, il se refusa à la suivre et alla rejoindre Charette qui en fit sur-le-champ un de ses capitaines et son aide de camp intime... Toutes les missions qui demandaient intelligence, audace, célérité, Maindron en était chargé par Charette. S'agissait-il de rappeler sous les drapeaux six ou sept paroisses pour un cas pressant, pendant une seule nuit, Maindron à cheval parcourait le pays, assignait les rendez-vous, et aux premières lueurs de l'aurore il était de retour au quartier général.

Un jour (c'était peu de temps avant la prise du général), Charette ayant couché à la Boutarlière, ancien petit castel de la commune de Chauché, y avait oublié son portefeuille sur la cheminée de sa chambre. Pressé de fuir, à l'approche des Bleus qui ne lui laissaient aucun repos, il dit à Maindron, alors qu'ils étaient déjà rendus à une certaine distance : « Retourne donc chercher mon portefeuille ! » Maindron n'hésite point,

part au galop, arrive à la Boutarlière, prend le portefeuille ; mais comme il sortait de la cour du logis, les Bleus lui barrent le passage. Il met le sabre au poing, traverse leurs rangs à fond de train, essuie leur feu, et regagne sain et sauf son général qui était déjà rendu à Sainte-Cécile.

Maindron avait dans sa monture un précieux auxiliaire. *Robine* était son nom. C'était une bête de taille, légère, possédant beaucoup de sang et sautant avec aisance les plus hauts obstacles. Dans un combat, Maindron aidé de *Robine* était capable des plus incroyables prodiges. On le voyait partout à la fois, le sabre en l'air, frappant d'estoc et de taille, et toujours insaisissable pour ses ennemis. Cerné, un jour, par des hussards, il va être très certainement massacré. Il n'en est rien. Poussant *Robine* à toute vitesse, il se fait jour à travers les rangs ennemis, et une fois encore échappe au danger.

*Robine* fit toute la grande guerre sous le capitaine Maindron et ni l'un ni l'autre ne reçurent la moindre blessure. La vaillante bête mourut, longtemps après la guerre, à la ferme de la Fesselière, dépendant également de la belle terre de la Rabatelière. Elle était âgée de 30 ans. Sa noble maîtresse avait voulu lui accorder tous les privilèges des Invalides.

Quant à Maindron, dans un moment de trêve — vers 1798 — il prouva que son ardeur militaire n'avait pas éteint dans son cœur le sentiment de l'amour ; il épousa Jeanne Cauneau, fille d'un riche paysan de Chauché. Leur union fut bénie dans une grange du village de la Maigrière, en Saint-André, au pied d'un autel improvisé, par un de ces saints prêtres insermentés, M. Brillaud, vicaire à Saint-Fulgent, qui pendant toute la guerre s'était caché dans la campagne de Chauché.

Après la guerre, l'aide de camp de Charette reprit auprès de sa maîtresse ses humbles fonctions de cocher, auxquelles Mme de Martel ajouta bientôt celle de régisseur de la terre de la Rabatelière. Mais Mme de Martel étant morte en 1828, et à cette époque la Rabatelière ayant été achetée par M. de la Poëze, Maindron quitta cette terre pour prendre la ferme du

château de Linière, où il mourut en 1850, à l'âge de 84 ans, emportant, malgré leurs divergences politiques, l'estime et les regrets de ses nouveaux maîtres.

Maindron avait fait en 1815 la campagne avec son vieux titre de capitaine de cavalerie dans la division de M. de Puytesson et s'y était distingué.

La monarchie ne trouva cependant pas moyen de donner, en 1823, à ce brave paysan d'autre récompense qu'une modique pension viagère de 100 francs sur la cassette du roi, et un sabre d'honneur, seule preuve qui reste à ses enfants des glorieux services de leur père. Ils conservent aussi précieusement le vieux sabre qui tant de fois s'est rougi du sang républicain. Quant à la pension, elle n'a pas survécu à 1830 (1).

## II. — MONNEREAU

Victor Monnereau, né à la métairie de la Fontaine, de Saint-Fulgent, avait seize ans lorsque la guerre éclata. D'une adresse et d'une intrépidité peu communes, Monnereau était volontaire au premier rassemblement de Saint-Fulgent, ainsi que son frère et deux domestiques.

A la bataille qui eut lieu, en septembre 1793, dans cette même localité, il n'avait pour armes qu'une longue fourche de fer. Il tua un bleu au pied du calvaire, pour s'emparer de son fusil, avec lequel il fit toute la guerre, et que son fils conserve religieusement.

C'est encore à Saint-Fulgent que se passa le fait suivant : L'armée vendéenne en était maîtresse et le château, qui eut le privilège de loger alternativement les états-majors des deux armées, était occupé par les chefs royalistes. La poudre

(1) Plusieurs Maindron, appartenant également au canton de Saint-Fulgent, ont été victimes des Colonnes républicaines, notamment : Jacques Maindron, de la Libaudière, en Saint-Fulgent ; Perrine Maindron, de la Lérandière ; Jeanne Maindron, de la Morinière, de Chavagne ; et Jeanne Maindron, de la Crépelière, même paroisse.

manquait, et, comme l'ennemi était proche, il était nécessaire d'en fabriquer au plus tôt.

Qui s'en chargera ? Victor Monnereau se présente, et il se fait aussitôt apporter, sur la pelouse qui séparait le château de la route nationale, un immense chaudron. Il y mêle charbon de bourdaine, soufre et salpêtre et étend sur une toile son gâteau qu'il fait sécher au soleil. Ainsi furent approvisionnées à nouveau les munitions de cette incroyable armée.

Les deux Monnereau ne voulurent point passer la Loire. Tous deux, par une nuit obscure eurent l'audace de traverser, le fusil sur l'épaule, Mortagne occupée par les Bleus.

Quelques temps après, Victor alla se ranger sous les ordres du général de Charette. Il arrive à Saint-Philbert, la veille de la deuxième bataille livrée en ce lieu (septembre 1795). A deux kilomètres du bourg, il s'embusque avec une trentaine d'autres Vendéens le long d'un chemin creux. L'avant-garde des Bleus s'avance, composée d'environ trente cavaliers. Les Vendéens, guidés par Monnereau, fondent sur eux — trente contre trente.

Tous les Bleus sont mis hors de combat et leurs chevaux pris.

A la seconde bataille de Fontenay, les Vendéens avaient pris aux Bleus deux charretées de fusils et deux de piques des Marseillais. Victor Monnereau en rapporta une pique qu'il a longtemps conservée ; elle lui servait l'été à garder, pendant la nuit, son blé dans l'aire. Il finit par en faire forger un soc de charrue.

Les deux frères Monnereau et leurs deux domestiques, aussi intrépides qu'eux-mêmes, ne se quittèrent presque jamais et affrontèrent ensemble la plupart des périls. Ils ont tous les quatre fait en entier la grande guerre sans recevoir la moindre blessure... ni la moindre pension.

Plus généreux, le vénérable comte Alexandre de Chabot récompensa de sa bourse le second fils en achetant pour lui au village de Doulay, près Saint-Fulgent, une maison et une borderie où il est mort, vers 1856, en fils digne de son père et de son protecteur, fidèle à Dieu et au Roi.

## III. — RAUTUREAU

Antoine Rautureau, ouvrier charpentier, habitait en 1793 le bourg de la Verrie. Il avait alors 18 ans.

Revenant un jour du combat de Mortagne (il faisait partie de l'armée du général de Sapinaud) avec une vingtaine de paysans, ils rencontrèrent sur le chemin de Mortagne aux Herbiers un groupe de quatre cents cavaliers républicains. C'était le soir. Les Vendéens se rangent sur deux lignes et, derrière les haies qui bordent le chemin suivi par les cavaliers, s'avancent audacieusement au devant de ces derniers qui, croyant dès les premiers coup de fusils à une embuscade, font volte-face et regagnent en toute hâte les Herbiers.

En 1815, de nouveau soldat de M. de Sapinaud, il se montra toujours aux premiers rangs, et reçut à Aizenay une balle qui lui traversa la clavicule. Pour prix de sa vaillante conduite, il fut décoré du Lys et reçut sur la liste civile une pension de cent francs.

Il fut, après 1815, incorporé dans la gendarmerie royale, sur le rapport de son chef de division, M. Constant de Chabot (division de Mouchamp). En 1830, il était à la veille d'avoir sa retraite; mais, pour ce, il fallait porter la cocarde tricolore ; il préféra la misère.

Rautureau est, en effet, mort pauvre à Bazoges-en-Paillers en 1834, nous donnant une nouvelle fois la preuve que le dévouement n'enrichit guère.

L'un de ses fils, Constant, figurait en 1832, comme volontaire à l'échauffourée de Saint-Martin, près la Gaubretière, sous les ordres d'Armand du Chillon[1].

[1] Un autre Rautureau, habitant les Herbiers, périt, en 1794, victime de son dévouement à la cause royaliste. Surpris dans la cachette où il s'était réfugié pour échapper aux poursuites dont il était l'objet, il fut massacré à coups de sabre et jeté dans le puits du château.

## IV. — DARRIET

Ce nom rappelle le plus brave des gars de la Chaumière.

Ils étaient trois frères, tous trois connus par une intrépidité remarquable, dont ils firent preuve dès la première bataille. C'était à la Guérinière : les Bleus avaient établi sur le milieu de la route deux pièces d'artillerie qui tiraient sans cesse et tenaient les Vendéens à distance. Les Darriet, couchés dans un des fossés de la route, faisaient un feu nourri sur les artilleurs... Ces derniers, visiblement gênés, pointent leurs pièces sur le fossé et un des boulets en ricochant couvre de boue les Vendéens. Aussitôt l'aîné des Darriet se lève et avec un à-propos merveilleux s'écrie : « *En avant les gars, gle n'avont pu d'amounitions, gle tirant avec de la gasse !* » Une trentaine de gars sortent comme de dessous terre, quittent leurs sabots et leurs chapeaux, courent à toutes jambes sur les pièces de canons dont ils s'emparent après avoir tué les cannoniers.

Durant toute la guerre, les frères Darriet n'ont cessé de montrer la plus grande bravoure.

L'un d'eux trouva la mort dans la campagne d'outre-Loire ; les deux autres, de retour en Vendée après Savenay, rejoignirent Charette.

L'aîné était — nous l'avons déjà dit — plus particulièrement hardi et courageux. Il fit prisonniers à la bataille de Saint-Fulgent huit grenadiers, les désarma, mit les huit fusils sur ses épaules et amena les hommes au capitaine Maindron qui les fit fusiller.

Un autre jour, il était venu prendre quelque repos à la Chaumière, entre deux combats. Tout-à-coup l'alerte est donnée au village : cinquante Bleus du camp de Saint Fulgent emmenaient les bestiaux du village à la Maigrière, qu'une profonde vallée boisée sépare de la Chaumière. Que fait Darriet pour effrayer les Bleus ? Il met double charge dans son

fusil, court sur le côteau qui fait face à la Maigrière, tire sans relâche sur les Bleus en criant de toute la force de ses poumons : » « *Rembarre, rembarre !* » Les Bleus, se croyant cernés par les propriétaires, laissent là le bétail et s'enfuient à toutes jambes du côté de Saint-Fulgent.

Le brave Darriet, malgré la blessure qu'il avait reçue dans le ventre, à Legé, vécut jusqu'à l'âge de 88 ans. Il fut pensionné, sous les Bourbons, de cent francs sur la cassette royale.

René Vallette

(*D'après des notes laissées par M. Alexis des Noëhes*).

LES VICTIMES DE LA RÉVOLUTION EN VENDÉE

# LA BOISSIÈRE-DE-MONTAIGU

## SOUS LA TERREUR

La Boissière-de-Montaigu, le 19 juin 1881.

MONSIEUR,

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez bien voulu témoigner à mon excellent paroissien M. Louis Cormerais, homme de convictions sérieuses et bien raisonnées. Il y a été très sensible. Il m'a montré votre bonne lettre et la feuille que vous y avez jointe en l'invitant à vous donner des renseignements sur les victimes de la Révolution dans cette paroisse. Sachant que j'avais recueilli quelques renseignements sur ce sujet, il m'a laissé cette feuille en me priant de la remplir. Je le fais d'autant plus volontiers que déjà je m'étais proposé de vous transmettre ces renseignements; ce serait fait depuis longtemps si monsieur l'abbé Candolive, notre aimable voisin, ne m'avait fait espérer votre visite dans ces parages.

J'ai puisé mes renseignements à la mairie :

1° Dans les registres de l'État civil, dressés au fur et à mesure, mais très imparfaitement;

2° Dans l'*État supplémentaire des registres de l'État civil par*

*ordonnance du Roi de ceux qui n'ont pas été enregistrés pendant la Révolution* (sic) ;

3° *Dans des expéditions des actes de l'État civil qui ont été homologués par le tribunal civil de Bourbon-Vendée pour les années 1792, etc., jusqu'à 1798 inclusivement.*

Voici les résultats de mes recherches :

1° LANDREAU (René), « assassiné par les armées républicaines » *(Sources n^os 2 et 3)* . . . . . 2 févr. 1793.

2° BROCHARD (Pierre) . . . . . 2 févr. 1793.

3° DOUILLARD (Mathurin), âgé de 29 ans, décédé au Ribaté le . . . . . 2 févr. 1793.

4° BRISSEAU (Joseph) « assassiné » le . . 2 févr. 1793. Fils de Jean Brisseau.

J'ai entendu parler d'un massacre considérable fait à la Boissière, les uns disent dans le cimetière, d'autres disent dans *les landes* de Puydoré (à environ 500 mètres du bourg). Bien que ces décès ne soient pas tous suffisamment désignés pour le genre de mort, il y a lieu de croire que les personnes ci-dessus désignées furent des victimes de ce massacre. On m'a cité une jeune fille qui avait alors quinze ans et qui échappa comme par miracle à ce massacre, Marie-Julie LHOMME, tante de MM. les curés de La Chaize-le-Vicomte et de Grosbreuil, et grand'mère de M. l'abbé Petit, ancien secrétaire de l'Évêché, curé de la Barre-de-Monts, parente de M. Jaud, vicaire de Fontenay.

5° BROCHARD (Pierre), tué le 27 mai 1793 « *à une bataille de Challans en combattant pour le Roi* », fils de Mathurin Brochard, et de Jeanne Poutière.

6° MOULINEAU (Jean), tisserand, demeurant au village de la Renaudière, « *tué à la première bataille qui a eu lieu près Luçon à la fin de juin 1793 par les armées de la République,* » époux de Françoise Brochard.

7° BROCHARD (Pierre), cultivateur, demeurant à la Gachère, « *est mort en servant la cause du Roi, à Savenay, au mois de décembre 1793, comme l'ont attesté Pierre Brochard, son fils,*

*demeurant à la Courtinière,* » etc.. etc... La Gachère est de Saint-Georges-de-Montaigu, mais plus près de la Boissière où viennent ordinairement les gens de ce village. Un petit-fils de la victime (lui aussi Pierre Brochard) habite la susdite Courtinière, paroisse de Treize-Septiers.

8° MEUNIER (René), « *décédé le 17 aoust 1793* à la ».. (suivent quelques lettres illisibles : est-ce à la cause?.. A l'armée?)

9° Marie PASQUIERS, femme Jaunet, fille de Louis Pasquiers, demeurant à la ferme de Puydoré, « *assassinée* » le 2 février 1794.

10°. — Jean-Adrien MOREAU, fils de Pierre Moreau et de Marie Jaufrineau, cultivateur du Châtelier, « *détruit par les armées républicaines à Montaigu* », le 2 février 1794.

11°. — DRONEAU (Jeanne), née à la Boissière, âgée de 34 ans, fille de Mathurin Droneau et de Marie Lucas, demeurant à la Lignée, « *tuée par l'armée républicaine du Nord à 3 heures du soir* » le 13 pluviôse an 2, d'après les témoignages de François Richard, de la Rigaudière, et de Trotin, domestique à la Roussière.

12°. — PÉPINEAU (Jean) décédé le 12 mai 1794 « assassiné par »...

13°. — « *Autre décès de* Jeanne MOREAU, *ydem* » (sic), fille de Pierre Moreau et de Marie Augereau.

14°. — QUÉRÉ (Pierre), âgé de 32 ans, « décédé *par l'armée républicaine*, dit le registre de l'année, fils de feu Pierre Quéré et de Marie Pépineau. Il était marié et a laissé des enfants. L'homologation du Tribunal, comme la tradition du pays, disent qu'il fut tué dans une rencontre au village de la Grandinière, en cette paroisse.

15°. — Pour les victimes qu'il me reste à mentionner, je ne trouve pas de date...

— MEUNIER (Jean), fils de Meunier (Jean), *décédé* « *ayant passé la Grande-Armée* » (sic).

16°. — BELLOUART (Jacques), « *décédé à Montaigu les armes à la main* ».

17°. — JAUFRINEAU (Marie), épouse de Moreau (Pierre), fermier au Châtelier, emmenée par l'armée républicaine et décédée à l'hôpital d'Ancenis. (Mère du n° 10).

18°. — MICHENEAU (Louis), époux de Jeanne Sellier « *noyé à Nantes pendant la Révolution de la Vendée, en présence de Jean You, maçon à Tiffauges, qui l'atteste avec serment* ».

Sur les registres de l'an X, je trouve un (*Bordet Jean*) décédé l'an IV âgé de 35 ans ; on ne dit pas comment. Le *Publicateur* qui avait commencé à publier la liste des victimes de la Révolution a donné le nom d'un Bordet, de cette paroisse, c'est peut-être celui-là.

A la même époque, je trouve le décès d'un *Boisseau*, attesté par quatre témoins, mais sans mention du genre de mort.

Il est certain, d'après la tradition, que le nombre des victimes fut beaucoup plus considérable à la Boissière.

Ainsi au mois de janvier 1793 les décès sont nombreux ; il y avait sans doute là des victimes de la Révolution.

On m'a parlé d'un *Girardeau*, fermier à la Jousselinière, tué à la bataille de Luçon. Un *M. Baudry d'Asson* (Asson est dans cette paroisse) fut tué à la bataille de Luçon : était-il de la branche des membres de cette famille habitant alors la Boisière ?.. Je regrette, Monsieur, de n'avoir rien de plus à vous communiquer.

Veuillez, agréer, Monsieur, l'expression des sentiments très respectueux avec lequels je suis

Votre très-humble serviteur,

L. Raballand,
*Curé de la Boissière.*

P.-S. — Un Thibaud Pierre, agent zélé de l'armée républiblicaine, du Chêne en cette paroisse, fut tué par les habitants du pays : le registre du temps porte simplement *décédé* : il ne faut donc pas être surpris si d'autres morts violentes ne sont pas plus clairement désignées.

# NOS MORTS

## M. HENRY VEILLON DE BOISMARTIN

Un deuil bien douloureux vient encore de frapper une des plus anciennes familles de la noblesse vendéenne. On peut se rappeler, en 1890, la perte si cruelle du dernier représentant de cette vieille famille : Henry Veillon de Boismartin, décédé à 30 ans, au moment où il donnait les plus grandes espérances !

Cette mort prématurée atteignit les parents dans leurs fibres les plus intimes, en brisant les rêves d'avenir, formés pour ce fils unique, tant aimé. Son père vient de succomber le 2 mai 1901, à Paris, après de longues souffrances. Chrétien de la vieille roche, il était préparé au passage du temps à l'Eternité. Il garda toute sa vie une scrupuleuse fidélité aux traditions et aux croyances de sa famille et de son pays, qu'il conserva dans les fonctions publiques, aussi bien que dans la vie privée. Son souvenir est resté vivant chez ses nombreux amis, qui surent apprécier son intelligence rare, son amour du travail, son caractère doux et bienveillant, son abord facile et aimable pour tous. Entré fort jeune aux finances, il y fournit une longue carrière au Ministère, et s'y distingua par son esprit d'organisation et ses ouvrages en Economie politique et Comptabilité générale, qui laisseront après lui un cachet indélébile de science et d'érudition, attaché à sa mémoire. Comme fin de carrière administrative, il occupa au Havre une grande situation financière.

Il prit ensuite sa retraite et revint se fixer à Paris, où, libre de son temps, il le consacra entièrement aux OEuvres.

Faisant partie de différents Conseils, il devint bientôt

Secrétaire Général de l'œuvre Saint-François de Sales, qui profita de sa longue expérience administrative, pour réaliser de sérieuses réformes.

Monseigneur de Cinope et Monseigneur Chapelier son successeur, comme Président de cette œuvre, avaient en grande estime M. de Boismartin, et lui témoignèrent l'un et l'autre une profonde affection et un entier dévouement.

D'une piété solide et inébranlable, qui s'imposait à tous, il fut un modèle de patience et de résignation dans la cruelle épreuve de sa vie, et dans les souffrances des dernières années.

Nous devons espérer que l'heure de la récompense ne se fera pas attendre, pour cet ami si cher, dont le souvenir ne s'éteindra jamais dans nos cœurs.

XXX...

# CHRONIQUE

Découvertes archéologiques. — Notre très distingué collaborateur, le Frère René, de Saint-Laurent-sur-Sèvre, a donné à la séance du 19 décembre 1901 de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de curieux renseignements sur les fouilles qu'il a pratiquées en 1900 sous le dolmen de Roche-Vernaize, commune des Trois-Moutiers (Vienne).

Il a également lu un Mémoire très-intéressant sur les inscriptions et dessins relevés par lui sur des roches situées commune de Saint-Aubin-de-Baubigné (Deux-Sèvres).

— Nous publions d'autre part le curieux récit des découvertes qu'il a de même faites aux environ des Essarts.

— Il y a quelques semaines, deux ouvriers maçons de la Chaume, qui travaillaient pour le compte de M. Rabiller, entrepreneur, à démolir une vieille maison située rue des Barrières, et appartenant à Madame veuve Penaud, ont trouvé, au niveau du sol, à l'intérieur de la maison, un vase en terre contenant une certaine quantité de vieux écus de 6 francs.

Le Baptistère de N.-D. des Sables-d'Olonne. — Les travaux importants entrepris depuis plus d'un an pour la réfection du baptistère de N.-D. de Bon-Port des Sables-d'Olonne viennent d'être heureusement terminés, nous dit M. l'abbé Gautier, curé de Vouvant, dans un très intéressant article de la *Semaine catholique*, de Luçon, du 1er mars 1902. Ces travaux ont mis une fois de plus en relief les hautes connaissances artistiques et le goût parfait de M. l'abbé Robert du Botneau, qui a vraiment su faire de son église l'un des plus beaux et des plus riches monuments religieux de l'Ouest.

Contribution a l'Epigraphie de Noirmoutier. — Dans le numéro de mars 1902 de l'*Echo de Saint-Filibert*, M. l'abbé Jaud, continuant

la publication de son *Histoire religieuse de Noirmoutier*, donne le texte de la plaque de marbre placée dans le mur de droite de la crypte de Saint-Filibert et derrière laquelle avait été placé le cœur de François III de la Trémoïlle, décédé en 1608, et qui avait défendu l'île contre les Hollandais en 1588 :

CY EST LE CŒUR DE TRES HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR
MESSIRE FRANÇOIS DE LA TRÉMOILLE
MARQUIS DE NOIRMOVTIER
QVI DÉCÉDA LE 14e JOUR DE FEBVRIER 1608

LE VIEUX PONT DES SARDINES, qui faisait la joie des artistes et de tous les amoureux de pittoresque à décidément vécu.

Dans sa réunion du 22 février dernier, le Conseil muncipal de Fontenay a voté sa démolition et son remplacement par un pont métallique !

LE MONUMENT VILLEBOIS-MAREUIL. — L'inauguration du monument élévé à la mémoire du colonel de Villebois-Mareuil est définitivement fixée au dimanche 24 août.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — La séance publique annuelle de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* a eu lieu le 12 janvier 1902, à 8 heures du soir.

Au programme : 1° Discours de M. le général Segretain, président : *Un compagnon de Lafayette : Pierre du Rousseau de Fayolle, 1749-1780.*

2° Rapport de M. Eugène Audinet, secrétaire.

3° *Le philosophe Descartes et sa famille, Poitevins*, par M. Alfred Barbier.

— A la réunion de mars 1902 de la *Société Académique de la Loire-Inférieure*, M. Julien Merland a fait un compte rendu de l'ouvrage consacré récemment par notre compatriote, M. le docteur Charles Roy, d'Aizenay, à *La Vie du paysan Vendéen au commencement du XXe siècle.*

L'UNION FRATERNELLE DES VENDÉENS s'est réunie en Assemblée générale le samedi 4 janvier, dans les salons du *Dîner Français*, 27, boulevard des Italiens, pour procéder à l'élection de son Conseil d'administration et de son Bureau pour l'année 1902.

Le Bureau élu est ainsi composé :

*Président* : Chevallereau (Dr), ✻, médecin de la Clinique nationale des Quinze-Vingts, vice-président sortant.

*Vice-présidents* : Bordron (L'Abbé), curé de Persan ; Mesnard

(Baron de), ✻, ancien diplomate ; Mounier, ✻, docteur en médecine, ancien vice-président.

*Vice-Président-Trésorier* : Vincent, caissier.

*Secrétaire général* : Letenneur, sous-chef au Ministère des Finances.

*Secrétaire général adjoint* : Chappot de la Chanonie.

*Trésorier adjoint* : Charbonnier, employé à la Ville.

Conférences. — Notre très distingué compatriote, M. Henri Bazire, avocat à la Cour d'appel de Paris, a fait le jeudi 6 mars, une éloquente Conférence pour les dames à Fontenay-le-Comte.

Cette conférence était présidée par le sénateur de Béjarry.

— Le 10 février, au Petit Séminaire de Chavagnes-en-Paillers, très intéressante Conférence de M. le chanoine Crosnier, professeur de l'Université Catholique d'Angers, sur le *Prêtre dans la Société Contemporaine*.

— A l'occasion du centenaire de Victor Hugo, M. Ceccaldi, professeur de rhétorique au collège de Fontenay, a fait le 9 mars au théâtre de la ville une Conférence publique, sur La *Légende des Siècles*.

Décorations — M. Napoléon Jolly, le distingué et sympathique archéologue Luçonnais vient de recevoir la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Nous l'en félicitons bien vivement.

Nos compatriotes. — Parmi les élèves de l'école de médecine de Poitiers, récemment reçus aux épreuves pratiques et orales du premier examen de doctorat, nous remarquons avec plaisir le nom de notre jeune compatriote, M. Jacques Clémenceau de la Loquerie.

Signalons à propos de l'Ecole de médecine de Poitiers, la récente nomination comme directeur, du très distingué et sympathique docteur Delaunay.

Notes d'art religieux. — Le 7 janvier dernier a eu lieu en l'église de la Châtaigneraie, la solennelle inauguration d'un grand orgue, sorti des ateliers de M. Debierre.

Plusieurs de nos concitoyens avaient prêté leur talentueux concours à cette brillante solennité ; M. J. Rousse, le digne élève de Gigout, M. Grouanne, l'habile organiste de N.-D. de Fontenay, et M. Robert du Botneau, l'impeccable violoncelliste.

A l'évangile, notre collaborateur M. l'abbé Rafin, curé de Bazoges-en-Pareds, a prononcé une éloquente allocution sur *L'Excellence du Chant Sacré et le rôle de l'orgue par rapport à ce chant*.

A la fête profane qui a suivi la messe d'inauguration, on nous affime, et nous n'en doutons pas, que l'ami Fr. de Saint-Mesmin, a sorti de dessous sa serviette de très spirituels couplets.

— Un concert religieux des plus brillants a été donné à la cathédrale de Luçon, le 7 janvier dernier, par les chanteurs de Saint-Gervais, sous la direction de leur chef M. Charles Bordes et sous la présidence de Mgr Catteau.

Courrier musical et dramatique. — *Le Poitiers-Etudiant*, dans la rédaction duquel nous comptons de bons amis et d'appréciés collaborateurs, a donné en mars, une soirée de bienfaisance, au brillant succès de laquelle nous sommes très heureux d'applaudir.

Au programme : Une spirituelle saynette *L'échelle*, et une charmante revue toute d'actualité *Minerve à Poitiers*. Parmi les interprètes, et nom des moindres, plusieurs de nos compatriotes : MM. G. Eon, du Fontenioux, Aulneau.

Carnet mondain. — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance au château de Badiole, près La Roche-sur-Yon, d'une charmante fillette, Mlle Gillette de Maynard.

Nous enregistrons avec une non moindre satisfaction la venue au monde de Mlle Paule-Odile de Tarragon, la gracieuse petite nièce de notre Directeur.

# NÉCROLOGIE

Mme veuve Henri de la ROCHE-SAINT-ANDRÉ, née GUINEBAULT de la GROSSETIÈRE, décédée à Saint-Christophe-du Ligneron, le 5 décembre 1901 à l'âge de 61 ans.

Mme veuve Charles GRELIER, décédée le 13 janvier 1902, dans sa 87e année.

Nous offrons à son petit fils, M. l'abbé Ch. Grelier nos plus sympathiques condoléances.

Mme ROY, décédée à Aizenay, le 18 janvier 1902, dans sa 62e année.

Mme veuve Aimée PILLAUD, décédée à Sainte-Hermine le 22 janvier 1902, dans sa 78e année.

M. Henri-Célestin-Victor CLAIREAUX, décédé à Fontenay-le-Comte, le 23 janvier 1902, à l'âge de 1 an et 21 jours.

Nous offrons à M. Claireaux, le sympathique imprimeur de Fontenay, nos sincères condoléances.

M. l'abbé Ferdinand LELIÈVRE, ancien curé de Landevielle, prêtre habitué, décédé à Fontenay-le-Comte le 24 janvier 1902, âgé de 53 ans, chez M. le curé de Saint-Jean, son frère.

Mme Octavie LOUINEAU, bienfaitrice de l'église et de la paroisse N.-D. de Bon-Port des Sables-d'Olonne, décédée aux Sables le 24 janvier 1902.

M. l'archiprêtre Robert du Botneau a consacré à sa mémoire un éloquent article dans *l'Etoile de la Vendée*.

Mme GUÉRIN, décédée à Noirmoutier, le 25 janvier 1902.

Fille d'un ardent royaliste, M. Baillevaire, de Sainte-Pazanne dit la *Vendée*, Mme Guérin était une vaillante chrétienne, dont un des fils, M. Joseph Guérin, engagé en 1860 dans le bataillon franco-belge des Zouaves Pontificaux, fut mortellement blessé à Castelfidardo.

M. l'abbé François BOISSEAU, curé du Bourg-sous-la-Roche, décédé, le 27 janvier 1902, à l'âge de 62 ans.

M. le comte ARMAND DE LA BASSETIÈRE, décédé, le 23 février 1902, au château de Bois-Renard, en Saint Avaugour-des-Landes, à l'âge de 64 ans.

Homme d'esprit et de cœur, dit l'*Espérance du Peuple*, il comptait de nombreux amis qui lui étaient sincèrement attachés.

Maire de Saint-Avaugour, il laisse de profonds regrets parmi cette population qui l'aimait et qu'il avait transformée par sa charité, sa bienveillance et son aménité.

Nos respectueuses condoléances aux membres de sa famille.

M. HENRI-CHARLES ROUSSEAU, officier de l'Instruction publique, instituteur honoraire, conseiller municipal, époux de Mme Joséphine de Chabert décédé le 25 février 1902, à Fontenay-le-Comte dans sa 72 année.

A ses obsèques qui ont eu lieu, le 28 en l'église Notre-Dame, et auxquelles assistait une foule immense — témoignage éloquent de reconnaissance et de sympathie pour le regretté défunt — des discours ont été prononcés par M. Moussaud, maire, M. l'Inspecteur primaire ; M. Georges Gaudriau, vice-président de la Société de Secours Mutuels ; M. Métay, notre distingué collaborateur, au nom de la Société de Secours Mutuels des Instituteurs ; M. Sacré, successeur de M. Rousseau, dans la direction de l'Ecole des Cordeliers, et M. Brunet, instituteur aux Herbiers, ancien adjoint et ami du défunt.

Nous nous inclinons de même très respectueusement devant la tombe de celui qui fut notre premier maître, et nous offrons à sa famille le tribut bien sincère de nos plus vives condoléances.

Nous avons omis de signaler dans un précédent fascicule la mort de Mme JACQUET, née JENNY ADÈLE MAROT, belle-mère de notre excellent collaborateur et ami LOUIS DE LA CHANONIE. Mme Jacquet était la descendante en ligne directe du grand poète Clément Marot, et l'arrière petite-fille du Comte de Frey, officier autrichien venu en France dans la suite de la Dauphine Marie-Antoinette et massacré à Saint-Domingue, lors de la révolte des Noirs. Il était capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, étant entré au service de la France.

Nous offrons à Mme de la Chanonie et à notre excellent confrère, nos plus vives condoléances.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons de même avec une profonde douleur la mort de notre vénéré ami, M. OLIVIER MERSON, peintre et critique d'art, décédé à Paris, à l'âge de 79 ans.

Avant de s'adonner à la critique d'art, il avait lui-même longtemps tenu le pinceau non sans distinction. C'était, comme Luminais, un élève de Léon Cogniet. La ville de Nantes, où il naquit en 1822, possède de lui plusieurs toiles remarquables; mais comment oublier surtout qu'il fut l'initiateur de son fils, M. Luc-Olivier Merson, un des artistes français qui honorent le plus sincèrement l'école contemporaine par l'exquise délicatesse de son talent?

Collaborateur de l'*Opinion Nationale*, de la *Revue Européenne*, de la *Revue Contemporaine*, de l'*Illustration*, de l'*Artiste*, du *Monde illustré*, de la *Gazette des Beaux-Arts*, et en dernier lieu, de la *Grande Encyclopédie*, Olivier Merson, dont la famille est d'origine fontenaisienne, accorda dès la première heure ses plus vives sympathies à la *Revue du Bas-Poitou*. Au moment où la mort vient de briser à tout jamais sa plume et son pinceau, nous ne saurions l'oublier.

Nous prions sa famille et notamment son fils, M. Luc Olivier Merson, d'agréer l'hommage très sincère de nos plus cordiales condoléances.

N. Le 2. Pluviose  Alençon 15. Nivôse l'an 2. de la R.

Renvoyé au comité de Salut public qui donnera sur le champ, des ordres ministériels pour faire transférer à Paris. Sous bonne garde, le ci-devant prince Talmont.
16. Nivose. Fouillon pd.

Garnier de Saintes Représentant du peuple à la Convention nationale.

Agréé N°. 1815

L'exprince de Talmont citoyens collègues vient d'être arrêté auprès de Fougères. Ce Capet des brigands souverain du maine et de la normandie mérite bien de figurer sur le même theatre que son deffunt confrere. j'ai écrit a mon collegue Levalée pour le faire transferer a paris. il me prévient qu'il vous demande vos ordres a cet égard

4 janvier 1794

avec le grand prince a été aussi arrêté le Bizotique Bugon ex procureur Général Syndic du dept. du calvados. il était le chancelier de talmon il aurait été a souhaiter qu'il fut assisté a la ceremonie pour apposer le Sceau au couronnement de son maître, mais mis hors de la loi Levalée l'a fait exécuter.

Les Brigands exterminés; nous allons nous occuper de l'entier anéantissement des chouans. cette nouvelle horde de Nibelles engrossit de tous les débris de l'armée anéantie des vendéens le même sort les attend, et je ne pense pas parmi les malveillans qui nous restent encore qu'il s'entrouve d'assez insensés pour faire a l'avenir un pareil métier.

Salut et fraternité

Garnier de Saintes

LETTRE DU REPRÉSENTANT GARNIER, DE SAINTES

annonçant à la Convention la prise du prince de Talmont.

(Cliché du Duc de la Trémoille.)

# BIBLIOGRAPHIE

M. le duc de la Trémoille, dont on sait le culte littéraire pour les gloires de son illustre famille, a bien voulu nous faire présent du dernier et si précieux volume qu'il lui a consacré sous ce titre *Souvenirs de la Révolution — Mes Parents.*

Ce volume, édité, comme tous ses devanciers avec un luxe de haut goût, (Paris, Société anonyme des publications périodiques, 1901, petit in-folio, de 204 p.) renferme d'inédits et passionnants détails sur les journées révolutionnaires,sur la campagne de Lombardie en 1796, sur le prince de Talmond en Vendée,et sur ses derniers moments.

M. le duc de la Trémoille, avec une parfaite bonne grâce, a bien voulu nous autoriser à reproduire ici la lettre par laquelle le représentant Garnier de Saintes annonçait à la Convention nationale la prise de l'intrépide chef de la cavalerie Vendéenne. Nul doute que nos lecteurs n'en apprécient comme nous tout l'intérêt.

Ces poignantes pages sont accompagnées d'illustrations d'un non moindre intérêt.Citons notamment celles qui nous montrent les exécutions de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, le portrait en pied du prince de Talmond, et son interrogatoire à Rennes.

M. de la Trémoille a également publié un très intéressant volume de lettres, extraites des Archives du château de Serrant et relatives à la famille Walsh. et ayant pour titre *Une famille royaliste Irlandaise et française.*

(Nantes. Grimaud, 1901, in-4° de 99).

On sait que la famille Walsh possédait avant la Révolution, la terre de Chassenon, près Fontenay.

Du même : *L'Assemblée provinciale d'Anjou*, d'après les Archives de Serrant (1787-89 (Angers-Siraudeau 1901, in-8° de 123 p. Ext. de l'*Anjou Historique.*)

— *Une expédition de Bougainville en 1766. — Journal du chevalier Walsh, officier de marine.* (Paris. *Extr. du Carnet historique et*

*Littéraire*. 1901 in-8° de 16 p.). — *Notice sur la vie et les travaux de M. Ménant*, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont — on le sait — M. le duc de la Trémoille fait également partie.

— La 3e fascicule du tome III (*Esto* à *Fore*) du *Dictionnaire Historique et Généalogique des familles du Poitou* vient de paraître.

Nous ne reprocherons point à ses auteurs de nous l'avoir fait longtemps attendre, car nous savons quelles patientes et minutieuses recherches nécessite l'étude de chacune des généalogies rédigées avec une conscience si parfaitement érudite par MM. Beauchet-Filleau.

Ce nouveau volume intéresse comme ses devanciers un grand nombre de familles de notre Bas-Poitou. Nous citerons notamment: les *de la Fare*, de Champagné-les-Marais et de Bessay, dont un membre Henri, né à Bessay en 1752, devint abbé de Moreilles, évêque de Nancy, archevêque de Sens, cardinal et ministre d'Etat, et auquel naguère M. René Vallette consacra un de ses *Profils Vendéens* ; — les de *Fesques de la Cacaudière* en Pouzauges, dont M. des Nouhes retrouva la généalogie au XVIe et au XVIIe siècle ; — les de *Faymoreau*, dont le dernier descendant, croyons-nous, vient de mourir ; — les *Ferchault de Réaumur* qu'a surtout rendus célèbres, l'illustre physicien et naturaliste Réaumur, et dont le nom est encore porté par un industriel de Versailles ; — les *Fillon*, de Fontenay, qui doivent surtout leur notoriété au savant archéologue Benjamin Fillon. — les *Fleury de la Caillère*, les *Fleury des Marais ;* — les de *Fontaines*, tous si avantageusement connus parmi nous ; — les *Fontenelle de Vaudoré*, les *Fontenelle de la Viollière*, qui nous ont laissé maintes études précieuses d'histoire et d'archéologie vendéennes ; — les de la *Ferronnays*, du Poiré-sur-Vie ; — les *la Flocellière* ; — les *du Fontenioux*, alliés aux Rochebrune etc. ; sans oublier *les Beauchet-Filleau* qui ont tant de titres pour figurer dans ce précieux Livre d'Or de nos familles poitevines.

Chansons de Vendée. — Au mois de mars 1901, dans les salons de l'Hôtel de Bretagne, à Nantes, Mme la vicomtesse de l'Espinay conviait aimablement ses amis à la première audition des *Chansons de Vendée*, encore inédites. Ce fut un succès pour les auteurs, MM. E. Robin et L. Blampain de Saint-Mars, ainsi que pour les artistes leurs interprètes.

Nous demandions alors qu'un éditeur se décidât à publier ces chansons pour les faire mieux connaître. Notre vœu est, aujourd'hui, réalisé. Les *Chansons de Vendée* viennent de paraître en un charmant volume de 350 pages.

Le poète, M. E. Robin, a tiré toute son inspiration de deux sources fécondes : le patriotisme et la foi.

Il évoque les souvenirs des *aïeux*, des *héros*, des *martyrs* de cette chère Vendée qui l'a séduit.

Le sympathique musicien, M. L. Blampain de Saint-Mars, aime la Vendée aussi lui. Le même souffle agite donc l'âme des deux amis. Le musicien, de son côté, a écouté les vieux refrains qu se fredonnent dans le Marais et dans le Bocage. Sur des thèmes nouveaux, ses mélodies vibrent avec des notes toutes personnelles, graves ou sautillantes, gaies ou mélancoliques, heureuses toujours.

Ces jolies *chansons*, que toute la Vendée voudra posséder, ont été éditées avec ses soins accoutumés, par la maison d'Imprimerie de notre compatriote et ami M. Grimaud, de Nantes. (Prix 4f50 chez tous les libraires).

— La publication des *Archives du diocèse de Luçon* dont M. l'abbé Boutin, curé de Saint-Etienne-du-Bois, avait depuis la mort de son regretté frère, conservé la direction intérimaire, vient d'être confiée à M. l'abbé Huet, le distingué curé-doyen de Maillezais.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue, et l'assurance de nos respectueuses sympathies.

Le premier fascicule, dû à la nouvelle rédaction, est consacré à la chronique paroissiale de *Maillezais*.

— Nos vœux bien sincères aussi aux deux nouvelles publications que le courrier nous remet. L'une d'elles, les *Archives religieuses du pays Poitevin*, organe mensuel du Musée-archives de Saint-Martin de Ligugé, que va diriger notre excellent ami, Gustave Boucher, sera comme une suite intéressante, à son regretté *Pays Poitevin*.

L'autre, qui a pour nom *Poitiers-Etudiant* et dont la juvénile allure est pleine de promesses, débute par une fort jolie pièce de vers, de notre sympathique collaborateur et ami. M. le vicomte H. du Fontenioux.

— Le *Poitiers Universitaire*, à la tête duquel nous retrouvons un autre compatriote, M. Omer Sagne, continue toujours de paraître et son dernier numéro contenait notamment une exquise poésie d'un autre collaborateur de la *Revue*, M. Francis Éon.

La nouvelle Revue de Bretagne. — Mêmes souhaits de bienvenue à la jeune *Revue de Bretagne*, qui sous la direction de notre érudit ami, M. le marquis de l'Estourbeillon, réunit en un seul et brillant faisceau ses deux aînées : La *Revue de Bretagne et de Vendée* naguère dirigée par notre regretté compatriote, M. Emile Grimaud,

et la *Revue historique de l'Ouest*, fondée plus tard par nos amis de l'Estourbeillon, de Monti et autres.

La *Revue de Bretagne* est éditée par nos excellents imprimeurs MM. Lafolye, frères, de Vannes.

Son premier numéro, qui vient de paraître, porte la double mention : janvier-février 1902.

A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE VICTOR HUGO, notre collaborateur M. Métay, a publié dans l'*Avenir-Indicateur*, une pièce de vers, qui se termine par ces strophes éloquemment enflammées :

. . . . . .

Oui, pendant soixante ans, par son phare guidées,
Les lettres ont suivi ce remueur d'idées
Que fut Victor Hugo, symbolique Memnon ;
La langue rayonne, affranchie,
Et celui qui, de tous, l'a le plus enrichie,
Partage avec Corneille un glorieux surnom.
« L'heure sombre » est venue. A l'horizon se montre
Une mêlée affreuse, et chaque pas rencontre
La liberté honnie et le droit mutilé :
Le fils court défendre sa mère,
La France ouvre ses bras au proscrit, — son Homère ;
Paris, l'arme à l'épaule, acclame l'exilé.
Sa robuste vieillesse a foi dans la patrie ;
Même lorsqu'elle râle, affolée et meurtrie,
Qu'en un cercle de fer agonise Paris ;
Que partout la flamme ruisselle,
Et que, frappée au cœur, la martyre chancelle,
A ceux qui l'ont souillée il crache son mépris...
Puis, quand survient la mort, sa plume calme et fière
*A toute âme ici-bas demande une prière.*
Ses restes sont l'objet d'un hommage éclatant :
Il monte vers l'apothéose :
Jamais char triomphal ne fut si grandiose,
France ! et l'humanité s'honore en l'exaltant.

(Mars 1901).

A. MÉTAY.

— Le compte rendu du *Congrès provincial de la Société Bibliographique* qui s'est tenu à Poitiers en novembre 1900, vient de paraître (in-8° de 255 p. — Société bibliographique, 5, rue Saint-Simon). Nous y relevons deux travaux qui intéressent notre région : *Les*

*Revues historiques des Deux-Sèvres et du Poitou*, par M. René Vallette, et *Une Cour huguenote en Bas-Poitou. Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan*, par M. le comte de Chabot.

— Nous détachons du *Bulletin de la Conférence des jeunes gens de Saint Paterne*, d'Orléans, cet éloquent hommage rendu au talent si grandiosement sympathique de notre très distingué compatriote *M. l'abbé Valade.*

. . . . . .

» Grand et robuste, il était né pour les luttes, c'est un athlète de la chaire.

» Né au bord de la mer, bercé au bruit des flots, il a entendu la grande voix de l'Océan et l'on dirait qu'il a appris à l'imiter, à être tour à tour doux et grondant comme elle...

» Cependant, à voir sa carrure de marin, son tempérament qui résiste à la fatigue, sou œil noir qui semble fait pour embrasser les vastes horizons, on devait penser autour de lui à en faire un matelot.

» Et c'est au fond d'un bateau que Dieu est allé le chercher, un soir de tempête, pour l'envoyer porter sa parole devant les nations.

» Le marin est devenu simple pêcheur, mais un pêcheur d'âmes et le petit mousse à été fait pilote dans le grand navire de l'Église de Dieu... »

Ce n'est pas seulement à Orléans, c'est à Marseille, à Grenoble, à Bordeaux et à Paris même, que le talent si remarquablement personnel de M. l'abbé Valade a été apprécié et goûté. Nous avons quelque droit d'en être fier.

— Notre distingué collaborateur et ami M. Gustave Guitton, — continuant la série de ses passionnants romans d'aventures, — vient de faire successivement paraître en collaboration avec M. Le Rouge : *La Flibuste sanglante, Les preneurs de Villes, Les mangeurs d'hommes, Le trésor des crocodiles.* (Paris, Albert Méricaud, éditeur, rue du Pont-de-Lodi).

— La légende de saint Pient a Maillé. — M. Pierre Bonnin évoque dans *la Revue de Saintonge et d'Aunis* (n° de mars 1902), le pieux souvenir de la légende de saint Pient, dont le culte est en grand honneur à Maillé. Le 13 mars notamment, il s'y rend un grand nombre de pèlerins. Car il ne faut pas oublier que saint Pient a, depuis des siècles, la réputation de guérir les maux d'oreilles.

— Dans l'*Echo de Saint-Gabriel*, de décembre 1901, de charmantes notes d'histoire locale, ayant pour titre *Parmi nos pierres et nos ruines*, et pour auteur, notre érudit collaborateur le Frère René. Très intéressant récit d'une excursion faite aux châteaux du *Puy du Fou* et *de la Boulaye.*

— Notre collaborateur, M. Casimir Puichaud, a publié dans la *Revue de l'Ouest* de Niort (février-mars 1902), un récit inédit de feu l'abbé Faucheron, curé de Beaufou, sur *Les Massacres de la Charnière et de la Viventière, et l'Incendie du village de la Bultière* en 1793.

— On annonce l'apparition prochaine, chez l'éditeur Paillart, d'un nouveau volume de M. le comte de Chabot, qui aura pour titre *Les Femmes vendéennes pendant la Grande guerre*, et dont il est superflu de souligner l'intérêt.

— *Le Vendéen de Paris* (février-mars 1902), qui redevient mensuel, nous apprend que l'Assemblée générale trimestrielle, qui aura lieu le 16 avril, sera suivie d'une causerie sur la *Chanson française* et la *Chanson vendéenne*, par Mlle Laure Vacherie de Laporte.

Le même numéro contient un très intéressant article de notre collaborateur et ami, M. le docteur Marcel Baudouin, sur *L'Origine vendéenne du héros de Rabelais, Gargantua*.

— Dans le *Poitiers-Universitaire* de janvier 1902, une charmante poésie de notre Collaborateur et ami Francis Eon, sous ce titre : *En toi*, et dont nous épinglons ici la première strophe :

Je veux m'anéantir en toi, puisque je t'aime
Tes yeux seront ma seule ligne d'horizon.
Oh ! tes yeux ! sais-tu pas qu'ils pensent et qu'ils sont
Fleuris de Ciel ainsi que ton nom de baptême ?

— Du même, dans le *Poitiers-Universitaire*, de février : *Lied* (fragment de *l'Astre*, épisode lyrique) : *La Grève*. — *La Lune*. — *Le Poète*.

— Le dernier numéro de mars 1902 de l'*Echo de Saint-Filibert*, de Noirmoutier, toujours intéressant, contient la suite de l'*Etude historique et statistique sur les Etablissements charitables de Noirmoutier*, une note sur la *Famille Viaud* et la suite de l'*Histoire Religieuse de Noirmoutier* le tout dû à la plume érudite de son directeur, M. l'abbé Jaud.

— M. le chanoine Cochard, d'Orléans, vient de réunir en volume les intéressants articles qu'il a publiés récemment dans les *Annales* d'Orléans sur Mgr Bernier, l'ancien aumônier des Armées Vendéennes.

— Le R. P. Michaud, des Missionnaires de Chavagnes-en-Paillers, prépare une nouvelle édition de la vie du R. P. Baudouin, le pieux fondateur de la Congrégation des Enfants de Marie Immaculée, dont les membres comptent en Vendée d'unanimes et si méritées sympathies.

— *La Semaine religieuse du diocèse d'Angers* nous apporte l'écho

fidèle de la magnifique solennité religieuse qui a accompagné l'inauguration du nouveau collège de Sainte-Marie de Cholet, dont la direction a été confiée à notre très distingué collaborateur et ami M. l'abbé Bossard, l'éminent professeur de l'Université catholique d'Angers.

— Dans la *Revue des Questions historiques*, du 1er octobre (p. 507): un article de M. l'abbé F. Chevalier sur *Léon Léchelle* le général en chef de l'armée de l'Ouest, qui fut si outrageusement battu par les Vendéens, en octobre 1793.

Leçons du passé. — On lit dans le *Petit Versaillais:*

En 1863 et 1868, M. le baron de Mesnard, qui était alors un de nos plus clairvoyants diplomates, adressait au ministère des affaires étrangères trois Mémoires qui sont devenus de fort intéressantes pièces historiques.

En 1898, M. Arthur Desjardins présentait ces Mémoires à l'Académie des sciences morales et politiques; M. le baron de Mesnard vient de les réunir en une brochure dont la lecture réveille, mais non sans utilité, de tristes souvenirs !.. »

Ces deux mémoires ont été, on s'en souvient, publiés ici-même et nous en avons dans le temps signalé tout le patriotique intérêt.

— A ajouter, dans des ordres d'idées bien différents, à la liste des périodiques de la Vendée : *Le Bulletin paroissial du Boupère*, *La Croix de Sainte-Gemme* et *L'Avant-garde*, de la Roche-sur-Yon.

— A la dernière minute nous recevons de notre excellent confrère et ami, M. René Bittard des Portes, son très intéressant volume sur *Charette et la Guerre de Vendée*, dont nous avons eu précédemment la bonne fortune de pouvoir offrir en primeur un des meilleurs chapitres à nos lecteurs. La place nous manque aujourd'hui pour en dire tout le bien qu'il mérite. Nous en reparlerons dans notre prochain fascicule.

— Nous recevons en même temps de M. le vicomte Paul de Chastaigner-La Rochepozay, le curieux *Tableau généalogique de la postérité de Marie Chasteigner, dame de la Chasteigneraye* (1351-1902), pieux hommage rendu par l'un des siens, à la mémoire d'une des plus illustres familles du Poitou. (Biarritz, in-8° de 23 p., 1902.)

Bouquinerie vendéenne. — De la *Revue des Autographes* (34, rue du Faubourg Poissonnière), n° de février 1902 :

25. Beaune (Charlotte de), marquise de *Noirmoutier*, femme de

François de la Trémoille, maîtresse de Henri IV, dame d'atours et favorite de Marie de Médicis, morte en 1617. - P. s.; Paris, 8 janvier 1601 ; 2 p. 1/3 in-4°. 12 »

Constitution par ladite Charlotte de Beaune d'un procureur qui se rendra à la Ferté Milon (Aisne, c. de Neuilly-Saint-Front), pour s'enquérir du revenu de cette seigneurie à elle cédée par Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, grand aumônier de France et affermée à Grimbert, sieur de Balleau (Aisne, c. de Château-Thierry).

143. Grignon, général de la Révolution, qui servit surtout en Vendée. — Let. sig. avec une apostille de 17 lig. aut. sig. de *Merlin de Douai*, à Millet Mureau, ministre de la guerre, Nantes, 20 germ. an VII (1799) ; 2 p. in-fol. tête et vig. imp. *Rare.* 10 »

Intéressante lettre pour sa biographie dans laquelle il donne l'état détaillé de ses services.

178. Rochejaquelein (Henri-Auguste-Georges du Vergier, marquis de la), fils du héros vendéen, Louis de la Rochejaquelein, et de Marie de Donissan ; il fut soldat, industriel, député légitimiste, sénateur de l'Empire ; il est mort en 1867. — L. a. s. au marquis de Villette ; Valéry, 17 janvier 1854 ; 4 p. in-8°. 12 »

Il lui annonce la mort de la comtesse de la Ferrière, tante de sa femme, elle lui lègue la terre de Valéry, avec des fondations pour l'Eglise qui renferme les restes vénérés des Quatorze Condé parmi lesquels le Grand Condé. Obligé de servir l'Empire dans le présent, il est heureux d'être constitué gardien des cendres de princes légitimes.

180. Rohan (Marguerite de), princesse de Léon, fille de Henri Ier de Rohan et de Marguerite de Béthune, femme de Henri de Rohan-Chabot de Saint-Aulaye, zélée protestante, maîtresse de Ruvigny promise à Bernard de Saxe-Weimar et au comte de Soissons, chantée par les poètes Sillon et Gombault, née en 1620, morte en 1684. — L. a. s. au sénéchal de Blain : Paris, 21 mai 1644, 1. p. in-4°. *Rare.* 25 »

*Elle lui recommande de remettre à M. de Minières les chartes concernant le Parc, Mouchamps et Vendrennes (Vendée, canton des Herbiers).* — L. a. s. au Sénéchal de Blain ; Paris, 21 mars 1644, 1 p. in-4° r. 25 »

— Et pour donner raison au proverbe, nous terminerons cette Chronique par la curieuse et amusante chanson patoise que notre excellent et infatigable collaborateur J. de la Chesnaye donnait en février dernier dans l'*Intermédiaire* du *Petit Phare* de Nantes :

## LE VIN BLIANC

O le' nous aôtres que je l'ávons pliantaié
Tchielle veigne qui doune tchielle liqur blianche,
O let à nous d'en recoltaïe
Les rasins qui venant dans tchié branches.
Gle nous ont chanté toz les vins
Le Bordeax, le Bourgogne, le Champagne,
Gle nous ont chanté la bière d'Allemagne,
I pouvons vous chanter le ju de nous rasins.

*Refrain*

Le vin blianc, le vin blianc,
Et tchiu que rin rempliace,
Le vin blianc, le vin blianc,
Vaut mus que tot' lu vinasse,
Le vin bliânc, le vin blianc,
Nous remet le cur en pliace.
In coup de vin blianc nous rajénesit de 20 ans.

II

I donnerais mes pirons, mes gorets,
Mes ouailles, mes prots, et ma bourgoèse
Pus tout que de perdre mon vin cliaret
Qui' roule daus eils queum' in' éloèse,
I en ai que'qu's fûts dans mon cellier
Qui n'ont jamais odjiu de baptème.
I aimerais mus en avoèr cinq cents de maème
Que la pliace à M. Loubet.

III

Tchio vin si brouillé et si gris
E' tchieu qui fait la fine champagne,
La jalousie de bé daus pays
Et la fortune de nous campagnes,
Gle descend bé bé dans le jabot,
Gle se laisse si lié etsi bé boère.
Que chacun le matin pre tuer le ver
Mange in' goulaie pre boère un cop

IV

Lié bé doux quand lié novea,
Bé bon pre temper les routies,
Quand on en a 5 verres dans la pea
O la poet de danger de maladies
Mès quand liatteint l'âge de 3 ans,
Son bouchon pete queum' in' petouère.
Lié bé pus bea dans in' verre
Que les eils d'in drolèsse de 20 ans.

V

Enfin, pisque lié bé bouilli
Et que le sent poet la pourriture
O faut qui' vidions in' potaïe
De tchio gas qui cope la figure
Gle sèche (soit) dau pays de Cougnac
Ou bé daus vallons daus Brouzils,
En attendant que le soulail brille
Chantons jusqu'à ce que gle nous fout'bas.

R. DE THIVERÇAY.

*Le Directeur-Gérant :* R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE frères, place des Lices.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

*(Suite)* (1)

### LES ESSARTS

CAILLÉ (N.) curé,
CHILAIRET (André-François) vicaire,
ROBIN des BARAUDIÈRES (Louis-Benjamin) vicaire.

On a déjà vu précédemment, et on verra encore des prêtres non originaires du diocèse y occuper des postes importants. Quand vint la persécution, ces prêtres essayèrent le plus souvent de regagner leur pays natal, où l'oubli, qui suit une longue absence, et leurs relations de famille leur rendaient plus faciles les infractions à la loi de déportation. Sans racines en Vendée, ils n'avaient fait pour ainsi dire qu'y passer, et, comme leurs persécuteurs, nous perdons aussi leurs traces, si le hasard d'un document ne vient pas aider nos recherches.

De ce nombre fut M. Caillé, vicaire de Chavagne-en-Paillers de 1767 à 1770, et qui, avant 1787, signait, comme curé, les registres paroissiaux des Essarts. Sa dernière signature est du 18 septembre 1791 ; il avait refusé le serment constitutionnel. Aussi fut-il porté sur la liste des prêtres du district de La Roche-sur-Yon dont la déportation fut décrétée le 26 août 1792. Il n'existe aucune trace de son embarquement, non plus que de son exil ; il dut échapper à la proscription et l'on n'entendit plus parler de lui.

(1) Voir la 5e livraison 1901.

M. André-François Hilairet est ce régent de seconde du séminaire de Luçon que, par erreur, nous avons porté plus haut comme mort vraisemblablement avant le départ pour l'exil. En 1791, il y avait quatre Hilairet prêtres dans le diocèse de Luçon ; des documents retrouvés depuis nous permettent aujourd'hui d'identifier le régent de seconde avec le vicaire des Essarts. Si l'identité n'est plus douteuse, le cas n'en est pas moins singulier, car M. Hilairet refusa le serment comme régent de seconde, et ne prit le titre de vicaire des Essarts que sur le rôle d'embarquement du 27 septembre 1792 ; on verra plus loin que les deux fonctions n'étaient pas incompatibles.

Il était né à Bretignolles, près Saint-Gilles-sur-Vie, le 10 octobre 1764. Frère puîné du curé de la Merlatière (*V. ce nom*), il ne suivit pas l'exemple de son aîné et, le 28 janvier 1791, adressa, en qualité de régent de seconde au séminaire, à la municipalité de Luçon, cette déclaration :

« Je soussigné, déclare à M. le greffier de la municipalité de Luçon, que je me propose, dimanche, 30 de ce mois, de faire le serment civique avec les limites que me prescrivent ma conscience et mon obéissance à l'Église catholique, apostolique et romaine. »

C'était le serment restrictif offert par Mgr de Mercy, et jugé insuffisant par l'autorité civile. M. Hilairet tomba donc sous le coup de la loi de déportation, et s'embarqua aux Sables d'Olonne le 27 septembre 1792 sur le chasse-marée le *Saint-Nicolas de Lorient*, capitaine Guillaume Meslin, à destination de Saint-Sébastien. Il fut cantonné dans la petite province du Rioxa. Le 2 janvier 1793, la police saisissait, à la poste de Saint-Gilles-sur-Vie, une lettre de lui timbrée de Rioxa, adressée à son frère, le curé de la Merlatière, devenu curé constitutionnel de Saint-Gilles. Le 10 février 1793, une autre lettre fut saisie, timbrée de Rioxa, adressée à sa mère, Mme veuve Hilairet, à Bretignolles (*Arch. mairie de Saint-Gilles*).

Dans une lettre datée de Briones, 21 janvier 1793, l'abbé

Gaudin, vicaire de Coëx, écrivait à sa mère : « Hilairet se porte bien, à une lieue d'ici. » Dans une autre lettre, sans date, timbrée d'Escaray, l'abbé Guérineau, vicaire de Triaize, mandait à son tour : « Hilairet, de Bretignolles, se porte bien. » (*Arch. Nat. lettres interceptées*). Une lettre de M. Cohade, curé de la Chaise-Giraud, datée de Logrono, le 14 août 1797, porte encore : « Je sais que l'abbé Hilairet se porte bien. »

A sa rentrée en France, en 1801, M. Hilairet fut nommé curé de Saint-Hilaire de Riez. En 1804, il réclama la pension que le gouvernement consulaire avait accordée à tous les prêtres revenus de l'exil et qui avaient fait leur soumission. Le Directeur de la liquidation générale rejeta d'abord sa demande, sous prétexte qu'il ne pouvait être pensionné comme professeur, et qu'il lui fallait prouver qu'il avait exercé, au moment de la Révolution, des fonctions donnant droit à la retraite. Le curé de Saint-Hilaire de Riez insista, et le préfet de la Vendée écrivit au maire, le 23 ventôse an XII :

« Le citoyen Hilairet doit obtenir du maire de Luçon un acte de notoriété sur papier libre, dans la forme ordinaire d'un pareil acte, de la déclaration et affirmation d'anciens habitants, dans l'impossibilité où il est de se procurer l'arrêté de sa liquidation primitive, que, quoique professeur au collège dit le petit séminaire de Luçon, il était vicaire d'une commune voisine avant 1789 et depuis 1790 et 1791 ; que ces prêtres professeurs n'étaient regardés dans la ville et le diocèse que comme des vicaires ; qu'ils en remplissaient les fonctions ; qu'à leur tour ils étaient en conséquence placés curés par l'évêque ; que c'est en cette qualité de vicaire qu'en vertu de la loi du 24 août 1790 le citoyen Hilairet obtint, comme tous les autres vicaires, un traitement fixé et arrêté par le département à la somme de 700 ₶, desquelles il jouit en 1791 jusqu'au refus de serment.

« Cet acte dûment signé sera adressé à la préfecture avec la présente liasse par le maire de Luçon ou celui de Saint-Hilaire de Riez. »

M. Hilairet obtint sa pension. Il était un prêtre bien noté, et dont le sous-préfet des Sables disait dans un rapport administratif de 1805 : « Etait vicaire dans le diocèse avant la déportation ; bon prêtre et bon citoyen, employant la considération méritée dont il jouit à faire aimer et respecter le gouvernement. »

M. Hilairet mourut curé de Saint-Hilaire de Riez le 28 avril 1808.

M. Robin des Baraudières, dont le père était de Fontenay, naquit le 24 septembre 1764 au Champ Saint-Père, où sa mère possédait la propriété des Baraudières dont on avait pris le nom. Vicaire aux Essarts en 1791, il refusa le serment prescrit par la Constitution civile et se retira au Champ Saint-Père, parmi les siens. Ayant appris que quelques gentilshommes, inquiets de la tournure que prenaient les événements, se réunissaient au château de la Proutière, près de Poiroux, il se joignit à eux. Le châtelain de la Proutière, M. de Lézardière, était l'instigateur de ces essais de contre-révolution. Le 28 juin 1791, les conjurés, accompagnés de paysans en armes, résolurent de s'emparer par surprise des Sables qu'ils croyaient sans soldats. Mais arrivés au moulin Moizeau, ils apprirent que le district envoyait 400 hommes à leur rencontre. A cette nouvelle ils se dispersèrent. Les 400 hommes incendièrent le château de la Proutière, et ramenèrent aux Sables quelques gentilshommes prisonniers.

L'abbé Robin n'avait pas été pris ; mais, dénoncé au district, il fut activement recherché, et il songea à émigrer.

Ses amis l'avaient surnommé « la bête ombrée », du nom d'un jeu de cartes qu'il préférait. L'abbé Barbaud, vicaire de Saint-Hilaire de Riez, alors à l'île d'Yeu, écrivait à M. Ganachaud, curé de Riez, une lettre qui fut interceptée et dans laquelle il disait : « Notre bon ami, la bête ombrée, est tellement ennuyée, qu'elle se prépare à partir pour la Grande Bretagne, mais ne soyez point surpris si elle fait cette folie, elle en est bien capable. C'est une pauvre malheureuse fille aban-

donnée. Un jeune capitaine la voit souvent, je crois qu'elle se laissera gagner. Pour moi, je la plains fort, et lui conseille de ne pas faire cette folie. Elle attend seulement des nouvelles de ses parents. Plaignez donc cette malheureuse. Elle fait ses très humbles adieux au roi de pique, de cœur et au valet de carreau ; je ferai ce que je pourrai pour la retenir au moins quinze jours. »

La lettre ayant été saisie, la municipalité de l'île d'Yeu interrogea M. Barbaud, et lui demanda quelle était la personne qu'elle désignait dans sa lettre au curé de Riez sous le nom de « bête ombrée ». L'abbé répondit qu'il nommait ainsi le sieur Robin, ci-devant vicaire des Essarts, et qu'il ignorait où se trouvait ledit Robin en ce moment, mais qu'il l'attendait dans l'île.

Le jeune capitaine, visiteur de M. Robin, était M. Des Hommes d'Archiais, ancien capitaine au régiment du roi, âgé de 33 ans, l'un des conjurés de La Proutière, et avec qui M. Robin et trois autres gentilshommes, MM. Georges de Lollière, Baudry de la Basserie et Nicollon des Abbayes, réussirent à s'embarquer secrètement aux Sables pour l'île de Jersey, le 28 juillet 1791. Le lendemain, ils étaient arrêtés sur leur bateau en vue de la Barre de Monts, conduits sous bonne escorte à Nantes, puis ramenés à Machecoul et de là à Challans. Leur procès fut rapidement mené, et on les emprisonna quelques jours après aux Sables avec les autres conjurés de La Proutière. L'amnistie du 15 septembre les tira heureusement de ce mauvais pas avant le jugement définitif, et les 38 prévenus de la Proutière furent rendus à la liberté.

A la demande des habitants de la Boissière des Landes dont le curé, M. Bonnaud, avait prêté le serment, M. Robin, autorisé par les grands vicaires du diocèse, alla exercer le ministère dans cette paroisse. Il y fut naturellement en butte à la haine des patriotes qui l'accusèrent d'avoir provoqué un assassinat et des attroupements séditieux.

« *Séance du Directoire du District des Sables de vendredi 24 février 1792.*

« A comparu le sieur Pierre Raynaud, maire de la paroisse de la Boissière, y demeurant, lequel a dit :

« MM. je viens déposer dans votre sein des attentats commis contre mon existence et contre la constitution.

« Dans les premiers jours de décembre dernier, un sieur Robin, prêtre, chassé de la paroisse des Essarts pour mauvaise conduite (*politique*) et renvoyé des prisons de cette ville, vint s'établir à la Boissière des Landes où il n'y avait pas de prêtre depuis le déplacement du sieur Bonnaud ; il y offrit ses services et d'y exercer les fonctions de curé. Le peuple crédule et fanatique adopta le sieur Robin, et, au bout de deux jours, son esprit malveillant commença à percer.

« Un certain nombre de factieux me demanda de placer ce prêtre zélé dans la maison curiale de la Boissière, je m'y refusai, ne pouvant reconnaître aucun pouvoir dans le sieur Robin ; ils me menacèrent de m'y forcer, même de m'assommer avec deux autres citoyens qui osaient comme moi se montrer patriotes.

« Et depuis ce temps, le sieur Robin s'est permis d'exercer tous les pouvoirs d'un légitime pasteur ; il a marié, baptisé, inhumé et administré les sacrements ; mais à ces pieux exercices il en a mêlé de bien criminels ; il a travaillé le peuple pour le porter à des excès contre les magistrats, et pour méconnaître les lois, surtout celle sur la Constitution civile et sur les impôts.

« Ces coupables manœuvres du sieur Robin se reconnaissent principalement aux murmures continuels, aux fermentations sourdes, aux menaces, aux violences qui n'ont cessé d'être manifestées par la majeure partie des habitants de la Boissière depuis la présence du sieur Robin. Enfin les tentatives de ce prêtre pervers ont éclaté ces jours derniers et j'en ai été presque mortellement victime.

« Lundi dernier, 20 de ce mois, me rendant de la foire des Moutiers, je rencontrai sur la route les nommés Giraud et Artaud, de la Bigoire, paroisse de Saint-Vincent-sur-Graon, qui, aussitôt qu'ils m'aperçurent, vomirent des injures atroces contre les patriotes et contre le nouvel ordre de choses. Trop faible pour résister aux menaces que ces particuliers manifestaient, je me résolus de me taire ; mais des menaces ils en vinrent aux voies de fait ; ils se jetèrent sur moi en criant : *il faut tuer ce démocrate*. L'un deux me porta un coup de bâton sur un bras et l'autre se disposa à le seconder ; mais heureusement plusieurs particuliers présents m'arrachèrent de leurs mains.

« Les fidèles agents du sieur Robin ne voulant pas demeurer courts, furieux de voir leur proie s'échapper, prirent les devants, s'embusquèrent sur une route, et m'attendirent dans un lieu appelé la Jaunerie. Ils se jetèrent de nouveau sur moi, me frappèrent de plusieurs coups violents ; Giraud me terrassa et me prit à la gorge en disant : *je vais l'étrangler*. Déjà, Messieurs, je n'avais plus la force de crier au secours dont j'avais si grand besoin, et certainement j'eusse perdu la vie sans l'arrivée d'un nommé Dubois et de trois femmes qui m'arrachèrent encore des mains de ces assassins.

« Le lendemain, mardi, ces scènes d'horreurs furent renouvelées. Giraud et Artaud s'attroupèrent avec plus de trente individus de leur parti, et tous, armés de gros bâtons, ils me cherchèrent pour enfin me porter le dernier coup et venger le sieur Robin, dont j'avais eu le courage de vous dénoncer les entreprises.

« Instruit de cet attroupement, je me retirai chez le sieur Gautier qui voulut bien me recevoir ; mais les factieux en furent bientôt instruits ; ils se disposèrent d'investir la maison du sieur Gautier, et j'en sortis rapidement.

« Le mercredi, le même attroupement se forma ; je fus poursuivi, je ne fus pas encore atteint. Alors les factieux desespérés, firent une bonne promesse de me tirer à coup de fusil à la première occasion.

« Telles sont, Messieurs, les atrocités dont j'ai été victime. La constitution m'est chère et je la soutiendrai. Mais je ne puis plus exercer les fonctions que le vœu public m'a confiées, il n'y a plus de sûreté pour moi dans le commune de la Boissière, je serai forcé de m'en exiler, si la loi protectrice de tous ne vient à mon secours, si vous, Messieurs, qui en êtes les agents, n'en déployez toute la force pour m'obtenir sûreté et liberté ; je réclame une justice trop nécessaire ; mon zèle pour la loi a pensé me coûter la vie ; la loi me doit donc un juste retour, et, s'il est besoin, je déclare même faire toutes les dénonciations nécessaires des faits ci-dessus que j'affirme sincères et véritables.

« Et a signé : RAYNEAU, *Maire de la Boissière.*

« Vu la déclaration du sieur Raynaud, maire de la paroisse de la Boissière, contenant dénonciation d'attroupements séditieux, de violences exercées sur sa personne, et de résistance aux pouvoirs constitués ;

« Le Directoire, considérant que l'assassinat qui a été sur le point de se consommer dans la personne du sieur maire de la Boissière porte tout ensemble atteinte à la constitution et aux droits les plus sacrés des citoyens ;

« Considérant que les attroupements séditieux provoqués par les nommés Robin, Giraud et Artaud n'ont pour but que le renversement de l'ordre établi par la loi, et qu'il importe à la sûreté des citoyens comme à l'intérêt public de punir ces coupables manœuvres ;

« Considérant que la déclaration du sieur maire n'est pas la seule pièce qui constate ces délits, mais qu'ils sont encore acertainés par deux missives des sieurs maires des communes des Moutiers et de Saint-Vincent-sur-Graon, voisines de celle de la Boissière ;

« Considérant enfin que les délits dont il s'agit doivent, aux termes de la loi du 29 septembre, être dénoncés aux officiers de police ;

« Après avoir entendu le commissaire procureur syn-

dic, arrête que copie de la déclaration et dénonciation du sieur maire de la Boissière sera remise dans le jour au sieur capitaine de la gendarmerie nationale de cette ville comme officier de police dans toute l'étendue du district, ensemble copie des lettres des sieurs maires des Moutiers et de Saint-Vincent, pour être par lui délivré contre les prévenus le mandat d'amener devant le juge de paix du lieu du délit conformément à l'article 14 du titre 5 de la loi du 29 septembre.

« Arrête en outre que copie du présent arrêté et de la dénonciation du sieur Raynaud seront transmis sans délai au Directoire du district.

« Le mandat d'amener devant le juge de paix du canton de Poiroux ayant été sur-le-champ délivré par le sieur Malfilâtre, capitaine de la gendarmerie nationale de cette ville, le Directoire a adressé une réquisition par écrit au commandant du détachement de cavalerie qui est en cette ville pour qu'il fasse partir dix hommes de sa troupe pour accompagner l'huissier chargé dudit mandat d'amener et lui prêter main forte si besoin est.

« Il a été écrit tant au juge de paix du canton de Poiroux auquel il a été adressé copie des déclarations et arrêté ci-dessus, qu'aux officiers municipaux de Poiroux et de la Boissière pour qu'ils fassent fournir aux dits cavaliers l'étape et les choses nécessaires.

« Et la séance a été levée.

ROBERT.

« Ont signé : BIRET, *commissaire procureur syndic*, MERCEREAU, DELANGE *secrétaire*. »

Le juge de paix de Poiroux s'empressa de lancer contre Robin, « cet audacieux réfractaire », un mandat d'arrêt, mesure qu'appuya le district des Sables :

« Dans sa séance du 12 mars 1792, le Directoire du District des Sables, considérant qu'un mandat d'arrêt a été porté contre le sieur Robin, prêtre, qui sans droit et sans qualité s'est

établi curé de la paroisse de la Boissière et en a exercé tous les actes publics :

« Arrête que le commandant de la gendarmerie nationale sera requis de prêter main-forte à l'exécution du mandat d'arrêt du juge de paix de Poiroux, de faire assurer par ses brigades et toutes autres de sa correspondance l'arrestation dudit Robin, et de le faire conduire sous bonne et sûre garde en la maison d'arrêt de cette ville.

« Signalement du sieur Robin :

« Taille de 5 pieds 1 pouce environ, cheveux et sourcils rouges, bouche et nez moyens, figure ronde, visage taché de rousseurs ».

La gendarmerie ne put s'emparer de l'abbé. Le décret de déportation du 26 août 1792 le frappa en Normandie. Dans une lettre du 30 avril 1801, datée de Macclesfield (Angleterre), il rappelle « qu'il avait quitté la France le 23 septembre 1792, avec passe-port pris à Rouen, lui permettant de se retirer en Angleterre, où il a demeuré depuis ce temps-là. »

Il trouva asile dans une riche famille anglaise, qui le payait généreusement pour dire la messe, prêcher et enseigner le français.

Le 17 juin 1801, Mgr de Mercy mandait à M. Paillou, rentré en Vendée, que plusieurs de ses prêtres réfugiés en Angleterre se disposaient à regagner le diocèse, dès qu'ils auraient des passe-ports, entre autres M. Robin des Baraudières. Le 10 avril précédent, en effet, M. Robin avait essayé de régulariser sa position vis-à-vis du ministre de la police.

« Au ministre de la police générale.

« Je soussigné, Louis-Benjamin Robin, prêtre du diocèse de Luçon, département de la Vendée, désirant profiter de la faveur de la loi qui permet aux ecclésiastiques français de rentrer dans leur patrie en se conformant à la loi ainsi qu'aux réglements contenus dans la lettre du ministre de la police générale en date de la neuvième année de la République française, et signée Fouché, déclare que j'ai quitté la France

en conformité de la loi contre les ecclésiastiques fonctionnaires publics, le 23 septembre 1792, après m'être muni d'un passeport au département de Rouen, en date du 21 septembre 1792, qui me permettait de me retirer en Angleterre où j'ai demeuré depuis ce temps-là ; déclare en outre d'être fidèle à la constitution et de renouveler ladite promesse de fidélité devant le ministre de la police générale, le préfet, le sous-préfet ou maire du district où je fixerai ma résidence, lors de mon retour en France, en conséquence de quoi je prie le ministre de la police générale de me faire délivrer les passe-ports nécessaires pour rentrer en France.

« Fait à Macclesfield le 30 avril 1801, et signé de ma propre main.

L. B. Robin. »

Macclesfield est une ville industrielle du comté de Chester.

M. Robin était le 27 juillet à Hambourgh, impatient de rentrer en France, et réclamant cette fois au préfet de la Vendée le passeport qu'il attendait toujours. Il le reçut enfin et partit aussitôt.

« Aujourd'hui, 3 nivôse an X, est comparu devant nous, préfet de ce département, le citoyen Louis-Benjamin Robin, prêtre déporté en Angleterre, autorisé à rentrer en France par le ministre de la police générale, suivant la lettre du ministre en date du 7 brumaire dernier, lequel citoyen Robin a déclaré promettre fidélité à la constitution de l'an VIII, etc. »

Au retour, M. Robin, après avoir séjourné quelque temps à Paris, demeura chez M^me^ de la Salle-Lézardière, à la maison noble de Malcôte. Il disait la messe dans la chapelle, et, le dimanche, au Champ-Saint-Père, à la demande des paroissiens. Il devint de fait curé de cette paroisse en 1802. On l'appelait quand même M. l'abbé, il n'habitait pas le presbytère, mais une propriété qu'il avait achetée, nommée la Brunetière.

Il y mourut le 14 août 1830 ; il avait donné sa démission de curé l'année d'avant. On l'enterra à la porte de la sacristie ; on

a retrouvé son corps il y a quelques années en construisant la sacristie actuelle. Par testament, il avait légué sa métairie de Noailles à la cure de Champ-Saint-Père. Les héritiers refusèrent la délivrance du legs ; il y eût procès, et le legs fut réduit par le Conseil d'Etat à 300 francs de rente à servir aux curés successifs. On montre encore, à la Brunetière, la chapelle où M. Robin disait souvent la messe.

Il y eût, aux Essarts, un curé constitutionnel, M. Landais, dont nous avons parlé ailleurs. *(Voir l'art. Venansault.)*

A partir de 1794, la paroisse des Essarts fut desservie par un prêtre insermenté, M. Molliet-Ribet, originaire de Maine-et-Loire, et curé de Saint-Hilaire-le-Doyen, au diocèse d'Angers, qui avait fui la persécution dans la Vienne pour venir en Vendée. M. Rodier, grand-vicaire de Luçon, l'avait nommé, en octobre 1793, desservant à Sallertaine, où il signa les registres paroissiaux, du 1er au 29 novembre seulement ; il vint de là aux Essarts, où la présence d'un pasteur fidèle paraissait sans doute plus opportune.

Le 16 thermidor an IV, un rapport du citoyen Pinochon commissaire du Directoire près l'administration des Essarts, signalait trois prêtres dans le canton, d'une conduite assez régulière, ayant une très grande influence, n'ayant fait aucune déclaration. « Du reste, ajoutait-il, la loi du 7 vendémiaire m'est inconnue ». Du 22 fructidor suivant, un mois après : « Je vous fais passer par le secrétaire en chef de notre administration la copie de la lettre du général de Grigny et la déclaration des ministres des cultes de notre canton. Vous verrez par cette lecture que les ministres n'ont fait que ce qui leur est prescrit par la loi, et vous verrez aussi si leur soumission est admissible ; et, s'il y a quelque chose à ajouter, je vous prie de me le marquer. Mais je crois, pour la traquillité, qu'il faut en passer. Car si le gouvernement tracasse les prêtres, que je ne crois à la vérité dans les bons principes que parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, les habitants n'auront plus de confiance dans le gouvernement, parce que

le général Hoche dans toutes ses proclamations leur promettait de leur laisser leurs prêtres. »

Déjà opportuniste, le citoyen Pinochon, mais assez logique quand même.

M. Molliet-Ribet avait assisté, en août 1795, au synode de Poiré-sur-Vie, comme desservant des Essarts ; c'est bien de lui qu'il était question dans les rapports du commissaire. Un autre rapport du 30 thermidor an VI donne d'ailleurs le nom des trois prêtres visés plus haut ;

« Il y avait 3 prêtres dans le canton à l'époque du 19 fructidor : Alexis Molliet-Ribet, Justus Prouzat (*v.* Saint-Martin des Noyers) et Melchior Legouix (*v.*, Sainte-Cécile). Je n'ai pu savoir l'époque de leur entrée dans ce canton. Ceux qui ont prêté le serment du 19 fructidor sont Molliet-Ribet et Melchior Legouix. Ce dernier n'a point exercé depuis sa prestation de serment et il s'est caché. L'autre continue l'exercice du culte ; son influence est très faible. Celui qui n'a point prêté ce serment s'est aussi caché. Je soupçonne que les deux prêtres qui sont cachés sont dans la paroisse de Martin (Saint-Martin des Noyers) ; mais je n'ai encore pu savoir dans quel endroit ils sont cachés !

PINOCHON. »

Dans l'*Etat des prêtres réfractaires* dressé après fructidor, on lit : « Molliet-Ribet, résidant aux Essarts, âgé de 50 ans, paraît paisible et a fait le serment prescrit par la loi du 19 fructidor. Il est disposé à reprendre l'exercice du culte aussitôt que sa santé le permettra. »

La prestation du serment de « haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III », n'avait pas réussi à M. Molliet-Ribet. Le citoyen Camus, qui avait succédé à Pinochon, le constate avec amertume :

« Les Essarts, 12 ventôse an VII.

« Les prêtres réfractaires, qui sont cachés et qu'on ne peut

découvrir font de leur côté tout ce qu'ils peuvent. Je l'ai aperçu depuis quelque temps, en sentant la manière de faire de chaque famille.

« Avant le 18 fructidor an V, tout le monde allait à la messe indistinctement ; quelques personnes se chargaient même d'aller dans toutes les maisons pour savoir ce que chacun voulait donner pour loger et faire vivre le prêtre, et, en conséquence, lui affermaient une maison, et lui avaient assuré un certain bien-être pour le faire subsister. Il est aisé de croire que c'étaient les plus fanatisés qui étaient à la tête de l'entreprise. Il est arrivé que le curé (Molliet-Ribet) s'est confirmé à la loi du 19 fructidor, et que ceux qui étaient si portés pour lui l'ont abandonné, ainsi que la messe ; de manière qu'il n'y a pas la moitié du monde qui vont à la messe, et que ceux qui n'y vont pas, lorsqu'ils veulent se marier, se conforment aux lois de la République, disant qu'ils croient bien le mariage aussi bon que par le prêtre ; mais la vérité est que ceux qui ne vont point audit prêtre se font marier par des prêtres réfractaires, et que tant qu'il y en aura un seul il fera du mal.

« Camus »

M. Molliet-Ribet n'en demeura pas moins aux Essarts, et, en avril 1800, il songea à réclamer au moins le bénéfice matériel de son serment du 19 fructidor. Le préfet de la Vendée lui répondit, le 24 floréal an VIII ;

« Vu les pétitions présentées, par Alexis Molliet-Ribet, ministre du culte catholique dans la commune des Essarts, originaire du département de Maine-et-Loire, qui

1° expose que ses biens furent restitués à ses héritiers présomptifs en exécution de l'article 4 de la loi du 26 fructidor an IV ;

2° réclame l'application des effets de l'amnistie accordée aux prêtres vendéens soumis aux lois de la République ; demande en conséquence à rentrer dans l'exercice de ses droits civils et la jouissance de ses biens patrimoniaux ;

« Vu aussi un certificat délivré audit Molliet-Ribet le 28 thermidor an IV par les administrateurs municipaux du canton des Essarts, de sa résidence depuis le 25 juin 1793 jusqu'au dit jour ;

« Vu sur le premier supplément à la liste des émigrés de ce département l'inscription suivante :

*Molliet (Alexis) ex-curé (Maine-et-Loire, Saumur, Saint-Hilaire-le-Doyen) 1er octobre 1793.*

« Considérant que le pétitionnaire n'était point domicilié dans ce département avant la guerre qui a éclaté ;

« Qu'il n'y a aucune propriété, que ses biens sont situés dans le département de Maine-et-Loire ; que c'est l'administration dudit département qui a fait la remise à ses héritiers, que c'est cette même administration qui l'a porté sur la liste des émigrés, si l'inscription ci-dessus lui est applicable.

« Le préfet de la Vendée renvoie le pétitionnaire à se pourvoir devant le préfet du département de Maine-et-Loire.

« LEFAUCHEUX »

M. Molliet-Ribet était encore aux Essarts dix-huit mois après, car le rapport préfectoral de thermidor an IX porte : « Molliet-Ribet aux Essarts ; dans le diocèse depuis la Révolution ; soumis. » En 1802, M. Gillier, ancien vicaire de Legé (*v.* Rocheservière), fut nommé curé des Essarts, soit que M. Molliet-Ribet soit mort, soit que le souci de ses intérêts l'ait ramené en Maine-et-Loire.

EDGAR BOURLOTON.

*(A suivre.)*

# CHEZ NOUS

## AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

*A M. et Mme Borie, Hommage d'un ami.*

### I.

### Joies et regrets.

Chez nous, c'est tout là-bas un coin de terre qui va des fossés boueux du Marais à l'horizon infini et monotone de la Plaine. C'est la contrée qu'à l'égal de la Bretagne affectionnèrent longtemps les esprits de la nuit, les possédés, victimes de l'anathème du prêtre, ou de la science occulte du diabolique sorcier. C'est le sol du gui sacré que les anciens druides tranchaient avec une serpe d'or ; le pays tout imprégné encore, il y a cent ans, du souvenir de Mélusine, des atrocités de Barbe-bleue ; le pays, qu'en des temps troublés par les haines religieuses, vit tant de souvenirs disparaître ; le pays enfin que la grande épopée de 1793 révéla comme le berceau d'un peuple fort, sacrifiant sa tranquillité séculaire, sa vie familiale pour le triomphe d'une idée qu'il croyait juste, d'une cause qu'il jugeait sainte.

*Chez nous autrefois*, les anciens découvraient une *âme* en toute chose. C'étaient de doux rêveurs, des simples, des sages à coup sûr que la dûreté des temps, les coups du Destin ne

faisaient par blasphémer. Ils avaient la foi, naïve souvent, mais d'essence toujours poétique. Ils attachaient un symbole aux objets inanimés. Pour eux, la pierre moussue de la vieille église, dont les vitraux antiques tamisent la lumière en un sombre crépuscule, était là comme un confident des siècles passés. Elle disait les jours de joie, les heures d'épreuves, les ris et les pleurs, les aspirations des générations disparues. Le triste manoir, aux ruines imposantes, dominant la vallée, évoquait en leur souvenir le temps où un châtelain brutal asservissait l'homme des champs et essayait d'enchaîner sa pensée après avoir sous la férule annihilé son énergie physique. La nuit venue, le vieux paysan qu'un demi-siècle à peine sépare de nous, voyait à la faveur des ténèbres l'ombre du seigneur féodal errer sur les ruines du castel, pleurant ses crimes et hurlant dans une plainte indicible les tourments que l'enfer réserve aux méchants. Le vieux pont de pierre qu'en une nuit le diable ou quelque autre mauvais génie jeta au travers du ruisseau était visité par les esprits d'autre monde, — il en était bien sûr le robuste gars qui, à minuit sonnant, rentrait de voir sa bonne amie. N'avait-il pas aperçu la blanche garache, le pauvre garou, le frère fadet ou la méchante petite fée ? (1)

C'était un simple sans doute que ce paysan, mais un simple pour qui le monde n'est pas la gehenne que se plaisent à nous dépeindre de tout petits messieurs dont le scepticisme est à la hauteur de la sincérité des convictions. Il aimait la vie sans craindre la mort, eût dit Descartes, et le bonheur, il le trouvait autour de lui dans la famille nombreuse qui donnait à la ferme du Bocage l'air patriarcal d'une tente des premiers âges ; il savait conserver les usages des anciens. Avec son large chapeau, sa chemise de grosse toile écrue liée au col par des galons blancs, son gilet à manches, sa petite veste ou sa courte blouse bleue portant sur les épaules et sur les côtés de gracieux dessin blancs, sa culotte à pans avec, aux jambes, un large go-

(1) *Sous les charmilles de Beauregard*, par J. de la Chesnaye (*Gazette de l'Ouest*, du 22 août 1901).

delis, ses gros sabots de bois noircis à la suie, le paysan du Bocage était quelqu'un. Il représentait une époque disparue, une race qui eut ses beaux jours ; c'était un *type* en un mot. Comme lui, la femme du Bocage avait sa physionomie spéciale. Le cotillon court, soutenu par un bourrelet qui faisait davantage ressortir l'ampleur des hanches, la poitrine libre dans une *corselette*, portant la devantière, le chef recouvert de la *boquine*, la coiffe nationale, avec, sur leurs épaules, le joli mouchoir de couleur, nos grands mères étaient ravissantes de grâce. Aujourd'hui, on les trouverait ridicules.

Il n'est pas jusqu'à la langue qui vienne encore parfaire l'originalité de la terre des vieux chênes. Ce patois pittoresque, avec son vocabulaire si riche, ses pléonasmes, ses onomatopées d'une imitation si parfaite, ses nombreux diminutifs dont quelques-uns sont de délicieuses trouvailles :

Ce ne sont pas des moutons
Ce sont des *berbillettes*
Qui aiment le jeu d'aimer
Ainsi que la bergère.

Ces comparaisons toujours heureuses quand elles ne déconcertent pas par une malicieuse ironie, ces mots qui changent de physionomie, comme par un adroit tour de passe-passe, tout jusqu'à la vérité de rapport entre l'idée et le mot donnent au langage des anciens Bocains un cachet véritablement original. Las ! comme le costume, le pâtois s'en va, suivi de bien près par les délicieuces mélopées vendéennes.

L'on chantait autrefois, dans la campagne du Bocage, de bien jolies chansons d'amour ! Sur un air dolent, le galant célébrait les charmes de sa *megnoune* et la douce amie, songeant à son pastour, lançait aux échos de la vallée le poétique aveu :

J'ai rêvé qu'il était oiseau
Et que mon cœur était sa cage.

Si la chanson, parfois, prenait un ton badin et d'un vol léger se haussait jusqu'à la satire, elle produisait cette *Bique* qui est un petit chef-d'œuvre.

Chez nous avions in'beque
Qu'avait bé 40 ans
A babinotait de la goule
A gringuenassait daus dans

Ou cette autre encore

Elle fut condamnaïe (la bique)
Pre quatre grands sergents, bounes gens
Et... in pliin p'né de crottes
Pre payer les sergents, mes enfants

Sous les chênes séculaires que la hache devrait épargner, parce qu'ils furent peut-être les muets confidents des suprêmes déterminations lors de la grande guerre, les témoins impassibles des plus hautes actions comme aussi, peut-être, des plus basses lâchetés, nous aimerions voir la bergerette remplaçant le Brigand, dire ces aimables motifs qui furent la joie de sa mère et bercèrent les frais printemps des aïeules.

*Chez nous aujourd'hui*, on ne chante plus malheureusement, ou du moins on ne reste pas dans la tradition. Qu'il est loin le temps évoqué par le délicieux poète de nos bois : « Je me souviens toujours avec émotion du moment où le charme de la poésie populaire me fut révélé. C'était au fond d'un petit bourg du Poitou. Je sortais du collège, saturé de formules scolastiques et un peu grisé par les lectures romantiques que je faisais en guise d'école buissonnière. Un matin d'été, au petit jour, je dormais fenêtres ouvertes, quand je fus réveillé par la voix d'un jeune garçon qui menait ses chevaux à l'abreuvoir. Dans le chemin solitaire et sonore, à travers le piétinement des chevaux, j'entendis résonner ces paroles que le conducteur chantait à plein gosier :

Elle a son doux berger
Qui vient la voir souvent...
Hé ! levez-vous bergère
Hé ! levez-vous car il est jour ;
Les moutons sont en plaine
Le soleil luit partout.

Mais les paroles ne sont rien, détachées de la musique. Il fallait ouïr cet air, d'abord rythmé et traînant comme du plain-chant, puis tout à coup s'envolant en notes gaies, vibrantes, légères comme autant d'abeilles à l'essor. Il me sembla que je voyais tout à coup le ciel s'illuminer et que j'assistais au réveil de la terre. A partir de ce matin, je me mis en quête de chansons paysannes.

Le pays était à souhait pour cette recherche; les chemins de fer ne l'avaient pas encore traversé et les traditions populaires s'y étaient conservées intactes. Je les retrouvais partout, au long des haies où les bergères en filant au fuseau redisaient la chanson qu'elles tenaient de leurs grand'mères, dans les fêtes du village où la vielle et la cornemuse jouaient encore le *bal* poitevin et les bourrées limousines. Le soir, quand les pastoures huchaient pour rassembler leurs ouailles éparses dans les prés, en écoutant les fuyantes vocalises de cette mélopée si bien en harmonie avec la tombée du crépuscule, il me semblait que les temps primitifs ressuscitaient pour moi ; je me disais que deux mille ans auparavant, les bergères celtes avaient dû se servir de ce même chant pour rappeler leurs troupeaux » (1)

Et maintenant, ce que vont répétant les pastoures, vous le dirai-je ? Vous dirai-je pourquoi vous n'entendez plus les jolis airs d'antan ? La ville nous a fait un triste legs ; la civilisation arrive « comme une marée montante et la centralisation pousse de tous côtés ses grandes eaux banales, et à la place où s'épanouissait l'originale floraison de la langue rustique, il n'y a plus qu'une couche de gravier stérile et uniforme » (A Theuriet)

Au régiment, dans la chambrée, le campagnard n'entend plus le chant des vieux restés là-bas au village. Un jour, pourtant, alors qu'il astiquait son fourniment, à cheval sur son lit, timidement il s'est pris fredonner un air du pays natal. Un rire général, une bordée de sifflets ont accueilli ses paroles. Plus jamais maintenant, il ne dira les amours à l'ombre des chênes.

[1] A. Theuriet, *La Poésie populaire et les chansons paysannes.*

les regrets du conscrit, les adieux à la mie, les dolentes plaintes de l'abandonnée! ... Insensiblement, il en arrive à loger dans sa mémoire les paroles de quelque rosserie à la mode, où les sentiments les plus sacrés sont ridiculisés, où les choses les plus égrillardes n'ont pas même pour se faire accepter l'excuse d'être enveloppées dans de bonne musique. Et ne croyez pas qu'il *attrape l'air* de la chanson, comme on dit vulgairement. Son oreille, ainsi que son timbre de voix, sont absolument réfractaires aux œuvres de Xanrof, comme aux mièvreries de Delmet. Ce qu'il lance aux échos des champs, lui qui autrefois vocalisait si admirablement les *li*, *lon*, *lère* — ce sont des notes absolument discordantes, des choses qui révoltent. Sa sœur abandonne elle aussi le franc parler des anciens et, si elle n'en est pas encore arrivée au répertoire du *Chat noir*, elle dit en sourdine les *Stances à Manon* et donne dans les *Petits Pavés*.

La langue des vieux n'est plus faite pour eux, maintenant qu'en des envolées superbes — oh! combien — ils imitent les gens de la ville qui parlent monsieur[1]. Dans leur bouche les mots perdent toute signification; ils préfèrent *rosée* à *égail*, la perle de notre parler poitevin.

Ah! que ne conservent-ils et le traditionnel langage et l'ancestral costume! Bientôt, les gars du Bocage et nos gentilles fillettes ne seront plus que la caricature d'eux-mêmes. Les premiers, à la place de la cravate aux couleurs voyantes avec laquelle, le dimanche matin, la servante ou la fille de la maison faisaient un beau nœud aux bouts étalés sur la blouse, portent maintenant des régates, des nœuds tout faits. S'ils n'ont pas abandonné entièrement la blouse, ils la veulent longue, fendue de haut en bas avec une rangée de boutons. Le dimanche, à la messe, le tablier, la devantière, est proscrite

[1] Tant qu'aux gens queum nous
Quand i velons fair' les savants
I passons pre daus fous.
(*Noël paysan. Les compliments des bergers.*)

chez les jeunes filles ; il n'est pas jusqu'au délicieux mouchoir, leur seyant à merveille, qui bientôt va disparaître ! La coiffe noire n'est qu'un souvenir ; le corset meurtrier a remplacé la corselette, le compère de nos grand'mamans.

Pour prier, on ne veut que des églises baignées de clarté, comme si la lumière n'était pas la négation même du recueillement ; certains vandales démolissent les tours moyen-âgeuses que le temps avait épargnées et emploient les débris historiques dans la construction des toits à bestiaux !! Les vieux ponts, auxquels sont attachées des légendes disparaissent ; les fontaines miraculeuses sont comblées. On ne respecte plus rien. Tout s'en va et la physionomie de notre Bocage disparaît avec *l'âme des choses* qui n'existe plus.

Dans 50 ans, alors que nous parlerons du passé intime devant nos petits-enfants, attendons-nous à cette question : « Dis, grand-père, est-ce bien loin *Chez nous?* — Hélas oui, mes chéris, c'est déjà loin, bien loin chez nous !! »[1]

## II

### Au temps jadis

Un soir de décembre, le dernier de l'année, alors que la nuit déjà noire enveloppe la terre, du nord le vent souffle lamentablement, comme en un jour de grande tempête sur la mer, près des rochers de Bretagne. La neige, qui par rafales descend sur les champs, met aux épines du buisson une liliale parure et donne aux têtards dénudés un vague aspect d'anciens à tête chenue. Par ce temps affreux, fidèles continuateurs de la tradition, chevaliers errants d'une nuit, de jeunes paysans courent la *guillannu*[2].

[1] *Sous les charmilles de Beauregard.*

[2] Cette deuxième partie de notre étude est le développement complet de certaines traditions que nous n'avons fait qu'esquisser dans les *Revenants et la poésie dans les Traditions du Bocage vendéen.* (Voir la *Revue du Bas-*

Munis d'un bissac, ils vont sur le chemin qui conduit au premier village. Les grands châtaigniers bordant le sentier, tels des squelettes aux cent bras, inclinent leurs branches noueuses vers la terre. Sur le côteau, à droite, les ceps de vigne, dépouillés de leurs sarments, marquent comme autant de blancs jalons sur la couche immaculée de neige. Là-bas, alors que tout à coup le chemin s'enfonce, sous la planche jetée en travers du ruisselet, on entend le gazouillis de l'eau emprisonnée par la mince couche de glace qui s'est reformée depuis qu'on a *mené boire les bêtes*. Et entre deux haies qu'affectionnent particulièrement les merles, quand l'aubépine est fleurie et la ronce chargée de mûres, les noctambules gravissent la montée qui mène au village. Une ferme est là dominant le côteau à pente douce qui descend jusqu'au ruisseau. A la porte de la maison, les guillannous entonnent l'un après l'autre les couplets de la vieille mélopée vendéenne.

Réveillez-vous curs endormis
Têchielle nétaïe
Mettez-vous curs en Jésus-Christ
Et vos pansaïes
J'vous sou'aitons la boune annaïe
Dounez-nous la guilannu

Le duo est à peine achevé que déjà un bruit de verrous se fait entendre et la lourde porte de chêne, tournant sur ses gonds, s'ouvre toute grande. La fille de la maison invite les chanteurs à rentrer.

« D'où venez-vous donc, faillis gars ? N'avez-vous point honte de réveiller les gens à cette heure ? »

Mais les guillannous, comme les agents, sont de braves gens. Ils savent ce reproche tout amical et, au risque d'éveiller le

*Poitou*, année 1901, 1re livraison). Dans les études qui suivront et surtout dans le *Vieux bocage qui passe*, nous essaierons de fixer les choses qui s'en vont et d'en dégager la poésie. (J. DE LA CH.)

mignon bébé dormant dans son berceau, en guise de réponse, l'un des compères reprend le refrain de tout à l'heure :

I vous sou'aitons la boune annaïe
Dounez-nous la guilannu

Le pichet bleu au ventre rebondi passe de main en main et quand un bon morceau de lard s'est logé dans le bissac, nos hommes souhaitent le bonsoir et vont répéter le même manège devant les autres fermes du village. Dix heures sonnent à l'horloge de la vieille église, les guillannous à travers champs, leurs grandes bottes les protégeant contre la neige, poursuivent leur nocturne chevauchée. Du haut de la butte sur laquelle est juchée la cabane qu'ils viennent d'atteindre, le spectacle est féerique. A deux cents mètres de l'autre côté de la rivière, les grands sapins, tout de blanc couverts, dressent leur silhouette élancée. On dirait de bons géants prenant plaisir aux cabrioles des petits lapins de garenne, ponctuant la neige d'innombrables piquets. Les rochers qui dominent de quelques mètres la vallée laissent un étroit passage ; aussi les guillannous, dont la tête commence à s'alourdir, malgré quelques heurts aux pierres, réussissent-ils à éviter la chute au fond du petit ravin. Cahin-cacha, avec au pied de lourdes bottées de neige, ils atteignent une autre station. Un gros chien noir, sortant du pailler où il s'est creusé une niche, salue leur arrivée par des aboiements qui disent plutôt son antipathie pour les importuns. Sa compagne de l'autre ferme se met de la partie et jusqu'à ce qu'on ait ouvert aux voyageurs, ceux-ci doivent du bâton repousser les menaçants toutous. Encore de nouvelles rasades et pour le bissac une bonne mesure de farine.

« — Nous ferons des crêpes. Il ne nous manque que des œufs ! » Et les voilà sautant de joie. Pendant que l'un deux, voulant exquisser un pas, donne de la tête dans la maçonnerie du puits, son compagnon devant la porte de leurs nouveaux hôtes répète d'une voix qui ne veut plus être claire le sempiternel couplet :

Si vous velez rin nous douner
Nous fésez poët attendre
l'avons bé allur (1) à aller
Pre ramasser nous rentes

Impossible de résister à un pareil argument : dans la farine du bissac s'engouffrent une demi-douzaine d'œufs, encore qu'ils soient chers. Mais l'idée qu'avant leur retour les joyeux guillannous en feront une omelette, fait oublier son sacrifice à la ménagère. Et jusqu'à l'aurore ce sont de continuelles libations et de perpétuelles aumônes...

Serait-ce vrai que le dernier guillannou fut mort et l'histoire que l'on me conta l'an dernier ne serait-elle point que trop exacte ! Au jour, me dit une bonne femme, un passant aperçut sur le bord d'un étang une tête tuméfiée, horrible à voir, le cou pris comme dans un carcan de glace et à côté, gisant lamentablement, un bissac, d'où sortaient des morceaux de lard, des œufs écrasés, de la farine de couleur douteuse (2).

La guillannu a vécu et bientôt nous adresserons le suprême adieu à mardi-gras. Mardi-gras ! Comme en un joyeux écho ce mot résonne à nos oreilles et nous rappelle, hélas, le temps bien loin dans le passé où, entre deux rasades, le paysan savourait une crêpe et chantait un refrain.

De ce qui fut la joie des anciens, il ne reste que le souvenir :

Notre vin n'est plus qu'un affreux verjus
Les vieux en buvaient, nous n'en buvons guère.

Voilà pourquoi Mardi gras est triste, pourquoi Mardi-gras se meurt. Le terrible phylloxéra a vidé nos tonnes et du coup tué la gaîté du campagnard. Et pourtant qui l'a connu ce

[1] Ailleurs. Ce couplet est tout simplement délicieux. Nous ne savons pas, dans toutes nos chansons pâtoises, quelque chose de plus spirituellement bon enfant et sans-gêne.

[2] On s'étonnera peut-être du développement donné au récit des coureurs de Guillannu. La Guillannu a disparu et nous ne lui devions plus qu'une courte oraison funèbre.

paysan se souvient de la façon joyeuse dont il fêtait la semaine grasse.

Dès le jeudi, tout le village réuni *courait les crêpes* — non pas la feuille de pâte actuelle qu'un souffle réduirait en miettes, mais ces honnêtes crêpes de famille, épaisses comme la main, rouges comme un joli visage de jouvencelle, des crêpes enfin dignes d'un estomac vendéen. C'est à la cave, assis sur les tonnes, que l'on faisait honneur aux crêpes. Du pichet bleu, circulant à la ronde s'échappaient la joie avec l'ivresse, les propos égrillards et les couplets grivois. Et d'un cellier à l'autre c'était une procession continuelle. Nos hommes choisissaient parmi eux le plus naïf et en faisaient le Roi Carnaval. Plus ivre que la bourrique à Robespierre, Mardi-gras traînant après lui l'écouvillon du four, une queue de poisson, faisait la joie du village qui ne lui ménageait pas ses lazzis. Les jeunes filles, surtout, étaient les plus endiablées à taquiner Carnaval et si l'une d'elles, faisant sembler de se laisser conter fleurette par cette royauté éphémère, pouvait lui barbouiller le visage de suie, alors c'était du délire.

Le malheureux — tel un séïde de Bacchus accompagnant le vieux Silène — promenait à travers les rues du village un masque que l'ivresse rendait plus grotesque encore. Et tout heureux des attentions que quelque chambrière délurée faisait mine de lui accorder, Mardi-gras esquissait des gestes qu'il croyait gracieux et qui contribuaient à rendre l'hilarité plus grande, la gaîté plus folle.

Ah ! le bon vieux temps où nos pères trouvaient le moyen de s'amuser honnêtement ! Nous avons perdu la source du rire sain, nous n'avons plus le temps de vivre !

Eux, du moins, étaient des philosophes chez qui le malheur laissait intacte la belle sérénité d'âme et n'impliquait nullement la *douleur d'incroire.* Demandez plutôt aux vieilles du Bocage qui, le jour des Rameaux, viennent, encore que courbées vers la tombe, avec nos paysans, faire bénir des flots de lauriers et de buis. Grâce à eux, l'église du village le plus

reculé donne l'illusion d'un bois sacré dont chaque arbre dit la reconnaissance de la Terre pour la douce victime du Calvaire. Donnant l'âcre senteur du bois champêtre, comme en un redoublement de foi, l'âme du paysan, faite à la fois d'émotions naïves et de convictions fortes, flottera dans le bruissement des rameaux. Et, quand le geste bénisseur du prêtre aura sacré la branche, il ira au cimetière, ce paysan, sur la tombe des chers disparus, déposer un brin de son bouquet sans fleurs. Les promiscuités malsaines du cabaret ne souilleront pas le buis. Ce jour-là, s'il est encore permis de trinquer, du moins il est de tradition de déposer à la porte du café le précieux fardeau. Et pas un de ceux qui croient que « ça n'est plus vrai », pas même le voltairien égaré parmi ces croyants, n'osera souiller par une farce le traditionnel rameau. Il ornera le lit de l'aïeul comme la couche de l'enfant. Quand le deuil entrera dans la maison, c'est avec un brin de ce rameau trempé dans l'eau bénite que se fera le suprême salut. Quand Noël ramènera la cosse de Naô avec la joyeuse flambée, c'est encore ce même rameau qui bénira la bûche.

Tels ces arbres au tronc noueux sur lesquels vient s'ébrécher la hache la mieux trempée, tels jusqu'ici les petits fils des Géants dont la robuste foi a défié les attaques du scepticisme. Il n'est certes pas encore un pyrrhonien, ce paysan qui, au retour de l'église, va planter dans son champ un rameau bénit. Le doute n'a pas envahi l'âme de ce simple, plaçant le sillon sous la protection d'une branche de buis, hier encore foulée aux pieds et qu'un geste du prêtre a fait si précieuse pour lui.

Il a le culte du passé. Chaque manifestation populaire marque une des grandes étapes de la vie du Christ ; toute fête chrétienne se double d'une fête familiale. Et comme en Vendée, dans le Bocage du moins, tout finit par des agapes — ailleurs ce sont des chansons — le paysan mange le boudin après la flambée de Naô, la crêpe à Mardi-gras, l'échaudi à la Saint-Jean, les caillebottes à l'Ascension et l'*alise pacaude*,

pour les profanes la galette, à Pâques. On chercherait vainement dans Brillat-Saverin et chez ses émules la recette de l'alise. Le délicat Monselet, de mémoire si chère aux gourmets, Uzanne, en ses versiculets, eussent peut-être chanté le gâteau de notre Bocage si leur estomac ne se fut pas refusé à le digérer. Car il y a un peu de tout et même à profusion dans l'alise pacaude. — Lait, beurre, crème, œufs, sucre, fleur d'oranger, forment une mixture où l'on ne trouve pas toujours la légèreté de nos faiseurs à la mode. Quant à la formule, il n'en est pas d'unique, chaque ménagère ayant la sienne et s'en fiant, pour l'établir, sur la finesse de son palais.

C'est le Samedi Saint — le vendredi on s'est muni d'eau bénite et on est allé faire ses dévotions au *paradis* — que dans l'intérieur le plus modeste se fabrique la galette. Pour la circonstance, chaque maîtresse de maison se transforme en pâtissière et, sous ses doigts, la farine devient bientôt une masse lourde d'un beau jaune d'or que l'abondance des matériaux fait lever difficilement.

Il y a autant de gâteaux que la famille, serviteurs compris, compte de membres. En outre, une énorme galette figurera sur la table le jour de Pâques ; au retour de l'église, chacun y viendra couper sa tranche et l'additionner d'un morceau d'omelette au lard. C'est le matin de Pâques que doit s'entamer l'alise. Autrefois seule, avant ce jour, la ménagère goûtait la pâte, encore le faisait-elle en se signant dévotement. On est moins sévère aujourd'hui à ce sujet : on ne croit plus au gâteau rempli de crapauds, le samedi saint, ainsi que le prétendaient nos pères, ces hommes d'un autre âge, que le scepticisme n'avait pas atteint et qui, le vendredi, pour rien au monde, n'eussent tracé un sillon, — la terre pleurant le sang du Christ.

Chaque membre de la famille, avons-nous dit, a son gâteau qu'il place dans son *cabinet*. Tous les jours, pendant qu'elle dure, un morceau de l'alise lui fournit le dessert du repas. Aux parents, aux voisins, aux amis, aux visiteurs on fait

goûter l'alise. Ceux-ci, usant de réciprocité, offrent à ceux-là un morceau de leur pâtisserie. Et chaque année, quand Pâques ramène l'alise, ce sont mêmes procédés dans nos campagnes, même échange de gâteaux entre gens qui professent des idées communes et conservent pieusement encore certaines traditions séculaires.

Avec la galette et les caillebottes, c'est la carte de la gourmandise que nous parcourons, mais il est vrai de dire que pour ces dernières, la gourmandise n'est qu'un éclectisme de bon goût. Et c'est tout un monde de voluptés pour un estomac vendéen.

Paques a mis

> Un renouveau d'été
> Dans les cœurs les moins poétiques.

et nous a donné l'alise ; l'Ascension nous apporte les délicieuses *caillebottes*. Prenez du lait frais, faites-y tremper de la graine de chardon cultivé, la *chardonnette* ; laissez reposer pendant une nuit, le lendemain le lait est caillé. Coupez en croix, arrosez de lait frais et vous aurez un mets digne des meilleures tables. Les caillebottes se mangent nature, se prennent avec la galette ou l'échaudi. De toutes façons elles sont délicieuses, aussi leur fait-on honneur. Quand le galant viendra pour les accordailles, les caillebottes seront de la fête, et les cœurs grisés par l'amour feront se rapprocher les lèvres humides et tout imprégnées encore du précieux laitage !

Hélas ! le délicieux souvenir des caillebottes est effacé par la tristesse que nous cause la disparition des feux de joie. Encore une oraison funèbre à prononcer, un pleur à verser. C'est un passé, vieux déjà de vingt ans, qui revit dans notre mémoire, semé de deuils cruels, fait d'espoirs déçus.

En Vendée, la plupart des paroisses sont placées sous le vocable de Saint-Jean et la fête patronale est le prétexte de réjouissances populaires, d'assemblées-gageries, connues sous le nom de *preveils*. Comme la joie vive, chez nous, se

manifeste par les feux allumés en l'honneur de ceux qu'on veut fêter — manifestation qui fait rire le sceptique blasé — la veille de la Saint-Jean, un bûcher était dressé sur la place publique. Le long d'une perche, on accrochait des fagots de *fournille* et le prêtre en habits, suivi d'enfants de chœur, venait bénir le feu de joie, l'allumait et se retirait après avoir chanté les louanges du saint qu'affectionnait particulièrement Jésus. La foule, qui pendant la cérémonie religieuse avait gardé le plus grand silence, redevenait bon enfant, le prêtre disparu. Jouvenceaux et jouvencelles, gars aux robustes épaules, filles aux hanches solides, en une ronde folle, dansait autour du feu qui achevait de se consumer, chantant les vieux airs vendéens si doux au cœur d'un enfant du Bocage.

Et quand cette belle jeunesse, rappelée par la maman veillant jalousement sur sa fille, reprenait le chemin de la maison, on se donnait rendez-vous pour le lendemain, après s'être embrassés. Malheureusement les feux de la Saint-Jean furent victimes de la politique, ce dissolvant de tant d'amitiés, ce tueur de tant de coutumes. La *Marseillaise*, un soir, tinta au oreilles du curé et ce fut assez pour éteindre le feu. Du coup, l'aimable tradition avait vécu.

Heureusement, il nous reste les *preveils* et nous avons conservé l'*échaudi*. La Saint-Jean est la fête des domestiques et des servantes comme la Toussaint est celle des morts et aussi... du propriétaire. C'est le jour où les humbles rentrent en condition chez leurs nouveaux maîtres. Ils ont touché leur gage, le matin, et, ma foi, ils s'en donnent à cœur joie, les braves enfants. Ceux qui n'ont pu se placer — on dit se gager dans le Bocage — portent la feuille de chêne au chapeau, la jeune fille l'attache à sa ceinture et tous bras-dessus, bras-dessous, parcourent le preveil, et rendent visite au marchand d'échaudis. C'est un produit bien vendéen que l'*échaudi* : il nous vient en droite ligne de la Réorthe ou des environs. Croustillant, d'un beau jaune paille, il se mange en trempine, sec ou avec nos caillebottes et pas un de ces campagnards ne

quittera le preveil sans s'en être muni. Tous, ce soir-là, après avoir dansé force rondes et quadrilles, s'en iront par les chemins, enlacés, le parapluie couvrant les amours, l'échaudi sous la blouse ou sous le tablier. Et tout le long des sentiers fleuris, on ne verra que couples amoureux donnant libre cours à leur passion honnête. Plus d'une idylle s'ébauchera à la faveur de l'ombre, qui aura son dénouement devant le maire. Le lendemain, de nouveau, ces humbles reprendront les durs travaux des champs, la moisson est là qui les guette, mais sous le soleil de plomb, ils vivront heureux

Sans chercher le pourquoi des choses, ce mystère.

Plus tard quand décembre ramène Noël, le paysan chante

In'ange avec dau pliumet
Vint de m'avertir qu'à ménet
Ol é né chez Colas
Su de la paille dans son tet
Daus enfants le pus bea
(*Les Compliments des Bergers*)

Il faut remonter à une vingtaine d'années dans le passé pour avoir une idée du respect des traditions familiales. Le soir de la messe de minuit, le grand valet ouvrant la porte du fournil et pliant sous le faix, apportait dans la cheminée une énorme bûche que le pépet choisit l'hiver dernier, quand les gens de la ferme abattirent le bois. L'aïeul, aussitôt le boudin immolé, s'approchait du foyer. C'était le moment de la bénédiction de la cosse. Instinctivement les hommes se découvraient, les femmes tombaient à genoux. L'ancien, trempant le buis sacré dans l'eau bénite, au milieu d'un silence solennel, aspergeait la bûche, y mettait le feu. D'une voix grave, comme il sied à un chrétien, en ce soir où l'Enfant-Dieu vient de naître, il récitait le *Pater*, suivi de l'invocation que la tradition nous a conservée :

Naô ! naô ! bénis la cosse.

Et chaque membre aspergeait, en récitant la prière du chef, la bûche qui se consumait en une joyeuse flambée. En

cercle maintenant, autour du foyer, chacun se place. On écoute attentivement le maître, narrant en un patois expressif et imagé, qui nous a conservé tant de jolis mots au parfum archaïque, l'histoire de la naissance de Jésus, la visite des rois Mages. Puis il entonne un vieux Noël, délicieux dans sa naïveté. Seul, le tic-tac régulier du coucou enfumé, qui sonna à la naissance de l'ancien, trouble cette scène. La bûche flambe, mais on ne la laissera pas se consumer entièrement. Un morceau sera religieusement conservé sous le lit du père. Et quand la maladie atteindra quelqu'un, quand le malheur s'abattra sur la maison, un bout de la cosse, mis au feu, conjurera le mal, éloignera le deuil !

Combien, maintenant, bénissent la bûche de Noël avec la forte conviction des ancêtres. Il coule plus de champagne que d'eau bénite dans la nuit du 25. Ainsi le veut cette époque qui nous laisse englués dans le scepticisme le plus dissolvant !

Pourtant Noël et le petit Jésus apportent leur contingent au Folklore du Bocage vendéen. Ce sont de toutes gracieuses légendes, d'aimables traditions pleines de poésie, comme la venue de l'Enfant-Dieu qui les a inspirées, car la Nao de nos paysans, l'anniversaire joyeux, a le don de rester éternellement jeune après dix-neuf siècles, ayant sa source dans ce qu'il y a de plus pur, de plus innocent, de plus exquissement adorable : l'*Enfant*. Les animaux, les objets inanimés même ont une âme en ce soir où le mal est vaincu par l'être frêle et délicat que plus tard la lâcheté humaine clouera en croix.

Pendant que la cosse se consume, sur le chemin par la neige tout de blanc couvert, une longue théorie de fidèles que guide la lueur pâlote d'une lanterne vont, tels les Rois-Mages, adorer l'enfant de la Crèche. Comme les monarques de l'Orient, ils portent avec eux des présents : un savoureux pain de ménage, un saladier de farine, une douzaine d'œufs — encore qu'ils soient chers — de la fressure des boudins, des pommes, toutes choses que demain un marguiller convertira en gros sous au sortir du prône. Et ces gros sous, dans l'esprit de nos bébés,

serviront à acheter des friandises, une robe au petit Jésus, leur frère. Las ! où les neiges d'antan ?

Le soigneur se gardera bien d'aller dans l'étable aussi tard que de coutume. Ne sait-il pas qu'à minuit les bonnes bêtes s'entretiennent de l'heureux événement et il ne veut pas troubler leur conversation.

Tout est douceur ; les méchants même font trêve. Le loup cruel, avide de sang, retiré dans la profondeur des bois, ne fait pas entendre son hurlement sinistre en l'ensilencement de cette nuit que ne trouble pas même le cri funèbre de la frésa. Une pendule occupe la place où le fauve se tenait en embuscade hier encore. A minuit, douze coups annoncent au monde que Dieu lui a donné un sauveur. Depuis longtemps la foudre a fait disparaître le *Chêne au Loup* (1), les loups ont quitté notre Bocage, mais la légende se transmet de génération en génération.

Ici, un jour, subitement le sol s'affaissa et l'église, avec les maisons du village, fut engloutie. De ce qui fut un lieu habité, il ne reste maintenant que l'emplacement marécageux, mais le soir du 25 décembre, quand, des paroisses avoisinantes, s'élève de toutes parts un joyeux carillon, les cloches de l'église enfoncée tintent en un faible son sous l'eau qui les recouvre.

Là, Sodome moderne, Herbauges qui fut une cité florissante et que Dieu en punition de ses crimes détruisit, faisant disparaître jusqu'aux traces mêmes de son emplacement, Herbauges mêle le tintement de son carillon souterrain à celui du Fondreau. Et dans la nuit, on entend sourdre de terre comme la voix lointaine d'un chant d'allégresse.

Ailleurs, pendant la tourmente révolutionnaire, l'église fut brûlée et les cloches indignées, et comme honteuses de cette profanation — n'ont-elles pas une âme que le poète sait découvrir dans leur tintement — se cachèrent profondément dans le pré situé au bas du presbytère ! Plusieurs fois, en

(1) Entre Saint-Fulgent et la Barottière.

vain, on tenta de les ramener au jour, mais plus les bêtes faisaient d'efforts — on avait employé tous les bœufs de la paroisse — plus les cloches s'enfonçaient. Depuis, les fidèles à jeûn et en état de grâce perçoivent distinctement leur son lointain, le soir de la Nativité.

Ainsi sont venues jusqu'à nous de gracieuses traditions nées du charme poétique qui se dégage de cet événement unique dans l'histoire des peuples : le monde régénéré par un Enfant !

## III

### Aux champs

Où va-t-il, le vieux paysan, son bissac jeté sur l'épaule ? Pourquoi ces pas précipités alors que les cloches lancent lentement l'appel aux fidèles pour la messe du matin ? Aurait-il peur d'arriver en retard, et tel un roi Mage — Noël cependant est bien loin encore, puisque les labours à peine vont commencer — vient-il offrir des présents devant l'autel ?... Aujourd'hui, le prêtre bénit les semailles, et l'ancien n'a voulu confier à personne le soin de porter à l'église le grain *achaumanti* de son bissac. Demain la terre ouvrira ses flancs et en de larges gestes — n'est-il pas pontife à sa façon ? — il confiera au sol fécond de Dieu le petit grain que les prières protègent contre la décomposition.

Les semailles ? C'est le prologue d'un poème, celui de la Terre, dont la moisson est le dernier chant.

Le jour à peine a lui que déjà le paysan est à l'étable. Quand le soleil lentement et comme à regret semble sortir de son lit de feu, hommes et bêtes ont pris leur goûter et commencent le quotidien labeur. Conduits par le petit bouvier, — un enfant de onze ans, pauvre orphelin en condition depuis la Saint-Jean dernière — quatre bœufs traînent une charrue. Sous l'impulsion du laboureur, le soc éventre la terre, y trace

un sillon alors que l'alouette monte vers le ciel chantant au Créateur l'éternel hymne de la nature qui se réveille. Plus humble, la bergeronnette; sautillant derrière l'attelage, semble vouloir presser les travailleurs : « Le ciel est gris, dit-elle dans son babil ; hâtez-vous de crainte que la pluie ne transforme en une tombe le berceau que vous préparez au petit grain de blé ! » Et avec la même lente cadence, hommes et bêtes poursuivent leur besogne, cependant qu'à pleines mains le semeur répand le froment blanchi à la chaux. De tous côtés, on n'entend qu'appels d'enfants, gourmandant les bœufs : « Etornea ! Maréchao ! Mortagne ! Chollet ! » qu'un inoffensif coup de pointe ramène dans le sillon d'où ils paraissent vouloir se dérober. Puis une voix plus grave reprend « Appelle Maréchao ! Allons pique Etornea ! » ; c'est le maître détournant la tête dans une quasi somnolence et s'apercevant que le sillon dévie de sa rectitude.

Le soleil monte rapidement ; les quatre bœufs soufflent, leur robe est mouillée ; il faut rentrer à la ferme. Là-bas dans la grange, le *soigneur* a fait leur part aux bonnes bêtes, car, ceci est à noter, le laboureur ne mange qu'après avoir servi ses bœufs. Il y a entre eux et lui une réelle sympathie, et si avec exagération Paul Dupont fait dire à un paysan :

J'aime Jeanne ma femme
Eh bien ! j'aimerais mieux la voir mourir
Que de voir mourir mes bœufs,

il n'en est pas moins certain que la mort de ses animaux est pour lui un vrai sujet de douleur. Nul doute que dans ses regrets, la perte matérielle entre pour une large part, mais ce qui est indéniable, c'est, nous dirions presque, l'existence d'une *amitié* réciproque. L'homme s'attache à la bête et celle-ci est sensible à cette marque d'intérêt qui, nous le répétons, tient de la bonne camaraderie, sinon de l'amitié. Il les connaît bien ses bons bœufs. Le grand rouge qui parfois donne à droite quand il eût fallu tourner à gauche, c'est *Etornea* ; *Maréchao*

avait, étant jeune, la manie de frapper du pied à la façon dont les maréchaux tapent sur le fer ; *Mortagne* eut un grand-père venu des bords de la Sèvre ; *Chollet* a du sang de la race célèbre dans les veines ; *Blondin*, *Taupet*, *Roget* disent assez la couleur de leur robe : *Tét' large* est trapu comme il sied à un bœuf vendéen. Il sait bien leurs défauts comme aussi leurs qualités et si un jour, par hasard, ce n'est pas lui qui est à la charrue, le sillon est moins droit, les bêtes moins dociles.

Les labours sont terminés ; le grain confié à la terre va lever et la petite herbe, malgré sa faiblesse, résiste aux rigueurs de l'hiver. La terre glacée ne permet pas qu'on la remue ; les travaux seraient presque suspendus, s'il n'y avait à faire la toilette des champs. On abat les tétards, on *pare* les buissons, au grand désespoir du lièvre timide que cette besogne force à transporter ses pénates plus à portée du plomb meurtrier. Puis un matin, la nature se réveille. Mars dans un rayon de soleil dit les beaux jours et prélude à la venue des hirondelles. Le dimanche, maintenant, les gars relèguent les sabots sous le lit, les filles reprennent leurs souliers : l'amour renaît avec les fleurs.

Les *jeux de quilles* réunissent la jeunesse, toujours amoureuse de la danse. Une quinzaine avant le jour fixé pour cette fête bien villageoise — le sabotier ayant fabriqué les fameuses quilles et tant bien que mal tourné la boule — nos campagnards, improvisés peintres, ont barbouillé les neufs bouts de bois artistement taillés. Le roi du jeu, le *godard*, comme on l'appelle, est fleuri de rubans. Pour être proclamé vainqueur, trois fois l'homme se plaçant en trois endroits différents doit avec la boule, sortir le *godard* du jeu sans faire tomber les autres quilles. L'heureux gagnant reçoit un bouquet et, privilège enviable, fait danser la reine choisie à cet effet. Les jeunes filles, à leur tour, organisent de petites loteries ou *jeux de prix*, des cravates, des foulards sont attribués aux numéros sortants et le bal termine toujours ces fêtes champêtres.

Voici venir la saison où l'on ne danse plus. La Saint-Jean a

aiguisé les faux; l'herbe des prés bientôt va se coucher en larges *andains*. Faneurs et faneuses, comme en se jouant, — Mme de Sévigné écrivait batifolant — étendent l'herbe que le soleil chauffe et du pré se dégage une délicieuse odeur de foin coupé qui embaume la campagne environnante. La pluie lui enlèverait son arôme, aussi quel empressement, quelles transes quand le temps menace, quand l'orage gronde dans le lointain. Le dimanche même, en cette circonstance, n'est plus sacré pour le paysan. Aussitôt la messe terminée, rapidement, sans même trinquer, il est revenu à la maison et ceux de la ferme avec lui. L'herbe sèche a été mise en gros *mulons* et demain, dès la pointe du jour, si l'eau ne tombe pas, la grange recevra la nourriture destinée au bétail, quand la terre gelée emprisonne la petite tige d'herbe où la sève semble comme figée.

A peine le temps de goûter, le dimanche, pendant deux ou trois soirées, les délicieuses petites cerises des bois que déjà l'épi jaune invite à la moisson. C'est pour le travailleur des champs la période la plus dure de l'année. Dès le matin, quand le jour tarde à venir, les moissonneurs coupent les épis. Ils sont là une demi-douzaine se suivant à la file, constamment courbés vers la terre et ne se relevant que le sillon achevé. A l'ombre d'un chêne, le tantôt, ils goûtent au dîner que la cuisinière leur a apporté. Puis pendant une demi-heure, le temps de *prendre connaissance*, les rudes travailleurs se reposent. Le maître bientôt les appelle : « Allons, debout les enfants ! » De nouveau la troupe reprend la faucille. Il fait une chaleur excessive : un point noir apparaît menaçant là-bas à l'ouest : « Si l'orage allait venir ! » Encore à demi courbé, sa faucille sur le bras, le paysan d'un regard inquiet interroge l'horizon lointain : « Vite aux liens ! » crie-t-il. Et le blé coupé est mis en gerbes. Heureusement l'orage se dissipe. A la collation le maître rassuré mange d'un bon appétit les pommes de terre toutes chaudes arrosées d'un excellent beurre fondant. Ainsi jusqu'à la fin de la moisson, le paysan du Bocage ne quitte pas ses champs avant la nuit noire.

Les gerbes sont engrangées ; demain on procèdera au battage. Hélas ! cette dernière opération a perdu de son originalité depuis que la machine tend de plus en plus à se substituer à l'homme. Il nous souvient du temps — vingt ans à peine nous séparent de cette époque — où la ferme prenait un air de fête. On avait abandonné depuis longtemps le *fléau* ; le manège à bras, remplacé par celui à bœufs, avait laissé le souvenir d'un tueur de robustes gars quand vinrent les machines à battre. Ce fut une révolution dans le monde des champs. Le jour des batteries, les gentilles moissonneuses, le mouchoir blanc négligeamment jeté sur le cou, les bras recouverts de manchettes attachées par un lien bleu, chaussées de leurs petits sabots à brides, recevaient les œillades des gars, ayant revêtu ce jour-là le pantalon de treillis rapporté du régiment. Il fallait voir ceux-ci — leur zèle étant stimulé par la présence des aimables bergerettes — jongler avec les gerbes ou avec les lourdes fourchées de paille qui semblaient voler sur le pailler. Puis, pendant trois ou quatre jours on *ventait* le blé et rien n'était plus agréable que d'enfoncer ses jambes nues dans le monceau de grains, alors que le moulin faisait entendre le bruit de ses ailes et qu'avec le poète on eût pu dire

A vous troppe legere
Qui d'aile passagere
Par le monde volez
Et d'un sifflant murmure
L'ombrageuse verdure
Doulcement esbranlez

. . . . . .

De vostre doulce halaine
Eventez cette plaine,
Eventez ce séjour ;
Cependant que j'ahanne
A mon blé que je vanne
A la chaleur du jour

(JOACHIM DU BELLAY)

Aujourd'hui, il en est des travaux de la terre comme des croyances et des coutumes ; ce qui fit l'originalité des choses,

ce qui leur donnait un brin de poésie a disparu. La science avec le progrès — loin de nous la pensée de les décrier — ont réduit à l'état de souvenirs éteints chez beaucoup, de toutes charmantes traditions.

La campagne du Bocage a perdu ce qui était sa caractéristique, ce qui lui donnait une physionomie particulière. Dans nos rêveries, quand la folle du logis vagabonde, nous nous demandons parfois ce que penseraient nos grands-pères sortant de la tombe et revenant visiter les lieux où s'écoula leur vie. Et à travers l'évocation des souvenirs d'autrefois nous apparaissent un bon vieux et une excellente vieille, dans le costume de leurs aïeux, jetant un dernier regard sur la ferme où tant d'années ils vécurent. Il nous semble dans un souffle les entendre murmurer : « Ce n'est déjà plus *Chez nous !* »

— Non, ce n'est plus *chez vous*, mes pauvres vieux amis ! Dans les veillées d'hiver, autrefois la chandelle de résine, en une lueur palote, éclairait fileuses et vanniers, donnant à cette scène intime quelque chose de délicieusement mélancolique. Maintenant, il faut à vos petits-enfants une lumière vive ; le pétrole a remplacé la résine, la lampe a pris la place de la *loube*, fixée au mur dans un coin de la cheminée. Vous saviez de délicieux contes, grand'mère, vous disiez les histoires du temps jadis, grand-père. Aujourd'hui, chers conteurs, le journal vous a remplacés, le journal qui apporte avec le récit des crimes le désir de connaître le gouffre où tant de campagnards vont se perdre.

Vous dormiez dans les grands lits à *quenouilles* et le lourd coffre de bois, placé à côté de votre couche vous servait de siège ? Nous avons des lits comme les messieurs de la ville ; le coffre qui fut votre armoire, nous l'avons relégué dans quelque coin de grange où il sert de maison à une douzaine de lapins.

Vous faisiez, grand-père, l'admiration de tous lorsque vous *youpiez ;* plus d'une fois, les soirs d'été, les filles ravies vous écoutèrent *boérer*, conduisant vos bêtes au pré ? Nous ne

*youpons* plus, parce qu'on nous a dit que c'était votre signe de ralliement pendant la Grande guerre, *l'épopée des Chouans* ; *boérer* nous semble ridicule et nous chantons les choses qu'on dit à la ville !

Vous étiez bien gentille, grand'mère, quand vous secouiez l'herbe du pré avec la fourche que grand-père vous fit d'une branche d'ormeau ? Alors vous coupiez le blé à la façon des anciens, laissant la *buaille* pour abriter cailles et perdrix.

Depuis, nous avons changé tout cela. Pour faner, il nous faut des fourches d'acier, la faucille a été remplacée par la serpeuse disgracieuse. Nous coupons le blé ras le sol, nous avons des vanneuses. Vous battiez au *fléau*, l'hiver entier ? Chez nous, maintenant, dans une journée, le grain est battu et monté au grenier...

Et dans un dernier murmure, les deux fantômes au moment de disparaître nous ont jeté à la face ce reproche, terrible comme une malédiction : — Qu'avez-vous fait du legs des aïeux ? En vos mains, qu'est devenu l'ancestral patrimoine ?

JEHAN DE LA CHESNAYE.

# L'ABBAYE DE RÉ

## PRÉFACE

Malgré l'impitoyable injure des siècles, malgré l'incendie, la dévastation et le pillage dont elle fut mainte fois l'objet, une ruine imposante reste toujours debout à l'île de Ré, dominant la falaise la plus élevée de sa côte nord, faisant face au Pertuis Breton et rappelant au voyageur cette époque féodale et religieuse pendant laquelle la France avait son territoire partagé entre les châteaux et les monastères.

Sa façade gothique peinte en noir et blanc, comme tous les hauts clochers ou clochetons de l'île sert d'amer aux navigateurs.

Cette ruine est composée de la façade et des murailles de l'église abbatiale de l'antique abbaye de Notre-Dame de l'île de Ré, dépourvue de ses voûtes et de sa toiture.

A ses côtés sont quelques restes de l'ancien cloître de l'abbaye jadis situé entre l'église et la mer.

Des bâtiments destinés à l'abbé et à ses moines, de la salle capitulaire, etc., il ne reste plus pierre sur pierre.

L'herbe pousse au-dessus des fondations, la vigne enlace de ses rais les substructions, la poussière des siècles

accumulée sur les décombres provenant des ruines de l'édifice élève peu à peu le sol environnant au-dessus du niveau des dalles de ce vieux monastère.

C'est là que pendant près de cinq siècles (1178-1623) vécurent dans l'état monastique des religieux dont la préoccupation fut d'une part, la vie contemplative n'ayant d'autre bruit que celui des flots et d'autre part la vie active absorbée par le défrichement des forêts et la transformation d'un sol aride ou marécageux en un terrain fertile.

De modestes bûcherons et agriculteurs les moines devinrent peu à peu de grands propriétaires. Nous les verrons par la suite acquérir, de la part des seigneurs de Ré, leurs nombreux privilèges et leurs droits seigneuriaux ; nous assisterons à l'acquisition lente, progressive et complète des domaines de la seigneurie de Ré par l'abbaye, de telle sorte que vers la fin du XVI^e siècle, à part le manoir baronnal et ses quelques dépendances, l'abbaye s'était approprié presque entièrement la seigneurie qui jadis comprenait toute l'île.

Nous les verrons enfin exiger le rasement des forteresses féodales ou Châtelliers qui leur portaient ombrage à l'île de Ré.

Lorsque en 1623 l'abbaye de Ré fut incorporée à la Congrégation des Oratoriens de Paris, ceux-ci devinrent en l'espace de cinquante ans environ, par l'acquisition du manoir et de ses dépendances, les seigneurs et libres possesseurs de la baronnie tout entière.

La seigneurie qui exerçait au début des pouvoirs souverains sur l'abbaye n'en fut pas moins absorbée progressivement par l'abbaye qu'elle avait si pieusement fondée.

Les îles d'Ars et de Loix elles aussi, après avoir été détachées de la seigneurie de Ré dès le XIII^e siècle, par

Savary de Mauléon à l'époque de son départ aux croisades, devinrent un des principaux domaines de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm en Bas-Poitou. C'est ainsi que l'île de Ré après avoir appartenu à de puissants seigneurs tels que les Savary de Mauléon (1), les Geoffroy de Châteaubriant, les Gui de Thouars (2), les Amaury de Craon, les Louis Ier d'Amboise et Louis II de la Trémoïlle, se vit partagée entre deux monastères.

(1) *Les Sires de Mauléon, seigneurs de l'île de Ré, d'après des documents inédits ou peu connus, 1137-1268*, par le Dr Atgier, archiviste-bibliothécaire de l'académie des sciences et belles lettres d'Angers. Angers, Lachèse 1898. Br. in-8° librairie Eclercy, St-Martin de Ré, 1 fr.

(2) *Les Vicomtes de Thouars, seigneurs de l'île de Ré, d'après des documents inédits ou peu connus, 1268-1555*, par le Dr Atgier, secrétaire de l'académie des sciences et belles-lettres d'Angers. Angers, Lachèze, 1897. Br. in-8°, librairie Eclercy, St-Martin de Ré, 1 fr.

# PREMIÈRE PARTIE

## NOTICE HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DE RÉ (1)

### CHAPITRE I

#### Appellations

Cette abbaye fut connue au moyen-âge sous les diverses appellations suivantes variant selon les documents latins ou français du temps qui en font mention :

**1° — Selon les Chartes latines du cartulaire de l'abbaye ou les sceaux des abbés, à légende latine, etc.**

XII^e siècle. Abbatia de Re *(Charte d'Ebles de Mauléon)*.
« Abbacia sancte Marie (2) de Re *(Id.)*.
« Abbacia Beate Marie de Re *(Charte de Raoul*
« *de Mauléon)*.
« Monasterium de Castellariis *(Charte de*
« *Raoul de Mauléon)*.
« Abbacia Castellariis Sancte Marie de Re
« *(Charte de Raoul de Mauléon)*.

(1) L'abbaye est un établissement religieux nommé communément monastère et vulgairement moutier où moustier renfermant des moines et ayant pour supérieur un abbé appelé Monseigneur. Dans la hiérarchie religieuse le titre d'abbé est une dignité ecclésiastique venant après celle d'évêque ; on faisait habituellement précéder du mot « Dom » le nom de l'abbé.

(2) Gallicisme pour « Sanctæ Mariæ ».

XIII^e siècle. Ecclesia Marie de Castellariis de Re (*Charte*
« *de Savary de Mauléon*).
« Abbacia sancte Marie de Re (*Charte de*
« *Savary de Mauléon*).
« Conventus de Re (*Charte d'Amable de*
« *Mauléon*).
XV^e siècle. Abbacia Beatæ Mariæ de Reia (*Sceau de*
« *l'abbé Pierre*).
« Monasterium de Reia (*Sceau de l'abbé Olivier*)
XVI^e siècle. Abbatia Beatæ Mariæ de Castellariis (*Gallia*
« *Christiana*, t. II, page 1350).
XVII^e siècle. Monasterium B. M. de Castellariis (*Bulle*
« *pontificale latine d'incorporation*, 1623).

**2° — Selon les Chartes françaises abbatiales, seigneuriales, royales, etc., etc.**

XIII^e siècle. Abbaye Nostre-Dame de Sainte-Marie de Ré
« (*Charte de Guy de Thouars*).
« Abbaye de Ré (*Chartes de Guy de Thouars*
« *et de Geoffroy de Châteaubriant*).
XIV^e siècle. Abbaye de Ré (*Charte de Philippe roi de*
« *France*, 1340).
XV^e siècle. Moustier de Nostre-Dame de Ré (*Charte de*
« *Louis d'Amboise et Charte de l'abbé Pierre*).
« Moustier et abbaye de Nostre-Dame de l'isle
« de Ré (*Chartes des abbés Olivier, Jehan*).
Moustier et abbaye de Nostre-Dame en l'Ysle
« de Ré (*Charte de l'abbé Guillaume*).
« Convent Nostre-Dame de l'isle de Ré
« (*Charte du procureur de l'abbaye, pro-*
« *duite en 1498 aux grandes assises de l'île*
« *de Ré*).

XVI^e siècle. Abbaye de Nostre-Dame des Chastelliers
« en l'Ysle de Ré (*Charte de l'abbé Jehan de*
« *Billy*).
XVII^e siècle. Abbaye des Chastelliers (*Charte de Louis*
« *de Morainvilliers dernier abbé comman-*
« *dataire en 1620*).
« Abbaye Nostre-Dame des Chastelliers en
« l'isle de Ré (*Chartes des rois Henry IV et*
« *Louis XIII*).
« Monastère de N.-D. de l'isle de Ré (*Dom*
« *Fonteneau*, *t.* LXII) (1).

De ces nombreuses appellations il ne pouvait naître que confusion, c'est ce qui eut lieu fréquemment. Or d'une part il est nécessaire de distinguer cette abbaye du monastère qui fut fondé au VIII^e siècle par Eudes, duc d'Aquitaine, (en expiation de ses fautes) (2) à l'île de Ré, à l'emplacement de l'église actuelle de la commune de Sainte-Marie, monastère qui était sous le vocable de « Sainte-Marie-de-Ré », nom qui d'ailleurs fut encore donné à plusieurs reprises à l'abbaye N. D. de Ré, dès son origine, sur ses chartes.

D'autre part il est nécessaire de ne pas la confondre non plus avec l'abbaye Royale de Notre-Dame des Chastelliers en Poitou, située dans le département des Deux-

(1) Au point de vue de l'étymologie du mot Ré, il est facile de voir qu'aucun de ces documents latins anciens ne l'orthographie avec un *h*. L'hypothèse que, du temps des Romains l'île se nommait *Rhea* manque ici de fondements. Les abbés eux-mêmes ont presque toujours conservé le mot *Ré* même dans leurs textes latins, en lui supprimant l'accent aigu, celui-ci n'existant pas en latin ; ceux d'entre eux qui ont tenu sur leurs sceaux à latiniser le mot Ré l'ont traduit par *Reia* ; or, si le nom de Rhea avait existé jadis ils se seraient empressés, ce nous semble, de le respecter en le perpétuant.

(2) Il avait ouvert l'Aquitaine aux Sarrazins pour les opposer à Charles Martel, son ennemi et avait donné en mariage sa fille à un Chef musulman de l'armée d'Abd El Raman.

Sèvres entre Niort et Saint-Maixent, dont le cartulaire fut publié en 1872 (1).

Donc, pour ne la confondre ni avec l'antique monastère du VIII^e siècle de Sainte-Marie de Ré ni avec l'abbaye des Châtelliers en Poitou, nous lui conserverons le titre d'*Abbaye de Notre-Dame de l'île de Ré*; toutefois, pour abréger, à l'exemple d'Ebles de Mauléon son fondateur, des seigneurs de l'île, des rois de France et de ses abbés qui s'intitulent sur leurs chartes et leurs sceaux « abbés de Ré », nous la nommerons couramment dans ce travail *Abbaye de Ré*, terme appelé, ce nous semble, à éviter toute confusion d'autant plus que les autres fiefs ou seigneuries portant le nom de Ré n'ont jamais eu d'abbaye, telles sont ceux de la Grand'Ré près Vouvent (Vendée), de Ré près Paizai-le-Chapt (Deux-Sèvres) et de la Rée près Loudun (Vienne).

## CHAPITRE II

### Origine et Fondation

L'origine de l'abbaye de Ré est diversement interprétée.

1° Selon les annales de Cîteaux (2) l'abbaye de Ré du diocèse de Saintes aurait été fondée en mai 1156 par des moines Cisterciens venus de l'abbaye de Pontigny (3) du

(1) Duval (Louis), *Cartulaire de l'abbaye royale de Nostre-Dame des Châtelliers* (Deux-Sèvres) avec introduction et table alphabétique des noms de personnes et de lieux, *Niort, 1872, in-8° br.*

(2) *Annales Cistercienses R. P. Angeli Manrique*, Lyon, 1642, t. I, page 1096-1145, t. II, page 1145-1170.

(3) Pontigny du diocèse d'Auxerre possédait une abbaye de l'ordre de Cîteaux à la naissance de laquelle présida saint Bernard. Cette abbaye était la seconde fille de Cîteaux; elle eut elle-même plusieurs filiations en France, entre autres celle de l'abbaye de Ré au XII^e siècle.

diocèse d'Auxerre fondée elle-même de 1114 à 1136 sur les bords de la Seine, par des moines Cisterciens, venus de l'abbaye même de Cîteaux du diocèse d'Autun.

Le premier abbé de Pontigny fut Hugo ou Hugues, son successeur fut Guichard. Celui-ci aurait reçu vers 1156 une lettre d'Ebles de Mauléon, seigneur de l'île de Ré, le priant de venir fonder une abbaye dans son île ; l'abbaye fut-elle fondée en 1156 réellement, nous ne le pensons pas, cette date selon nous serait celle des premières démarches faites pour sa fondation par le seigneur de Ré et dont les annales de Cîteaux auraient conservé des documents.

2° Mathieu Paris dans son histoire d'Angleterre fait mention de cette abbaye vers 1225. Ce qui est moins probable encore (1).

3° Selon le *Gallia Christiana* (2) « l'Abbaye de Notre-Dame de l'île de Ré reconnaît pour bienfaiteurs ses principaux fondateurs, les seigneurs de Chatelaillon (3). »

4° Selon Dom Fonteneau, « le monastère de Notre-Dame de l'isle de Ré reconnaît pour fondateurs et bienfaiteurs les sires de Châtelaillon (4) ».

5° Enfin selon le cartulaire de l'abbaye de Ré (*1res chartes latines*) cette fondation remonte à 1178 et est due à la volonté et à la munificence d'Ebles de Mauléon, seigneur de Châtelaillon et de l'île de Ré, qui fit donation à cette époque, pour la construction de cette abbaye,

(1) *Anglicarum rerum historia* (Londres 1571) gr. in-f° par Mathieu Paris, bénédictin Anglais.

(2) *Gallia Christiana* in-f° en XIII vol. par les PP. bénédictins, t. II p. 1422.

(3) A cette époque les seigneurs de Châtelaillon étaient les sires de Mauléon.

(4) Recueil des manuscrits de dom Fonteneau, t. LXII, bibliothèque de la ville de Poitiers (*Note latine de dom Etiennot*).

d'une grande partie de ses prés, vignes et de son breuil (forêt de Ré), voisin de son châtellier (1), sur les vives instances de deux abbés du Poitou venus à cet effet dans l'île, Isaac abbé de Notre-Dame de l'Étoile, (abbaye du diocèse de Poitiers) et de Jehan, 1er abbé de Trizay, (abbaye du diocèse de Luçon) (2). Cette dernière date étant sanctionnée par les chartes du temps, nous penchons volontiers à croire que c'est réellement à 1178 que remonte l'origine et la fondation de cette antique abbaye de Ré.

## CHAPITRE III.

### Style et Emplacement de l'abbaye.

Tout porte à croire que, lors de sa fondation (1178), l'église abbatiale était de style roman tertiaire; détruite en 1294 par les Anglais, elle dut être reconstruite en style gothique ; les dévastations nouvelles des Anglais dans l'île en 1457 et 1462 ne durent pas non plus la laisser intacte ; enfin détruite de nouveau en 1574, lors des guerres de religion (3) sa reconstruction fut plus simple et plus sobre d'architecture. Les ruines qui nous restent aujourd'hui sont celles de sa dernière destruction, lors des guerres de religion de 1623. (4)

L'abbaye fut construite en un lieu voisin du littoral appelé alors le Breuil-Chasteliers ; en vieux français, Breuil signifie *bois* ou *forêt* ; il existait en effet à cet en-

(1) Forteresse féodale élevée au bord de la mer. Une forteresse de ce temps existe encore sur le littoral de l'île Dieu.

(2) Cette abbaye, filiation de Pontigny, avait été fondée vers 1124 et réunie à celle de Cîteaux en 1145 du temps de l'abbé Guichard.

(3) Arcère, t. I, p. 222.

(4) Dom Fonteneau, t. LXII.

droit une forêt que les seigneurs de l'île de Ré, dans leurs chartes, appellent « nostre fourest de Ré ».

Cette forêt s'étendait encore au XVI^e siècle, de la Flotte à Rivedoux, formant contre les vents du sud-ouest une palissade abritant les navires ancrés dans la rade voisine nommée depuis longtemps, pour ce motif, rade de « La Palisse » (1). Le nom de cette rade a été donné récemment au nouveau port et à la nouvelle ville fondés sur la côte du continent qui lui fait face mais l'orthographe de ce nom a été modifiée et changée en celle de « La Pallice », nom plus historique mais donnant ici une fausse étymologie.

Cette forêt de Ré fut rasée et mise en pré par les ordres de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV, lors de son séjour à La Rochelle, quelques années avant la Saint-Barthélémy.

Les prés et les vignes tracés sur l'emplacement de la forêt payaient à l'abbé de Ré, les prés le septain et les vignes le sixte de leur revenu.

Nous voyons encore à la pointe nord-ouest de l'île de Noirmoutier une abbaye en ruine nommée « l'abbaye Blanche », du même style que celle de Ré ; elle est protégée des vents du sud-ouest par une forêt de grands et beaux chênes verts plantés sur les bords de la mer, ses anciens bâtiments sont transformés en ferme. Nous voyons également à Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), non loin de la mer, les ruines de l'ancienne abbaye de ce nom, d'un style semblable à celui de l'abbaye de Ré.

Le mot *chastelier*, *chastellier* ou *châtelier* qui vient de castel, chastel ou châtel, mot venant lui-même de *cas-*

(1) Voir toute la cartographie ancienne de l'île de Ré et en particulier les cartes du XVII siècle de Tassin, de Melchior Tavernier, de N. de Fer, de Montcornet ; dans nombre d'entre elles au lieu de « rade de la Palisse » on lit « port de la Palisse » ou « *ora palissæ* » dans les cartes latines.

*tellum* signifiait *châteaufort*, il servit ici à désigner la forteresse bâtie sur une éminence auprès de la mer, antérieurement à la construction de l'abbaye en ce lieu.

Breuil-Châtelier signifiait donc *forêt du château* ou du *châtelier*.

Nous retrouvons les preuves de la présence d'une forteresse en ce lieu dans la charte latine de 1199 de Raoul III de Mauléon, seigneur de Ré, qui s'y engage « à ne plus conserver de forteresse sur l'éminence voisine de l'abbaye ».

Plus tard en 1270 dans une charte de Gui de Touars, seigneur de Ré, nous retrouvons encore mention de ce château-fort dans cette phrase : « la motte au souloit (1) être la forteresse au Seigneur », désignant l'éminence voisine de l'abbaye

Quant au nom de *La Prée*, donné actuellement à un fort moderne du voisinage, il vient très probablement de la prairie qui était située à l'extrémité de la forêt de Ré et qui aboutissait au bord de la mer en un lieu où devait se trouver déjà un port et une hôtellerie servant aux voyageurs venant du coutinent dans l'île.

Ce n'est pas de cette maison qu'il est question dans les lettres de quittance que nous avons transcrites sur d'anciens parchemins (2) de l'abbaye, par lesquels l'abbé de Ré acquittait au receveur du roi à la Rochelle le fermage annuel de quatorze livres tournois pour sa « maison du Pré au Bœufs », comme nous le verrons plus loin car la maison en question bien qu'étant de la mouvance de l'abbaye de Ré, se trouvait près la côte nord-ouest de l'Aunis où existe encore le hameau appelé Pré-aux-bœufs, (3) de la commune de Nieul-sur-Mer près La Rochelle.

(1) Du verbe *solere*

(2) Originaux scellés.

(3) Et Prée-aux-bœufs.

L'abbaye de Ré a de tout temps fait partie du diocèse de Saintes. Les abbayes de ce diocèse étaient les suivantes :

N.-D. de l'île de Ré (*Cistercieus*.)
Saint-Léonard des Chaumes (*id.*).
N.-D. de Charron (*id.*).
N.-D. de la Grâce-Dieu (*id.*).
N.-D. de Moureilles (*id.*).
St-Vincent de Nieul-sur-l'Autise (*Augustins*).
Sainte Trinité de Mauléon (*id.*).
N.-D. d'Airvault (*id.*).
N.-D. de Belle-Fontaine (*Bénédictins*).
N.-D. de l'Absie en Gastine (*id.*).

(*A suivre.*) Dr Atgier.

(1) Au dire des habitants de la Flotte, l'appellation de « Ruines de Saint-Laurent de la Prée », donnée aux ruines de l'abbaye de Ré, proviendrait de ce que la prairie en question fut dans la suite appelée « La Prée de Saint-Laurent ».

Le souvenir de l'abbaye de Notre-Dame de Ré étant disparu, on crut que le nom de « Saint-Laurent » qui, lui, avait persisté, était l'ancien vocable de cet édifice religieux avant qu'il ne fut en ruines et comme le terme de « La Prée » fut conservé à un fort bâti sur la côte bordant cette même prée (Fort de la Prée, encore existant avec son petit port), on cessa d'appeler la Prée « La Prée de Saint-Laurent », et on nomma l'église en ruines « Saint-Laurent de la Prée » soit réellement par la substitution de nom susdite, soit aussi par confusion avec le nom de « Saint-Laurent de la Prée » porté par une commune de la Charente-Inférieure voisine de Fouras. Quoi qu'il en soit, cette appellation est erronée car ces ruines sont bien celles de l'abbaye de Notre-Dame de Ré.

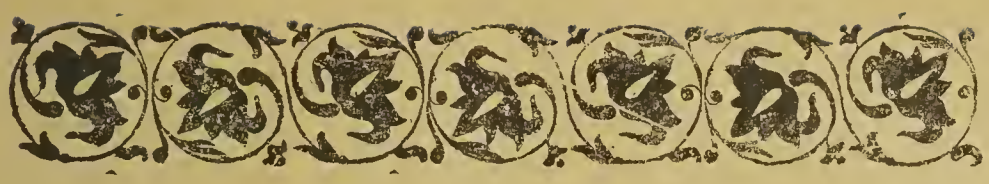

MIETTES D'HISTOIRE

# LA TAILLE A-T-ELLE DIMINUÉ EN BAS-POITOU ?

Au moment où va disparaître la condition de taille dans l'armée, cette exemption devant être supprimée avec toutes les autres, il n'est pas indifférent de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les variations de la taille militaire, à l'aide de quelques documents particuliers à notre région (*Arch. dép. de la Vienne*, C. 22).

Si nous devions nous en tenir à la glorieuse apostrophe de Napoléon : « Vos ancêtres étaient des géants ! » qu'on l'entende au propre ou au figuré, il vaudrait mieux, n'est-ce pas, pour notre amour-propre actuel, ne pas provoquer une décevante comparaison. Mais Napoléon ne parlait que de grandeur morale, tandis que nous nous occupons aujourd'hui d'une autre mesure, d'une appréciation beaucoup moins délicate, et moins discutable aussi.

A côté de l'armée permanente inaugurée par Charles VII, et recrutée par engagement volontaire et surtout par racolage, l'ancien régime avait fini par organiser, comme armée de seconde ligne, les vieilles milices urbaines, nées de la nécessité pour chaque ville d'assurer sa sécurité intérieure, et devenues, après la main-mise par la royauté, les *milices provinciales*.

Ces milices, un peu gauches, recrutées par le sort et pour un court service, étrennèrent le prestige dont devait jouir

plus tard aussi la garde nationale. On se moqua d'elles, et de leur allure qui paraissait peu militaire à côté des professionnels de l'armée active. Le ridicule, que nous ne ménageons guère en France à personne, finit par les discréditer, au point qu'en 1771 on crut nécessaire de changer leur nom, on les appela *soldats provinciaux*, sans changer la chose, selon un usage bien français aussi.

Sous Louis XIV, les milices, quoique levées assez irrégulièrement, avaient un recrutement organisé : chaque élection (circonscription financière qui correspondait au moins, comme importance territoriale à notre arrondissement), devait fournir un nombre déterminé de miliciens, pris parmi les célibataires de 16 à 40 ans. Le tirage au sort se faisait par subdélégation (subdivision de l'élection), comme il se fait maintenant par canton, après l'élimination des dispensés, très nombreux, et des conscrits qui n'avaient pas la taille.

Nous allons assister à cette série d'opérations dans l'élection de Fontenay, en 1783.

L'élection de Fontenay se partageait en cinq subdélégations : Fontenay, Luçon, La Châteigneraye, La Roche-sur-Yon, les Essarts.

Lors de la levée des soldats provinciaux en 1783 se présentèrent.

| | | |
|---|---|---|
| A Fontenay | 1331 | hommes |
| A Luçon | 1101 | » |
| A La Roche | 521 | » |
| A La Châteigneraye | 933 | » |
| Aux Essarts | 495 | » |

Furent immédiatement exemptés en vertu des dispenses en vigueur :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A Fontenay | 355 | hommes | soit 26 % des présents |
| A Luçon | 428 | » | soit 25 % |
| A La Roche | 138 | » | soit 24 % |
| A La Châteigneraye | 189 | » | soit 20 % |
| Aux Essarts | 109 | » | soit 22 % |

Puis furent renvoyés pour infirmités :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A Fontenay . . . | 211 | hommes | soit 15 % du total |
| A Luçon . . . . | 188 | » | soit 16 % |
| A La Roche . . . | 120 | » | soit 23 % |
| A La Châteigneraye. | 308 | » | soit 33 % |
| Aux Essarts . . . | 36 | » | soit 7 % |

La subdélégation des Essarts détenait alors, et avec quelle avance, le record de la santé et de la validité.

Furent ensuite renvoyés pour défaut de taille (il fallait mesurer au moins 1m 679) :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A Fontenay . . . . . | 619 | hommes | soit 46 %. |
| A Luçon. . . . . | 360 | » | soit 32 %. |
| A La Roche . . . . . | 191 | » | soit 36 %. |
| A La Châteigneraye . . . . | 233 | » | soit 24 %. |
| Aux Essarts . . . . . | 189 | » | soit 38 %. |

La taille exigée était 5 pieds 2 pouces, mesure actuelle 1m 679. D'où, 76 % des conscrits de La Châteigneraye avaient la taille, et Fontenay arrivait mauvais dernier avec 54 % seulement de ses conscrits à hauteur.

En somme furent admis à tirer au sort :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A Fontenay . . . | 146 | hommes | moins de 10 % du total |
| A Luçon . . . . | 125 | » | un peu plus de 11 %. |
| A La Roche . . . | 72 | » | soit 13 % |
| A La Châteigneraye. | 203 | » | soit 21 %. |
| Aux Essarts. . . | 161 | » | soit 38 %. |

Le nombre des soldats provinciaux à fournir par chaque subdélégation étant fixé d'avance, les chiffres suivants ne présentent qu'un moindre intérêt statistique :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Fontenay. . . . | donna | 12 | soldats provinciaux, | moins de 1 % |
| Luçon. . . . . | » | 10 | | id. |
| La Roche. . . . | » | 16 | » | un peu plus de 1 %. |
| La Châteigneraye. | » | 16 | » | 1,7 % |
| Les Essarts. . . | » | 13 | » | 2,6 % |

Ceux qui tombaient définitivement au sort appréciaient peu sans doute l'extrême réduction de ce pourcentage, mais il faut

convenir qu'en ce temps-là le service militaire obligatoire pesait bien peu sur l'ensemble de la population. La durée du service dans la milice était de cinq ans.

Une dernière sélection restait encore à faire, car c'était parmi les soldats provinciaux que se recrutait aussi le corps d'élite des *grenadiers royaux*.

Le nom de « grenadier » ne remonte pas au delà de 1667 ; il fut donné, à l'origine, aux quatre soldats par compagnie qui portaient des grenades, petits obus de poche, qu'ils étaient chargés de lancer à la main dans les villes ou sur les bataillons ennemis.

En raison de leurs fonctions spéciales, on les choisissait d'une force, d'une adresse et d'une taille supérieures, et chaque année on notait parmi les miliciens de la levée ceux qu'on jugeait aptes à devenir des grenadiers royaux.

L'organisation primitive des quatre grenadiers par compagnie ne dura pas longtemps ; on plaça bientôt une compagnie de grenadiers à la tête de chaque régiment, enfin, en 1748, on fit, des grenadiers, désormais sans grenades, un corps d'élite, dont le bonnet à poil ne cessa de figurer au premier rang dans nos victoires, et s'immortalisa, hélas ! aussi dans nos défaites, témoin à Waterloo.

La taille des grenadiers royaux avant la Révolution ne descendit jamais au-dessous de 5 pieds 3 pouces, soit 1m 706.

Les miliciens du Bas-Poitou, de la levée de 1783, ne présentèrent que peu de sujets capables d'entrer parmi les grenadiers. On n'en trouva que deux dans la subdélégation de Fontenay, Pierre Caillaud et Jean Neveu, alors qu'il n'y en avait pas eu un seul dans les levées précédentes ; La Châteigneraye en offrit trois, Jean Aumont, Louis Chapiteau et René Cassereau ; il n'y en eut pas un seul dans les subdélégations de Luçon, de La Roche, ni des Essarts. Dans la généralité de Poitiers, qui comprenait toute l'ancienne province de Poitou, la levée de 1783 ne donna que 113 hommes dignes d'être grenadiers.

Notre but n'étant que de faire connaître des documents intéressants pour l'histoire du pays, nous ne poussons pas cette étude jusqu'à la comparaison avec les renseignements que nous fournissent les listes actuelles de recrutement ; le travail est tout tracé pour ceux qui voudraient aller jusqu'au bout de la question.

A priori, nous ne croyons pas que la taille ait diminué en Bas-Poitou, ni en France. Il ne faudrait pas tirer argument de l'abaissement légal de la taille militaire.

Lorsqu'à l'établissement de la circonscription, le 21 août 1798, le général Jourdan fit coter la taille d'ordonnance à 5 pieds, c'est-à-dire à $1^{m}625$, ce n'était pas parce que la taille générale avait diminué, mais parce que les guerres de la Révolution avaient consommé beaucoup d'hommes de $1^{m}679$, et qu'il fallait avant tout remplir les cadres vides.

De même, après l'énorme consommation de l'Empire, la loi militaire du 10 mars 1818 abaissa la taille des recrues à $1^{m}57$ ; ce qui n'empêcha pas que la moyenne des contingents de 1818 à 1820 atteignit $1^{m}657$. La loi du 21 mars 1832 abaissa de nouveau la taille à $1^{m}56$, et pourtant la moyenne des contingents de 1835 à 1843 monta quand même à $1^{m}664$ en 1837, à $1^{m}659$ en 1840, sensiblement supérieure à la moyenne relevée de 1818 à 1820.

EDGAR BOURLOTON.

# PROPOS D'UN JOUR DE PLUIE

## FONTENAY-LE-COMTE — CITÉ DES GUEUX

Le soleil, aux champs, c'est la vie. En dépit des canicules accablantes, il est des coins frais et des ruisseaux clairs. Les oiseaux, je sais, sont surannés, mais j'avoue m'être attardé souvent à les entendre, car ils chantent haut la bonne joie de la terre nourricière. D'ailleurs, nos Décadents (je parle comme la foule qui les ignore) sont venus à la nature. Jean Moréas compose religieusement des *Stances* classiques que Racan n'eût pas désavouées ; et Francis Jammes, dans sa solitude hautaine d'Orthez, dit en rhythmes simples les monts heureux,

> le gravissement blanc du troupeau vers l'aurore,

les vaches lentes « qui sonnent », l'intimité de la tonnelle aux liserons, les chiens de garde aboyant aux ombres fantasques qui dansent, la nuit, à la lune.

Mais la pluie, aux champs, c'est comme la mort. Oh ! les interminables journées vides ! les arbres flous en grisaille à travers les carreaux noyés ! L'ennui pleut avec l'eau. Aussi, pour abréger les heures, entre la pipe et le billard, j'aime à fouiller les bibliothèques où nos grands-pères soigneux mêlèrent Paul de Kock et Georges Sand. Car Paul de Kock et Georges Sand sont du temps de nos grands-pères. Déjà ! hé-

las, nous avons oublié la petite Fadette ; nous en sommes à M. de Phocas, et des Esseintes commence à se faire vieux.

J'ouvre le meuble aux vitres fumées, où dorment, gaînés de poussière, les bouquins respectés — et pas lus. Je les tire un à un, sans les ouvrir trop, pour mieux les voir tous. Je regarde les titres, très divers. Voici l'*Histoire Naturelle* de M. de Buffon, et les éditions variées de la *Cuisinière bourgeoise* ; le *Manuel de la Maîtresse de Maison*, *les Mémoires* de Saint-Simon, *don Quichotte* et la *Dame de Monsoreau*. Manon Lescaut voisine le P. Ventura.

Je m'arrête à un ouvrage curieux : *Les Français peints par eux-mêmes* (Paris, Lécrivain et Toubon, sans date, deux volumes). Ces monographies ne ressemblent en rien aux articulets-express de nos quotidiens commencement de siècle, politiques et littéraires. C'est de la vraie nourriture solide, des idées compactes en lignes serrées. Nos grands-pères avaient le loisir de lire, et de réfléchir en lisant. Les maîtres de l'analyse et de l'esprit ont signé les textes : Charles Nodier, de Balzac, Théophile Gautier, Jules Janin, Pétrus Borel. Des croquis alertes reposent l'œil de page en page : les coquettes de Gavarni, grand'mères des suaves Parisiennes de M. Henri Boutet ; les invalides bronzés de Charlet ; — et Daumier, le plus humain et le plus grand, le génie dans un trait, le précurseur dont Léandre a ramassé le crayon tombé.

Endormis aux feuillets jaunis, je trouve des types aujourd'hui fossiles. Le joyeux chicard ne se reconnaîtrait plus dans notre viveur lassé ; et le chapitre de l'étudiant en droit m'a laissé longtemps songeur. J'appris non sans stupéfaction (car j'ai négligé Mürger) qu'il fut un âge où l'étudiant conviait ses amis à partager *chez lui* l'omelette au lard préparée par Mimi Pinson. Mimi Pinson ! le mythe lointain dont nous rêvons, nous qui soupirons tristement en estropiant un vers de Samain :

Toutes, va, toutes les *grisettes* sont bien mortes ?

Granville dessinait les grisettes ; maintenant, Willette interprète de vagues ouvrières. Et encore Montmartre ne leur appartient plus absolument, aux blanchisseuses de Willette. Les jolies petites femmes sans cervelle d'Albert Guillaume et de Gerbault sont montées des quartiers élégants. Voyez *le Journal Amusant* (série moderne).

La femme de chambre, aussi, m'a prodigieusement étonné. Elle ne s'appelle pas Célestine, comme celle de M. Octave Mirbeau, elle ne sert pas chez des gens qui mangent des confitures canaques et boivent du lait de martre zibeline. Elle a nom Dorine, et possède moins de littérature et plus de cœur : elle est discrète et dévouée. La femme de chambre, ce n'est pas la bonne d'enfant. Elle est attachée au service de Madame, exclusivement. Non, pas tout à fait : « Elle donne ses plus belles années, ses soins, son industrie, son bon goût, son adresse et son zèle à sa maîtresse ; ses loisirs, ses pensées, ses rêves, ses blanches épaules et ses lèvres vermeilles au plaisir, à l'amour... Elle aide, avec un infatigable dévouement, au bonheur de Madame, et suffit, seule, autant que possible, à celui de son jeune maître... » Ce n'est pas moi qui prétends ces choses ; c'est M. Auguste de Lacroix ; et M. Auguste de Lacroix, qui est de bonne maison, doit bien savoir.

Ils sont là tous, les pauvres pantins de la comédie humaine : le diplomate dissimulé, le maître d'études à la redingote cirée, l'avocat et son beau mensonge, le gniaffe gouailleur, le chef d'orchestre solennel, l'épicier obséquieux, le contrôleur des contributions directes, administratif et correct.

*
* *

Et puis, il y a des vers. Au tome II, page 275, j'eus une surprise.

LES MENDIANTS

par

L.-A. Berthaud

*On voyait autrefois à Fontenay-le-Comte*
Arriver *à jour dit*, et par tous les sentiers,
Des mendiants, alors appelés Argotiers,

Si nombreux que jamais on n'en a su le compte.
*Ils y venaient tenir leurs Etats généraux*,
Elire leur monarque, et nommer leurs bourreaux.

. . . . . .

Il en venait des monts, il en venait des plaines ;
Un air alcoolique arrivait avec eux :
Ils desséchaient les fleurs à leurs chaudes haleines,
Et les prés jaunissaient sous leurs talons rugueux.
Pendant les claires muts, d'étoiles toutes pleines,
Les bois verts abritaient moins d'oiseaux que de gueux

Et d'abord on voyait accourir par centaines
Les superbes Cagoux aux paroles hautaines ;
Un long bâton noueux pendait à leur côté.
Jeunes, forts et hardis, et de robuste allure,
Ils laissaient sur leur cou flotter leur chevelure ;
Leurs beaux fronts reflétaient une âpre majesté.

. . . . . .

C'étaient les Francs-Mitoux aux visages malades,
Marchant le front bandé, ployés sur leurs bâtons ;
Les jeunes Sabouleux, les Malingreux gloutons,
Et puis des Marcandiers les errantes peuplades,
Les Piètres, les Hubins, les Rufez, les Callots,
Toutes une mer de gueux, son écume et ses flots...

Ces aimables truands ont un roi, librement élu ; c'est Coësré ; sur ses épaules

Flotte un manteau formé de dix mille morceaux.

M. L.-A. Berthaud connaît sa géographie, et son histoire par-dessus le marché. S'il a compromis Fontenay-le-Comte en cette affaire, plutôt que Carpentras ou Brive-la-Gaillarde, c'est par souci de la vérité historique ; — et non point seulement pour honorer d'une rime riche l'indigence de ce vers misérable :

Si nombreux que jamais on n'en a su *le compte*.

(Seigneur, que cet : « on n'en a su » est donc inharmonique !)

— Non, M. L.-A. Berthaud a de la conscience, comme tous

les poètes en ont. Et il est évident que Fontenay fut jadis un repaire de gueux, puisqu'un poète le dit.

Au reste si je doutais, mon doute serait raillé. Le détail est connu des auteurs spéciaux. Et les savants écrivains qui ressuscitèrent l'ancienne Vendée dans la *Revue du Bas-Poitou* auraient vite fait de situer, entre 1307 et 1496, l'*autrefois* imprécis de M. L.-A. Berthaud.

... Et j'évoque — ô Mérovak ! — Fontenay-Cour des Miracles, capitale du Royaume Argotier. Car le Royaume Argotier était un état constitué avec ses lois propres et ses rites indigènes. *A jour dit,* les chevaliers errants de la Sainte Guenille se réunissaient en la Cité Mère, Fontenay-les-Beaux-Esprits. Les érudits ont étudié cela.

Donc, sous l'élan gothique de Notre-Dame, que dressa vers le ciel un Robert de Luzarches ignoré, ils tenaient leurs assises tumultueuses. Il en venait des vallées chaudes où les cigales stridulent : et ceux-là célébraient en mélopées nombreuses la gloire du Soleil. D'autres descendaient du Nord où les brumes froides pénètrent les oripeaux troués et glacent les os. Il y avait les Docteurs, escholiers larrons échappés à la potence, forts en grammaire, qui fixaient le sens des mots. Lutèce avait fourni les Villons experts en l'art de poésie, méchants sujets qui ne travaillaient pas et dédiaient aux ribaudes leurs virelais galants. Les Egyptiennes, le cou ceint d'amulettes orientales, tressaient les paniers d'osier pour les bourgeoises et les cages pour les gamins dénicheurs de chardonnerets. Et malheur au gentilhomme local qui suivait, le soir, les Esméraldas au corselet pailleté ! Les sergents du guet le relevaient exsanguë, le lendemain, aux alentours de la rue Pousse-Pénil, que hantaient les filles folles de leur corps. Quelques sorcières tannées végétaient dans la compagnie. Elles jetaient le sort au mauvais riche qui refusait l'aumône à leur main tendue. Les vieillards étaient vénérés et on recherchait leur conseil ; car la récompense vient toujours,

Lorsque dans sa partie on a fait son devoir

J'attends le drame prochain de Jean Richepin, qui ne fait pas regretter M. L.-A. Berthaud : Après *les Truands*, nous aurons les *Francs-Mitoux* et nous méditerons sur la couverture rouge des éditions Charpentier. *La scène se place à Fontenay-le-Comte, l'an 1329.*

Sur la foi d'un rimeur obscur, j'ai *vu* le Fontenay pittoresque et vivant du moyen-âge. Admettons donc que cela fut.

*
* *

Mais le soleil a chassé les nuages défaits. Je vais humer l'odeur saine des prés mouillés, sans penser qu'il est ailleurs des usines crachant la suie. A l'orée des bois luisants après l'averse, je redirai la prière pure de Francis Jammes :

Mon Dieu, donnez-moi l'ordre nécessaire
A tout labeur poétique et sincère...

FRANCIS EON

# BALLADE DES TOUT PETITS

Petits lutins aux lèvres roses,
De qui l'alcôve est l'univers,
Je délaisse les vieilles proses
Pour vous endormir en ces vers.
Du sein où le lait pur abonde
Vos minois gourmands sont jaloux ;
Quand il se dévoile pour vous,
N'êtes-vous pas les rois du monde ?

Témoin de cent métamorphoses
Quand l'avril succède aux hivers,
Le père aime ces saintes choses :
L'enfant, la mère et les blés verts.
Aux champs que la sueur féconde
Avant de suivre ses bœufs roux,
Il vient au baisemain si doux :
N'êtes-vous pas les rois du monde ?

On compterait les ans moroses
Sur nos fronts de rides couverts :
Mais l'églantier porte des roses
Dès qu'un de vous, bras grand ouverts,

Nous présente sa tête blonde
Et chevauche sur nos genoux ;
Vos désirs commandent, pour nous :
N'êtes-vous pas les rois du monde ?

Envoi

Enfants, sur la machine ronde
Vont s'agitant sages et fous ;
Mais votre charme impose à tous :
N'êtes-vous pas les rois du monde ?

A. Métay

CHOSES VUES

# LE 35e MOBILES AU SIÈGE DE PARIS

(1870-71)

(*Suite*)[1]

*Triste état du Régiment.*

Nous n'insisterons pas sur l'état lamentable de notre régiment : on voit les vides creusés dans ses rangs par les tués, les blessés et les disparus. Ces vides étaient d'autant plus sensibles que, étant donné le mode de recrutement de la garde mobile, tous les hommes d'une compagnie et même d'un bataillon étaient amis et souvent parents ; tous se connaissaient depuis l'enfance ; leurs familles étaient voisines les unes des autres.

Nos malheureux bataillons avaient donc été presque toujours privés de sommeil du 28 novembre au 5 décembre, et, par suite du séjour dans le verglas et dans la boue gelée, tous les tempéraments faibles étaient atteints. Les situations journalières que nous avons encore sous les yeux sont d'une triste éloquence : le nombre des entrées dans les hôpitaux excéda parfois le chiffre de 80 pendant un jour !

Après le combat de Champigny, le régiment se trouvait privé de tous ses officiers supérieurs : le commandement avait été offert au plus ancien capitaine qui n'avait pas voulu

[1] Voir la 5e livraison 1901.

assumer la responsabilité de prendre la direction d'une troupe qui venait d'être si sérieusement éprouvée. D'autres capitaines reculèrent également devant cette tâche que finit par accepter M. Loriot, capitaine adjudant-major du premier bataillon.

*Le Colonel Madelor.*

Le 10 décembre, M. Madelor, chef de bataillon, appartenant à l'état-major du Gouverneur de Paris, fut envoyé pour commander le 35e régiment de mobiles, avec le titre de lieutenant-colonel.

Cet officier supérieur, en prenant possession de son régiment, sut lui inspirer dès le début une grande confiance : administrateur remarquable, il sut remettre sur pied l'ensemble de sa troupe ; et, grâce à son tact, à son flair et à sa connaissance approfondie des hommes, le régiment fut bientôt un des mieux tenus et des plus disciplinés de l'armée de Paris. D'un caractère aimable et ferme à la fois, le colonel Madelor sut promptement, inculquer aux officiers surtout, l'éducation et l'instruction militaires, autant du moins que les circonstances le permirent.

Sorti de l'Ecole militaire de Saint-Cyr en 1855, dans un très bon rang, il prit part aux guerres de Crimée, d'Italie et du Mexique : c'était un chef capable et instruit, avec l'expérience des choses de la guerre. Nous avons eu l'honneur de le servir comme secrétaire et comme officier d'ordonnance (on verra plus loin qu'il faisait fonctions de général), et le colonel, devenu aujourd'hui général de division, sa modestie dût-elle en souffrir, voudra bien nous pardonner en raison de notre sincérité et de notre profonde reconnaissance.

*Reconstitution du régiment.*

Des mesures furent prises immédiatement pour la reconstitution rapide des cadres : en moins de quelques jours, près de quarante officiers furent promus à différents grades et

plus de quatre-vingt-dix nominations dans les grades inférieurs vinrent combler les vides produits par le feu de l'ennemi et aussi par la promotion d'un assez grand nombre de sous-officiers au grade de sous-lieutenant.

L'armement, l'équipement et l'habillement, qui avaient beaucoup souffert des derniers événements de guerre, furent bientôt rétablis ; enfin avec tous les bons éléments que contenaient les trois premiers bataillons de la Vendée, le régiment aurait repris bientôt une physionomie régulière sans les vides continuels que produisait dans ses rangs la maladie résultant des extrêmes fatigues que l'on venait de subir. En moins d'un mois le 35e perdait plus de quatre cents hommes de son effectif des présents par suite des entrées à l'hôpital ; et, vers le 10 janvier, lui, qui au départ de la Vendée comptait plus de 3600 hommes, n'avait plus qu'un effectif de présents s'élevant à 1800 ; encore, sur ce chiffre, fallait-il déduire plus de 300 hommes de tous grades malades à la chambre, et atteints si sérieusement qu'il était impossible d'en attendre un service militaire le plus léger qu'il fût.

En face d'un état sanitaire si déplorable, tous les officiers s'appliquèrent à employer les mesures nécessaires et recommandées pour refaire peu à peu la santé de leurs hommes ; et grâce à leurs efforts, un résultat favorable se fit bientôt sentir.

Nous devons mentionner ici les récompenses qui furent accordées au 35e régiment à la suite du combat de Champigny.

*Récompenses accordées au régiment.*

Sur la proposition du lieutenant-colonel, par décret en date du 8 décembre, le gouvernement nomma chevalier de la légion d'honneur :

MM. de la Boutetière, chef de bataillon.
Loriot, capitaine adjudant-major.
de Béjarry, id.
Seguin, capitaine.

Sont décorés de la médaille militaire :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Moulinneuf, | sergent-major. |
| | Curé, | sergent. |
| | Gauducheau, | id. |
| | Herbert, | garde. |
| | Siret, | id. |

*Officiers du régiment.*

Voici quelle était la composition de l'état-major du régiment à la suite des promotions dont il a été question plus haut :

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Lemercier, | commandant | 1er bataillon. |
| | Chappot, | id. | 2e bataillon. |
| | de la Boutetière, | id. | 3e bataillon. |
| | Loriot, capitaine adjudant-major, | | 1er bataillon. |
| | Dupont, | id. | 2e bataillon. |
| | de Béjarry, | id. | 3e bataillon. |
| | Sabouraud, officier payeur, | | 1er bataillon. |
| | A. de la Brière, | id. | 2e bataillon. |
| | N. de la Brière, | id. | 3e bataillon. |
| | Dessoliès, médecin aide-major, | | 2e bataillon. |
| | Mion, | id, | 1er bataillon. |
| | Tartenson, | id. | 2e bataillon. |
| | Landais, | id. | 3e bataillon. |
| | De Fontaines, capitaine, | | 1er bataillon. |
| | Bory, | id. | id. |
| | Papillaud, | id. | id. |
| | Fromaget, | id. | id. |
| | Gilbert, | id. | id. |
| | Robineau, | id. | id. |
| | Bonneau, | id. | id. |
| | Magord, lieutenant, | | id. |
| | Dutemps, | id. | id. |
| | Pichard du Page, | id. | id. |

| | | |
|---|---|---|
| Normand, | id. | 1er bataillon. |
| Habert, | id. | id. |
| Pouponneau, | id. | id. |
| Chabot de Péchebrun, | id. | id. |
| Rousseau, sous-lieutenant, | | id. |
| Vallette, | id. | id. |
| Grolleau, | id. | id. |
| Arhancet, | id. | id. |
| Roy, | id. | id. |
| Augustin, | id. | id. |
| Joffrion, (Ludovic), (sec. et offic. d'ord. du col.). | id. | id. |
| Maumen, capitaine, | | 2e bataillon. |
| Courant, | id. | id. |
| Fribe, | id. | id. |
| Perrochain, | id. | id. |
| Cornu, | id. | id. |
| Morineau, | id. | id. |
| Giboteau Gve. | id. | id. |
| Chevreau, lieutenant, | | id. |
| Garnier, | id. | id. |
| Tillier, | id. | id. |
| Chevallereau, | id. | id. |
| Berthon, | id. | id. |
| Boisson, | id. | id. |
| Amiaud, | id. | id. |
| Giboteau, Gs, sous-lieutenant, | | id. |
| Callier, | id. | id. |
| Motheau Ld, | id. | id. |
| Guillebault, | id. | id. |
| Richer, | id. | id. |
| Dandurand, | id. | id. |
| Bruzon, | id. | id. |
| Perrain, capitaine, | | 3e bataillon. |
| Simonnet, | id. | id. |

| | | |
|---|---|---|
| Pinçon, | id. | 3e bataillon. |
| Guinaudeau, | id. | id. |
| Guillemet, | id. | id. |
| Marsais, | id. | id. |
| Seguin, | id. | id. |
| Motheau, H., lieutenant, | | id. |
| Devergie, | id. | id. |
| Legrand, | id. | id. |
| Gillaizeau, | id. | id. |
| Moreau, Pl | id. | id. |
| De Goué, | id. | id. |
| Durand, | id. | id. |
| Baudry, sous-lieutenant, | | id. |
| Sallé, | id. | id. |
| Moreau, Pre | id. | id. |
| Couthuit, | id. | id. |
| Cacaud, | id. | id. |
| Chartier, | id. | id. |
| Gouin, | id. | id. |

*Le régiment rentre.*

Le 27 décembre, le régiment fut appelé à occuper dans Paris des casernements plus convenables et surtout plus appropriés à l'amélioration de la santé générale. Le 1er bataillon et la moitié du second allèrent s'installer à la caserne Napoléon ; la seconde moitié du 2e bataillon et le 3e bataillon dans un local situé aux Tuileries, galerie de Diane.

Sauf un petit détachement de quelques compagnies du 1er bataillon qui furent envoyées pendant trois jours au Port-à-l'Anglais pour y briser la glace et dégager la flottille qui s'était trouvée subitement immobilisée, le 35e ne participa à aucun événement digne d'être mentionné ; lorsque, le 19 janvier, il fut appelé à prendre part à une nouvelle grande sortie tentée dans la direction du Mont-Valérien.

*(A suivre.)*

LUDOVIC JOFFRION.

# NOTES DE GÉNÉALOGIE BAS-POITEVINE

SUR LES

FAMILLES DE SAIGNARD DE SAINT-PAL ET ALLAIRE[1]

JOSEPH-CLAUDE-LÉON DE SAIGNARD, écuyer, seigneur de Saint-Pal, habitait Mareuil-sur-le-Lay avant la guerre de Vendée. Il prit les armes en 1793 et se mit à la tête des *gars* des paroisses de Nesmy, du Tablier, du Bourg-sous-la-Roche, de Chaillé, d'Aubigny, etc. Il fut, dit-on, un chef d'un talent médiocre. Il prit part à l'attaque de la Roche-sur-Yon, le 14 mars 1793, à l'assaut des Sables d'Olonne, le 29 mars. Le 30 mars 1793, les représentants du peuple Carra et Anguis adressaient une proclamation aux Vendéens et offraient 6000 livres à ceux qui livreraient les chefs révoltés, notamment Verteuil, Bulkeley, les Rorthays, Espinasseau, la Voyrie, *Saint Pal*, etc. Le 25 septembre 1794, il était à Aubigny et faisait appel aux paroisses de Longeville, Jart, etc ; après l'affaire des Moustiers-Maufaits (19 avril 1794), Charette, mécontent de lui, l'avait remplacé par Lemoëlle et de Buor ; enfin, le 10 mars 1796, de Saint-Pal se soumit au gouvernement du Directoire et fut mis en liberté le 14 mai 1798.

De Saint-Pal avait comme ordonnance et courrier un gars de la paroisse de Chaillé, Pierre Jeannet, né à la Coutancinière en août 1770 et habitant le hameau de la Touchette. Il servit son chef jusqu'au passage de la Loire à Varades : mais là, m'a

[1] Je dois à l'obligeance de madame Gendronneau, de Chaillé-sous-les-Ormeaux, la communication des documents que je publie aujourd'hui sur la famille de Saint-Pal : je l'en remercie beaucoup et la prie de vouloir bien agréer ici l'expression de ma plus vive reconnaissance. E. B.

raconté son petit-fils, il s'arrêta et hésita. Il était sur la rive à cheval, et disait aux paysans de se hâter à franchir le fleuve. Les gars de Chaillé l'entourèrent et lui dirent : « Voyons, Pierre, il y a déjà longtemps que nous avons quitté nos métairies : que se passe-t-il chez nous ? Que sont devenus nos femmes et nos enfants ? Où allons-nous ? Retournons... — Allez vous cacher derrière ce tertre, dit Jeannet ; je vais vous y rejoindre. » Quelques instants après, les gars rentraient dans le Bocage : le premier jour, ils étaient à Clisson ; le deuxième, aux Essarts et, le troisième, ils arrivaient à Chaillé. Ce Jeannet devait être proposé plus tard pour un sabre d'honneur qu'il refusa.

Joseph-Claude de Saint-Pal, né à Saint-Vincent de Léolinge, dans le diocèse de Saint-Flour, descendait d'une des plus vieilles familles nobles de l'Auvergne, ainsi que le prouvent les documents que m'a communiqués Mme Gendronneau.

Par les titres produits le 3 mai 1714 par Hélène de la Vivoire, veuve de haut et puissant seigneur François de Saignard, écuyer, baron de Querrière et de Maumère, seigneur de Bressevaux et autres places, possesseur, comme aîné, de tous les titres de la famille de Saignard, il paraît, en effet, que Jean de Saignard Varlet, seigneur de Dinche, vivait l'an 1022, avec Thérèse Dautreuil, son épouse, et habitait Saint-Didier en Velay.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Pierre de Saignard Varlet, marié à demoiselle Claudine de Béruyer, l'an 1063, le 21 juin, au rapport de Pierre Merviot et Jean Brissard, prêtre et notaire au lieu dit Saint-Didier.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Pierre de Saignard Varlet, seigneur de Dinche, marié à demoiselle Marie-Anne de la Cour-Herbain, prouvé par contrat de mariage du 1er octobre 1096, par Nicher et ses témoins, notaire à Clermont, en Auvergne.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, André de Saignard, seigneur du Bail, marié à Philippine des Mares,

prouvé par acte passé entre les habitants du Puy en Velay, du 1er avril 1149, signé des parties et de Sébastien Lefort, notaire du dit lieu, et par testament du 1er juillet 1149, signé Bechereau, prêtre à Saint-Didier. Ce testament a été fait par ledit André de Saignard en faveur de son fils aîné et de Philippine des Mares, son épouse.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Jean de Saignard Varlet, seigneur du Bail, marié à Marie de Saignard, prouvé par contrat de mariage le 23 décembre 1197.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Paul de Saignard Varlet, seigneur du Bail, marié à Olive de Niormont, prouvé par acte passé entre le seigneur de Polignac et les dits sieur et dame de Saignard, le 19 mai 1249, pour abonnement de la terre féodale du Bail et par testament de la dite dame de Niormont, en faveur de l'Eglise première de Brioude et de Paul de Saignard, son mari, et de Jeanne de Saignard, sa fille, au rapport d'André Goullard, notaire du dit Brioude, en Auvergne, en acte du dernier décembre 1262.

Noble Jean de Saignard, seigneur du Bail, fils du dit Paul de Saignard et d'Olive de Niormont, vivait, l'an 1301, avec Anne de Sampigny, son épouse. Il partagea noblement le 8 mars 1301 avec Marie de Saignard, sa sœur, la succession d'André des Mares, leur parent. L'acte est signé des parties et des deux notaires; (le seing des derniers est enlevé, mais celui des parties existe).

Le sieur Jean de Saignard et Anne de Sampigny, son épouse, ont assisté au contrat de mariage de la dite de Saignard, Marie, sœur du dit Jean de Saignard et ont signé l'acte de cette qualité au rapport de Favreau, notaire de Brioude, en date du 16 novembre 1301.

Noble Marie de Saignard, seigneur du Bail, fille de Noble Jean de Saignard et de Anne de Sampigny, fut mariée à Marie de Tourhervein, prouvé par contrat de mariage du 25 juillet 1339, signé par Géraud et Thibaud, notaires à Brioude, en Auvergne.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Noble Marie de Saignard, seigneur du Bail, capitaine de 200 lances, marié à Victoire d'Hercel, prouvé par contrat de mariage du 23 février 1392, signé par Herbier et Gatel, notaires royaux à Brioude.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Jean de Saignard, écuyer, seigneur de Montesaigne, marié à demoiselle Marie Dumas, prouvé par contrat de mariage, du 15 novembre 1476, signé par Arnaud et Guillot, notaires à Montesaigne.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Antoine de Saignard, écuyer, seigneur de Montesaigne, marié à demoiselle Isabeau de Saint-Laurent, prouvé par contrat de mariage du 1er avril 1511, signé Germain et Brisson, notaires à Nîmes en Languedoc.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Pierre de Saignard, écuyer, seigneur de Montesaigne, marié à demoiselle Suzanne de Bonnisolle, prouvé par contrat de mariage du 18 novembre 1550, passé devant Guillaume Cousin, notaire royal au Puy-en-Velay.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, César de Saignard, écuyer, seigneur de Montesaigne, capitaine commandant 200 hommes de guerre à pied, prouvé par commission de Henri IV, du 4 avril 1590, marié à demoiselle Claude du Langon, prouvé par contrat de mariage du 14 mai 1589, passé devant François Doron, notaire royal à Chaldois, paroisse de Rosière en Velay.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Jean de Saignard, écuyer, seigneur des Préaux, marié à demoiselle Claude Allier de la Fressange, prouvé par contrat de mariage du 26 octobre 1627, passé devant André Chomel, notaire royal à Saint-Didier.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Jacques de Saignard, écuyer, *seigneur de Saint-Pal*, marié à demoiselle Anne de Chambreuil, prouvé par contrat de mariage du 26 avril 1683, passé devant Gouvé et Mirant, notaires royaux au diocèse de Saint-Flour.

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, Claude-Joseph de Saignard, écuyer, seigneur de Saint-Pal, marié à demoiselle Madeleine de Forestier, prouvé par contrat de mariage du 1er mai 1748, passé devant Ferret, notaire à *Saint-Hermine en Bas-Poitou.*

Duquel mariage est issu, entre autres enfants, *Joseph-Claude de Saignard, écuyer, seigneur de Saint-Pal*, marié à demoiselle Marie-Louise-Françoise de Rorthais, prouvé par contrat de mariage du 4 juillet 1774, passé devant Chouteau, notaire à *Mareuil en Bas-Poitou.*

Une fille du chef vendéen, Anne-Henriette de Saignard de Saint-Pal se maria à Honoré-Benjamin de Morisson de la Nollière. Le contrat de mariage fut fait, le 21 septembre 1801, devant Martineau, notaire au Tablier en Bas-Poitou.

Duquel mariage est issue, entre autres enfants, Marie-Anne-Honorée-Charlotte de Morisson de la Nollière, mariée à Joseph Allaire de la Mesguière.

Cette famille Allaire paraît avoir été anoblie vers le XVIe ou le XVIIe siècle. En 1698, Pierre Allaire, bourgeois des Essarts, fit la déclaration officielle de ses armoiries : *D'argent, un lion passant de sable et deux mouchetures d'hermine en chef*[1]. Une famille du même nom vivait également au XVIIe siècle à Lussac-les-Châteaux.

Joseph Allaire de la Mesguière descendait de Alexandre Allaire, sieur de l'Angevinière, notaire royal, et qui eut de Jean-Baptiste Veillon, par héritage, l'hôtel noble de la Lardière[2], dans la paroisse de Chaillé. Deux pièces des archives départementales le prouvent en effet :

1° Procès-verbal de nomination et de rapports d'experts pour Jean Veillon, sieur de Beauregard, propriétaire conjointement avec ses frères, sœurs, neveux, nièces et autres, de la

[1] Arm. Poitou, *in* Dict. Beauchet-Filleau.

[2] Le procès-verbal de la visite de l'église de Chaillé par Pierre Marchant, archidiacre à Luçon, en 1534, fait mention de : *Johannus Vigier, scutiferus, dominus de la Lardière.*

maison noble de la Lardière contre les ci-devant fermiers de la dite maison (6 avril 1761).

2° Procès-verbal de nomination et d'acceptation de commission d'experts : pour Jacques Epaud, fermier judiciaire de la métairie de la Noue, saisie sur Marie Bigaud, veuve de Charles Robion, à la requête de Alexandre Allaire, sieur de l'Angevinière, notaire royal, héritier de feu Jean-Baptiste Veillon, sieur de Beauregard, etc. (23 mai et 5 juin 1765).

Joseph-André Allaire mourut à la Lardière le 24 septembre 1833, âgé de 48 ans. Quelques mois après, son fils posthume, Joseph-Henry-Léopold, né à la Lardière le 18 janvier 1834, le suivait dans la tombe, le 27 janvier.

Un Pierre Allaire de l'Angevinière, fermier de la Vergne-Greffauld, âgé de 79 ans, fut inhumé dans le cimetière de Nesmy, le 22 janvier 1772[1].

Le 4 mai 1782, on inhumait dans le cimetière de Saint-Florent-des-Bois Louis-Alexandre Allaire de la Bretonnière, décédé au Fossé, la veille, à l'âge de 47 ans[2].

Enfin, Victor-Léon Allaire, propriétaire à Chaillé et parent des précédents, apparaît sur la liste des électeurs pour la Convention nationale. Plus tard, il dénonça comme ayant dirigé l'insurrection contre la Roche : Chouppes, les trois De Rorthays, Joussemière, etc; les insurgés lui avaient pris son blé et son vin, et, « après l'avoir traité très indignement, l'avaient gardé quatre mois en prison[3] ».

Victor-Léon Allaire fut sergent à la 7e demi-brigade légère, 8e division militaire, et fut libéré l'an IX de la République.

*Fontenay, 11 janvier 1902.*

EDMOND BOCQUIER,
*Professeur détaché à l'école primaire supérieure de Fontenay-le-Comte.*

[1] *Registres paroissiaux de Nesmy.*
[2] *Registres paroissiaux de Saint-Florent-des-Bois.*
[3] *Recueil d'Agours*, p. 54, 55.

# LA VENDÉE AU SALON

## DE 1902

Pourquoi, sauf deux, nos peintres accoutumés brillent-ils, cette année, par leur absence ? Cruelle énigme ! Quelques pressantes interviews eussent rassuré sur ce point les curiosités inquiètes ; mais, à quoi bon ? Les peintres qui exposent relèvent seuls de notre rubrique, et les autres ne nous doivent aucune confidence au lieu et place des toiles que nous espérions d'eux. Le Salon de 1902 compte quatre cents tableaux environ de moins que les précédents ; personne n'accuse pourtant le jury d'un excès de sévérité ; il y a donc eu moins d'admissions parce qu'il y a eu moins d'envois; phénomène général, qui dépasse la portée d'une étude régionale.

Sous le titre *l'Alerte*, M. Brillaud expose une seconde édition, revue et diminuée, de son tableau du dernier Salon. Même inspiration, mêmes procédés, même milieu ; une pièce d'eau sous bois, d'où émergent deux femmes nues, émues, prétend le titre, d'un bruit insolite ou d'une perspective fâcheuse. Pour des personnes qui sortent à la hâte d'une eau déjà lourde, celles-ci sont d'un mat et d'un sec déconcertants ; et pour des victimes de l'Alerte annoncée, elles paraissent fort calmes et toutes reposées. L'artiste a évidemment dessiné ses modèles dans la pose convenue ; mais, pour traduire l'émotion de l'Alerte, il fallait quelque chose de plus ; si bien que le spectateur, en les voyant si peu ruisselantes, démarque la toile et l'intitule plus sincèrement : *Sortie de bain*.

A part ce désaccord entre ce que M. Brillaud promet et ce qu'il donne, la toile est brossée avec une certaine maîtrise, sauf de menus desiderata. Par exemple, le soleil qui luit à la cantonade, et qui accuse si vivement la ligne des chairs, se fait trop désirer ailleurs ; l'ombre des corps, poussée au gris, supporterait aussi, quand même, un modelé que le peintre lui refuse à tort.

Le progrès coloriste qui s'était manifesté chez M. Tillier au dernier Salon, ne s'est pas maintenu. Sous le titre : *Fantaisies* (?), une

tête de jeune fille, de pleine face, exagère à l'excès ses droits à la morbidezza et à l'anémie. Elle n'a de réel que la draperie bleue sur laquelle s'appuie le buste, figuré par une poitrine d'une transparence immatérielle, presque vaporisée. *Fantaisies* assurément, mais beaucoup plus dans l'étrange procédé du peintre que dans l'intention du sujet. Et pourtant, il y a là du talent, voire du dessin ; mais tout cela d'une imprécision cherchée, qui n'idéalise rien du tout, puisqu'il n'y a rien ou si peu de chose.

Pour la réputation artistique de la Vendée, la sculpture compense en quantité la peinture qui s'est dérobée.

M. Fulconis expose un gros morceau, une statue plâtre d'une princesse Clémence, chantée par Mistral, laquelle préféra se montrer nue aux envoyés du roi de France chargés de la demander en mariage, que de manquer « pour une chemise, dit-elle, la couronne de fleurs de lys ».

Nous ignorions, pour notre part, avec beaucoup d'autres choses, cette clause singulière de l'ancien protocole, et ce revenant-bon de la charge d'ambassadeur matrimonial. De fait, la princesse exposée n'y va pas par quatre chemins, et au moment physiologique où M. Fulconis a dû lui dire : « Ne bougeons plus ! », il ne lui reste pour tout voile qu'un dernier poignet de chemise qui glisse tout au bout du bras droit.

Je ne sais ce qu'auraient pensé de cette gaillarde les ambassadeurs du roi de France, mais, vu le temps écoulé et l'évolution des mœurs, le public de 1902 ne peut plus se placer au même point de vue. Tout en reconnaissant qu'on lui montre de belles formes, belles, prises séparément, car elles s'harmonisent peu entre elles, le public cherche la part de l'Art, et ne la trouve pas. L'artiste a pris pour argent comptant l'antique commérage d'atelier qui conte que les sculpteurs grecs composaient leurs Vénus des beautés combinées de plusieurs modèles vivants ; il a ajusté une tête de parisienne moderne-style sur des jambes de robuste campagnarde, et, entre les deux, un buste qui ne s'appareille ni avec celle-ci ni avec celle-là. Cette princesse sans vergogne, mièvre par en haut, maritorne par en bas, est un peu trop nature aussi, sans insister davantage.

Et puis, pourquoi ce plâtre passé au bleu, si déplaisant à l'œil ? Malgré tout, la tentative est hardie, et fait honneur aux efforts et aux ambitions de M. Fulconis.

Avec de moindres prétentions, comme dimensions d'abord, le bas-relief de M. Garnier (de Mouzeuil), *la Forêt et le Bûcheron*, est un morceau d'une très heureuse exécution. Peut-être a-t-il donné au

clou de l'affaire, au manche de pioche, des proportions démesurées, qui alourdissent l'ensemble et rendent le Bûcheron gauche : par contre, la femme nue, qui symbolise la Forêt, se détache avec grâce en un modelé délicat et sûr, et jette sur la scène entière un incontestable cachet d'art.

M. Garnier expose en outre, dans la section des Arts décoratifs, une jardinière en bronze : *Au bois et à la prairie*, dont le décor à trois tons n'est pas sans valeur, mais qui, sous la forme d'un petit cénotaphe, n'a rien de séduisant. On confierait volontiers une cendre chère à ce coffret funèbre, et c'est un modèle riche à proposer aux colombaria des fours crématoires. Deux femmes nues, et symétriquement étendues, l'une de dos, l'autre de face, en ornent les côtés ; laquelle est au bois, laquelle à la prairie ? On se le demande, et ce mystérieux détail s'ajoute à l'impression mystérieuse de l'ensemble.

Pour revenir à la sculpture, M. Guéniot, (de Bournezeau) nous présente la statue en bronze du colonel de Villebois-Mareuil, destinée au monument de Montaigu. C'est de « la bonne ouvrage », comme on dit chez nous. Le colonel lève classiquement son épée pour entraîner ses soldats contre l'ennemi. M. Guéniot a dû rechercher surtout la ressemblance ; or une statue ne supplée pas la photographie, et, sans pousser aussi loin que le Balzac de Rodin le mépris des réalités de la forme, le bronze supporte que l'inspiration de l'artiste collabore avec la nature, et demande qu'il idéalise, et non pas qu'il copie les documents iconographiques qu'on a pu lui fournir. Nous ne retrouvons là ni l'esprit ni la grâce que M. Guéniot avait mis dans le buste en marbre blanc du Salon 1901 : il est vrai que la différence des modèles excuse une infériorité d'inspiration.

Le catalogue signale, dans la section d'Architecture, sous le n° 3217, au *Projet d'église pour Flers* (*Orne*) dû à la collaboration de M. Lisch, l'architecte bien connu, avec M. Merland (de Fontenay). Nous n'avons pas retrouvé ce projet, que nous n'avons pas longtemps cherché, prévoyant l'impossibilité de rendre à notre compatriote la justice qui lui revient personnellement. L'honneur de collaborer avec M. Lisch est déjà une note de valeur.

Un seul Vendéen expose au salon, dit encore du Champ de mars ; c'est M. Milcendeau (de Soulans). Quelques croquis au crayon assez négligés, *Mère et enfant*, *Femme devant sa porte*, *Un curé*, etc, ne permettent guère une appréciation équitable, d'autant qu'ils semblent faits sans y penser, sinon en pensant à autre chose, et qu'il serait injuste de juger un artiste sur des pochades plutôt destinées à dormir dans des cartons.

Fontenac.

## LA VIE LITTÉRAIRE

# UN DEMI-SIÈCLE DE CRITIQUE ET D'HISTOIRE

## ROYALISTE ET CATHOLIQUE

C'EST là, semble-t-il, le résumé le plus exact du nouveau livre de M. Edmond Biré : *la Presse royaliste de 1830 à 1852* : ALFRED NETTEMENT, *sa vie et ses œuvres*[1].

On sait la place si honorable que s'est faite dans les lettres françaises l'historien érudit et consciencieux, le critique aussi incisif que bien renseigné, le causeur charmant qu'est M. Edmond Biré.

Nous lui devons, d'une part, la *Légende des Girondins*, les *Défenseurs de Louis XVI*, les cinq volumes du *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, les *Légendes révolutionnaires, l'Année 1817*,—et, d'autre part, les dix volumes des *Causeries littéraires et historiques*, les *Mémoires et Souvenirs* (trois volumes), la récente et définitive édition des *Mémoires d'Outre-Tombe*, de Chateaubriand, *Honoré de Balzac*, *Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres*, et enfin les quatre volumes sur Victor Hugo : *Victor Hugo avant 1830 ; Victor Hugo après 1830 ; Victor Hugo après 1852*.

[1] Un volume grand in-8° de 557 pages avec portrait. Victor Lecoffre, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris, 1901.

Il n'y a peut-être pas d'homme en France qui soit plus documenté que l'auteur *d'Alfred Nettement* sur la Révolution, le premier Empire, la Restauration, le Gouvernement de Juillet, la seconde République et le second Empire. Aussi son nouveau volume est-il rempli d'informations de toutes sortes, détails biographiques, anecdotes piquantes. Grâce à des documents nouveaux et à de nombreuses correspondances inédites, l'auteur a pu grouper autour d'Alfred Nettement un grand nombre de faits et d'épisodes curieux et de figures originales, aujourd'hui oubliées et qui méritaient de revivre.

## I

Alfred Nettement naquit à Paris le 21 août 1805. Son baptême le rattache à notre Poitou. Son parrain fut Jean-Marie Nouail de la Villegille et sa marraine l'épouse du précédent, Emilie-Louise-Gabrielle de Suzannet, sœur du général vendéen.

Son père, Philippe Nettement, d'une bonne famille de Bourgogne, après avoir été successivement attaché à l'ambassade de France à Londres (1788-1792), commis principal au ministère des Affaires étrangères (1795), commissaire à Londres en 1796 pour l'échange des prisonniers, secrétaire de Joseph Bonaparte au Congrès d'Amiens (1801), était en 1805 attaché au cabinet de l'Empereur en qualité de secrétaire-interprète. Sous la Restauration, chancelier du consulat de France à Londres, il sut y conquérir l'estime et l'amitié de Chateaubriand et de son successeur à l'ambassade, le prince de Polignac.

Alfred Nettement fut d'abord élevé par sa mère, M^lle^ de Granet, fille d'un député du Var à la Législative. Elle ne le mit pas en pension, et pendant dix ans, jusqu'à la chute de l'Empire, elle ne s'en sépara pas un seul jour. A ses leçons s'ajoutèrent, de 1808 à 1814, celles de M. Philippe Nettement, humaniste distingué.

Au mois d'octobre 1815, M. Nettement ayant dû aller prendre possession de son poste de chancelier du consulat à Londres et sa femme l'ayant suivi, leur fils entra à l'Institution Liautard, qui sera plus tard, grâce à Louis XVIII, le collège Stanislas. De cette pension il passa bientôt à l'Institution Nicolle, qui devint en 1821 le collège Sainte-Barbe, et, après 1830, le collège Rollin. Parmi ses condisciples se trouvaient Désiré Nisard, Armand de Melun, Noël de Wailly, Charles de Montalembert, Joseph Bonnier, Adolphe Lemoine, dit Lemoine-Montigny, qui sera auteur dramatique et directeur du théâtre du Gymnase. Au concours général de 1824, le premier prix de discours français fut remporté par Félix Arvers, le futur auteur du sonnet sans défaut :

Mon âme a son secret, ma vie a son mystère ;

le second par Alfred Nettement et le troisième (1er prix des Nouveaux) par Désiré Nisard. Déjà, au début de son année de rhétorique, Nettement avait fait imprimer un *Discours sur les avantages de la Légitimité*, où il affirmait ses convictions monarchiques en face des idées *libérales* de ses camarades, qui, pour la plupart, ne juraient que par Benjamin Constant et le général Foy. Si Alfred Nettement et ses amis essayaient de prendre leur revanche sur le terrain littéraire, s'ils opposaient à leurs adversaires les chefs-d'œuvre poétiques de Lamartine et de Victor Hugo, c'était un *tollé* général. L'immense majorité de leurs camarades proclamaient bien haut la supériorité de Casimir Delavigne sur Lamartine, des *Messéniennes* sur les *Méditations*. Quant aux *Odes* de ce petit freluquet de Hugo, il fallait être un disciple de Loyola, un affilié de Montrouge, pour oser les comparer aux *Chansons* de l'immortel Béranger.

Après les plus brillantes études, Alfred Nettement quitta Sainte-Barbe au mois d'août 1825 et commença son droit. Peu s'en fallut qu'il ne l'inaugurât, le jour des funérailles du général Foy (30 novembre 1825), par un duel avec un jeune

homme qu'il devait rencontrer plus tard dans la politique, Garnier-Pagès l'aîné, qui, malgré la pluie fine et glaciale qui tombait depuis le matin, voulait le forcer à se découvrir devant le cercueil de l'illustre orateur.

Afin de ne pas être à charge à ses parents, le jeune étudiant donnait quelques répétitions et faisait des traductions de l'anglais. Au mois de décembre 1828, il vit entrer dans sa mansarde un membre de l'Institut, M. Saint-Martin, le célèbre orientaliste, qui fondait à ce moment le journal l'*Universel*, et qui venait lui demander sa collaboration. Nettement fit campagne dans ce journal pour le ministère Polignac, et plusieurs de ses articles furent reproduits par le *Moniteur*. Il professait en même temps un cours de littérature française à la Société royale des Bonnes Lettres. On venait de tous les points de Paris entendre ce jeune homme, qui parlait de la littérature sous la Révolution avec des accents émus, avec une chaleur d'âme qui transportait son auditoire.

## II

L'*Universel* disparut avec le ministère Polignac ; mais, dès le lendemain des journées de Juillet, Alfred Nettement entrait à la *Quotidienne* et, malgré sa jeunesse, en devenait le rédacteur en chef. Pendant cinq ans, il fut sur la brèche, multipliant ses articles politiques, sans préjudice, chaque lundi, d'un grand article littéraire, qui paraissait sous le titre *Variétés*, et qu'il signait de l'initiale de son nom, la lettre *N*. Au mois de mars 1834, il réunira ces *Variétés* en deux volumes auxquels il donnera pour titre : *Histoire fantastique de la Révolution de Juillet en soixante-dix articles, ou Recueil de* VARIÉTÉS *insérées dans* LA QUOTIDIENNE.

Si active qu'elle fût, sa collaboration à la *Quotidienne* lui laissait, parait-il, quelques loisirs : car il collaborait en même temps à la *Gazette de France*, au *Rénovateur*, au *Nouveau Conservateur* ; il fondait et dirigeait un recueil dont le succès

fut très vif, l'ECHO DE LA JEUNE FRANCE, *revue catholique de la littérature, des sciences et des arts.*

A la fin de 1835, par suite des scrupules les plus honorables, avec un désintéressement dont il ne cessera, jusqu'à la fin de sa vie, de multiplier les exemples, il abandonna la brillante position qu'il avait à la *Quotidienne.* Il entra aussitôt à la *Gazette de France ;* mais il s'y renferma, au moins pour un temps, dans la littérature. Sous le titre d'*Etudes littéraires*, il y publia, le mercredi de chaque semaine, à partir du 27 janvier 1836, un article de critique, consacré quelquefois aux gloires du passé, et, plus souvent, comme il était naturel, aux renommées du présent. C'est ainsi qu'il étudia successivement Victor Hugo, Lamartine, Béranger, Casimir Delavigne, Eugène Scribe, Jules Janin, Mignet, Thiers, Guizot, Michelet, qu'il avait eu pour maître à Sainte-Barbe, Honoré de Balzac, que tout le monde alors, Sainte-Beuve en tête, attaquait avec violence et qu'il était seul à défendre.

Un article par semaine n'était pas pour absorber Alfred Nettement, et il trouvait alors le temps de faire des livres. En octobre 1836, il publia *les Ruines intellectuelles et morales*, et, au mois de février 1837, en trois volumes, les *Mémoires historiques de S. A. R. Madame la duchesse de Berry*. Ces trois volumes renferment le récit le plus intéressant et le plus complet que nous ayons sur les événements de 1832 en Vendée.

La politique cependant l'avait ressaisi. Sans renoncer à ses *Etudes littéraires* de la *Gazette*, il était devenu le principal rédacteur de *la Mode*, la plus agressive des feuilles de ce temps. L'ardeur de sa polémique et l'irritation qu'elle provoquait chez les hommes du pouvoir lui valurent d'être un instant poursuivi comme conspirateur, et cela précisément au moment où il venait de se marier, le 9 décembre 1837, avec M^lle^ Clotilde Babault, une de ses amies d'enfance.

Au mois d'août 1838, il accepta de faire à la *Gazette*, concurremment avec ses feuilletons littéraires, le feuilleton dra-

matique : double tâche dont il s'acquittera pendant dix ans jusqu'au 24 février 1848.

Ses livres, pendant ces dix années, marchent de pair avec ses articles, de 1838 à 1848. Alfred Nettement ne publia pas moins de quatorze ouvrages : *Histoire politique, anecdotique et littéraire du Journal des Débats* (1838, deux volumes in-8°) ; traduction des *Conférences* du Dr Wiseman *sur les doctrines et les pratiques les plus importantes de l'Eglise catholique*, précédées d'un *Essai sur les progrès et la situation du Catholicisme en Angleterre* (1839, deux volumes in-8°) ; *Point de vue providentiel de l'histoire de Henri de Bourbon* (1840) ; l'*Exposition royaliste* ; la *Vie de Suger* ; la *Vie de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI* (1842) ; l'*Appel aux Royalistes contre la division des opinions* (1843) ; *Dix jours à Londres pendant le voyage de Henri de France* (1843) ; *Etudes critiques sur le feuilleton-roman* (deux volumes in-8°, 1845-1846) ; *Histoire de quinze ans d'exil* (deux volumes in-8°, 1845) ; *la Presse parisienne, tableaux contemporains* (1845) ; *Etudes sur la Semaine Sainte à l'usage des gens du monde* (1847) ; *Etudes critiques sur les Girondins* (janvier 1848).

## III

Au lendemain de la révolution de Février, Alfred Nettement fonda l'*Opinion publique*, qui eut vite fait de prendre rang parmi les journaux les plus importants de l'époque, et dans laquelle, tant que dura la seconde République, il défendit avec autant d'ardeur que de talent la cause royaliste.

Au mois d'avril 1849, les électeurs du Morbihan l'avaient choisi pour un de leurs représentants à l'Assemblée législative, ce qui lui valut, le 2 décembre 1851, d'être enfermé à Mazas, puis à Vincennes. Il ne tarda pas à être rendu à la liberté, mais ce fut pour assister à la suppression de son journal. Heureusement, à cette heure-là même, un de ses amis, le marquis de Belleval fondait la *Revue contempo-*

*raine*, et Alfred Nettement en devenait le principal collaborateur. Il y publia les *Grands règnes de l'Histoire de France* et d'importantes études sur le *Cromwell* de M. Guizot, le *Consultat et l'Empire* de M. Thiers, les *Cent jours* de M. Villemain, l'*Essai sur le tiers-état*, de M. Augustin Thierry. Il donna également à la *Revue* sous le pseudonyme de *Nathaniel*, un roman intitulé : *Deux Mésalliances*

Lorsqu'au mois d'août 1855, le marquis de Belleval abandonna *la Revue contemporaine* et que la nouvelle direction parut vouloir se rapprocher du gouvernement issu du coup d'Etat, Alfred Nettement cessa aussitôt sa collaboration. De cette époque, du reste, datent deux de ses principaux ouvrages : l'*Histoire de la littérature française sous la Restauration* (1853), et l'*Histoire de la littérature Française sous le Gouvernement de Juillet* (1855). Ces quatre volumes furent suivis, en 1856, de l'*Histoire de la Conquête d'Alger*, et, en 1858, des *Souvenirs de la Restauration*.

L'Histoire, d'habitude, ne fait pas vivre son homme. Il se trouva par bonheur que le bon éditeur Jacques Lecoffre, intime ami d'Alfred Nettement, fonda, en 1859, une petite revue pour la jeunesse, la *Semaine des Familles*. Le vaillant écrivain accepta d'en être le directeur et le rédacteur en chef. Jusqu'à sa mort, il ne cessera de donner chaque semaine à ce modeste *Magasin* trois et quatre articles, tant sous son nom que sous les pseudonymes de *Nathaniel*, de *Félix-Henri* et de *René*. Ce fut là, avec son *Histoire de la Restauration*, la grande œuvre des onze dernières années de sa vie. Il voyait dans cette Revue, qui s'adressait aux jeunes gens et aux jeunes filles, un instrument puissant pour le bien. Il ne néglige donc rien pour intéresser ses abonnés, pour les amuser même ; mais il s'efforce surtout de faire œuvre moralisatrice, de mettre ses jeunes lecteurs en garde contre l'erreur et le mensonge, de leur inspirer le goût du beau et celui du bien, de leur faire aimer ces deux grandes choses que, dans sa vie comme dans ses écrits, il n'a jamais séparées : la Religion et la Patrie.

Quelques-uns de ses meilleurs amis ont souvent regretté qu'Alfred Nettement, à l'époque même où il composait son *Histoire de la Restauration*, ait donné une si grande part de sa vie à la direction et à la rédaction d'un petit journal à images. A se faire ainsi, comme feu Berquin, *l'ami des enfants*, ne perdait-il pas son temps et sa peine ? Etait-il sage, de sa part, de sacrifier à ce dur métier, à cette tâche ingrate, des heures qu'il aurait pu, qu'il aurait dû réserver toutes à des œuvres plus dignes de son talent, et qui eussent achevé de consacrer son nom ?

Il est bien vrai qu'en travaillant assidûment, comme il l'a fait pendant tant d'années à la *Semaine des Familles*, Alfred Nettement n'a pas servi les intérêts de sa renommée. Il a fait mieux, puisqu'il a servi d'autres et de plus grands intérêts, puisqu'il a été, sous une forme aimable et souriante, modeste sans doute, mais à coup sûr efficace, l'apôtre de la jeunesse.

Trois volumes sont d'ailleurs sortis de sa collaboration à la *Semaine des Familles* : la *Seconde éducation des filles*, *Quiberon* et les *Causeries sur l'histoire de France*.

La *Semaine* n'était pas seule à le distraire de son *Histoire de la Restauration*. Depuis le 1er mars 1855, il donnait tous les quinze jours, au journal l'*Union*, une *Variété* historique ou littéraire. Depuis le 1er janvier 1857, il envoyait, deux ou trois fois par semaine, une correspondance au *Journal de Bruxelles*, la plus importante des feuilles catholiques et monarchiques de la Belgique. Il avait peine, en effet, à se consoler de ne plus pouvoir écrire des articles politiques dans les journaux de Paris ; et c'est pourquoi il en écrivait dans un journal étranger. « La politique *est ce qu'on ne dit pas.* » Le mot est joli ; il est, je crois, de Joseph Fiévée. Les lettres d'Alfred Nettement disaient précisément... à Bruxelles ce qu'on ne disait pas, ou du moins ce qu'on n'imprimait pas à Paris. Les anecdotes piquantes, les bruits de la cour et de la ville, les nouvelles de la littérature et des arts y avaient leur place à côté d'informations politiques presque toujours

exactes, et souvent de prévisions d'une singulière justesse. Si ces lettres étaient réunies en volumes, nous aurions là, sur le second Empire, de véritables *Mémoires*, d'autant plus précieux qu'au lieu d'avoir été composés après coup, à longue distance des faits qu'ils racontent, ils ont été écrits au jour le jour, sous la dictée même des événements.

Un moment vint du reste où Alfred Nettement ne put se tenir de faire de la politique en France. Les articles politiques lui étaient interdits ; il publia des brochures. C'était le temps où la question romaine soulevait les plus ardentes polémiques. Son *Appel au bon sens, au droit et à l'histoire, en réponse à la brochure « le Pape et le Congrès »*, parut dès le 5 janvier 1860, dix jours après la brochure impériale. Son écrit : *Notre-Saint-Père le Pape, les scribes, les orateurs et les politiques*, publié le 5 avril 1861, est un exposé complet de la question romaine. C'est une œuvre de polémique, sans doute ; mais c'est plus qu'un ouvrage de circonstance : car il se trouve que l'auteur, s'il écrit au milieu des événements et à l'heure où ils se produisent, en parle déjà comme en parlera l'histoire.

C'est au milieu de ces ardentes polémiques, au milieu de sa triple collaboration à la *Semaine des Familles*, à l'*Union* et au *Journal de Bruxelles*, qu'Alfred Nettement a trouvé le temps de composer et de publier, de 1860 à 1869, les huit volumes de son *Histoire de la Restauration*.

Ces huit volumes ont été écrits entièrement sur pièces. L'auteur a eu en main les Mémoires, alors inédits, du baron de Vitrolles, du général d'Andigné, du baron d'Haussez, du comte de Puymaigre et du prince d'Eckmülh. Les correspondances et les papiers politiques des principaux hommes d'Etat de la période qu'il avait à raconter ont été mis à sa disposition, non seulement ceux de M. de Villèle, les plus considérables et les plus importants de tous, ceux du prince de Polignac et du duc Mathieu de Montmorency, mais beaucoup d'autres : les papiers et les correspondances du duc de Blacas ; la correspondance du comte de Marcellus sur le Concordat de

1817 ; les papiers de M. d'Haussez, qui embrassent toute la Restauration ; des notes communiquées par M. le duc des Cars ; la correspondance du comte de la Ferronnays, les papiers de M. de Guernon-Ranville, etc., etc. Et comme si ce n'était pas assez de tant et de si précieux documents, l'historien a mis de plus à profit ses entretiens avec des hommes considérables, témoins et quelquefois acteurs des événements, tels que M. Berryer et M. Laurentie.

Réunir des documents copieux, intéressants, neufs, authentiques, c'est la première tâche de l'historien. La seconde n'est pas moins importante. Ces documents, en effet, il faut que le talent les coordonne, que l'art les caresse de son rayon et les anime de son souffle. Or, rien n'est plus frappant, dans le livre d'Alfred Nettement, que l'art de la composition, la savante ordonnance de l'œuvre, l'harmonie et la proportion de ses diverses parties.

## IV

La vie d'Alfred Nettement, cette vie si pleine d'œuvres, mêlée à tant d'événements, a été racontée par M. Edmond Biré avec toutes sortes de détails, avec une abondance de documents qui font de son livre, non plus une simple biographie individuelle, mais un large et copieux chapitre d'histoire politique et d'histoire littéraire.

D'histoire politique d'abord. Analyses avec soin, résumés avec clarté, les ouvrages historiques d'Alfred Nettement, depuis ses *Etudes critiques sur les Girondins* et la *Vie de Marie-Thérèse de France,* jusqu'à son *Histoire de la Restauration* et son *Histoire de Quinze ans d'exil*, font passer successivement sous les yeux du lecteur les diverses périodes de notre histoire, de 1789 à 1848. Les chapitres sur l'*Opinion publique* nous transportent sous la seconde République de 1848 à 1852. Les derniers chapitres de l'ouvrage font revivre quelques épisodes du second Empire. De nombreuses lettres inédites

ajoutent à l'intérêt du récit. M. Edmond Biré, qui aime les textes précis et authentiques, cite ces lettres, non par extraits, mais toujours *in extenso*. Il y en a de la duchesse de Berry (ce sont les plus nombreuses), du comte et de la comtesse de Chambord, de la duchesse de Parme, de Berryer, de Montalembert, de Guizot, des ducs d'Aumale et de Nemours, etc. etc.

Le chapitre d'histoire littéraire n'est pas moins curieux. Presque tous les écrivains qui ont marqué de 1830 à 1848, les poètes et les romanciers, les historiens et les philosophes et avec eux les auteurs dramatiques, les acteurs eux-mêmes et les artistes, figurent dans ces pages, où revit vraiment toute une moitié du XIXe siècle. Ici encore abondent les lettres inédites, et cette fois il y en a de Chateaubriand, de Victor Hugo, de Michelet, de Balzac, de Saint-Marc Girardin, d'Augustin Thierry, d'Eugène Sue, de Falloux, de Paul Féval, etc.

Alfred Nettement est mort le 14 novembre 1869. Il avait à peine 64 ans. Il n'avait pas varié une minute durant sa vie. Dans un temps de révolution, c'est un bel exemple que celui de la fidélité ; mais Alfred Nettement n'a pas donné que celui-là. Il a été pendant toute sa vie l'homme du travail, du dévouement et de la générosité, l'homme du devoir. Il a publié quarante volumes, il a écrit des articles et des feuilletons sans nombre et, dans ces milliers de pages, il n'en est pas une seule qui ne soit noble, élévée, généreuse, pas une qui ne respire l'amour du bien et le culte du vrai, pas une qu'il n'eût pu mettre sous les yeux de sa fille. Au-dessus du talent, il y a l'âme, et l'âme chez Alfred Nettement était exquise, si modeste avec ses admirables dons, si droite au milieu des déviations et des défaillances de ce siècle, si pure à travers les corruptions contemporaines.

M. Edmond Biré, en terminant son étude biographique, historique et critique, nous montre les princes des Troyens, les plus sages d'entre les vieillards, assis sur les murs de la villeau dessus des portes Scées, et ne pouvant se défendre

de louer Hélène, au moment où elle passe devant eux, couverte de voiles blancs. « Et ils étaient pareils à des cigales qui, dans les bois, posées sur un arbre, exhalent leur voix *de lis*[1]. » « Heureux serais-je, ajoute-t-il, si dans ce livre consacré au noble écrivain royaliste, le lecteur avait retrouvé çà et là, ne fût-ce que dans une seule page, un écho de cette voix dont parle le divin Homère et qui rappelle la *blancheur du lis!* »

M. Edmond Biré peut être heureux : cette voix retentit, non pas « dans une seule page », mais dans tout le cours d'un livre, où la fidélité aux nobles convictions de toute une vie, fidélité si rare de nos jours, rehausse le talent de l'historien et met le biographe en parfaite harmonie de sentiments avec celui qui méritait si bien ses hommages.

L'abbé Théodore Delmont,

*Professeur de littérature française à l'Université catholique de Lyon.*

[1] *Iliades*, III, 151-152.

# CORRESPONDANCE

## A PROPOS DU COSTUME MARAICHIN

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je viens de lire dans votre excellente revue les notes de M. de la Chanonie sur le costume des Maraichins de Saint-Jean de Monts et autres lieux.

Permettez-moi d'y ajouter quelques légers détails qui mettront encore plus en relief le pittoresque de ce mode d'habillement usité chez ce petit peuple déjà si à part des contrées voisines par ses mœurs et son langage.

Je laisse à de plus érudits le soin de nous apprendre d'où venait cette colonie quand elle s'est fixée sur nos rivages poitevins. Peut-être s'était-elle détachée, comme la race sablaise, des côtes espagnoles : certaines expressions de langage, la prononciation toute spéciale de quelques consonnes, le *J* par exemple, ne seraient pas défavorables à cette opinion : d'autre part, la ressemblance du costume breton avec celui des Maraichins semblerait indiquer une commune origine pour ces deux peuplades.

Le costume maraichin se composait de la capote pour l'hiver, du surtout ou camisole et du petit gilet appelé chemiset; venait ensuite la ceinture, la culotte à brayette et à molets c'est-à-dire boutonnant au-dessous du genou.

La capote en laine gris-fer ressemblait par sa coupe et ses dimensions à la douillette ecclésiastique ; un capot ou capuchon s'y rattachait par derrière et j'ai ouï dire maintes fois à un vénérable vieillard qu'il avait connu dans sa jeunesse plusieurs anciens du peuple qui se couvraient de ce capot pendant les offices de l'église tout comme les moines de nos couvents.

Le surtout était à basques, presque sans col, très ample, très long

et très ouvert avec les deux poches à volets ; il fut remplacé plus tard par le camisolet appelé veste par les *riverons*. Le petit gilet dit chemiset était d'étoffe plus fine ; celui des grandes fêtes était de couleur blanche avec les deux palettes carrées, renversées et bordées de velours noir.

La culotte à brayette fut remplacée plus tard par la culotte à grand pont qui descendait jusqu'aux chevilles avec une godelure ou godeli de deux ou trois doigts de large, un peu plus haut.

La ceinture entre le chemiset et le pantalon était ordinairement large comme la main et de couleur rouge avec rubans verts sauf en temps de deuil où elle était noire avec petites rayures blanches. Le chapeau en feutre noir fut d'abord à trois brocs comme au temps de Louis XVI mais dès la grande guerre le chapeau plat à larges bords dit chapeau rabalet était en usage ; souvent le fond était orné d'un large velours, retenu par une boucle en plomb en forme de cœur.

L'ancien Maraîchin d'avant la grande guerre portait la chevelure (les péaois) à marteau ; il l'a faisait poudrer au jour de sa première communion et de ses noces par quelque bonne vieille réputée habile dans cet art, moyennant la modique somme d'un sou, mais il eut beau se moquer des jeunes farauds qui se mirent à porter les cheveux plus courts « à la « tutute » (pour Titus) il y a belle leurette que la mode des longues chevelures s'en est allée rejoindre « les usages bretons ».

J. P.

# A TRAVERS LES LIVRES

SAINT HILAIRE, par le R. P. Largent, de l'Oratoire, Professeur à la Faculté de théologie de Paris. 1 vol. in-12 de la Collection « les Saints ». Prix : 2 fr. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Le P. Largent, de l'Oratoire, qui avait donné à la collection des « Saints » un excellent saint Jérôme, lui apporte aujourd'hui la vie d'un autre Père de l'Église, du grand saint de l'Aquitaine, de l'illustre évêque de Poitiers, saint Hilaire. Cette fois encore à l'intérêt d'une vie tourmentée et militante s'unit l'intérêt plus grave qui s'attache à l'histoire du dogme catholique. Toute la partie de ce dogme que saint Hilaire a défendue au milieu des persécutions et qu'il a fait définitivement triompher, est exposée ici avec une sûreté facile, on peut même dire élégante et brillante. Des tableaux d'intérieur, des extraits de la correspondance d'Hilaire avec sa fille (car le saint était marié et père de famille quand le peuple l'avait contraint d'accepter l'épiscopat) jettent une note douce dans ce tableau de violents combats et dans la savante réfutation des hérésies.

SAINT BONIFACE, par M. G. Kurth, Professeur à l'Université de Liège. 1 vol. in-12 de la Collection « les Saints ». Prix : 2 francs. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Anglo-saxon d'origine et civilisateur de la Germanie, créateur de l'Église d'Allemagne et réformateur de l'Église des Gaules, saint Boniface est bien, comme le dit son historien d'aujourd'hui, l'un des plus grands saints de l'Église et l'un des plus grands hommes de l'histoire. Jamais cependant, malgré des dissertations nombreuses,

aucun écrivain n'avait su donner au public un tableau d'ensemble de cette mémorable existence. M. Kurth qui, dans son université de Liège, sait allier à la science méticuleuse de l'Allemagne l'accent vivant, ému et clair de nos plus exquis littérateurs français, vient de combler heureusement cette lacune. Après avoir réuni et classé tous ses documents, il a tenu à écrire son livre près du tombeau même de l'apôtre, dans cette ville de Fulda, où les catholiques de l'Allemagne du Nord ont si souvent préparé les étonnants succès de leur politique. Aussi de ce séjour dans la vieille ville si religieuse et au milieu de paysages demeurés intacts depuis des siècles, M. Kurth nous a-t-il rapporté un livre complet, mais d'une lecture aussi agréable qu'instructive, où la foi la plus militante s'unit à la mélancolie des souvenirs.

ZZZ.

STATUE DE MINERVE

Trouvée récemment à Poitiers

*(Cliché de la Maison Hachette)*

# CHRONIQUE

Notes d'archéologie. — Le 20 janvier de cette année 1902, dit notre excellent ami Gustave Boucher, dans la *Revue de l'Ouest*, la pioche heureuse d'un jardinier travaillant à Poitiers dans la cour d'un immeuble scolaire où s'élevait récemment encore l'hôtel des Lusignan et que hante le souvenir de notre tutélaire fée Mélusine; dans ce terrain légendaire, la pioche heureuse d'un jardinier frappait un bloc de marbre du grain le plus fin et d'une rare transparence.

Un déblaiement immédiat, des fouilles actives délivrèrent bientôt la masse marmoréenne, firent retrouver des fragments prochainement enfouis et devant les Poitevins curieusement accourus, *Minerve*, la déesse protectrice de la cité, aux temps païens et reculés où Notre-Dame n'en était pas la Reine, *Minerve*, l'antique Sophia, noble personnification de la Sagesse et du Savoir, chaste gardienne des vertus familiales, inspiratrice de prudence et d'énergie, *Minerve*, tirée d'un sommeil de plusieurs siècles, apparut dans le hiératisme oriental de son galbe rigide, dans la sérénité altière de son visage anachroniquement rajeuni par la main pieuse d'un artiste de l'Occident romain.

Grâce à l'obligeante communication de la Maison Hachette, nous pouvons placer sous les yeux de nos lecteurs l'image fidèle de cette insigne découverte, dont nos amis du Haut-Poitou s'en orgueillissent à juste titre.

— Un ouvrier en démolissant une vieille muraille, à Thiré, près de Saint-Hermine (Vendée), vient de découvrir tout un lot de monnaies anciennes d'argent et de billon, du poids total de deux kilos.

Cette découverte — sans grand intérêt — se compose de pièces d'Henri II, de Charles IX, d'Henri III, d'Henri IV et d'une certaine quantité de monnaies espagnoles.

A y signaler également deux testons de François Ier, assez mal conservés, comme du reste, la plus grande partie des pièces trouvées.

Seuls quelques écus d'argent d'Henri IV sont en bon état et nous renseignent sur l'époque de cette cachette.

— Ces jours derniers, à l'Herbergement, en défonçant un terrain nouvellement acquis par M. Coumailleau, des ouvriers ont mis à jour un éperon complètement rouillé et d'une forme particulière. Déjà, M. Coumailleau avait trouvé plusieurs fers de mules avec des clous énormes, une pièce de monnaie en or, dans une vigne avoisinante, située près de la Souvetrière.

Il est probable que ces objets ont été abandonnés là en 1794. Le 12 janvier de cette année, Charette et 1,300 Vendéens, que poursuivait la colonne républicaine de Joba, occupant les Brouzils, gagnèrent le Mortais, où M. Coumailleau vient de faire sa trouvaille.

— La collection archéologique de notre ami M. Raoul de Rochebrune vient de s'enrichir d'une merveilleuse épée trouvée par un pêcheur dans la Loire en face le château de Nantes. Cette épée, dont dont la poignée est remarquablement ciselée, porte huit fois en relief l'inscription suivante CVCRPX, date de la fin du XV^e siècle ou du commencement du XVI^e. Il en sera plus longuement reparlé dans un prochain numéro de la Revue.

— Ainsi qu'en témoigne la circulaire encartée dans ce numéro, les 30 juin et 1^re juillet prochains, aura lieu à Pouzauges, par le ministère de M^e Gibaud, notaire, la vente des objets anciens qui faisaient partie de la collection de M. Fortuné Parenteau, décédé conservateur du musée archéologique de Nantes en 1882.

Monument Villebois-Mareuil — Le maire de Montaigu vient de nommer, en vue de l'organisation des fêtes auxquelles doit donner lieu l'inauguration du monument, une commission préparatoire de dix membres, composée des présidents de toutes les Sociétés de Montaigu, Société de secours mutuels, de pompiers, vélocipédique, de la musique, colombophile, anciens combattants de 1870, de MM. Billard, conseiller municipal, Denys, conducteur des ponts et chaussées, et Praud, agent-voyer cantonal.

Cette commision, qui sera présidée par l'adjoint au maire, pourra communiquer avec le président du Comité du monument. M. Le Cler, président du Conseil général de la Vendée. Il lui sera adjoint à temps voulu un nombre de commissaires suffisant pour préparer l'exécution de ses décisions.

Un membre de la famille du colonel, ainsi que le maire de Montaigu, pourront assister aux séances de la commission avec voix consultative.

Consécration d'églises. — La nouvelle église de la Boissière-des-Landes a été consacrée le 30 avril dernier. Cet édifice, dû au talent architectural bien connu de notre ami M. Libaudière, est d'un style roman ou de transition, du plus gracieux effet, dit la *Semaine Catholique* de Luçon du 17 mai 1902.

La bénédiction de la nouvelle église avait été donnée le jour de l'Assomption dernière, par M. le chanoine Gautier.

Choses d'Art. — Comme suite à l'intéressante *Critique d'Art* de notre ami *Fontenac*, nous devons ajouter aux noms d'artistes Vendéens du Salon dernier par lui cité :

Celui de M. Guignebault, gendre de notre compatriote et ami, M. Henri Boutet, qui a exposé, à la gravure, neuf gravures (eaux-fortes) : *Les encriers, Cartes de visite de MM. l'abbé Bordron, J. Claretie, Remy de Simony, Ch. Saunier, Ch. Chincholle, Lefort, Georges Montorgueil, Roger Marx, Guillemet ;*

A l'art décoratif, un *éventail ; gravure colorée* (aquarelle).

Les sujets, tirés de la Vendée, sont rares également. Outre le *portrait du colonel de Villebois-Mareuil*, de M. Guéniot, et les *cartes de visite* de M. Guignebault, nous trouvons seulement :

A la peinture, *Noirmoutier*, de M. Cabié : *Les Chouans* : — *Les Vivants défendent les Morts*, de M. Clairin.

Aux dessins, aquarelles, pastels, etc., *Profil de Vendéen, pastel*, de Mme Richard-Troncy.

A la sculpture, le *Monument de Villebois-Mareuil ; groupe plâtre*, de M. Verlet.

Nous apprenons avec plaisir que MM. Guéniot et Guignebault ont obtenu une mention honorable et nous adressons aux distingués artistes nos plus cordiales félicitations.

— Notre ami, l'excellent graveur Fabien Alasonnière, a de même exposé aux *Artistes français* le portrait de M. O. de Rochebrune, dont la *Revue* a eu la primeur mais qu'il a tiré cette fois en sanguine, et douze eaux-fortes d'après Albert Durer et Martin Schœn.

Nos compatriotes. — Notre jeune concitoyen, M. Charles Auvinet, pensionnaire du département à l'école des Beaux-Arts, au titre d'élève libre, vient, à la suite d'un concours de classe (section de peinture), d'être admis définitivement à suivre les cours de cette école.

Charles Auvinet est de l'atelier de Bonnat.

— Le 22 avril a eu lieu, à Vouillé-les-Marais, la bénédiction de l'église. M. Marcel Barrault, artiste peintre à la Roche, avait été chargé de la décoration murale. Son œuvre, qui contribue à l'embellissement de l'édifice, a été très remarquée.

— M. le vicomte Romée de Villeneuve a brillamment soutenu en mai dernier devant la Faculté de droit de Poitiers sa thèse de doctorat.

Nos sincères félicitations.

Chez les Vendéens de Paris. — A la réunion du 16 avril 1902, M. Chevallereau a annoncé que le bureau avait l'intention d'organiser un dîner de la Moujette après les élections législatives et de l'offrir aux élus du département ; il pense que ce diner pourrait avoir lieu dans la première quinzaine de juin. Cette proposition a été adoptée.

Courrier Musical. — La soirée littéraire et musicale, organisée le 16 avril par le bureau de l'*Union fraternelle des Vendéens* chez notre compatriote Tirebois, a été couronné d'un plein succès.

Mlle Laure Vacherie de Laporte y a fait une conférence particulièrement applaudie sur l'*Histoire de la chanson française et Vendéenne*, au cours de laquelle elle a vanté tour à tour les mérites de nos chansonniers anciens et modernes, depuis le fontenaisien Rapin, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, jusqu'aux auteurs des toutes récentes *Chansons de Vendée* de MM. Emile Robin et Blampain de Saint-Mars.

— L'illustre barde Botrel, accompagné de sa toute gracieuse femme, a donné le 13 mai à la Roche-sur-Yon, dans la salle des fêtes du Pensionnat de Mirville, un très brillant concert, qui a été pour le charmant couple breton l'occasion d'un nouveau triomphe.

Notre éminent compatriote, M. l'abbé Valade, avait composé à cette occasion une exquise poésie, dont nous ne voulons pas priver nos lecteurs :

SALUT A BOTREL

Il m'est doux de te dire, au nom de la Vendée,
Barde toujours aimé : Merci de revenir !
L'espoir de te revoir a charmé cette année ;
Tu laisses en passant un si cher souvenir !

De la lutte d'hier que ta voix nous repose !
Berce-nous des refrains de ta rêveuse Arvor :
Dans nos cœurs fatigués que ton souffle dépose
Les parfums de la lande et de tes genêts d'or !

Heureuse à ta chanson notre âme s'abandonne !
Frappe-la de ta voix, archet mélodieux ;
Avec toi qu'elle vibre et palpite et frissonne
Aux plaintes de la terre, à la brise des cieux !

Chante et parle, ô Botrel ! Laisse éclater ton âme !
De nos héros vivants, de nos glorieux morts
Redis-nous les exploits et jette-nous la flamme ;
Apprends-nous à lutter sans peur et sans remords !

Montre-nous Dieu toujours fidèle à douce France !
Fixe un rayon du ciel aux plis de son drapeau
Enracine chez nous cette fière espérance :
Pour les peuples chrétiens, il n'est pas de tombeau !

Dieu nous garde longtemps ta gloire, ô cher poète !
Et reviens-nous encore aux jours de l'avenir,
La Vendée au Breton, de nouveau fera fête
Et les cœurs passeront aux mains pour t'applaudir !

Lettres inédites de Catherine de Médicis. — Notre savant collègue, M. Baguenault de Puchesse, se propose de publier prochainement toute une liasse de lettres inédites de Catherine de Médicis. Plusieurs concernent le Bas-Poitou, et paraîtront ici-même avec l'agrément de leur aimable éditeur.

Nos collaborateurs. — Nous commençons, avec ce numéro, la publication d'une très intéressante étude de M. le docteur Atgier, ancien médecin-major du 137e, actuellement à Saint-Denis, sur *L'abbaye de Ré*, dont l'histoire est intimement liée à celle du Bas-Poitou.

# CARNET MONDAIN

Toute l'élite de la Touraine et les nombreux officiers de la garnison de Tours assistaient, le 23 avril dernier, en l'église métropolitaine, à Tours, au mariage du vicomte de *Partouneaux*, capitaine au 14e chasseurs, avec Mlle Germaine *d'Elbée*, fille du lieutenant-colonel marquis d'Elbée et de la marquise d'Elbée, et petite-fille de M. Hoskier, consul général de Danemark.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par l'archevêque de Tours, qui a rappelé, dans une fort belle allocution, les services militaires et les nobles traditions des deux familles. L'archevêque a transmis ensuite aux jeunes mariés la bénédiction spéciale que le Saint-Père avait daigné leur accorder.

Les témoins de la mariée étaient : le général baron de Charette et le comte d'Elbée, son cousin ; ceux du marié : le général Tanchot, commandant le 19e corps d'armée, et le vicomte de Partouneaux, son oncle.

La quête a été faite par M. Jean d'Elbée avec Mlle Roland-Gosselin, M. de Lesparda avec Mlle Cormier etr M. Christian d'Elbée avec Mlle Elisabeth d'Elbée.

Après la cérémonie, le défilé de la nombreuse et très brillante assistance à la sacristie a duré plus d'une heure.

Ce que l'on doit souligner, c'est le caractère particulier de cette cérémonie qui a pris l'importance d'une véritable manifestation contre d'odieuses attaques ; c'est la présence intentionnelle du général de Charette. Arrivé de Rome la veille, il a tenu à apporter lui-même aux jeunes mariés la bénédiction spéciale qu'il avait demandée pour eux au Saint-Père, et à rendre en même temps un public hommage à la famille d'Elbée, qui compte en Touraine aussi bien qu'en Poitou d'universelles sympathies.

Nous nous associons de grand cœur à la joie de notre excellent ami M. le marquis d'Elbée, et offrons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

— Nous apprenons également les mariages :

De Mlle Marie-Berthe FILLUZEAU, fille du sympathique notaire de Saint-Pierre-du-Chemin, avec M. Emile ROUAULT, de Bressuire ;

De M. Joseph CHENUAU, avocat à la Cour d'appel de Paris, avec Mlle Jeanne ALLARD, fille du général-gouverneur de Lille ;

De M. le docteur Raoul GUILLEMET, fils de M. G. Guillemet, ancien député de la Vendée, avec Mlle CHEVALLEREAU, fille du très distingué docteur Chevallereau, médecin des Quinze-vingt.

De M. Eugène Robuchon, fils du sympathique photographe-éditeur des *Paysages et Monuments du Poitou*, avec Mlle Hortensia Guamiri.

A tous, nous offrons nos compliments et nos vœux bien sincères.

# NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de notre excellent collaborateur et ami, M. Ludovic JOFFRION, décédé à Niort le 15 avril dans sa 57e année.

Nous prenons une vive part à la douleur des siens.

M. l'abbé Armand PÉNISSON, ancien curé de la Boissière des Landes, et qui s'était retiré à Sainte-Croix de Vie, décédé le 28 avril 1902.

M. Hippolyte CAURIT, décédé à Luçon, le 4 mai 1902, dans sa 70e année.

Nos plus sincères condoléances à sa famille et notamment à son frère M. Charles CAURIT, ancien imprimeur, à Fontenay.

M. DE SUYROT, conseiller d'arrondissement de la Vendée, décédé à Nantes, le 11 mai 1902, dans sa 83e année.

Nos plus vives condoléances aux siens.

Mme PICHARD du PAGE née BAILLY du PONT, décédée à Fontenay-le-Comte, le 24 mai à l'âge de 81 ans.

D'une foi vive et profonde, d'une bonté et d'une bienveillance parfaites, d'une affabilité exquise pour tous, d'une charité sans limite et sans égale, elle avait ainsi créé autour d'elle une atmosphère de sympathie qui n'a jamais cessé de s'accroître.

Elle emporte, en même temps que le souvenir ému de tous, la reconnaissance de ceux très nombreux qu'elle avait aidés de toutes ses forces.

Nos plus vives sympathies aux familles Pichard du Page, Bailly du Pont, de Villeneuve, de la Voûte, etc., que cette mort met en deuil.

M. le docteur CHARTIER, ancien médecin en chef des hôpitaux de Nantes, ancien professeur à l'Ecole de médecine de Nantes, décédé dans sa propriété de Challans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'église de cette localité, le 26 mai dernier.

M. René CAILLAUD, décédé le 26 mai, dans sa 92e année, au presbytère de Dampierre. M. Caillaud était un neveu du vaillant chef Vendéen de ce nom.

M. de THÉLIN, directeur du dépôt d'étalons de la Roche-sur-Yon, décédé le 27 mai 1902.

M. Augustin CORDIER, ancien professeur de philosophie au Lycée de la Roche-sur-Yon, directeur du *Nouvelliste de Bordeaux*, dont il avait su faire un des plus importants organes du parti royaliste en Province, décédé fin mai, à Cadillac-sur-Garonne.

M. Jules GIRAUD, ancien notaire à Benet (Vendée), retiré depuis peu au château du Mureau, et enlevé bien prématurément à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Au cimetière, M. Texier a retracé en quelques mots émus la vie de M. Giraud et lui a adressé au nom de tous ses parents et de tous ses amis un dernier adieu.

Le matin, la cérémonie funèbre avait été célébrée à Benet au milieu de toute la population attristée ; M. Giraud ne comptait que des amis dans cette localité, où son père et lui avaient exercé dignement pendant 60 ans les délicates fonctions de notaire.

# BIBLIOGRAPHIE

M. l'abbé Deniau, l'aimable et érudit curé de Saint-Macaire-en Mauges, nous annonce l'apparition prochaine par livraisons hebdomadaires, à 15 centimes l'une, de sa nouvelle édition de l'*Histoire de la Vendée*, dont nous avons eu la bonne fortune de publier en primeur quelques-uns des plus poignants chapitres.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs cet ouvrage, qui rédigé d'après des documents nouveaux et inédits, sous la direction du R. P. dom Chamard, prieur de l'abbaye de Ligugé, ne formera pas moins de six volumes in-8° avec cartes et gravures.

(S'adresser soit à M. l'abbé Deniau, à Saint-Macaire, soit à M. Siraudeau, éditeur, à Angers).

— L'inlassable et érudit glaneur qu'est M. l'abbé F. Charpentier vient de faire paraître chez Desclée (41, rue de Metz, à Lille, au prix de 2 fr.) un joli volume de nouvelles Soirées Vendéennes (portraits, récits et légendes) sous le titre tout à la fois si sobre et si plein de promesses : *En Vendée*. D'une plume alerte, l'aimable et savant historien nous conduit de Luçon à la Gaubretière, en passant par la Grotte du P. de Montfort, et nous conte en chemin d'une façon charmante maints épisodes de la Grande guerre, et maintes légendes curieuses qui feront la joie des petits et des grands.

— L'*Avenir-Indicateur* a commencé dans son numéro du 25 mai 1902, sous le titre de *Ames de Vendéennes au XVIII^e siècle*, la publication d'une Etude sur la part et l'ingérence de la femme dans les guerres de Vendée, par M^me Claire Normand (Renée Monbrun).

Cette étude comprendra le portrait de quelques-unes des héroïnes de cette tragique époque : Mesdames de Grimoüard, de Bulkeley, Mesdemoiselles de Lézardière, Mesdames de La Rochefoucauld et Clergeau.

Nous demandons à notre confrère la permission d'ajouter que les portraits de *Mesdames de Grimoüard*, *de la Rochefoucauld* et de *Bulkeley* ont déjà été publiés dans la *Revue du Bas-Poitou*, — les deux premiers sous la signature de M^me Renée Monbrun, notre

regrettée collaboratrice, et le troisième sous celle de notre excellent ami, M. Louis de la Chanonie.

— M. l'abbé Jaud, dans l'*Echo dé Saint-Filibert* de mai 1902 publie un intéressant article sur les *Ecoles à Noirmoutier dans le passé.* Nous y relevons l'existence à Noirmoutier d'un régent nommé *Guijoulier* en 1738 ; d'un autre *Louis-Pierre Martigné*, clerc tonsuré, en 1764, de *Jacques Coumailleau*, chantre et régent, décédé en 1784, et d'un sieur *Gervais de la Fosse*, maître écrivain en 1771.

— A signaler dans la *Quinzaine* du 16 avril 1902, un remarquable article de M. V. de Marolles sur la *Ligue contre le duel*, dans lequel l'auteur rend un juste et éloquent hommage à l'attitude de M. le marquis d'Elbée, dans son différend avec le marquis de Chauvelin.

— De notre collaborateur, M. Edmond Bocquier, dans le *Patriote de la Vendée* du 18 mai 1902 : *Pages d'histoire. — Un représentant du peuple à Fontenay pendant la Révolution.*

Du même : *Les courants marins des côtes de la Vendée et de la Loire-Inférieure* (Nantes, in-12 de 13 p. Imprimerie du commerce, 1902 (ext. du *Petit Phare*).

— Notre ami H. de la Maldemée reprend dans le *Vendéen* la publication de ses intéressants *Paysages et Souvenirs Vendéens.*

Le n° du 25 mai contient de lui un article consacré aux *Moustiers-les-Mauxfaits.*

— De M. l'abbé F. Uzureau, dans l'*Anjou Historique*, n° de mai 1902 : *Victimes vendéennes pendant la Terreur : Familles de la Sorinière, du Tréhant, de Chabot.*

— A lire dans la *Revue des Cours et Conférences* (17 avril 1902) : *La Vendée*, par M. G. Desdevises du Dézert.

— Dans la *Revue des Traditions populaires* (n° de mars-avril 1902): *Les Météores au Bocage vendéen*, de notre sympathique collaborateur Jehan de la Chesnaye.

— M. l'abbé de Martin-Donos vient de publier chez Haton, à Paris, un *Petit mois de Marie à l'usage des enfants*, composé de Méditations simples et d'intéressantes histoires.

— De notre compatriote, M. Jaffre du Pontcray, dans le *Gaulois illustré* du 25 mai, un très intéressant article sur les *Fêtes de Rochambeau.*

— A lire dans le n° du 15 mai 1902 de la *Revue Angevine*, un très

curieux article, non signé, sur *Madame la duchesse de Berry et l'alliance Franco-Russe.*

— De la *Revue des Autographes* (n° de mai 1902) : n° 128 — *La Rochejaquelein (Marie-Louise-Victoire de Donnissan, marquise de)* l'amazone de la Vendée, veuve de Lescure, auteur de Mémoires, née en 1772, morte en 1857. — Lett. sign. à Mlle Mamet à Orléans ; Rilly 22 août 1845 ; 3 p. in-8°, 6 fr.

— Sous presse : *Flacons d'Histoires* (odeurs assorties), par A. Barrau, couverture de Granjouan le spirituel et fécond dessinateur du *Rire*, de la *Vie illustrée*, de *l'Assiette au Beurre*, etc., etc. 1 vol. 3 fr. 50. Paris, Bibliothèque de l'Association. En souscription 3 fr., chez l'auteur, à Challans.

Du même auteur, pour paraître prochainement :

M. Jacques DURAND, *Officier d'Académie.* (Mœurs bourgeoises de petite ville.)

R. de Thiverçay.

*Le Directeur-Gérant :* R. Vallette

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

# UNE FEMME POLITIQUE DE LA VENDÉE MILITAIRE

## MADAME DE LESPINAY DE LA ROCHE D'AVAU

La grande insurrection vendéenne de mars 1793 a compté dans ses rangs de nombreuses héroïnes qui n'ont pas craint comme Mme de Bukeley, Marie-Antoinette Adams, dit le chevalier Adams, Renée Bordereau dite Largevin, Mme de la Rochefoucauld, de la Garnache et bien d'autres, de faire le coup de feu et d'échanger des coups de sabre avec les cavaliers républicains, mais, jusqu'à ces derniers temps, la Vendée militaire ne paraissait pas avoir eu de femme politique. Les dames Imbert de la Terrière et de la Barbelaye avaient bien joué un certain rôle dans le Comité royaliste de Challans, les dames Grimouard à Fontenay s'étaient servi de leur influence sur les chefs vendéens pour obtenir de nombreuses mesures de clémence au bénéfice des prisonniers républicains, mais aucune de celles que nous venons de citer n'a jamais exercé un commandement quelconque dans le pays insurgé ; il n'en est pas de même de la femme remarquable dont nous avons entrepris de retracer la vie et qui, au début du soulèvement comme il nous sera facile de le démontrer, joua un rôle de tout premier ordre dans la Basse Vendée[1].

[1] Quelques-uns des documents dont nous allons nous servir ont déjà été publiés par Chassin dans le tome III de sa *Préparation à la guerre de la Vendée*, p. 526-533, mais la plupart sont inédits et nous devons beaucoup d'entre eux à Mme la Mise de Lespinay, née Benoist-d'Azy, dont l'extrême bonté alliée à une haute intelligence sont bien connues en Vendée.

## I

Françoise-Louise de LESPINAY était née au château du Clouzeau, commune de Bois-de-Cené le 13 octobre 1743[1].

Son père était Charles-Samuel de Lespinay, seigneur de Soulandeau, et sa mère Françoise-Perrine de la Rochefoucauld-Bayer-Puyrousseau, fille de Pierre de la Rochefoucauld-Bayer-Puyrousseau, seigneur de la Veronnière, et de Françoise Rivaudeau ; leur mariage avait eu lieu à La Garnache le 3 juillet 1742[2]. Charles-Samuel de Lespinay né en 1699 était fils de Samuel de Lespinay seigneur de Ruffilière[3], et de Louise de La Bussière, fille de Pierre de La Bussière, seigneur de la Vrignonnière, et de Jeanne de Goulaine qui « s'étoient épousé le 30 juillet 1696 avec dispense de parenté de la cour de Rome ». Samuel de Lespinay avait été maintenu noble par arrêt de l'intendant de Poitiers du 15 avril 1715, et il avait fait partie du ban de 1695[4].

Le père de celui-ci était Jacob de Lespinay, écuyer, seigneur du Pré-Nouveau, de Villers, de Buhel et de la Ruffilière, et sa mère Henriette de Goulaine, fille de Gabriel et de Louise Lemaistre, qu'il avait épousée le 19 mai 1665[5]. Il était lui-même fils de Jacob I de Lespinay, seigneur de Pré-Nouveau, de Villers-lez-Guise et de Buhel[6], et d'Anne Tinguy, fille de haut et puissant messire Benjamin Tinguy et d'Anne Bertrand, seigneur et dame des Auderies, de Nesmy, de Launay, de la Garde. Au bas de leur contrat de mariage en date du 3 novembre 1632, on lit ce qui suit : « le 16 décembre 1632, les proparlés ci-

[1] Sur une table ou registre de l'état civil de la commune de Bois-de-Cené, se trouve la mention suivante « Du 13 octobre 1743, baptême de Françoise-Louise de Lépinay, fille de Charles de Lépinay et de F.P. de la Rochefoucauld. »

[2] Etat-civil de la Garnache.

[3] La Ruffilière est un domaine de la paroisse des Essarts.

[4] *Généalogie de la maison de Lespinay.*

[5] *Idem*, p. 30.

[6] Domaine dans la paroisse de Plessé (Loire-Inférieure), *Généalogie de la maison de Lespinay*, p. 29.

« dessus nommés ont été épousé au château de Nesmy, par « M. Brais, ministre de la parole de Dieu en l'église de Bel- « leville.[1] » Comme une grande partie de la noblesse du pays les de Lespinay et les Tinguy appartenaient donc alors à la religion réformée. C'est du reste par ce mariage avec Anne Tinguy que la famille de Lespinay qui était originaire de Plessé en Loire-Inférieure, et qui tire son nom du château de l'Espinay, « petite place forte de forme pentagonale, défendu par une muraille et un fossé d'une vingtaine de pieds de largeur, alimenté par le ruisseau sortant de l'étang de Plessé[2] », vint s'établir en Bas-Poitou.

C'est ce Jacob I et sa femme Anne Tinguy qui sont les auteurs communs des branches de Soulandeau et de la Roche-Boulogne dont nous allons parler plus loin.

Nous n'avons aucun renseignement sur l'enfance et la jeunesse de Françoise de Lespinay qui ne présentèrent sans doute rien de remarquable et se passèrent paisiblement au château du Clouzeau. Comme toute la noblesse provinciale d'alors, ses parents habitaient leur domaine, et les seules et uniques distractions qui venaient rompre la monotonie de l'existence étaient les baptêmes et les mariages qui avaient lieu dans la famille et chez les amis, voir même chez les fermiers. C'est ainsi que dans un acte de l'état-civil de Soullans du 13 juillet 1755, constatant le mariage de simples cultivateurs, nous avons relevé les signatures de Julienne de la Rochefoucaud de Busca, de François de la Rochefoucaud de Soulandeau, de Marie de la Rochefoucaud, de Françoise de Lespinay, de Charles de Busca de Boismasson, de Joseph de la Rochefoucaud, etc. Ce document établit une fois de plus l'étroite solidarité et les relations amicales qui existaient sous l'ancien régime entre la noblesse habitant ses terres et les paysans.

Rappelons ici le célèbre tableau, fort exact du reste, que

[1] *Généalogie de la maison de Lespinay*, p. 29.
[2] *Idem*, p. 1.

Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, a tracé de notre pays à la veille de la grande tourmente. « Peu de grandes « villes, dit-il, s'étaient formées dans ces contrées ; on n'y « trouvait que de gros bourgs, de deux à trois mille âmes. « Entre les deux grandes routes qui conduisent, l'une de « Tours à Poitiers, et l'autre de Nantes à la Rochelle, s'étend « un espace de trente lieues de largeur, où il n'y avait alors « que des chemins de traverse, aboutissant à des villages et à « des hameaux. Les terres étaient divisées en une multitude « de petites métairies de cinq à six cents francs de revenu, « confiées chacune à une seule famille, qui partageait avec le « maître de la terre le produit des bestiaux. Par cette division « du fermage, les seigneurs avaient à traiter avec chaque « famille, et entretenaient avec toutes des rapports continuels « et faciles. La vie la plus simple régnait dans les châteaux : « on s'y livrait à la chasse à cause de l'abondance du gibier ; « les seigneurs et les paysans la faisaient en commun, et tous « étaient célèbres par leur adresse et leur vigueur. Les prêtres, « d'une grande pureté de mœurs, y exerçaient un ministère « tout paternel. La richesse n'avait ni corrompu leur caractère, « ni provoqué la critique sur leur compte. On subissait l'au- « torité du seigneur, on croyait la parole du curé, parce qu'il « n'y avait ni oppression, ni scandale. »

L'illustre historien s'arrache comme à regret à l'idyllique tableau qu'il vient de peindre et ne peut s'empêcher d'ajouter : « avant que l'humanité se jette dans la route de la civilisation, « il y a pour elle une époque de simplicité, d'ignorance et de « pureté, au milieu de laquelle on voudrait l'arrêter, si son sort « n'était pas de marcher à travers le mal, vers tous les genres « de perfectionnement. »

C'est donc dans ce milieu patriarcal et tranquille que se passa la première partie de l'existence de notre héroïne, et nous nous la représentons volontiers dans son vieux manoir du Clouzeau, situé dans un pays très couvert de bois et qui devait l'être bien davantage alors, partageant ses journées

entre les soins multiples de la direction d'une maison de campagne et les visites charitables aux pauvres gens du voisinage. Souvent aussi, sans doute, ses courses la conduisaient jusqu'à la Garnache, où habitait la famille de sa mère.

## II

Cette existence monotone avait cependant été interrompue par un grand chagrin, la mort de son père dont nous ne connaissons pas la date, mais qui avait eu lieu, lorsque près d'atteindre la trentaine, Françoise de Lespinay épousa le 21 septembre 1773 à Bois-de-Cené, son cousin, François-Samuel-Julien de Lespinay de la Roche-Boulogne, seigneur d'Avau[1].

[1] Etat-civil de Bois-de-Cené, année 1773.

Aujourd'huy, vingt-unième jour du mois de septembre et de l'an 1773. Après une publication légalement faite tant en cette église qu'en celle de Notre-Dame de la Grolle, sans opposition ni empeschement civil ou canonique venus à nos connaissances comme il est constaté par le certificat de M. le Curé en date du 13 du présent mois, signe Sezestre, curé de la Grolle en laquelle publication il a été fait mention de la dispense du quatrième degré de consanguinité ainsi que celles de deux branches de l'interstice de fiançailles accordée aux parties par Monseigneur l'Evêque, signé Ganeau, vicaire-générale et Gourdine, pro-secrétaire, en date du 8 du présent mois dûment contrôlé et confirmé au greffe et contrôle de Luçon par Jouanneau commissaire. Soussigné ai donné la bénédiction nuptiale à messire François-Samuel-Julien de Lépinay, chevalier, seigneur d'Avaud, fils majeur de messire Samuel-Florent de Lépinay, chevalier, seigneur de la Roche-Boulogne et de dame Françoise Baudouin de la paroisse de la Grolle et à demoiselle Françoise-Louise de Lespinay, fille majeure de different messire Charles-Samuel de Lépinay, chevalier, seigneur de Soulandeau, et de dame Françoise-Perrine de la Rochefoucaud-Bayer-Puyrousseau, en présence et du consentement dudit seigneur de Lespinay de la Roche-Boulogne, père, et de la dite dame de la Rochefoucaud mère, de messire Pierre Le Bœuf, chevalier, seigneur du Moulinaiz, cousin germain du marié, de messire Louis-Marc de Lépinay, chevalier, seigneur de la Floterie, parent allié des deux, de messire François-Hyacinthe de Tressay, chevalier seigneur de la Cloze, aussi parent des deux, de messire Charles-Alexis de Lépinay, chevalier seigneur du Clouzeau, frère germain de la mariée, de haut et puissant Alexis-Samuel de Lespinay du Paly, baron de Chantonnay, cousin germain de la mariée en l'estoq paternel, de haut et puissant Jacques-Louis de la Rochefoucaud-Bayer, seigneur de Beaulieu, cousin portant le germain sur la mariée en l'estoq maternel, de messire François-Louis de la Rochefoucaud-Bayer, abbé du Puyrousseau, cousin germain de la mariée en l'estoq maternel, de messire Charles-François de la Rochefoucaud-Bayer, abbé de Breuil, cousin au 3e degré de la mariée, en l'estoq maternel et de plusieurs autres parents. (Suivent les signatures.)

Ainsi qu'il est dit dans l'acte que nous donnons en renvoi, le marié était fils de Samuel-Florent de Lespinay, chevalier, seigneur de la Roche-Boulogne en la paroisse de la Grolle près Rochervière et de dame Françoise Baudoin. Il était né le 29 mai 1743, à la Roche-Boulogne[1] et par conséquent du même âge que sa cousine, et il est vraisemblable que ce mariage ne fit que venir consacrer une vieille affection d'enfance.

Le grand-père et la grand'mère du mari de Françoise de Lespinay étaient Samuel Florent écuyer seigneur de la Roche-Boulogne et Madeleine Gauvin, que celui-ci avait épousée en secondes noces le 10 septembre 1708[2].

Son bisaïeul était Samuel de Lespinay, écuyer seigneur de la Roche-Boulogne[3] et auteur de la branche qui porte ce nom, et sa bisaïeule Anne Joyau, fille de Louis sieur du Gairoy, et de défunte dame Anne de la Trévinière[4], et enfin ce Samuel de Lespinay, était lui-même le troisième fils de Jacob II et d'Anne Tinguy, que nous avons vu plus haut et qui sont les auteurs communs des deux branches de la Roche-Boulogne et de Soulandeau ainsi que de celle de Chantonnay.

Le jeune ménage s'en fût habiter la maison noble d'Avau en Commequiers, que les parents de l'époux lui avaient donnée en dot et dont il avait pris le nom.

Avau dont les bâtiments avaient survécu à la Révolution et

[1] Registre des baptêmes de l'église de N.-D. de Rocheservière, 1755.

[2] Il avait épousé en premières noces le 4 septembre 1704, Charlotte de Montsorbier, fille de feu Daniel et de Gabrielle Robineau, (contrat reçu par Vrignaud et Mercier, notaires de la principauté *pairie* des Lucs).

[3] D'après l'abbé Denieau (*Histoire de la Vendée*) c'est au château de la Roche-Boulogne que furent discutés et arrêtés, entre Charette et les intermédiaires de la Convention, les préliminaires du célèbre traité de la Jaunais.

« Dès le point du jour une charrette préparée en forme de tente, attendait « le réveil des envoyés (Mme Gasnier, Mlle Charette, M. Bureau et M. Gélin), « pour les conduire au château de M. de la Roche-Boulogne, où devait se faire « l'entrevue avec Charette — M. Bureau se rendit à Belleville au moment où « le général se disposait à partir pour attaquer le poste de la Grève auprès des « Sables — M. de Couëtus avait pris les devant pour cette expédition. Charette « dépêcha un courrier pour lui dire de revenir, et le même jour il se rendit « chez madame de la Roche, accompagné de M. Bureau de plusieurs officiers « de son état-major. » (Lebouvier-Desmortiers, *Vie de Charette*, t. II, p. 348).

[4] Samuel de Lespinay devenu veuf, s'était remarié le 5 février 1674 avec Renée de Riou.

ont été démolis seulement vers le milieu du siècle dernier, était une longue maison sans aucun caractère architectural, flanquée d'une tourelle, coiffée d'une poivrière qui, en dernier lieu servait de pigeonnier. Ces bâtiments, dont il ne reste plus qu'un pan de muraille, se trouvaient entre le bourg de Commequiers et les Tours ; la seigneurie d'Avau relevait naturellement de la baronnie de Commequiers, mais elle jouissait du singulier privilège d'imposer ses poids et ses mesures à toute la baronnie, y compris le château du suzerain[1].

Nous ne suivrons pas les nouveaux époux dans leur résidence d'autant qu'ils n'y eurent point d'histoire et vécurent sans doute de la vie tranquille et simple des gentilshommes campagnards d'alors. Avau, dans un terrain boisé et peu élevé, sur le bord d'un marais, était une résidence pas bien gaie, et les distractions du jeune ménage en dehors de la chasse devaient être les relations avec la noblesse du voisinage : les Poictevin du Plessis-Landry, demeurant à la Barre, en Commequiers, les La Rochefoucaud de Beaulieu, à la Boilivière d'Apremont, les de Rorthais et les de Guerry de la Vergue, à Saint-Révérend, les Imbert de la Terrière, les Massé de la Barbelais, et autres à Challans, les Busca de Boismasson, à Saint-Jean de Monts, etc. Ils trouvaient en tous cas le temps d'avoir des enfants, car il leur naissait : 1° le 17 mai 1744, à Bois de Cené : Samuel-François-Marie[2] ; 2° le 4 mai 1775, à Avau, Françoise-Charlotte-Florence[3] ; 3° le 30 mars 1776, à Avau, Marie-Alexis, décédé le 28 septembre

[1] Marchegay, *Ann. Société d'Emulation*, 1858, p. 186. Il résulte d'un aveu publié par Marchegay *loc. cit.* qu'en 1582, le propriétaire de « l'hostel, herbergement et seigneurie Davau » était messire Charles de la Haye, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur du Chastellier-Monbault, qui le tenait du seigneur de Commequiers, à cause de dame Jaquette Le Roux, sa femme.

Il existe une autre seigneurie d'Avaux, dans la commune de Saint-Vincent-sur-Jard.

[2] Registre des baptêmes de Bois-de-Cené.

[3] Registre des baptêmes de Commequiers, 1775.

[4] *Idem*, 1778

[5] *Idem*, 1777.

[6] *Idem*, 1778.

1778 ; 4° le 28 septembre 1777, au même lieu, Charles-Pierre ; 5° le 31 août 1778, au même lieu, Rose-Rosalie ; 6° le 25 septembre 1779, Marie-Louise-Charlotte[1] ; 7° le 10 novembre 1781, au même lieu, Louis-Jacob[2], le Benjamin de la famille, le seul qui plus tard dût continuer la descendance bientôt du reste interrompue.

Entre temps Mme de Lespinays d'Avau, car c'est ainsi qu'on l'appelait dans le pays, était marraine d'une cloche, ainsi que nous l'indique le document suivant puisé dans le registre des baptêmes, mariages et enterrements de Saint-Pierre de Commequiers pour l'année 1779.

« Le 13 juin 1779, la principale cloche de cette église a « été bénie sous la protection de sainte Pétronille et de « sainte Barbe, a été parrain M. Charles Poitevin du Plessis- « Laudry, et marraine dame Françoise-Louise de Lespinay « de la Roche; (signé) Poictevin de la Barre, Françoise-Louise « de Lespinay de la Roche, P. Porteau, fabricien, Françoise de « la Rochefoucauld de Lespinay, La Rochefoucauld, Samuel- « François de Lespinay, de la Roche, Pierre Porteau, Jules « Porteau, Charles Porteau, Fidèle Porteau, Douillard, curé « de Commequiers. »

En 1787, Mme de Lespinay d'Avau avait la douleur de perdre son mari en pleine jeunesse[3] et restait seule avec la charge de sa nombreuse famille à élever.

Deux ans après, en 1789, son beau-père, Samuel-Florent de Lespinay, étant également venu à mourir, Mme de Lespinay d'Avau agissant tant comme commune en biens avec son défunt mari que comme mère tutrice de ses enfants mineurs, procédait au partage de la succession avec sa belle-mère, Mme Françoise Baudouin, et ses belles-sœurs, Mme Françoise de Lespinay, épouse de messire Pierre-Léon Le Bœuf, chevalier du Moulinet, sgr du Bois-Potuyau, demeurant audit

[1] Registre des baptêmes de Commequiers, 1779.
[2] *Idem*, 1781.
[3] Renseignement fourni par M. de Gouttepagnon.

lieu, paroisse de la Merlatière, et Mlle Catherine-Marie-Magdeleine de Lespinay, « demeurant à sa maison de Bellaire, « paroisse de Saint-Donatien, près la ville de Nantes », fille unique d'un premier mariage de Samuel-Florent de Lespinay avec une demoiselle Catherine Baudry du Plessis. Dans ce partage, Mme de Lespinay recevait « pour tous les droits de « ses enfants : le château d'Avaux, en la paroisse de Comme- « quiers-les-Chalans, la métairie de l'Aumônerie, la métairie « de la Corvinière, le moulin d'Avaux, etc., etc. »

Mais la tempête révolutionnaire approche et bientôt vont surgir les événements qui mettront notre héroïne en lumière et lui permettront en même temps que de mettre en œuvre les remarquables facultés d'organisation qu'elle possède, de montrer l'énergie de son caractère.

## III

Dès le début de la Révolution, Mme de Lespinay d'Avau paraît s'être prononcée énergiquement contre les idées nouvelles. Nous trouvons son fils aîné Samuel-François-Marie dans l'armée de Condé avec laquelle il fait la campagne de 1792 dans une compagnie du Poitou[1]. Peut-être toute la famille sortit-elle de France à la fin de 1791 ou au début de 1792, car dans une délibération du 2 mai 1792, qui se trouve sur les registres du district de Challans et nomme en vertu de la loi du 8 avril de la même année, une commission pour dresser état des meubles restés dans les maisons d'émigrés nous voyons figurer : « la maison d'Avau appartenant aux « enfants du sieur La Roche, paroisse de Commequiers ». Nous n'avons trouvé aucune trace de cet inventaire qui n'a peut-être jamais été fait par suite du retour des propriétaires avant son exécution ; en tout cas Mme de Lespinay était de retour à Avau, avec ses fils, comme nous le verrons tout à

[1] Beauchet-Filleau, *Tableau des émigrés du Poitou.*

l'heure au mois de février 1793, puisque le district de Challans lui écrivait à la date du 24 février en réponse à une réclamation pour une jument qui lui avait été prise :

A MADAME DE LA ROCHE D'AVAUX,

« La jument que vous réclamez est en ce moment à Saint-« Jean-de-Monts, le bien de la chose publique a exigé de s'en « servir ; une insurrection amenée par les ennemis de la paix « et de la tranquillité dans la commune de Saint-Jean-de-« Monts nous força d'y envoyer de suite une force imposante « pour réprimer les séditieux. Les citoyens de ce pays-là, « réclamaient des armes. Votre jument, s'étant trouvée ici, « servit à voiturer ces mêmes armes. Aussitôt qu'elle sera de « retour nous prendrons votre demande en considération. « La barbarie n'est point dans le cœur de républicains, ils « aiment tous la justice, et vouent à un profond mépris tous « ceux qui se refusent au bonheur de leur pays..... » Cette lettre aigre-douce dénote que dès cette époque des relations au moins tendues existaient entre les membres du district de Challans et la châtelaine d'Avau. Aussi dès le début de la grande insurrection du 13 mars 1793, celle-ci était-elle indiquée tant par son intelligence, que par sa fermeté de caractère et la grande considération dont elle jouissait dans toute la région de Commequiers et des environs pour y jouer le principal rôle. Ajoutons à son honneur que ce rôle s'exerça toujours dans le sens de l'humanité.

C'est ainsi que nous lisons dans les mémoires de l'abbé Remaud, ancien curé de Maché et aumônier de Charette[1] ! « à « Apremont, le jour du grand soulèvement, 13 mars 1793, on « avait entassé séparément dans les prisons, les bourgeois « patriotes et leurs épouses, sous le prétexte qu'ils étaient la « cause des malheurs qu'on éprouvait alors. On avait résolu « le massacre de toutes ces personnes, j'arrivai heureuse-

[1] *Vendéen historique*. année 1899, p. 353.

« ment à temps. J'eus le bonheur de profiter de l'ascendant « de mon ministère, j'obtins la grâce de tous les prisonniers « et je n'éprouvai jamais une aussi douce jouissance que « celle que je goûtai alors. Tous furent délivrés à ma prière, « on les conduisit au château d'Avau, où Mme de Lespinay de « La Roche, leur prodigua tous les soins. Quelques jours « après, ils furent entièrement délivrés par l'effet des cir- « constances. » Cette déclaration de l'abbé Remaud sur la douceur dont Mme de Lespinay fit preuve envers ses prisonniers est pleinement confirmée par ses plus féroces adversaires. Nous avons retrouvé dans la collection Dugast-Matifeux, dans la Bibliothèque de la ville de Nantes, dossier d'Apremont[1], une curieuse déposition faite par René Merlet, père, juge de paix du canton d'Apremont, devant les autorités répubicaines des Sables à la date du 18 avril 1793, dans laquelle il raconte toutes les péripéties de son arrestation à la date du 14 mars, sa conduite à Aizenay d'où on le transféra au château d'Avau. Voici ce que raconte Merlet concernant plus spécialement notre héroïne : «.... Toujours « la même troupe armée au nombre de neuf ou dix me con- « duisit à Avaux où nous arrivâmes sur les quatre heures du « même jour de mon départ d'Aizenay qui était le mardy « dix-neuf du dit mois de mars. Arrivé la dame me fit passer « dans une chambre du haut avec Georget, Cantin et Glou- « neau qui paraissaient les chefs des autres qui étaient avec « eux, on me demanda que j'eusse à leur payer la somme de « mille écus que je dèvais leur donner pour mon élargisse- « ment et que lui Georget m'en donnerait quittance. Je fus « donc obligé et forcé de donner les trois mille livres en « question que je compté (*sic*) la dame présente et après « avoir donné cette somme, on ajouta une somme de « soixante-cinq livres pour les hommes qui m'avaient con- « duit au nombre de treize à raison de cinq livres pour

[1] Collection Dugast-Matifeux, 2e série, dossier 25.

« chaque homme, et pour lors je dis que ma fille ne m'avait « remis que la somme de mil écus et que m'ayant tout pris « en sortant d'Aizenay je ne pouvais pas donner plus de la « dite somme restant saus le sols puisqu'on avait vidé « toutes mes poches sortant d'Aizenay. La dame de La Roche « prit la parole et dit qu'elle allait me prester la ditte somme « de soixante-cinq livres et en effet compta la ditte somme de « soixante-cinq livres et me dit que je n'aurais pas pour la « la dite somme de 365 l. ma liberté et en conséquence Geor- « get me donna une quittance conçue en ces termes : « moy « Georget reconnais avoir reçu de M. Merlet la somme de trois « mille soixante-cinq livres par l'ordre de M. Plument com- « mandant la troupe d'Aizenay laquelle somme M. Merlet luy « a promis payer pour les hommes qui l'ont accompagné « d'Auzenay à Commequiers pour la cessation (*sic*) que le dit « commandant d'Auzenay fait dudit sieur Merlet à M^me^ de la « Roche d'Avaux laquelle somme dis-je promets remettre au « dit commandant d'Auzenay aussitôt mon retour audit lieu « dont il me remettra ces reconnaissances. — Fait à Avaux « en Commequiers, le 19 mars 1793.

Signé : GEORGET.

« Il fallut bien se contenter de cette misérable pièce donné « par Georget et ensuite la dame de la Roche conduisit le dé- « clarant dans la chambre des prisonniers et fut rejoindre ses « satellistes et sans doute que la dame de la Roche se sera « emparée de la somme comme étant le chef de la conjura- « tion.....

Malgré les insinuations malveillantes que Merlet essaie de lancer contre M^me^ de Lespinay, la façon extrêmement douce dont étaient traités ses prisonniers résulte d'un autre passage de sa déposition, vers la fin de celle-ci : « ajoute le dé- « clarant que pendant le temps qu'il a demeuré prisonnier à « Avaux il *a vu et remarqué par les fenêtres* (ces prisonniers « qui avaient la facilité de regarder par les fenêtres ce qui se

« passait au dehors n'étaient pas bien sévèrement gardés) « différentes personnes sortir et venir à la maison entre « autres Migné, jardinier à Apremont qui était un courrier « de la dame, Goupilleau notaire à Apremont, conseil venant « de la part de la maison de la Boilivière paroisse d'Apre- « mont avec qui la dame d'Avaux communiquait d'une ma- « nière ou d'autre par l'entremise du dit Goupilleau, la dame « Servantière, mère de Servantière de Commequiers est aussi « venue à Avaux, la Rousseau d'Apremont y est venue, on « m'a dit que Cavois de Saint-Gilles y était aussi venu, tout « ce que je sçay positivement c'est qu'on dit dans notre pri- « son que Cavois arrivait par les prés et que la dame qui ve- « nait nous visiter tous les soirs nous dit que Cavois était « venu la voir, que c'était son marchand et qu'elle avait fait « ses comptes avec luy. Le *déclarant assure icy qu'il n'a au- « cune connaissance que Cavois ait jamais été du party des « conjurateurs.....* » Or on sait que le malheureux Ephrem Cavois, négociant à Saint-Gilles, et officier municipal de cette commune fut condamné à mort par jugement de la commission militaire des Sables en date du 26 avril 1793, malgré toutes les attestations qui avaient été données en sa faveur et exécuté le même jour[1]. Mais quelle terrible geôlière que cette bonne dame qui allait chaque soir faire visite à ses prisonniers, pour voir sans doute s'ils ne manquaient de rien, et les entretenait de ses petites affaires!..

Mme de Lespinay qui traitait si doucement ses prisonniers n'oubliait même pas le bien de leurs âmes, ainsi qu'il en résulte de ce passage de la curieuse déposition de Merlet, qui fût du reste pour beaucoup de ceux qui y sont nommés un arrêt de mort : « Pendant ma prison à Avaux, j'ay vu les cu- « rés de *Cocx* et de *Saint-Révérend*[2] qui se sont rendus à Avaux

[1] Il existe dans la collection révolutionnaire Dugast-Matifeux un grand nombre de documents concernant le procès de Cavois.

[2] L'abbé Petiot, curé de Saint-Révérend, fut condamné à mort par la Commission militaire des Sables le 30 avril et exécuté le même jour, le principal motif de sa condamnation sont ses visites à Avaux.

« soit pour dire la messe à Commequiers, soit pour prêcher « au peuple qui venait toujours presqu'en foule à la ditte « maison d'Avau. Les autres prisonniers qui étaient avant « moy ont vu aussi le curé de Soulans qui était venu dans la « prison pour leur prêcher et leur donner la bénédiction par « les sollicitations de la dame d'Avau. .. » En terminant Merlet revient encore sur ce que voyaient les prisonniers à Avau et la situation dans laquelle ils se trouvaient : « Dans « ma prison à Avaux je ne pouvais pas écrire à ma fille ni « recevoir de leurs nouvelles. J'oubliai de dire que j'ai vu à « Avaux le chef *Thomazeau*[1], le sieur Rorthais de la Rochette, « Guerry du Claudy, Mercier d'Apremont, *notre prison était « une chambre haute où tous les prisonniers pouvaient voir et « remarquer les mouvements qu'on faisait et le concert du « monde armé qui y passait et y séjournait* pour les gardes « qu'on y tenait. — Fait aux Sables le dit jour dix-huit avril « 1793. »

(Signé) : MERLET, *père et juge de paix d'Apremont.*

En postscriptum. « J'ay oublié de dire que pendant ma pri- « son à Avaux j'ay vu un chef appelé Tomazeau et un autre « chef appelé Duplessis, Texier dit Jasmin d'Apremont a été « un courrier et fait le brigand et a pillé à Apremont diffé- « rentes maisons. J'ay vu aussi à Avaux un Rorthais de la « Rochette, pendant ma prison. Les autres prisonniers doivent « avoir également vu ceux que je dénonce, la dame *de la « Roche nous les amenait par vanité nous voir* ».

MERLET, père.

La réquisition suivante, que nous trouvons dans le 2e volume de la collection des papiers de Goupilleau et qui porte le numéro 42, indique que les prisonniers détenus à Avaud ne couchaient point sur la paille.

[1] Sans doute celui qui fut pris avec Mme de la Rochefoucaud.

« Mlle Guiet est soumise de la part du roi, de donner deux « draps de lit pour les prisonniers à Avaud, le 27 mars 1793, « de Lespinay de la Roche[1]. »

## IV

Il nous reste maintenant à examiner le rôle de Mme de Lespinay d'Avau comme chef de l'insurrection à Commequiers et aux environs. Certains passages de la déposition de Merlet que nous avons reproduits plus haut nous ont fait pressentir l'importance de ce rôle, mais là dessus les documents abondent et il nous sera impossible de les signaler tous. C'est d'abord l'interrogatoire de Germain La Touche, chirurgien à Apremont et commandant « en cette ville[2] » qui interrogé le 2 mai 1793 par Pierre Jousson et René Merlet, administrateur du district de Challans, dans une chambre du château d'Apremont sur le point de savoir « s'il n'avait pris « aucune part dans la troupe des brigands qui étaient à « Arpemont et ailleurs », répond « que la dame la Roche lui « avait donné le titre de commandant et qu'à cet effet, elle « lui avait écrit deux fois pour le faire venir auprès d'elle à « sa maison à Avaux et que y ayant été elle l'avait fait « accepter le titre de commandant ». A la question à lui posée où il a été avec la troupe qu'il commandait, il répond « que « Guerry du Cloudy lui avait donné une troupe à comman- « der, qu'il avait été avec cette troupe le dimanche des Ra- « meaux à Vairé et de là à la Grassière sur la route des

[1] Dans la même collection il existe plusieurs réquisitions signées de Mme de Lespinay, notamment sous celle-ci : « De par le roy et les commandants « des troupes royales, les bleds de M. Grolleau sont saisis par les troupes ; « il ne peut en disposer que pour la consommation de sa maison à Avau. « Le 22 mai 1793 Lespinay de la Roche, n° 11. De par le Roy, Mlle Guyet « est sommée de donner du bois pour monter le canon et du charbon pour « fondre les balles nécessaire aux troupes de Sa Majesté à Avaud le 19 mars « 1793. » De L. de la Roche, etc.

[2] Collection Dugast-Matifeux, dossier de Challans.

« Sables..... que par l'ordre de la femme la Roche il avait été « avec quatre à cinq hommes chez le citoyen Navarière à « Commequiers pour empêcher le pillage que les brigands y « commettaient et qu'il mit lui-même les scellés sur les ar- « moires du dit Navarière. »

Le même La Touche interrogé s'il a eu connaissance qu'il y ait eu une garde à la Boilivière, maison du sieur La Roche- « foucaud répond que oui « que lui-même par ordre de la « femme la Roche et du sieur Mercier y fut envoyé d'Avau « avec une quarantaine d'hommes... . »

Un autre chef d'Apremont Jean de la Roze, interrogé à la même date par les mêmes Jousson et Merlet sur le point de savoir s'il avait sonné le tocsin à Apremont, répond « que « oui et ce par l'ordre de Mercier et de la femme la Roche[1] ».

Mais nous avons bien plus, c'est la correspondance elle-même de Mme de Lespinay qui vient attester l'importance de son rôle et son activité.

Dans le 1er volume de la collection des papiers de Goupilleau, numéro 94, nous avons trouvé, parmi les copies certifiées des papiers saisis sur les royalistes à Vairé, la lettre suivante sans adresse mais destinée évidemment aux officiers de l'armée royaliste :

« J'ai eu des nouvelles de M. du Cloudy ce matin, ils ont eu « une cannonade jeudy qui a fait peur à beaucoup de monde, « surtout de Soulans, il me marque que nous n'avons eu que « quelques blessés légèrement, point de morts, qu'ils sont « bien retranchés et fortifiés sur le bord de la rivière à la « Grève[2]. Nous lui avons envoyé du monde. M. Beaumelair « aussi M. de Goulaine leurs menne *(sic)* 1500 fusils, ils se « réjouissent et espère *(sic)* un heureux succès, il me marque « d'être tranquille, M. de la Roche-Saint-André part de « Challans pour leur menner du monde, nous metterons « quelques-uns de nos gens et nos fuyards sous les ordres

[1] Collection Dugast-Matifeux, 1re série, t. II, n° 162.
[2] Près la Chaise-Grand.

« de Villeneuve, je vous salue, Messieurs et suis votre très « humble servante, de Lespinay de la Roche à Avaut, le « 23 mars 1793. »

Cette lettre importante semble établir que dans les premiers combats tout au moins il y avait eu de l'hésitation chez les soldats improvisés de l'armée vendéenne, ce qui n'avait du reste rien d'extraordinaire.

Une autre lettre qui se trouve dans la même collection, 2e vol. n° 19, est encore plus importante en ce qu'elle dépeint bien le caractère de Mme de Lespinay et son amour de la méthode et de la règle.

« *A Monsieur du Pont, commandant des troupes royales à Saint-Jean-de-Mont.* »

*A Avaud, le 24 mars 1793.*

« Je voudrais, mon cher du Pont, nous conformer aux « ordres de nos commandants, et faire comme font tous nos « voisins, Challans nous en a donné l'exemple, il s'agit de « former un conseil militerre *(sic)* composé de quatre « membres qui travailleront de concert avec vous, pour le « bien de la chose *(sic)* et le service du roi. Je m'aperçois « qu'une seule personne ne peut fournir à tout, je prends le « party de former au conseil faittes en autant, je crois que « votre oncle du Pont, Pitteau et quelques autres que vous « connaitrés *(sic)* capable nommez les, et travaillés ensemble « pour vous aider et aviser ensemble au bien. Empêché *(sic)* « le pilliage, ne faittes rien prendre que par billets. Empêché « le désordre et vous estes obligés de rendre compte de tout « ce que l'on prend c'est pourquoi il faut estre plusieurs « pour pouvoir mettre de l'ordre ; nos troupes ce porte *(sic)* « vers les Sables aujourd'huy, tout va bien, prenons courage, « et prions Dieu de bénir nos travaux. Je suis mon cher du « Pond,

« Votre tres humble servante.

« De Lespinay de la Roche. »

« Je reçois votre billet, monsieur, je n'ai pas encore donné « de pouvoir de sortir à personnes (*sic*) j'en ai quelques-uns « prisonniers sur parolles, mais j'en répond. Je travaille de « tout mon pouvoir et de mon mieux mon général est con- « tant (*sic*) de mes traveaux, faisons tous de même, je vous « salue. »

*Le 17 mars 1793.*

Le billet suivant qui figure aussi parmi les pièces prises à Vairé[1] indique le rôle important que jouait Mme de Lespinay à Commequiers et qu'on prenait ses ordres ou du moins ses avis pour le mouvements de troupe dans cette commune et aux environs :

« Madame la Roche, j'ai l'honneur de vous faire passer le « billet d'ordre de l'autre part pour vous demander les vôtres, « qui je crois qu'il ne seront pas d'afaiblir nos garde du Paou- « petons (*sic*[2]) ainsi que celles du pont et chaussées de cette « paroisse, sachant que cinquante quatre hommes qui nous « onts (*sic*[3]) dant la paroisse dant le cas de monter la garde, « veux la grande nécessité de renforcer les gardes, il serat à « propos que Soullans nous donnera des force aux Paouptons « ainsi qu'à Vilneuve[4]. A Rié le 30 mars. Rablot, commandant « de la garde. »

« A la suite de ce billet nous trouvons écrit ce qui suit : « Ledit Rablot aura pour agréable de tenir une forte garde « pour le faire rendre à Croix-de-Vie dès ce jour (ce 30 mars « 1793), *cela est selon l'avis de Mad. la Roche*, ces à dire quelle « soit praîte pour notre retour. Toubland commandant au

[1] T. II, 1re série. Collection Dugast-Matifeux, nº 52.

[2] Le Pas-aux-petons. Passage important sur la rivière la Vie, route de Challans aux Sables, plusieurs fois pris et repris par les Vendéens et les Bleus pendant la guerre.

[3] En patois onts veux dire avons.

[4] Position stratégique commandant les routes de Challans aux Sables e de Commequiers à Rié.

« Parc à Villeneuve, le 30 de mars 1793, sinié (*sic*) André « Gauvrit. »

Les occupations multiples de Mme d'Avau ne suffisaient pas encore à absorber son activité, elle trouvait encore le temps de combiner tout un plan pour réduire par la famine la ville des Sables, et qu'elle adressait sans s'en avouer l'auteur aux commandants des forces royalistes dans la région. C'est ce plan qui, suivi tout au moins partiellement par les chefs royalistes pendant toute la guerre fût à plusieurs reprises sur le point d'aboutir et de faire tomber entre leurs mains la ville des Sables.

*A M. Rimbert, et par lui, aux commandants des gardes royales à Vairé, la Mothe, la Roche*[1].

*4 avril 1793.*

« Je vous envoie, Messieurs, un *projet* qui m'a été envoyé « anonyme, dans lequel il y a du bon. J'en ai envoyé copie « au comité de Challans. Je ne veux rien négliger de ce que « je croirai capable de vous mettre dans le cas de juger des « avis et des réflexions que cela présente, et d'apprécier mon « zèle et mon dévouement pour la bonne cause.

« On nous assure que vos forces sont actuellement sur un « pied imposant et que vous êtes dans le cas de résister à vos « ennemis ; je le désire pour le bien de tous et pour le mien « en particulier ; car je crois avoir des droits à leur recon- « naissance.

« J'envoyai hier vingt-deux hommes à la Gachère, que j'a- « dressai à M. Mercier[2] qui allait retirer ceux que j'avais en- « voyé samedi, parmi lesquels était un nommé *Pierre Nau- « leau*, du Périer, qui se trouve en ce moment à la Grève ou « à Vairé; je vous serai obligé de me le renvoyer pour quelques

[1] Chassin, *op. cit.*, p. 532.
[2] Mercier du Pin, commandant la paroisse d'Apremont.

« jours ; il m'est très utile ici pour la garde des prisonniers.
« Nous n'avons rien de nouveau ici.

« Agréez les hommages du Comité. Soyez assurés de l'atta-
« chement de votre très humble servante.

DE LESPINAY DE LA ROCHE.

Voici le projet en question qui a déjà été publié par Chassin à la suite de la lettre ci-dessus ; mais une monographie de Mme de Lespinay serait évidemment incomplète si elle ne reproduisait pas de nouveau ce document important.

« Vouloir forcer les Sables sans une certitude morale de les
« prendre c'est s'exposer, en cas de non succès, à faire écra-
« ser tous les aristocrates. Resserrer au contraire les assiégés
« dans le cercle le plus étroit serait bien plus prudent. Par
« cette voie, on bornerait leurs incursions au cercle qu'on
« leur aurait circonscrit. Retirer de ce cercle tous les appro-
« visionnements en subsistances, chauffages, etc., et les faire
« passer de ce côté, ce serait ravitailler l'armée aristocra-
« tique (*sic*) et affamer l'autre. S'il se trouvait des aristocrates
« dans le cercle, il faudrait les faire passer de ce côté, eux et
« leurs effets. Le retrait fait des approvisionnements des pa-
« triotes, il n'en faudrait en laisser passer aucun de ce côté.
« Ils seraient obligés de se retirer aux Sables, où se trouvent
« les chefs des maisons ; ces bouches d'inutilités aideraient à
« la consommation des approvisionnements qui se trouvent
« aux Sables. Le projet des patriotes est connu, il ne s'agit
« pas moins, s'ils sont vainqueurs, que d'amonceler, dans
« chaque département, tous les nobles des deux sexes pour
« les y égorger ; de ramasser, dans les campagnes, les aris-
« tocrates non nobles, de leur donner des fers et d'envoyer à
« la frontière ceux qui sont en état de porter les armes, et de
« détenir le reste. Si malheureusement, en voulant forcer les
« Sables on (éprouvait un échec), comme il est malheureuse-
« ment arrivé et que les patriotes gagnassent la campagne,

« tout serait perdu sans ressource, parce qu'ils ne feraient « aucun quartier aux aristocrates. Un autre mouvement à « prévenir, c'est l'évasion des prisonniers, amoncelés comme « ils sont dans les différents endroits. S'il s'échappait le plus « petit détachement des Sables, si ce détachement parvenait « à ouvrir une prison, aidé du secours de ces prisonniers, de « proche en proche il en ouvrirait d'autres, à l'aide desquels « ils pourraient commettre les plus grands excès. Qu'on ne « s'imagine pas qu'il ne reste pas d'armes dans le pays ; les « patriotes en sont pourvus ; ils en ont une quantité de ca- « chées ; cela est notoirement connu. On estime, qu'il ne se- « rait pas hors de propos de ramasser les femmes, les enfants, « les frères, les sœurs, les pères, les mères des réfugiés des « Sables, de ceux qui ne sont pas en état de porter les armes « et dont le patriotisme est connu[1], de les faire conduire à « leurs frais aux différents rassemblements des Sables, de les « déposer là, en leur prescrivant de se rendre aux Sables, en « s'opposant à leur retour. Ce procédé, qui n'a rien de cruel, « aiderait à la consommation des approvisionnements des « Sables et accélérerait la reddition de cette place. Si l'on « prévoyait ne pouvoir empêcher d'incursions au-delà du « cercle formé par les troupes royales, il serait dès lors prudent « de faire passer les prisonniers dans les îles d'Yeu, de Bouin « ou de Noirmoutiers, d'où il serait plus difficile de les retirer « que de terre ferme. » Tel est ce fameux plan qui dénote chez son auteur un esprit politique rare chez une femme, et qui révèle l'étendue de l'intelligence de la châtelaine d'Avau.

## V

Nous venons de voir par des documents d'origine royaliste l'importance de la situation qu'occupait M^me^ de Lespinay dans la région de la basse Vendée, les documents d'origine révolutionnaire sont non moins concluants à cet égard.

[1] Ici patriotisme est pris en mauvaise part, c'est synonyme de jacobinisme,

Dans de nombreux interrogatoires, il est question de relations que les prisonniers avaient pu avoir avec elle, et leur conviction sur ce chef entraînait pour eux de terribles conséquences.

Nous avons déjà vu plus haut les interrogatoires de Germain Latouche et de Jean de la Rose d'Apremont, condamnés à mort.

Dans celui de Cavois, arrêté à Saint-Gilles, le 16 avril 1793, devant le procureur syndic du district des Sables[1], nous relevons les passages suivants :

« Interrogé s'il n'a pas tenu des correspondances secrètes « avec la dame la Roche *qui était à la tête des affaires des* « *rebelles*, a répondu que non. »

« Interrogé s'il n'a pas reçu de la dame de la Roche une « lettre qui l'assurait de sa sûreté personnelle en restant à « Saint-Gilles pourvu qu'il eust prêté la main au projet des « rebelles, a dit que non. »

Ce qui n'empêcha pas le malheureux Cavois d'être condamné à mort le 26 avril 1793 par la commission militaire comme « convaincu d'avoir été l'agent des attroupés, d'avoir « obtenu parmi eux un grade, d'avoir donné des billets « de laissez-passer, d'avoir causé amicalement avec un « chef des brigands, et correspondu avec *la plus scélérate* « *femme qui existe dans la cohorte* et avec un prêtre réfractaire[2]. »

Le 30 avril suivant, l'abbé Jacques Petiot, ci-devant maire et curé de Saint-Révérend, était condamné à mort par la même commission, comme convaincu « d'avoir fait partie « des attroupements, d'avoir dit la messe aux brigands « attroupés, tant à Commequiers où il les a prêchés qu'au « bourg de Vairé; qu'il était en se rendant à l'église du pre- « mier endroit conduit par une garde d'honneur, qu'il a man-

[1] Collection Dugast-Matifeux, 1re série, t. II, p. 126.
[2] Chasssin, V. P. t. I. p. 147.

« gé *chez la Roche d'Avaud, avec des ci-devant religieuse*
« qui s'y étaient reléguées[1]..... »

Le 14 mai 1793, sur les 10 heures du matin « Mme Suzanne Poitevin, femme La Rochefoucaud » *(sic)* était arrêtée à Boislivière d'Apremont par François Gilbert, lieutenant-colonel du bataillon de la Liberté, cantonné à Apremont. Agissant en vertu d'une réquisition de la municipalité[2].

Le lendemain 15 mai, elle était interrogée à Apremont par René Merlet, fils, administrateur du district et dans son interrogatoire[3] nous relevons ce passage : « A elle demandé si « elle n'avait eu aucune correspondance avec la femme la « Roche d'Avaux, a répondu que non, et qu'elle y avait en- « voyé deux fois seulement pendant les troubles pour affaires « particulières et qu'elle croit que le sieur Friconneau, y « avait été une fois[4]. »

Mme de La Rochefoucauld comparut le surlendemain 17 mai devant la commission militaire des Sables présidée par le lieutenant de gendarmerie Emery Gratton, de Saint-Gilles, et fût condamnée à la peine de mort comme convaincue « d'avoir « eu un grade parmi les rebelles, de les avoir commandés, « d'avoir fait monter la garde chez elle à 30 ou 40 brigands « pendant quinze jours, d'avoir pillé et fait piller chez diffé- « rents patriotes des blés, vins et autres effets. »

Elle avait 68 ans.

Le 19 mai le district de Challans adressait à celui des Sables sous la signature de Merlet, pour le président, une lettre dans laquelle nous lisons ce qui suit : « ..... Nous vous « adressons deux prisonniers pour être livrés à la commis- « sion militaire, l'un est le nommé Grivet, sacristain à Com-

[1] Chass., V. P. t. I, p. 141-152.
[2] Collect. Dugast-Matifeux, 1re série, t. II, n° 169.
[3] Id. n° 170.
[4] Dans le même interrogatoire M. de la Rochefoucaud déclare que son mari est parti le 12 mars pour se rendre à Fontenay en vertu d'un ordre qui lui a été signifié et n'a pas reparu. M. de la Rochefoucaud devint doyen du conseil supérieur des armées catholiques et royales à Châtillon-sur-Sèvre et survécut à la guerre de la Vendée.

« mequiers scélérat dans l'âme. Les balles se faisaient par « ses mains. *Si dans chaque commune on ne fait une saignée « profonde*, c'est-à-dire si on ne purge pas les campagnes de « tous ces mauvais sujets et reconnus tels avant ces grands « troubles, nous ne devons compter d'ici à longtemps à revoir « renaître la paix parmi nous.

« L'autre particulier que l'on vous conduit est un soldat « voleur d'assignats; comme nous croyons que Coex est sans « municipalité et presque sans patriotes, nous avons cru « pouvoir pour le bien de la chose, faire apposer par la mu- « nicipalité d'Apremont les scellés dans les maisons de Fra- « det Servantière, des grandes Brosses et de la femme La « Rochefoucauld à la Boislivière. On croit la fille de cette « dernière et sa brue de La Mothe Achard, cachées aux mé- « tairies du Pin et de la Vergne, situées commune de Coex. « Salut et amitiés.

« Vos frères collègues du district de Challans.

(Signé) MERLET, *pour le président.*
RENAUDINEAU, *pour le secrétaire.*

*P.-S.* — « Nous vous envoyons les interrogatoires des deux « prisonniers que l'on conduit dans votre ville, accusez-nous « en réception !. »

La recommandation de Merlet ne manquait pas son effet et le 20 mai, c'est-à-dire le jour même ou le lendemain de son arrivée, Grivet comparaissait devant la commission militaire et était condamné à la peine de mort comme convaincu d'avoir « eu un grade parmi les brigands, d'avoir fait, des balles « chez la dame la Roche d'Avau, monté la garde, conduit des « patriotes en prison, mis l'épée sur la gorge l'épée sur la gorge « du citoyen Merlet, juge de paix du canton d'Apremont de « l'avoir forcé de lui remettre 6 livres pour amende d'un ju- « gement qu'il avait rendu contre lui, au profit du citoyen

[1] Collection Dugast-Matifeux, dossier Challans.

« Loué de Commequiers, d'être venu au combat du Pas-au-
« Peton et d'avoir pillé 4 lits chez des patriotes. »

Le 8 novembre suivant, Louis Doux, farinier et maire de la commune de Commequiers, demeurant au moulin des Reliques, même commune, âgé de 58 ans, était condamné à mort par la même commission, comme convaincu d'avoir été le chef des révoltés, en sa commune, en *correspondance avec la femme la Roche, qui était chef des rebelles et qui lui transmettait ses ordres ;* etc.

Enfin le 19 septembre 1793, la commission militaire des Sables condamna à mort Pierre Troussicot, âgé de 33 ans, maréchal taillandier, demeurant au bourg de Commequiers, et le déclara convaincu « d'avoir fabriqué des sabres et piques « et aiguisé un sabre pour les révoltés, d'avoir chanté une « chanson contre-révolutionnaire ; d'avoir arboré la cocarde « blanche et d'avoir *reçu des ordres de la femme la Roche du « dit Commequiers, chef des rebelles.* »

(*A suivre.*) HENRI RENAUD.

[1] Chass., V. P. t. IV, p. 33.

# L'ORIGINE D'UNE PAROISSE

## LES MOUTIERS-SUR-LE-LAY

Non loin des Moutiers-sur-le-Lay, sur la commune limitrophe de Sainte-Pexine, se trouve une grotte modeste, dite de Saint-Bris ou Saint-Brice, qui n'a guère d'intéressant que son nom, et qui, à cause de ce nom même, a intrigué et intrigue encore les curieux d'histoire régionale. Constatons d'abord qu'il n'y a rien de commun entre saint Brice et sainte Pexine, que trois siècles séparent vraisemblablement. Sainte Pexine, peu connue et identifiée par la plupart des hagiographes avec sainte Pazanne et sainte Pezenne, aurait vécu au VII^e siècle, disent les Bollandistes. Dom Chamard, qui a tout droit d'émettre une opinion personnelle dans une question douteuse, la fait mourir au contraire au commencement du IV^e siècle, plus de cent ans avant saint Brice, puisqu'il la croit victime de la persécution de Dioclétien (an 303) ; quoi qu'il en soit, sainte Pexine et saint Brice ne se sont pas connus. Le culte de la sainte, dans la paroisse qui porte son nom, pourrait bien avoir pour origine une chapelle privée qui lui aurait été consacrée peut-être dans l'importante villa gallo-romaine dont les débris se retrouvent à chaque pas. Des arguments philologiques, qu'il serait hors de propos de développer ici, nous font croire que Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure) et Sainte-Pezenne (Deux-Sèvres) sont des lieux du culte ancien et populaire de la sainte, et que Saint-Pexine représente une fondation moins ancienne et plus savante, pour employer une expression technique en la circonstance.

Nous restons donc en face de saint Brice seul, et c'est, en cherchant, après beaucoup d'autres, la raison d'être de son nom en ce lieu, que nous avons vu s'étendre d'une façon imprévue le champ des investigations, et que le chemin de la grotte nous a conduit au berceau de la paroisse elle-même.

On ne connaît qu'un saint du nom de Brice dans le calendrier liturgique romain. Ce saint, originaire du Poitou, y a passé une partie de sa vie. Sulpice-Sèvère, qui fut son compagnon, saint Fortunat et Grégoire de Tours, qui vécuren au siècle suivant, sont ses répondants dans l'histoire. Sa carrière fut longue et accidentée ; il monta, quatrième, sur le siège épiscopal de Tours, où il succéda à saint Martin, et où il siégea quarante-six ans, de 397 à 443, non sans quelques vicissitudes. Sa vie n'est pas une des moins curieuses à connaître des temps mérovingiens, de cette période de transition, où sous les auspices tutélaires et novateurs de la religion nouvelle, s'opérait, non sans heurt et sans secousses dans le sein du christianisme vainqueur, la fusion des Romains, conquérants et payens, avec les Barbares idolâtres, autonomes ou envahisseurs.

L'apostrophe de saint Rémi à Clovis : « Baisse la tête, fier Sicambre !... » ne rappelle pas seulement un grand événement religieux : elle caractérise en outre un système et une évolution historique.

C'était l'époque où Martin, fils d'un tribun de Pannonie, romain de culture et de nom (*Martin*, diminutif de Mars), après avoir quitté l'armée, venait s'initier près de saint Hilaire, évêque de Poitiers, à la vie religieuse, et fondait à Ligugé, le premier monastère de l'Occident.

Après Ligugé, il lui fallut faire plus grand, et il s'établit près de Tours, à Marmoutier (*majus monasterium*). Ce fut là qu'il fut élu évêque de Tours, et de là qu'il administra son vaste diocèse.

En Poitou comme en Touraine, l'ardeur de la foi nouvelle et le prosélytisme des premiers convertis lui amenèrent

de nombreux disciples, surtout de la classe aisée et instruite élevée à la romaine. Parmi eux, saint Paulin de Nole et Sulpice-Sévère brillent au premier rang. Martin savait qu'on ne fonde pas œuvre qui dure avec les représentants même les moins dégénérés d'une race épuisée ; aux fils décadents de l'aristocratie gallo-romaine, il voulut infuser le sang jeune et ardent des derniers venus, des Barbares, et il attira auprès de lui ceux des enfants aux cheveux blonds qui lui parurent capables de plier sous le joug du Christ leur fière et sauvage nature.

Brice (en latin *Brictio*), de race barbare, comme la physionomie de son nom ne permet pas d'en douter, était de famille pauvre ; ses parents le confièrent avec joie à Martin pour l'élever et en faire un prêtre. Le tempérament impétueux et indiscipliné de Brice dut donner fort à faire à son éducateur ; Martin y employa une angélique patience, et finit par élever aux saints ordres son indocile disciple, comptant surtout sur la grâce de Dieu et du sacrement.

A dire vrai, la rudesse de Brice, jointe à l'humilité de sa naissance, ne lui concilia guère les sympathies de ses confrères, de plus fine éducation et d'origine plus relevée. Dans le récit de Sulpice-Sévère, que nous allons transcrire, pour laisser parler aussi un contemporain, perce le mépris du Gallo-Romain instruit et policé pour le Barbare pauvre, fils de pauvres, et rebelle par instinct à la discipline de la règle monastique.

Voici le portrait tracé par Sulpice-Sèvère (1) et reproduit plus tard par saint Fortunat (2). La scène se passe à Ligugé ou à Marmoutier, alors que Brice était prêtre depuis quelque temps.

« Un jour que dans la petite cour qui entourait sa cellule Martin était assis sur l'escabeau connu de nous tous, il vit deux démons se poser sur un rocher escarpé qui dominait

[1] *Dialogue* III, § XV.

[2] *Vie de saint Martin*, lib. IV, vers. 250 et seq.

le monastère, et de là, faire entendre ces paroles d'encouragement : « Ha ! toi, Brice ; ha ! toi, Brice ! »

« Ils voyaient, je pense, venir de loin le malheureux, et savaient quelle rage le mauvais esprit avait excité en lui. Bientôt Brice accourt furieux, et, dans son délire, il vomit contre Martin mille injures. C'est que le bienheureux, la veille, avait réprimandé ce prêtre (lequel ne possédait rien étant laïque, et avait été élevé dans le monastère par Martin lui-même) de ce qu'il acquérait des chevaux et des esclaves, car dès lors, on lui reprochait d'acheter à grand prix non seulement des jeunes garçons barbares, mais même de belles jeunes filles. Pour cela, le misérable, la bile en émoi, et je pense, l'esprit troublé par les deux démons, s'emporta contre Martin à ce point qu'il faillit frapper ce saint évêque qui, le front serein, l'âme impassible, s'efforçait de calmer par de douces paroles le délire du malheureux.

« Mais Brice, en proie au démon, n'était plus dans son bon sens, encore qu'il en eût bien peu. Les lèvres tremblantes, la physionomie agitée, pâle de fureur, il proférait des paroles de péché : « Je suis meilleur chrétien que toi, puisque dès le bas âge j'ai reçu de toi-même dans le monastère une éducation toute ecclésiastique ; tandis que toi, Martin, qui dès ton enfance, et tu ne peux le nier, as vécu au milieu de toute la licence des camps, tu es tombé, en ta vieillesse, dans la folie des vaines pratiques de dévotion et de visions chimériques. »

« Après avoir vomi ces injures et beaucoup d'autres qu'il vaut mieux ne pas citer, Brice sortit enfin, sa fureur assouvie, persuadé qu'il s'était pleinement vengé ; il reprit la route par laquelle il était venu, en marchant à grands pas.

« Cependant les prières de Martin, je suppose, chassèrent les démons du cœur de Brice. Revenu à résipiscence, il retourne sur ses pas, se jette aux pieds du saint pontife, confesse sa faute et, rentrant enfin en lui-même, avoue qu'il a cédé aux instigations du démon.

« Rien n'était plus facile à Martin que de pardonner à un suppliant. Après quoi, le saint homme exposa à Brice, ainsi qu'à nous tous, comment il avait vu les démons agiter ce malheureux, et ajouta qu'il ne s'était point senti ému par ses injures, lesquelles n'atteignaient rien que celui qui les avait proférées.

« Dans la suite, ce même Brice fut plus d'une fois convaincu de grandes fautes, mais jamais le bienheureux ne put se résoudre à déposer ce prêtre, pour ne point paraître venger une offense personnelle, et souvent il répétait : « Si le Christ a supporté Judas, pourquoi moi ne supporterais-je pas Brice ? »

On peut dire que Sulpice, qu'on a appelé avec une certaine indulgence le « Salluste chrétien », se montre bien sévère pour son bouillant confrère ; on devine sans peine dans ce récit l'antipathie des races, l'éternelle rivalité du midi contre le nord, et cette inconsciente jalousie des faveurs du maître qui hante souvent les âmes vivant en commun, dernière forme de l'égoïsme et de l'envie réduits par la vie du cloître à leur plus intime expression.

Il faut faire quelque effort d'imagination et se bien représenter la dureté et les nécessités de ces temps barbares pour arriver à comprendre que ce même Brice fut un grand évêque, de plus un grand saint, et que les défauts, signalés par Sulpice-Sévère, qui vivait avec lui, et rappelés plus tard par saint Fortunat, évêque de Poitiers, n'étaient alors incompatibles, sauf repentir et pénitence bien entendu, ni avec les plus hautes fonctions religieuses, ni avec l'honneur suprême de la canonisation.

Les Gallo-Romains du midi de la Gaule, civilisés depuis trois siècles déjà par l'occupation romaine, s'étonnaient à bon droit de ces caractères impulsifs et toujours en révolte. Plus perspicace, Martin y voyait un précieux instrument de conquête religieuse, et il devançait hardiment, à la surprise et parfois au mécontentement de ceux qui l'entouraient, la politique de saint Rémi : « Baisse la tête, fier Sicambre !... »

Nous n'avons pas à raconter ici la vie de saint Brice, sur laquelle Grégoire de Tours, son quinzième successeur sur le siège épiscopal de Saint-Martin, donne des détails moins édifiants encore que ceux rapportés par Sulpice-Sévère.

Ainsi, dans la 33e année de son épiscopat, Brice, déjà plus que sexagénaire, fut accusé d'adultère. L'opinion publique se montra tellement ardente contre lui qu'il fut déposé, qu'on lui donna un successeur et qu'il dut prendre la fuite. Sept années durant, il disparut, avant d'en appeler à Rome même, au Souverain Pontife. Confirmé par le pape dans ses fonctions, il revint à Tours, chassa de la ville le second successeur qui venait d'être élu à la mort du premier, et exerça, pendant sept ans encore, la charge épiscopale.

Sans rien dissimuler de ces accidents divers, Grégoire de Tours l'appelle « un homme éminent, incomparable, dont les miracles remplissent plusieurs volumes. » (1)

Grégoire de Tours rappelle ailleurs (2) que Brice fonda des églises à Clion, Brèches, Ruan, Chinon, etc. Cette énumération n'est pas limitative, et témoigne surtout que les fondations de paroisses furent dans les préoccupations habituelles de l'évêque de Tours.

Les historiens ne nous ont rien laissé de plus sur saint Brice, et nous ne pouvons que tirer, des documents conservés, les conséquences qu'ils comportent au point de vue particulier de cette étude.

Il apparaît très nettement d'abord qu'avant l'épiscopat de saint Brice, Clion, Chinon, et les agglomérations d'habitants citées plus haut n'avaient pas d'églises. *A fortiori*, combien de villages moins importants n'étaient pas plus favorisés, entre autres notamment le *vicus* dont le nom gaulois effacé fut remplacé plus tard par la dénomination chrétienne des Moutiers-sur-le-Lay. La légende populaire, qui prouve l'antiquité du lieu-dit, assure que saint Brice habita la grotte qui

1 *Hist. Franc.* lib. II, cap. I.

2 *Hist. Franc.* lib. X, cap. XXXI

a gardé son nom ; et s'il ne l'avait pas habitée, pourquoi l'appellerait-on la grotte de Saint-Brice plutôt que de tout autre saint ?

Il faudrait des preuves contraires bien décisives pour infirmer cette naturelle conclusion.

C'est donc au dela de ce fait acquis que commence l'hypothèse. Nous pensons, en attendant une interprétation meilleure, que ce fut en l'an 430, lorsque Brice dut quitter précipitamment Tours sous le coup de la terrible accusation d'adultère, qu'il se réfugia à la hâte en Bas-Poitou, dans la grotte des Moutiers-sur-le-Lay, hors de son diocèse, tout en restant à portée, loin aussi de Poitiers, où l'indignation publique qui le poursuivait lui eût réservé sans doute un fort mauvais accueil auprès de l'évêque.

Les graves événements religieux qui venaient de se passer à Tours n'avaient point eu d'écho dans ce coin reculé de la région ; le voisinage d'un *vicus* y assurait la possibilité de vivre. Brice prenait le temps de réfléchir et de mûrir une décision ; non coupable, il se ménageait la possibilité d'une justification ; il ne dut se résigner à entreprendre le dur voyage de Rome que lorsqu'il vit le successeur, qu'on avait élu à sa place, jouir paisiblement et sans conteste du bénéfice de son élection. Plus tard, après sa réhabilitation et sa réinstallation sur le siège de Saint-Martin, ce successeur et le suivant furent tenus pour intrus, et rayés de la liste officielle des évêques de Tours ; mais la situation était loin d'être rassurante, quand Brice se cachait dans la grotte des Moutiers, et qu'il y sanctifiait ses malheurs par la pénitence et par la prière.

Le bourg voisin de la grotte n'avait pas encore d'église. Brice put donc donner carrière à son zèle organisateur, et nous ne doutons pas que les habitants du bourg lui durent leur premier sanctuaire. Le vocable de saint Pierre, patron de la paroisse, indique déjà une très ancienne fondation ; en outre, l'église de Marmoutier, où Brice avait été ordonné prêtre, était dédiée à saint Pierre et à saint Paul, et il est bien

naturel et très humain que,dans la détresse morale de l'heure présente, il ait tenu à honorer avant tout autre le saint qui avait béni son entrée dans le sacerdoce, et devant qui il devait aller bientôt crier justice en la personne de son successeur direct, le pontife romain.

S'il n'évangélisa peut-être pas le pays, et cette opinion n'a rien d'improbable, il y éleva du moins le premier monument du culte chrétien. N'oublions pas que les marais de la Sèvre Niortaise ne furent évangélisés que cent cinquante ans plus tard, par saint Pien, évêque de Poitiers, dont un lieu-dit, près de Maillé, rappelle également le souvenir.

Parmi tant de paroisses fondées par lui,saint Brice,remonté dans la chaire de Saint-Martin, oublia l'église éloignée, placée hors de sa juridiction, qu'il avait créée sur les bords du Lay. Dès sa fondation, au VII^e siècle, croit-on, l'abbaye bénédictine de Luçon rattacha à son domaine spirituel cette église détachée, et y entretint par ses moines la régularité et la continuité du culte.

Après les ravages des Normands, les moines furent les premiers à repeupler le désert fait par les hommes du Nord. Quelques bénédictins relevèrent les ruines de l'église de Saint-Pierre fondée par saint Brice, conservèrent le vocable de la fondation primitive et prirent complètement possession temporelle du lieu en le baptisant, du nom générique de leur propre occupation, le ou les Moutiers-sur-le-Lay.

Devenue propriété de plaisance des abbés, puis des évêques de Luçon, les Moutiers-sur-le-Lay eurent, pendant le moyen-âge, une histoire assez agitée, et qui a laissé de nombreuses traces. Ces souvenirs sont aujourd'hui assez effacés. Du château féodal, qui fut plusieurs fois assiégé et pris, et dont les la Trémoïlle disputèrent longtemps la possession aux évêques, il ne reste plus rien. Les œuvres de Dieu survivent au contraire aux œuvres des hommes, et la grotte de saint Brice rappellera toujours aux habitants des Moutiers leur premier apôtre et leur première église.

EDGAR BOURLOTON.

PASTELS VENDÉENS

# CONTE DE LA TERRE-BLEUE

A M. René Vallette.

*Natura fieret laudabile carmen an arte ?* (Horace).

Ce soir-là il pleuvait sur le castel de Bois-Chapeleau une pluie si torrentielle qu'il n'y avait plus ni ciel, ni terre, ni grande forêt ni oiseaux voyageurs. Une sorte de fumée se dégageait de toutes parts, qui n'était autre qu'une buée faite de myriades de petites gouttelettes ; et Bois-Chapeleau s'encapuchonnait sous sa rude toiture et l'eau des douves montait le long des tourelles. Derrière une fenêtre se tenait une belle jeune fille aux cheveux dorés et aux formes pures. C'était Eustache de Chabot, la rêveuse aux mains charitables. Comme elle était jeune et bonne, elle se prit à penser aux insectes et, aux fleurs qui en ce momment périssaient, et comme elle était femme, elle songea qu'elle était captive ; elle trouva alors au fond de son cœur toute une source de misères qui étaient siennes, et elle se dit en appuyant son front et le bout de ses doigts blancs sur les vitres mouchetées de gouttes de pluie : « La solitude me fera mourir comme ces insectes et ces fleurs si je ne trouve un fiancé qui soit le plus doux des hommes. Mes frères sont à la guerre ; mon père chasse le sanglier avec ses vassaux, et je m'ennuie. Sainte

Vierge, laissez passer sous ma fenêtre le chevalier fidèle en courtoisie et donnez-moi assez de hardiesse pour mettre ma pauvre petite main dans son gantelet de fer.

Et elle prit sur une escabelle un manuscrit que lui avait écrit et imagié un bon moine de l'abbaye de Saint-Bélicène et qui était l'histoire de Doolin, la fleur des batailles. Elle lut la mort de Nicolette, tuée sur la croupe même du cheval de Doolin par la flèche des ennemis qui les poursuivaient. Sainte Vierge, dit-elle encore, en baissant les paupières, laissez passer sous ma fenêtre le chevalier fidèle en courtoisie.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans que la Vierge l'exauçât. La jeune fille pâlissait et se consumait comme ces plantes nées sur les murailles et qui désirent en vain la fraîcheur du sol.

Or, un soir, il y avait à Bois-Chapeleau un chanteur qui faisait voler dans les sons légers d'une syrinx les paroles mélancoliques de l'amour.

De bien amer, tant que vivra
Ton pasteur, qui ne changera
Son propos, mais y demourra
Je te le jure.

Ainsi parlait Regnault à Jehanne, et Eustache rêvait à la table de son père, qu'un beau chevalier lui tenait le même langage ; pourtant elle ne voyait personne autour d'elle qui pût lui donner cette joie, pas même le chanteur qui était vieux et mal fait. Mais sa voix pure tardait avec la lenteur d'une mélopée plaintive quand elle disait les larmes qui président à la séparation des amants, et gazouillait comme un ruisseau en racontant la première entrevue de Jehanne et de Regnault, dans le bois de la Terre-Bleue, aux coudriers magiques. Et Eustache pensa, grâce à son esprit qui avait de blanches ailes rapides, qu'elle aussi trouverait peut-être le bois enchanté où l'attendait le prince Regnault, l'épaule appuyée contre un tremble, en regardant à ses pieds couler la rivière.

Le lendemain son fidèle écuyer Yvoirin mit à sa blanche

haquenée Gloriande sa bride de velours rouge semée de clous d'or et elle partit furtivement. Or les bois enchantés se cachent à la vue des plus fins observateurs à moins que ceux-ci n'aient reçu déjà l'onction des puissances enchanteresses qui ne s'aquiert jamais qu'au prix des démarches et des cautionnements les plus fantastiques. Beaucoup en reviennent qui n'ont plus que l'usufruit de leur âme. Eustache ne songeait pas à ces difficultés et à ces périls, mais bien plutôt croyait voir le prince Regnault, là-bas, dans le coudraye, au bout de l'allée droite où sa monture s'en allait, docile, sur un tapis de mousse. Or, c'était un bûcheron qui fendait un mélèze. Il releva sa face noire et ôta son bonnet de serge.

— Brave homme, lui dit Eustache, connais-tu le bois de la Terre-Bleue ?

— Je ne connais, damoiselle, que le bois où nous sommes, qui est celui d'Avalon.

Elle courba vers lui sa taille fine et souple dans son amazone bleue et lui donna une pièce d'or.

Plus loin, elle s'arrêta sous un noisetier et emplit de noisettes la sacoche de cuir de cordoue qu'elle portait à la ceinture pendant que Gloriande promenait ses naseaux dans les pentecôtes violettes.

Le sentier se mit à côtoyer la rivière qui était la rivière de Mairvent, toute bordée d'iris et de sagittaires. Elle s'arrêta encore et cueillit des iris. C'est bien le moins, se dit-elle, qu'Eustache se montre toute fleurie aux yeux de Regnault. Mais le bois de la Terre-Bleue n'apparaissait toujours pas. Eustache entrait sous une futaie de sapins dont les troncs dégarnis et droits soutenaient un épais dôme de verdure, lorsque Gloriande fit un écart. Une vieille femme se dressa devant eux.

— Que fais-tu là, bonne vieille ?

— Je ramasse des pommes de pin, damoiselle ; et je n'ai point voulu faire peur à votre beau cheval.

— Cela n'est rien, dit Eustache, mais est-ce que je ne suis pas ici dans le bois de la Terre-Bleue ?

— Non, bien sûr que vous n'êtes pas dans le bois de la Terre-Bleue, qui doit être bien loin encore puisque c'est ici le bois d'Esclarmonde.

— Voici une pièce d'or, bonne vieille, mais fais-moi sortir de cet Esclarmonde dont j'ignore les issues et indique-moi un autre sentier des bois.

Alors la vieille prit la bride de velours et mena Gloriande pendant qu'Eustache, les yeux mi-clos, confiante et heureuse, s'abandonnait à son rêve.

— Nous voici arrivées, damoiselle, prenez ce sentier bordé de lilas, et joli comme la route du ciel ; il vous mènera à une clairière où aboutissent plusieurs sentiers dont vous pourrez choisir l'un.

— Merci, bonne vieille ; et elle s'engagea sous les lilas qui embaumaient, se courbaient sur elle comme des mains caressantes et dérangeaient sa chevelure. Des deux côtés les branches s'avançaient sur le chemin et avant de se rejoindre, mollissaient vers la terre dans un mouvement de gracieuse lassitude, et Eustache portant la main haute se frayait un passage et les lilas touchés se défaisaient sur elle, si bien que leurs pétioles couvraient sa toque et son corsage. Elle fit un gros bouquet qu'elle coucha sur le pommeau de sa selle.

Voici la clairière ; voici tous les sentiers ; mais ils sont innombrables et il faudrait choisir. Eustache s'arrête ; elle ne choisit pas, et met pied à terre ; elle songe alors que malgré les douceurs de la vie des bois, malgré Avalon et ses iris, Esclarmonde et ses lilas, le soleil décline par delà tous les pays, par delà la terre bleue. Elle songe à Bois-Chapeleau et à l'inquiétude d'Yvoirin. Un vent plus fort effleure la tête des graminées sauvages ; Gloriande se met à brouter les petits trèfles à tête noire.

Où est la route du retour ? Ah ! cruel Regnault, c'est pour vous que je me suis égarée, et vous restez insensible à mon malheur. Et elle douta un instant que l'amour fût un bon guide,

mais elle aurait voulu dans l'instant être consolée, et cela ne se pouvait.

Bientôt il se fit tard, des étoiles brillèrent au-dessus des arbres, des ombres s'allongèrent sur le sol, projetées par la lumière soudaine de la lune qui toute grande riait dans le ciel. Gloriande, doucement, se coucha dans les trèfles — et Eustache, le visage dans les mains, se mit à pleurer.

« Yvoirin, Yvoirin, disait-elle, que n'accours-tu ? — Pour-
« quoi ais-je fait comme les papillons que tu m'attrapais dans
« mon enfance ! Mais pour eux la nuit était rassurante et le
« silence des bois leur était familier. Toutes les fleurs dorment
« autour de moi. Et pourtant Yvoirin, c'est bien faible une
« fleur, mais une pauvre fille est encore plus faible, Yvoirin. »

— Voyons, ne pleurons pas ainsi, belle jeune fille, dit une petite voix flûtée à côté d'elle. Ton écuyer Yvoirin est à Bois-Chapeleau. Mais tu trouveras ici de bonnes petites personnes très serviables, très gaies et très agiles qui le remplaceront. Leur esprit est primesautier et leur cœur est sincère ; console-toi. Et Eustache vit à ses pieds une petite dame tout de blanc vêtue dont la tête ne dépassait pas la corolle des grandes marguerites. Un rayon de lune lui éclairait le visage qu'elle avait des plus jolis, sous une abondante chevelure d'or relevée en torsade et retenue à son sommet par un croissant de diamant. — « Je suis la fée Urgèle, lui dit-elle ; et je connais le nombre des arbres de cette forêt, le nombre des branches de chaque arbre, le nombre des feuilles de chaque branche, la dimension précise de chaque feuille. De même je connais le fond de ton cœur, ce qui n'est pas bien difficile, d'abord parce que je suis fée et puis parce que les consciences tranquilles sont transparentes comme les eaux de nos sources. Ne cherchais-tu pas le Regnault de tes rêves, Eustache de Chabot ?

— Si fait, fée Urgèle, je cherchais un Regnault, noble et courtois chevalier qui m'emportait sur la croupe de son cheval, loin, très loin dans le pays de la Terre-Bleue.

— Tu es une enfant, Eustache, à moins que tu ne me dises où se trouve le pays de la Terre-Bleue.

— J'ignore en vérité où il se trouve, et je compte un peu sur vous pour me l'apprendre, fée Urgèle. Mais je sais que la vie y est douce et facile et s'y écoule au milieu des rêves et des parfums.

— Tu es une enfant, Eustache, suis-moi.

Mais Eustache montra Gloriande qui dormait, la tête dans la verdure, sur quoi, la fée lui donna un coup de baguette qui la fit se dresser sur ses jambes.

— Monte en selle — et Eustache se mit en selle et la fée Urgèle se trouva assise à son côté.

Et Gloriande se mit à galoper — la fée Urgèle dirigeait sa route et lui donnait des ailes, car ses sabots ne touchaient pas le sol. — Tous trois traversaient les rayons de lune comme un immense oiseau de nuit qui traverse les campagnes à plein vol. Et le petit croissant de diamant brillait dans sa course comme une étoile filante.

— Arrête, dit la fée Urgèle, et Gloriande s'arrêta.

— Où sommes-nous, bonne fée, dit Eustache, un peu troublée ?

— Au pays de la Terre-Bleue.

Au même instant, une multitude de petites dames, toutes semblables à la fée Urgèle, si ce n'est le croissant, insigne de royauté, l'entourèrent et lui prirent les mains, si bien qu'Urgèle, confuse, ne savait que dire.

Puis toutes les fées, s'écartant, en ronde, chantèrent.

De bien amer, tant que vivra
Ton pasteur, qui ne changera
Son propos, mais y demourra
Je te le jure.

Oh ! le mauvais rêve ! oh ! l'heure détestée où ses souvenirs de la veille revenaient sous la forme fantastique des illusions nocturnes ! Ce couplet n'était-il pas celui du chanteur, celui

que Regnault adresse à Jehanne ? — N'avait-il pas déterminé son départ, hâté sa course à travers bois? — Et voici qu'elle le retrouvait dans la bouche de ces petits êtres fabuleux, à la science divinatoire et moqueuse ! — Elle sentit en elle une amère confusion. — Bois-Chapeleau lui apparut soudain dans une obscurité sillonnée d'éclairs, assiégé, mis à sac par les dames de la Terre-Bleue. Leurs petits corps blancs escaladaient les murailles et pénétraient en foule par les fenêtres jusqu'à Yvoirin qu'elles étranglaient dans son lit, pendant qu'elle, Eustache, demeurait inanimée à l'ombre perfide des coudriers magiques.

De bien amer, tant que vivra
Ton pasteur...

— Non, non — je vous en prie,— dit Eustache,— ne chantez pas ce couplet.

Alors, la fée Urgèle, renvoyant en arrière d'un petit coup de pied la longue traîne de sa robe lui dit : « Eustache de « Chabot — telle est l'épreuve que nous réservons aux filles « des hommes qui ont écouté l'esprit d'aventure. Si notre « sagesse s'applique à la divination des choses, si les énigmes « sont sans mystères pour nous, et les consciences sans se- « cret, c'est que nous sommes des fées, c'est-à-dire des petites « créatures exceptionnelles, incarnées au sein des essences « supérieures. Elevées dans la compassion de toutes les créa- « tures qui faiblissent par surprise, nous aidons les hommes « à réaliser leur destinée, mais nous les punissons dans leurs « erreurs. Sache donc, ô jeune fille, que l'imagination qui fait « de trop longs voyages devient souvent l'ennemie du cœur « dont elle méconnaît les besoins et détruit les harmonies ; « que si tu as le droit de faire des rêves, tu n'as pas celui de « les poursuivre, parce que les rêves sont chimères, et que « la femme se doit à l'ennoblissement des réalités. Ta jeu- « nesse te rachète à nos yeux, Eustache, mais afin que tu voies « combien sévère sont nos derniers châtiments tu vas nous « suivre — sois sans crainte, nous te voulons du bien.

Et la troupe des fées précéda Urgèle et Eustache, et c'était une procession de petites vierges qui marchaient recueillies, comme dans la célébration d'un culte.

Elles allèrent longtemps — mais le sol était recouvert d'une herbe épaisse qui rendait la marche plus aisée. L'aurore commençait à dénouer sa pâle écharpe à l'horizon. — La rosée perlait à la pointe des herbes. Les oiseaux commen çaient à chanter. Mais tous disaient : »

Ne bien amer, tant que vivra
Ton pasteur.

Alors Eustache devint très pâle, et Urgèle, prise de pitié, frappa un tamaris de sa baguette et tous les oiseaux se turent.

Bientôt les fées s'arrêtèrent près d'un bassin, rempli d'une eau vive, entouré de rocailles sur lesquelles elles s'assirent au hasard. Des plantes grimpantes couraient sur les roches et leurs enlacements composait là une mystérieuse retraite. Auprès du bassin et sous un berceau de capucines fleuries une longue boîte de cèdre en forme de cercueil laissait à découvert le corps voilé de blanc d'une jeune fille.

— Eustache, dit Urgèle, voici Nicolette, fiancée de Doolin, qui fut plus coupable que toi et que nous avons condamnée à vivre ici d'une demie-mort, nourrie seulement par les abeilles qui viennent lui apporter leur nectar.

Et, en effet, des abeilles accourues des floraisons prochaines volaient autour du cercueil et de temps à autre l'une d'elles venait se poser sur les lèvres entr'ouvertes de la jeune fille.

— Eustache de Chabot, dit la fée Urgèle, voici le jour qui nous ordonne de disparaître aux yeux des humbles créatures comme toi, car il n'est point sur terre, de pouvoir affranchi de toute obéissance. Regagne Bois-Chapeleau, Gloriande t'y reconduira. Tu rencontreras un chevalier porteur d'une branche de houx. C'est celui que nous destinons à partager ta demeure. Va et n'oublie pas ce que tu as vu.

— Et les fées, et le cercueil, et les abeilles disparurent. Un

rayon de soleil descendit du ciel sur la Terre-Bleue ; et Eustache se retrouva, en face de Gloriande qui hennissait.

— En route ! — et elle fit siffler sa houssine.

En passant, elle reconnut la clairière, Esclarmonde et ses lilas, Avalon et ses iris.

Au détour d'un chemin, elle vit une troupe de cavaliers ; à leur tête caracolait le chef. Celui-ci vint à elle banière, en main.

— Belle, dame lui-dit-il, en relevant la visière de son casque, pouvez-vous montrer à des chevaliers, revenant de Terre-Sainte et qui se sont égarés dans les bois, la route du manoir de Bois-Chapeleau ?

— J'y vais moi-même, messire.

— Appelez-moi messire Jeoffroy si tel est votre bon plaisir, dit le chevalier, car je suis dès l'instant votre défenseur pour tout au moins le chemin qui nous reste à faire.

Eustache s'inclina gracieusement, non sans avoir remarqué qu'une des dents de la mâchoire supérieure de son compagnon avançait sur sa lèvre inférieure. Puis, ses yeux se portant sur sa bannière, elle vit que la couronne du Christ y était brodée sous la forme d'une couronne de houx.

— Sire Jeoffroy, dit-elle, sir Jeoffroy, mais elle ne put achever si bien que messire Jeoffroy de Lusignan vit qu'elle tremblait et ne la questionna pas.

En arrivant à Bois-Chapeleau, le sire de Chabot gronda fort sa fille, mais il fut si heureux de revoir son suzerain, sire Geoffroy, qu'il oublia très vite son ressentiment.

Quant à sire Geoffroy, il fut si heureux d'avoir voyagé avec la fille de son vassal qu'il voulut l'épouser ; et comme Bois-Chapeleau devait à Mairvent la redevance d'un chapeau de roses à chaque Pentecôte, Eustache le fit elle-même, et s'en coiffa avec simplicité.

Et voilà comment Eustache de Chabot épousa Geoffroy la Grand'dent.

Or, le soir des épousailles, les deux époux appuyés à un

créneau, devisaient comme font les amants en joie, lorsqu'Eustache se mit à chanter :

De bien aimer, tant que vivra
Ton pasteur, qui ne changera
Son propos, mais y demourra
Je te le jure.

Et Geoffroy versa deux grosses larmes. Et Eustache sentit sur son visage la caresse ailée de deux petites mains qui bien sûr étaient celles de la fée Urgèle, tandis qu'elle entendait dans les airs le bourdonnement mélancolique des abeilles de Nicolette.

R. DE CHATEAUBRIANT.

# FRANÇOIS-CHRISTOPHE RICHER

## ET SON FILS

# FRANÇOIS-FLORIENT

(*Noirmoutier et Bouin, octobre 1793.*)

---

A Madame veuve Eugène Guérin, née Thérèse Thaïs Richer, *petite-fille du défenseur de la Bassotière, hommage respectueux.*

Les Richer, au moment de la Révolution, tenaient un rang honorable dans la bourgeoisie noirmoutrine.

Originaires du pays de Retz, ils étaient, par suite d'alliances, venus à Noirmoutier, en passant par Bouin.

Gaspard, époux de Marie Clériceau, avait quitté le Pellerin pour s'établir à Bouin avec ses deux fils : François-Lambert et Louis-Gaspard[1], à la fin du XVII^e siècle.

[1] Louis Gaspard, sieur de la Baudrière, fut capitaine des canonniers, puis lieutenant général de la milice garde-côte ; de Bouin, son second fils, Joseph-Gaspard, sieur de la Haye, capitaine de vaisseau marchand, commandait à l'affaire du Par-au-péton, le 10 août 1793, un parti de 37 royalistes de Bouin (Voir l'*Interrogatoire d'Abraham Barreau*, reproduit par Luneau et Gallet dans *Documents sur l'île de Bouin.*) Joseph fut témoin du premier mariage de son cousin François-Christophe.

Tous les renseignements sur la famille Richer, à Bouin, nous ont été fournis par notre ami, le Dr André Pelletier.

François-Lambert, sieur des Brettes (1698 à 1748), est la souche de la branche noirmoutrine. Il faisait précéder son nom du mot écuyer, titre de noblesse qu'il devait à ses fonctions de capitaine général et de commandant pour le Roy la garde-côte de Bouin[1].

Le sieur de Brettes avait épousé à Bouin, en 1726, Françoise Joubert, puis s'était remarié, en 1742, avec Marie-Joseph Gravray.

De son premier mariage naquit une fille, Marie-Françoise épouse de noble homme Joseph Jolly, sieur de la Limagne, de Bourgneuf.

De son second, il eût un fils, François-Christophe et plusieurs filles, entre autres Thérèse épouse de Barthélemy Tarvouillet, négociant à Nantes, à laquelle appartenait la maison de la Maduère, où d'Elbée, généralissime de l'armée vendéenne, fut fait prisonnier, en 1794.

Les Joubert et les Gravay étaient des familles Noirmoutrines. Les premiers, descendant d'un otage amené en Hollande pour répondre de la rançon de l'île, avaient plusieurs fois essaimé à Bouin. Marie-Joseph Gravay était fille de Joseph Gravay et de Françoise Maublanc et, par la même, cousine germaine du chanoine André Commard de Puylorson, le premier historien de Noirmoutier. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que François-Christophe soit venu s'établir dans l'île, surtout à la suite de son union avec une parente de sa mère.

Voici l'acte de son premier mariage d'après les registres de Saint-Philbert de Noirmoutier.

Le lundi vingt-sept février mil sept cent soixante-quinze, après la proclamation d'un ban canoniquement faite en cette église le di-

[1] Plusieurs membres de la famille Joubert font à cette époque précéder leur nom du titre d'écuyer, entre autres Jean Joubert, sieur du Marais-Neuf, issu d'Alexis Joubert et de Marie Masson, et son fils Alexis Joubert, sieur de la Primaudière, commandant pour le Roi le bataillon de la garde-côte de Bouin et fermier général du château. Deux Maublanc, cousins de la première femme du sieur de Brettes, sont appelés, écuyers dans l'acte de mariage de son fils.

manche dix-neuf du présent mois, sans qu'il se soit trouvé aucune opposition : Vu la dispense des deux autres bans, celle de l'intertice requis entre les fiançailles et le mariage, celle d'un empêchement de consanguinité du trois au troisième degré, accordées par Monseigneur l'évêque de Luçon, le dix décembre dernier, signées Claude-Antoine-François évêque de Luçon, contresignées Gaudilliers pros^re^, controllées et insinuées au d. Luçon par Jouanneau commis ; les fiançailles ayant été célébrées immédiatement avant le mariage, noble homme François-Christophle (*sic*) Richer des Brettes négociant, âgé de vingt-neuf ans, originaire de la paroisse de Notre-Dame de l'isle de Boüins domicilié de fait et de droit de celle-cy, fils de feu écuyer François-Lambert Richer des Brettes, capitaine général commandant pour le roy la garde-côte de l'Isle de Boüin et de dame Marie-Joseph Gravay son épouse, présente et consentante, a épousé demoiselle Marie-Anne Maublanc, âgée de vingt-trois ans, fille de feu noble homme Joseph Maublanc, maître en chirurgie et de dame Marie-Françoise Durand son épouse, présente et consentant : en présence de nous Joseph Maublanc frère de l'épouse, vicaire des Sables-d'Olonne, qui, du consentement du sieur curé de cette paroisse, avons donné aux parties la bénédiction nuptiale en présence aussi du côté de l'époux de noble homme Joseph Richer de la Haye, capitaine de navire, son cousin germain : du côté de l'épouse, en présence, de l'avis et consentement des parents soussignés, noble homme Joseph Durand des Mouriers, bourgeois son cousin du deux au troisième degré ; tant dans l'estoc paternel que maternel, faisant, tant pour lui que pour écuyer Pierre Maublanc père, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, établi près le parlement de Toulouse, son cousin du deux au trois en l'estoc paternel, d'écuyer Pierre Maublanc fils, négociant, son cousin du trois au trois, aussi en l'estoc paternel, demeurant ensemble ville de Nantes paroisse de Saint-Nicolas, suivant leur procuration en datte du premier de ce mois au rapport de Fouquereau et Briand le jeune, notaires royaux de la ville de Nantes, duement controllée et légalisée, de noble homme Jean Durand, notaire royal arpenteur, son cousin du trois au trois en l'estoc maternel et paternel, de noble homme Louis-Michel Boüin fils aîné, négociant, son cousin du trois au trois tant au paternel qu'au maternel, à cause de dame Catherine Durand des Mouriers son épouse, de maître François Legras, avocat en parlement son cousin du trois au trois dans les deux estoc, à cause de dame Anne Durand des Mouriers son épouse, de la paroisse de Saint-Martin de la ville de Sablé, de noble homme Joubert Desouches receveur des domaines du Roy en cette

seigneurie, son cousin du trois au trois en l'estoc paternel, à cause de Dame Marie-Anne Masson son épouse et de plusieurs autres paparents et amis, tous de cette paroisse qui ont signé avec nous.

Le registre est signé :

Marie-Joseph GRAVAY, veuve RICHER, F. RICHER, Marie-Anne MAUBLANC, DURAND veuve MAUBLANC, Marie RICHER veuve FAILLAY, RICHER, Durand BOÜIN, Masson, JOUBERT, Catherine BOÜIN, VIAUD-DURAND, Marie-Anne FAILLAY, Pierre-Jean MAUBLANC-BELLEVUE, Adélaïde BÉVIER, DURAND-DUMOURIER, Joseph RICHER, LEGRAS, DURAND, BOÜIN fils, JOUBERT DESCHOUCHES, René FAILLAY, M. MASSON, M. GARET Joseph JOUBET, MAUBLANC prêtre, vicaire des Sables, GUYARD curé.

Voici, extrait des mêmes registres, l'acte de baptême de son fils :

Le samedy deux décembre mil sept cent soixante-quinze a été baptisé François-Florent, né de ce jour, fils de noble homme François-Christophle Richer négociant et de dame Marie-Anne Maublanc son épouse : Le parrain a été noble homme Michel Garet négociant consin de l'enfant du trois au quatrième degré, à cause de dame Yvonne Durand son épouse et la marraine dame Marie-Françoise Le Nouc veuve de noble homme Pierre Durand capitaine de navire, bisayeule au maternel du dit enfant, tous de cette paroisse qui ont signé avec nous. Le registre est signé :

M. GARRET, Marie, RICHER, Suzanne DURAND et GUYARD, curé.

François-Christophe, estimé de tous, exerçait, à Noirmoutier la profession de négociant et sa maison florissante comptait de nombreuses relations avec l'Angleterre, où son second fils, Joseph-Frédéric, était, au moment de la mort de son père, à compléter son éducation commerciale.

Richer avait accepté avec enthousiasme les idées de 1789 ; il fut entraîné plus loin par la force même des circonstances. Il resta toutefois un modéré et usa de courtoisie envers les prêtres fidèles qu'il fut chargé de conduire au chef-lieu du département. Il refusa l'escorte que le district de Challans lui proposait, ces ecclésiastiques, d'après lui, se rendant de leur plein gré à Fontenay, pour obéir à la loi.

Ayant perdu Marie-Anne Maublanc et resté veuf avec

quatre enfants[1], il épousa l'année suivante Jeanne-Catherine-Bénigne-Françoise Viaud.

Beysser, en avril 1793, l'avait nommé capitaine de la 1re compagnie des canonniers de la garde-nationale[2] et c'est à ce titre que nous le retouvons dans la nuit du 11 au 12 octobre surveillant l'entrée du Gois, passage à gué, qui permet deux fois par 24 heures de pénétrer dans la plaine de Barbâtre, en venant de Beauvoir.

Les moyens de défense offerts par cette partie de l'île consistaient dans les fortins disposés en quart de cercle, du côté de la mer et protégés par des talus de sable. Chacun de ces fortins était muni de pièces de gros calibre, montées sur des affûts de côte.

Du Goulet de Fromentine, en allant vers le nord, les batteries portaient les noms de la *Fosse*, de la *Grande-Rouche* défendant toutes les deux le détroit séparant l'île de la Barre-de-Monts ; de la *Casie* sur une pointe avancée, de la *Bassotière* à l'entrée même du Gois, et de *Caya* en face de la Maison-Rouge.

Toutes battaient du côté de la baie. Aucune suprise n'étant à craindre, en ce point, sur la côte extérieure, où déferlent les flots de la grande mer.

Les trois derniers fortins surveillaient le Gois.

Entre la Casie et la Bassotière, la distance était, par les chaussées, d'environ mille mètres ; de la Bassotière au Caya, de trois mille. Les batteries ne pouvaient donc se porter un mutuel appui ; elles étaient reliées les unes aux autres par des hommes de garde échelonnés sur le sommet des digues.

[1] François-Florent, Joseph-Frédéric, Marie-Anne-Ambroise (Mme J. Pineau) et Pierre ou Piter. Il eut de sa seconde femme : Arsène (Mme Laval), Edouard l'historien et le littérateur et François-Chrysostôme.

[2] Sa nomination ne passa pas sans conteste ; le citoyen Courant écrivait, le 22 mai, à Goupillau (de Montaigu) pour lui réclamer cette place, à laquelle il avait été nommé par Foucher et Villers. (Lettre extraite de la collection Dugast Matifeux.

Un stationnaire mouillé dans le Gois complétait la défense.

Ce rôle était rempli, depuis le 29 septembre, par la chaloupe canonnière le *Noirmoutier*, commandée par Moizeau de l'Ile-d'Yeu.

Une fois dans l'île, l'envahisseur rencontrait Barbâtre, la Maison-Rouge, l'isthme sablonneux de la Tressou ou de la Parée-coupée, puis le village de la Guérinière. A partir de ce point, la route appelée la *Grande-Charraud*, inégale, extrêmement sinueuse, formée d'argile, dans laquelle, à ce moment de l'année, on enfonçait à mi-jambe, s'engageait à travers les marais salants, présentant des points faciles à défendre.

Avant d'atteindre la ville, on rencontrait sur le grand étier un pont de bois, le Grand-pont, que les Républicains et plus tard les Royalistes ne songèrent pas à couper.

Depuis quelque temps, Charette rôdait sur la côte voisine, cherchant l'occasion d'un coup de main. Le 30 septembre, il avait même tenté deux fois de pénétrer dans l'île, et faillit y réussir à la marée du soir.

Les défenseurs du Gois étaient donc sur un *qui vive* perpétuel. Dans la nuit du 11 au 12 octobre, les sentinelles avaient été doublées et leurs appels se répétaient de demi-heure en demi-heure.

Richer avait divisé sa compagnie en trois sections, gardant pour lui le poste le plus périlleux, la Bassotière ; son lieutenant, Adrien jeune, commandait la batterie du Caya; son fils François-Florent, dont nous avons donné l'extrait de baptême et qui n'avait pas encore 18 ans, était chargé, comme second officier, de celle de la Casie.

Trois compagnies du bataillon de la Manche avec les artilleurs de ce bataillon leur étaient adjointes. Elles occupaient surtout le bourg de Barbâtre, sur la fidélité duquel on ne pouvait compter.

La nuit se passa sans incident. Les hommes de garde au milieu des raffales du vent et des cris des oiseaux de mer

n'avaient signalé aucun bruit suspect, ni rien vu d'anormal dans l'obscurité profonde qui recouvrait le Gois.

Et cependant Charette, guidé par des gens habitués au passage, était descendu dans le gué à une heure du matin, non au point habituel, mais, d'après Mourain de Sourdeval, au lieu appelé l'Arche de l'Eglise. Il était à la tête de 8 à 9 mille hommes d'après Piet, 6 à 7000 d'après d'autres. Son armée observait le silence le plus absolu. Au lieu de la faire atterrir à la Bassotière, les guides l'avaient lancée dans des vases demi-molles entre les digues de Barbâtre et le canal Anjoubert; la marée montante rendait toute retraite impossible. Ils lui firent prendre pied, vers 3 h. 1/2 du matin, à la Berche, où actuellement la digue de la Tresson vient s'amorcer sur celle de la Maison-Rouge, soit à plus de trois kilomètres de la Bassotière.

Les Royalistes ayant tourné le poste d'Adrien revinrent en arrière vers le village de la Maison-Rouge ; les Barbatrois armés de fourches accoururent au devant d'eux. Les défenseurs du Gois ne s'aperçurent de ce qui se passait qu'aux cris de *vive le roi* poussés par les Vendéens et leurs alliés. Leurs batteries furent immédiatement prises à revers.

Adrien subit le premier choc. Ne pouvant tourner contre l'ennemi ses pièces difficiles à manœuvrer et à pointer du côté de la terre, il tint bon pendant trois quarts d'heure et se replia sur le poste de Richer.

Celui-ci, se trouvant dans les mêmes conditions défavorables de combat, exhorta ses hommes à être fidèles à leur devoir et leur fit jurer de se faire tuer jusqu'au dernier. Certains historiens ajoutent qu'il brûla la cervelle à un canonnier parlant de mettre bas les armes. Il répondit par un feu vif de mousqueterie au feu beaucoup plus fourni des Vendéens.

Bientôt il ne lui resta plus que quatre hommes. Charette, admirant son courage, lui proposa de se rendre moyennant la vie sauve. Il refusa, tomba frappé, dit-on, de la main même

du général vendéen, d'une balle dans les reins et continua de se défendre tant qu'il eut un souffle de vie[1].

Richer, par cette héroïque résistance, voulait donner le temps à Wieland, commandant de l'île, d'organiser la résistance à la Tresson et sur divers points de la Grande-Charraud, où elle semblait facile, mais l'armée républicaine, complètement démoralisée, n'avait plus de confiance en son chef.

Les canonniers de Richer fils ne purent résister que peu de temps. Ils battirent en retraite vers la Fosse, où accouraient en désordre les soldats du bataillon de la Manche, séparés comme eux du reste des forces républicaines.

Les uns et les autres se précipitèrent vers la chaloupe canonnière. La mer n'avait pas assez de montée ; le navire trop chargé, à moitié démoli dans le combat du 28 septembre[2] ne put gagner le large. Ils durent se rendre à merci et furent renfermés dans des granges.

Les canonniers des postes de la Grande-Rouche et de la Fosse, plus heureux, se sauvèrent dans des barques et se réfugièrent aux Sables-d'Olonne.

Charette prit à 5 heures le chemin de la ville pour profiter de la panique de ses adversaires. Pendant que le gros de son armée suivait la grande Charraud et arrivait à Noirmoutier

[1] Voir dans Piet (2e édition p. 558 et suiv.), le récit de ce combat. Piet, arrivé dans l'île peu de temps après la mort de Richer, ne parle pas de l'homme tué par celui-ci pour avoir parlé de capitulation et ne fait pas allusion à ce fait que le défenseur de la Bassotière aurait été blessé à mort par Charette. Il donne le nom des quatre hommes restés jusqu'au dernier moment près de Richer : Adrien son lieutenant, Mérel sergent des canonniers de la Manche, Dupont tué près de son capitaine et Jean Masson fusillé à Bouin.

[2] Je suis obligé de vous dire, écrivait, le 2 octobre, La Rue de Francy, commissaire des classes à Chevillard cadet à Rochefort, que ce bâtiment a été bien faiblement travaillé dans ses hauts. Ayant eu part à l'affaire de lundi au soir et ayant tiré environ 150 coups de pierriers, presque tous ses montants sont tombés par morceaux, (ils étaient trop faibles et mal ferrés), de manière que je suis occupé à lui faire faire des réparations nécessaires pour le mettre à même de pouvoir servir utilement à notre défense.

Je suis bien embarrassé pour lui fournir les trente hommes et plus dont il aurait besoin. Je ne les ai pas, mais je vais lui donner tous ce que j'ai. (Archives de la marine de Noirmoutier.)

par le Grand-pont et celui des cinq chemins, un groupe de Barbatrois passant, sur des planches en Bonne-Pogne et Délis, le précédait, jetant la terreur parmi les soldats et les habitants.

A une heure, l'armée vendéenne était en ordre de bataille sur la place d'armes, en face du château, et forçait Wieland à capituler.

Qu'advint-il depuis pour le jeune Richer ?

Piet raconte que, fait prisonnier, il put s'échapper sous des habits de paysan ; qu'il se précipita vers la ville dans un état d'exaltation extrême, exhortant la garnison et les citoyens à se défendre ; que, repris et emprisonné à nouveau, il fut conduit à Bouin et fusillé.

D'après un manuscrit, datant de quelques années plus tard, et qui renferme, au milieu de choses curieuses, quelques inexactitudes, voici ce qui se serait passé.

« Le 18 octobre, Richer père, y est-il dit, fut tué sur la pièce de canon qu'il dirigeait ayant à ses côtés son fils agé de 16 ans[1].

« Ce jeune homme fut fait prisonnier et conduit à Charette qui parut l'accueillir avec intérêt en apprenant la perte qu'il venait d'éprouver. Il le garda parmi ses soldats, lui faisant quitter ses habits d'artilleur pour prendre un costume de paysan et sur sa parole qu'il ne s'évaderait point. Malheureusement, la tête montée et le désespoir dans le cœur, le pauvre enfant ne tint aucun compte de sa promesse.

« Quittant les Vendéens à leur insu, il accourut en ville pour engager la garnison à se défendre, disant qu'il n'y avait pas de grâce à espérer.

« La garnison fort indisposée contre Wieland, qu'elle accusait de trahison, ce dont il n'était nullement coupable, refusait de lui obéir et de se porter vers les points difficiles à franchir, pour s'opposer à la marche des Vendéens.

« Le désordre et l'anarchie régnaient à Noirmoutier et paralysaient toute résitance.

1 Le combat eu lieu le 12 et non pas le 18. Richer fils était plus âgé. Il ne devait pas être auprès de son père quand celui-ci fut tué.

« Le jeune Richer, jugeant qu'il n'y avait plus de pardon pour lui, se jeta dans un canot, où il voulait entraîner un ami d'enfance, mais l'eau étant venue à manquer, il fut repris. Ramené devant Charette, il entendit ces paroles terribles : Monsieur, vous avez trahi ma confiance ; vous n'avez désormais à espérer que huit balles dans la poitrine. Il fut fusillé à Bouin. »

M. Edouard Richer, deuxième du nom, qui a laissé les meilleurs souvenirs comme maire de Noirmoutier, s'est livré à une enquête sur la mort de son grand-père et de son oncle. Nous lui devons le récit suivant. Il lui avait été fait par Mme François Piet, devant laquelle la scène s'était passée.

« Le soir de l'arrivée de Charette, racontait cette dame, il y eut un grand dîner à l'hôtel Jacobsen, dîner présidé par Mme Mourain de l'Herbaudière. Le général avait autour de lui ses officiers et un certain nombre de notables.

» Charette fut charmant. Il demanda au dessert qu'on lui amenât les femmes et les filles de ceux qui avaient jugé prudent de s'éloigner.

» Tout en prenant sur leurs familles des informations, il essayait de rassurer ces dames et cherchait de les rallier à sa cause.

» Ses troupes, disait-il, représentaient la véritable France ; les Princes allaient le rejoindre maintenant que la voie de mer leur était ouverte. Il faisait donc appel à toutes les bonnes volontés, et promettait l'oubli à tous ceux qui reviendraient de leurs erreurs.

» Malgré ses efforts, il lui semblait qu'il y avait parmi les personnes qui l'écoutaient plus de crainte que d'enthousiasme.

» A ce moment, un de ses officiers lui amena un jeune paysan : Voici, général, un homme que nous venons d'arrêter au moment où il cherchait à sortir de l'île ; à la blancheur de ses mains et à sa distinction, nous ne doutons pas qu'il ne soit un officier déguisé.

» Les jeunes filles reconnaissant un de leurs danseurs favoris étaient tremblantes. Pour lui, il ne bronchait pas.

» Le général avait tout vu : Vous n'êtes pas un paysan, dit-il, vous vous appelez Richer. — C'est vrai. — Vous êtes le fils du commandant de la Bassolière, mort si vaillamment pour m'empêcher d'entrer dans l'île. — Oui citoyen. — Vous êtes jeune et brave et par là même digne de servir la France. Elle est maintenant avec nous, si votre père si brave et si intelligent vivait encore il l'eût compris. Je vous offre une place d'officier dans les rangs de la véritable armée nationale. — Mon père est mort pour la République ; répondit le jeune homme ; il m'est impossible de servir sous un autre drapeau que le sien. — Qu'on le conduise à Bouin, dit Charette avec humeur.

» Les renseignements qu'il avait pris lui parurent loin d'être favorables, car il devint soucieux et accueillit assez rudement la personne, qui, l'ayant appelé dans l'île, lui apportait des informations sur divers habitants. Je crains fort, Madame, lui dit-il, que vous ne m'ayez fait tomber dans une impasse. L'île ne renferme pas les ressources que j'espérais y trouver. Les communications avec l'étranger sont loin d'être faciles, à cause des croisières républicaines et la masse de la population n'est pas pour nous. »[1]

Les nouvelles reçues de la grande armée le rendirent plus inquiet encore.

Après avoir organisé la défense et laissé un détachement de 1800 hommes, qui avec les Barbatrois, lui paraissait suffisant pour parer au plus pressé, il reprit, dès le 15 octobre, le chemin du Gois.

Il amenait avec lui 200 prisonniers, parmi lesquels le jeune Richer et 180 soldats du bataillon de la Manche.

Il les laissa entre les mains de Pajot, à Bouin, où il vint

[1] Madame F. Piet, née Marie-Eulalie-Victoire Maublanc était une parente des Richer. Ayant perdu son père, Guillaume Maublanc, négociant à Beauvoir, et sa mère, Julienne-Céleste Faudry, elle s'était réfugiée chez un de ses parents, M. Lebreton du Grapillières.

coucher et dont il repartit le lendemain pour Machecoul, qu'il savait inoccupé.

Les prisonniers furent renfermés dans l'ancienne geôle seigneuriale située sous la grande salle du présidial et dans la prison civile. Entassés dans ces réduits étroits, où ils ne pouvaient ni s'asseoir, ni se coucher, ils donnaient des coups de pieds dans les portes essayant de les forcer, en se poussant les uns les autres. Il n'en fallut pas davantage, écrivent Luneau et Gallet (*Documents historiques sur l'île de Bouin*) pour fournir à Pajot l'occasion de prétexter une révolte. Il fit sortir à la nuit un certain nombre des prisonniers qui furent fusillés dans le fond des anciens étiers du grand port[1].

Bittard des Portes, dans sa remarquable étude sur *Charette et la guerre de la Vendée*, raconte que, « après le départ du général, les soldats de Pajot reconnurent, parmi les prisonniers, des volontaires du 5e bataillon de la Manche, qui, à la reprise de Machecoul par Beysser, avaient fusillé et égorgé à coups de baïonnette de nombreux habitants. Le nom de leur bataillon aurait suffi pour les exposer à la loi du talion. Dans leur fièvre de représailles, les Maraîchins n'épargnèrent même pas les malheureux canonniers sédentaires de Noirmoutier ; deux cents prisonniers furent fusillés. Parmi eux se trouvait François Richer qui mourut avec beaucoup de bravoure. »

Dans une lettre du 17 octobre à du Bois-Guiguardière sous-gouverneur de Noimoutier[2], Pajot raconte qu'il a expédié le soir même, par ordre du général, deux cents prisonniers et qu'il attend des informations, sur les autres qui sont des ha-

[1] En particulier, écrit le Dr Pelletier à *Bien-à-vent*, endroit assez proche de la ville, quoique un peu retiré.

[2] Benjamin du Bois-Guiguardière, nommé par Charette sous-gouverneur de Noirmoutier et commandant de la place, n'accepta pas, lors de la reprise de Noirmoutier, par les Républicains, la capitulation proposée par Haxo. Il lutta pendant sept heures à la Puceraie, avec une poignée de braves, contre des forces dix fois supérieures et tomba ainsi que la plupart de ses compagnons. Peu d'entre eux, comme Hacynthe de la Roberie, purent se jeter dans un étier et s'échapper à la faveur de la nuit.

bitants de Noirmoutier, pour les expédier ou les incorporer dans ses troupes, s'ils sont jeunes et braves (Chassin, *La Vendée patriote*, t. III, p. 178).

François-Florent fit-il partie de cette première exécution, ou ne fut-il fusillé qu'après la réponse de du Bois? Il faudrait dans ce dernier cas reporter sa mort au 19 ou au 20. Cette seconde supposition paraît probable. Piet raconte que, sommé par Pajot de crier *vive le roi*, il répondit par le cri *vive la République*; ce qui fut sa condamnation.

Les plus grands efforts avaient été faits pour obtenir sa grâce. Pendant le trajet de la prison au lieu du supplice, racontent Luneau et Gallet, M^lle^ Richer, tante du jeune homme, se jeta aux pieds de Pajot le conjurant, mais en vain, d'épargner les prisonniers[1].

François-Florent mourut avec un grand courage. Tirant de sa poche dix francs, il les donna aux hommes chargés de son exécution, en leur demandant de viser bien au cœur[2].

Que Dieu dans sa bonté nous garde de revoir un pareil temps! C'était celui des colonnes infernales, des massacres de Savenay et de Nantes et bientôt eurent lieu les tueries en masse de Noirmoutier.

On massacrait les prisonniers parce que l'on ne savait qu'en faire et que l'on craignait d'être massacré plus tard par eux.

Le sang appelait le sang et il n'y avait plus de place pour la pitié.

Marceau en était écœuré. « Quoi, écrivait-il à sa sœur, après les batailles du Mans et de Savenay, vous m'envoyez des félicitations sur ces deux carnages, et vous voudriez avoir des

[1] On ne trouve pas dans les registres Bouin de traces d'une demoiselle Richer. Il est vrai que plusieurs années manquent depuis 1793. Il s'agit sans doute de Madame Tarvouillet, amenée à Bouin comme otage avec quelques autres femmes de Noirmoutier.

[2] D'après un paysan, Richer aurait été fusillé portant un habit de fantaisie de couleur grise, orné d'une double rangée de boutons dorés, en forme de grelots. Ce vêtement aurait été vu depuis sur le dos d'un paysan de Barbâtre avec des tampons mal appliqués, dont un assez large dans la région du cœur (Comm. de M. Ed. Richer).

feuilles de mes lauriers ! Ne songez-vous pas qu'elles sont tachées de sang humain, de sang français. Je ne reviendrai pas en Vendée ; il me répugne trop de combattre des Français. Je veux porter les armes contre l'étranger; là seulement est l'honneur et la gloire ». (Lettre citée par Chassain.)

De gras pâturages, de riches moissons recouvrent l'endroit où, à la fleur de l'âge, tomba le vaillant jeune homme, victime de nos dissensions politiques.

Un mois après ces événements, Mme Richer accouchait d'un fils auquel elle donna le prénom de François en mémoire de son père et celui de Chrysostôme.

Le 9 prairial an II (28 mai 1794) un conseil de famille se réunit à l'île de la Montagne devant le juge de paix, Joseph Joubert.

De nombreux parents y assistait, tant de l'estoc paternel que du côté des Maublanc et de celui de la seconde femme. La veuve fut chargée des intérêts des enfants des deux lits, à l'unanimité des voix, sauf celle de Tarvouillet, qui refusa de signer le procès-verbal.

Mme Richer s'acquitta de son mieux de la tâche qui lui avait été assignée et se réfugia, pour l'éducation des enfants, dans la vieille abbaye de la Blanche, afin de les tenir éloignés du tumulte du monde.

La Convention nationale, le 20 nivôse an II, (12 janvier 1794) à la suite d'une lettre de Bourbotte et de Turreau, décréta ce qui suit :

« La Convention nationale adopte, au nom de la République, les six enfants du brave Richer de Noirmoutier, canonnier, mort en combattant à l'île de la Montagne contre les rebelles de la Vendée ; charge le Comité de Salut public de faire un rapport sur les pensions de secours à accorder à ses six enfants et à leur mère ; charge pareillement le Comité d'instruction publique, d'insérer dans le recueil des Annales de la République les traits de dévouement et de civisme, qui ont honoré les derniers instants de Richer et de son fils assassiné à

l'île de Bouin par les brigands, en répondant à Charette, qui lui proposait la vie s'il voulait crier *vive le Roi !* Mon père fut assassiné par vous en défendant la République ; je ne ternirai pas la gloire d'une si belle mort ; j'abhorre les tyrans ; j'adore la liberté. » (*Moniteur*, de l'an II n° 144, p. 490)[1].

« A la suite de ce décret, écrivait, il y a une trentaine d'années, Dugast-Matifeux dans le *Phare de la Loire* (*La rue Richer à Paris*), la Municipalité parisienne voulant s'y associer, imposa, par un arrêté particulier, le nom de Richer à une de ses rues. Depuis lors, l'origine s'en étant perdue ou altérée, cette dénomination est passée inaperçue sous l'Empire et la Restauration ; ce qui l'a conservée ».

Il n'y eut qu'un des fils de Richer, Edouard, à profiter du décret de la Convention. Il fut élevé au Prytanée de Saint-Cyr ; mais nul n'avait moins que lui l'esprit militaire. Il devait illustrer sa famille d'une autre façon. De complexion faible et d'un esprit délicat, il brilla dans la carrière des Lettres sous la Restauration et les premières années de la Révolution de 1830. Historien, poète, naturaliste, antiquaire, philosophe, il fit partie de ces esprits distingués, qui groupés autour de Camille Mellinet et du *Lycée Armoricain*, relevèrent à Nantes les Lettres et les Sciences. Il fut même leur chef et, à ce titre, entraîna un certain nombre d'entre eux dans les rêveries du Swedenborg. L'auteur de la *Nouvelle Jérusalem* revint, à l'heure de sa mort, à la religion de sa pieuse mère, cette femme de douleurs qui avait tant prié pour lui.

Dr VIAUD-GRAND-MARAIS.

[1] L'histoire vraie, telle qu'elle vient d'être racontée, est plus touchante dans sa simplicité que ce récit inexact dans les détails et prêtant à François-Florent des paroles inventées par le rapporteur.

# QUATRE CADETS DE FAMILLE EN BAS-POITOU

## AU XVIII^e SIÈCLE

*(Suite).*

---

Le chevalier DU PÉRÉ. — Le chevalier DE LA LOGE. — Le général Comte de GRIMOARD. — L'amiral Comte DE GRIMOÜARD.

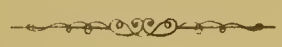

La correspondance du chevalier de la Loge nous a édifiés sur la vie de garnison, ses plaisirs et ses charges[1] ; revenons à la carrière plus active du marin Nicolas-Henri-René.

Quand éclata la guerre d'Amérique, il était second à bord de la *Charmante*, commandant Macnemara, en croisière dans les parages des Antilles ; cette frégate seconda énergiquement la *Dédaigneuse* dans l'attaque et la capture de la frégate anglaise l'*Active*. Débarqué au Cap-Français, le chevalier de Grimoüard, promu lieutenant de vaisseau le 14 février, prit le 17 septembre 1778 le commandement de la *Minerve* frégate de 24 canons récemment enlevée aux Anglais par le commandant de la *Concorde*, Le Gardeur de Tilly; ce fut, pour le jeune marin, l'occasion de se distinguer par plusieurs actions d'éclat : d'abord, le 5 janvier 1779, après un combat opiniâtre, il fit sauter un bâtiment anglais, le *Belkart*. Le 7 février suivant, sortant de la baie des Baradaires, il rencontra une

[1] *Revue du Bas-Poitou* 15^e année, 1^re livraison.

escadre anglaise composée du *Rubis* de 64 canons, du *Bristol* de 50 et des frégates, le *Lowestone* et l'*Æolus*, de même force que la sienne. N'apercevant que deux de ces bâtiments, il engagea le combat, quand il découvrit les autres, il obligea les premiers à l'abandonner ; après avoir criblé le *Lowestone*, il gagna sur eux et les trompa si bien sur sa route que, pendant qu'ils le poursuivaient d'un côté, lui, de l'autre, enlevait à l'ennemi le corsaire la *Débora* avec cent hommes d'équipage et un brick de 16, sans lui-même perdre un seul homme. Aussi, le 1er juillet, il était nommé chef de brigade de la marine ; peu après, la *Minerve* contribuait à la prise de la *Grenade* avec l'escadre du comte d'Estaing. Cette série de faits d'armes lui valut, le 10 octobre 1779, une lettre de félicitations du ministre de la marine, le maréchal de Castries. L'année suivante, le 15 juillet 1780, la *Minerve* était envoyée en croisière sur les côtes de France ; à la hauteur d'Ouessant ; elle soutint, le 3 janvier 1781, un combat acharné contre deux vaisseaux de 74 le *Courageux* et le *Vaillant*, pour protéger deux autres frégates poursuivies par le *Courageux*. La moitié de l'équipage fut mis hors de combat, les mâts brisés, la cale et l'entrepont se remplissaient d'eau, le commandant était grièvement blessé et la frégate allait couler, quand M. de Villeneuve, le second, se décida à amener son pavillon. Le vainqueur, lord Melgrave, saisi d'admiration pour la bravoure du chevalier de Grimoüard le traita avec égards, et, en témoignage d'estime, fit remettre leurs épées aux officiers de la *Minerve*. La guerre se faisait alors avec une chevaleresque courtoisie ; le vaincu fut conduit en Angleterre plutôt en triomphateur qu'en prisonnier ; le Roi le nomma chevalier de Saint-Louis et s'empressa de l'échanger. Aussitôt sa rentrée en France, le 9 mai 1781, il fut nommé capitaine de vaisseau.

Pendant que ce vaillant marin trouvait mille occasions de se couvrir de gloire, son cousin, Philippe-Henri, ne pouvait profiter de cette guerre presque exclusivement maritime ; il se faisait connaître de toute autre manière, mais avec autant

d'éclat. Ses connaissances et ses ouvrages sur l'art de la guerre qui avaient fait une place à la Cour et l'estime qu'on y avait pour son instruction militaire était si grande, qu'après être passé au service de l'Espagne, comme capitaine au régiment des gardes-wallonnes, en vertu d'une permission du Roi du 28 août 1777, il fut rappelé en France en octobre 1780, pour y remplir les fonctions d'instituteur militaire des deux fils du comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berri, âgés le premier de cinq et le second de deux ans. La même année le chevalier de Grimoard publiait coup sur coup « l'histoire des campagnes » et une collection de « lettres du maréchal de Turenne ».

Ces deux cousins faisaient parler d'eux ; les deux autres végétaient : le chevalier du Péré passa capitaine de chasseurs en 1778, et, l'année suivante reprit le commandement de la compagnie colonelle. Il en était déjà à ce point sept ans auparavant. Aussi, découragé, il fut pris du désir de revoir le foyer, obtint sa nomination de chevalier de Saint-Louis, le 22 août 1781, fut reçu par le comte de Buzançais, mestre-de-camp, commandant son régiment et abandonna le service aussitôt après. Déjà depuis un an, le chevalier de la Loge avait démissionné.

Ils n'étaient pas embarrassés de savoir que devenir ; ils rentraient chez eux, fiers de leurs états de service et venaient mener, l'un au Péré et à Niort, l'autre à la Loge et à Fontenay la vie de famille, vie sociable par excellence ; tantôt ils allaient dans le monde, tantôt à la chasse ; en d'autres saisons montant sur leurs « bidets », il faisaient des tournées de visites, portant les nouvelles de châteaux en châteaux ; dans chacun ils séjournaient quelque temps sur l'invitation d'une aimable châtelaine : on y jouait la comédie, on dansait, on cancanait, on faisait de la musique ou des sonnets ; fatigués de fêtes, à l'approche de l'hiver ils pouvaient rentrer au château paternel, chez le frère aîné et le seconder dans ses affaires ; enfin, désireux d'un peu solitude, ils se retiraient dans leur maison

de ville et ainsi occupés à mille riens ils en venaient à mener une vie très remplie sans avoir rien à faire ; c'était ce qu'on appelait « vivre noblement ».

De Niort le 26 mars 1782 le chevalier du Péré faisait part en ces termes à son cousin de la Loge d'un événement de famille : « Je viens de recevoir tout-à-l'heure, cher cousin, la letre de M. du Petit-Thouars qui m'annonce la mort de son fils Frédéric et me charge de vous faire passer sa letre pour que vous appreniès cette triste nouvelle à Me de Saint-Laurent[1]. Témoignés lui, je vous prie, toute la part que je prends à cet accident. Ma sœur[2] vous charge de lui en dire autant de sa part. Me du Péré est sortie et ne sait encore rien elle a pris hier médecine pour lui faire revenir l'apétit. Ma sœur vous dit et à Me de Saint Laurent les choses les plus honêtes et je vous prie de me croire pour la vie votre ami.

Le ch. du Péré. »

L'année précédente le chevalier de la Loge, qui avait dû conserver un cercle de relations plus étendu que son cousin du Péré, correspondait avec Philippe-Henri. Celui-ci, revenu depuis peu à Paris, recherchait l'histoire de sa famille.

Les aînés, considérés dans leur pays, s'occupaient peu de ces questions, leur situation était connue et incontestée, ils s'en contentaient et ne cherchaient pas à la développer. Mais un officier de fortune, qui parvenait à la cour et dont on ignorait les origines, tenait à prouver qu'il sortait de bonne maison et qu'une couronne de comte, dont on parlait pour lui, ne serait pas déplacée sur sa tête. Il eut fort à travailler et bien

[1] Mme du Péré et Mme de Saint-Laurent étaient sœurs et filles de Louis-Georges Aubert, chevalier, seigneur du Petit-Thouars, lieutenant du roi, commandant dans la ville, château et pays de Saumur, maréchal des camps et armées du Roi.

[2] Thérèse-Charlotte Grimoüard dite Mlle du Péré. Une tradition rapporte que son cœur généreux et son esprit élevé s'étaient épris des hauts faits du chevalier de Grimoüard, le marin ; le mariage n'ayant pu s'arranger, elle resta vieille fille, se dévouant désormais à l'éducation et à l'établissement de ses neveux.

des déboires à affronter pour savoir quelque chose ; il n'avait pas en mains propres les papiers de famille : tous les titres étaient au chartrier du Péré. Il s'adressa au chevalier de la Loge ; l'ayant rencontré à Paris, il avait remarqué chez ce cousin quelque chose de son tempérament de chercheur, ne se rebutant d'aucune étude, même des plus arides. Les Saint-Laurent d'ailleurs, moins anciennement établis à la Loge que la branche aînée au Péré, s'étaient toujours montrés jaloux de conserver l'histoire et les traditions de leur nom. Ceux du Péré jouissaient depuis longtemps d'une situation sociale prépondérante et n'avaient guère besoin de se faire valoir, ils n'y songeaient pas. Ce fut donc le chevalier de la Loge qui fut prié de renseigner le cadet parisien, il lui répondait de Fontenay-le-Comte en ces termes, le 31 janvier 1781.

« J'arrive, mon cher cousin, du Péré pour m'occuper de vos affaires, on n'y avait pas encore reçu votre lettre, tout ce que j'ay pu recueillir ne remonte pas plus haut que l'époque de la sentence de réformation que j'ai coppié par extrait, il n'existe rien de plus de la maison de « Chevalier » que les deux premières générations ; l'incendie et le pillage de Villefort[1], qui était leur ancienne demeure, a tout détruit ; mon père[2] qui était très instruit de ses sortes d'affaires, n'en a jamais eu aucune connaissance il disait seulment que les « Chevaliers » étaient des gentils-hommes d'Anjou il paraist dans un ban de 1471 un Jean Chevalier, s'était sans doute le père de François qui est le premier dont on a des titres : pour ce qui conserne les « Grimoüard » on pourrait peut-être remonter plus haut mais tout cela est en fort mauvais ordre

[1] Villefort fut pris en 1591 par trois capitaines ligueurs Gaillachère, Perchelongue et Pécaudière, qui l'occupèrent six semaines et mirent tout au pillage ; ils en furent chassés par le seigneur de la Ferrière, gouverneur du château de Vezins, qui délivra un certificat en conséquence, le 4 août de la même année.

[2] Henri-Marie Grimoüard de la Loge ; il a laissé une note manuscrite de 1736 encore conservée aux Places, portant filiation des Grimoüard depuis 1391, avec le nom de leurs femmes et leurs principaux services.

très difficile à lire, qu'on a négligé comme ne pouvant nous servir je n'ay point retrouvé l'original d'une sentence[1] de confirmation des Grimoüard qui remontait à 1393 accordée à Philippe Grimoüard qui fit le don du Péré à condition de prendre son nom.

J'en ay une copie manuscrite qui fait les 4 générations mais je sens que c'est insuffisant, ce serait même difficile à recoudre à notre filiation puisque le premier titre qu'on demende est toujours les réformations, dès qu'on verrait le nom de « chevalier » on dirait que ce n'est qu'une filiation maternelle et je croi qu'à moins d'une protection puissante on ne se relâche pas. M. Chérin, à ce que j'ai ouï dire, est très difficile si cependant le manuscrit pouvait vous servir je vous le copierai et vous l'enverré, pour ce qui est des bans il y en a beaucoup d'imprimés à la maison, le premier est de 1471 un Pierre Grimoüard y est employé dans trois du même siècle, mais on veut des contrats ! la province a si souvent été le théâtre de guerre que presque tout le monde est dans le même cas, l'époque de notre noblesse n'étant pas connue est bonne mais la tradition est notre grande preuve et passé 7 générations rien de plus mais militaire puisqu'ils ont à peu près tous servi, voilà, mon cher cousin, tout ce que j'ay pu faire j'eu désiré réussir mieux mais ce n'était pas possible puisqu'il ni a rien de plus à la connaissance de nos pères peut être à un autre voyage au Péré à force de furter je trouveray les anciens titres des Grimoüard mais la cousine attendait le moment d'accoucher et le cousin est si peu au fait de tout cela que je ne peu en tirer aucuns renseignements, il a seulement la meilleure volonté de vous obliger parcequ'il aime tous les siens. Je vous remercie bien sincèrement de l'intérest que vous prené à mon affaire, je croi que la signature du vicomte de Bérenger ne peut faire qu'un bon effet, il m'a promis de s'intéresser vivement à me faire avoir la

[1] C'est la sentence de Brisson citée plus haut, elle fut retrouvée car elle existe encore actuellement aux Places.

croix[1] quand on en donnerait ; comme je conte aller à Paris « d'icy qu'on en donne je n'ai pas voulu le persécuter, vous savé que ces messieurs sont assé occupés d'eux et souvent propose légèrement quand on est absent. On parle icy de former un conseil de guerre ce ne sera sans doute que pour les grandes décisions car alors le ministre ne serait presque rien si tout passait au comité qu'on dessigne. Nous n'avonts pas encore eu de nouvelles du pauvre chevalier Grimoüard le courier de l'Europe nous a appris qu'il était blessé dangereusement. Son combat[2] est une vraye boucherie car aucun n'a perdu 50 hommes comme luy et criblé de la sorte, toute la famille est dans l'affliction et l'incertitude cruelle de son sort, il a une petite femme[3] intéressante qui est « turpin » de son nom et un enfant de trois mois[4], luy est un garçon aimable, modeste, ce qui est rare dans son corps, si j'avais sur le champ songé à cela je vous eu priay de passer au bureau de la marine où celuy qui a remis la frégatte à nos ennemis a écrit surement, la comtesse de Turpin a écrit au ministre c'est de là que nous attendonts. Adieu, cher cousin, mille remerciments de votre zèle à m'obliger soyé persuadé je vous prie de ma reconnaissance et du sincère attachement et amitié avec lesquels je suis pour la vie, cher cousin.

LECH DE LA LOGE.

M^me^ du Péré vient d'accoucher d'un quatrième garçon[5] fort heureusement. »

[1] Charles-Louis-Marie avait bien quitté l'armée avec le grade de capitaine, comme son cousin du Péré, mais il n'était pas encore chevalier de Saint-Louis, son ambition n'en demandait pas plus.

[2] Il s'agit du combat où fut pris la « Minerve » près d'Ouessant, le 3 janvier 1781.

[3] Nicolas-Henri-René avait en effet pris le temps, entre deux campagnes, d'épouser M^lle^ Julie Catherine de Turpin, fille du C^te^ de Turpin, seigneur du Breuil-Malmault, et de damoiselle N. de Macnemara.

[4] Louis-Henri-Julien dont la descendance mâle s'est éteinte en 1873 au décès de Ludovic de Grimoüard enlevé à la suite des fatigues endurées pendant la campagne de France.

[5] Pierre-Amand-Constant, auteur du seul rameau de la famille laissant encore postérité masculine.

L'adresse portait : à Monsieur, Monsieur le chevalier de Grimoard, rue Saint-Louis, au Marais à Paris.

M. Chérin sans doute ne fut pas trop difficile, comme le craignait Charles Louis-Marie ; il se contenta de ces vagues renseignements, car peu après Philippe-Henri fut admis à monter dans les carrosses du roi et autorisé à porter le titre de comte comme en fait foi le certificat qui suit :

« Nous, duc et pair de France, lieutenant général des armées du roi et 1er gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, certifions que nous avons présenté au roi, le 5 du mois de novembre passé, M. le comte de Grimoard ; en foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat auquel nous avons fait apposer le cachet de nos armes, à Versailles, le 15 novembre 1781.

Signé : le duc DE FRONSAC ».

Cependant, son titre obtenu, le nouveau comte ne s'en tint pas là et désireux de remonter de quelques degrés l'auteur de sa généalogie et de se rattacher à une maison puissante et estimée, il avait pensé que Jean « Chevalier », le premier grand-père qu'il se connaissait, pourrait bien être un cadet de la maison « Chevalier de la Coindardière », honorablement connue en Poitou et dont les représentants du temps étaient alors dans une situation fort prépondérante : il avait donc écrit à M. de la Coindardière pour lui demander si, dans les archives de son château de la Frappinière par exemple, il ne trouverait pas quelques documents, établissant l'origine commune des deux familles. La réponse fut peu satisfaisante, elle était adressée à Monsieur le Comte de Grimouard (*sic*) à son hôtel, rue du temple, près celle de Vendôme au Marais, à Paris, La voici :

« J'ai reçus, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, de Paris le dix de ce mois dans laquelle vous me mendé que vostre véritable nom est « Chevalier », que vous dessendé en ligne directe de Jean Chevalier écuyer seigneur du Petit-Pont qui servait dans l'arière-ban du Poitou

en 1471, et qui épousa Jeanne d'Ozeller duquel mariage était issu François Chevalier seigneur de la Roulière et de Villefort marié le 23 février 1526 à Magdeleine de Grimoüard duquel mariage était issu Jean Chevalier qui épousa le 15 août 1587 Claude de Torchard lequel Jean Chevalier quitta en mil cinq cent quatre vingt douze le nom et les armes de Chevalier, et prit ceux de Grimoüard, en vertus d'une donation que Philippe de Grimoüard son oncle maternel lui fit de touts ses biens, et que M. Grimoüard du Péré est chef de la branche aisnée de vostre maison dont le véritable nom est Chevalier ; ce M. Grimoüard du Péré est mon cousin issu de germain, il est vrais que cette parenté vient du costé de ma mère dont le nom était Guichard et je crois qu'un grand-père de M. du Péré avait épousé une demoiselle Guichard ; cette parenté, Monsieur, avec le chef de vostre branche me fait beaucoup désirer de trouver une jonction de vos ancêstres et des miens, qui puisse me prouver que j'aye l'honneur d'estre de vos parents, ce qui me ferait très grand plaisir ; mais quelques recherches que j'aie pu faire à commencer dès le siècle douze cent jusqu'à présent, je n'ay pu trouver dans dix générations de mes ancestres du nom de Chevalier qui est mon nom de famille, aucun Chevalier marié avec une demoiselle Jeanne d'Ozellier ny avec une demoiselle Magdelaine de Grimoüard ni avec une demoiselle Claude de Torchard ny aucuns de mes susdits ancestres qui ayent jamais possédé ny pris le titre de seigneurs du Petit-Pont ny de la Roulière, ny de Villefort, ce qui me fait beaucoup craindre que je n'aye pas l'honneur d'estre de mesme famille que vous si cependant, Monsieur, vous trouviez l'origine de vostre autheur Jean Chevalier écuyer seigneur du Petit-Pont, et qu'il pût se réunir à mes ancêtres, cela me ferait grand plaisir ayant l'honneur d'estre avec respect, Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur.

« DE LA COINDARDIÈRE.

« A Poitiers le 26 février 1782. »

Le comte de Grimoard ne se tint pas pour battu, et, à deux reprises différentes, il écrivait encore au même, d'abord le 18 mars, lui « donnant de nouveaux éclaircissements pouvant conduire à des découvertes satisfaisantes » dans l'espoir d'obtenir quelque précieux renseignement. Il lui affirmait en terminant, « n'avoir d'autres vues en fesant ces recherches que de parvenir à former un ensemble généalogique qui pourrait être utile à sa postérité, le sort dont je jouis en ce pays-ci, ajoutait-il, me dispense d'avoir aucune vue d'intérêt et je serai plus flatté de vous appartenir que de tout autre avantage ». Puis, le 12 mai, il lui accusait réception d'une « lettre que M. de la Coindardière lui avait fait l'honneur de lui écrire et de la généalogie qui y était jointe ». « Je sens comme je le dois, disait-il, le prix du service que vous voulez bien me rendre en me donnant les moyens de trouver l'affinité de Jean Chevalier, seigneur du Petit-Pont, avec les gentilshommes de même nom dont la filiation est détaillée dans la sentence que vous avez obtenue en 1767. Je viens de prendre pour parvenir sûrement à cette découverte le meilleur parti possible, il consiste à savoir de qui relèvent les seigneuries du Petit-Pont et de Villefort, et de rechercher ensuite dans les chartriers des suzerains de ces seigneuries les hommages rendus à différentes époques. Cette opération simple et facile me conduira sans doute à un résultat satisfesant. »

Le moyen semble en effet excellent, nous ignorons si l'infatigable chercheur s'en trouva bien, en tous cas le résultat n'est pas parvenu jusqu'à nous.

En même temps Philippe-Henri étudiait les origines de Pierre Grimoüard, le premier du nom, établi en Poitou à la fin du XVI^e siècle, sans arriver, à notre connaissance du moins, à le relier d'une façon sûre aux autres Pierre Grimoüard de même nom, qu'on retrouve peu auparavant en Périgord ou en Guienne. Le comte du Roure, qui avait une importante situation à la Cour de Louis XVI, descendait par les femmes

des Grimoard du Gévaudan[1] ; le nouveau comte de Grimoard eût été heureux de retrouver son cousin. Ces fiévreuses recherches de parentés flatteuses sentent le cadet arrivé. Un semblable état d'esprit n'était partagé ni au Péré, ni même à la Loge. On y vivait heureux et tranquille, dans la retraite, loin des grands événements publics et avec assez de satisfaction de la situation locale présente, pour ne pas songer à l'étendre.

*(A suivre.)*

HENRI DE GRIMOUARD.

[1] Urbaine de Grimoard, qui descendait d'un frère du Pape Urbain V, ayant épousé en 1494 Guillaume du Roure.

# AU FIL DE L'HEURE

## I. — FOI DES FIDÈLES...

Foi des fidèles qui s'en vont vers les offices,
l'hiver morne, par les matins de brouillards gris !
pour Dieu ! — dans les jardins mystiques ils ont pris
l'oubli du monde avec l'amour des sacrifices.

Mais ceux-là dont l'effort silencieux est tel,
heureux sont-ils ! — heureux, puisqu'aux chœurs des églises
le grand livre est toujours ouvert où leurs yeux lisent,
puisque Jésus jamais n'a déserté l'autel.

— Pourquoi, Seigneur, est-il des fois moins consolées ?
Les Rêveurs ont bâti des temples radieux ;
mais, dans la nuit fatale où sombrèrent leurs dieux,
rien n'est blanc que des croix blanches de mausolées.

Libres (ah ! cet essor vers le ciel moins lointain !)
nos clochers neufs s'étaient mirés dans les eaux claires.
— Les vents mauvais les ont fauchés sous leurs colères,
et nous dûmes, Seigneur, pleurer sur leur destin.

— Nous les reconstruirons aux aurores prochaines ;
protégez-les, Seigneur ! et que sur leurs autels
fleurissent l'anémone et le lys immortels.
— Et nos voix chanteront avec la voix des chênes.

## II. — SALOMÉ

*Pour Henri Martineau.*

Au palais où l'odeur de son meurtre persiste,
et parmi la douleur des vasques en sanglots,
Salomé promena le chef de Jean-Baptiste,
exsangue, les cheveux lisses et les yeux clos.

Or nous, les insensés qui ciselons les rimes
à la gloire sereine et blanche de son corps,
nous fleuririons nos fins de magiques accords,
et nos chants purs diraient la beauté de son crime,

nos lyres vibreraient de frissons surhumains,
pour que, de ses doigts longs closant dans nos prunelles
le vain regret des espérances éternelles,
Salomé caressât notre mort de ses mains.

***

## III. — VÉRITÉ

Si les marchands du Temple aux cités lâches vendent
le mensonge parmi les cris et les rumeurs,
il est des vents heureux qui fleurent les lavandes,
et des ciels embrasés dans le soleil qui meurt.

Il est des Angelus, et des paix solennelles,
et des frissons émus aux feuilles, et des soirs
d'orage où le désir flambe dans les prunelles,
où brûle et fume ainsi qu'un immense encensoir

le grand cœur de la vieille glèbe maternelle.

## IV. — DES CLOCHES

Sonnez, cloches ! — cloches, sonnez
le baptême des nouveaux-nés.

O cloches, que vos notes aillent
dire au bon Dieu les épousailles.

Cloches en douleur, annoncez
la messe pour les trépassés.

***

## V. — MON AME

Mon âme est comme un clair de lune qui se lève ;
tout s'estompe en ses paysages indécis ;
et seuls, des yeux penseurs, sous l'arc fier des sourcils,
se précisent parmi le vague de son rêve.

***

## VI — HIBOUX

*(d'après un dessin anglais : trois hiboux sur une branche nue.*

Plus d'élans, plus d'efforts en nos âges caducs !
« L'âme seulette a mal au cœur d'un ennui dense. »
Ah ! Verlaine, charmant prince de décadence,
eus-tu jamais pensé ce trio de grands ducs ?

Les trois oiseaux de nuit ont surgi dans mon rêve,
fatidiques parmi les soirs silencieux.
Qu'ai-je lu dans le cercle d'or de vos gros yeux ?
fut-ce une joie, ou fut-ce une épouvante brève ?

Mes cris vers vous n'ont pas réveillé vos torpeurs ;
oh non ! je ne veux pas lire dans vos prunelles,
et parce que des feux mauvais flambent en elles,
je n'y plongerai pas mes puériles peurs.

Restez impénétrés, graves et sans colères,
sur votre branche horizontale qui vient d'où ?
— attentifs au conseil de l'Ancêtre Hibou,
dont l'esprit vit toujours au cœur des lunes claires.

*(J'ai froid d'entendre les hiboux*
*ululer à la lune claire...)*

***

## VII. — POÈTES, ASSEMBLEZ...

Poètes, assemblez les rimes, où se mêlent
harmonieusement les syllabes jumelles ;
dites les vieux espoirs et les vieilles douleurs,
afin qu'un soir, parmi le triomphe des fleurs,
une voix où l'émoi de sentir se devine
fasse votre pensée éternelle et divine.

***

## VIII. — PAN

La Flûte a dit le charme amoureux de Néère.
Des deux roseaux troués une âme s'échappant
par la forêt amie aux mousses blondes, erre
des collines aux sources claires
où le dieu solitaire aux pieds de chèvre, Pan,
caché dans les lierres grimpants,
épie, en riant fort de leurs promptes colères,
un essaim tapageur de Nymphes s'évadant,
et semant des blancheurs de nuques aux clairières,
avec de petits cris effarés et stridents.

## IX. — LE DÉSIR DES FLEURS

Pour ma sœur Marie.

Sous les vents ennemis les fleurs se décolorent ;
et si nos mains inattentives de passants
laissent dans leur oubli les fleurs pauvres de sang,
les fleurs tristes ont des regards qui nous implorent.

Car leur destin meilleur est de sentir sur elles
la caresse des mains blondes qui les feront
revivre au cristal frais des jolis vases ronds
où les fleurs lasses ont des morts surnaturelles.

Les fleurs ont désiré la caresse des mains,
car les mains blondes ont des pitiés infinies
de grandes sœurs pour consoler leurs agonies
qui n'auraient pas d'amour aux ronces des chemins.

***

## X. — AMIS, APRÈS LES JOURS...

Amis, après les jours malheureux ou prospères,
lorsque mes mains seront froides et clos mes yeux,
je veux dormir mon bon sommeil silencieux
au cœur de la colline où dorment les grands pères.

Je veux le cimetière où croissent au hasard
les fleurs simples dans l'herbe encombrant les allées,
où l'on n'érigea point de hautains mausolées,
mais des croix sans orgueil et des tombes sans art.

Nul bruit profane ; mais les cloches des baptêmes,
les cloches de l'amour, les cloches de la mort.
Là, sous le vent glacé de novembre qui mord,
moins frileux et plus vrais tremblent les chrysanthèmes.

Sans monument et sans parterre artificiel,
et sans saule pleureur qui vers mes os s'incline,
je reposerai mieux au cœur de la colline
où les petites croix sont plus proches du ciel.

FRANCIS EON.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LE DISTRICT DE CHALLANS

# LE COMITÉ ROYALISTE DE PALLUAU[1]

## (1793)

## DEUXIÈME PARTIE

### COMBAT ET BATAILLE DE PALLUAU, 2 ET 15 MAI
### ATTAQUE ET PRISE DE LEGÉ, 5 MAI

Le 30 avril 1793, le général Boulard occupait Aizenay avec 1503 hommes[2] tant cavaliers que fantassins, et quatre pièces de canon. Là, apprenant que le général Beysser, alors à Noirmoutier, devait attaquer Legé avec 400 hommes[3] et deux pièces de canon, il se décida à marcher sur Palluau afin de pouvoir prendre ainsi l'ennemi entre deux feux.

Quoique ses dispositions fussent prises pour un prompt départ, il ne put se mettre en marche que vers deux heures

[1] Voir la 3e livraison 1901.

[2] La division de Boulard, au sortir des Sables, était de 1590 hommes, infanterie et cavalerie ; 68 cavaliers des contrées envahies par les royalistes s'étaient joints à son armée; total 1658 hommes. Il laissa 30 hommes au port des Moullières, près de la Mothe ; 125 hommes à Beaulieu ; 125 hommes à Aizenay ; total 280 hommes à déduire. Il marcha donc sur Palluau avec une force de 1378 hommes.

Il en laissa 126 au pont de la Chapelle-Palluau après la prise de Palluau.

[3] 7 à 800, suivant un officier royaliste, dans ses souvenirs inédits de la guerre de Vendée.

de l'après-midi, une forte tempête accompagnée d'une pluie violente ayant sévi dans la matinée (*Lettre de Goupilleau à son ami Auguis*). Boulard dans son rapport dit que l'armée se mit en marche à midi (M. Chassin, V. I. 250).

Il laissa 125 hommes à Aizenay.

Arrivé près du bourg de la Chapelle-Palluau, vers trois heures, ce général trouva le pont de bois, établi sur la rivière la Vie, détruit par les royalistes. Pour augmenter encore les difficultés du passage, ceux-ci avaient fait monter considérablement le niveau des eaux en construisant deux forts barrages, l'un en face du village de la Bremaudière, l'autre vers la Normandière. Ils avaient coupé en plusieurs endroits la chaussée de la grande route, puis édifié à droite et à gauche de nombreux retranchements.

Tout paraissait donc avoir été disposé pour faire une résistance opiniâtre. Mais, lorsque les paysans, qui étaient en petit nombre, virent les soldats de Boulard traverser intrépidement la rivière sur un madrier qui était resté au pont, tous se hâtèrent de prendre la fuite, abandonnant ces ouvrages de défense.

Le gros de l'armée royaliste s'était déjà retiré sur le Poiré, les Lucs et Legé où se trouvait Charette.

L'armée républicaine rétablit le pont avec beaucoup de peine et passa avec tout son matériel. Le bourg de la Chapelle-Palluau fut traversé sans encombre et Boulard arriva à Palluau, vers minuit, trouvant ce lieu totalement évacué. Les royalistes surpris par sa marche rapide avaient, dans la promptitude de leur fuite, laissé de nombreuses provisions de bouche, notamment une très grande quantité de pains, qui y avaient été amassés par les soins du comité royaliste.

Un représentant du peuple, Ph.-Ch.-Ai. Goupilleau arrivé aux Sables le 24 avril, accompagnait le général républicain dans cette expédition. Le 30 avril, du quartier-général de Palluau, il écrivait à son collègue Auguis, alors à Fontenay.

*Au quartier-général de Palluau. Le 30 avril 1793, l'an de la République Française, 10 heures du soir.*

Ph.-Ch.-Ai. Goupilleau à son ami et collègue Augius, à Fontenay.

J'ai reçu ce matin à 11 heures, mon ami, à Aizenay, ta lettre du 28 et la copie de celle du citoyen Leclerc, des citoyens officiers municipaux d'Argenton et du général Leigonyer ; elles m'apprennent d'affligeantes nouvelles et je ne peux concevoir, comment les misérables brigands que nous avons à détruire peuvent obtenir des avantages sur nous.

Si les armes de la République ne sont pas victorieuses du côté de Bressuire, elles ne pourraient l'être davantage où je suis et sur les bords de l'Océan. A peine avais-je pris lecture de ta lettre que le général Boulard en a reçu une du général Beyner qui, sans détails, lui apprend que les rebelles de Noirmoutier se sont rendus à lui, qu'il leur impose 100.000 livres de contributions et qu'il y fait passer une forte garnison. Je pense qu'il se sera fait livrer leurs chefs, sans cela, ce ne serait pas une victoire complète. Il marquait aussi qu'il faisait marcher une partie de son armée sur Legé.

Cette disposition n'a fait que nous confirmer dans la résolution, où nous étions, d'attaquer Palluau et de prendre l'ennemi entre deux feux. Nous n'avons pu partir d'Aizenay que vers deux heures, le mauvais temps nous y ayant retenu malgré nous. Le général y a laissé une bonne garnison. A trois heures, nous sommes arrivés au pont de la Chapelle-Palluau au-dessous de ce bourg, où nous avons vu cent cinquante tant hommes que femmes se retirer avec précipitation à notre approche. Ils avaient aussi fait refluer très haut l'eau de la rivière par le moyen de deux fortes digues qu'ils avaient faites au-dessous, ce qui a mis un très grand obstacle à notre expédition et causé des difficultés infinies.

Il a fallu couper les digues pour faire couler les eaux et faciliter à l'avant-garde de la cavalerie le passage du gué. Il a fallu abattre des arbres, rétablir le pont pour le passage de l'infanterie, de l'artillerie et des convois et pendant tout ce travail, notre artillerie postée sur la hauteur eût foudroyé les rebelles s'ils avaient eu l'audace de nous inquiéter.

Mais, ils s'en sont bien donné de garde; il semble qu'ils ne font tant de retranchements que pour retarder notre marche et faciliter leur fuite. Car c'est plutôt une chasse qu'une guerre que nous leur faisons.

L'épouvante s'est tellement emparée d'eux qu'ils ont traversé la Chapelle et Palluau sans seulement regarder derrière eux ; la seule avant-garde de notre cavalerie qui avait passé le gué et un petit détachement du 110e régiment dont les soldats s'étaient fait un passage sur un madrier resté au pont les ont poursuivis et sont entrés à Palluau, sans trouver la moindre résistance, à la grande satisfaction des bons citoyens qui, depuis six semaines, y étaient retenus en prison par ces scélérats.

Lorsque je l'ai appris, je m'y suis avancé avec un autre détachement et j'ai laissé le général occupé au rétablissement du pont. Il arrive dans ce moment avec toute son armée et j'apprends avec douleur que nous avons eu le malheur de perdre un brave canonnier de Bordeaux qui s'est noyé en voulant passer la rivière.

J'ai vu, mon ami, les citoyens de Palluau, agités par deux sentiments bien différents, la joie et la tristesse ; ils étaient bien aise de nous voir, mais ils pleuraient leurs plus proches parents égorgés par ces barbares. J'ai vu leurs propriétés dévastées, leur maisons pillées et partout des traces de scélératesse dont ils se sont rendus coupables.

L'heure de la vengeance a sonné, mon ami, nous sommes en bon chemin et nous n'y resterons pas. Tâche de me donner de bonnes nouvelles de ton côté. Tous les jours tu en recevras des miennes, dont pour plus prompte expédition, je te prie

de faire tirer des copies pour les faire passer directement à la Convention Nationale.

GOUPILLEAU.

Dans cette lettre, il est question de prisonniers délivrés. Un grand nombre de patriotes avaient, en effet, été détenus à Palluau par les royalistes. Quelques-uns étaient des prisonniers de guerre, mais la plupart provenaient des paroisses environnantes. Car tous les habitants qui s'étaient signalés par leur patriotisme avaient été arrêtés par les paysans et incarcérés aussitôt.

Trois prisonniers républicains seulement furent délivrés, tous les autres ayant été préalablement emmenés par les paysans.

D'abord renfermés dans la prison de l'Auditoire, ces détenus avaient été, à cause d'un commencement d'incendie, tranférés dans une salle située à l'extrémité de l'écurie du Château.

Le nommé François Gréaud, sellier à Palluau et sergent dans l'armée royaliste, était spécialement chargé de leur surveillance.

Puisque nous parlons de ces prisonniers, nous ne saurions passer sous silence une généreuse action entièrement à l'honneur du vicaire de Saint-Pierre du Luc, Gogué. Nous ne saurions d'autant moins la taire qu'elle paraît, à ce que nous pouvons croire, avoir été ignorée de tous les historiens de cette insurrection. Elle nous rappelle l'acte héroïque que le curé assermenté Cavoleau, alors président du département, accomplit le 22 mars 1793, en empêchant les Marseillais d'assassiner les prisonniers royalistes de Fontenay.

Vers le premier avril, au retour de la déroute des Sables, un certain nombre des paysans les plus exaltés, s'étaient rassemblés devant la prison où étaient renfermés les patriotes. Exaspérés par leurs insuccès, ils réclamaient à grands cris l'immolation de ces prisonniers pour venger la mort de leurs camarades tombés devant l'ennemi.

Un seul homme, suivant la déclaration peu suspecte de demoiselle Emilie Rouillé, (nièce de l'administrateur du district, de Boiscourbeau, assassiné par les Royalistes, le 15 mars précédent) s'opposa avec une énergie admirable et, hélas ! peu commune à cette époque, à ce qui eût pu dégénérer en une effroyable scène de sauvagerie.

Gogué, averti de ce qui se passe, court à l'instant vers la prison où se trouvaient les femmes. Arrivé sur les lieux, il se précipite au-devant et protégeant de sa personne la porte de la prison, leur jette, à la face, ces paroles indignées : « Non, malheureux que vous êtes ! jamais vous n'entrerez dans cette prison, vous me tuerez plutôt que d'en obtenir mon consentement. »

L'exaltation criminelle des paysans céda devant une si noble et si courageuse attitude. Surpris et honteux des vifs reproches qu'il ne leur ménagea point, ils se retirèrent sans mot dire et abandonnèrent leurs projets criminels.

Ni les prisonniers, ni les prisonnières ne furent inquiétés, Après le départ des paysans, Gogué ouvrit la porte de la prison et calma les alarmes bien justifiées des prisonniers qui avaient suivi cette scène avec angoisses. Il monta, paraît-il, la garde toute la nuit de crainte que les paysans ne revinssent à la prison.

Le lendemain matin, Savin informé du fait, fit mettre les auteurs de ce désordre en état d'arrestation, mais Gogué toujours fidèle à ses principes miséricordieux, sollicita et obtint leur mise en liberté[1].

Il existe une liste des prisonniers faits par les royalistes et internés à Palluau. Elle fut probablement dressée par les soins de Goupilleau.

[1] Gogué joua dans la suite un rôle très actif, car toute en exerçant son ministère, il relevait le courage des paysans et les exhortait à la lutte. S'il avait songé, au moment de sa capture, peu à près la prise de Charette, à se prévaloir de ce trait de générosité, peut-être n'eut-il pas été condammé à mort, sans jugement, par le général Gaultier.

Cette liste comprend trente-cinq noms d'hommes. Un nota, à la fin de cette série, indique que cinquante-quatre hommes furent emmenés à Montaigu.

Les trois mis en liberté par l'armée de Boulard. y figurent, ce sont :

Jean-Baptiste LAROQUE,
Pierre GABORIAU,
Pierre BOURJON.

Sur cette même liste, une seconde série comprend les femmes au nombre de vingt-trois. Un nota apprend qu'il en est parti vingt-cinq sur le Poiré.

## Liste des prisonniers faits par les Vendéens et enfermés chez le concierge de Palluau.

Savoir : en hommes

1. *Louis Boutolleau*, de Sainte-Flaive.
2. *Pierre Bourjon*, natif d'Angers, résidant à Chemillé.
3. *Pierre Gaboriau*, natif de Cholet, résidant à Chemillé.
4. *Labare*, de Saint-Christophe du Ligneron.
5. *Louis Grandet*, de Saint-Etienne-du-Bois.
6. *Pierre Moslé*, de l'Audronnière de Grand'Landes.
7. *Gilaizeau*, dit Melaud, de la Pécoultière de Saint-Etienne-du-Bois.
8. *François Yléritеau*.
9. *Jacques Guilbeau*, de Commequiers.
10. *Joseph Dumaine*.
11. *Jean-Baptise Laroque*, de Bordeaux.
12. *Foucaud*, de Saint-Christophe du Ligneron.
13. *Rabiller*, id.
14. *Pierre Gaboriau*, natif de Cholet, résidant à Chemillé, (déjà mentionné au n° 3).
15. *Pierre Bourjon*, natif d'Angers, régiment du Port-au-Prince, (déjà mentionné au n° 2).

16. *Jean Gilaizeau*, de Saint-Etienne-du-Bois.
17. *Jean Moinet*, du Luc.
18. *Jacques Rigalleau*, de Palluau.
19. *Charles Martineau*, de Beaulieu.
20. *Louis Chiffoleau*, de Saint-Etienne-du-Bois.
21. *Michel Bonnet*, id.
22. *Pierre Magaud*, id.
23. *Jacques Tailleur*, id.
24. *Jean Malivet*, id. (grand-père maternel de Mme veuve Bossard, demeurant actuellement à Saint-Etienne-du-Bois).
25. *Charles Duret*, id.
26. *Guillet*, du Rondais, commune de Saint-Etienne-du-Bois.
27. *Jacques Chauchet*, d'Apremont.
28. *Jacques Gut*.
29. *Charles Chauvet*.
30. *Pierre Villemot*.
31. *Louis Joussemet*.
32. *Jean Bareteau*.
33. *Laran le Tertre*, de Bazouges la Pérouse, évêché de Rennes.
34. *Pierre Chardon*, près Beaugé d'Angers.
35. *Louis Grollier*, de Beaufou.

*Nota.* — Cinquante-quatre de partis pour Montaigu.

Femmes

1. *Marie Guilloton*, de la Chapelle-Achard, à Montaigu.
2. *Catherine Martin*, de la Chapelle-Hermier, à Montaigu.
3. *Marie Nauleau*, des Sables, à Montaigu.
4. *M. Gobin d'Aizenay*, (parente du maire d'Aizenay).
5. *Mlle Gautier Delaroze*, d'Aizenay.
6. *Jeanne Goulpeau*, résidente à Aizenay.
7. *Thérèse Tesson*, d'Aizenay.
8. *Angélique Goupilleau*, id. (c'était croyons-nous, la sœur du représentant).

9. *Jacquette Delaroze*, résidente à Aizenay.
10. *Marianne Delaroze*, id.
11. *Madeleine Delaroze*, id.
12. *Marie Goulpeau*, id.
13. *Bironneau*, de Lauderonde.
14. *Mlle Brandon*, de la Chapelle-Achard.
15. *Marie Martineau*, de Beaulieu.
16. *Mlle Massé*, de Saint-Christophe du Ligneron.
17. *Veuve Guilbaud*, de Commequiers.
18. *Adélaïde Guilbaud*, id.
19. *Prudence Guilbaud*, id.
20. *Marianne Guilbaud*, id.
21. *Rosalie Guilbaud*, id.
22. *Madeleine Guiet*, des Habites commune d'Apremont.
23. *Rosalie Guiet*, id.

*Nota.* – Il en est parti pour le Poiré, vingt-cinq.

Sur cette liste ne figure pas le nom du brigadier de la gendarmerie de Palluau, le sieur Grillet. Il avait pourtant été fait prisonnier le 27 avril, près de la Mothe-Achard, mais il fut probablement emmené à Beaulieu ou à la Roche.

Un prisonnier, dont le nom n'est pas sur ladite liste, nous a laissé une lettre dans laquelle il parle de son passage à Palluau et donne quelques détails sur le genre de vie mené par les prisonniers. Cette lettre était adressée à M. Bulkeley, officier, commandant à la Roche-sur-Yon, à son château de la Brossardière.

Mon cher Bulkeley,

Aussitôt que l'on m'avait accordé l'usage de papier et plume et encre, je vous ai écrit une lettre de la prison de Montaigu où je suis détenu actuellement prisonnier.

La raison de cette détention m'est un mystère aussi inconnu que celui de la Sainte-Trinité qui surpasse à l'infini les bornes de la raison humaine.

J'étais enlevé par la troupe, de mon poste, vendredi passé, il y a un mois, par la force armée, sans me donner le temps de prendre un chapeau, ni chemise, ni même espèce de hardes pour changer, ni le sol dans ma poche. Je fut conduis sur mes pas à la prison des Moutiers-les-Mauxfaits où j'ai passé deux heures et de là au même jour à Aubigny, d'Aubigny à la Mothe-Achard, et de la Mothe-Achard jusqu'à Palluau quatre ou cinq jours et finalement de Palluau à Montaigu où je suis encore.

Je n'avais sur moi que mes boucles de souliers, boucles de jarretières et une tabatière que j'ai donnée en gage à un camarade prisonnier jusqu'à ce que je pourrai le rembourser; actuellement il ne me reste aucune ressource que l'ordinaire de prison et la ration commence à diminuer d'un jour à l'autre, cause de la multiplicité des prisonniers et de la rareté des denrées de toute espèce. Ainsi, mon bon ami, s'il est possible de rendre la liberté à l'honnête homme qui n'a pas de reproches à se faire, nonobstant les faux rapports, si ce n'est d'avoir rempli de tout son pouvoir, les fonctions qui lui avaient été confiées. J'espère que rien ne manquera de votre part pour me procurer la liberté de cette captivité.

Si cela est impossible instamment, témoignez au moins votre amitié en toute sincère et envoyez-moi quelques secours. Si vous ne pouvez pas vous-même rien donner, envoyez chez moi quelqu'exprès pour faire vendre une pièce de bétail.

Adieu, je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, si ce n'est de vous assurer que je ne cesserai jamais d'être votre ami.

HACQUET.

*Prisonnier à Montaigu, 8 mai 1793.*

Ce Hacquet, dit de Hauteporte, d'après certains documents révolutionnaires, était d'origine irlandaise, et officier public de la commune de Saint-Avaugourd. Avant d'être arrêté par

les royalistes, il avait été suspecté par les républicains, car il était le père d'un émigré.

Nous lisons dans la correspondance des administrateurs du district de Challans à la date du 17 décembre 1792 ;

*Au citoyen Jacques François Hacquet, père, aux Sables.*

CITOYEN.

« Nous vous transmettons ci-joint la pétition que vous avez présentée pour faire lever le sequestre mis sur vos biens à ce district (1). Vous trouverez au pied d'icelle l'arrêté du département aux dispositions duquel vous voudrez bien vous conformer et nous renvoyer toutes les pièces pour nous mettre dans le cas de donner notre avis ».

Relâché par les royalistes, cela ne contribua pas peu à augmenter le degré de suspicion dans laquelle les patriotes le tenaient lui et sa famille. Fin septembre 1793, il fut arrêté par ordre du Comité de sûreté des Sables. Le 4 octobre, le Comité de surveillance révolutionnaire des Sables ordonnait l'arrestation de la fille Hacquet dite Hauteporte.

En mai 1794, le même comité procéda à l'interrogatoire de Louise-Charlotte Hacquet. Elle figure la 47e sur une deuxième liste de suspects dressée par les soins de cette assemblée et adressée au Comité de salut public. Relâchée sans doute, elle fut de nouveau, avec son père, l'objet d'une dénonciation à la suite de laquelle le comité des Sables ordonna l'arrestation de Hacquet et de sa fille, père et sœur d'un émigré. Ils furent mis en liberté provisoire le 22 décembre 1794, profitant ainsi de la réaction thermidorienne. Leur mise en liberté définitive fut prononcée le 23 février 1795.

*(A suivre.)* E. W.

(1) Il possédait plusieurs biens à Saint-Jean de Monts.

# L'ABBAYE DE RÉ

(*Suite*) (1).

## CHAPITRE IV

### Accroissement de l'Abbaye grace aux donations des Seigneurs de Ré, etc.

I. — 1178. *Ebles de Mauléon*, seigneur de l'île de Ré, fondateur de l'abbaye, lui fait les donations suivantes :

Le lieu-dit le Breuil Chastelier pour la fondation du monument.

Toutes ses vignes et autres terres de la paroise de Sainte-Marie avec l'assentiment d'Aymery, son neveu et héritier.

Toutes ses vignes des fiefs de Ville-Neuve et Sainte-Eulalie (La Flotte) ; ainsi que tous ses prés de Sainte-Eulalie jusqu'au port Chauvet (Rivedoux).

Toutes ses plantations de fèves de Saint-Michel-en-l'Herm (Bas-Poitou).

Il autorise les moines à vendre à leur profit le produit de toutes ses chasses de l'île.

Pour tenir les intérêts de l'Abbaye, il lui donne un de ses meilleurs serviteurs, du nom de Josselin.

(1) Voir la 2e livraison 1902.

Aymery, son neveu, cède sa part de l'héritage récemment reçu d'Arnaud Robert.

Son second neveu et héritier, Savary II et sa première femme Eustachie confirment tous ces dons.

Quelques temps après le deuxième abbé de Pontigny, Dom Guichard, étant venu dans l'île et ayant fait remarquer que le terrain de l'Abbaye était trop exigu, Ebles ajoute tous les prés et bois limités par les fossés de l'Abbaye, le vieux chemin qui va de port Chauvet au Morinan et les cultures de Sainte-Eulalie.

Son neveu Aymery ajoute à ce don une rente annuelle de dix setiers, prise sur son propre fief, Savary II approuve cette donation.

La même année Ebles et Aymery donnent aux moines de l'Abbaye le droit de faire du charbon dans la forêt de Ré.

Peu après Ebles ajoute une rente de trente setiers sur les terres qui lui restent ; sa seconde femme Belisone ou Belle-Ysone accède à cette donation, toutefois Ebles reçoit des moines en retour vingt livres tournois et soixante-dix sols, Aymery son neveu douze livres tournois, dix sols et Godefroy de Tonnay six livres tournois, cinq sols.

Quelques temps après Ebles donne à l'Abbaye sa part du fief des Marattes (1) partagé jadis entre lui et Etienne Raoul, cette donation fut signée à sa cour (Aula) de Fontenay (Bas-Poitou) dont il était aussi seigneur.

Enfin, pour agrandir les dépendances de l'Abbaye, il lui donne dans sa forêt le lieu dit « La Teblerie » et le droit d'y construire.

(1) Une villa de ce nom existe toujours entre Le Bois et la Couarde à l'île de Ré.

II. — 1178 (19 mai) *Raoul III*, fils et successeur d'Ebles, confirme toutes les donations de son père, donne à son tour le fief des Marattes en totalité ainsi que de nouvelles terres voisines de l'Abbaye ; ajoute à l'Abbaye le droit de prendre dans la forêt le bois nécessaire pour faire moulins, charrues etc. et le droit de moissonner et vendanger quand bon semblerait.

En 1190, avant son départ à la troisième croisade, Raoul cède à l'abbaye tout son domaine du Deffend (1) de Sablanceau, il reçoit en retour de l'abbaye cent livres tournois ; Guillaume, son frère, reçoit vingt livres et Savary IV son fils cent sols.

A son retour il donne aux moines tous les droits féodaux sur leurs domaines présents et futurs.

Il ajoute le quart de son droit sur la prise des poissons dits royaux.

En 1199 les daims ayant fait des ravages dans les terres des moines et des habitants, Raoul renonce désormais à faire des chasses à courre dans sa forêt de Ré.

Il se montre législateur libéral de son île en décrétant que les manants et habitants pourront acheter la terre qu'ils cultivent à condition de payer un impôt fixe de dix sols par quartier de vigne ou par setier de terre à blé.

Enfin pour tranquilliser l'abbé de Ré, il renonce à sa forteresse voisine de l'abbaye.

Vers 1210. Raoul rachète à l'abbaye la terre de Faugère pour y faire faire une place (2) et donne en retour une rente de quinze setiers.

(1) Le défens, défend ou deffend circonscrivait la partie de forêt que nous appelons lisière et qui était attribuée à l'usage de tous. L'expression de « déffend » date de l'époque de Charlemagne.

(2) Chasia, chaise.

III. 1212. — *Savary de Mauléon*, à l'exemple de ses ancêtres, ne se montre pas moins généreux vis-à-vis de l'abbaye ; il fait une rente de soixante muids de vin à sa sœur Eustachie, vicomtesse de Châtellerault qui devait laisser plus tard ses biens à l'abbaye.

1217. — Il donne à l'abbaye tout ce qui lui reste dans la paroissse de Sainte-Marie en échange du clos de la Sausaye.

1223. — Il échange la moitié de sa place de la Motte du Breuil-Chastélier pour un pré voisin que l'abbé Guilfred lui donne en retour.

1226. — Il confirme à l'abbaye le don de la Teblerie fait par son aïeul Ebles.

IV. 1230. — *Amable de Mauléon*, seconde femme de Savary, après la mort de son mari, accorde aux moines et aux habitants le droit de creuser un canal pour protéger contre les inondations le fief des Marattes, devenu domaine de l'abbaye.

1234. — Menacée par le Pape d'excommunication en cas de refus, elle se décide à donner à l'abbaye la Motte et la forteresse voisines jadis construites par ses ancêtres.

1237. — Elle fait abattre le pressoir seigneurial et l'herbergement ou hôtel seigneurial voisin de l'abbaye et combler les fossés de la place de la Motte.

La même année elle vend à l'abbaye les matériaux provenant de toutes ces démolitions.

V. 1239. — *Eustachie de Mauléon*, belle-sœur d'Amable, fait des donations à l'abbaye pour l'entretien de deux moines chargés de prier pour elle pendant sa vie et après sa mort.

VI. 1250. — *Raoul IV de Mauléon*, fils d'Amable, donne à l'abbaye une rente de deux chartées de bois par semaine sur sa forêt de Ré.

VII. — 1251. *Amable*, devenue héritière d'Eustachie, confirme et conserve à l'abbaye toutes les donations de sa belle-sœur.

1262. — *Amable*, voyant sa fin approcher, confirme une dernière fois à l'abbaye tous ses dons et ceux de ses ancêtres.

VIII. 1270. — *Guy de Thouars*, devenu seigneur de l'île de Ré, par sa transaction avec Aliénor de Soissons fait en détail la même confirmation.

1275. — Il exempte l'abbaye des droits de complans, de terrages et de garennes.

IX. 1282. — *Geoffroy de Châteaubriant*, devenu seigneur de l'île de Ré par sa femme Marguerite, ex-vicomtesse de Thouars, confirme les donations faites à l'abbaye.

X. 1313. — *Jehan de Thouars* précise et confirme à son tour les donations faites à l'abbaye jadis par Eustachie.

XI. — Enfin en 1452 Louis d'Amboise, seigneur de Ré, exempte l'abbaye des droits de nouveaux acquets ; il fait vidimer et confirmer toutes les donations précédentes de l'abbaye. Grâce à ce vidimus établi par son ordre, toutes les chartes de fondation de l'abbaye ont pu traverser les siècles et parvenir jusqu'à nous malgré la disparition des originaux.

Les seigneurs ne furent pas les seuls à combler l'abbaye de générosités; nous voyons en 1340 Philippe, roi de France, exempter cet établissement de sa redevance annuelle de onze livres quatorze sols onze deniers dûs au receveur roi annuellement pour le fermage de la maison du Pré-aux-Bœufs (en Aunis) et de vingt-neuf sols quatre deniers pour le fermage du baillage du grand fief, paroisse de Saint-Rogatien près La Rochelle.

L'accroissement de l'abbaye n'en resta pas là, comme

on va le voir par l'énumération de tous les fiefs, domaines et droits seigneuriaux qu'obtint peu à peu cet établissement religieux grâce aux libéralités, dons, legs, vœux, aumônes expiations etc., de la part des seigneurs de l'île qui se dessaisirent ainsi peu à peu de la majeure partie de leur seigneurie en faveur des moines.

## CHAPITRE V

### Dénombrement des fiefs, droits et domaines de l'abbaye de Ré lors de son incorporation a l'oratoire de Paris en 1623.

#### 1° Fiefs dans la paroisse de Sainte-Marie.

Fief du haut Rivedoux.
» de Bragant.
» de Pouzerault.
» des plantes de Deffant.
» des plantes du Grand-Pré.
» du bas Rivedoux ou Combe-Oizelet.
» du Malachapt ou Cloz Manigret (1)
» du Fougereau ou Noxamire.
» de la Grande Pointardière.
» des Hautes-Noues ou faux baunet.
» des Basses-Noues.
» de Loizilière.
Petit fief des Noues.
Moulin de l'Abbé.

(1) Où se trouve la maison ou appartenance des R. P.

### 2° Fiefs dans la paroisse de La Flotte.

Fief de Lauzé.
» de Villeneuve.
Moulin de Coquereau.
L'ouche à la Comtesse.
Treuil à la Dame (ou fief de la Sausaye).
Fief des hautes Mottes. (1)
Fief des grands bois ou bois de la Ré.
» des petits bois ou bois Gaschet.
» des Conillières.
» des Marbotins.
» de Pouserault.
Ecluse en mer appelée écluse aux moines (située près le fief des grands bois).

### 3° Fiefs et droits dans la paroisse de Saint-Martin (2).

Fief du grand Bail.
» du petit Bail.
Prés.
Vignes.
Quart du droit de poissons royaux.
Droit de passage en Aunis.
Four banal de Saint-Martin.

(1) Où se trouve le vieux port *Lomarour*. — L'étymologie de ce nom paraît être la suivante : *Lo*, abréviation du celtique *Loc* et du latin *locus* ; *marour* abréviation du celtique *maradour*, marchand, d'où *Lomarour*, port-marchand.

(2) Cet inventaire des fiefs est contenu dans un acte portant déclaration des revenus de l'abbaye, scellé et signé Jehan François Senault. (Archives nationales).

Droit de fuye.
Droit de Garenne à poil.
» id à plume.
Droit de chasse.
Droit d'entretien du Chenal des Marattes.
» de mesure à blé.
» à vin.
» de Juridiction foncière.
» de place, voirie etc. (1)

D. Atgier.

(*A suivre.*)

(1) En sus de toutes ces possessions, les Pères de l'Oratoire firent en 1676, moyennant une somme de 3000 fr. l'acquisition du manoir de la Baronnie de Ré avec ses dépendances. (Arch. Nat. S. 6757), de telle sorte que l'île de Ré tout entière fut possédée à cette époque par deux abbayes : par l'abbaye de Ré de Sablanceau au Martray, par l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm du Martray aux Portes inclusivement y compris l'île de Loix.

# LIVRES NOUVEAUX

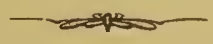

LE MARTYRE DE LA VENDÉE, par L. P. PRUNIER, chanoine. *Luçon*. PACTEAU, éditeur, 1 vol. in-8°.

Le vif attrait de curiosité historique qu'éveillent, depuis un quart de siècle notamment, les événements de la Révolution, ne s'affaiblit pas ; au contraire, *vires acquirit eundo* ; on ne peut nier que, de nos jours, on s'intéresse beaucoup plus à la Convention qu'au règne de Louis-Philippe par exemple, et que Robespierre, Danton, et même les simples comparses fassent couler plus d'encre que M. Guizot.

Par la grandeur du rôle qu'elle a joué à cette terrible et, sur bien des points encore, troublante et ténébreuse époque, la Vendée a droit à une copieuse bibliographie : elle l'a. Les publications se succèdent, jamais indifférentes ; les Blancs et les Bleus continuent à coups de plume la lutte séculaire, et, malgré l'ardeur des opinions préconçues et les habiletés des politiciens, un peu plus de lumière se répand chaque fois sur les épisodes et sur les acteurs du plus effroyable drame politique de tous les temps.

M. le chanoine Prunier vient d'apporter sa contribution à cette enquête toujours ouverte, sous la forme d'un élégant volume dont le titre : *Le Martyre de la Vendée*, est assez suggestif par lui-même.

Avec une patience digne d'éloges, l'auteur a extrait des publications antérieures les plus connues sur la Vendée, les noms et les faits qui lui ont paru tenir dans le cadre de son livre ; on peut regretter, semble-t-il, qu'il ait ainsi compilé, sans les contrôler suffisamment (car beaucoup d'archives ont été fouillée depuis), ces événements recueillis depuis longtemps déjà par l'abbé Guillon, Crétineau-Joly, Mme de la Rochejaquelain, Mme de la Bouère, M. de Sapinaud, M. de Béjarry, etc. et qu'il ait laissé par suite glisser, dans ses groupes d'une si tragique grandeur, des noms apocryphes, des pseudo-martyrs, sans parler de faits douteux, et aussi d'erreurs qui

ne peuvent plus même prétendre aujourd'hui au bénéfice du doute.

Ce n'est pas le lieu de dresser ici une liste des *errata* que pourra comporter la seconde édition du *Martyre de la Vendée* ; mais, dans cette *Revue*, où le lecteur est appelé précisément à rencontrer des renseignements différents, il est de simple prudence de citer quelques faits à l'appui de nos réserves.

Ainsi, page 33, faisant sienne une statistique de B. Fillon, dont le contrôle était pourtant tout indiqué dans l'espèce, M. le chanoine écrit que « le département de la Vendée eut la gloire de compter jusqu'à 196 de ces intrépides réfractaires au serment sacrilège. » L'auteur fait tort, à la gloire de la Vendée, de 460 « intrépides réfractaires » seulement, car 656 prêtres du département, et non pas « jusqu'à 190 », repoussèrent le serment schismatique. Il ajoute : « Et presque tous ceux qui l'avaient prêté le rétractèrent. » Quoique très vague, c'est inexact : 194 prêtres prêtèrent le serment, 8 seulement le rétractèrent.

La page 278 ménage une vraie surprise à ceux des habitants de Bournezeau qui ont gardé des souvenirs de la Révolution ; l'auteur y note le martyre du curé, Claude Ménard, dont personne n'a jamais entendu parler, attendu que M. Claude Ménard était curé de Saint-Martin de Bournezeau (Vienne). Trop de confiance en l'abbé Guillon a égaré cette fois M. Prunier, alors que, dans des notes avoisinantes, il signalait justement des erreurs relevées dans l'ouvrage de l'abbé Guillon, par un autre compilé, il est vrai.

Page 299, l'auteur a omis de citer M. Braud, curé d'Ecoyeux (Charente-Inférieure), à qui il a emprunté mot pour mot, ou peu s'en faut, une courte notice sur M. Nœau, prieur-curé de Soullans.

A un autre endroit il parle d'un abbé Pottier, martyr vendéen, dont il ne dit pas grand'chose, et dont il eût mieux fait de ne rien dire du tout, car il n'y eut pas un seul prêtre de ce nom de la Vendée, ni dans la Vendée, pendant toute la Révolution.

A côté de faiblesses faciles à corriger, l'ouvrage renferme d'excellentes notices, des pages pleines d'intérêts, d'un style toujours soutenu, d'une émotion vraie, qui s'élève parfois jusqu'à l'éloquence.

Des lecteurs exigeants pourraient souhaiter encore qu'une distinction plus marquée fût faite entre l'histoire proprement dite et les traditions légendaires, maintenant qu'on n'écrit plus l'histoire qu'à coup d'archives publiques et privées. *Le Martyre de la Vendée* ne paraît avoir été écrit en effet ni *ad probandum*, ni *ad narrandum* ; il flotte entre les deux systèmes, et n'en constitue pas moins une lecture attachante, et, à certaines pages, un ouvrage à consulter.

En Vendée. — Récits, légendes et figures de mon pays, par l'abbé F. Charpentier. — Paris, Deschée et de Bouwer. 1 vol. gr. in-8°

Sans aucune prétention documentaire, avec une bonhomie charmante, dont la sincérité communicative n'est pas le moindre mérite, M. l'abbé F. Charpentier nous fait mieux connaître, et nous fait aimer davantage quelques-unes des belles figures et des pieuses légendes qui sont notre patrimoine historique. Si, pour quelques-unes au moins, ces légendes ne sont pas incontestablement « arrivées », et si elles doivent au temps écoulé de pittoresques retouches de détail, elles n'en résument pas moins les traditions morales de la race, un passé de foi et d'honneur que pas un Vendéen ne saurait renier sans lâcheté.

Les temps changent assurément ; qui le nie ? Mais, qui ne souhaiterait aux Bleus d'aujourd'hui, et alors il serait facile de s'entendre, la loyauté, la dignité morale, la générosité chevaleresque, le culte du foyer, l'esprit de sacrifice de beaucoup de Blancs d'autrefois ?

Ce sont ces vertus, ces dévouements, cette morale en action dont l'auteur a eu l'heureux dessein de réunir des modèles et de nous les présenter. Les sentiments nobles et généreux ne sont pas le privilège d'une caste ; l'auteur le prouve en nous racontant, après Richelieu, évêque, cardinal et premier ministre, le P. Deshayes, simple missionnaire, et, à côté du général d'Andigné, Archereau, le chimiste ingénieur, né et mort pauvre.

Dans des épisodes de la Vendée militaire, il flétrit l'immonde Carrier et glorifie ses victimes. Dans les *Récits*, il dit les malheurs du roi René, les aventures d'un seigneur de la Chaise-le-Vicomte parti pour la Croisade, l'apostolat du P. de Montfort. Dans les *Légendes*, il nous ramène à la mystérieuse cité de Belesbat, destinée vraisemblablement à toujours rester légendaire, à la Chasse-Gallery, aux erreurs et au repentir de la belle Béatrix des Fontenelles, etc.

On lira ce livre avec émotion et avec profit, parce que l'auteur a cherché à montrer l'âme des choses, et à donner à l'apathie et au découragement actuels le stimulant des grandes leçons et des beaux exemples.

H. de la Fontenelle de Vaudoré. — AUTOUR DU DRAPEAU BLANC, biographies inédites des chefs vendéens et chouans, publiées avec préface et notes par René Vallette — *Fontenaye-le-Comte*, Bureau de la Revue du Bas-Poitou, 1 vol. gr. in-8°.

Lorsque M. de la Fontenelle de Vaudoré composa le livre qu'il avait le dessein de publier sous le titre de Biographies vendéennes, le dépouillement et la critique des documents contemporains de la guerre de Vendée n'étaient pas commencés encore. A defaut des sources écrites, M. de la Fontenelle puisa largement à la source des traditions orales, et put interroger nombre de survivants de la grande époque.

Aujourd'hui, plus d'un siècle après, cette source est absolument tarie, et l'on comprend l'intérêt historique des notes vécues recueillies par M. de la Fontenelle, même à côté des documents écrits si fouillés et si exploités depuis.

Cette différence d'origine donne un moyen de contrôle d'autant plus précieux, que les causes et la psychologie de ces événements sont plus âprement controversées. M. René Valette, avec la judicieuse vivacité de son esprit, le comprit fort heureusement, quand la bonne fortune, qui seconde généralement les recherches intelligentes, fit passer sous ses yeux le manuscrit des biographies de M. de la Fontenelle. Il savait que les causes justes ne peuvent que gagner à plus de vérité et à plus de lumière, et il publia dans cette Revue, en une série d'articles, la partie de l'ouvrage inédit qui intéresse particulièrement notre Bas-Poitou, en l'enrichissant de notes copieusement complétives. Ce sont ces articles qu'il vient de réunir en un volume, indispensable désormais à tous ceux qui veulent, à bon escient, écrire, discuter ou s'éclairer sur l'immortelle aventure de 1793 à 1799.

Nous n'essaierons pas, incidemment et à propos de bibliographie, de tirer de ce livre tous les enseignements qu'il comporte, et nous ne ferons ressortir, pour prendre un exemple, qu'une des premières conclusions qu'imposent la simplicité et la sincérité presque impersonnelles de ces pages, à savoir que le soulèvement de la Vendée ne fut l'œuvre ni des nobles, ni des prêtres, pour maintenir les abus et les privilèges de l'ancien régime. Certains politiciens soutiennent pourtant couramment le contraire ; il est si facile, par d'habiles coupures ou de prudentes suppressions, de faire dire aux documents ce qu'on a envie qu'ils disent !

Rien n'est plus faux que cette thèse, et les Biographies Vendéennes démontrent à l'évidence que ce fut le peuple qui se souleva le premier et d'instinct, contre l'insupportable tyrannie des Jacobins de la Convention, que la bourgeoisie suivit le peuple, avec la prudence et les arrière-pensées qui lui sont familières, et que les uns et les autres allèrent tirer les nobles de leurs châteaux, parce qu'en somme il fallait bien, à tous ces volontaires, des chefs, même involontaires, quand ils n'étaient pas récalcitrants. A la vérité, l'odeur de la poudre éleva bientôt tous les courages au même niveau, et tous se battirent avec un égal entrain. Que, plus tard, certains chefs aient songé à faire profiter le trône et l'ancien régime de cet incomparable élan, nous n'y contredisons point ; mais ce ne fut qu'un effet et non une cause, un accident et non le but primitif et originel.

Les Biographies Vendéennes mettent fin également à la légende, qui fait de l'accession du peuple aux plus hauts grades militaires le privilège exclusif des armées de la Révolution. Il y eut en effet, dans l'armée catholique et royale, proportionnellement beaucoup plus d'enfants du peuple promus aux grades supérieurs, que dans toutes les armées de la République.

Qu'était-ce qu'Arnaud, chef de division à l'armée de Royrand? un régisseur ; Barbot, un des principaux officiers de cavalerie de Stofflet? un paysan ; Caillaud, chef de division à l'armée de Charette ? un maréchal-ferrant ; etc. etc, sans parler du général en chef Stofflet, ex-garde-chasse, du généralissime Cathelineau, ex-colporteur, et de tant d'autres.

Non, il faut que les politiciens jacobins (car, s'il n'y a plus de Convention, il y a plus que jamais des jacobins) en fassent leur deuil ; la guerre de la Vendée eut au moins cela de grand et de glorieux, c'est qu'elle fut une guerre de convictions et non de parti, de sentiments et non d'intérêts, une guerre populaire c'est-à-dire faite par des pauvres gens, qui se firent tuer comme des héros, avant même d'être des soldats.

E. B.

* * *

Charette et la guerre de Vendée, par René Bittard des Portes, Paris, Emile Paul, 1902, in-8° de 612 p. avec carte. Prix, 7 fr. 50.

Je suis vraiment bien en retard pour dire aux lecteurs de cette *Revue* tout le bien que mérite le remarquable volume que M. René

Bittard des Portes vient de consacrer à *Charette et à la Guerre de Vendée.*

Des motifs de santé ont pu seuls retarder l'éloge qu'à tant de titres je devais à mon éminent collaborateur et ami ; et il sait trop l'admiration que je professe pour son talent et la sympathie que je garde fidèlement à sa personne, pour douter même un instant de l'immense intérêt que j'ai pris à la lecture de ses nouvelles et érudites pages d'histoire vendéenne.

A dire vrai, nulle figure n'était plus faite que celle de Charette pour solliciter la plume si éloquemment documentée de M. B. des Portes et l'œuvre qu'il vient de livrer au public est en tous points digne du héros qu'elle avait mission de célébrer.

Napoléon eut l'esprit souvent occupé des campagnes de Charette, de la dernière surtout, qui lui paraissait le modèle d'un genre de guerre ; il reconnaissait dans le chef vendéen « une énergie et une audace peu communes » et voyait en lui « une lueur de génie ».

Comme l'a fort bien écrit M. Paul Perret[1], Charette ne connaissait cependant pas la guerre, il l'apprit en la faisant. Il ne se doutait guère qu'il la ferait lorsque, le 14 mars 1793, une foule de paysans enveloppa le petit château de Fonteclose qu'il habitait seul désormais, Mme de Charette ne s'accommodant pas de la fidélité intermittente de son mari et s'étant retirée à Nantes. Ces gens étaient presque tous des « Maraichins », peuple violent, aisément encoléré, trop souvent énervé par la fièvre ; ils venaient de s'emparer de Machecoul et d'y égorger les « patriotes », — réplique impitoyable à une expédition de la garde nationale nantaise qui, dans un bourg voisin, avait enlevé une vingtaine de chefs de famille, les emmenant aux prisons de la grande ville. Un décret de la Convention (10 mars) avait décidé l'insurrection, depuis quelque temps attisée par la proscription des prêtres. Les insurgés avaient d'instinct dirigé leur première marche sur Machecoul, la clef du pays de Retz, territoire breton par le jeu des combinaisons de la politique et de l'histoire, géographiquement poitevin. Fonteclose est situé près de la Garnache, en pays de Retz, mais à la lisière du Marais. Cette date du 14 mars doit être retenue ; elle démontre que, le 10, Charette ne pouvait être à Machecoul et que les révolutionnaires l'ont injustement accusé du massacre.

Ces Maraichins, vêtus de laine noire, un large chapeau noir faisant ombre sur leurs visages ordinairement blêmes, étaient appelés

[1] *Gaulois*, du 5 mai 1902.

les « moutons noirs du Marais ». Moutons alors enragés. Un instinct encore leur avait fait sentir la nécessité de se donner un chef, et ils allaient à Charette parce qu'il était populaire, grand chasseur, bon vivant, d'une vigueur physique qu'ils admiraient, amoureux de toutes les femmes, ce qui les faisait rire. Avec cela, un petit prestige : ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, ayant quitté le service de bonne heure — il n'avait pas trente ans — mais l'année précédente, à Paris, ayant défendu les Tuileries, le 10 août. De stature moyenne, maigre et agile, le visage encadré de courts favoris blonds, éclairé par des yeux bleus, brillants et durs, la bouche serrée, le menton carré, tous les signes de l'énergie. Aussi, à ces Maraichins et à ces Paydrets (ceux du pays de Retz) qui venaient lui demander de se mettre à leur tête, fit-il la bonne réponse de sa voix sèche et coupante : « Soit!... Mais pour les mauvais garçons qui ne m'obéiront pas, ce sera la mort ! » Il l'acclamèrent, sachant bien qu'il était parfaitement capable de les tuer ; ils avaient trouvé leur maître.

C'est alors que commence cette merveilleuse et héroïque épopée, faite d'inoubliables victoires et de revers non moins glorieux, qui a mérité à Charette et à la grande armée catholique un immortel renom et qui prit fin en 1795, par la campagne désespérée, qu'admirait tant Napoléon.

A peine entouré de quelques centaines d'hommes, Charette imprima à ces débris héroïques une mobilité prodigieuse, échappant aux colonnes républicaines, reparaissant soudain, harcelant leurs flancs, défiant la revanche dans les forêts de Touvois, de Gralas, des Gâts, de Grandlande. Mais il a devant lui, désormais, un grand homme de guerre, qui est un homme d'Etat ; Hoche poursuit les combattants et commande d'épargner les prêtres et de ne plus souiller les églises. Le jour où Travot, l'un de ses lieutenants, à qui l'on amène un curé tremblant, lui dit : « Cessez de craindre, vous direz demain votre messe dans l'église de votre village, s'il faut la nettoyer, mes soldats s'y emploieront », ce jour-là, c'est la fin de la guerre. En réalité, les paysans n'ont pris le fusil que pour défendre les hommes de Dieu.

Les gens qui tiennent actuellement en mains les destinées de la France, feront bien de lire le précieux volume de M. Bittard des Portes et de faire leur profit du mot de Travot.

R. V.

BONCHAMPS ET L'INSURRECTION VENDÉENNE. — 1760-1793. — *D'après les documents originaux*, par RENÉ BLACHEZ. — Un volume in-8° écu de 362 pages avec une carte, prix : 5 fr. Perrin et Cie Editeurs, Paris.

La figure de Bonchamps est l'une des plus sympathiques et des plus attachantes de la guerre de Vendée. La connaissance personnelle que possède l'auteur des lieux, des habitants, des mœurs du pays, lui a permis de faire revivre cette physionomie originale, dans son cadre pittoresque, au milieu des scènes émouvantes et tragiques de l'insurrection dont Bonchamps a été l'un des plus importants acteurs. Autour de ce personnage principal, les événements de la guerre viennent tout naturellement se grouper. Les causes souvent discutées et mal connues de la prise d'armes, sont analysées et précisées à l'aide de documents tirés des archives locales. La suite des faits, les opérations militaires, les relations des chefs sont exposés et élucidés avec ordre et clarté. Une carte générale, les plans particuliers des batailles, des notes sur les points controversés complètent la partie technique. C'est un livre d'histoire qui a l'intérêt et la couleur d'un roman.

STATUE DE VILLEBOIS-MAREUIL

Inaugurée le 24 août 1902

A *Montaigu* (Vendée)

# CHRONIQUE

## LA STATUE DU COLONEL VILLEBOIS-MAREUIL

Le 24 août dernier a eu lieu à Montaigu l'inauguration de la statue élevée par la Vendée à la mémoire de Villebois-Mareuil et due au talentueux ciseau de notre compatriote et ami M. Guéniot.

Des raisons de santé nous ont empêché d'assister à cette jolie fête. Nous sommes donc contraint, pour n'en pas priver nos lecteurs, d'en emprunter le compte rendu à notre excellent confrère du *Gaulois*, M. Gaston Polonnais.

*
* *

La jolie petite ville de Montaigu est toute en fête et dix mille Vendéens accourus de tous les points de la région se pressent autour d'une statue qu'enveloppe encore le voile traditionnel. Il s'agit de glorifier par le bronze le colonel de Villebois-Mareuil, l'un des types les plus achevés de la vaillance française, celui à qui le pays fut redevable d'une palpitation de fierté, le héros de Boshoff.

Sur l'estrade construite en face de la statue se tiennent le comte de Villebois-Mareuil et le vicomte Christian de Villebois-Mareuil, frères du colonel; la comtesse de Villebois-Mareuil, douairière; la baronne d'Yversen, la charmante fille du colonel, et, à ses côtés, son mari, le baron d'Yversen, lieutenant au 6e dragons, en uniforme.

Un peu partout, entourant la famille, je note M. Le Clerc, président du conseil général de la Vendée; MM. Halgan, Paul Le Roux, comte de Béjarry, sénateurs; Raymond de Fontaines, marquis de Lespinay, docteur Bourgeois, députés; comte de Cornulier, M. de

Lavrignais, comte de Suzannet, MM. Biré, de La Grandière, Pineau et Batiot, conseillers généraux ; le curé-doyen de Montaigu, le commandant Scherbeck, ancien officier du 67e d'infanterie, dernier régiment commandé par le colonel de Villebois-Mareuil, aujourd'hui attaché à l'état-major du 11e corps ; la comtesse de Cornulier-Lucinière, la comtesse de Tinguy, M. et Mme de Caméran, M. et Mme des Grottes, M. et Mlles de Lorgeril, comtesse de Noblet, marquis et marquise de Lespinay, M. Rémy de Simony, bien d'autres que je voudrais nommer.

Bientôt des appels de clairon retentissent. Quelques gendarmes à cheval encadrent un orphéon suivi du cortège officiel, en tête duquel se trouve le préfet de la Vendée, M. Plantié.

Sur un signe, le voile qui recouvre le bronze tombe brusquement et le colonel de Villebois apparaît dans une attitude de bataille, brandissant son épée et semblant entraîner vers les horizons prochains des troupes invisibles. Une acclamation frénétique sort de l'âme populaire et va se perdre dans l'immensité des plaines. C'est l'hommage soupiré par la France en l'honneur d'un soldat à jamais mémorable.

*
* *

L'émotion universelle se précise dans un long silence, puis M. Le Clerc, président du conseil général, explique en termes éloquents pourquoi la ville de Montaigu, voisine du château de Bois-Corbeau où demeure Mme la comtesse de Villebois-Mareuil mère, a voulu fixer par ce bronze l'image de l'éclatant fils de France.

Le préfet, M. Plantié, respectueux de la trêve des partis qui s'est faite autour de la mémoire du colonel, célèbre l'homme qui fit vibrer la France en épousant la cause du droit, et tout le monde applaudit sans réserve.

Le comte de Béjarry, sénateur, retrace avec une profonde éloquence la carrière du héros, et M. le docteur Bourgeois, le doyen des députés de la Vendée, déclame des strophes puissantes de sa composition, dont je veux détacher ce bel appel à la concorde :

Lorsque du drapeau rouge on vit brandir la loque,
Au drapeau déchiré français de notre époque
On courut. Chacun s'en mêla.
Le bleu recoud le *bleu*, le *blanc* l'étoffe blanche,
Du drapeau de la France ici c'est la revanche.
Français qui passons, halte-là !

Du héros saluons la sublime épopée !
Par la foi, par la plume, ainsi que par l'épée
Dans nos temps ternes il brilla.
Si dans nos cœurs blessés grondent encor des haines,
« Bleus et blancs « faisons trêve aux querelles lointaines
Près de ce Français, halte-là !

On acclame avec entrain le poète inspiré qu'est M. Bourgeois, et après le comte de Cornulier qui salue en termes excellents la famille du colonel, le comte de Villebois-Mareuil, frère aîné de celui-ci, remercie avec émotion tous ceux qui ont contribué à l'éclat de cette fête française. Puis tous viennent déposer des fleurs au pied de la statue et présentent ensuite leurs hommages aux membres de la famille dont ils partagent la fierté attristée.

La jeune baronne d'Yversen, tenant les mains de sa grand'mère, porte ses yeux tour à tour de l'image immobile de son père à la silhouette bien vivante du baron d'Yversen, soldat et bon soldat d'aujourd'hui. Ainsi se rapprochent les deux symboles du passé et de l'avenir, ainsi la fille du colonel appartient doublement à l'armée. Entre ces deux épées elle est heureuse et fière, et toute la Vendée sourit avec cette jeune femme si noble, si Française, la Vendée, province jumelle de l'admirable Bretagne et qui, comme celle-ci, semble porter en elle le sourire limpide de Dieu et l'étincelant reflet du drapeau.

G. P.

*
* *

N. D. L. D. — *L'abondance des matières nous oblige de remettre au numéro prochain la suite de la Chronique, la Nécrologie et la Bibliographie trimestrielles.*

*Le Directeur-Gérant :* R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE frères, 2, place des Lices.

# UNE CHASSE PRINCIÈRE

## EN 1446

Les archives du château de Serrant sont une source inépuisable de documents intéressant l'histoire de l'ouest de la France. Déjà, grâce à la très courtoise bonne volonté de leur possesseur, M. le duc de la Trémoïlle, plusieurs érudits, en y puisant largement, ont pu éditer des textes inédits jusque-là. On a eu connaissance ainsi de collections de lettres, de cartulaires, de pièces détachées ; M. de la Trémoïlle, lui-même, y a puisé les éléments de très beaux et très intéressants volumes.

La pièce que je publie aujourd'hui n'a pas une véritable importance historique ; elle fait simplement connaître un détail qui touche à la vie intime dans la haute société du XV^e siècle, en Anjou.

A la fin de l'année 1446, la duchesse de Bretagne (1) annonçait son intention de faire visite à son beau-frère, Pierre de Bretagne, seigneur de Guingamp, de Châteaulin et comte de Benon (2). Cette visite devait avoir lieu à Chantoscé (3) que Gilles de Rais, en 1437, avait vendu au duc Jean V.

Pierre de Bretagne, voulant donner à la duchesse des divertissements dignes d'elle, tint à organiser de grandes chasses ; à cet effet, il fit appel au concours et au bon vouloir de ses voisins,

(1) En 1446, la duchesse de Bretagne était Isabeau Stuart, fille de Jacques premier, roi d'Ecosse, femme de François II, fils et successeur de Jean V. — En 1452, celui-ci épousa Jeanne de France, fille du roi Charles VI.

(2) Pierre de Bretagne, duc en 1450 après son frère, seigneur de Guingamp, Fouesnant, Châteaulin, lieutenant général en Bretagne, pour son frère ; il épousa Françoise d'Amboise, fille de Louis, vicomte de Thouars.

(3) Il ne faut pas confondre Chantocé avec Chantoceaux. Plus tard, en 1485, François II en forma, avec Clisson et Vertus, l'apanage de son fils naturel, François, sire d'Avaugour.

M. de Rieux (1) qui prêtait ses veneurs, sa meute et ses équipages de chasse ; il fallait pouvoir suivre les fauves dans la forêt de Bécon, alors très étendue, qui appartenait au sire de Montjean (2), vassal pour une partie de la seigneurie de Chantocé.

Afin d'obtenir plus facilement l'assentiment du sire de Montjean, Pierre de Bretagne crut devoir accompagner sa requête d'une contre-lettre ; par celle-ci il reconnaissait que cette autorisation ne constituerait pas un précédent, ne pourrait pas être invoquée plus tard et ne porterait aucun préjudice au droit de chasse du propriétaire de la forêt de Bécon non plus qu'à celui de ses successeurs.

Très chier et très amé cousin. Beau cousin de Rieux m'a envoié ses veneurs, chiens et raiz pour donner esbat a madamme la duchesse; si vous prie que vous venez par decza de votre personne car l'esbat en sera plus bel et meilleur, et en cas que vous ne pourriez y estre de belle heure je vous pri que vous rescrivez à voz officiers de par decza qu'ils vueillent seuffrir madite damme et moy, s'il vous plaist, chacer en voz forez de Bescon celle part où l'en y trouvera bestes rousses. Et affin que l'esbat ne vous pourroit pour le temps avenir préjudicier à vous ne es votres, je vous envoie une cédulle signée de ma main. Et si elle n'est assez bien formée a votre apétit, faictes la reffaire telle que vouldrez et je la vous signeray. Très chier et amé cousin Notre Seigneur vous ait en sa garde. Escript de Champtoucé le III^e jour de septembre.

Pierres de Bretaigne s^r
de Guingamp et de Chasteaulin
*Pierres.*

(1) François, sire de Rieux, comte d'Harcourt, vicomte de Donges, baron d'Ancenis, conseiller et chambellan du duc François II, puis de Pierre, après son avènement au duché.

(2) Jean de Montjean, fils d'autre Jean et de Marie de Maillé, baron de Cholet, seigneur de Gillebourg, Laporsée, Briençon, Labaste, Bécon, Sillé le Guillaume par sa femme Anne de Sillé : il fut conseiller et chambellan du dauphin et dissipa la plus grande partie de ses vastes domaines dont son fils eut grand'peine à recouvrer une partie.

Pierres de Bretaigne, seigneur de Guingamp, de Chasteaulin et conte de Benon a tous celz qui ces présentes lettres verront et orront salut et dilection. Il a pleu à beau cousin de Monte-Jehan nous avoir donné congié de chasser en ses forestz et pays de Bescon pour donner esbat a madamme la duchesse estant a présent au chatteau de Champtoucé. Ce ne voulons porter préjudice audit beau cousin ne es siens. Donné audit lieu de Champtoucé le III^e jour de septembre l'an mil cccc quarante et six.

*Pierre*

A mon très chier et très amé cousin,
le sire de Monte-Jean

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
*Membre de l'Institut.*

# UNE FEMME POLITIQUE DE LA VENDÉE MILITAIRE

## MADAME DE L'ESPINAY DE LA ROCHE D'AVAU

*(Suite)*

### VI

Le commandement de Mme de Lespinay à Commequiers ne devait pas être de longue durée.

Le 9 avril 1793 la colonne d'Esprit Baudry, de l'armée des Sables, après avoir repoussé les Vendéens à la Gachère et à Vairé, entrait à Saint-Gilles qu'elle trouvait évacué. Dans la soirée du même jour, elle était rejointe par la colonne commandée par Boulard qui avait occupé la Mothe-Achard sans coup férir. Le 10, la division d'Esprit-Baudry, qui était passée du côté de Croix-de-Vie, avait à combattre vers Saint-Hilaire de Rié un rassemblement de plusieurs milliers d'insurgés qui se dirigeaient vers la côte, croyant que les bâtiments qu'ils avaient aperçus vers Saint-Gilles leur apportaient des secours, et les mettait en déroute après leur avoir tué une soixantaine d'hommes, blessé un plus grand nombre et fait une quarantaine de prisonniers.

Le 11 avril, l'armée républicaine se mettait en marche sur Challans, où elle entrait le 12, après deux engagements assez

vifs au Pas-aux-Petons et à Rié. Commequiers ne devenait plus tenable pour Mme de Lespinay et il était grand temps pour elle de se retirer en lieu sûr avec ses enfants. C'est ce qu'elle avait compris, et il résulte d'un passage de la déclaration de Merlet déjà cité qu'elle n'avait même pas attendu le combat du Pas-aux-Petons pour prendre ses dispositions pour se mettre en sûreté ainsi que sa famille : « Je suis resté, dit « Merlet, chez la dame de la Roche, jusqu'au onze de ce mois, « jour du combat du Pas-aux-Petons, et cette dame était par- « tie le mardy neuf dans la nuit avec charette et bagages, le « déclarant ne scait pas précisément dans quel endroit elle « a été, mais il présume qu'elle a passé par Saint-Christophe « et Legé et qu'elle a pu se retirer à la maison de son fils « aîné près la paroisse de Boulogne, si je ne me trompe.

« Le jour du départ de cette dame dans la nuit, il parut « qu'une fausse alerte engagea les prisonniers à sortir peu « de temps après son départ, et comme les prisonniers au « nombre de douze ou treize, dont j'étais du nombre, étaient « des environs d'Apremont et d'Apremont même, nous nous « dispersâmes en grande partie chacun de côté et d'autre. « Pour moy je me caché *(sic)* pendant le jour du départ de « la dame qui était le neuf, je ne fus pas plustôt caché que « jappris que tous les prisonniers avaient été repris et con- « duits à Palluau et dans les villages. On débitait que la dame « de la Roche était de retour et qu'elle redemandait ses pri- « sonniers, et comme j'avais appris qu'on me cherchait et « que les autres avaient été repris, je pris la résolution de « me rendre dès le matin à Avaux, par la crainte de la mort « que m'aurait sûrement donnée le misérable Mercier, capi- « taine des brigands demeurant à Apremont si j'eusse été pris « par ceux qu'il avait envoyé me chercher sur la ferme de « la Faguelinière près d'Apremont m'appartenant. Je me « trouvé *(sic)* seul à Avaux de prisonnier, les autres ayant été « repris et conduits à Palluau à ce que j'ay appris depuis, je « passé *(sic)* donc à Avaux le dix de ce mois et à chaque ins-

« tant j'étais menacé d'être égorgé par la garde et par tous « ceux qui alloient et venoient dans la ditte maison d'Avaux « où le fils cadet de la ditte dame était resté commandant « après le départ à la ditte dame. Ce jour là même dix, ce fils « accompagné d'un petit Badreau alla à Apremont et fit arres- « ter tous les prisonniers sortis accompagné du misérable « Mercier et fit en même temps transférer les prisonniers « d'Apremont à Palluau avec ceux qui étaient à Avaux au « nombre desquels se trouvaient mes deux filles Adélaïde et « mon aîné qui avaient été emprisonnés à Apremont presque « aussitôt que je fus vendu et conduit à Avaux ».

Les présomptions de Merlet étaient justes en partie, en effet, en partant d'Avau Mme Lespinay se rendit à Legé et y joua de suite un rôle important ainsi qu'en fait foi la lettre suivante adressée par elle à Charette au nom du comité de Legé et publiée par M. Wairtzennegger dans son intéressante étude sur le comité royaliste de Palluau (1).

Legé, ce 13 avril 1793.

« Nous sommes inquiets ici, Monsieur, si vous n'envoyez « des secours à Challans, où les bleus se portent avec violence. « Ils pillent et volent tout. Hier au soir, ma maison Avau « n'était pas encore brûlée, mais je crois bien qu'il ne reste « plus rien à voler.

« Palluau et Aizenay, Legé où je suis déléguée, nous dési- « rons tous, monsieur, apprendre les secours que vous êtes « dans le cas de donner à nos malheureux frères. On dit les « bleus peu nombreux à Challans, mais ils grossissent leur « troupe de tout ce qu'ils rencontrent. Ils y ont des canons. « M. le marquis de la Roche, M. Bellays et M. Baudry se « rendent à votre armée. Ils étaient convenus d'aller à Mon- « taigu voir s'ils pourraient avoir des secours, mais leur ab- « sence paraît alarmer les habitants. Ils préfèrent y envoyer « des courriers.

*Revue du Bas-Poitou* 14e année, p. 332.

« Je vous salue, monsieur et suis bien fraternellement « votre très humble servante.

« De Lespinay de la Roche, Gouraud de la Raynière, membre « du comité de Legé.

Vu à Touvois, ce 13 avril 1793. Doucet. Au dos de la lettre est écrit :

à Monsieur,
Monsieur Charette commandant l'armée royale
à Machecoul.

On sait qu'à la date de cette lettre, Challans était attaqué sans succès par les forces royalistes qui étaient repoussées.

A partir du 13 avril nous ne suivons pas jour par jour Mme de Lespinay mais nous savons qu'elle fit partie de l'état major de l'armée de Charette sous le nom de Madame Laroche-Davaud (1). A la fin de juin elle se trouvait à Palluau ainsi que cela résulte du document suivant :

Dans leur déclaration faite devant Pierre-René Cormier, administrateur du district de Challans, le 30 septembre 1793 (2) Louise-Félicité Pinçon, veuve du citoyen Jacques-Christophe Guilbaud et sa fille la citoyenne Rosalie Guilbaud, demeurant à la Gâcherie, commune de Commequiers, racontent qu'après avoir été détenues un certain temps au Poiré par les chefs royalistes, elles furent renvoyées à Palluau par Voz de Mello avec un passe-port pour aller chez elle ou à Saint-Christophe, mais qu'arrivées à Palluau, Savin voulut les faire renvoyer au Poiré d'où elles venaient, — que cependant, sur les instances d'un certain nombre d'habitants de Commequiers qui les connaissaient, elles finirent par obtenir de rester à Palluau. — Elles observent dans leur déclaration avoir vu à Palluau, « les Guinebaud, dit Grossetière, père et fils, Borgnet « dit Giraudinière et un précepteur, Remaud, prêtre, qui fai- « sait les fonctions curialles à Mache, la *dame la Roche de*

(1) D'après une note de M. le Dr Viaud Grand-Marais, l'érudit professeur à l'école de médecine de Nantes.

(2) Collection Dugast-Matifeu, série 11e, dossier Challans.

« *Commequiers et un précepteur*, qu'elles demandèrent à la « dite la Roche la permission de se rendre chez elles, mais « qu'elle leur dit ne pouvoir leur accorder, *malgré qu'elle* « *pouvait beaucoup.* »

Mme de Lespinay alla certainement à Noirmoutier après la prise de l'île par Charette, dans la nuit du 11 au 12 octobre, puisque, d'après une note communiquée par M. le Dr Viaud Grand-Marais qui connaît mieux que quiconque l'histoire de Noirmoutier, dans tous ses interrogatoires aux prévenus, la 3e commission militaire de Noirmoutier pose des questions sur *la Roche Davaud* : « as-tu vu la femme la Roche Davaud pendant son séjour à Noirmoutier. Est-il vrai que tu l'aies logée etc.. Les uns répondent : « non » Les autres (ainsi Mme Lefelves-Ganuchand) « oui, je *l'ai reçue avec un billet de logement.* Depuis le 11 nivôse, je n'ai plus entendu parler d'elle, je ne sais pas ce qu'elle est devenue. »

Nous sommes dans le même cas et pendant le reste de la guerre de la Vendée, nous ne trouvons pas trace de Mme de Lespinay qui resta sans doute attachée à l'armée de Charette, et dans les moments critiques, sut trouver un asile inviolable dans ces *caches* de la forêt de Grala qui sauvèrent tant de Vendéens de la fureur des Bleus pendant la terrible guerre.

## VII

Comme tous ceux qui avaient survécu à la tempête et peut-être plus que d'autres, Mme de Lespinay avait beaucoup souffert; aussi, dès que l'horizon se fût rasséréné, demanda-t-elle pour elle et ceux de ses enfants qui survivaient, sa radiation de la liste des émigrés. C'est ce qui résulte du document suivant : (1)

*4 Frimaire an V, Fontenay le Peuple.*

Séance du bureau de liquidation des émigrés, présidée par Dillon et où assistaient les citoyens Pervinquière, Chaigneau,

(1) Archives de la Vendée, arrêtés de l'administration départementale de la Vendée relatifs au bureau de la liquidation, f. 58.

Maignen, Gallet, assesseurs, Loyau, commissaire du pouvoir exécutif et Chessé, secrétaire.

Vu la pétition présentée par Françoise Louise Lépinay, veuve Samuel François Lépinay, tendant à obtenir pour elle et ses enfants la radiation de leurs noms des émigrés, main levée du séquestre mis sur leurs biens et la restitution des sommes en provenant, versées aux caisses nationales ou au moins une provision de 6.000 fr. en valeur métallique pour leur subsistance.

Vu aussi plusieurs certificats de résidence produits par la pétitionnaire à l'appui de sa réclamation :

1° Certificat en date du 1er fructidor an IV de l'administration municipale du canton d'Apremont de la résidence de ladite pétitionnaire Françoise Louise Lépinay, veuve Samuel François Lépinay depuis le *1er mai 1792* jusqu'au *8 avril 1793* ; 2° un autre du 23 thermidor an IV de l'administration municipale de Montaigu de la résidence de la même depuis le *8 avril 1793* jusqu'au *1er septembre* suivant ; 3° un autre du 29 thermidor, an IV du canton de Saint-Jean de Monts, de la résidence de la même depuis les premiers jours de septembre 1793 jusqu'au 15 nivôse an II ; 4° un autre en date du 13 vendémiaire an II de l'administration municipale de la Chapelle-sur-Erdre, (Loire-Inférieure) de la résidence de la même depuis le 12 floréal an II jusqu'au 15 vendémiaire an III ; 5° un autre en date du 24 thermidor an IV de l'administration municipale du canton de Rocheservière de la résidence de la même depuis le 15 vendémiaire an III jusqu'au 16 germinal an IV ; 6° un autre en date du 21 messidor an IV de l'administration municipale de Nantes de la résidence de la même depuis le 15 nivôse an II jusqu'au 15 floréal suivant, et depuis le 29 germinal an IV jusqu'au jour de la date de ce certificat 21 messidor an IV.

II. Certificat de résidence de *Françoise-Charlotte-Florence Lespinay*, depuis le 1er mai 1792 jusqu'aux premiers jours de septembre 1792 dans le canton d'Apremont à Commequiers.

Depuis les premiers jours de septembre 1792 jusqu'au 11 floréal an II dans le canton de Nantes jusqu'au 15 vendémiaire an III. Du 15 vendémiaire an III jusqu'au 16 germinal an IV.

III. Certificat de *Rosalie Rose Lespinay*. Du 1er 1792 au 12 frimaire an II. Du 16 frimaire an II au 10 floréal an III, commune du Mans. Du 14 floréal an III au 24 germinal an IV à Rocheservière. Depuis le 24 germinal an IV à Nantes.

IV. Certificat de *Marie-Louise-Charlotte Lespinay*.

Résidence du 1er mai 1792 jusqu'au 8 avril 1793 à Commequiers.

Du 8 avril 1793 aux premiers jours septembre suivant à Montaigu.

Des premiers jours de septembre 1793 au 15 nivôse an II à Saint-Jean de Monts, puis à Nantes et à la Chapelle-sur-Erdre.

V. Certificat de *Louis-Jacob Lespinay* dans les mêmes conditions.

VI. Certificat de feu *Charles-Pierre Lespinay* âgé de 18 ans, délivré par l'administration municipale du canton d'Apremont. Résidence depuis le 1er mai 1792 au 8 avril 1793 à Commequiers. Un autre en date du 24 thermidor an IV de l'administration municipale du canton de Rocheservière de la résidence du même depuis le 8 avril 1793 jusqu'au 19 germinal an IV et expédition signée Grigny, général de brigade, chef de l'état-major général de la division du sud, du jugement rendu à Montaigu le 19 germinal an IV par un conseil militaire portant condamnation à mort dudit Charles Pierre dit Lespinay (7 avril 1794).

VII. Certificat délivré par l'administration municipale des Brouzils le 26 fructidor an IV sur l'attestation de plusieurs citoyens de ce canton, du décès de *Samuel-François-Marie Lespinay* arrivé en la commune de la Grolle le 23 mars 1796.

« L'administration centrale du départ. de la Vendée, ouï les « commissaires du pouvoir exécutif :

« Considérant que le nom de la pétitionnaire, celui de son « mari et de ses enfants sont inscrits sur la liste des émigrés, « premier suppplément de la table générale où on lit : *Lépi-* « *nay, veuve Lépinay Davau, les héritiers Lepinay, la Roche-* « *Boulogne.*

« Considérant que la pétitionnaire ne justifie point contre « les inscriptions dans les délais accordés par la loi du 25 bru- « maire an III et même avant le 26 Floréal de la même année.

« Considérant que par la loi du 26 Floréal elle est exclue de « faire aucune réclamation, qu'elle et sa famille sont réputés « émigrés et que les corps administratifs ne peuvent avoir « égard à aucune production de sa part contre cette inscrip- « tion et celle de ses enfants.

« Déclare sur tous les objets de la pétition de la dite Lépi- « nay qu'il n'y a pas lieu à délibérer. »

Malgré ce rejet de sa demande, Mme de Lespinay put rester dans le pays sans être inquiétée, puisque dans un rapport décadaire de F. A. Merland, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale d'Apremont du 7 germinal, an VII (27 mars 1799) (1) ont lit ce qui suit : « J'ai été informé « hier de l'arrestation de plusieurs chefs de rebelles..... je « souhaite que ces arrestations aient tout le succès qu'on en « attend. Peut-être aurait-il fallu commencer par ceux qui « ont été les plus dangereux par leur influence et leur opiniâ- « treté, par exemple par un ex-abbé Remaud, ci-devant à « Marché, qui a été le plus enragé des révoltés, *et la fameuse* « *Lespinay, de la Roche, à Commequiers, qui a été toute puis-* « *sante dans le parti, et paraît jouir encore aujourd'hui d'une* « *grande considération parmi les habitants des campagnes.* « Ces deux personnages sont à Nantes, je n'en puis douter ; « la dernière y vit en toute liberté à ce qu'il paraît. »

Mme de Lespinay résidait en effet à Nantes depuis la pacification, ainsi que l'établit le certificat que nous avons reproduit plus haut, sous le consulat elle était du reste soumise à la sur-

(1) Archives de la Vendée.

veillance de la police politique, et M. le Docteur Viaud-Grand Marais a trouvé sur elle la note suivante : « femme intrigante, « capable de mener une affaire diplomatique ; a été attachée « à l'Etat major du général de Charette, à surveiller. »

Le rédacteur de cette note de police était bien renseigné, car Mme de Lespinay, quoique dans une situation assez périlleuse, puisqu'elle était toujours inscrite sur la liste des émigrés et pouvait se trouver sur le coup de poursuites criminelles, avait néanmoins trouvé moyen d'entrer en bonnes relations avec les autorités républicaines, et mettait libéralement ses relations au service des personnes de son parti qui se trouvaient dans l'embarras.

C'est en effet ce que nous dit l'abbé Remaud, ancien aumônier de Charette, dans un passage de son curieux mémoire intitulé *Ma vie pendant la Révolution* (1).

« J'arrivai à Nantes le 25 mai (97)... j'avais de grandes diffi- « cultés pour arriver jusque dans ma famille. Il y avait à « Montaigu un général d'une brigade qui avait fait la guerre « contre nous. Il avait fait des efforts incroyables pour me « faire arrêter, je devais me présenter devant lui, je l'obtins « par le moyen de Mme de la Roche-Lespinay, qui correspon- « dait avec lui, et qui se faisait un plaisir d'obliger les Ven- « déens opprimés pour un parti qu'elle avait elle-même sou- « tenu avec beaucoup de courage et de constance. »

## VIII

Cependant la fin des épreuves approchait pour Mme de Lespinay ; par arrêté du département de la Vendée du 29 prairial, an VI, il était reconnu que son inscription et celle de ses quatre enfants puînés n'avaient « eu lieu qu'à raison des troubles qui « avaient agité les départements de l'ouest ; en conséquence, « et conformément à l'article II du 4e arrêté de la pacification

(1) *Vendée Historique* année 1899, p. 441.

« de la Vendée, du 29 pluviôse an III, il lui était accordé main « levée du séquestre mis sur leurs propriétés.

En vertu de cet arrêté, l'administration de la Loire-Inférieure, dans sa séance du 4 messidor an VII, procédait avec Mme de la Roche et ses quatre enfants au partage de la succession de la mère de celle-ci et de ses tantes « les citoyennes Julienne-Suzanne et Louise-Charlotte de la Rochefoucault. — Cet acte (1) est extrêmement long, nous ne pouvons pas le reproduire ici tout entier, mais nous en donnerons les principaux passages et notamment ceux qui ont trait à la désignation des immeubles dépendant de ces successions parce qu'ils contiennent de curieux renseignements sur la valeur des terres dans notre pays à la fin de la guerre de Vendée, et que d'autre part il nous renseigne sur la situation de fortune de la famille de la Roche-Boulogne à cette époque.

D'après le document précité, Mme de Lespinay possédait : 1° comme lui provenant sans doute de la succession de son père, « 2° dans la commune de « Chateauneuf ; la métairie de la Châtaigneraie « dont jouit le citoyen Menuet, consistant dans « les logements du fermier, 26 journaux de prés, 17 « de mauvais pâtis et 48 de terres labourables ; « estimée valeur vénale au temps présent ci. . 10.000 »

« Bien provenant de la succession de la mère de « la déclarante et indivis avec le citoyen Lépinay, « son frère, demeurant commune de Nantes : com- « mune du Perrier... la métairie de Licheret, telle « qu'en jouit à présent Pierre Naulleau consistant « en 63 journaux de prés et 14 de terre labourable, « estimée ci. . . . . 22.000 »

« La Borderie du Sableau, commune de Riez, « ainsi qu'en jouit le citoyen Renaud, consistant « en vingt journaux de prés et douze charruies de « mauvaises terres labourables estimés ci. . . 4.000 »

(1) Imprimé en placard, appartenant à Mme la marquise de Lespinay.

« Dans la commune de Saint-Hylaire-de-Riez,
« une petite maison appelée la Garraujouère ; une
« pièce de terre nommée la Marmite, contenant
« une charruie et vingt-et-un œillets et demi de
« marais salans, le tout estimé comme dessus ci. 3.000 »

« Vingt-et-un œillets de marais salans, et une
« petite maison commune de Notre-Dame-de-
« Mont, le tout occupé par le citoyen Lenard es-
« timés ci. . . . . 2.000 »

« La rente foncière de dix francs due par le ci-
« toyen Brossau sur domaines situés commune de
« Saint-Gervais estimés en capital au denier 20 ci. 200 »

« La rente foncière de six francs due par la ci-
« toyenne Gautier, sur héritages situés susdite com-
« mune de Saint-Gervais estimée comme dessus ci. 120 »

« Voici maintenant la nomenclature des biens provenant
« des successions de *Julienne-Suzanne* et *Louise-Charlotte* la
« Rochefoucault, tantes de la citoyenne veuve Lépinay, et dans
« lesquels elle est fondée, d'après sa déclaration pour *un quart*.

« Département de la Vendée, commune de la Garnache
« Une maison en très mauvais état, un jardin et
« deux journaux de prés, estimés valeur vénale
« au temps présent ci. . . . . 2.400 »

« La rente foncière de six cents francs, due par
« le citoyen Joubert sur domaines situés com-
« mune de Noirmoutier, estimée en capital ci. 12.000 »

« La rente aussi foncière de soixante six francs,
« due par les héritiers Dernais, de la Guerche,
« estimée en capital ci. . . . . 1.320 »

« La métairie des Hommeaux, située commune
« de Sallertaine, ainsi et de la même manière qu'en
« jouit le citoyen Lamy, consistant en trente
« deux journaux de prés et cinquante charruies de
« terres labourables, estimés ci . . . . . 12.000 »

*A reporter*. . . 27.720 »

| | | |
|---|---|---|
| *Report* . . . . | 27.720 | » |
| « La rente foncière de cent dix francs assise sur « la borderie de la maison Rouge, susdite com- « mune dont est propriétaire le citoyen Bret, esti- « mée en capital ci. . . . . | 2.200 | » |
| « La borderie de Perré située même commune, « telle qu'en jouit le citoyen Martin, consistant en « sept journaux de prés et trente quatre charruies « de terres labourables, estimés ci. . . . . | 2.000 | » |
| « Commune de Notre-Dame-de-Mont. | | |
| « La métairie de la Ferronnière, telle qu'en jouit « le citoyen Ertu, consistant en cinquante huit « journaux de prés et trente deux charruies de « terres labourables, estimés ci. . . . . | 24.000 | » |
| « La métairie de la Francinière, dont jouit le « citoyen Paradis, consistant en quarante jour- « naux de prés et vingt quatre charruies de terres « labourables, estimés ci. . . . . | 16.000 | » |
| « Une maison et une demi charruie de terre ap- « pelées le Petit chemin, situées au village de la « Barre ; estimées ci. . . . . | 400 | » |
| « La rente constituée de soixante francs, due « par le citoyen Lenoir, et hypothéquée sur une « maison située au susdit village de la Barre, es- « timés ci . . . . . | 1.200 | » |
| « La moitié de la métairie du grand Logis, ainsi « et de la manière qu'en jouit le citoyen Baranger, « consistant en trente huit journaux de prés, de « vingt-quatre charruies de terres labourables, la « dite moitié, estimée ci. . . . . | 8.000 | » |
| « La rente foncière de douze francs ; dûe par les « héritiers Rousseau sur une pièce de terre « située au dit village de la Barre, estimée en « capital ci. . . . . | 240 | » |
| *A reporter*. . . | 81.760 | |

| | | |
|---|---|---|
| *Report.* . . | 81.760 | » |
| « Trente œillets de marais salants et deux petites maisons occupées par les dits Lénard et « Lacaud, estimés ci. . . . . | 4.000 | » |
| Total des biens et rentes provenant des successions La Rochefoucault. . . . . | 85.760f | » |

Suit la déclaration du mobilier qui prouve que la situation de Mme de Lespinay à cette époque était des plus précaire, ce qui n'avait du reste rien de surprenant, étant données les années qu'elle venait de traverser.

Suivant l'état administratif qui fait suite à la déclaration des biens immeubles de la citoyenne veuve Lépinay ses meubles et effets à la seule exception des habits, linges de corps et hardes à son usage et à celui de ses enfants, se montent y compris 625 fr. pour la moitié de la chauce ou ensouchement de bestiaux existant sur la métairie de la Chataignerie, à la somme totale de 1.738 fr. 50. »

Il résultait en outre de la déclaration de « la citoyenne, veuve Lépinay » qu'il lui était dû par la succession de son mari une somme de 2000 fr. en vertu de son contrat de mariage.

Les dettes étaient les suivantes : 1° 3000 fr. pour le principal d'un contrat portant constitution de rente, rapporté le 27 octobre 1789, et enregistré à Beauvoir le 4 novembre suivant entre le citoyen Brossaud comme tuteur onéraire de Charlotte-Claire Guerry du Puyroger et la citoyenne veuve Lépinay. — 2° 8100 fr. dûs par les successions La Rochefoucauld, aux citoyens *Lépinay, Charbonneau* et *Puyroger.* Mme de Lespinay déclare n'avoir « vendu ni donné de ses « biens avant ni depuis le 1er juillet 1789 et n'avoir aucuns « titres de propriété à l'appui des biens qu'elle a déclarés, « ceux qu'elle avait en sa disposition ayant été *détruits par « suite de la guerre civile de la Vendée.*

L'administration centrale (1) « considérant que, des pièces

(1) Vu les certificats déjà produits à l'administration centrale de la Vendée et que nous avons cités plus haut.

« ci-dessus visées, il résulte que la cit. veuve Lépinay a six « successibles ; que la résidence de quatre d'entre eux sur « le territoire de la République est légalement prouvée, « depuis le 1er mai 1792 jusqu'au moment de l'insurrection « de la Vendée ; et deux sont prévenus d'émigra- « tion.

« Qu'il est appris et formellement reconnu par l'arrêté du « départ. de la Vendée du 29 prairial an VI, que l'inscription « sur la liste des émigrés des quatre enfants puînés qui sont : « *Françoise-Charlotte-Florence*, *Rose-Rosalie*, *Marie-Louise-* « *Charlotte* et *Louis-Jacob Lespinay*, n'a eu lieu qu'à raison « des troubles qui ont agité les départements de l'ouest ; qu'en « conséquence et conformément à l'article 11 du 4e arrêté de « la pacification de la Vendée du 29 pluviôse an III, il leur fût « accordé main-levée du séquestre mis sur leurs propriétés.

« Considérant qu'il n'est pas justifié que les biens prove- « nant des successions des tantes de la déclarante, soient « grevées d'une dette de 8100 fr., que l'article X de la loi du « 9 floréal n'admettant la distraction des dettes passives sur « l'actif que pour celles constatées par des titres de dates « certaines, antérieures à l'émigration et au 1er février 1793, « celle dont il s'agit ici ne peut conséquemment être distraite « sur l'actif de la déclarante.

« Considérant que le patrimoine de la veuve Lépinay s'élève « à la somme de. . . . . 48.832f 50

sur quoi il faut déduire 1° la somme de 3000 fr.

| | | |
|---|---|---|
| « pour le principal de l'acte de constitution du « 27 octobre ci. . . . . | 3.000 » | |
| « 2° Vingt mille francs de préciput « accordé par la loi ci. . . . . | 20.000 » | 23.000 » |
| TOTAL. . . . . | | 25.832f 50 |

« Laquelle doit être divisée en sept portions égales, l'as- « cendante comptant pour une tête, aux termes de l'ar-

« Vu les lois du 9 floréal an III et 20 floréal an IV, ensemble les lettres du « ministre des finances des 18 floréal et 23 prairial an VI. »

« ticle XII de la loi du 9 floréal, chaque part se trouve être de « 3690 fr. 35 c. 5 septièmes. »

« Que *deux parts appartiennent à la République* comme « représentant *Samuel-François-Marie* et *Charles-Pierre Lépi-* « *nay présumés émigrés* ; et que les cinq autres parts resteront « à la déclarante tant de son chef que pour ses quatre autres « enfants résidant en France.

« Qu'en conséquence, la part et portion de la déclarante sera « pour les 5 septièmes de la somme de. . 18.451f 78 4 sept.

« A quoi ajoutant ses dettes passives « justifiées et le préciput légal ci. . . . 23.000

« La totalité de son lot sera de. . . . 41.451f 78 4 sept.

« Laquelle somme étant jointe à celle qui « revient à la nation pour 2 septièmes et « qui est de. . . . . 7.380 71 4 sept.

« Il en résultera une somme totale de. 48.832f 50

« Egale à la masse des biens.

« Et qu'enfin pour simplifier la présente opération il doit « suffire de détailler les objets afférents à la République, dans « le présent partage, puisque l'excédent rentre confusément « dans la main de la déclarante, et d'opérer ainsi qu'il suit. »

Formation du lot de République etc. (sans intérêt).

« Considérant aussi qu'encore bien que la citoyenne veuve « Lépinay ne puisse pas évaluer, quant à présent, ses reprises « résultant de son contrat de mariage il n'est pas moins que « la République a droit pour deux septièmes sur les dites « reprises ; qu'en conséquence il convient de faire pour et au « nom de la République toutes réserves légales sur cet objet ;

« Considérant enfin que la présente opération de partage « est conforme aux lois et aux instructions résultantes des « pièces produites ;

Ouï le commissaire du Directoire exécutif.

« Homologue le présent, pour être exécuté selon sa forme « et teneur. En conséquence arrêté que la part et portion af- « férente à la République dans le patrimoine de la citoyenne

« veuve Lépinay à raison de l'émigration de *Samuel-François-Marie* et *Charles-Pierre-Lépinay*, deux de ses enfants « successibles, est et demeure fixée à la somme de 7380f71. « 3 sept., saufes réserves de droit que la nation a à exercer « sur les reprises de la déclarante ;

« Que pour la remplir de ladite somme, la République aura « à titre de propriété, tous les objets à elle attribués par le « présent arrêté et pour la valeur y mentionnée, arrête néanmoins qu'attendu qu'il est appris par la déclaration du « 18 du mois dernier que *Charles-Pierre Lépinay* est en réclamation près de l'administration centrale du département de « la Vendée, contre son inscription sur la liste des émigrés « et que même il a obtenu un arrêté favorable de radiation « provisoire, la part et portion afférente à la République représentant le dit *Charles-Pierre Lépinay* ne sera point vendue ; mais que le sequestre sera maintenu sur ladite portion jusqu'après la décision définitive du directoire exécutif sur l'inscription dudit Lépinay sur la liste des émigrés (1).

« Arrêté également qu'elle fait au nom de la République « en faveur de la déclarante, abandon total et définitif de « chacun des objets qui ne sont pas compris dans le lot de la « nation, et qui font partie de la masse des liens ci-dessus « référés ; la décharge de l'hypothèque de la nation sur ses « biens en sa qualité de mère d'émigrés lui donne mainlevée de tout sequestre, tant de fait que de droit, établi sur « ses biens en ladite qualité, toutefois sans restitution des « fruits perçus par la République, jusqu'au 18 prairial dernier, époque à la déclaration qui a donné lieu au présent, « la déclare quitte et exempte des taxes imposées par les lois « et généralement de tout ce dont elle était ou pouvait devenir « redevable envers le trésor public, à raison de l'émigration

(1) Charles-Pierre était mort à cette époque depuis plusieurs années ayant été fusillé d'après un jugement de la commission militaire de Montaigu, mais sa mère, son frère et ses sœurs réclamaient comme ses héritiers sa radiation de la liste des émigrés.

« de ses deux fils sus-nommés et de leurs droits successifs,
« la République renonçant au moyen du présent partage à
« toutes les successions qui pourraient échoir à l'avenir aux
« dits émigrés en ligne directe seulement, ainsi que le porte
« la lettre précitée du ministre des finances du 18 floréal an VI.

« Arrêté en outre que le présent sera imprimé et affiché
« pendant 20 jours, dans toutes les communes de la situation
« desdits biens, ainsi que dans celle de Nantes, chef-lieu de
« ce département, où réside la déclarante ; qu'à cet effet, des
« exemplaires du présent, seront adressés en nombre suffi-
« sant à l'administration centrale du département de la Ven-
« dée, avec invitation de faire procéder à l'apposition des-
« dites affiches par les administrations municipales de la si-
« tuation des biens, et de renvoyer après l'expiration des 20
« jours d'affiche, à l'administration centrale du département
« de la Loire-Inférieure un certificat en forme constatant que
« le vœu de la loi a été rempli.

« Arrêté enfin que des exemplaires du présent seront en-
« voyés tant à la déclarante, qu'au ministre des finances et au
« directeur de la régie de l'enregistrement et du domaine na-
« tional, pour les informer des dispositions qu'il contient.
« Pour expédition conforme.

Legall, président,
Couane, pour le secrétaire en chef.

Malgré leurs longueurs, il nous a paru intéressant de donner les dispositions qui précèdent parce qu'elles indiquent de quelle façon on procédait pour les liquidations dans lesquelles étaient intéressés des émigrés.

## X

Mme de Lespinay ne devait pas jouir longtemps de sa modeste aisance enfin retrouvée. — Les fatigues et les souffrances de toute sorte, qu'elle avait éprouvées durant la guerre, durent sans doute abréger son existence. Elle mourut à Nantes, le

20 floréal an IX (1801), ainsi qu'en fait foi son acte de décès que nous avons retrouvé au greffe du tribunal de Nantes.

20 floréal an neuf.

Mairie de la ville de Nantes, quatrième arrondissement communal de la Loire-Inférieure.

« Du vingtième jour du mois de Floréal, an neuf de la Ré-
« publique Française. — Acte de décès de *Françoise-Louise-*
« *Lépinay*, décédée hier à trois heures du soir, en sa demeure
« située huitième section rue de la *Commune*, âgée de cin-
« quante sept ans, rentière, native de la commune de Bois de
« Sené (*sic*), département de la Vendée, veuve de Samuel-
« François-Julien Lépinay, son époux. — Sur la déclaration à
« moi faite par Pierre-Aimé La Rochefoucault, rentier, cou-
« sin de la défunte, demeurant dite rue et section ; et par
« Julien Thomas Bessard, rentier cousin paternel par alliance
« de la dite défunte, demeurant dite section rue Soufflot et
« ont signé, signé au registre : La Rochefoucault, Bessard
« du Parc — constaté par moi Pierre Brunet adjoint du maire
« faisant les fonctions d'officier public de l'Etat Civil — signé
« au registre Brunet adjoint.

Moins de deux mois après son décès, à la date du 5 fructidor an IX (22 août 1801), M^me^ de Lespinay d'Avau était rayée de la liste des émigrés (1) ainsi que ses enfants. — L'année suivante (1802) « M^lles^ Françoise-Charlotte-Florence Lespinay,
« âgée de 26 ans, demeurant à Nantes ; Rosalie-Rose âgée de
« 22 ans ; Marie-Louise-Charlotte, âgée de 21 ans ; Louis Jacob,
« âgé de 20 ans, demeurant à Nantes, pétitionnaient pour ob-
« tenir un acte d'amnistie pour Lespinay Samuel-François-
« Marie, leur frère, décédé aux Brouzils le 6 germinal an IV,
« à l'âge de 21 ans ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété du
« 13 fructidor an X devant le juge de paix de Rocheservière,
« et Lespinay, Charles-Pierre, leur autre frère, décédé à Mon-

(1) Renseignement fourni par M. Gouttepagnon.

« taigu le 18 floréal an IV à l'âge de 19 ans, ainsi qu'il résulte « d'un acte de notoriété passé le 13 fructidor an X devant le « juge de paix de Montaigu, attendu leur serment de fidélité « à la convention de l'an VIII. »

Amnistie était « accordée aux déclarantes et déclarant et « pareillement aux deux décédés ». Le séquestre mis sur leurs biens était définitivement levé (1), on était alors sous le gouvernement réparateur et pacificateur du Consulat.

## XI

Il ne nous reste plus pour terminer ce travail qu'à dire ce que sont devenus les différents enfants de Mme de Lespinay d'Avau.

1° L'aîné, Samuel-François-Marie, fut frappé mortellement en combattant aux côtés de Charette, lors de la prise de celui-ci le 23 mars 1793, ainsi qu'il résulte de ce passage de la *Vie de Charette* par Lebouvier Desmotiers, 2e partie, p. 461. « Enfin « après quatre heures de poursuite et d'un feu continuel di- « rigé sur lui et sa petite troupe dont plus de la moitié était « détruite et dispersée, blessé à la tête d'un coup de feu et à « la main gauche d'un coup de sabre qui lui avait coupé plu- « sieurs doigts, Charette baigné dans son sang tomba de las- « situde et d'épuisement — son domestique, nommé Bossard, « voulant le relever, reçut un coup de feu et tomba mort sur « lui — au même instant le jeune la Roche Davau fut tué à « ses côtés. » (2)

(1) Note extraite des papiers de l'abbé Pondevie.

(2) Lebouvier Desmortiers, *Vie de Charette*. D'après une note que M. Bittard des Portes, l'éminent auteur de *Charrette de la guerre de la Vendée*, a bien voulu nous communiquer, aux archives nationales carton esprit Public (Vendée) le retour du chevalier de Lespinay désigné sous le nom de « ci-devant chevalier de la Roche-Davo » est signalé en avril 1796 par la municipalité de Commequiers au Directoire exécutif du département. D'après cette note le chevalier était alors à peu près guéri des blessures qu'il avait reçues en défendant Charette dans le bois de la Chabotterie. Il ne paraît pas avoir été inquiété, s'il en était ainsi Samuel-François-Marie ne serait donc pas mort aux côtés de Charette le 23 mars, mais nous croyons que ce n'est pas de lui qu'il s'agit dans la note en question mais de son jeune frère Louis Jacob alors âgé de 15 ans, et dont nous parlerons plus loin.

Ce jeune homme après avoir fait la campagne de 1792 dans l'armée de Condé, était revenu en Vendée et avait fait toute la guerre dans l'armée de Charette, lors de la réorganisation de cette armée à Pouzauge en décembre 1793, il avait été nommé adjudant major. Dans le *Journal de L'Official* (représentant en mission à Nantes), p. 90, le chevalier de Lespinay est mentionné comme l'un des sept chefs vendéens présent à la première conférence de la Jaunoye. Son nom est orthographié « L'Espinay ». Le même journal, p. 97, le mentionne encore avec la même orthographe, comme ayant différé de signer jusqu'au moment de l'arrivée de Stofflet, ainsi que MM. de Bruc et de Bejarry.

2° La seconde, Françoise-Charlotte-Florence, épousa à Nantes le 21 décembre 1803, M. René Delphin Delestang Furigny, né à Poitiers (1).

3° Le troisième, Marie-Alexis, étant mort tout enfant, le 28 septembre 1778, à Avau.

4° Le quatrième, Charles-Pierre, fut fusillé le 7 avril 1796, d'après un jugement de la commission militaire de Montaigu (2).

5° La cinquième, Rose-Rosalie, mourut célibataire à Nantes. rue Saint-Laurent n° 1, le 12 juillet 1821.

6° La sixième, Marie-Louise-Charlotte, mourut célibataire à Nantes, rue Saint-Laurent, le 7 décembre 1831, et enfin

7° Le septième, Louis Jacob, épousa à Nantes, le 26 août 1806, sa cousine Adélaïde-Bonne-Marie de Lespinay du Clouzeau ; il mourut l'année suivante le 25 février 1807. Il laissait sa jeune veuve (elle n'avait que 17 ans) enceinte d'un fils, Louis-Charles, qui naquit le 13 juin 1807, devint plus tard officier de la marine royale, et décéda sans alliance en 1842, au château de la Lande, commune de Saint-Hilaire de

(1) D'après les renseignements qui nous ont été donnés, la famille Delestang existerait toujours dans la Vienne.

(2) Certificat du général Grigny, et acte de notorités reçu par le juge de paix de Montaigu.

Loulay. Mme de Lespinay, sa veuve, se remaria le 10 février 1810 au comte Louis de Cornulier, chevalier de Saint-Louis.

La propriété d'Avau n'ayant pas été vendue nationalement, lorsque le séquestre mis sur leurs biens eut été levé, les enfants de Lespinay en rentrèrent en possession. Par un partage verbal fait entre eux, cette propriété fut attribuée à Mme de l'Estang de Furigny. Cette dernière la vendit à M. Charles-Louis Poitevin de la Rochette et à Mme Louise-Angélique-Esther de Régnon, son épouse, suivant acte reçu par Me Kebec, notaire à Nantes, le 17 septembre 1818. Au décès de ceux-ci, leurs deux enfants, Charles-Louis-Ernest et Charles-Edmond ayant procédé au partage de leurs biens, Avau fut attribué au premier qui le vendit, à M. Emile-Etienne, raffineur à Nantes, suivant acte reçu, Reliquet, notaire à Nantes, du 31 décembre 1873. Me Raimondeau, père, s'en rendit acquéreur suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M. Robert, notaire à Nantes le 10 mars 1885, et au décès de celui-ci, Avau fut attribué à un de ses enfants M. Henri Raimondeau, notaire et maire de Croix-de-Vie, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements.

## XII

Mme Lespinay de la Roche avait un frère, Charles-Alexis de l'Espinay, chevalier sgr du Clouzeau, qui épousa en 1res noces, le 5 novembre 1777 à Saint-Hilaire de Loulay (1), Cabrielle-Félécité Buor, fille majeure de Jacques Honoré Buor, sgr de la Lande et de Charlotte Augustine Badereau, et en 2es noces Angélique Josnet, veuve du général Charette.

Nous lisons dans une dénonciation des administrations du district de Challans aux représentants Bourbotte et Turreau et aux commissaires nommés près des armées, 23 nivôse an II, (12 janvier 1794) (2), ce qui suit le concernant.

(1) Registre de la paroisse.
(2) Chassin V. IV. 18.

« Lors de votre passage ici, représentants, nous vous par-
« lâmes de quelques ci-devant grands personnages de notre
« district comme étant les principaux agents des troubles qui
« ont désolé cette malheureuse contrée. Ces personnages
« sont : 1° le sieur Badereau, 2° le sieur Lespinay, ci-devant
« propriétaire du Clouzeau ; a eu son fils longtemps parmi
« les rebelles, tué ici au commencement d'avril dernier ; sa
« femme, nous a-t-on assuré plusieurs fois, a caché des
« prêtres dans sa maison ; ce dernier personnage, plus fin
« que Badereau, cachait encore son jeu, mais n'en était pas
« moins dangereux et on peut dire que ce sont les principaux
« arcs-boutants des insurrections de ce pays-ci : Lespinay
« est pensionnaire chez le sieur Duvivier facteur au Pilori, à
« Nantes, il n'est pas à cette ville actuellement, il doit être à
« la maison de campagne du citoyen Duvivier, ce même ci-
« toyen doit savoir la demeure de Badereau, qui est égale-
« ment à Nantes... »

Cette dénonciation ne paraît pas avoir eu de suite, mais e 4 janvier 1796, de Lespinay était arrêté chez lui, au Clouzeau, avec de Couëtus, second de Charette, et trois autres chefs, Thouzeau, Lapierre et Dubois, qui étaient en train de faire leur soumission. Conduits à Challans, les prisonniers auxquels on joignait Badereau qui venait d'être arrêté pour n'avoir jamais quitté le pays insurgé depuis l'origine de la guerre civile, furent immédiatement déférés à une commission militaire dont la formation fut exigée, au nom de la loi, pour Jacquelin, commissaire du Directoire exécutif qui se trouvait à Challans. Couëtus, Thouzeau et Lapierre furent condamnés à mort et fusillés (1), Lespinay, Badereau et Dubois furent condamnés à la réclusion jusqu'à la paix et dirigés sur le

(1) Tués à coups de baïonnettes si l'on en croit la version de Dubois de la Patellière, dans son *Précis* qui se trouve à la bibliothèque de Nantes et dont un passage a été reproduit par M. Rousse, l'érudit directeur de cette bibliothèque, dans son article sur le général de Couëtus (*Revue Nantaise* 15 novembre 1897.)

château de Saumur (1). Sous le Consulat, en février 1800, le commissaire central de police de Nantes dénonce au ministre de la police plusieurs anciens officiers vendéens notamment « Lépinay de la Roche » comme se montrant en plein jour voyageant avec les attributs du royalisme, panaches blancs déployés » (2).

Nous trouvons le nom de l'Espinay parmi les signatures des 70 anciens chefs royalistes qui protestait le 27 novembre 1816 contre la proclamation du préfet de la restauration de Roussy, blâmant les « extravagants » qui continuaient à se promener en bandes armées à travers le Bocage, et accusait ce fonctionnaire d'outrager, sur des torts imaginaires, « les « amis, les parents, les compagnons d'armes des Bonchamps, « des Charette, des La Rochejaquelein, des Lescure et des d'Elbée (3) ».

Charles-Alexis de l'Espinay mourut à Nantes, rue Saint-Clément, 92, le 6 mai 1817, laissant un fils, Charles-Alexis, marié en 1806, avec Armande Lebœuf des Moulinets, c'est l'auteur de la branche des de Lespinay du Moulinet.

Nous avons vu plus haut que sa fille, Adélaïde-Bonne-Marie, devenue veuve à 17 ans de son cousin Louis-Jacob de Lespinay de la Roche, avait épousé le 10 février 1810 le comte Louis de Cornulier, demeurant à Caraterie, commune de Paulx (Loire-Inférieure). Elle hérita du château de la Lande de son oncle de Buor, et ce sont M. et Mme de Cornulier qui firent restaurer, vers 1815, ce château qui n'était plus alors qu'une ruine. M. le comte Louis de Cornulier, maire actuel de Saint-Hilaire de Loulay et conseiller général de la Vendée, est leur petit-fils.

HENRI RENAUD.

(1) Chassin, P. II. 264.

(2) Archives historiques de la Guerre : Armée de l'Ouest, 1800. Chassing, (*Pacification*, t. III p. 682) cite ce rapport.

(3) Benjamin Fillon, *Recherche sur Fontenay*, t. I, p. 424-582.

# LE CLERGÉ DE LA VENDÉE
## PENDANT LA RÉVOLUTION

*(Suite[1])*

### L'AIRIÈRE

HÉBERT (N.) curé.

On ne sait pas plus d'où venait M. Hébert que ce qu'il devint après avoir occupé les fonctions éphémères de grand vicaire de Rodrigue, évêque de la Vendée. Vicaire de Chavagnes en Paillers en 1785-1786, il assistait, le 8 juillet 1787, en qualité de prieur de Sainte-Catherine de l'Airière, à la sépulture de M. Forestier, curé de Chauché.

En 1791 il prêta le serment, et fut choisi par Rodrigue pour l'un de ses vicaires épiscopaux. Il signa pour la première fois ce titre sur le registre des baptêmes de la paroisse de Luçon en juillet 1791. Le 28 du même mois, le directoire du département délibérait sur la question de son traitement :

« Séance du 28 juillet 1791.

« Vu l'acte d'installation du sieur Hébert, vicaire ordinaire de la cathédrale de la Vendée, en date du 13 juin dernier,

« Le directoire a fixé et réglé son traitement, à compter de la même époque, à la somme de 2000 francs pour être payé suivant la loi, en comprenant néanmoins ce qu'il a touché par avance comme curé de l'Airière depuis le 12 juin jusqu'au 1er juillet suivants ».

[1] Voir le 2e fascicule 1902.

Il n'y a pas de petites économies.

La carrière vice-épiscopale de M. Hébert n'a point laissé de traces, et le « vicaire de la cathédrale de la Vendée » disparut dans l'orage qui emporta les fonctionnaires du culte et le culte lui-même.

La paroisse de l'Airière desservie pendant ce temps par M. Merland, curé de l'Aiguillon-sur-vie (*V. ce nom*), en résidence à Boulogne, fut supprimée au Concordat et réunie à la Ferrière en septembre 1828.

## BOULOGNE

BELLIOT (Guillaume) curé.

M. Belliot, vicaire de la Boissière de Montaigu de 1774 à 1779, est mentionné en 1788 comme curé de Boulogne. En 1794, M. Doussin (*v. le Bourg-sous-la-Roche*), célébrant un mariage à Boulogne, inscrivait dans l'acte que « le pasteur de cette paroisse est décédé l'hiver dernier ». Il avait écrit d'abord « réputé martyrisé » ; mais ces deux mots ont été rayés. Il en faut conclure que M. Belliot ne prêta pas le serment, qu'il resta dans le pays, et desservit sa paroisse jusqu'à la fin de 1793. Un récit digne de foi rapporte que le curé de Boulogne s'était caché un jour chez les parents de M. Lavergne, sacristain de l'église de la Roche-sur-Yon, qui habitaient Boulogne. Les Bleus firent une sévère perquisition dans la maison, et ils allaient découvrir la retraite de M. Belliot, lorsque les fils de la maison, qui servaient dans l'armée vendéenne, arrivèrent inopinément, et sauvèrent le prêtre en mettant en fuite la patrouille républicaine.

Après la mort de M. Belliot, Boulogne fut desservi par M. Buet, ex-vicaire de Saint-Pierre du Luc (*v. les Lucs*) ; il assista, comme desservant de Boulogne, au synode du Poiré en août 1795.

Le rapport préfectoral du 11 thermidor an IX constate la présence de deux prêtres à Boulogne : « Gratton, nouvelle-

ment prêtre », n'ayant pas encore fait la soumission, et « Lancelot », classé parmi les prêtres étrangers qui n'inspirent pas confiance au préfet, « à Boulogne depuis six mois, tête exaltée, a prêché contre les soumissionnaires ; il serait mieux dans son diocèse ». Pas d'autre renseignement. Ce fut M. Thiré, ancien vicaire de Saint-Florent-des-Bois, qui devint curé de Boulogne au Concordat.

La cure avait été vendue nationalement le 1er floréal an VI ; elle fut rachetée en mai 1810, sur les 300000 francs donnés par l'empereur aux paroisses de la Vendée.

## SAINTE CÉCILE

DOLBECQ (Jean-Paul-Amand) curé.

LE GOUIX (Melchior-Siméon) vicaire.

Le 16 janvier 1781, M. Charles Menanteau, curé de Sainte-Cécile, donnait sa démission en faveur de M. Dolbecq, son vicaire, normand d'origine, qui prit possession de la cure le 26 juin suivant ; il avait été précédemment vicaire à Noirmoutier, de 1774 à 1776.

M. Dolbecq ne prêta pas le serment et ne se soumit pas à la loi de déportation. Obligé d'abandonner sa paroisse à cause des menaces et des dénonciations des exaltés de Chantonnay, ses voisins, il signa pour la dernière fois sur les registres de sa paroisse le 1er avril 1792, au baptême de Jean Brisseau, et se réfugia à Chavagnes en Paillers auprès des abbés Rémaud, ses amis. D'autres prêtres bénéficiaient de la même hospitalité. Les garde nationale des Herbiers étant venu cerner leur maison, les prêtres s'échappèrent grâce à un déguisement, et se réfugièrent dans les bois où des amis leur apportaient leur nourriture. Leurs huttes de fougère furent bientôt découvertes par des chasseurs ; ils se dispersèrent deux pas deux ; l'abbé Rémaud jeune et M. Dolbecq purent gagner de nuit Maché. « Nous trouvâmes, mon camarade et moi, raconte M. Rémaud dans *Ma vie pendant la Révolution*, chez Mlle Min-

guet, à Maché, tous les égards dûs au malheur, j'ose dire tous les soins de l'amitié ; nos jours auraient été heureux s'ils n'avaient pas été empoisonnés par la crainte de voir arriver du mal à ceux qui demeuraient avec nous. Cette idée affreuse ne nous laissa jamais de repos. Nous entendions souvent des menaces, des imprécations.

« Enfin, jour et nuit, on menaçait d'incendier la maison de notre retraite. Nous voulions la quitter dans la crainte de quelques grands malheurs ; mais nous fûmes charitablement retenus par la maîtresse de la maison qui nous répétait sans cesse qu'elle n'avait pas plus à redouter que nous, et qu'elle avait fait le sacrifice de sa vie en nous donnant l'hospitalité. Nous passâmes ainsi cinq mois pendant un hiver rigoureux. Mon camarade tomba malade ; il fut soigné avec toutes sortes d'égards ; il commençait à peine à guérir quand la cruelle guerre de la Vendée vint changer nos destinées. »

En effet, le 13 mai 1793, le tocsin leur annonça le soulèvement de la Vendée. Des bandes de paysans armés de piques, de fourches, de mauvais fusils, vinrent à Maché, et emmenèrent les deux prêtres, M. Rémaud à Apremont, et M. Dolbecq à Saint-Etienne du Bois, où il s'efforça de calmer les esprits agités.

« Depuis le commencement de 1794 jusqu'au commencement de 1795, dit l'abbé Rémaud, l'incendie, le meurtre et le pillage ont désolé la Vendée. On ne savait plus où se réfugier, chaque jour m'annonçait quelque nouveau malheur, quelque nouvelle perte. M. Dolbecq, qui m'avait promis de ne jamais plus me quitter, fut invité un jour par le général Joly d'aller l'accompagner dans une expédition qu'il allait faire dans la paroisse du Poiré ; j'étais absent pour affaire d'administration. J'appris, le soir, la mort de M. le curé de Sainte-Cécile, qui fut sabré près du Pont-de-Vie, à la suite d'une débâcle qu'éprouva le général Joly, proche le village de la Montmornière, sur les bords de la rivière de Vie. J'ai entendu dire à son assassin qu'il était mort en disant : « Je remets, Seigneur, mon âme

entre vos mains ! » Je lui fis donner la sépulture dans le cimetière du Poiré, le lendemain. La perte de cet ecclésiastique me fut d'autant plus sensible que je l'avais sauvé de toutes sortes de dangers pendant la première année de la guerre. »

M. Le Gouix, neveu de M. Dolbecq, était né en 1758 à la Feuillée (Manche). Le premier acte qui porte sa signature sur les registres paroissiaux de Sainte-Cécile est du 1er juillet 1788. Comme son oncle, il refusa le serment, et, malgré la loi de déportation qui le frappait deux fois, comme insermenté et comme prêtre né hors du département, il resta dans la paroisse ou aux environs, ouvertement jusqu'au mois d'avril 1792, et secrètement après. Son asile ordinaire était chez un nommé Auneau, au village de Moulin ; il portait des vêtements de son hôte et travaillait aux champs sous le nom de Nicolas, quand il ne remplissait pas les fonctions de son ministère. Le directoire du département avait promis une récompense de 100 livres à quiconque livrerait un prêtre réfractaire. M. Le Gouix fut livré à la garde nationale de Chantonnay.

Un rapport, postérieur de quelques mois à son arrestation, en donne les curieux détails.

« Le 18 vendémiaire an III (9 octobre 1784), le citoyen André Guibert, propriétaire et commissaire ci-devant du comité de surveillance de la commune de Saint-Vincent Esterlange, se présenta devant le citoyen Louis-Pierre-Mercerot, juge de paix du canton d'Hermine-sur-Semagne, et fit plusieurs dénonciations, entre autres la suivante contre les citoyennes Jarlot, marchandes, alors détenues, dont le père avait été guillotiné à La Rochelle le 11 pluviôse an II :

« Le déposant a une ample connaissance que Suzanne et Anne Jarlot sœurs, habitant la commune de Saint-Vincent, se seraient montrées dans les plus mauvais principes. S'étant aperçu qu'il y avait un prêtre réfractaire, au temps où l'insurrection n'était pas totalement déclarée (la perquisition eut lieu exactement le 20 janvier 1793), caché dans la maison Jarlot, il se serait transporté avec la garde nationale de Chantonnay,

avec lesquels il aurait investi toute la maison et aurait frappé à la porte, que le père desdites Jarlot, qui a été guillotiné, aurait demandé qui était là, qu'on aurait répondu d'ouvrir, que le citoyen Meunier aurait dit : Je suis Meunier, commandant la garde nationale de Chantonnay ; que l'on aurait répondu qu'on n'ouvrirait pas la porte que lorsque la municipalité y serait, qu'on lui aurait dit : Vous êtes marchand ; nous voulons de la chandelle. Qu'on aurait répondu qu'il n'en avait pas ; qu'étant entrés, ils auraient trouvé au moins en présence du maire, 200 livres ; faisant perquisition, dans la maison, de la personne du vicaire de Sainte-Cécile, homme réfractaire et contre-révolutionnaire, il fut toujours soutenu par les Jarlot disant qu'elles ne l'avaient pas vu, pour qui on les prenait ; que continuant leurs perquisitions et croyant n'avoir plus rien à chercher et sur ce qu'elles soutenaient qu'elles n'avaient personne d'étranger, le déclarant aurait fait réflexion, sondé le tilly avec le bout de sa bayonnette dans un coin d'une chambre près d'un petit lit, et en levant une trappe il aurait engagé le citoyen Clavel comme plus libre, de grimper dans le galetas au-dessus dudit tillis, que lui déclarant monté après, il aurait aperçu le dit vicaire une jambe nue et l'autre chaussée, en culotte et tout en chemise, que luy déclarant aurait dit audit Clavel de lui ammener ce pigeonneau, qu'étant descendu il aurait dit aux Jarlot : Eh bien ! vous disiez que vous n'aviez personne de caché chez vous ; cependant voilà un pigeonneau !

« Elles dirent à ce viquaire : L'abbé, habillez-vous donc. Elles couraient chercher dans une armoire, elles en auraient tiré veste, habit, bas ; de toutes façons se serait vêtu, et on lui aurait fait un porte-manteau du reste.

« Qui est tout ce qu'il nous a voulu déclarer à la présente dénonciation, et icelle affirmée par lui, la main levée, être sincère et véritable.

« Fait, clos et arrêté en notre demeure audit Hermine, les jour, an et mois que dessus. Et s'est ledit Guibert avec nous soussigné. « GUIBERT MERCEROT. »

Le même jour, l'état-major de la garde nationale de Chantonnay conduisit triomphalement M. Le Gouix à Fontenay.

« Le dimanche 20 janvier 1793, sur les 3 heures du soir, le directoire du département de la Vendée étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sont entrés les citoyens Meunier commandant de la garde nationale du canton de Chantonnay, Mathieu Majou commandant en second, Lainé le jeune lieutenant, et Honoré Clavel porte-drapeau de la garde nationale du même canton.

« Lesquels ont conduit un particulier, prêtre, qui a été arrêté ce matin, à 5 heures, à la suite de différentes poursuites faites d'après l'avis et le réquisitoire du procureur syndic du district de La Châteigneraye, dans le galetas de la maison où demeure le citoyen Jarlot, marchand au bourg de la commune de Saint-Vincent-Sterlanges.

« Sur le réquisitoire du procureur général syndic, il a été fait au particulier les questions suivantes, lesquelles, ainsi que les réponses ont été faites en ces termes :

*D.* Comment vous appelez-vous ?

*R.* Melchior-Siméon Le Gouix.

*D.* Votre âge ?

*R.* Trente-cinq ans.

*D.* Le lieu de votre naissance.

*R.* La Feuillée, district de Coutances, département de la Manche.

*D.* — Etiez-vous fonctionnaire public, et dans quel endroit ?

*R.* Oui, j'étais vicaire à Sainte-Cécile.

*D.* Depuis quel temps étiez-vous vicaire à Sainte-Cécile ?

*R.* Depuis 1788 jusqu'au mois d'août dernier.

*D.* Pourquoi avez-vous laissé le vicariat de Sainte-Cécile ?

*R.* Pour satisfaire à la loi du 26 août dernier.

*D.* Aviez-vous prêté le serment civique ?

*R.* Non.

*D.* Quelle a été votre résidence depuis l'époque du 26 août jusqu'à votre arrestation ?

*R.* Ma demeure habituelle a été chez le citoyen Jarlot et je me suis promené parfois pour ma santé ; lorsque j'ai voyagé je ne suis allé que dans des auberges.

*D.* Quelles sont les communes où vous êtes allé en vous promenant ?

*R.* A Chantonnay.

*D.* Quelles sont les auberges que vous avez fréquentées à Chantonnay ?

*R.* Je ne connais pas le nom du propriétaire, mais l'auberge où je descendais a pour enseigne *le Palais Royal.*

*D.* Voyagiez-vous de jour ou de nuit ?

*R.* Je voyageais ordinairement le soir ; j'ai aussi voyagé de jour.

*D.* N'avez-vous pas, en parcourant les campagnes, cherché à y exciter le trouble ?

*R.* Non.

*D.* Avez-vous célébré la messe dans quelques maisons particulières ?

*R.* Non.

*D.* Quelles étaient vos occupations ordinaires ?

*R.* Je prenais des médicaments pour la guérison de ma santé.

*D.* Pourquoi, ayant connaissance de la loi du 26 août, et d'après le cas d'infirmité qu'elle a prévu, ne vous-êtes vous pas rendu au chef-lieu du département pour y être réuni en maison commune ?

*R.* Parce que j'espérais me guérir promptement et que j'étais dans l'intention de sortir de la République.

*D.* Quel est le chirurgien qui vous a traité ?

*R.* Le citoyen Chauveau, de Sainte-Cécile.

*D.* Pourquoi vous teniez-vous caché chez le citoyen Jarlot, dans son galetas ?

*R.* Je me tenais bien caché, mais je n'étais pas toujours dans le galetas.

*D.* Quelle est l'espèce de maladie dont vous êtes atteint ?

*R.* C'est une attaque de nerfs.

*D.* Pourquoi, n'étant pas né dans ce département n'avez-vous pas obéi à l'arrêté du 30 juin qui vous prescrivait d'en sortir ?

*R.* Pour la même raison que celle qui ne m'a pas permis de satisfaire à la loi du 26 août.

*D.* Le citoyen Jarlot, chez qui vous étiez retiré, avait-il connaissance que vous n'aviez pas fait le serment ?

*R.* Je crois que oui.

« Les questions terminées, le procureur général syndic a conclu à ce que, en conformité de l'article 3 de la loi du 26 août dernier, Melchior-Siméon Le Gouix soit déporté à la Guyane française, qu'en conséquence il soit envoyé dans la maison d'arrêt de cette ville pour être conduit de brigade en brigade au port des Sables où il sera embarqué sur le vaisseau qui sera équipé et approvisionné par les ordres du Conseil exécutif provisoire.

« Les conclusions du procureur général syndic ont été mises aux voix et adoptées par l'arrêté suivant :

« Le directoire, considérant qu'il résulte des réponses de Melchior-Siméon Le Gouix qu'il a eu connaissance de la loi du 26 août dernier et qu'il n'a pas fait la déclaration qu'elle lui prescrivait ; que si les infirmités dont ce prêtre insermenté s'est plaint sont réelles, il devait les faire constater afin d'éviter la déportation, et se rendre au chef-lieu du département pour y être réuni en maison commune ; que néanmoins il n'a rempli ni l'une ni l'autre de ces obligations strictement et impérativement prescrites par la loi,

« Le procureur général syndic entendu,

« Arrête, conformément à l'article 3 de la loi du 26 août dernier,

« Que Melchior-Siméon Le Gouix sera déporté à la Guyane française, et conduit de brigade en brigade au port qui sera indiqué par le ministre pour l'embarquement. »

L'abbé Le Gouix fut dont mis en prison à Fontenay, mais, pendant qu'on attendait la réponse du ministre sur la direc-

tion à donner au prisonnier, les événements se précipitèrent. La guerre civile éclata en février, et M. Le Gouix fut délivré par l'armée vendéenne lors de la prise de Fontenay en mai suivant. Il revint bravement à Sainte-Cécile exercer son ministère ; c'est avec le titre de desservant de Sainte-Cécile qu'il assista au synode du Poiré-sur-Vie en août 1795.

Au coup d'état du 18 fructidor an V, il crut pouvoir tourner le nouveau serment exigé, et, le 22, il le prêta sous cette forme : « Je reconnais que l'universalité du peuple français est le souverain, et je promets soumission aux lois temporelles de la République ». En voyant ce serment, le commissaire du gouvernement demanda s'il était suffisant. On lui répondit que non, ce qui expliqua la note du rapport envoyé à l'autorité quelque temps après : « Melchior Le Gouix, vicaire de Sainte-Cécile, avait prêté le serment du 19 fructidor ; n'a point exercé depuis sa prestation, mais se tient caché. Il paraît qu'il s'est retracté. » En réalité, il n'avait pas prêté le serment exigé, et, sur *l'État des prêtres réfractaires* dressé après fructidor an V, il est inscrit plus exactement : « Melchior-Siméon Le Gouix réfractaire à toutes les lois, résidait à Sainte-Cécile ; a formellement déclaré qu'il ne ferait pas le serment prescrit par la loi du 19 fructidor ; il a cessé toutes fonctions. Il exerce maintenant la profession de médecin ; tous les fanatiques et dévots de son canton ont souvent recours à sa nouvelle doctrine ; c'est pour mieux jouer son rôle qu'il s'est transformé en médecin ; on le regarde comme un homme dangereux. »

Le commissaire du directoire exécutif avait à peu près compris que ce médecin des âmes n'avait pas changé de fonctions

Le 30 thermidor an VI, un autre commissaire, le citoyen Pinochon, mandait des Essarts que « Melchior Le Gouix avait prêté serment, mais qu'il n'avait point exercé depuis, et qu'il le croyait caché dans la commune de Martin (Saint-Martin des Noyers) ».

A partir de cette date, aucune mention de M. Le Gouix ne figure ni sur la liste des prêtres en Vendée en l'an IX, ni sur

l'état des pensionnaires ecclésiastiques de l'an X, ni ailleurs. Comme il est peu probable qu'il ait songé si tard à retourner dans son pays natal, nous devons croire qu'il mourut dans la retraite qu'il s'était choisie, en 1799.

Au concordat, M. Guesdon, ancien vicaire de Mouchamp (*v. ce nom*), fut nommée curé de Sainte-Cécile.

## DOMPIERRE

Lesage (N.) curé.

M. Lesage était vicaire de Chavagnes-en-Paillers en 1777 ; il est mentionné en 1788 comme curé de Dompierre. Il refusa le serment et put se soustraire à la loi de déportation. Le 12 août 1794, M. Doussin de Voyer, qui desservait le Bourg-sous-la-Roche et les paroisses voisines, célébra un mariage à Dompierre, et inscrivit sur le registre paroissial que « le pasteur de Dompierre est réputé martyrisé par les ennemis de notre sainte religion ».

A défaut de documents officiels, la tradition rapporte en effet que M. Lesage, malade, fut massacré à la Chaise-le-Vicomte, livré par une femme qui « avait entendu dire qu'il avait une plaie à la jambe, et qui dit à ceux qui le cherchaient : C'est à ce signe que vous le reconnaîtrez ».

« M. Lesage fut massacré en 1794 », rapporte M. Remaud dans ses *Mémoires*.

Il avait construit l'arceau de la Margerie, remplacé par la chapelle bâtie par M. Haigron en 1840 ; il venait souvent s'y recueillir, et aimait à y réciter son bréviaire.

Au moment de la réouverture des églises, la paroisse de Dompierre était desservie par M. Buet, ancien vicaire des Lucs.

*(A suivre.)*

Edgar Bourloton

ARCHÉOLOGIE VENDÉENNE

# DÉCOUVERTE

## D'UNE TRÈS BELLE ÉPÉE CARLOVINGIENNE

(*Lettres inédites de M. Octave de Rochebrune*)

MON CHER VALLETTE,

En 1887, je recevais ces deux lettres de mon père, à propos de la découverte d'une très belle épée Carlovingienne. Si vous croyez qu'elles peuvent intéresser vos lecteurs vous pouvez les publier dans votre *Revue du Bas-Poitou*. Je vous envoie aussi le dessin de cette belle arme.

Terre Neuve, 19 février 1881.

MON CHER RAOUL.

Voici un petit croquis qui va vivement t'intéresser, à ton tour, quand tu l'auras examiné ; j'ai été chercher ce petit joujou sur les rives de la Charente, à Taillebourg. Il a été exhumé de la rivière, le 2 septembre 1880, par un dragueur, qui l'avait cédé à un ancien gendarme que j'ai connu jadis à Fontenay ; et il m'a écrit en m'envoyant vendredi dernier un informe croquis suffisant cependant pour me faire ouvrir l'œil démesurément grand ; car, malgré la bêtise de son crayon, j'ai reconnu tout de suite la silhouette d'une épée Carlovingienne du plus beau style. Le lendemain, à 5 heures du matin,

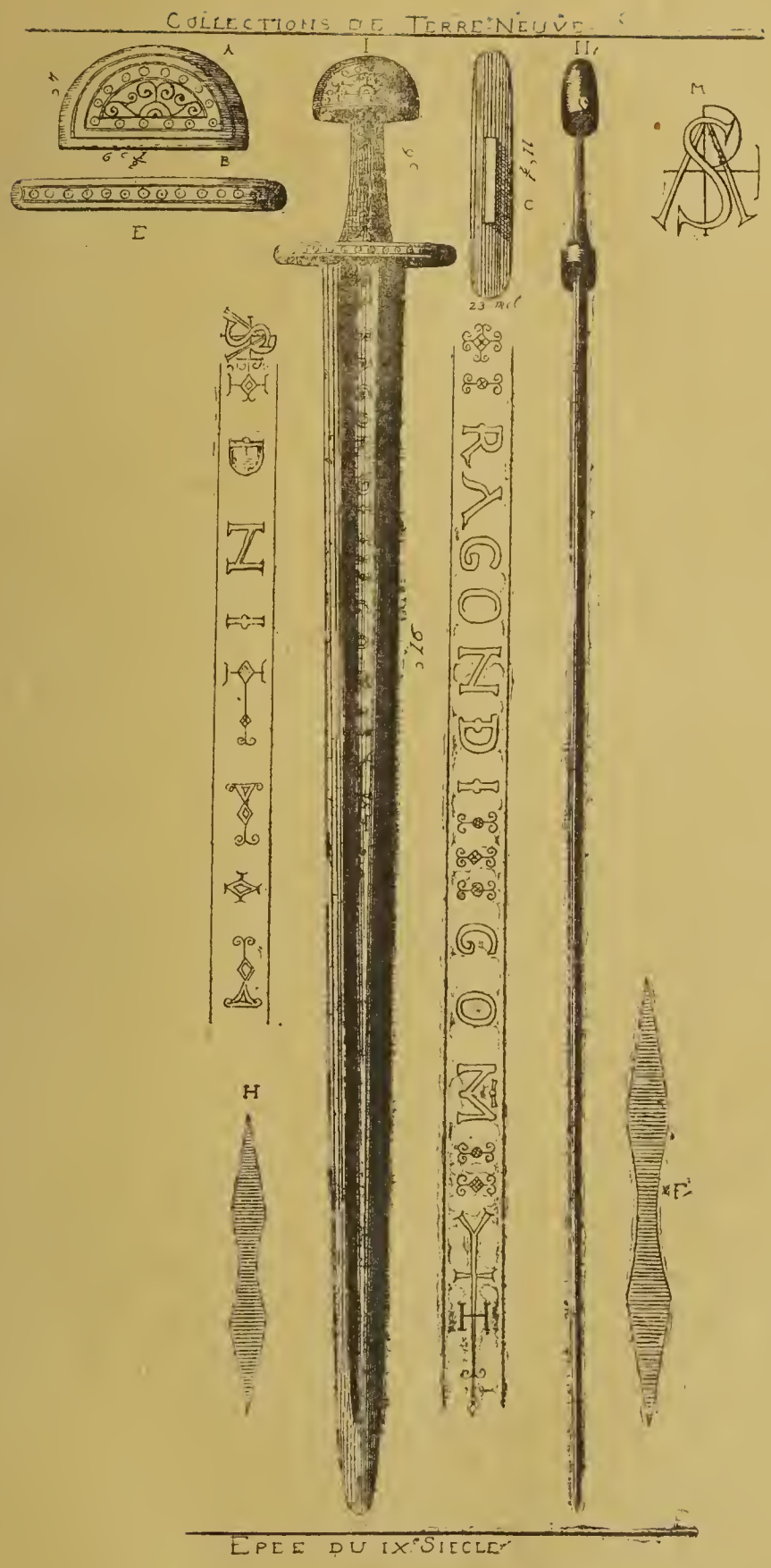


UNE ÉPÉE CARLOVINGIENNE

D'après une eau-forte de M. O. de Rochebrune.

je prenais le chemin de fer, au grand ébahissement de mes domestiques qui ne savaient où j'allais.

Quelques heures après j'étais arrivé : je crus d'abord à une mystification et que c'était une arme en bois peinte en blanc ; mais, quand je l'eus en main, son poids et un regard lancé par-dessus mes lunettes m'expliquèrent le motif de ma surprise : elle était littéralement couverte d'un fourreau de 5 à 6 millimètres de dépôt calcaire très blanc, mêlé de milliers de petits cailloux gros comme des pois et des grains de mil. Cette engobe produite par les siècles accumulés était d'une dureté incroyable ; on ne voyait aucune parcelle de fer apparaître. Au pommeau seulement, où le dépôt était plus mince, on apercevait l'acier pas trop oxydé eu égard aux siècles écoulés pendant son bain forcé au fond de la Charente. Cependant, j'achetai chat en poche, car je ne savais pas trop ce qu'il y avait sous cette couche épaisse qui la cachait tout entière. En la regardant de très près au pommeau, j'aperçus certains filets en creux dans la couverte calcaire, qui me firent deviner une ornementation. Mon vendeur, fin matois, demi-archéologue. demi savant ne sortait pas de là : « Monsieur, c'est l'épée d'un officier français ; je vous estime, je ne veux la vendre qu'à vous. »

Bref il n'y avait pas à hésiter, je l'emporte et j'arrive tard à Fontenay, je ferme à peine l'œil de la nuit, me demandant comment j'enlèverais cette terrible couche de calcaire dure comme le marbre, et qui l'avait sauvée deux fois, d'abord dans l'eau, et puis entre les mains de mon vendeur qui n'avait pas osé ou pu en détacher une parcelle. Je me résouds après mûre réflexion à un grand parti : je verse de mon vieil acide très usé, très doux, au moins cinq ou six litres dans une de mes grandes cuves, puis j'y plonge bravement tout ce qui pouvait y loger.

Ce fut un instant d'ébullition formidable, au bout de cinq minutes, tout le calcaire était décomposé comme par enchantement ; le fer seul apparaissait, couvert de rouille, mais pas

trop creusé, cependant au bout d'une demi-heure, il n'y restait plus qu'une couche de pellicules boursouflées qui ont dû se produire avant que la couche calcaire ne fut formée ; mais, ces pellicules enlevées par un bain d'huile, l'arme apparut entière aussi bien conservée que mes bonnes du Gué de Velluire. C'était un vrai succès d'avoir obtenu un pareil résultat : mais ce qui mit le comble à ma joie, ce fut de voir apparaître sur le pommeau et les quillons des niellures argentées d'un bon style Carlovingien encore faciles à saisir pour un œil exercé ; puis enfin, dans la gorge d'évidement qui se prolonge dans toute la longueur de l'arme, quelques lettres se mirent à apparaître avec de singuliers entrelacs. Je redoublai de soins et d'adresse, et je mis complètement au jour l'inscription dessinée à côté de l'épée.

Fais-moi le plaisir d'aller le plus promptement possible la communiquer à M. Parenteau qui est habile à deviner ces écritures.

Ragondi est-il un nom d'homme ou de localité ? Que veut dire Com à la suite ? Les lettres D. N. I. gravées au revers sont-elles une inscription religieuse ou le monogramme du fabricant ? Quand j'aurai l'avis de Parenteau et de de Wismes, je formulerai le mien. En tout cas j'ai mis la main sur une pièce qui en vaut la peine, et on les compte les épées de cette époque ; car, avant celle que Fillon a donnée au musée d'artillerie, qui est bien moins belle que la mienne, ce musée n'en possédait pas. Celle du musée de Nantes est fort belle, mais je crois que celle-ci ne lui cède en rien.

Les lettres sont gravées très peu en creux : ce sont deux petits filets niellés d'argent qui les délimitent ; on en voit encore parfaitement la trace, mais elles sont bien altérées par un si long séjour dans une eau un peu saumâtre.

N'oublie pas de me dire l'impression de Parenteau en voyant mon croquis. Adieu, mon cher Raoul, à ton tour d'en découvrir une pareille.

O. DE ROCHEBRUNE.

Terreneuve, 3 mars 1881.

Mon cher Raoul,

Je viens de graver l'épée, en lui donnant ses profils mathématiques ; ainsi, c'est comme si tu la voyais, mais pour que tu comprennes la chose, quelques explications sont nécessaires. Le n° 1, c'est donc cette belle arme qui pèse encore trois livres, malgré les nombreuses pellicules qu'elle a perdues pendant son séjour de 8 ou 9 siècles sous l'eau ; sa large gorge d'évidement se prolonge jusqu'à la pointe. En F, sa coupe au talon de la lame ; en H sa coupe a environ 20 cent. de la pointe qui est, comme tu le vois, complètement arrondie. En A, se voit le pommeau développé avec ses ornements, et ses côtés ; en B, le quillon avec ses perles et sa côte d'épaisseur (12 millimètres). En C, la coupe du dessus du quillon : tu remarqueras la force de la soie qui va en s'élargissant régulièrement en arrivant à la lame. Sur cette soie est encore fixée un morceau de la fusée que je me suis gardé d'enlever : il est arrivé par les années à être presque pétrifié ; c'est, je suppose, du chêne, d'après le fil du bois. A droite de la lame, la grande inscription de face avec ses fleurons singuliers et l'ornement qui la termine ; cette inscription en lettres fleuries du 7e ou 8e siècle, garnit une portion de sa large gorge d'évidement ; je la grave à droite et à gauche de la lame, à mon avis elle doit commencer du côté où je trouve le monogramme que je reproduis en dimension plus grande à la lettre M. Il signifie très probablement Spatha (en latin : grande épée. A la suite de cet enlacement de lettres on distingue parfaitement un ornement qui rappelle un peu une croix pattée avec un losange en son milieu, puis viennent les trois lettres D. N. I., puis quatre ornements dans le style des entrelacs Carlovingiens gravés sur des pierres tombales où dessinés dans des manuscrits. Je lis donc : Spatha Domini, les trois lettres DNI étant évidemment l'abréviation de ce mot ; ce qui signifie le glaive de Dieu où le glaive du Seigneur.

Puis, sur l'autre face de l'arme deux ornements dans le

style, puis ce nom fort lisible avec lettres d'un centimètre de hauteur niellées d'argent et délimitées par deux traits délicats et peu profonds : RAGONDI, suivi encore de trois ornements à peu près identiques ; ensuite les trois lettres COM avec abréviation sur l'M : ce qui veut dire évidemment Ragond, comte. A la suite de l'M, il y a encore deux fleurons et une sorte d'ornementation où l'on croirait définir un I et un H, c'est le complément de cette belle inscription.

Le Révérend Père de la Croix lit ainsi cette légende : Spatha domini Ragondi comiti « Le glaive du seigneur comte Ragonde » où « Le glaive de Dieu au comte Ragonde ».

Les deux mots Ragondi et Comiti au datif ne le surprennent pas, et il appuie cette opinion par plusieurs exemples tirés de ses curieuses inscriptions murales découvertes dans l'hypogée martyrium de Poitiers... il cite en première ligne :

« MEMORIA MELLEBAUDI ABBI (datif)
La mémoire à Mellebaude abbé
« MEMORIA ORONTI (datif)
La mémoire à Oronte.

Il fait aussi remarquer que dans le monogramme, le graveur aurait, ce semble, à dessein, creusé en double trait l'S et l'A et à simple trait le P et le T, afin que ces deux dernières lettres ne rendissent pas confus le monogramme. Il se pourrait aussi que l'S et l'A eussent été plus apparents en qualité de lettres initiales et terminales du mot. Je n'insisterai pas davantage sur l'importance de cette inscription que le Révérend Père de la Croix juge antérieure au VIII^e siècle. Pour moi qui ai examiné avec une scrupuleuse attention les rares armes de cette époque, je la crois contemporaine du règne de Pépin ou de Charlemagne et forgée vers la fin du VIII^e siècle ou le commencement du IX^e. Quant à déterminer quel pouvait être le comte Ragonde, le compagnon et le contemporain des grands monarques que je te cite, je le laisse à d'autres plus habiles. Les comtes et compagnons de Charlemagne n'étaient

certes pas de petits personnages ! Peut-être existe-t-il des monétaires à ce nom ?

J'ai consulté le Glossaire de Ducange, il ne fournit, aucun nom analogue, mais ce qui nous fait supposer que c'est un nom français, c'est que tout près de nous, au Pouzac, commune de la Chapelle-Thémer, j'ai découvert une famille de paysans qui porte un nom identique : Ragon. Personne n'ignore que, parmi les familles de cultivateurs, il existe encore des noms remontant à la plus haute antiquité.

Le n° II représente l'épée de profil. Tu pourrais envoyer une des meilleures planches à Fillon. En résumé, c'est une pièce superbe et, quand tu verras d'où je l'ai sortie, tu ne comprendras peut-être pas que j'aie eu le courage de l'acheter ; il n'y a que son poids qui m'a décidé : je me suis dit le fer est encore bon.

Adieu, je t'embrasse tendrement,

O. DE ROCHEBRUNE.

M. le Cte Raoul de Rochebrune, qui a hérité de la belle collection d'armes de son regretté père et l'a enrichie par de nouvelles et précieuses acquisitions, veut bien promettre à la *Revue du Bas-Poitou* la description de ces armes, qui, outre leur mérite artistique, ont également celui d'avoir été toutes trouvées dans le pays. Nous l'en remercions bien vivement d'avance en notre nom, et en celui de nos lecteurs.

N. D. L. D.

# CHARETTE ET LA GUERRE DE VENDÉE

(1793).

---

Bataille de Legé, gagnée par les royalistes. — Bataille de Saint-Colombin, gagnée par les royalistes.— Bataille du Pont-James, gagnée par les royalistes. — Attaque de Palluau par les royalistes, sans réussite. — Bataille de Machecoul, gagnée par les royalistes. — Siège de Nantes.

M. le baron de Barante, nommé sous-préfet de Bressuire, le 8 juillet 1807, arriva à son poste au mois d'octobre suivant. Depuis sa jeunesse, il s'intéressait aux récits de l'insurrection Vendéenne, à laquelle avait été mêlé un de ses parents, M. de Solilhac. Au courant de toutes les publications sur cette époque, dès son arrivée à Bressuire, il se promit de travailler à une histoire de cette guerre. Aussitôt il se mit à l'œuvre, et entra en relations avec les compagnons de Lescure, Henri de la Rochejaquelein et Bonchamps, mais surtout avec la marquise de la Rochejaquelein, qui avait déjà écrit une partie de ses *Mémoires*. Le sous-préfet se faisait montrer les champs de bataille par les paysans, cherchant ainsi à se rendre vivants les événements qu'il voulait raconter et les hommes qu'il désirait peindre (1).

Un des lieutenants de Charette lui envoya sur les hauts faits de ce général un intéressant Mémoire, qui a été conservé. Il s'arrête malheureusement au siège de Nantes, et de plus, la première partie du manuscrit semble perdue. L'auteur aime beaucoup son héros, mais se montre néanmoins impartial dans ses jugements. C'est à ce titre que nous le publions ici.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

(1) Cf. *Souvenirs du baron de Barante*, de l'Académie Française, tome I, page 271. (Paris, Calman Lévy, 1890.)

Je vais en deux mots rapporter avec exactitude le sujet de l'entrevue qui eut lieu entre M. Charette (1) et de Royrand (2) au camp de L'Oie (3) et non à Montaigue. J'étais présent ; je puis donc mieux rendre compte de la conversation qui eut lieu entre ces deux commandants royalistes que ceux qui l'ont fait sur des ouï-dire.

Charette, presque sans cesse abandonné de ses soldats, se rendit avec deux officiers seulement au quartier général de M. de Royrand. J'étais présent, comme je l'ai déjà dit, et pour affaires d'administration.

M. de Royrand reçut froidement M. Charette ; mais celui-ci ne parut aucunement étonné, parce qu'il savait d'avance que le bruit de la fuite de ses soldats en différentes circonstances l'avait précédé au camp de l'Oie. Il rendit compte à M. de Royrand des efforts qu'il avait faits pour résister à l'ennemi, non en subalterne, mais en officier supérieur qui fait part à son égal des causes qui lui ont fait perdre ou gagner une bataille (4). M. de Royrand ne se permit aucun propos humiliant, encore moins injurieux, envers Charette, qui n'était pas d'une trempe à les souffrir, et M. de Royrand, ancien capitaine au régiment de Navarre, connaissait trop les égards dûs à une personne du rang de Charette pour se permettre de manquer aux bienséances.

Le but que s'était proposé Charette, dans la visite qu'il rendit à M. de Royrand, était de se concerter avec lui, aux fins d'éloigner l'ennemi des environs de Légé et Machecoul, qu'il occupait alors. M. de Royrand, fort occupé de son côté à tenir tête à l'ennemi dans la partie du Pont-Charron, sur la

(1) Le 27 mars, Charette s'était emparé de Pornic et depuis n'avait essuyé que des échecs, à Challans (13 avril), à Saint-Gervais (15 avril) et surtout à Machecoul où le général Beysser l'avait mis en fuite le 21 avril.

(2) M. de Royrand avait réuni sous son commandement les rassemblements commandés par Sapinaud de la Verrie, Baudry-d'Asson, Bulkeley, Sanguin, etc.

(3) Au château de l'Oie, près de Montaigu (chef-lieu de canton, arrondissement de la Roche-sur-Yon.)

(4) Il s'agit surtout de l'échec de Machecoul, du 21 avril.

grande route de Nantes à la Rochelle, ne put lui donner aucun secours.

Charette, abandonné à ses propres forces, revint à Vieillevigne, où il passa en revue le peu de troupes qui s'y trouvaient réunies. Il invita les commandants des environs de rassembler leurs soldats et de se réunir à lui. La jonction de ces différents corps eut lieu le 9 mai 1793 (1). On se porta sur Légé (2) par les deux routes de Pont-James et de Rocheservière (3). Les républicains, avertis à temps, abandonnèrent Légé pour aller occuper Palluau (4). Dans leur retraite, ils perdirent quelques hommes. En arrivant à Légé, on trouva dans les écuries de l'avoine empoisonnée ; mais, en revanche, on y trouva des vivres en abondance et de bonne qualité qu'y avaient rassemblés les républicains pendant les quatre jours qu'ils avaient occupé ce poste. De Légé à Palluau il y avait sans cesse des détachements de cavalerie sur la grande route qui harcelaient les républicains. Ces derniers ne se trouvant pas en sûreté dans Palluau furent camper à Pierre-Levée, proche les Sables-d'Olonne.

Huit jours après que Charette eut occupé Legé, il fut informé qu'une troupe de républicains d'environ 1200 hommes venait de Machecoul pour l'attaquer. Il fit ses préparatifs pour les bien recevoir. Il fut se poster, avec le petit nombre d'hommes qu'il avait, sur une hauteur appelée la Butte du Moulin. Là il attendit de pied ferme l'ennemi, qui ne tarda pas à paraître (5). L'avantage du terrain dans cette position était du côté des royalistes. Ils n'en plièrent pas moins à la vue de l'ennemi. Déjà il commençait à pénétrer dans le bourg de Legé, sur la grande route de Nantes, après avoir passé un

(1) Date manifestement fausse, puisque la bataille de Légé (ci-dessous) eut lieu le 30 avril.

(2) Chef-lieu de canton, arrondissement de Nantes.

(3) La Rocheservière, chef-lieu de canton, arrondissement de la Roche-sur-Yon.

(4) Chef-lieu de canton, arrondissement des Sables-d'Olonne.

(5) 30 avril 1793.

ravin, quand Charette, le sabre à la main et tout furieux du désordre qui commençait à se mettre dans les rangs des siens, fondit sur les républicains à la tête de quelques braves. Dans un instant il renverse de son bras vigoureux les premiers républicains qui se présentent. Ses officiers suivent son exemple et bientôt le désordre se met dans les rangs républicains, qui, en fuyant, sont presque tous ou tués ou noyés ou faits prisonniers. Le passage du ravin appelé le Guy leur fut surtout très funeste. Dans cette action, qui fut très meurtrière et qui ne dura pas une heure, il demeura sur le champ de bataille environ mille républicains, et la perte des royalistes ne fut presque pas sensible. Outre les morts et les prisonniers, les royalistes firent ce jour-là un grand butin. On prit aussi deux pièces de canon, plusieurs caissons et un grand nombre de fusils, ce qui donna aux royalistes de grandes espérances pour l'avenir.

Ce fut dans cette action que M. Meric et plusieurs soldats du régiment de Provence furent faits prisonniers avec quelques officiers; la plupart des soldats de ce régiment étaient royalistes Charette en a eu la preuve bien convaincante, car son ardeur l'ayant emporté trop loin dans les rangs républicains, il se trouva au milieu de dix d'entre eux qui pouvaient lui ôter la vie et qui lui rendirent leurs armes. Charette, reconnaissant de cette belle action, les traita avec beaucoup d'égards ; il en montra particulièrement à M. Meric, leur commandant, et à ses officiers, et leur rendit leurs armes. Charette faisait grand cas de ce nouveau noyau de troupes de ligne, soit pour former ses soldats à la manœuvre, soit pour donner dans l'action l'exemple du courage et de la constance. Tous les soldats de l'armée de Charette ne virent pas du même œil que lui cette nouvelle acquisition. On trouvait mauvais généralement l'accueil distingué que Charette faisait à M. Meric, les égards qu'il témoignait à ses officiers, et l'air de familiarité avec lequel il traitait ses soldats. On regardait comme espions tous les soldats du régiment de Provence ; on liait ra-

rement conversation avec eux. La malveillance s'empara avec une sorte de plaisir de cette circonstance, pour faire soupçonner les intentions les plus pures de Charette. Il ne tarda pas à s'en apercevoir ; car, ayant indiqué un rassemblement pour le lendemain, il ne put l'effectuer, vu l'opposition de presque tous les commandants des communes voisines, qui se plaignaient que Charette tenait ses opérations cachées, et d'autres répandaient sourdement que Charette voulait abandonner le pays pour passer à l'armée d'Anjou. Ces bruits dénués de fondement produisirent le plus mauvais effet. Charette tenait fortement à ne confier à personne ses plans de campagne, et d'un autre côté les insurgés dont l'imagination était montée par les officiers subalternes, refusaient de marcher sans savoir au préalable où on les conduisait. Les choses en vinrent au point qu'on entendit dans les rangs des soldats de Vieillevige appeler Charette un traître, et dans ceux de Legé se plaindre que Charette voulait les abandonner. Il n'est point difficile à tout homme d'un sens droit et impartiál de voir la source de cette déplorable scène qui pensa devenir tragique ; car Charette, menacé, insulté, appelé traître par ses soldats lors même qu'il était à leur tête et mêlé dans leurs rangs, se vit forcé de tirer le sabre et de marcher lui-même environné de sa cavalerie sur les mutins pour les mettre à la raison. Plusieurs furent blessés, et l'ordre fut rétabli. Comme témoin oculaire, je puis dire ici combien Charette fut vivement affligé de ce qui venait de se passer. Il lui tardait de s'en expliquer avec tous les officiers des différentes divisions de son armée. A cette fin il les réunit à son quartier général (1) pour lui demander d'où provenait l'étrange soulèvement dont ils venaient d'être les témoins. Tous protestèrent qu'ils l'ignoraient, et pourtant les vrais coupables étaient sous ses yeux ; il le savait parfaitement et les connaissait tous. — Charette était en mesure pour faire à son armée et particulièrement à ses officiers tous les re-

(1) Sur la grande place de Legé, devant l'église.

proches que l'honneur lui permettait de faire. Il avait été comme forcé de sortir de chez lui pour prendre les armes. (1) En les prenant il avait été nommé commandant en chef de son pays. Il avait juré en cette qualité de combattre jusqu'à la mort, son armée avait reçu son serment ; mais en retour, ses officiers et ses soldats avaient juré soumission et obéissance aux ordres du roi : il ne leur était donc comptable ni de ses plans ni de ses actions. — Charette eut besoin de déployer dans cette circonstance une partie de son caractère. Il fit battre la générale et monta à cheval, ayant seulement à la main une badine. C'est ainsi qu'il voulut se présenter au milieu des soldats ameutés par la malveillance. Je ne rapporterai point ici tout au long le discours qu'il adressa à ses officiers et soldats ; on le trouve dans plusieurs ouvrages sur la Vendée (2). Je me bornerai seulement à observer que chaque parole du général faisait une vive impression sur ses soldats. Malgré le soin que prenaient les vrais coupables de se cacher, il n'était pas difficile de les reconnaître dans la foule. Partout on entendit à la suite de son discours les cris mille fois répétés de *Vive le Roi*, *Vive Charette*. Les officiers, et particulièrement ceux qui avaient le plus de reproches à se faire, se pressèrent autour du général pour l'embrasser ; il reçut avec une sensibilité et une émotion bien grande les démonstrations de leur attachement et de leur soumission, et, après les avoir assurés de la tendre affection qu'il leur portait à tous, il chercha à modérer l'ardeur que la plupart montraient d'aller attaquer l'ennemi à Machecoul, ce qu'ils avaient refusé de faire le jour précédent.

Les habitants de Vieillevigne demandèrent à Charette de leur nommer des officiers de son choix. Il confirma M. Vrignault (3), un des chefs de la cabale qui s'était élevée contre lui, dans la place de commandant en chef de la division de

(1) C'est le 14 mars 1793, que François-Athanase Charette de la Contrie avait consenti à quitter son manoir de Fonteclose, à une demi-lieue de La Garnache, pour se mettre à la tête des paysans armés.

(2) Cf. Le Bouvier-Desmortiers, p. 83.

(3) Ouvrier sellier, ancien soldat.

Vieillevigne (1), et il leur donna aussi des officiers que l'histoire de la Vendée fera connaître un jour.

La sédition qui avait eu lieu dans l'armée de Charette étant apaisée, il se prépara à marcher sur Machecoul (2) avec les divisions qui en étaient les plus proches. Il prit le commandement de l'avant-garde et confia le corps d'armée à M. Vrignault. On arriva devant Machecoul au milieu de la nuit (3). Charette, qui se croyait suivi par son corps d'armée, conformément aux ordres qu'il avait donnés au commandant, regardait comme certaine la défaite des ennemis dans la ville de Machecoul. Il était dans l'erreur ; il en sortit bientôt, ayant été averti par les cavaliers qu'il avait envoyés pour accélérer la marche du corps d'armée, que non seulement il n'était pas suivi par M. Vrignault, mais encore qu'il avait été abandonné par une partie de son avant-garde à la tête de laquelle il marchait. Mécontent à l'excès de ce nouvel abandon et d'une trahison insigne, il retourna sur ses pas pour savoir enfin par lui-même où était son corps d'armée et celui qui le commandait. Il les trouva au Grenil, distant de Machecoul d'une demi-lieue. Charette reprocha vivement et avec raison au commandant Vrignault sa lenteur qui avait fait échouer entièrement le succès de l'attaque de Machecoul, où l'ennemi n'était pas en force. Peu s'en fallut que Charette ne se décidât avec le petit nombre de braves qui l'avaient suivi, à attaquer Machecoul ; mais une pluie abondante, qui survint et dura toute la journée, empêcha le combat. Les républicains qui avaient eu connaissance de la marche de Charette et qui ne pouvaient deviner la raison de sa retraite précipitée lorsqu'il n'avait pas été attaqué, se décidèrent à sortir de la ville et à harceler sa cavalerie, qui se retirait en bon ordre. Il y eut de part et d'autre quelques coups de fusil tirés, qui n'occasionnèrent aucune perte réelle aux deux partis.

(1) Vieillevigne, canton d'Aigrefeuille, arrondissement de Nantes.

(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nantes.

(3) Dans la nuit du 2 au 3 mai.

L'attaque de Machecoul qui, selon toutes les probabilités, devait être avantageuse aux royalistes, leur devint funeste par les résultats. On perdit dans cette circonstance dix soldats du régiment de Provence qui passèrent à l'ennemi avec leurs drapeaux et qui furent entraînés par un de leurs officiers dans cette désertion. L'armée, de retour à Legé où on s'en aperçut, témoigna hautement son mécontentement, et le général Charette en manifesta lui-même toute sa surprise à M. Meric. Il fallut dans cette circonstance, pour calmer l'inquiétude que cette désertion avait occasionnée dans l'armée, faire emprisonner les autres soldats du même régiment après les avoir désarmés. On traita avec plus de douceur les officiers auxquels on donna le bourg de Legé pour prison. Quelques jours après, on vit arriver à Legé six des déserteurs qui étaient retournés à l'ennemi devant Machecoul. Ils vinrent rendre compte au général Charette de la manière dont ils avaient été entraînés dans la désertion par leur officier. Charette leur accorda le pardon, au milieu des murmures de son armée, tandis que Beysser faisait fusiller à Machecoul l'officier de ce même régiment qui avait abandonné les drapeaux républicains. Il est difficile, au milieu de circonstances si pénibles, de prendre un parti prudent et bien sage. Charette n'ignorait pas qu'on murmurait dans son armée et qu'on se plaignait même hautement de la confiance qu'il accordait aux officiers et soldats républicains, qui,par leur désertion,se trouvaient placés dans les rangs des royalistes. Sans doute il y avait bien du danger à courir en associant aux royalistes des soldats dont les opinions avaient paru peu de jours auparavant si différentes.

Après avoir tant calculé et sérieusement examiné le bien et le mal qui pourrait résulter de ce mélange de soldats, Charette, dont l'âme n'était pas sanguinaire, se décida, presque contre le sentiment général de son armée, à incorporer parmi ses soldats les troupes de ligne qui se rendraient à lui de bonne volonté ; et l'événement a prouvé, en cela comme en

bien d'autres choses, que Charette voyait mieux seul que son armée entière. Un grand nombre de ces soldats sont morts les armes à la main pour la cause de leur roi, en montrant beaucoup de sang-froid et de courage dans des actions très périlleuses. Le petit nombre de ceux qui retournèrent sous les drapeaux républicains, périrent presque sans exception victimes de leur lâcheté et de leur inconstance.

(*A suivre*). EDGAR BOURLOTON.

# VENDANGES

Que ce premier matin d'octobre est clair, amie !
Sous le ciel plus léger aux mystères profonds,
Nos vendanges parmi les collines se font,
Troublant dans le soleil les vignes endormies.

Les filles aux bras forts et les garçons joyeux
Cueillent la grappe lourde où vibrent les abeilles,
Et ploient sous le fardeau parfumé des corbeilles
Leurs corps sains dont la vie éclate dans les yeux.

Des chansons aux vieux airs disent par les vallées,
Avec les Angelus graves des bourgs voisins,
La gloire du bon Dieu qui mûrit les raisins,
Et qui donne la paix aux âmes consolées.

— Sœur douce, j'attendrai l'aurore de demain,
Sans l'effroi puéril des neiges et des bises ;
Mon étoile vivra parmi les brumes grises,
Et je serai docile aux gestes de tes mains.

Ainsi que les moineaux qui grappillent les mûres
Aux buissons, sur ma route blanche je prendrai
Les fleurs vives de joie et les beaux fruits dorés ;
Et puis, lorsque mes vignes blondes seront mûres,

Aux jardins de mon âme en soleil, un matin
Lumineux et chargé de grappes savoureuses,
Foulant sous tes pieds nus les sauges et les thyms,
Sœur douce, tu feras les vendanges heureuses.

Puyrajoux, 1er octobre 1902.

FRANCIS EON.

# HISTOIRE LÉGENDAIRE DE POL L'OLONNOIS[1]

A la mémoire de M. l'abbé Hippolyte Boutin.

Dès que l'on essaie de traiter un sujet ayant un rapport direct avec l'histoire des flibustiers, on se trouve tout de suite embarrassé. Les réels et authentiques documents, en effet, où sont relatés les faits et gestes de ces aventuriers, sont si rares qu'on peut dire qu'il n'en existe pas. A part un ou deux ouvrages anglais de contestable valeur ; à part la grande édition, en quatre volumes, des Jésuites de Trévoux — ouvrage de réelle valeur documentaire, mais où la partialité et la fantaisie éclatent à chaque chapitre ; — à part les Mémoires des différents gouverneurs français des villes des Antilles, l'historien ne sait trop où chercher des renseignements exacts, des témoignages vécus.

Il n'en est pas moins resté de grands noms de chefs flibustiers, dont les aventures merveilleuses et surhumaines sont, à vrai dire, quoique réellement authentiques, plutôt du ressort de la Légende que de l'Histoire... Pierre Le Grand fut le premier aventurier de ce genre, un Normand qui se retira, pour y vivre en grand seigneur, en Normandie, après avoir pris un galion d'Espagne, avec l'aide seulement de vingt-sept hommes montés sur une barque de pêche à moitié pourrie. Vinrent ensuite : — Montbars l'Exterminateur, au surnom

(1) Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

qu'il s'efforça de mériter par les pires cruautés — Grammont, gentilhomme français, âpre au plaisir et ardent à la bataille — Van Horn, le hollandais à la fortune plus que royale — l'anglais Morgan, le preneur de villes à la déconcertante audace... Nul n'ignore non plus le nom de Pol l'Olonnois ; mais bien peu connaissent son histoire.

C'est la vie de cet homme que j'entreprends de raconter, parce qu'il est Vendéen d'origine et que tout ce qui touche à la Vendée est cher aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* ; et parce qu'aussi cet être étrange et diabolique, qu'aucun chef de flibustiers ne surpassa jamais en bravoure et en abominations, est celui peut-être qui synthétise le mieux l'âme d'un aventurier de cette époque, avec ses rares qualités et ses nombreuses tares.

Avant d'entrer dans le plein de mon récit, je demande qu'on me fasse grâce de quelques considérations d'ordre général, sans lesquelles cette biographie paraîtrait, ou fantaisiste ou incompréhensible.

Au XVII^e siècle, l'Espagne était la nation d'Europe possédant les plus vastes colonies. Christophe Colomb ayant découvert l'Amérique, ses compatriotes en avaient profité pour accaparer presque tout le Mexique, le Paraguay, le Vénézuéla et la plus grande partie des Antilles.

Cela n'allait pas sans jalousie de la part des autres puissances. La France possédait bien une petite partie de Saint-Domingue (l'actuelle île d'Haïti) et quelques îles éparses, çà et là, dans les Antilles; mais ses possessions pouvaient être considérées comme quantité négligeable, par rapport aux immenses territoires espagnols. L'Angleterre avait bien la Jamaïque et quelques autres îles; mais elle n'aurait pas été fâchée d'en posséder davantage.

La marine de guerre, en Angleterre comme en France, était encore à l'état rudimentaire. Et pourtant il s'agissait de faire, malgré tout, la chasse aux Espagnols qui, eux, possédaient une flotte.

Les Espagnols avaient révolté, par leurs exactions et leurs cruautés, les habitants des pays conquis. Le *summum* de leur puissance coloniale avait été atteint ; l'heure était venue de la prompte décadence. Dans toutes les cours d'Europe — mais surtout en Angleterre et en France — on le sentait si bien, que les gouverneurs des différentes nations avaient mission d'accorder, aux capitaines des navires marchands qui en feraient la demande, des « lettres de marque » c'est-à-dire une autorisation d'armer en guerre, avec fusils et canons, leurs navires, et de donner la chasse, sur mer, aux navires ennemis. Nul ne s'y trompait ; quand on parlait d'ennemi sur mer, c'était l'Espagnol qui était visé, car il était trop riche. Et que ce fût l'étendard d'Angleterre qui s'arborât au grand mât du navire marchand, ou le drapeau blanc aux fleurs de lys d'or, malheur au galion d'Espagne, si bien armé qu'il fût, qui se laissait attaquer par les flibustiers. La bataille était toujours rude, mais le plus souvent ces « diables de la mer » restaient les vainqueurs. Car ces aventuriers, venus de tous les points de l'Europe, chassés par la misère de leur pays ou attirés par la soif de l'or, étaient tous d'une farouche bravoure, à laquelle les meilleurs soldats, si aguerris fussent-ils, ne pouvaient résister.

Une fois victorieux, les flibustiers se partageaient loyalement le butin qu'ils avaient fait : pièces d'argent et pièces d'or, lingots d'or et d'argent, pierres précieuses, étoffes rares, tous les produits des mines et des lourds impôts que l'Espagne prélevait sur ses territoires américains.

Tant qu'ils avaient de l'argent, l'orgie battait son plein, l'orgie sous toutes ses formes, que ce fut à Saint-Domingue qu'ils se rendissent, à l'île de la Tortue, ou à la Jamaïque, qui étaient leurs principaux lieux de débauches. Car ces gens à la bravoure et à l'audace déconcertantes, qui risquaient leur vie, on eût dit pour le seul plaisir, n'avaient l'amour de l'or que pour le dépenser en fêtes jusqu'à la dernière piastre. Ils semblaient tous vivre selon cette philosophie : « Amusons-nous aujourd'hui ; demain nous serons morts. »

Ces flibustiers sont vraiment, pour l'homme moderne, d'une psychologie déconcertante. Ces diables de la mer — eux s'appelaient plus volontiers les « frères de la Côte » — avaient un respect absolu de la parole donnée. On pouvait se fier à leur serment, dont ils abusaient, d'ailleurs, à tout propos, avant et après le combat, comme au moment du partage du butin, où ils juraient de n'avoir rien dérobé. Ces voleurs et ces assassins ne mentaient jamais, et avaient le respect de la propriété d'autrui, au moment de leurs partages, toujours faits selon les règlements d'une « chasse-partie » généralement invariable. Ces bêtes fauves avaient de la religion ; et il n'était pas rare de les voir prier Dieu fervemment, avant que de partir en course, et dans d'autres nombreuses occasions.

De telles notes sont évidemment très incomplètes. Elles nous aideront, malgré tout, à comprendre un peu mieux Pol l'Olonnois, que nous allons suivre pas à pas dans sa sanguinaire et brutale épopée.

L'état-civil de Pol l'Olonnois reste encore à trouver dans les Archives des Sables-d'Olonne. Il appert pourtant, d'après les renseignements recueillis dans la grande « Biographie universelle » de Michaud, que Pol l'Olonnois s'appelait Paul Nau — orthographié comme je l'écris ici même — car l'Olonnois n'était qu'un surnom, donné à Nau à cause de son pays d'origine.

Ce terrible ennemi des Espagnols est-il né à Olonne même, un peu dans les terres, dans quelque hutte de miséreux paysans, ou sur la grève même des Sables, dans quelque cabane de pêcheurs ? Personne ne le sait. Il est des Sables, dit la légende ; il est peut-être aussi bien de la Mothe-Achard ou de Talmond. C'est, en tout cas, sûrement ce coin de l'Ouest de la Vendée qui le vit naître ; et peut-être que certains de nos compatriotes, portant le même nom de « Nau... Neau... Naud » — noms assez répandus sur le territoire vendéen — descendent en droite ligne de la famille du terrible chef flibustier. Ceux que la question peut intéresser, verront si, après

avoir pris connaissance des faits et gestes de leur ancêtre supposé, ils ont à se vanter de pouvoir être de sa descendance, ou s'ils ont à s'en cacher. Nul ne choisit ses aïeux.

Ce fut évidemment la misère noire qui poussa, dès son plus jeune âge, Pol l'Olonnois à s'embarquer pour des rivages moins ingrats. Pour lentement qu'arrivassent les nouvelles dans ce coin de l'Ouest, on avait fini par savoir que les Espagnols possédaient des mines d'or et d'argent dans un lointain pays qui s'appelait l'Amérique ; et l'histoire mirifique de Pierre Le Grand avait fini par passer de bouche en bouche. On savait qu'avec de l'audace, en s'exilant pour un temps de son pays, on pouvait y revenir riche comme un roi.

L'Olonnois s'embarqua donc. Tout porte à croire que ce fut vers sa quinzième année et en qualité d'apprentif, titre qui correspond à notre appellation de « mousse ».

Navigua-t-il de longues années, ou devint-il boucanier trois ou quatre ans après avoir quitté les Sables ? Les renseignements, sur ce point encore, sont imprécis. Mais, ce qui est certain, c'est qu'avant d'être flibustier, l'Olonnois fut boucanier.

Il conquit donc son grade de boucanier selon l'ordinaire façon, en se laissant d'abord « engager » à Saint-Domingue, c'est-à-dire en entrant comme domestique de maison et de chasse, chez un de ces célèbres chasseurs des Antilles, qui vivaient du produit de leurs chasses aux bœufs sauvages et aux sangliers, et aussi du produit de leurs maigres cultures. La situation d'engagé était rude. C'était sur l'engagé que retombaient toutes les grosses corvées du boucan, et la plupart des travaux périlleux. Enfin, lorsque les trois ans de son engagement furent écoulés, Pol l'Olonnois put, à son tour, avoir son boucan à lui, et « engager » pour son propre compte.

Du jour où l'Olonnois fut élevé au rang de boucanier, ce jour-là marque la date de son ascension vers la fortune.

Parmi ses frères les boucaniers, hommes aux mœurs grossières et presque sauvages, l'Olonnois ne tarda pas à se distinguer, soit par son intelligence, soit par sa bravoure.

Se lassa-t-il des efforts que lui occasionnaient ses chasses dans Saint-Domingue, et du maigre profit qu'il en retirait ; à ce moment les boucaniers furent-ils plus traqués qu'à l'ordinaire par « la Cinquantaine » c'est-à-dire par ce corps de lanciers à cheval, qui n'avaient pour toute mission que de défendre la chasse aux boucaniers sur le territoire de Sa Majesté Très Catholique ; ou bien suivit-il tout simplement son goût pour la recherche d'aventures plus profitables et plus glorieuses ? Je ne sais ; mais, suivant d'ailleurs en cela l'exemple de la plupart des boucaniers, il se fit flibustier. De chasseur sur terre, il devenait « frère de la Côte », chasseur sur mer. Sur terre, il poursuivait les bêtes des forêts, pour boucaner (c'est-à-dire fumer aromatiquement) leur chair et en revendre les peaux ; sur mer, il commença à pourchasser les Espagnols, dans le but de s'emparer de leurs richesses.

Des documents à peu près certains disent que c'est La Place, le gouverneur français de l'île de la Tortue, petite île toute proche de Saint-Domingue, qui conseilla lui-même à Pol l'Olonnois, dont il connaissait le courage, l'adresse et la prudence, de se vouer à la course. Ce fut La Place, dit-on, qui lui fournit l'argent nécessaire à l'achat et à l'armement d'un premier vaisseau.

En tant que capitaine flibustier, sa réputation s'augmenta rapidement. Tous les moyens lui étaient bons pour faire du butin. Ardent à la bataille, il était avec les vaincus d'une inouïe férocité.

Les Espagnols entendirent parler de ses faits et gestes, et mirent sa tête à prix.

Mais, une chance extraordinaire favorisait l'Olonnois dans toutes ses entreprises. Les vents semblaient lui obéir. Il fit, après de faciles combats, des prises de butin considérables.

Comme il était loin, à présent du petit gamin des Sables-d'Olonne, dont les pieds nus s'écorchaient aux galets de la plage, dans quelque pêche aux moules ou aux crabes ! C'était, à l'heure actuelle, un puissant capitaine, qui, après avoir

remboursé La Place, possédait une très grosse fortune, et qui eut pu s'acheter des lieues carrées de terrain dans son pays natal, s'il lui avait pris fantaisie d'y retourner.

Pourtant, la chance se lasse de favoriser toujours le même homme. L'Olonnois, un jour, en fit l'expérience.

Il était en mer, en train de guetter le passage d'un galion, lorsqu'une tempête horrible se déchaîna. Impossible de lutter contre la révolte des éléments sous cette latitude. Le vaisseau de l'Olonnois échoua brutalement sur la côte de Campêche.

Tant bien que mal, son équipage et lui-même se sauvèrent à terre. Mais, là, une désagréable surprise les attendait. Les Espagnols étaient en nombre. Ils se précipitèrent sur eux, et en tuèrent la plus grande partie.

L'Olonnois avait été blessé. Mais, c'était un homme de ressources. Plutôt que de recevoir le coup de grâce de ses ennemis, il prit une décision... Il se barbouilla de sang les vêtements et le visage, et il se coucha au milieu des morts.

Il resta là longtemps, immobile, jusqu'à ce que les Espagnols se fussent retirés. Quand la nuit fut venue, et qu'il pensa n'avoir rien à craindre, il se leva sans bruit. Sans même jeter un regard de commisération à ses compagnons, il endossa les vêtements d'un Espagnol mort et resté sur le champ de bataille, et il se sauva dans les bois.

Lorsqu'il eût suffisamment pansé ses plaies, il entra hardiment dans la ville prochaine. Il réussit à s'attacher quelques esclaves, qui lui furent vite dévoués.

Pendant que ses ennemis se réjouissaient de sa mort, ses nouveaux associés lui volèrent une barque ; et il s'enfuit sur mer avec eux, en mettant le cap sur l'île de la Tortue.

Il y parvint. Mais, après cette aventure, l'Olonnois se trouvait presque totalement ruiné. Aussi, son ressentiment instinctif contre les Espagnols dégénéra-t-il en une haine farouche.

— Je me vengerai terriblement ! ne cessait-il de s'écrier.

Et comme il n'était pas l'homme des paroles vaines, il re-

commença à armer de nouveau pour la course. Ses ressources ne lui permirent d'abord d'armer que deux petits vaisseaux, que montaient vingt et un hommes seulement. Mais, avec l'énergie d'un pareil chef, les flibustiers pensaient bien que leur part de butin serait quand même considérable.

L'Olonnois proposa d'abord à ses hommes de prendre Cuba pour théâtre de leurs opérations, et d'aller attaquer la ville de Los Cagos, dont le commerce était florissant.

Les flibustiers, qui avaient l'habitude de ne s'étonner de rien, acceptèrent avec enthousiasme. Mais, des pêcheurs de la côte, qui avaient surpris le secret de ce nouvel armement de l'Olonnois, jugèrent bon d'aller prévenir les intéressés.

Le gouverneur de la Havane, qui avait tout à redouter de l'Olonnois, dont il connaissait la témérité, vint en aide aux habitants de Los Cagos, en leur envoyant une frégate de dix canons et quatre-vingt-dix hommes. Il était convenu que quatre autres bâtiments de moindre importance, et qui mouillaient à Puerto-del Principe (le Port-au-Prince de Cuba, qu'il ne faut pas confondre avec le Port-au-Prince de Saint-Domingue) se joindraient aux autres vaisseaux.

Ainsi défendus, les habitants de Los Cagos pouvaient bien, semble-t-il, dormir en paix sur leurs deux oreilles. Ils étaient d'autant plus rassurés qu'ils savaient que le gouverneur de la Havane avait donné l'ordre exprès à son commandant de de ne point revenir avant que d'avoir mis à mort tous ces pirates, sans en excepter un seul, surtout Pol l'Olonnois. Le gouverneur avait même exigé du commandant le solennel serment de n'en point épargner un seul ; et il lui avait donné un grand diable d'esclave noir qui devait remplir, en cette occasion, le rôle de bourreau

L'Olonnois, cependant, avait été prévenu de ce qui se tramait contre lui. D'autres auraient renoncé à la lutte. Lui, il n'en eût pas l'idée un seul instant. Son plan fut vite conçu : le programme restait le même qu'avant, d'ailleurs, sauf quelques détails stratégiques.

Les deux barques des flibustiers voguèrent donc, mollement portées par la brise, vers la côte de Cuba, assez près de l'endroit où la frégate avait jeté l'ancre.

Les flibustiers se dissimulèrent autant qu'ils purent, et ils attendirent la nuit. Quand elle fut tombée, les deux barques s'approchèrent le plus possible de la frégate, en évitant de faire du bruit. Une barque alla à gauche, l'autre à droite...

Puis, quand brilla le premier rayon de soleil sur la mer des Antilles, ce fut comme le signal attendu pour la bataille. Les flibustiers, sabre en main et pistolet à la ceinture, abordèrent d'un même mouvement la frégate espagnole.

Mal réveillés encore, les quatre-vingt-dix Espagnols se défendirent d'abord mollement, puis avec un courage désespéré. Pourtant — et comme pour vérifier une fois de plus ce principe, qu'une fois que les flibustiers étaient sur le pont d'un navire, le navire leur appartenait — les Espagnols, malgré la valeur déployée, furent forcés de se rendre.

Un à un, les Espagnols furent précipités à fond de cale. Puis, après avoir pris possession du vaisseau, l'Olonnois fit remonter ses prisonniers, un à un également. Il leur trancha ainsi la tête de sa propre main, à tous sans exception, même au nègre qui avait pour mission d'être son bourreau.

Qu'on se figure l'état d'esprit de cette bête féroce dans l'accomplissement de cet acte, et qu'on relise bien ces lignes : « l'Olonnois trancha la tête, de sa propre main, à tous les marins du vaisseau espagnol !... » Mais, où le détail devient horrible, c'est que, dit l'histoire — est-ce bien l'histoire, cette fois, ou la légende? — à chaque tête coupée, l'Olonnois éprouvait plaisir à lécher son sabre, qui dégoûtait de sang humain!

Un seul Espagnol eut la chance d'être épargné dans cette boucherie. Ce fut lui qui fut chargé d'aller dire au gouverneur que « pour se venger de l'arrêt de mort qui avait été porté « contre lui, l'Olonnois ne ferait grâce désormais à aucun Es- « pagnol ; et qu'il espérait bientôt faire subir un sort sem- « blable au gouverneur lui-même, sûr qu'il était, en tout

« cas, de ne jamais tomber vivant entre ses mains... »

La vengeance de l'Olonnois n'était pas encore satisfaite pour l'instant. Il était prévenu que quatre autres bâtiments avaient été détachés contre lui. Il se mit immédiatement à leur recherche, et les trouva à Puerto-del-Principe.

Quelle stupéfaction durent éprouver les hommes de l'équipage de ces vaisseaux, en apercevant comme capitaine de la frégate espagnole, ce même l'Olonnois qu'ils avaient mission de combattre !

Le combat fut de peu de durée. L'équipage des quatre petits vaisseaux fut vite forcé de se rendre.

L'Olonnois fit jeter à la mer tous les hommes des quatre navires, pour devenir la proie des requins. Et comme il n'y avait pas de butin à recueillir, et qu'il ne pouvait se charger de ces quatre bâtiments, il les fit échouer à la côte.

Voici donc l'Olonnois à la tête d'un grand vaisseau. Mais, il manquait d'hommes et de vivres. Avant que de songer à une nouvelle expédition, il préféra retourner à la Tortue.

Pourtant, au lieu de revenir en ligne droite, il cingla vers Maracaïbo, où il avait appris qu'un vaisseau richement chargé devait passer.

Il l'attendit, le prit, s'empara d'un butin considérable... Et les flibustiers se décidèrent enfin, après cette dernière victoire, à aller se reposer à l'île de la Tortue, lieu de fête, où leur part de butin s'évapora comme par enchantement dans les mains rapaces des belles créoles et des cabaretiers.

(*A suivre.*) GUSTAVE GUITTON.

# HISTOIRE DES INTENDANTS

## Depuis leur origine, jusqu'en 1700, et particulièrement en Poitou.

Je n'ai pas l'intention de remonter aux *Præses*, ou aux *Missi Dominici* de Charlemagne, quoique tous les auteurs sauf quelques dissidents, s'accordent à voir en ces diverses institutions le germe qui devait donner la vie aux enquêteurs de saint Louis, aux chevauchées des maîtres des requêtes, aux commissions, et à l'institution célèbre des Intendants de province.

L'influence de la féodalité se fit longtemps sentir dans l'ancien régime. Nos rois lui firent une guerre acharnée, construisirent sur ses ruines la monarchie absolue, mais ils ne purent détruire, sans qu'il en reste de trace, les derniers vestiges de sa grandeur passée. La lutte entre le pouvoir central et la féodalité se fit au moyen d'agents directement soumis au roi, mais trop souvent, ceux-ci, investis qu'ils étaient de pouvoirs importants, cherchèrent à se séparer, à lutter même contre le pouvoir qui les avait créés.

Les premiers Capétiens avaient confié l'administration de leur domaines à des Prévôts, « fort petites gens », dit M. Hanotaux, qui s'élevèrent rapidement.

Pour les affaiblir, la royauté créa auprès d'eux les baillis ou sénéchaux, selon les pays, qui devinrent les adversaires redoutables de la royauté. Leurs attributions furent alors confiées à des tribunaux, plus tard remplacés par des lieute-

nants du roi. Ceux-ci à la fin du XVI^e siècle s'étaient substitués totalement aux baillis et sénéchaux, ils devinrent les Gouverneurs de province. Les Gouverneurs de province subsistèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime. Toujours pris parmi les membres de la haute noblesse, ils acquirent une telle puissance, que la royauté s'efforça à diverses reprises de les affaiblir. Créés vers la fin du XIV^e siècle, leur nombre s'accrut, et leur pouvoir aussi, durant des siècles suivants. François I^er dut les supprimer, mais ils reparurent plus puissants que jamais, à la faveur de la ligue, ils devinrent presque héréditaires, et constituèrent une « *féodalité nouvelle* », dit M. de Tocqueville, une *féodalité administrative*, c'est l'expression de M. Hanotaux. Henri IV en augmente le nombre, dans l'espoir de diminuer leur importance, mais, Louis XIII trouve malgré tout en eux des adversaires extrêmement puissants. Henri IV et Richelieu cherchèrent alors à confier les attributions multiples des gouverneurs, à des agents intimement soumis à leur autorité, qui existaient depuis le milieu du XVI^e siècle et qui se nommaient Intendants de Justice.

Ils avaient compris le profit qu'ils pouvaient tirer de cette institution. « La création des intendants, dit le Cardinal de Retz, frappa la noblesse à la prunelle de l'œil ».

L'institution, quoi qu'on en dise, ne devait se généraliser que sous Louis XIV. Les intendants ont aidé l'avènement de la monarchie, leur despotisme devait être une des causes de la Révolution Française.

On s'accorde généralement pour rechercher l'origine des Intendants dans les chevauchées des maîtres des requêtes, et dans l'institution des commissaires. Guyot, l'auteur du *Traité des offices*, paru en 1787, soutient cette opinion : Les commissaires du roi étaient envoyés dans les provinces, pour y faire sentir l'autorité du roi. Il y en avait autant par province que le souverain le jugeait bon. En général, il y en avait un pour les finances, un autre pour la justice, un autre pour les aides, un autre pour les monnaies, etc... D'abord, on ne

leur confia souvent, que des commissions pour une partie de province, peu à peu, on étendit leur action au champ d'une province entière, puis ils prirent le titre d'Intendants ; leurs attributions d'abord peu nombreuses s'augmentèrent avec le temps, par le fait même que leur nombre diminuait. C'est ainsi qu'en concentrant les attributions multiples, de la justice, de la police et des finances, il n'y en eut plus qu'un seul par province, alors qu'auparavant il y en avait plusieurs. Les commissions temporaires, ordinairement d'une année, devinrent beaucoup plus longues. Telle est l'opinion de M. Guyot. Il est à remarquer cependant que, même, à l'époque où les listes d'intendants sont presque ininterrompues, l'institution se ressentait encore des commissions temporaires, les intendants, même, à la fin du XVII^e siècle permutaient de province à province, comme les préfets de nos jours de département à département. Monsieur d'Arbois de Jubainville partage l'opinion de Monsieur Guyot : « Le premier élément de la nouvelle institution des intendants existait dès l'année 1553, où un édit contient un règlement sur les chevauchées, ou tournées d'inspection que devaient faire les maîtres des requêtes. » D'après Monsieur Hanotaux, il ne faut pas confondre les chevauchées des maîtres des requêtes avec l'institution des intendants, car si elles sont l'origine indéniable des intendants elles ne se confondent point avec cette institution.

« Observons d'abord, dit-il, que la magistrature des intendants, ne fut nullement comme on pouvait le croire, l'occasion de la disparition des chevauchées, des maîtres des requêtes, commission d'intendants et attributions des maîtres des requêtes, c'étaient les deux choses parfaitement distinctes.... et plus loin... »De même, dit-il, il ne faut pas confondre les intendants avec les commissaires, tous les Intendants étaient commissaires, mais tous les commissaires n'étaient pas intendants».

Nous croyons donc, et cela ressort de la théorie de M. Hanotaux, que l'institution des commissaires contribua à la création de celle des intendants, qu'elle habitua les habitants

des provinces à respecter les représentants, envoyés directs du roi, mais que l'une ne disparut pas à la naissance de l'autre, qu'elles existèrent jusqu'à ce que, sous Louis XIV, les Intendants soient les seuls agents administratifs au pouvoir central. Aux moments critiques de notre histoire, il fallait des hommes de lutte, capables de soutenir la royauté, elle sentit donc le besoin de créer, en outre des commissaires, des agents d'un pouvoir étendu, tout en laissant l'institution qui servit de modèle auprès de la copie agrandie.

Et maintenant que nous connaissons l'origine des Intendants, à quelle époque exacte furent-ils créés, et à quels moments précis prirent-ils leur titre définitif ?

Selon beaucoup d'auteurs, M. Caillet serait le premier historien qui aurait rectifié l'erreur communément admise avant 1857, d'après laquelle les intendants auraient été créés de toute pièce par Richelieu. « Il est fait plusieurs fois mention de ce fonctionnaire avant 1624. » M. Guizot tombe dans la même erreur. « Richelieu remplaça ces commissions momentanées par une institution fixe et régulière. » Tout d'abord, il est évident que M. Caillet, n'est pas l'historien qui ait réfuté le premier l'opinion par laquelle Richelieu aurait créé les Intendants de toute pièce. En 1787, M. Guyot, dans son *Traité des offices*, avait précédé M. Caillet. « En 1617, dit-il, il y avait des Intendants, sinon dans toutes les Provinces, du moins dans quelques-unes, Henri II en avait établi plusieurs, en l'an 1551, sous le titre de *Commissaires départis pour les ordres du Roi.* » Il avait devancé non seulement M. Caillet, mais aussi M. Hanotaux.

M. Cheruel est plus en retard encore sur l'opinion moderne que M. Caillet : « Ce n'est qu'à partir de Richelieu, dit-il, que le nom d'intendant commença à être employé. » C'est en 1628, d'après lui, que le premier maître des requêtes, M. Servien, aurait été désigné sous le nom d'intendant de justice et police en Touraine. Son erreur n'est guère compréhensible. Guyot, en 1787, faisait lui-même remonter le titre du premier inten-

dant, en 1697, c'est-à-dire une année auparavant. « Quelques-uns prétendent, dit-il, que les commissaires n'ont commencé à prendre le titre d'intendants qu'en 1635, c'est une erreur, témoin deux arrêts rendus quelques années auparavant par les Parlements de Paris et de Bordeaux. Par le premier, rapporté au journal des audiences sous la date du 8 mai 1627, le Parlement de Paris a fait défense à M. Truquant, maître des requêtes, de prendre la qualité de surintendant en la justice et police de Lyon, et aux officiers de le reconnaître pour tel, jusqu'à ce qu'il ait fait enregistrer sa commission à la cour. » On lui accordait donc le droit de prendre ce titre, sous la condition de l'enregistrement de sa commission. Il faut, en somme, que M. Cheruel n'ait pas lu le *Traité des offices*.

Les historiens modernes ont fait remonter le titre d'intendant bien plus haut dans l'histoire que les auteurs dont je viens de commenter les opinions. Parmi eux je citerai MM. Hanotaux, d'Arbois de Jubainville, Chalmel, de Boislisle, etc.

Le premier intendant dont M. Hanotaux ait révélé l'existence, semble exister, du reste, à l'origine même de l'institution. C'est le sieur Pierre Panisse, qui vivait sous Henri II. Or, en 1555, nous sommes loin de la date de 1628, indiquée par M. Cheruel, il fut chargé de l'intendance de la justice en l'île de Corse, les termes sont employés dans le titre et dans le courant de la pièce même.

En 1553, la Corse entraînée à la suite du célèbre aventurier Sampiero d'Ornano, se soulevait contre l'administration de Gênes, et demandait à faire partie de notre pays. La Corse pacifiée par les armes, il fallait qu'une administration forte l'unisse intimement à la France. Le premier intendant fut donc créé pour représenter l'autorité royale, dans un pays troublé. L'institution devait longtemps garder ce caractère de combat. Pierre Panisse était la première pierre de la pyramide immense dont la royauté, un jour, devait être le sommet.

M. Chalmel (1) fait remonter à une date assez voisine de 1555, l'apparition des intendants dans la province de Touraine. C'est en 1565 que Charles IX aurait confié à Jacques Viole l'intendance de la justice en ce pays.

Brossette aurait dressé aussi la liste des intendants du Lyonnais, le premier en date serait Jean Poile en 1551.

Enfin, Dom Vaissette, et après lui M. Astus ont démontré qu'en 1571, Bellot, et Mollet furent envoyés en Languedoc pour faire exécuter le nouvel édit de Pacification, et exercer les fonctions d'intendants.

Nous verrons qu'en Poitou le premier intendant fut Carmartin en 1588.

Dans la seconde moitié du XVI^e « les principaux traits de l'institution s'étaient donc fixés ». Mais, de 1572 à 1589, il existe une lacune dans l'histoire de cette institution. Le pouvoir central affaibli par les guerres de religion, et surtout par la mollesse de Henri III, se contente de peu. « Il suffit, dit Monsieur Hanotaux, que la province ne fasse pas trop mauvais accueil aux envoyés, sans autorité effective qu'il leur adresse timidement. » C'est le temps des commissaires royaux dont nous avons déjà parlé, et qu'il ne faut pas confondre avec l'institution des intendants. C'est l'époque des commissaires des partis qui furent supprimés par Henri III sur les remontrances des états de Blois.

Henri III meurt en 1589, mais la guerre civile lui survécut. La France était encore ensanglantée, après 27 ans de guerre intérieure, et ruinée par les vols et le pillage, « le paysan, écrasé, ruiné, furieux, ayant sué l'argent et le sang, se levait (2). »

La sécurité n'était plus de ce temps, et la plaie du brigandage était aussi saignante que durant les périodes les plus troublées de notre histoire. Puis, « à la faveur des guerres de

(1) *Histoire de Tourraine.*

(2) Hanotaux.

religion, dit M. Maury (1), les gouverneurs avaient presque totalement secoué le joug royal, on les voyait lever en leur nom des troupes, percevoir les impôts, rendre la justice, et s'arroger de véritables droits réguliers. Le parlement de Grenoble en était arrivé à rendre des arrêts au nom des Gouverneurs. » La France, dont l'unité était presque faite grâce à la persévérance et au génie de nos rois, allait-elle sombrer ? Henri IV ne pouvait restaurer l'autorité méconnue que par la force. C'est donc vers l'armée qu'il porte d'abord tous ses soins. N'est-il pas vrai que pour se faire respecter il faut presque toujours se faire craindre ? Il eut recours à des fonctionnaires à puissance illimitée « n'ayant qu'eux-mêmes pour maître ». Ce furent les Intendants, ou de justice ou d'armée, ou de justice en telle armée, ou de finances et vivres en telle armée, ou réunissant tous ces titres à la fois : Intendants de justice, police, vivres, finances en telle armée, les fonctionnaires furent donc attachés à une armée désignée. Leur autorité ne se firent donc sentir que dans la province où résidait cette armée, c'est ainsi qu'ils devinrent intendants de province. Cette opinion fondée est tirée de l'ouvrage sur les Intendants de M. Hanotaux. L'institution se fixait définitivement, et prenait un caractère de combat nécessaire à cette époque.

Les Intendants devaient être les adversaires mortels des gouverneurs. Mais leur tâche était difficile. Les gouverneurs étaient des princes ou personnages puissants, ils avaient sous leurs ordres des gentilshommes de haute naissance, ils s'appuyaient comme un suzerain sur une quantité de vassaux importants. Les intendants eux, d'origine bourgeoise, n'avaient en main qu'une autorité minime auprès de pareils potentats. J'indique seulement en passant l'existence de cette lutte entre les gouverneurs et les intendants, je n'ai malheureusement pas le temps d'en faire ici l'histoire, je dirai seulement qu'ils ne

(1) Alfred Maury de l'Institut, *L'Administration française avant la Révolution* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1873).

furent soumis à l'autorité royale que sous Louis XIV, et que leur puissance passa aux intendants. Ces agents pris dans des milieux modestes, en dehors de leur province, ayant leur fortune à gagner, et d'autant plus hostiles aux grands seigneurs qu'ils s'en savaient détestés, possédaient des pouvoirs à peu près discrétionnaires et exerçaient leurs fonctions, en vertu d'une commission et non en vertu d'une charge.

Vicomte H. du Fontenioux.

(*A suivre.*)

## ARTISTES VENDÉENS

# ERNEST GUYONNET

Je connus Guyonnet, il y a quelque dix ans, alors que nous étions tourlourous au 93e. Le hasard nous fit de la même chambrée et aussitôt nous sympathisâmes. Lui, riche d'accords mélodiqués, avait déjà à son actif cette délicieuse bluette qui a pour titre le *Domino bleu*, et plusieurs morceaux de mandoline qu'il jouait à ravir sur son instrument préféré. Car, si Guyonnet eut dès son bas-âge l'intuition musicale, il fut de très bonne heure un mandoliniste hors pair. Il me souvient des premières auditions données par l'artiste dans le bureau du « major » devant quelques privilégiés, ravis et étonnés du sentiment avec lequel le musicien jouait ses propres œuvres. Il s'en dégageait une exquise poésie, un charme tout particulièrement délicat qui imprégnait l'âme et faisait rêver des amours d'Italie... Las ! où les neiges d'antan ? Alors la Princesse nous offrait le thé édulcoré avec la racine de réglisse ! !

Ernest Guyonnet est un jeune devant qui s'ouvre le plus brillant avenir. Né le 18 novembre 1872 au Poiré-sur-Velluire, il manifesta, tout enfant, un goût très vif pour la musique. Son premier maître fut un de ces honnêtes violoneux de campagne quif ont, aux noces et dans les bals champêtres, danser pastours et bachelettes. L'élève avait de merveilleuses dispositions, puisque, dès la première leçon, sans connaissance des notes, il jouait de petits airs populaires sur une seule corde. Ces heureuses tendances se développèrent plus tard quand la lutte pour la vie fit entrer Guyonnet dans le commerce. Sans études préalables, il eut l'intuition de l'harmonie et composa son premier chœur : *Les Brises*, où se révèle un tempérament mu-

sical plein de promesses. Puis, toujours sans secours, il apprit la contrebasse à cordes et la *mandoline*. Ce dernier instrument le fit connaître comme un habile exécutant et ses premières compositions pour mandoline lui acquirent une renommée justement méritée. Son faire, tout de grâce avec un profond sentiment du beau allié à un nuancé très délicat, s'imposa bientôt, et le *Domino bleu*, écrit à 15 ans, devint bien vite populaire. La charmante bluette faillit ne pas voir le jour, le librettiste trouvant la musique médiocre pour ses rimes ! Ce n'est qu'en 1891, qu'Ernest Guyonnet publia la jolie romance que, depuis, s'en vont chantant nos amoureuses :

Domino bleu, belle frivole.

Quand Guyonnet se produisit en public, il recueillit d'enthousiastes bravos. Son *Duo de Mandolines* eut un grand succès : « C'est écrivait le *Journal de Cognac* au lendemain d'un concert, un délicieux poème vibrant et délicat, c'est une exquise mélodie, allant jusqu'aux âmes les plus fermées ». Puis vint le régiment et naturellement, Guyonnet fut de la musique et de tous les concerts que donna le 93e. On ne connaissait pas la mandoline avant lui à la Roche : ce fut un engouement général quand l'excellent musicien en eût révélé le secret. La presse locale ne lui ménagea pas ses éloges bien mérités d'ailleurs : « Nous ne craignons pas d'être démentis, en affirmant que M. Guyonnet possède en lui l'étoffe d'un futur artiste de grand talent. » (*Messager de la Vendée*, 21 janvier 1894) : « Quel virtuose que le mandoliniste Guyonnet et quel compositeur ! Il nous a littéralement ravis (*Le Publicateur de la Vendée*, 17 janvier 1894). Même note dans le *Libéral* : « M. Guyonnet n'est pas seulement un brillant exécutant, un mandoliniste distingué, c'est encore un délicat compositeur... Nous lui souhaitons le succès et la gloire qui sont l'idéal et le rêve de tout musicien. »

Son service militaire terminé, Ernest Guyonnet se rendit à Paris. Epris d'art, il voulut goûter à l'audition des grands maîtres, les beautés de l'harmonie, et nul ne fut plus assidu aux Concerts Colonne et Lamoureux. Tour à tour Beethoven, Haydn, Mozart, Schubert, Schuman et tous les classiques en général, furent les sources auxquelles Guyonnet demanda les secrets de la composition. Dans ce grand Paris qui broie tant d'intelligences et annihile tant de robustes volontés, riche seulement d'art et d'idéalisme, ne se séparant jamais de ses manuscrits qui, pour lui, étaient une fortune, le musicien se perfectionna. Il devint vite populaire au *quartier Latin* comme man-

doliniste *Au Procope*, dirigé alors par un Vendéen, G. Nouhaud (G. Millandy), sous le pseudonyme de E. Guynetto, il fit exécuter plusieurs de ses compositions écrites dans un genre mièvre, rappelant Delmet. Puis il revint à la Roche-sur-Yon. Appelé à diriger l'*Orphéon*, il sut à merveille former ses musiciens, si bien qu'aux premières auditions, chacun fut ravi des succès de la Société. « Nous ne cachons pas notre tonnement, écrivait le *Messager de la Vendée*, d'avoir vu cette cohorte à peine née chanter avec tant de mesure, sans hésiter dans les attaques et observer après quelques mois d'études seulement les nuances délicates des certains passages. Que les bravos qu'ils ont reçus leur soient un précieux encouragement à suivre les leçons d'un chef pour qui le succès obtenu est le meilleur éloge comme la plus légitime récompence de ses efforts. »

Au concours de Niort la *Chorale* obtenait 3 premiers prix et le jury donnait ces appréciations si flatteuses pour le directeur de l'Orphéon.

« *Sur les Remparts, Saintis*. Bonne création d'un chœur bien dirigé. Beaucoup de finesse et de phrases très délicates, on ne peut que dire que cette société est avec un chef qui sait faire comprendre les petits détails » (*Le Monde Orphéonique* du 9 juin 1901.) Et c'est un chef aimé que Guyonnet, avec sa bonne tête d'artiste, son regard clair et loyal. Bien doux pour lui dut-être le moment où, au nom de tous ses musiciens, M. Deplagne remettait une médaille d'argent à l'auteur de tant jolies compositions : « Vous trouverez sur l'une de ses faces, disait-il, l'emblème de cet art que vous cultivez avec tant de goût et de talent, et sur l'autre une inscription qui sera pour vous un précieux souvenir du succès que vous remportez ce soir, et le présage, j'en suis convaincu de beaucoup d'autres. »

Certes, Guyonnet a donné déjà plus que des promesses, et le jour approche où la grande presse, celle qui consacre définitivement les réputations parlera de lui. Mais il m'est particulièrement agréable de dire aujourd'hui dans ces colonnes, si gracieusement mises à ma disposition, un mot du bagage musical de mon excellent ami ; il est considérable. J'ajouterai que chez Guyonnet le mandoliniste ne fait pas tort au contrebassiste. C'est encore un virtuose de la contrebasse à cordes ; mandoline et contrebasse, les deux extrêmes de la sonorité ! Le violon et la guitare également n'ont plus de secrets pour lui.

Plus de 200 mélodies pour chant et piano, autant de morceaux pour mandolines, des chœurs à 4 et 6 voix, deux opérettes, un opéra, de la musique pour orchestre, de la musique religieuse etc., tel est l'actif du distingué compositeur :

Pour le chant, il faut citer *Trottins* paroles de Dubus ; *Mignonne, si tu m'en crois* de G. Millandy, parues dans les *Chansons de la Semaine* ; *Perdus en mer* (Millandy), barcarolle publiée chez Alleton et dont la musique délicate est bien traitée ;

L'*Angelus* (Coppée), non publié ; *Quand on aime* (Nouhaud), chanté en 1898 au petit casino de Paris par Mlle Aussourd, et qui fut un veritable succès ; *Si l'on s'aimait*, bluette parue récemment chez Ondet ; Le *soleil rit aux lilas* chez Costil ; *la marche du 93e*, écrite pendant les 28 jours de l'auteur ; l'*Andalouse*, boléro sur la poésie d'Alfred de Musset ; l'*Hymne à la France*, paroles de M. l'abbé Rousseau, chœur qui fut exécuté par 1000 orphéonistes, sous la direction de Guyonnet au concours musical de la Roche et qui obtint un si grand succès ; *L'Océan* chœur mixte, valse à 6 voix, chantée au Casino des Sables en 1901 par 120 exécutants; *Le Chant du Forgeron* etc. etc.

Comme musique d'orchestre, mandoline, violon etc., Guyonnet a fait paraître, *Ciel étoilé*, *Duo de Mandolines*, la marche des *Joyeux Troubadours*, exécutée au concours musical d'août 1901 par 100 mandolines et guitares et au concert de la Fauvette aux Sables-d'Olonne ; et dans un genre plus original, *Ballet des Farfadets* ; *Moet et Chandon*, polka entraînante dont le succès a été très grand ; *Suite d'orchestre*, *Conte de Noël*, exécuté au concert du Lycée en janvier 1899, œuvre musicale « d'un tour brillant, d'une originalité franche et de bon goût » ; *May Drinck*, une délicieuse gavotte ; *Méditation pour violon*, tirée du *Conte de Noël* ; *Marche nuptiale* ; *Marche triomphale*, composée pour l'inauguration du monument du Lycée, « chant large et harmonieux interrompu par les accents vibrants du refrain de la *Marseillaise* et les appels sonores de la charge, » etc. etc.

Comme musique religieuse le fécond compositeur a en carton un *Ave Maria* (1894), exécuté plusieurs fois à l'église de la Roche-sur-Yon et à la chapelle du Lycée ; un *O Salutaris* (1897), exécuté à la fête des Combattants (1900) ; un *Miseremini* d'un style large et plaintif, écrit dans la même journée entre *midi* et *minuit* et qui fit une si profonde impression dans l'auditoire quand il fut joué à la cathédrale de la Roche-sur-Yon en 1895.

En outre Ernest Guyonnet a écrit deux opérettes : *Loin du Boul' Mich'* (1897), *Un couronnement de rosière à la Rudelière* (1897), un opéra : *Le cordonnier de Nuremberg* sur un livret de M. Lambert (1902). Il y a de réelles beautés dans cette dernière œuvre : j'en reparlerai longuement plus tard quand la pièce essuyera le feu de la rampe.

Voici quel est le thème sur lequel le musicien a écrit de si jolies choses :

Hans Sachs, à l'âge de 25 ans, aime une jeune fille riche pour laquelle le père avait songé à un vieux conseiller de Cour qui n'est pas beau. L'empereur Maximilien intervient au moment où Hans va être couronné *Maître Chanteur*. Il décore le vieux conseiller et Marguerite épouse le poète.

Dans le 1er acte, à signaler la *Chanson du soulier*, appelée à devenir bien reste populaire.

Pan, pan, pan,
Pauvre cordonnier ;

Le *Duo* d'amour entre Marguerite et Hans

Restez encore...

La *Réservé* de Hans Sachs :

Espoir d'amour ;

La scène de la *colère* ;

Votre audace me semble étrange,

Et sous les fenêtres du cordonnier le *chœur* large et sonore chanté par la corporation des *Maîtres Chanteurs*.

2e *acte*. — *Scène* entre Goesman et Peter Hild ;

Mais comment, pûtes, vous entendre
Ce que le galant soupirait ;

*Duo bouffe* :

O belle et blonde Marguerite,
Daignez accepter ce bouquet

*Méditation* :

Hélas, hélas que faire de la vie,
Regarde fuir les heures et les ours.

*Quintette* :

O pouvoir souverain
De mon noble parrain ,

*Scène finale*, chantée par Goesman :

Certes, voilà qui n'est pas drôle

*3e acte* : *Couronnement* du *Maître-chanteur*, célébré par un *chœur* large aux accents puissants ; *Récit* de Maximilien, invitant le jeune poète à chanter les 3 odes nécessaires à son couronnement *Ode à la Trinité*, d'une impression profonde :

Trinité, trinité, mystère,
Etonnement de la raison ;

*Ode à l'amour* ; *Duo* entre Margente et Hans ;

Je sus heureux et je suis fière ;

*Ode bachique*, pleine de fougue et de brio.

*Un ballet* est intercalé au 3e acte. Après *l'ode* à l'amour.

Guyonnet a encore publié un *solfège et méthode de mandoline*, le *Petit Ménestrel*, recueil pour mandoline etc. etc.

Comme on le voit, cette énumération d'œuvres dont chacune est toute imprégnée de poésie, dénotent chez leur auteur un tempérament musical exceptionnel, une pénétration intime du sujet traité qui, à l'audition, vous empoigne. Plus d'un a ressenti cet effet, je n'en veux pour preuve que ces quelque mots écrits dernièrement par M. Vilette, baryton de grand opéra actuellement en représentation *à Montpellier* : *2 novembre*.

CHER MONSIEUR GUYONNET,

Je viens de prendre connaissance de la musique des *Clous* et je m'empresse de vous communiquer l'impression profonde que cette lecture m'a produite. Je suis absolument enthousiasmé et j'écris même à M. Richard pour lui faire part de ma grande satisfaction. Je vous félicite de cette composition si *simple* et si *humaine*. Voilà une mine à creuser et je vous dis en même temps qu'au parolier que nous avons trouvé l'*homme* qu'il nous fallait pour donner suite à nos projets. »

Et maintenant pour terminer cet article que j'ai eu tant de plaisir à écrire, je ne saurais mieux faire que de transcrire ici l'appréciation d'un des maîtres de l'oratorio moderne, j'ai nommé M. de la Voûte, sur mon ami Guyonnet qui est membre de la Société des Au-

teurs Compositeurs et Editeurs de Musique. Elles le vengeront des basses jalousies de gens qui ne lui pardonnent pas de n'avoir jamais eu besoin d'eux.

*La Brechoire par la Caillère, 19 octobre 1902.*

BIEN CHER MONSIEUR,

J'ai été très honoré en lisant votre bonne lettre. Je me rappelle bien que nous avons passé tous un bon moment heureux chez notre excellent ami René Vallette.

Et en effet nous avons parlé de votre ami, M. Guyonnet, que je regrette de ne plus voir. Comme je vous l'avais déjà dit, j'ai trouvé le chœur de ce jeune compositeur (*Hymne à la France*), fait de main de *maître*. Et il a produit un grand effet mérité à ce concours de musique. Je l'ai trouvé *très supérieur* aux autres morceaux faits pour cette circonstance. Je serais heureux d'avoir des nouvelles compositions de votre excellent ami qui a été plein de bonté pour moi. Et vous pouvez sans crainte lui faire un *long* article que je serai des plus heureux de lire... »

C'est chose faite, cher Maître, et avec d'autant plus de plaisir que vous avez bien voulu ajouter, à ma prose, la grande autorité de vos appréciations sur Ernest Guyonnet.

JEHAN DE LA CHESNAYE.

# L'ANCIENNE ARMÉE EN POITOU

11 novembre 1676.

CONTROOLLE DES TROUPPES que le Roy a résolu d'envoyer en quartier d'hyver dans la gñalité de Poictiers (1).

INFANTERIE

[Régiment] de Champagne, 12 Compagnies.

6 à Nyort.
6 à *Fontenay-le-Comte*.

L'ustancille sera payée aux dites douze compagnies par les habitants des dites villes où elles sont envoyées en quartier d'hyver, conformément à l'ordonnance du premier du présent mois que le roy a faict expédier à cette fin.

CAVALERIE

Régiment] de la Vallette, 4 [Escadrons].

1 à *la Vesrie*.
1 aux *Brousilz*.
1 à Courlé.
1 aux Aubiers.

Régiment] de Varennes, 7 [Escadrons].

1 à Châtellerault.
1 à Partenay.
1 à Oradou-sur-Veire.
1 à Brigueil Laisné.
1 à La Mothe.
1 à Availles.
1 à Chauvigny.

(1) *Archives du dépôt de la guerre, mouvements et emplacements des troupes*, 1676 à 1678, Liasse, ms. sans pagination.

[Régiment] de Montrevel, 4 [Escadrons].

1 aux *Essarts*.
1 à Coulonges.
1 à *Saint-Georges de Montégu*.
1 à *Luçon*.

[Régiment] de Laurière, 4 [Escadrons].

1 à *Aizenay*.
1 à Saint-Laurent de la Grée
2 à Marans.

[Régiment] de La Trimouille, 8 [Escadrons].

1 à Rochechouart.
1 à Saint-Causens.
1 à Saint-Pardoux.
1 à *Benest*.
1 à Fenioux.
1 à Saint-Maixant.
1 à Pamperoux.
1 à Sicondigné en Gastine.

« Sa Majesté ordonne au sieur de Marcillac, maître des requestes departy en la généralité de Poictiers, d'imposer et faire lever incessament sur toutes les villes, paroisses, et autres lieux de la dite généralité à la réserve des dites villes où l'infanterie sera logée, l'ustancille des dites trouppes de cavallerie. Et en outre, la somme de deux cens vingt-huit mille cinq cens trente-six livres dix-neuf solz quatre deniers pour partie de l'ustancille des trouppes de cavallerie qui seront logées dans les places frontières, suivant l'Estat que Sa Majesté a faict expédier à cette fin. Et conft. à ce qui est porté par son ordonnance du premier du présent mois.

Fait à Versailles le VI[e] octobre 1676.

P. c. c.

Capitaine Esperandieu.

# CORRESPONDANCE

## A PROPOS DE NOTRE-DAME DE COUSSAY

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

En feuilletant la *Revue* de mars 1901, je lisais, dans l'intéressante notice de M. L. Brochet, « Notre-Dame de Coussay », le récit de la découverte sous l'ancien pavé du sanctuaire et aux abords, dans une espace de 25 mètres carrés environ, des ossements d'une cinquantaine de petits enfants, et, sous le tombeau de l'autel, une châsse grossièrement confectionnée et renfermant, couchés côte à côte, le squelette de six autres petits enfants...., suivi de son explication.

Tout en reconnaissant la compétence et la sagacité de l'auteur, touchant les questions d'archéologie, je pense que, dans la circonstance, l'opinion émise est très aventurée. Elle est séduisante, mais elle ne convainc personne. Je dois ajouter cependant que M. Brochet ne la donne que pour ce qu'elle vaut.

C'est ce qui me permet d'en exprimer une qui a l'avantage, les lecteurs apprécieront, d'être plus simple et plus vraisemblable.

Si on compulse les registres des inhumations de la paroisse de Nalliers, *peu éloignée* de Coussay, on lira, écrit par le curé Jacques Goupilleau, à la date de 1664 : « Mortalité des enfants. De janvier à « novembre inclusivement environ 60 enfants décédés de 1 jour à « 12 ans. Les mois où l'épidémie sévit le plus sont ceux de février « (10 décès) mai 13, et septembre 8.

Avant la découverte de la vaccine les épidémies étaient fort fréquentes. Citons au hasard. Dans la paroisse de Saint-Sauveur de l'île d'Yeu, une épidémie frappa les enfants vers 1702. En octobre, il y eut 31 décès ; en novembre 29 ; en décembre 6. Total 66 décès d'enfants.

Il est probable qu'une épidémie semblable sévit, à une époque plus ou moins rapprochée de ces 2 dates, dans la paroisse du Poiré, dont Notre-Dame de Coussay était, au commencement du XVII^e siècle, l'église paroissiale.

Cette opinion est sans doute plus modeste ; est-ce à dire qu'elle soit moins convaincante ? je ne le crois pas. C'est pourquoi je la livre aux réflexions des lecteurs de la Revue.

X. X. X....

*
* *

Les Epesses, 3 octobre 1902.

MONSIEUR

A la page 311 de votre très intéressante *Revue* (15^e année, 3^e livraison), votre collaborateur E. B. (sans doute M. Edgar Bourloton), après avoir indiqué avec raison selon moi que la guerre de Vendée fut une guerre de conviction et non de parti, ajoute « : Qu'était-ce que... Barbot, l'un des principaux officiers de cavalerie de Stofflet ? Un paysan. »

En cela, il commet une erreur. Ce M. Barbot (Jean-François), bisaïeul de mes enfants et son frère, Pierre-Henri, étaient fils de M. Jean-Alexandre Barbot, bourgeois, sieur de l'Humeau et de d^lle Marie-Céleste Giraud de la Clairie. Leur grand-père était notaire et procureur de la baronnie de Mouchamp, fils lui-même de M. René Barbot, sieur de la Douaudièire, procureur fiscal de cette même baronnie. Ce dernier était inhumé, le 23 septembre 1689, en l'église de Mouchamps, *sépulture de ses ancêtres*, ainsi qu'il est dit dans l'acte de décès.

Bien que ce détail ait assez peu d'importance pour l'histoire de nos guerres j'ai cru bon cependant de ne pas laisser s'accréditer une erreur, si minime soit-elle, et je vous prie d'agréer, etc...

LUDOVIC SIMON.

# NÉCROLOGIE

## NOS MORTS

### LE MARQUIS DE BEAUCOURT

Un deuil cruel — nous allions écrire irréparable — vient de priver le monde des Lettres et la Société Bibliographique en particulier, d'un des hommes qui les honoraient le plus. M. le marquis de Beaucourt a succombé, le 12 août dernier, à une foudroyante attaque d'apoplexie.

Homme de foi en même temps qu'homme de science, M. de Beaucourt avait consacré sa vie au service de la Religion et employé sa vaste érudition à la défense de l'Eglise. Et il semblait que le lettré et le chrétien ne s'étaient unis aussi intimement en lui que pour donner une nouvelle et éclatante preuve qu'il n'y a aucune antinomie entre les actes du croyant et les travaux du savant.

Au Congrès tenu en 1900, à Poitiers, par la Société bibliographique, nous avions eu personnellement l'occasion d'apprécier, en même temps que sa science profonde et son ardente piété, le charme incomparable de ses relations. Aussi est-ce de tout cœur que nous nous associons au deuil qui frappe tout à la fois en lui la Religion et les Lettres.

René Vallette.

*
* *

### M. L'ABBÉ ALFRED LARGEAULT

C'est avec un profond regret que nous avons également appris la mort de M. l'abbé Alfred Largeault, ancien curé de la paroisse de Chauray (Deux-Sèvres), prêtre-habitué de l'église Notre-Dame de Niort, ancien Président de la *Société de Statistique des Deux-Sèvres*,

membre de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, qui a succombé, à Niort, aux suites d'une courte maladie, à l'âge de 71 ans.

Doué d'un esprit des plus distingués, fin lettré, chercheur infatigable, M. l'abbé Largeault était un érudit dont la modestie égalait le savoir.

Les innombrables travaux d'histoire et d'archéologie, qu'il a publiés dans toutes les Revues de la région nous en conservent précieusement le témoignage. Il ne nous est pas possible à notre grand regret d'en faire ici un relevé complet. Mais nous tenons du moins à saluer bien respectueusement la mémoire du prêtre dévoué et du remarquable homme d'études que fut M. l'abbé Largeault.

Nous ne pouvons, du reste, oublier que M. Largeault fit paraître dans cette Revue diverses notices, dont l'une relative au prêt aimable, fait à titre gracieux par le district de Niort au district de Fontenay, en 1793, de la guillotine destinée à la décapitation d'un tisserand, de deux journaliers, d'un sabotier, d'un menuisier et d'un laboureur, et à ce titre encore il a droit à de particuliers hommages de notre part.

L'histoire et l'archéologie poitevine perdent en lui un infatigable et consciencieux pionnier, et le clergé du Poitou un de ses membres les plus dignes et les plus zélés.

R. V.

*
* *

Mlle Délie BRETONNIÈRE, décédée aux Touches, commune de Chavagnes-Les-Redoux, à l'âge de 59 ans, le 19 juillet 1902.

Sa mort, cruellement ressentie par tous ceux qui avaient pu apprécier le charme et la sûreté de ses relations, en même temps que la générosité de son cœur, a mis en deuil les familles Vezin, Godivier, Gauducheau, de Jumilly, Millochin, Vallette, Audé, Chaigneau, Landois, etc....

M. Louis DUCEPT, conseiller municipal de Saint-Germain-l'Aiguiller, décédé au Vigneau, le 3 août 1902.

A ses obsèques qui ont eu lieu le 5, M. René Vallette, maire de la commune de Saint-Germain, a célébré en un discours ému les rares qualités du regretté défunt.

M. Octave de GOUÉ, décédé le 6 août 1902, au château de la Barre, en Carquefou (Loire-Inférieure).

Ancien zouave pontifical, il fit la campagne de Paris, en 1870-71, comme capitaine de Mobiles et s'y conduisit vaillamment.

Il est mort en chrétien, assisté dans ses derniers moments par son frère, le R. P. Alexandre.

Nous présentons aux siens nos condoléances les plus respectueuses.

M. Théophile PETITEAU, ancien notaire aux Sables, y est décédé le 2 septembre, dans sa 85e année. Il était le frère de l'excellent docteur Marcel Petiteau et de Victor Petiteau, avocat, conseiller général, maire des Sables-d'Olonne, auquel la ville doit en grande partie sa prospérité et sa beauté. Les trois frères Petiteau ont disparu. Les vieux Sablais s'inclineront avec respect devant le cercueil de l'homme de bien qui n'est plus, et apprendront aux générations nouvelles à aimer et à vénérer le nom de la famille Petiteau si populaire dans la cité Olonnaise.

M. le docteur CHAPPOT de la CHANONIE, décédé à Angers, en septembre 1902.

M. de la Chanonie, après avoir exercé pendant quarante ans la médecine aux Herbiers, avec un inlassable dévouement, s'était retiré auprès de Mme Coué, sa fille, dont le mari est receveur de l'Enregistrement à Angers.

Le regretté défunt était un de ces royalistes de vieille roche, dont le type disparaît chaque jour. Du vivant du comte de Chambord, il faisait partie du comité légitimiste de la Vendée, où l'on appréciait à juste titre sa parfaite courtoisie et son esprit d'observation.

Il est mort comme il avait vécu, en chrétien fervent.

Nous prions son fils, notre excellent collaborateur et ami, Louis de la Chanonie, et toute sa famille, de trouver ici l'expression nouvelle de nos plus vives condoléances.

Mme Gustave BUET, décédée à Mareuil-sur-le-Lay, le 26 septembre 1902, dans sa 36e année.

Mlle Pauline de TINGUY, fille du sympathique maire de la Copechagnière, décédée le 22 octobre 1902, dans sa vingtième année.

M. Régis BROCHET, fils de M. Brochet, agent-voyer d'arrondissement honoraire, avocat, docteur en droit, décédé à Fontenay, le 5 octobre, après une longue et douloureuse maladie.

« M. Brochet, dit *la Vendée*, n'était âgé que de trente ans ; il était avocat, docteur en droit. Son savoir et ses succès devaient lui permettre les plus belles espérances

Hélas ! la mort est venue détruire ses projets d'avenir en l'enlevant trop tôt à la tendre affection de ses parents désolés. »

M. Régis Brochet, qui collabora à l'*Avenir-Indicateur*, laisse plusieurs brochures qui témoignent d'une véritable érudition et d'une grande culture littéraire.

Que M. et Mme Brochet veuillent bien agréer, en cette douloureuse circonstance, l'assurance de nos respectueuses condoléances.

M. Prosper SAUVAGET, géomètre-expert, trésorier du Syndicat des Marais Mouillés de la Vendée, ancien agent-voyer de la ville de Fontenay, décédé à Fontenay-le-Comte le 14 octobre 1902 à l'âge de 70 ans.

M. Sauvaget, qui fut pendant 30 années agent-voyer de la ville de Fontenay, et pendant 35 ans trésorier du syndicat des Marais Mouillés, avait su par l'aménité de son caractère et la courtoisie de ses relations se concilier les sympathies unanimes de la population au milieu de laquelle il vécut si longtemps.

M. Moussaud, maire de Fontenay, a fait au cimetière, en termes émus l'éloge du regretté défunt.

Nous nous associons de tout cœur à cet éloge et offrons à la veuve de M. Sauvaget et à son fils nos plus vives condoléances.

Nous apprenons également avec peine la mort de M. le docteur Marvaud, médecin inspecteur, directeur du service de santé du 18e corps d'armée à Bordeaux, fils d'un de nos anciens professeurs du collège de Fontenay ; et celle de M. le baron Benoit d'Azy, ingénieur civil, parent de Mme la Marquise de Lespinay, et de Mme la comtesse de Villeneuve Esclapon.

Nous offrons aux familles éprouvées par ces deuils nos plus respectueuses condoléances.

# A TRAVERS LES LIVRES

FLACONS D'HISTOIRES (Odeurs assorties), par Auguste Barrau. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 13, Boulevard Montparnasse. — 3 fr. 50.

L'AUTRE jour, on me remet, sur ma table, un livre nouveau : je déchire la bande et je vois la plus gentille couverture, une œuvre fort originale de Grandjouan : une robuste fille aux cheveux en torsades présente au public un large plateau où s'accumulent des fioles de toutes formes, remplies de parfums, d'élixirs, d'essences. Une étiquette serpente entre ces produits : *Flacons d'Histoires : odeurs assorties*, et j'aperçois en tête la griffe de Barrau ; je comprends maintenant.... c'est là une surprise du confrère challandais.

Il y en a pour tous les goûts, pour tous les sens, pour toutes les âmes dans ce gracieux étalage. Jeunes, avides de sensations, vieux, riches d'expérience, sages éclectiques, femmes aux lèvres rieuses, jaloux, cherchant vengeance, lisez cela, et, peut-être, y reverrez-vous un peu de votre vie, de vos espoirs, de vos amours ; peut-être votre âme trouvera-t-elle un écho dans ces pages riches d'expression, de sentiment et d'art et peut-être encore vibrera-t-elle sous l'impression douce des mélancolies passées.

L'auteur de *Vierge il l'a laissée* se retrouve avec sa manière et son criterium typique dans *Flacons d'Histoires*. La trame des récits est sommaire, l'expression artistique du sentiment y tient la plus grande place. Barrau est avant tout un artiste ; de même que le sculpteur modèle son argile jusqu'à ce qu'il ait trouvé les traits qui symbolisent son rêve, de même Barrau cherche la formule littéraire, poétique, le rythme de mots, la synthèse d'images, la symphonie de périodes, si je puis dire, qui traduiront sa pensée. Et c'est pourquoi ce livre paraîtra aux imaginatifs comme un chœur d'âmes vocalisant sur tous les tons.

L'intrigue des récits est très simple, ou plutôt il n'y en a pas, puisque l'auteur peint surtout des états moraux. En tout cas, l'heureux choix des motifs de narration n'est pas au-dessous de l'expression symboliste de l'esthétique de notre ami. Une foule de récits, notamment : *Deux drames*, *les Souliers du Poète*, *Pain sec*, *Poèmes en proses*, gentils médaillons, sont de vrais petits drames artistement rendus, qui frappent l'âme du poète autant que les images évoquées plaisent à l'esprit de l'artiste.

L'ami challandais me permettra une petite remarque : j'ai constaté que le nouveau volume contenait, moins que *Vierge il l'a laissée*, de ces mots qui peuvent être l'enveloppe artistique d'un sentiment vrai, mais qui sont insaisissables pour le peuple. A mon avis, c'est là, il me semble, une heureuse épuration. Barrau, tout en travaillant la parure de l'idée, a su rester vrai, à la portée de tous, sans rien sacrifier d'ailleurs de ses principes esthétiques qui constituent sa personnalité. Le mouvement symboliste, en effet, foncièrement révolutionnaire, doit éviter, s'il veut être fécond, les extravagances, et ne pas abuser des rêveries d'une énervante et insaisissable déliquescence et des jongleries de mots savants qui mettent l'œuvre hors de la portée du peuple. Barrau a, je crois, trouvé la formule juste et su rester abordable pour tous, tout en enfermant ses pensées sous les figures chères aux symbolistes, tout en drapant ses rêves sous la flottante gaze des synthèses d'images.

EDMOND BOCQUIER.

*
* *

Il m'est particulièrement agréable de présenter aux lecteurs de la *Revue*, le dernier ouvrage de M. le Dr Mignen. Je dois à l'auteur des *Religieuses Fontevristes* (1) d'avoir fait quelque peu en matière historique et, si mon travail présente un certain intérêt, tout le mérite en revient à l'érudit qui s'est donné pour mission d'écrire l'histoire de la baronnie de Montaigu.

*Paroisses, Eglises et cures de Montaigu Bas-Poitou*, paru antérieurement et *Les Religieuses Fontevristes* sont comme l'avant-propos de l'ouvrage considérable que M. le Dr Mignen compte publier dans quelques années. Tous ceux qui s'occupent des choses du Bas-Poitou savent que le savant historien de la baronnie de Montaigu est l'homme le plus et le mieux documenté sur tout ce qui concerne

(1) Dr Mignen, *Les Religieuses Fontevristes de Notre-Dame de Saint-Sauveur à Montaigu, Bas-Poitou (1626-1792)*. En vente chez l'auteur à Montaigu (Vendée).

cette ancienne seigneurie. Depuis une douzaine d'années, en vrai bénédictin laïque, M. Mignen a fouillé les archives départementales, les collections municipales et privées et, de ce travail, qu'un autre moins bien doué et moins patient, n'eût osé entreprendre, il en sortira pour le plus grand bien de l'histoire locale, un ouvrage dont l'érudition de son auteur est un sûr garant de l'intérêt qu'il présentera.

Dans *Les Religieuses Fontevristes de Saint-Sauveur*, M. le Docteur Mignen fait l'histoire du couvent de Montaigu de 1626 à 1792. Comme le dit l'auteur dans son avant-propos « Il tenait la première place parmi les établissements similaires de notre région. Les jeunes filles de la noblesse le choisissaient pour se consacrer au service de Dieu; et le pensionnat qui lui était annexé était l'école la plus en faveur pour les enfants de la noblesse et de la bourgeoisie. »

Fondé en 1626 par Paule et Charlotte de Fiesques de la Sénardière, le couvent de Montaigu s'agrégea en 1682 à l'ordre de Fontrevault. Il reçut les libéralités de Gabriel de Machecoul qui abandonna aux religieuses ses droits seigneuriaux sur les acquisitions faites à condition que les sœurs feraient présent à la dame châtelaine d'une paire de gants brodés. Plus tard, l'Ordre se démocratisa, si on peut s'exprimer ainsi et admit dans son sein plus de filles de bourgeois. Enfin, après bien des vicissitudes, contées tout au long, dans l'ouvrage si documenté de M. le Docteur Mignen, le couvent des Fontevristes disparut, emporté par la tourmente révolutionnaire.

*Les Religieuses Fontevristes* méritent une place dans la bibliothèque des curieux du passé. C'est un bon livre, fait tout de documents et écrit avec l'impartialité d'un historien.

*
* *

Pour terminer ce compte rendu bibliographique, déjà un peu long, je signale tout particulièrement aux amoureux des vieilles choses, une excellente brochure de M. Edgar Bourloton : *La Seigneurie de Vouvant* (1). Cette étude, parue autrefois dans la *Revue du Bas-Poitou*, avait été, lors de sa publication, très remarquée des lecteurs de cet excellent périodique.

M. Bourloton, en effet, est un érudit qui écrit l'histoire d'après les documents et ne se contente pas d'hypothèses fantaisistes.

JEHAN DE LA CHESNAYE

(1) En vente aux bureaux de la Revue, à Fontenay-le-Comte.

*
* *

Le patriotisme et la vie sociale, par le R. P. Sertillanges, dominicain, professeur de philosophie morale à l'Institut Catholique de Paris, 1 vol. in-12, 3 fr.

Le Patriotisme, — Les Devoirs du Patriotisme, — L'Obéissance au Pouvoir et ses limites, — Le rôle de l'Argent, — Le rôle de la Presse (Le livre), — Le rôle de la Presse (Le Journal), — La Paix et la Guerre. — L'Eglise et l'État. — Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

Le seul énoncé des problèmes abordés dans ce volume suffit à faire connaître avec quel intérêt passionné on en doit aborder la lecture, pour peu qu'on ait confiance dans la compétence de l'auteur et dans le soin qu'il aura mis à nous offrir partout des solutions précises fondées sur une égale connaissance des principes généraux de la vie sociale et des réalités contemporaines.

Or, qui a lu *Nos Vrais Ennemis,* ou un ouvrage quelconque du R. P. Sertillanges, ne peut manquer d'accorder à son nouveau travail le bénéfice de cette confiance.

Rien de plus actuel, de plus audacieux en un sens ; mais en même temps de plus sage que les développements auxquels donnent lieu, en particulier, ces redoutables problèmes : *l'Obéissance au Pouvoir et ses limites ; les Devoirs du Patriotisme* ; *l'Église et l'État* : sujets de discussions éternelles, dont on aimera à voir se dégager la vive lumière, dans le plein relief d'un style vigoureux et concis, une conception de la vie française à la fois chrétienne et patriotique, moderne et cependant conforme aux éternels enseignements de l'Évangile qui est et sera toujours la grande Charte de l'humanité.

*
* *

Le Bienheureux Grignion de Montfort, par M. Ernest Jac, professeur à l'Université catholique d'Angers. — 1 vol. in-12 de la Collection « *Les Saints* ». Prix : 2 fr. Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Le Bienheureux Grignion de Montfort, apôtre des provinces de l'Ouest, fondateur de la Congrégation des Sœurs de la Sagesse est une des figures les plus originales de l'Eglise de France.

C'est un de ceux dont la vie achève le mieux de mettre en lumière

l'histoire religieuse et, par suite, intellectuelle du XVII^e siècle. Souvent méconnu, même dans l'Eglise, victime de ces défiances qu'entretenait l'esprit janséniste contre les dévotions, qui, comme la dévotion à la sainte Vierge, ont fait faire depuis lors tant de progrès à la piété, Grignion de Montfort est aussi l'un des hommes qui ont le plus contribué à la solidité des convictions de nos régions de l'Anjou, de la Bretagne et de la Vendée, qu'il évangélisa si souvent.

M. Jac, professeur de droit à l'Université catholique d'Angers, était bien placé pour recueillir ces souvenirs et les faire revivre, car son père, premier président de la Cour d'appel d'Angers, était né dans la ville même qui donna naissance au Bienheureux. Il suit son héros avec une attention qui ne laisse rien échapper d'instructif et d'édifiant. Il a su être complet tout en étant rapide et vif dans ses attrayants récits.

*
* *

LE DRAME RELIGIEUX AU MOYEN-AGE, par Marius Sepet. — 1 vol. (collection *Science et Religion*). Paris : 0 fr. 60. — Librairie Bloud et C^ie, 4, rue Madame, Paris.

Les célèbres représentations d'Oberammergau ont récemment appelé l'attention sur le drame religieux du moyen-âge, d'où la *Passion* bavaroise est dérivée. Il a donc paru qu'un résumé clair et concis des données acquises par les recherches de l'érudition sur cette création si intéressante d'un théâtre chrétien aux âges de foi, correspondrait à la juste curiosité d'un grand nombre de personnes.

Notre savant ami M. Marius SEPET, qui a bien voulu accepter cette tâche, est reconnu, depuis près de quarante ans, comme un spécialiste en ce domaine, où il a de nouveau affirmé l'an dernier, sa compétence par son ouvrage intitulé *Origines catholiques du théâtre moderne*. En même temps, ses écrits populaires, sa *Jeanne d'Arc* et son *saint Louis*, par exemple, lui ont acquis la réputation d'un de nos vulgarisateurs les plus expérimentés. Il y a donc tout lieu d'espérer un accueil favorable pour l'exposé, orné de quelques citations choisies, où il a pris à cœur de faire connaître et comprendre à tous les origines, les phases diverses, les caractères et développement variés du théâtre puissant et original qui a fait les délices de nos ancêtres, et régné pendant sept siècles, du neuvième au seizième, sur toute l'Europe catholique.

De la Corruption de nos Institutions, par M. Henri Joly. Un vol. in-12 Prix : 3 fr. 50. Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris.

Etude prise sur le vif. On y sent cette habitude et cette entente des enquêtes personnelles qui vivifient les statistiques et en tirent avec autorité les leçons les plus piquantes. Dans son ouvrage, M. Joly passe en revue l'*enseignement*, la *justice*, l'*assistance*. Il nous montre les plus beaux services corrompus par la politique de parti, par cette hostilité envers les créations vraiment libres, par cette crainte de toute supériorité, par cette irresponsabilité bureaucratique, qui paralysent jusqu'à cette science administrative dont nous étions si fiers. Le livre se termine par une étude très documentée snr la *crise du mariage*, crise où tous les abus de la politique conspirent à la démoralisation et à la dépopulation du pays,

ZZZ.

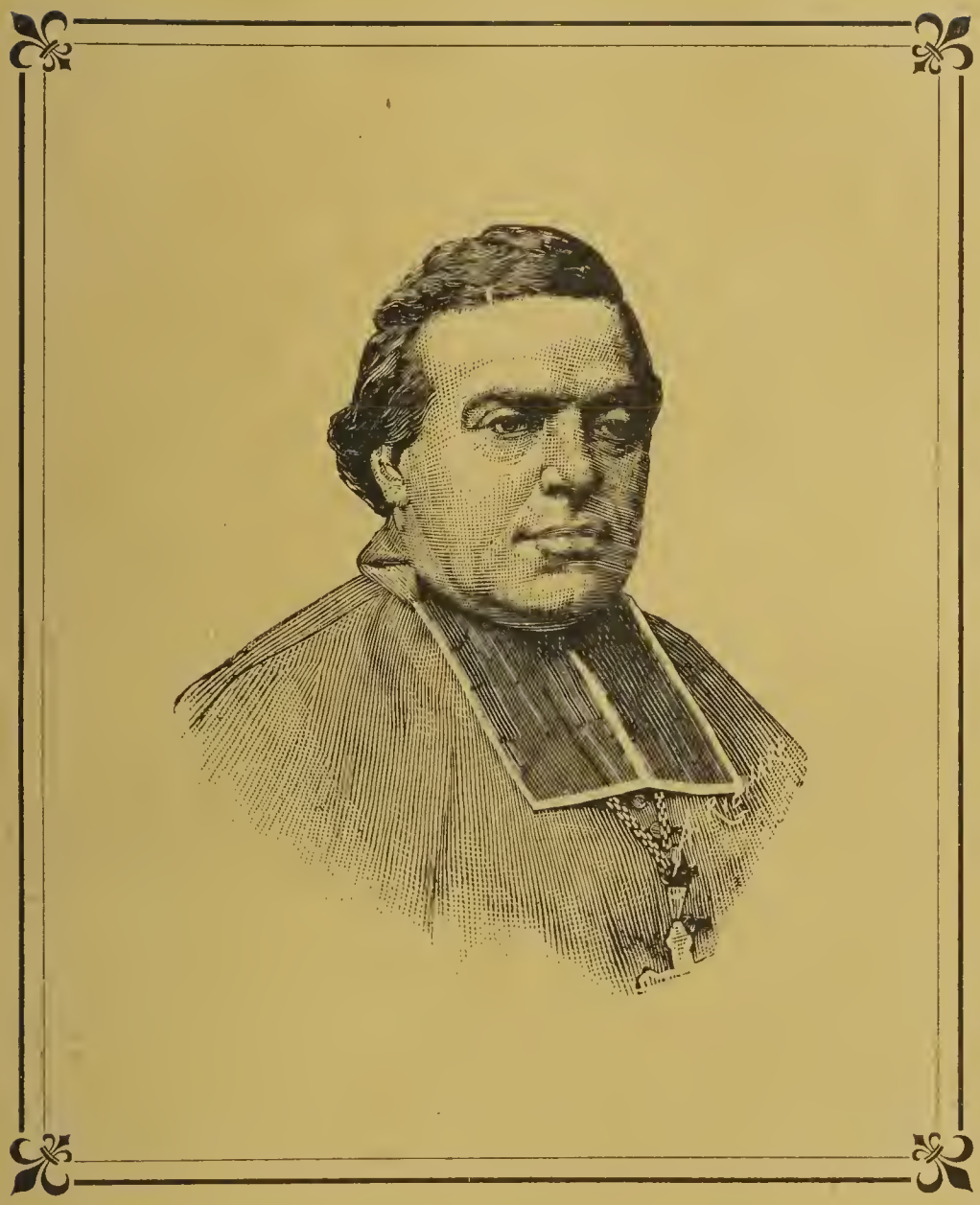

MONSEIGNEUR CATTEAU

*Évêque de Luçon*

D'après un cliché de l'*Étoile de la Vendée.*

# CHRONIQUE

## LE MONUMENT DE VILLEBOIS-MAREUIL

Le 26 octobre dernier, a eu lieu à Nantes la solennelle inauguration du Monument élevé à la mémoire du colonel de Villebois-Mareuil, à l'aide de la souscription ouverte dans les colonnes du journal *La Liberté*, souscription à laquelle prit part dans le temps la *Revue du Bas-Poitou*.

Le monument inauguré comprend un haut piédestal de granit de Bretagne, d'un gris très clair, et un groupe de bronze. L'éminent architecte, à qui revient le mérite de l'exécution du piédestal, M. Deglane, a su allier l'élégance des lignes à la simplicité de la forme. Sur la face antérieure, une large plaque en saillie porte cette inscription :

*Au colonel*
De Villebois-Mareuil
*Né à Nantes*
*le 22 mars 1847*
*Mort*
*Au champ d'honneur*
*à Boshof (Transvaal)*
*le 5 avril 1900*

L'inscription suivante est gravée sur la face postérieure :

*Ce monument*
*offert à la ville de Nantes*
*par le comité d'organisation*
*de la souscription publique*
*ouverte par le journal la* Liberté
*a été inauguré le 26 octobre 1902*
*sous les auspices de la municipalité,*

Sur les faces latérales, deux bas-reliefs de bronze, œuvre de M. Raoul Verlet, font revivre ces deux pages glorieuses de la carrière militaire du colonel de Villebois-Mareuil : l'attaque du faubourg de Vienne, à Blois, le 29 janvier 1871 ; le combat de Boshof, le 5 avril 1900. Ces deux bas-reliefs, d'un mouvement très dramatique et de l'effet le plus impressionnant, évoquent, avec une force saisisante, les deux journées où put s'affirmer l'intrépide vaillance de l'illustre soldat.

Dans le groupe de bronze, M. Raoul Verlet a représenté, sous une forme symbolique, la mort du colonel de Villebois-Mareuil : le France-Colonel vient d'être blessé à mort ; son corps se roidit ; il étend ses bras et, dans un dernier effort, ses mains se crispent ; ses yeux se ferment, sa tête aux traits énergiques, retombe en arrière. Le France-Colonel va mourir et déjà on le voit qui chancelle. Mais une femme s'élance : d'une main elle le soutient, de l'autre elle brandit un drapeau déchiré par le feu des batailles. Et sur le front du héros vaincu, ses lèvres déposent un dernier baiser. C'est l'âme de la patrie qui surgit pour donner au soldat agonisant, avec ce suprême baiser, la promesse de la gloire immortelle. C'est l'âme du Transvaal qu'a voulu figurer le statuaire. Mais c'est aussi l'âme de la France, cette France pour laquelle le Colonel de Villebois-Mareuil a vécu, et pour laquelle il est mort.

Le jubilé de Mgr Catteau. — Le 21 novembre dernier, a été célébré en l'église cathédrale, sous la présidence de S. E. le cardinal Labouré, archevêque de Rennes, le 25e anniversaire de l'épiscopat de Mgr Catteau.

A cette occasion, Mgr Labouré lui a conféré le *Pallium*, insigne et rare faveur que le pape réserve à ceux des prélats qu'il veut plus particulièrement honorer. Au nom de la Vendée, les chanoines du diocèse offraient peu après au Vénéré Jubilaire un magnifique calice. Pendant que d'un bout à l'autre du département, des prières s'élevaient vers le ciel, pour que Dieu conserve de longues années en-

core à la tête du diocèse de Luçon, le pieux prélat qui le gouverne depuis vingt-cinq ans avec autant de sagesse que de fermeté.

La *Revue du Bas-Poitou* s'associe respectueusement aux hommages et aux vœux dont Mgr Catteau a été l'objet en cette solennelle circonstance.

Découvertes archéologiques.— Au cours de sa mission en Vendée, notre distingué ami M. le docteur Marcel Baudouin vient de retrouver sous les dunes de Saint-Martin-de-Brem (entrée du hâvre de la Gachère), des vestiges importants de l'occupation gallo-romaine, et, au même point, des restes d'une importante construction, dont on voit encore quelques murailles.

Il est probable qu'il s'agit d'un grand établissement religieux de l'époque du château de Saint-Nicolas-de-Brem, découvert l'an dernier par le même savant, et cette maison a été certainement élevée sur les restes d'une villa gallo-romaine, trouvés en abondante quantité.

A Saint-Martin-de-Brem, M. Marcel Baudouin a trouvé, en outre, deux monuments mégalithiques, inconnus jusqu'ici, et une station de la pierre taillée (atelier de taille de l'époque moustérienne).

Au cours de la même mission, M. le Dr Marcel Baudouin et M. Lacouloumère, ont fouillé le prétendu dolmen de la Haie à Apremont, la belle grotte du Péage, voisine du célèbre château Renaissance, et ont exploré le souterrain des Benetières, situé à deux kilomètres du bourg.

M. Marcel Baudouin est descendu dans ce magnifique refuge très bien conservé, formé d'une vaste chambre à piliers et en a dressé le plan, au milieu de la vase ; tandis que M. Lacouloumère découvrait des restes gallo-romains au voisinage du lieu dit le Cimetière. Il s'agit là d'un souterrain à protéger et à monter, car il est très typique, et sera d'un accès facile quand on aura agrandi l'entrée en taillant les schistes où il est creusé.

Enfin M. le Dr Baudouin a découvert dans la propriété de M. Fromenty, aux Chaumes, un menhir renversé qui, jusqu'ici, avait échappé à toutes les recherches, étant caché sous la dune ; puis, non loin de là, des ossements humains paraissant appartenir à un jeune soldat enseveli sous le sable.

Nous reproduisons hors texte, d'après les clichés de M. le docteur Baudouin, les différents états de ce menhir, dit de la *Conche Verte*.

— En creusant une fosse à l'école publique de filles de Saint-Hermine, on a mis à jour les ossements d'une quinzaine de squelettes disposés sans aucune symétrie et à une profondeur de 50 centimètres à peine.

Plus bas, on a trouvé un grand vase en terre cuite, et quelques menues pièces rongées par la rouille et peu intéressantes.

— Nos savants collaborateurs le F. René, de la Congrégation de Saint-Gabriel, et M. Chartron, de Luçon, ont découvert l'été dernier dans les rochers de l'enclos du pensionnat Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, un abri sous roche, dont la fouille a donné d'assez beaux spécimens de silex taillés, industrie Magdalénienne.

En collaboration avec M. G. Béraud, de Châtillon, le F. René poursuit présentement l'étude des rives des L'Ouin, petit cours d'eau qui vient rejoindre la Sèvre à Saint-Laurent. Les premières investigations du F. René lui ont permis de retrouver une dizaine de stations préhistoriques, avec nombreuses haches de pierre polie, flèches, polissoirs, etc...

— Notre excellent ami, M. Henri de Villedieu, a bien voulu nous signaler la découverte de quatorze belles pièces d'or trouvées en octobre dernier à Libaud, petit village pittoresquement placé aux confins des communes de la Réorthe, de Saint-Philbert-du-Pont-Charrault et de Chantonay, et qui fut naguère le siège d'un ancien prieuré dont le regretté M. de la Boutetière a publié le cartulaire.

Ces monnaies, qui datent de l'époque de l'occupation anglaise en Poitou comprennent deux grandes pièces à l'effigie d'Edouard, roi de France et d'Angleterre, dites pièces à la nef ; huit carolus et 4 agnels. Toutes ces pièces sont en bon état et la trouvaille n'est pas sans valeur. Les heureux inventeurs de ce trésor sont MM. Baffart, propriétaire à Libaud, et son gendre, Julien Bonnaud.

Quelques enchères de la Vente Parenteau. — Nous pensons être agréable aux amateurs qui n'ont pu assister à la Vente Parenteau, qui a eu lieu en juin dernier à Pouzauges en reproduisant ici les prix atteints par les principaux objets soumis au feu des enchères :

Montre de la duchesse de Berry, avec inscription autographe dans le boitier, et qui est adjugée à M. Alfred Barrion, de Bressuire (Inscription ainsi conçue : *Nantes 7 novembre 1832, jour néfaste S. A. R. Madame, duchesse de Berry*. . . . . 245f

Six colliers en pierres de différentes teintes et provenances, à M. Armand Lévy, antiquaire, 121, avenue Wagram, Paris . . . . . 81f

Deux pendants d'oreilles et débris de chaînes gallo-romains à M. Raoul de Rochebrune, de Saint-Cyr en Talmondais. . . . . 500f

Deux pendants d'oreilles dépareillés en or, alliance avec tête de mort en or, petit médaillon émaillé, au même. . . . . 162f

Médaille en bronze du Cardinal de Richelieu, par Warin, à M. de Rochebrune. . . . . 150

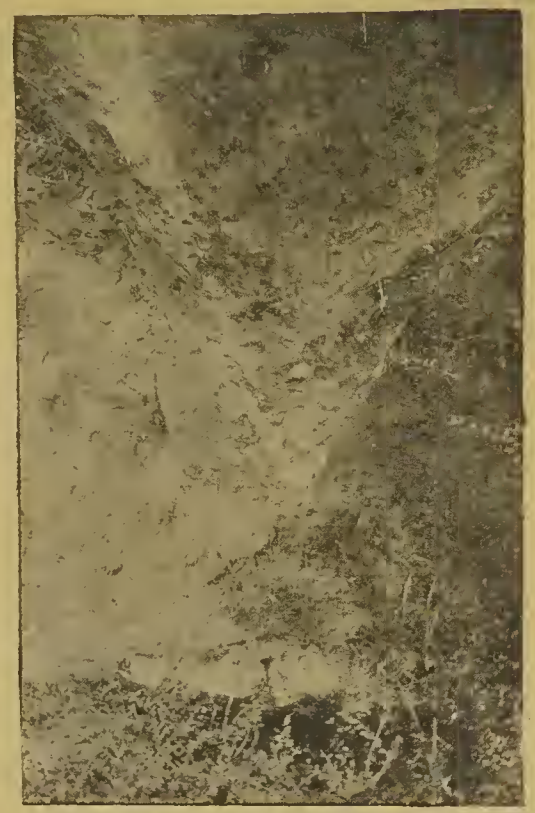

LE MENHIR DE LA CONCHE VERTE, EN FORÊT D'OLONNE

*Avant, pendant et après sa restauration,*

D'après les clichés de M. le Docteur Marcel Baudouin

Miniature sur ivoire (personnage costume Directoire) à M. Normand Spaug, de Noirmoutier. . . . . 81*

Saucier en faience de Nevers, deux couvertures d'almanach du XVIIIe siècle, une boîte de confiserie en forme de volume relié, un étui à parfum, un autre étui recouvert en cuir, un almanach de la Révolution, à M. C. Ledoux, antiquaire expert, 18, rue Saint-Lazare, Paris 120*

Grand médaillon du cardinal de Richelieu en étain, audit M. C. Ledoux. . . . . 122*

Deux vieux cadres régence, au même. . . . . 300*

Eventail politique, avec portraits, en médaillon, de Marat et de Robespierre, au même . . . . . 102*

Eventail gouache du XVIIIe siècle, Visite à l'accouchée, à M. Eugène Boismen, de Nantes. . . . . .

Eventail gouache bergerie, même époque, au même. . . . . 101*

Eventail politique (de la fin du XVIIIe siècle) avec couverture d'almanach M. Ledoux. . . . . 97*

Truelle et marteau en argent qui ont servi à la duchesse d'Angoulême pour la pose de la première pierre de l'ossuaire élevé à Auray à la mémoire des victimes de Quiberon, et gravure représentant cette cérémonie, à M. le Comte de Rouault, de Pouzauges. . . . . 61*

Soixante-trois monnaies gauloises, argent et potain, dont deux fausses en plomb doré, à M. Gustave Chauvet, notaire à Ruffec. . . 87*

Un statère d'or, au type de Pallas, au revers de la Victoire, tenant une couronne et au nom d'Alexandre, à M. Lamarre, notaire à Niort moyennant. . . . . 171*

Un aureus de Faustine mère, tête de l'impératrice, profil à droite, au revers personnage debout tenant torche. Légende : Augusta, audit M. Lamarre. . . . . 132

Un buste Vierge, vieille faïence italienne, avec son socle, à M. Paul Moris, docteur-médecin, à Pouzauges. . . . . 100*

Une vente intéressante. — Le 12 novembre dernier un grand nombre d'amateurs se pressaient à la vente de la bibliothèque de M. Emile Grimaud, le sympathique éditeur nantais, mort cette année.

Plusieurs pièces intéressantes ont été adjugées :

*Le Chartrier,* de Thouars, 60 fr. Les livres de M. Gustave Bourcard : *Les Françaises au XVIIIe siècle,* 25 fr., et les dessins, gouaches, estampes et tableaux du XVIIIe siècle, 33 fr.

Un assez grand nombre d'ouvrages sur les héros des guerres de Vendée, Cathelineau et Charette ; un livre curieux du docteur Paul Ménier, qui accoucha la duchesse de Berry, sur la captivité de cette princesse à Blaye. Et enfin un ouvrage récent, *Nantes en 1900*, orné de planches du maître graveur A. Lepère, a été adjugé au prix respectable de 190 francs.

L'Exposition rétrospective de Saint-Maixent. — Notre compatriote, M. G. Gandriau avait confié, à l'Exposition rétrospective qui a eu lieu en septembre dernier à Saint-Maixent, ses remarquables collections d'anciens bijoux poitevins.

MM. Hublin, Richard, Turpin, Clouzot, Gelin y avaient également exposé quantités d'objets, de manuscrits et d'imprimés fort intéressants.

Numismatique Vendéenne. — Au nombre des jetons, pièces et médailles dérobés au Cabinet des Médailles, à Marseille, se trouvaient entre autres un spécimen rarissime qui en faisait l'orgueil, avec un écu de Louis IV et une pièce d'or à l'effigie de Charles d'Anjou. C'est un quadruple d'or du module de 8 1/2 et du poids de 13 grammes. Cette pièce fut trouvée à Benet (Vendée) et achetée par M. Benjamin Fillon. Après divers voyages dans les collections particulières, elle fut acheté par M. Hofmann qui la céda en 1884 pour la somme de 750 francs ; elle en vaut maintenant au moins 2.000. La pièce est de 1635 ; l'avers est formé par le buste d'Urbain VIII à droite, au-dessous un écusson aux armes de Mazarin, vice-légat. Le revers, un écusson aux armes du légat d'Avignon, Antoine Borberini, surmontée du chapeau de cardinal. Cette pièce figurait dans la série des monnaies papales et est peut-être unique au monde ; c'est une perte irréparable que déploreront tous les numismates.

Notes d'art. — M. Ch. Milcendeau, artiste peintre, de Soullans (Vendée), élève de Gustave Moreau, a envoyé pour le curieux concours d'enseignes qui a eu lieu dans les premiers jours de décembre, à Paris, une enseigne représentant l'entrée du port de Croix-de-Vie, Saint-Gilles, avec la rentrée des bateaux au soleil couchant, et, sur le quai, des types locaux. Cette enseigne est destinée à un négociant de Croix-de-Vie. M. Ch. Milcendeau fait partie de la Société nationale pour la section dessin, pastel, aquarelle. Il a eu l'an dernier un pastel fait en Espagne, acheté par l'Etat, et exposé actuellement au Musée du Luxembourg, à Paris, où il a en outre huit dessins. M. Ch. Milcendeau a obtenu une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1900.

Exposition Artistique. — A l'occasion du Concours régional qui se tiendra du 16 au 24 mai 1903, une exposition artistique aura lieu à La Roche. M. Gérôme a promis d'y envoyer quelques-unes de ses œuvres.

A l'issue du même concours, une exposition scolaire se tiendra en cette même ville dans la salle du gymnase.

Une enfant poète. — Depuis quelque temps, il n'est bruit, dans la presse littéraire, que d'une enfant prodige qui, à peine âgée de dix ans, s'est révélée poète, « sans se douter qu'elle possédait un véritable don ».

Nous voulons parler de Mlle Marie-Louise-Antonine Coullet, fille de M. Henry Coullet, professeur d'anglais au lycée Malherbe, à Caen, et de Mlle Marguerite Laporte. Nous tenons également à signaler que Mlle Coullet est vendéenne d'origine, puisqu'elle est née le 10 janvier 1892 à la Roche-sur-Yon, d'où son père, professeur au lycée pendant plusieurs années, ne s'éloigna qu'à la fin de 1895, pour aller à Brest et de là à Caen.

Mlle Coullet, dont la famille aurait quelque parenté avec celle de Daudet, est bien réellement poète. C'est son inspiration seule que suit cette enfant précoce. Le père et la mère ne l'ont jamais ni contrainte, ni même aidée, et l'on se garde surtout de lui donner de l'orgueil.

Elle joue à la poupée avec ses sœurs, puis, tout à coup, en plein jeu, elle demande la permission « de faire un vers », et elle s'en va, pendant quelques minutes, écrire, presque sans ratures, avec une orthographe fantasque, des pièces plus au moins longues, plus ou moins régulières, mais qui, même les moins bonnes, renferment toutes au moins une pensée, un vers, qui sont d'un vrai poète. Depuis Jacqueline Pascal, on ne connaît pas d'exemple d'une pareille précocité d'esprit. »

Consécration d'église. — Mgr Catteau, évêque de Luçon, a consacré, le 24 septembre dernier, la nouvelle église du Champ-Saint-Père.

Le nombre des églises consacrées dans le diocèse de Luçon se trouve ainsi porté à 76, en y comprenant celle de la Boissière-des-Landes (30 avril 1902) et celle de Chambretaud (16 septembre 1902). — Cinquante-cinq de ces églises doivent cet honneur à Mgr Catteau.

A l'université catholique d'Angers. — La séance solennelle de l'Université catholique d'Angers a été présidée par Mgr Catteau, évêque de Luçon, assisté des évêques d'Angers, de Nantes, du Mans et d'Angoulême.

Mgr Pasquier, chancelier de l'Université d'Angers, a prononcé une allocution où il a revendiqué la liberté pour l'enseignement supérieur.

Un discours de Mgr Catteau a clos la séance.

— M. l'abbé Jaud, curé de Noirmoutier, vient de bénir une croix, dite *Croix du Massacre*, et ainsi dénommée en souvenir du massacre

qui eut lieu, à l'endroit dit vulgairement, *la Vache*, après la reprise de l'Ile par les troupes républicaines, en 1794.

Courrier musical et dramatique. — Les représentations annuelles du Théâtre populaire de La Mothe-Saint-Héray ont été données, les 7, 8 et 9 septembre, avec un éclat tout particulier. La première de *Blancs et Bleus*, drame en prose, en trois actes, où revit un épisode de la guerre de Vendée, a clôturé dignement le cycle dramatique conçu et exécuté par le docteur Pierre Corneille, pour créer un Théâtre populaire et faire revivre tour à tour sur cette scène les grandes périodes de notre histoire.

*Blancs et Bleus* s'est achevé au milieu d'unanimes bravos. Le lendemain, la reprise d'*Erina*, du même auteur, a remporté le même succès. L'auteur lui-même, M. Emile Giraudias et le docteur Moreau, jouaient des rôles. Ils ont été des plus applaudis — comme l'ont été, au milieu d'acclamations interminables, M. Léonce Perret, et une jeune artiste de grand talent, M^lle^ Claude Ritter.

« A tous les points de vue, ces représentations de La Mothe Saint-Héray marqueront leur date dans l'histoire des tentatives de décentralisation artistique. »

Grâce à l'obligeance de l'administration du *Gaulois*, qui a bien voulu nous prêter ses clichés, nous offrons à nos lecteurs la reproduction photographique de plusieurs scènes de *Blancs et Bleus*.

— M. Mondaud s'est réservé, pour le Grand-Théâtre de Lyon, dont il est directeur, la primeur d'un nouveau drame lyrique de MM. Ernest Garnier et Auguste Villeroy.

Cet ouvrage, qui sera joué très prochainement, a pour titre : *la Vendéenne*.

— Notre éminent compatriote, M. de la Voûte, un des maîtres de l'oratorio moderne, vient de terminer une *Messe de Minuit*, qui sera exécutée à Notre-Dame de Niort par une centaine de musiciens.

Au prochain vendredi saint, on chantera à Paris un *Stabat* du maître avec orchestre. Dernièrement, le maître de chapelle de Saint-Nicolas est venu, à ce sujet, trouver M. de la Voûte à son château de la Bréchoire.

Nos Compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre ami, M. Henri Bazire, président de l'Association de la Jeunesse Française, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient d'être nommé, par le Saint-Père, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand.

— Notre très distingué collaborateur et ami, M. l'abbé Bossard,

directeur de l'*Institution Sainte-Marie* de Cholet, a été nommé récemment chanoine-honoraire par Mgr l'évêque d'Angers.

— A la suite de l'Exposition internationale de pêche et de pisciculture de 1902, à Saint-Pétersbourg, un *diplôme de gratitude* a été décerné à M. Amédée Odin et une médaille d'or à l'école municipale des pêches qu'il dirige aux Sables-d'Olonne.

Nos meilleurs compliments à tous.

Sociétés Savantes. — A la dernière séance de la *Société Académique* de Nantes, M. le docteur Landois a lu un récit du voyage de la duchesse de Berry de Nantes à Blaye après son arrestation. Ce récit est l'œuvre du grand-père de M. le docteur Landois, M. Polo, qui était adjoint au maire de Nantes au moment de l'arrestation de la duchesse de Berry et qui, en cette qualité, fut chargé d'accompagner la duchesse avec divers officiers pendant son transport à Blaye.

Ce manuscrit, dont M. le docteur Landois a donné lecture, a été retrouvé dans des papiers de la famille Polo. Il contient une foule de détails intéressants sur le voyage qui fut fait par bateau de Nantes à Bordeaux et qui dura huit jours, par une mer très mauvaise.

Une mésaventure de Mérovak. — Mérovak vient d'avoir une mésaventure fâcheuse. En ce moment il est l'âme de la cathédrale de Rouen, comme Quasimodo était l'âme de la cathédrale de Paris. Il passe des journées entières en contemplation devant les merveilleuses dentelles de pierre de la fameuse tour de Beurre. Or, au sommet de cette flèche ajourée, d'où le regard plonge sur la vieille cité moyenâgeuse comme sur un panorama de joujoux de Nuremberg, « l'ambassadeur rétrospectif de la collégiale gothique » — c'est le titre que s'est décerné Mérovak — était donc en extase, quand la main rude d'un suisse le saisit, et, sans égards pour sa qualité, le jeta dehors si rudement que le pauvre Mérovak se blessa assez grièvement aux jambes.

Mérovak a écrit à l'abbé Barré, chanoine-intendant de la cathédrale, et a porté plainte chez M. Gilles, commissaire de police.

Ne pourrait-on pas laisser en paix cet inoffensif rêveur ? dit le *Publicateur de la Vendée*, auquel nous empruntons cette note.

Nous partageons absolument l'opinion de notre confrère.

Une coopérative agricole. — Une commission composée de MM. A, de Ponsay, représentant du Syndicat des agriculteurs de la Vendée ; Herbert, délégué du Syndicat agricole départemental, et deux spé-

cialistes les plus compétents, MM. Monthulet, négociant, et Libaudière, architecte, qui ont bien voulu prêter leur excellent concours, vient de faire une tournée dans les provinces allemandes pour étudier d'une manière spéciale les installations de greniers agricoles coopératifs pourvus d'installations mécaniques perfectionnées pour la manipulation des céréales, et notamment des appareils de séchage qui existent très nombreux dans cette région et donneraient en Vendée les meilleurs résultats.

Les membres de la commission ont pu, grâce à l'obligeance des consuls, se procurer des renseignements précis et en même temps des plus intéressants.

Un don généreux. — Mme Ledain, la veuve de l'éminent archéologue Poitevin, vient de faire don à la ville de Poitiers de la bibliothèque et des collections antiques formées par son regretté mari.

# CARNET MONDAIN

A Sainte-Pezenne, près Niort, a été célébré, en septembre dernier, le centenaire de *Mme Lépillier*, née Cécile Charlot. Elle naquit à Fontenay-le-Comte, le 13 fructidor an X (31 août 1802). Appartenant par son père à une ancienne famille bourgeoise de cette ville, elle descend par sa mère des Pervinquière, Palustre, de Lapparent, et se trouve alliée aux familles les plus honorables et les plus considérées du Poitou. Malgré son grand âge, Mme Lépillier a conservé toute son activité, toute sa lucidité d'esprit et n'a pas d'infirmités; elle circule sans aide, tricote pour les pauvres et vit entourée et très aimée de sa nombreuse famille, jouissant dans le pays d'une grande popularité, grâce à sa bienfaisante bonté.

Aussi une affluence énorme avait-elle envahi la petite église toute parée de fleurs, où le curé du village, entouré de nombreux prêtres de Niort et des environs, célébrait la messe solennelle d'actions de grâces. Après une cérémonie imposante, rehaussée par une allocution touchante et de fort jolis morceaux de chant et de musique, Mme Lépillier est montée dans une voiture garnie de gerbes de fleurs apportées de toutes parts, avec les quatre plus jeunes de ses arrière-petits-enfants, pendant qu'on distribuait à la porte de l'église à tous les assistants son portrait avec sa signature.

— Le 8 octobre 1902, à été célébré en l'église paroissiale de la Roche-sur-Yon, le mariage de Mlle *Marthe Audé* avec M. *Paul Goëau-Brissonnière*, lieutenant au 6e régiment d'infanterie à Saintes.

— On a célébré, le 15 octobre, en l'église de Montgeron (Seine-et-Oise), le mariage de *Mlle Hélène de La Grange*, fille du marquis de La Grange, dont le père fut, sous l'Empire, écuyer de l'Impératrice Eugénie, *avec le baron Maurice de Fontenay*, lieutenant au 7e dragons, fils du baron de Fontenay, ancien officier de cavalerie et ancien conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Les témoins de la mariée étaient : M. Paul Le Roux, sénateur de

la Vendée, son oncle, et le comte Gérard d'Esclaibes d'Hust, lieutenant au 9e cuirassiers, son beau-frère ; ceux du marié étaient : le colonel de La Masselière, commandant le 2e dragons, et le colonel Cherfils, du 7e dragons.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Rivière, curé de Saint-Antoine, qui a adressé aux jeunes époux une touchante allocution.

Les habitants de Montgeron avaient tenu à venir en foule apporter leurs félicitations à leur sympathique maire, le marquis de La Grange.

La quête a été faite par Mlles Marguerite et Jeanne de La Masselière accompagnées de MM. Alfred Le Roux et Raymond d'Esclaibes.

— Le même jour a été célébré, en l'église abbatiale de Ligugé, le mariage de notre ami et collaborateur *Gustave Boucher* avec *Mlle Marie Sommermont*.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Roger Ballu, ancien inspecteur des Beaux arts, député de Seine-et-Oise, et M. Edmond Béraud, rédacteur en chef de la *Revue de l'Ouest* ; pour la mariée : M. le comte de Monterban et M. le vicomte de Goupigny.

La quête a été faite par Mlles de Monterban et Madeleine Sommermont, accompagnées de MM. Pierre de Lacoste et Besson-Léaud.

Dans l'assistance, Mme la baronne d'Olbreuse, Mme la vicomtesse de Coupigny. M. et Mme Aubry, M. Combié, rédacteur du *Petit Gâtinais*, etc. Plusieurs habitants de Ligugé étaient venus apporter à M. G. Boucher l'expression de leur sympathie entre autres MM. le comte de Martignac et de la Guéryvière.

M. l'abbé Andrault, curé de Ligugé, avant de donner la bénédiction nuptiale, a prononcé une allocution des plus élevées sur le mariage chrétien.

Le 21 octobre a été célébré, en l'église de Roëllecourt (Pas-de-Calais), le mariage du *comte de Hillerin de Mouillebert*, fils de Mme de Hillerin, née le Quen d'Entremeuse avec *Mlle Marguerite du Hays*, fille de Mme du Hays, née d'Haranguier de Quincerot.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé d'Haranguier de Quincerot, doyen du chapitre de Bourges, grand-oncle de la mariée qui a prononcé une éloquente allocution et a transmis aux jeunes époux la bénédiction papale. La messe a été dite par M. l'abbé Boursin, curé de la paroisse.

La quête a été faite par Mlle Germaine du Hays, accompagnée du marquis de Hillerin du Boistissandeau, lieutenant au 25e dragons, et

par Mlle Madeleine de Bonevallet, accompagnée par le comte de Falandre.

Les témoins étaient, pour le marié : le baron de Hillerin, son oncle à la mode de Bretagne, et le marquis de Hillerin du Boistissandeau, son cousin ; pour la mariée : M. Maurice du Hays, son oncle, et le comte de Ranchicourt, son beau-frère.

— M. l'abbé Macchiavelli, curé de Saint-Ouen, a béni, à Notre-Dame de Lorette, le mariage de M. Charles Dubois industriel à Valenciennes, fils de l'ancien administrateur des Forges et Aciéries de Denain, avec Mlle Simone de La Brière, fille de M. et de Mme Ferdinand Leroy de la Brière. Témoins du marié : MM. Henri Dubois, son frère et François Billet ; de la mariée : le comte de Reverseaux, son oncle, et le lieutenant au 21e dragons, Jean de la Brière son frère.

Nos meilleurs compliments et vœux aux jeunes époux.

# BIBLIOGRAPHIE

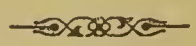

Sous les charmilles de Beauregard. — Tel est le titre de la jolie brochure parue récemment, chez M. Lafolye, imprimeur-éditeur à Vannes, et dans laquelle M. Jehan de la Chesnaye, l'un des plus appréciés écrivains de la *Revue du Bas-Poitou,* rend compte en des pages charmantes de la fête que M. René Vallette offrait, l'an passé, à ses fidèles collaborateurs sous ses charmilles de Mouilleron.

Nous en détachons ce délicieux toast en vers de M. l'abbé Rousseau, aumônier du lycée de la Roche-sur-Yon, qui déjà s'était chargé d'annoncer naguère en des strophes aimables la naissance de la *Revue*:

A LA *REVUE DU BAS-POITOU*

Notre fille a bientôt quinze ans !...
C'est moi qui fus chargé d'annoncer la naissance,
En vers tout simples, mais gais comme l'espérance,
De cet enfant venu pour parler du vieux temps.
Curieux effet d'atavisme !
Je n'ai pas, sur ce point, ombre de scepticisme,
Trop heureux de me dire en calmant mes remords :
« Les crimes des vivants sont commis par les morts ! »
Quoi qu'il, en soit, Messieurs, c'est notre fille.
Notre cher Directeur en a le gros souci,
Mais, puisqu'il nous reçoit ici,
C'est que nous sommes la famille,
Et partageant sa juste vanité.
Nous voulons notre part de la paternité.

Je parlais d'atavisme : ici, j'y crois sans peine.
Messieurs, notre *Revue* est l'âme vendéenne,
La voix des anciens jours qui chante un fier passé.
Il marche près de nous d'un pas jamais lassé,
Drapé dans un manteau de gloire.

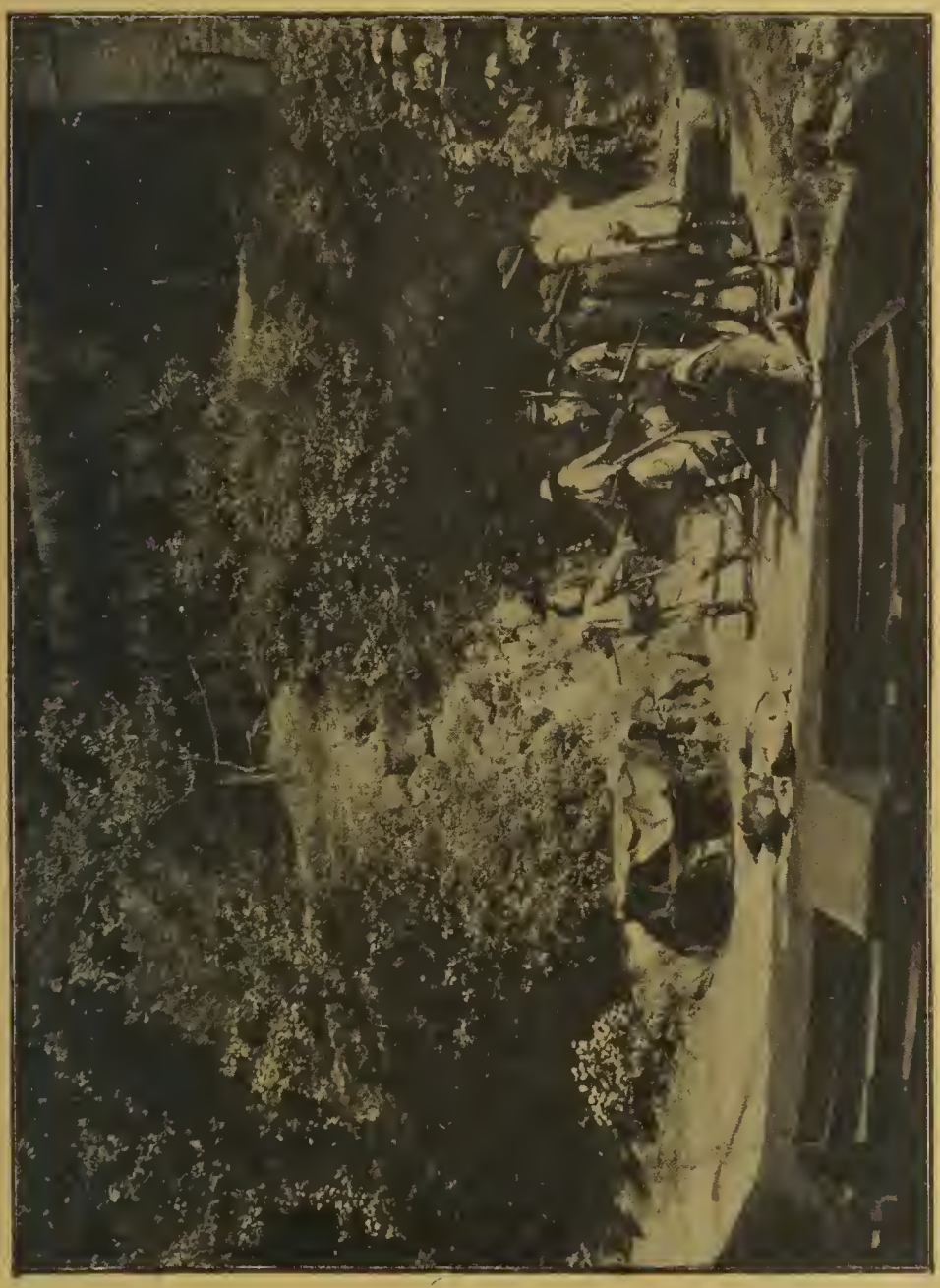

SCÈNES DE « BLANCS ET BLEUS »
*Pièce de M. le docteur Corneille*
D'après des clichés du *Gaulois*.

Si l'homme, Dieu tombé, garde un reflet des cieux,
Nous sommes rayonnants de l'honneur des aïeux.
Notre fille chérie incarne leur mémoire.
La Vendée a pris place en la fière épopée,
Où le nom des martyrs se grave en lettres d'or.

Nous pouvons affirmer en conseil de famille,
Que nous avons, Messieurs, la plus aimable fille,
Modeste en son savoir, maligne un peu parfois,
Mais la joûte fut toujours le plaisir des rois.
Si quelqu'un projetait un heureux mariage,
Nous dirons que l'enfant n'a pas encore son âge,
Que n'ayant pas trouvé le phénix des époux,
Nous faisons sagement de la garder pour nous.

— Notre distingué collaborateur, M. l'abbé F. Uzureau, nous adresse toute une moisson d'intéressantes brochures, tirages à part d'articles publiés par lui dans l'*Anjou historique*, dans *les Mémoires de la Société des Sciences et Arts d'Angers* et dans *l'Ouest artistique et littéraire* : *L'Ancienne Académie d'Angers*, *les Angevins et la famille Royale à la fin de l'ancien régime*, *Les Filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution*, *Martyre des Sœurs Marie-Anne et Odile*, *Histoire d'un troupeau sous le Directoire*.

— Le *Rapport*, toujours très intéressant de M. Barbaud, le savant archiviste départemental de *la Vendée, pour 1902*, nous apporte le très précieux bilan des inspections d'archives faites par lui en juillet et août 1901, dans les communes du canton de Luçon.

Parmi les familles appartenant à l'histoire du Bas-Poitou, dont les noms se trouvent mentionnés dans ce Rapport, nous citerons les *de La Boucherie*, *de Laurière*, *Grelier de Concise*, *Maynard de la Claye de Mauras*, *de Goulaine*, *de Gazeau*, *de la Forest*, *de Marcé*. *de Citoys*, *d'Arcemalle*, *de Sapinaud*, *de Rorthays*, *Aulneau*, *Marchegay*, *Rampillon*, *des Dorides*, *Bailly*, *de Nicou*, *Chevallereau*, *Gaborin de Thouarsais*, *de Broc*, *Biaille*, *Parenteau*, *Babin*, *de Verteuil*, *de Sallo*, *de Régnon*, *Dorin*, *Carré de Sainte-Gemme*, *etc*...

Sur la première page du registre des baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Gemme (1651 à 1688), M. Barbaud a relevé cet amusant, mais peu galant quatrain :

« Quand les meuniers seront loyaux
« Et leurs femmes aumônières
« Les poissons sortiront des eaux
« Et irront paître les bruières.

« *Omnis homo*, qui a torte jambe
« *Non debet* aller sur planche
« Car si la planche rompoit
« Torte jambe au fond irroit.

« Quand j'aurais cent livres de rente
« Et des ans plus d'un millier,
« Et que les femmes seraient à vendre
« Je n'y mettrais pas un denier. »

— Notre distingué collaborateur, M. E. Bocquier a publié dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation* la très intéressante *Monographie de Chaillé-sous-les-Ormeaux*, qu'il avait rédigée en vue de l'Exposition de 1900, et qui a, du reste, obtenu à cette époque le prix du ministère à la section de topographie.

M. E. Bocquier a de même commencé dans le *Patriote de la Vendée*, sous ce titre *Au Pays de la Légende*, la publication d'une très intéressante série de *Légendes de Vendée*, dont l'auteur a bien voulu réserver à la *Revue du Bas-Poitou* quelques-unes des plus jolies.

— M. le docteur Mignen, de Montaigu, poursuivant avec une patience toute bénédictine l'étude des établissements religieux de cette ville, a fait paraître récemment sous ce titre *Les Fontevristes de Montaigu*, l'histoire du couvent de Saint-Sauveur fondé en 1626 et dispersé en 1772 lors de la tourmente Révolutionnaire.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. l'abbé Renolleau, aumônier des Frères, aux Sables-d'Olonne, une précieuse étude sur *Les Prisons des Sables-d'Olonne*, de *1789 à 1795*. Nous en reparlerons dans un prochain numéro.

— Dans sa très intéressante *Gallia Dominica* (*Les couvents de Saint-Dominique au moyen-âge*), M. G. Rohault de Fleury reproduit d'après un dessin de M. René Vallette, le plan de l'ancien Couvent des Jacobins de Fontenay, dressé en 1790 et conservé aux Archives de cette ville.

— M. l'abbé Collon a publié dans le *Bulletin des Antiquaires de L'Ouest* (2e trimestre de 1902) un *Essai sur l'archiprêtré de Lusignan*, où il est maintes fois question, et avec intérêt, de plusieurs paroisses appartenant au Bas-Poitou (Maillezais, Luçon, Tiffauges, Saint-Martin-L'Ars, etc...S.

— M. Alfred Rocher, qui a récemment fondé à Mouilleron-en-Pareds la *Société hippique du Bocage Vendéen*, a successivement fait paraître (Chez Gouraud, Fontenay-le-Comte, 1902) un petit in-8° de 100 pages. *Essai sur l'Elevage dans le Bocage Vendéen*, — précieuse étude sur le moyen d'y produire le Cheval de sang, — et une brochure de

SCÈNES DE « BLANCS ET BLEUS »
*Pièce de M. le docteur Corneille*
D'après des clichés du *Gaulois*.

moindre importance, mais d'un égal intérêt intitulée : *Le Concours de Poulinières de Fontenay-le-Comte et le Bocage.*

M. Rocher, que passionnent à juste titre les questions d'hippologie nationale, va de même publier sous peu : *Le cheval*, à l'usage des éleveurs, accompagné d'un atlas illustré de géographie hippique : texte de M. Alf. Rocher, illustrations de M. Jaunet, imprimé chez Gouraud, Fontenay.

— Le dernier numéro de *L'Anjou historique* (septembre 1902) contient sous ce titre : *M. de Béjarry et le collège de Beaupréau*, quelques pages extraites des *Souvenirs Vendéens*, de M. Amédée de Béjarry.

— M. l'abbé Chabot, vicaire général de Luçon, a fait paraître chez Bloud et Cie, Paris, une savante étude d'apologétique sur *La Mortification chrétienne et la Vie.*

— De M. l'abbé Jaud, curé de Noirmoutier : *Les Souvenirs de la Passion à Jérusalem*, curieux « Récit d'un curé à ses paroissiens », qui parut précédemment dans le *Prêtre* (Sueur-Charruey, éditeur, Arras).

— Sous le titre « Cartes postales illustrées » La *Province*, continuant la série des croquis des « Paysages » de province, a publié un très pittoresque *Challans* de notre ami A. Barrau.

— De M. Amédée Odin, le savant directeur de l'Ecole de pêches des Sables-d'Olonne : *Les Services municipaux d'eau douce et d'eau salée des Sables-d'Olonne.*

(Extrait de la *Revue municipale* (Paris, 1902).

— On nous signale l'apparition récente d'une *Histoire de la Mothe-Achard et de ses environs*, par M. A. Bitton.

— Nous souhaitons une cordiale bienvenue au « Bulletin du Parler Français » dont nous recevons du Canada le 1er fascicule.

Nouvelles cartes postales du Poitou. — M. Jules Robuchon, l'infatigable artiste qui a tant fait déjà pour la vulgarisation des monuments curieux et des sites pittoresques, vient d'ajouter une jolie série à la collection de ses cartes postales. Cette série est particulièrement consacrée à *Parthenay* et à ses environs, *Availles-Limousine*, *Civaux*, *Lussac-les-Châteaux*, *Civray*, *l'Ile d'Yeu* (Vendée), *Saint-Michel-le-Cloucq* (*Le Baugisière*), *Noirmoutier*, (*le Bois de la Chaise*) *Les fouilles archéologiques du Langon*, etc...

Ces différentes cartes sont en vente dans la Bibliothèque des gares et chez tous les marchands du Poitou.

— De l'*Intermédiaire Nantais* du *Petit Phare* (n° du 27 octobre 1902), sous la signature de notre ami J. de la Chesnaye :

« 735. — *Embeurrée de choux verts* : *Mojette ou moujette*. — Ces deux mots s'emploient indifféremment au singulier ou au pluriel ; toutefois ce dernier nombre est le plus souvent en usage. *Mojette* ou *moujette* désignent les pois et haricots, qu'ils soient verts ou secs.

Dans l'envoi de sa *Ballade de Boune arrivaïe*, dite au repas des Vendéens de Paris, et reproduite par la *Revue du Bas-Poitou*, A. Balquet s'adressant à Tirebois lui fait la recommandation suivante :

Fais attention quall' soit bé quiette (cuite)
Et pis bé beurraie ta *moujette*
Per qu'i r'tornions itchi l'an prochain.

D'après Beauchet-Filleau, mojette ou moujette vient du celtique ou bas-breton *moc*.

Un intermédiairiste s'étonne que nous parlions de la *mojette* comme un Saintongeais. Savez-vous bien, cher confrère, que nous adorons la *moujette* dans notre Bocage. Et à cette occasion, voulez-vous nous permettre de citer ici quelques lignes que nous consacrons au précieux légume dans le *Vieux Bocage qui passe* et dont la *Revue du Bas-Poitou* aura la primeur.

« Si vous êtes un gars du pays, un vrai Vendéen, un Chouan, un ventre à choux, vous ne pouvez pas ne pas aimer la *mojette* et nos grands choux verts. Ah ! la mojette ? Un plat de roi que je ne donnerais pas pour un droit d'aînesse ; car que nous la mangions sortant du pot ou de la poële, sur une *routie* ou avec de la salade, elle est toujours auréolée d'un abondant beurre roux ou blanc. (§ IV, L'alimentation) ».

R. DE THIVERÇAY

*31 Décembre 1902.*

La « REVUE DU BAS-POITOU »

OFFRE

*ses meilleurs vœux de nouvel an*

*à ses fidèles Collaborateurs et Abonnés.*

# REVUE DU BAS-POITOU

15e Année

## TABLE DES MATIÈRES

### TEXTE


I. — *Les Anciennes Seigneuries du Bas-Poitou. — La Seigneurie de Vouvant* (fin), par M. Edgar Bourloton.. 5

II. — *Pastels vendéens. — La Cèpe*, par M. R. de Chateaubriant. ... ... ... ... ... ... ... 16

III. — *Carnet de dépenses de deux Étudiants Bas-Poitevins à Paris, au XVIIIe siècle*, par M. de Gouttepagnon... 23

IV. — *Miettes d'histoire. — Les Riverains du Lay en 1705*, par M. E. Bourloton. ... ... ... ... ... ... 34

V. — *Quatre Cadets de famille en Bas-Poitou*, par M. le Vte H. de Grimouard.. ... ... ... ... ... 40

VI. — *Archéologie Vendéenne. — La Sépulture de Bois-Jolin et la Cachette de bronze de Raïdon*, par le Fr. René.. 50

VII. — *Le Chemin Rouge*, poésie, par M. Joseph Rousse . ... 56

VIII. — *Autour du Drapeau blanc. — Biographies inédites des chefs Vendéens et Chouans* (suite), par M. H. de la Fontenelle.. ... ... ... ... ... ... ... 57

IX. — *Les Chevaliers du Saint-Esprit du Poitou* (suite), par M. le Vicomte Paul de Chabot... ... ... ... 61

X. — *Souvenirs de la grande guerre. — Une poignée de héros. — Les Gars de Saint-Fulgent*, par René Vallette.. 73

XI. — *La Boissière de Montaigu sous la Terreur*, par M. J. Raballand. .. ... ... ... ... ... ... ... 81

XII. — *Nos Morts. — M. Veillon de Boismarlin*, par XXX... 85

XIII. — *Chronique*, par R. de Thiverçay ... ... ... ... 87

XIV. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution* (suite). — *Les Essarts*, par M. Edgar Bourloton... ... ... 105

XV. — *Chez nous. — Autrefois et aujourd'hui*, par Jehan de la Chesnaye... ... ... ... ... ... ... ... 120

XVI. — *L'Abbaye de Ré*, par M. le Docteur Atgier... ... 145

XVII. — *Miettes d'histoire — La taille a-t-elle diminué en Bas-Poitou ?* par M. Edgar Bourloton. ... ... ... 157

XVIII. — *Propos d'un jour de pluie.* — Fontenay, cité des gueux, par M. Francis Eon... ... ... ... ... ... 162

XIX. — *Muses vendéennes. — Ballade des tout petits*, par M. A. Métay... ... .. ... ... ... ... ... ... 168

XX. — *Choses vues.— Le 35e Mobiles au siège de Paris* (suite), par M. Ludovic Joffrion ... ... ... ... ... 170

XXI. — *Notes de généalogie Bas-Poitevine sur les familles de Saignard de Saint-Pal et Allaire*, par M. Edmond Bocquier... ... ... ... ... ... ... ... 176

XXII. — *La Vendée au Salon de 1902*, par Fontenac... ... ... 182

XXIII. — *La Vie littéraire. — Un demi-siècle de critique et d'histoire*, par M. l'abbé Théodore Delmont... ... ... 185

XXIV. — *Correspondance — A propos du costume maraîchin*, par L. P... ... ... ... ... ... ... ... 197

XXV. — *A travers les livres*, par ZZZ... ... ... ... ... 199

XXVI. — *Chronique*, par R. de Thiverçay. ... ... ... ... 201

XXVII. — *Une Femme politique de la Vendée militaire. — Madame de Lespinay de la Roche d'Avau*, par M. H. Renaud. 213

XXVIII. — *L'Origine d'une paroisse. — Les Moustiers-sur-Le-Lay*, par M. Edgar Bourloton ... ... ... ... ... 238

XXIX. — *Pastels vendéens — Contes de la Terre-Bleue*, par M. R. de Chateaubriand... ... ... ... ... 246

XXX. — *Les Deux Richers.— Episode des guerres de Vendée*, par M. le Docteur Viaud-Grand-Marais... ... ... 256

XXXI. — *Quatre Cadets de famille en Bas-Poitou* (suite), par M. Henri de Grimouard... ... ... ... ... ... 271

XXXII. — *Au fil de l'heure.* — poésies, de M. Francis Eon . ... 282

XXXIII. — *Etudes historiques sur le district de Challans.* (2e partie) *Combat et bataille de Palluau* (2 et 15 mai 1793), par M. Waitzennecker ... ... ... ... ... ... 288

XXXIV. — *L'Abbaye de Ré* (suite), par M. le Dr Atgier... ... 299

XXXV. — *Livres nouveaux — Le Martyre de la Vendée*, de M. le Chanoine Prunier ; *En Vendée*, de M. l'abbé F. Charpentier ; *Autour du Drapeau Blanc*, biographies vendéennes, de MM. H. de la Fontenelle de Vaudoré et R. Vallette ; — par M. E. B... ... ... ... 307

*Charette et la Guerre de Vendée*, de M. René Bittard des

Portes ; Bonchamps et l'Insurrection vendéenne de de M. René Blachez ; — par R. Vallette... ... 312

XXXVI. — *Chronique. — L'Inauguration de la Statue de Villebois-Mareuil*, par G. P... ... ... ... ... ... 315

XXXVII. — *Une Chasse princière en 1446*, par M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut... ... ... ... 319

XXXVIII. — *Une femme politique de la Vendée Militaire.— Mme de Lespinay de la Roche-d'Avau* (suite), par M. Henri Renaud. 322

XXXIX. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, (suite), par M. Edgar Bourloton ... ... ... ... .... 345

XL. — *Archéologie vendéenne. — Découverte d'une épée carlovingienne.* — Lettres inédites de M. Octave de Rochebrune ... ... ... ... ... ... ... ... 356

XLI. — *Charette et la guerre de Vendée en 1793*, par M. l'abbé F. Uzureau. ... ... ... ... ... ... ... 364

XLII. — *Muses Vendéennes. — Vendanges*, par M. Francis Eon. 373

XLIII. — *Histoire Légendaire de Pot L'Otonnois*, par M. G. Guitton ... ... ... . . ... ... ... ... 374

XLIV. — *Les Intendants du Poitou*, par M. le Vte H. du Fontenioux. 384

XLV. — *Les Artistes Vendéens. — M. Ernest Guyonnet*, par Jehan de La Chesnaye... ... ... ... ... ... . . 392

XLVI. — *L'Ancienne Armée en Poitou*, par le capitaine Espérandieu ... ... ... ... .. ... ... ... 399

XLVII. — *Correspondance.* — Lettres de MM. Ludovic Simon et XXX. ... ... ... ... ... ... ... ... 401

XLVIII. — *Nos morts. — M. le Marquis de Beaucourt et M. l'abbé Alfred Largeault*, par M. René Vallette... ... 403

XLIX. — *A travers les Livres*, par MM. E. Bocquier, Jehan de la Chesnaye et ZZZ ... ... ... ... ... ... 407

L. — *Chronique*, par R. de Thiyerçay ... ... ... ... 415

## GRAVURES

I. — *Portrait du général comte de Grimouard*... ... ... 41

II. — *La Sépulture et la Cachette de bronze des Essarts*, dessins du F. René... ... ... ... ... ... ... 51

III. — *Autographe de Garnier de Saintes*, annonçant à la Convention la prise du Prince de Talmont, cliché du duc de la Trémoille... ... ... ... ... ... 94

IV. — *Statue de Minerve découverte à Poitiers*, d'après un cliché de la Maison Hachette. ... ... ... ... 201

V. — *Les Ruines de l'Abbaye de Ré*, eau-forte de M. O. Denizard. ... ... ... ... ... ... ... ... 299

VI. — *Statue de Villebois-Mareuil*, œuvre de M. Guéniot, inaugurée à Montaigu, le 24 août 1902, d'après une photographie de M. Millaud... ... ... ... 315

VII. — *Une Épée carlovingienne*, d'après une eau-forte de M. O. de Rochebrune . ... ... ... ... ... 357

VIII. — *Le portrait de Mgr Catteau*, évêque de Luçon, d'après un cliché de *L'Etoile de la Vendée*... ... ... 413

IX. — *Le Menhir de la Conche Verte*, d'après des clichés de M. le docteur Baudouin. ... ... ... ... 419

X. — *Blancs et Bleus*, d'après des clichés du « Gaulois ». 431 435

*Le Directeur-Gérant* : R. Vallette.

Vannes. = Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, places de Lices.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3950